Le temps suspendu

Une histoire des femmes mariées par-delà les silences et l'absence

sous la direction de Emmanuelle Charpentier et Benoît Grenier



MSHA
PrimaLun@

Le temps suspendu

Cet ouvrage a été réalisé pour
MSHA Éditions
par la plateforme UNA
site d'édition universitaire numérique en libre accès.

Retrouvez les articles en version html, pdf téléchargeable
et leurs contenus additionnels
sur https://una-editions.fr





Le temps suspendu. Une histoire des femmes mariées
par-delà les silences et l'absence
Emmanuelle Charpentier, Benoît Grenier
MSHA Éditions, collection PrimaLuna 12, Pessac, 2022
https://una-editions.fr/le-temps-suspendu/
DOI : 10.46608/primaluna12.9782858926374

Dépôt légal : Novembre 2022

ISSN de la collection multipresses PrimaLuna : 2741-1818
ISBN (HTML) : 978-2-85892-637-4
ISBN (PDF) : 978-2-85892-638-1

Mises en page papier et numérique :
Alice Tanneur

Ce livre a été imprimé en 50 exemplaires sur les presses du
Pôle Impression de l'Université de Bordeaux Montaigne, France,
sous le label de référence Imprim'Vert®.
Il ne peut être vendu.





Le temps suspendu.

Une histoire des femmes mariées par-delà les silences et l'absence

sous la direction de

Emmanuelle Charpentier et Benoît Grenier

Cet ouvrage a obtenu le soutien financier de l'université de Sherbrooke (Québec) et de l'université Toulouse-Jean Jaurès, Framespa (UMR 5136).





Illustration de couverture :

Détail de *Het uitzeilen van een aantal Oost-Indiëvaarders*, huile sur toile, Hendrick Cornelis Vroom, 1600, Rijksmuseum (wikipedia).

AUTEURS

Alexandra Beauchamp	Maîtresse de conférences en histoire médiévale, Université de Limoges, Criham, France.
Arnaud Bessière	Docteur en histoire, conservateur responsable de la muséologie au Pôle culturel du Monastère des Ursulines, Québec, Canada.
Marie-Pier Bouchard	M.A. en histoire, Université Laval, Québec, Canada.
Raphaëlle Branche	Professeure d'histoire contemporaine, Université de Paris Nanterre, ISP, France.
Jacques Cantier	Professeur d'histoire contemporaine, Université Toulouse-Jean Jaurès, Framespa, France.
Camille Caparos	Doctorante en histoire moderne, Aix-Marseille Université, CNRS, TELEMMe, France.
Olivier Chaïbi	Docteur en histoire contemporaine, INSPE de Créteil, IDHES, France.
Emmanuelle Charpentier	Maîtresse de conférences en histoire moderne, Université Toulouse-Jean Jaurès, Framespa, France.
Jasmina Cornut	Doctorante à la section d'histoire moderne de l'Université de Lausanne et médiatrice culturelle au Château militaire de Morges et ses musées, Suisse.
Sophie Doucet	Docteure en histoire, Québec, Canada.
Pauline Ferrier-Viaud	Maîtresse de conférences en histoire moderne, Université d'Artois, Crehs, France.
Corinne Fortier	Anthropologue, psychologue et réalisatrice, chargée de recherche au CNRS, Laboratoire d'Anthropologie Sociale, Collège de France, EHESS.
Jonathan Fortin	Doctorant en histoire, Université du Québec à Montréal, Québec, Canada.
Jean-Philippe Garneau	Professeur au département d'histoire, Université du Québec à Montréal, Québec, Canada.
Benoît Grenier	Professeur d'histoire du Québec préindustriel, Université de Sherbrooke, CIÉQ, Québec, Canada.

Solenn Mabo	Maîtresse de conférences en histoire moderne, Université Rennes 2, Tempora, France.
Tiphaine Martin	Chercheuse en littérature du XX^{e} siècle, Université de Toulon, BABEL, France.
Anne Montenach	Professeure d'histoire moderne, Aix-Marseille Université, CNRS, TELEMMe, France.
Sylvie Moret Petrini	Première assistante, Université de Lausanne, Suisse.
Jean de Préneuf	Maître de conférences en histoire contemporaine, Université de Lille, IRHiS, France.
Christophe Regina †	Maître de conférences en histoire moderne, Université de Limoges-ESPE, FRED, France.
Ofelia Rey Castelao	Professeure d'histoire moderne, Université de Saint-Jacques-de-Compostelle, Espagne.
David Salomoni	Chercheur postdoctoral, Université de Lisbonne, Portugal.
Pauline Schmitt Pantel	Professeure émérite d'histoire ancienne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ANHIMA, France.
Jean-René Thuot	Professeur d'histoire du Québec préindustriel, Université du Québec à Rimouski, Québec, Canada.
Thomas Vaisset	Maître de conférences en histoire contemporaine, Université Le Havre Normandie, IDEES, France.
Marie-France Vouilloz Burnier	Docteure ès Sciences de l'éducation, Historienne indépendante, Présidente du Conseil scientifique de la Société Patrimoine Hérémence, Suisse.

À la mémoire de Christophe Regina.

SOMMAIRE

Introduction 13
Emmanuelle Charpentier, Benoît Grenier

Partie 1. Subir l'absence ?

Pénélope face à la toile, une femme d'action ? 31
Pauline Schmitt Pantel

Une Pénélope marseillaise : Mercédès dans *Le Comte de Monte-Cristo* 41
Tiphaine Martin

L'alliance, l'ancre et la plume : lien conjugal et économie de l'absence chez les femmes d'officiers de marine mi XIX[e]-mi XX[e] siècle 55
Jean de Préneuf, Thomas Vaisset

« Quand reprendrons-nous donc nos beaux jours d'autrefois ? » Blanche Lacoste-Landry, l'absence et la neurasthénie durant la Grande Guerre 71
Sophie Doucet

Trois femmes face à l'absence dans la France de l'Occupation : le témoignage des écrits personnels 85
Jacques Cantier

« Depuis que je te connais, je t'ai toujours attendu ». Jeanne face aux absences de Jacques (France, 1954-1957) 97
Raphaëlle Branche

Une thématique taboue ? L'énonciation de la sexualité dans la correspondance conjugale des officiers suisses au service étranger et de leurs épouses (XVIII[e]-XIX[e] siècles) 109
Jasmina Cornut

Absence sans conscience n'est que ruine des couples. Les Marseillaises et la vie conjugale au XVIII[e] siècle 127
Christophe Regina

Partie 2. Se débrouiller ?

Une économie de l'absence des hommes. Femmes, pluriactivité et marché dans les Alpes occidentales au XVIII[e] siècle 141
Anne Montenach

Solitude et indépendance des femmes dans les Alpes suisses
lors de la construction des barrages (1930-1970) 153
Marie-France Vouilloz Burnier

Derrière le mythe et par-delà l'oubli : singularité et multiplicité
des expériences féminines de l'absence (Charlevoix, 1940-1980) 169
Marie-Pier Bouchard

Les femmes face à l'absence des époux
dans la Galice occidentale au XVIII[e] siècle 181
Ofelia Rey Castelao

Épouses et servantes au Canada sous le régime français :
une autonomie contrainte et contraignante 195
Arnaud Bessière

Des femmes abandonnées par leur mari :
récits judiciaires de l'absence à Montréal au début du XIX[e] siècle 207
Jean-Philippe Garneau

La trajectoire d'Éléonore Pagé (1795-1860) dans la vallée canadienne
du Saint-Laurent : analyse des limites d'un espace d'autonomie féminin 221
Jean-René Thuot

Partie 3. S'affirmer ?

Mais comment peut-on être la femme de Proudhon ?
Euphrasie Piégard (1822-1900) face à l'emprisonnement,
l'exil et les opinions politiques de son mari 237
Olivier Chaïbi

La responsabilité éducative *ad interim* au miroir de la correspondance
de la famille Glayre (1798-1804) 247
Sylvie Moret Petrini

Le travail des femmes et la famille :
les procuratrices à Montréal au XVIII[e] siècle 259
Jonathan Fortin

Pouvoir au féminin : itinéraire épistolaire
d'une noble provençale au XVIII[e] siècle 273
Camille Caparos

Représenter la majesté royale, veiller sur les sujets et gouverner
en l'absence du roi à la fin du XIII[e] siècle. La lieutenance de Blanche d'Anjou,
reine d'Aragon 289
Alexandra Beauchamp

Les chevaleresses dans la vallée du Pô
à la Renaissance (XIV^e-XVI^e siècles) 301
David Salomoni

Subir l'absence, réagir face à l'absence : Marie-Madeleine de Castille
épouse Fouquet, une « veuve civile » ? 313
Pauline Ferrier-Viaud

Épouses d'amis ou d'ennemis de la Nation face à l'absence
dans la Révolution française (Bretagne, 1792-1799) 327
Solenn Mabo

Absence des hommes et *empowerment*
des femmes de marins (Finistère, Vendée) 341
Corinne Fortier

Conclusion 357
Emmanuelle Charpentier, Benoît Grenier

INTRODUCTION

Emmanuelle Charpentier, Benoît Grenier

Ariette du corsere
Que de motx loin de toi
J'éprouve ma julie
Il n'est plus dans la vie
Aucun plaisir pour moi
L'ennui qui me dévore
Doit-il bientôt finir ?
Ah ; si jexiste encore
C'est par ton souvenir
Ciel daignez à mon amour
Rendre enfin ma julie
Je donnerait ma vie
Pour l'avoir un seul jour
D'une absence cruelle
C'est trop long-temps soufrir
Ah, vivre aussi loin d'elle
C'est bien plus que mourir

Ces quelques vers extraits de la comédie *Le Corsaire*, écrite par Poisson de la Chabeaussière et donnée pour la première fois à Versailles en 1783, étaient recopiés sur une simple feuille, non signée, faisant office d'enveloppe, adressée à « Monsieur Dhuamel, sur le navire l'aimable Louïse, capitaine Msr Bertrand, à la coste d'angolla[1] ». De toute évidence, Florville, le personnage qui s'exprime ici, souffre de la séparation d'avec sa bien-aimée, Julie, une situation qu'il subit : capturé alors qu'il était en mer, le jeune homme est devenu l'esclave d'un corsaire installé à Tunis. Le recopiage de ces vers interroge quant à leur transcripteur, dont on ignore tout : traduisaient-ils son état d'esprit à ce moment précis de son existence ou bien étaient-ils simplement à son goût ? Quoi qu'il en soit, ils donnent à voir les effets de l'absence, qui affecte ici deux partenaires formant un couple, en suspendant le temps de leur relation. Mais qu'en est-il de Julie ? Pourquoi ne pas avoir choisi un extrait exprimant ses propres sentiments ? C'est justement la raison d'être de cet ouvrage : il a pour ambition de couvrir un angle mort de l'histoire de la famille en donnant, pour une fois, aux femmes en situation conjugale le premier rôle sur la scène familiale, de l'Antiquité à nos jours. Certes, les épouses sont l'épicentre des familles puisqu'en tant que mères, elles assurent la pérennité de la lignée et la transmission de valeurs et de savoirs. Mais qu'il s'agisse d'Athènes au V^e^ siècle avant notre ère, de la Suisse du premier XX^e^ siècle, de la Bretagne au XVIII^e^ siècle ou encore de Montréal au tournant du XIX^e^ siècle, le patriarcat, moyennant des périodes de durcissement et de relative souplesse, a constitué un fait structurel qui les positionnait dans une position juridiquement subordonnée[2]. Du fait de cette inféodation légale instaurant le mari comme « maître et seigneur » de « sa »

1 Archives départementales de Charente-Maritime, fonds de l'amirauté de La Rochelle, B6039, sans date.
2 Lett D., *Hommes et femmes au Moyen Âge. Histoire du genre XII^e^-XV^e^ siècles*, Paris, A. Colin, 2013 ; Beauvalet-Boutouyrie S., *Les Femmes à l'époque moderne (XVI^e^-XVIII^e^ siècles)*, Paris, Belin, 2003, p. 68-77.

femme, elles se sont généralement retrouvées enfouies dans les silences de l'histoire, un silence qui les affectait déjà plus que les hommes à conditions sociales égales[3].

L'historiographie anglo-américaine a, de longue date, porté une attention particulière au rôle des femmes dans la famille, dans la foulée des travaux pionniers de l'historienne anglaise Alice Clark qui donnent à l'épouse une place importante dans la cellule conjugale préindustrielle[4]. Si la maternité est depuis longtemps un objet d'intérêt des travaux en histoire des femmes[5], partie prenante à la réflexion sur la « culture des femmes[6] », l'épouse, indépendamment du nombre et de la fréquence des maternités, ne se résume pas à son statut de « mère ». Sous l'impulsion des mouvements féministes de la seconde moitié du XXe siècle, les femmes sont devenues à la fois « sujets » et « objets » de l'histoire[7]. La thèse d'un âge d'or féminin à l'ère préindustrielle/coloniale fait même figure, chez certaines historiennes, de *leitmotiv* qui vise à contrebalancer des siècles d'histoire androcentrée. Au Canada, cette interprétation atteint son paroxysme chez Janet Noel qui avance l'idée d'une Nouvelle-France où les femmes auraient été « favorisées » par comparaison avec d'autres sociétés de la même époque ainsi qu'en comparaison de leurs descendantes des XIXe et XXe siècles[8]. L'historienne torontoise a tôt fait d'être rappelée à l'ordre par Micheline Dumont[9] et on en vient à nuancer cette vision quelque peu idyllique puis à chercher d'autres interprétations pour caractériser le rôle des épouses dans les sociétés préindustrielles[10]. Le concept de *deputy husband* (ou « auxiliaire du mari ») devient avec Laurel Thatcher Ulrich une alternative mitoyenne, témoignant de la nécessaire complémentarité entre « mari et femme[11] » : « *A wife was expected to become expert in the management of a household and the care of the children, but she was also asked to assist in the economic affairs of her husband, becoming his representative and even his surrogate if circumstances demanded it*[12]. » L'épouse serait donc une « déléguée », capable lorsque nécessaire, tout en demeurant sous la tutelle du mari, véritable chef de la famille. Or, pour Janet Noel et d'autres, l'épouse est bien davantage qu'une déléguée du mari[13]. Au fil des contributions, de part et d'autre de l'Atlantique, on oscille entre interprétations postulant une autonomie plus ou moins grande

3 Perrot M., *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998, p. iii. Alain Corbin en est bien conscient à propos d'Anne Poté, l'épouse encore plus inconnue que l'inconnu dont il fait la biographie : Corbin A., *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, Paris, Flammarion, 1998.

4 Clark A., *Working Life of Women in the Seventeenth Century*, Londres/New-York, Routledge, 1992 (1re édition à Londres en 1919).

5 Knibiehler Y. et Fouquet C., *Histoire des mères : du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montalba, 1977 ; Baillargeon D., *Un Québec en mal d'enfants. La médicalisation de la maternité, 1910-1970*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2004.

6 Sur la notion de « culture des femmes » et l'intégration française de l'histoire des femmes : Dauphin C. *et al.*, « Culture et pouvoir des femmes : essai d'historiographie », *Annales ESC*, vol. 21, n°2, 1986, p. 271-293. Voir aussi Thébaud F., *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Paris, ENS Éditions, 2007 (2e édition). Le classique d'Yvonne Verdier est emblématique de cette approche : Verdier Y., *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979.

7 Dumont M., « Peut-on faire l'histoire de la femme ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 29, n°3, 1975, p. 421-428 ; Dumont M., *Découvrir la mémoire des femmes. Une historienne face à l'histoire des femmes*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2002.

8 Noel J., « New France : Les femmes favorisées », *Atlantis*, vol. 6, n°2, 1981, p. 80-98.

9 Dumont M., « Les femmes de la Nouvelle-France étaient-elles favorisées ? », *Atlantis*, vol. 8, n°1, 1982, p. 118-124.

10 Norton M. B., « The Myth of the Golden Age », dans Berkin C. R. et Norton M. B., *Women of America: A History*, Boston, Houghton Mifflin Co., 1979, p. 37-47.

11 Thatcher Ulrich L., *Good Wives: Image and Reality in the Lives of Women in Northern New England, 1650-1750*, New York, Vintage Books, 1991 [1982].

12 *Ibid.*, p. 49-50.

13 Noel J., « N'être plus la déléguée de personne : une réévaluation du rôle des femmes dans le commerce en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n°2-3, 2009-2010, p. 209-241 ; *Id.*, *Along a River: The First French-Canadian Women*, Toronto, University of Toronto Press, 2013.

des épouses, mais on signale très souvent l'absence de l'époux comme un vecteur sinon un catalyseur d'affirmation du pouvoir féminin[14].

Le couple a aussi suscité l'intérêt de l'historiographie française et donné lieu à des classiques de l'histoire de la famille dans des perspectives ethnologique[15] ou ethnohistorique[16], tantôt purement historienne ou démographique[17]. André Burguière propose dans *Le mariage et l'amour en France de la Renaissance à la Révolution* une lecture longitudinale qui insiste entre autres sur la « civilisation conjugale », laquelle prendrait racine, sous l'influence combinée de l'Église et de l'État[18]. Si la question de l'« invention du couple » mérite encore discussion, force est d'admettre les efforts du droit canon et des législations royales dans l'encadrement de la famille « moderne ». Des travaux ont porté attention à des catégories de couples spécifiques, dont plusieurs ont pour caractéristique d'être marqués par le sceau de la séparation. Ce sont parfois les couples royaux « à quatre mains » où « la reine ne s'est pas contentée des coulisses du pouvoir[19] » même en présence du roi. Toutefois, le rôle de la reine en l'absence du roi est souvent révélateur des aptitudes des souveraines et sont au cœur de plusieurs publications attestant d'un pouvoir négocié, voire partagé, aux plus hauts niveaux[20]. Pensons également à la contribution remarquable de Clémentine Vidal-Naquet sur les couples durant la Grande guerre. Elle saisit cette tragique période qui impose la séparation « massive » des couples et, par les correspondances échangées, parvient à accéder, partiellement à tout le moins, à l'intime de l'expérience amoureuse autrement silencieuse[21]. Pauline Ferrier-Viaud propose quant à elle une lecture tout à fait originale du rôle des épouses des ministres de Louis XIV, loin des courtisanes frivoles qu'on se plait à imaginer. Elle montre, au contraire, des femmes soucieuses des intérêts de leur mari et capables d'administrer les fiefs familiaux[22]. L'une d'elles, Marie-Madeleine de Castille dont l'époux, Nicolas Fouquet, est tombé en disgrâce, fait d'ailleurs l'objet d'une contribution dans le présent ouvrage.

14 Parmi les travaux ayant mis de l'avant le rapport entre absence des hommes et autonomie des femmes, citons : Dufournaud N. et Michon B., « Les femmes et le commerce maritime à Nantes (1660-1740) : un rôle largement méconnu », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, vol. 23, 2006, p. 311-330 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/1926. Deux publications récentes soulèvent de nombreux exemples au soutien de ce rapport, puisés en différents contextes historiques : Craig B., *Les Femmes et le monde des affaires depuis 1500*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019 (édition originale anglaise en 2016) et Catterall D. et Campbell J. (dir.), *Women in Port: Gendering Communities, Economics and Social Networks in Atlantic Port Cities, 1500-1800*, Leiden, Brill, 2012.

15 Segalen M., *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980 ; *Id.*, *Nuptialité et alliance. Le choix du conjoint dans une communauté de l'Eure*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1972.

16 Flandrin J.-L., *Les Amours paysannes XVIe-XIXe siècles*, Paris, Gallimard, 1975.

17 Ariès P. et Duby G. (dir.), *Histoire de la vie privée. t. 3 : De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Le Seuil, 1985 ; Melchior-Bonnet S. et Tocqueville A. de (dir.), *Histoire de l'adultère. La tentation extra-conjugale de l'Antiquité à nos jours*, Paris, La Martinière, 1999 ; Walch A., *Histoire de l'adultère, XVIe-XIXe siècle*, Paris, Perrin, 2009. Voir également le dossier « Histoire des conjugalités » dans *Hypothèses*, 2017/1 (20), p. 251-311.

18 Burguière A., *Le Mariage et l'amour en France de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Le Seuil, 2011.

19 Solnon J.-F., *Les Couples royaux dans l'histoire. Le pouvoir à quatre mains*, Paris, Perrin, 2012.

20 Gaude-Ferragu M., *La Reine au Moyen Âge. Le pouvoir féminin XIVe-XVe siècle*, Paris, Tailhandier, 2014 ; Cosandey F., *La Reine de France. Symbole et pouvoir XVe-XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 2000 ; Earenfight T. (dir.), *Queenship and Political Power in Medieval and Early Modern Spain*, Londres, Routledge, 2005.

21 Vidal-Naquet C., *Couples dans la Grande Guerre : le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Belles Lettres, 2014 ; *Id.*, « La séparation. L'amour à l'épreuve du départ au combat en août 1914 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 123, 3, 2014, p. 102-116 ; *Id.*, « Écrire ses émotions. Le lien conjugal dans la Grande Guerre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 47, 1, 2018, p. 117-137 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/14095.

22 Ferrier-Viaud P., *Épouses de ministres. Une histoire sociale du pouvoir féminin au temps de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champvallon, 2022.

Au cours des dernières décennies, l'histoire de la famille, elle-même fortement alimentée par l'anthropologie, les études sur les structures de la parenté et les dynamiques de reproduction familiales[23], a considérablement élargi le portrait de nos connaissances, souvent en s'éloignant du noyau conjugal pour mieux documenter l'histoire de la périphérie familiale et des liens collatéraux par l'étude des relations et de l'affection filiale en dehors de la relation parents/enfants[24]. L'émergence du concept de genre, de même que les études plus vastes sur les relations sociales, ne sont pas étrangères à ce renouveau[25]. Des liens avunculaires qui unissent oncles et neveux et tantes et nièces[26] à ceux, encore plus intimes, qui unissent frères et sœurs et qui constituent la première source de sociabilité et de solidarité[27], la recherche sur les liens familiaux est en plein renouvellement, alimentée entre autres par l'histoire des émotions[28]. L'histoire des grands-parents[29], de même que celle de l'adoption[30] ou de la parenté spirituelle[31], y contribuent. Mais, en dépit du renouveau important que connaît l'histoire de la famille et qu'on ne saurait résumer en quelques lignes, peu d'études ont été consacrées aux femmes mariées et le noyau conjugal demeure largement monopolisé par les maris, conséquence inéluctable des structures sociales et des normes juridiques qui ont caractérisé l'histoire depuis au moins la révolution néolithique et qui n'ont commencé à se transformer que récemment et pas encore sur l'ensemble de la planète[32].

L'occultation des épouses par leur conjoint dans les fonds d'archives explique l'intérêt de longue date porté par les historiens aux femmes « seules », celles qui n'ont pas de mari, les

23 Fauve-Chamoux A., « Les structures familiales au royaume des familles-souches : Esparros », *Annales ESC*, n°39-3, 1984, p. 513-528 ; *Id.*, « Vieillesse et famille-souche », *Annales de démographie historique*, n°1, 1985, p. 111-125 ; *Id.*, « Le fonctionnement de la famille-souche dans les Baronnies des Pyrénées avant 1914 », *Annales de démographie historique*, n°1, 1987, p. 240-262 ; Viret J.-L., *Le Sol et le sang. La famille et la reproduction sociale en France du Moyen Âge au XIXe siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2014 ; *Id.*, *Valeurs et pouvoir : la reproduction familiale et sociale en Île-de-France, Ecouen et Villiers-le-Bel, 1560-1685*, Paris Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004 ; Boudjaaba F., *Des Paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2008.

24 Voir le volume 34 de la revue *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, paru en 2011, notamment l'introduction : Fine A., Klapisch-Zuber C. et Lett D., « Liens et affects familiaux », p. 7-16 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10212.

25 Par exemple, on consultera avec profit : Ruggiu F.-J. (dir.), *L'Individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2007 ou encore Boudjaaba F. (dir.), *Le Travail et la famille en milieu rural (XVIe-XXIe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

26 Trévisi M., *Au Cœur de la parenté : oncles et tantes dans la France des lumières*, Paris, Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2008.

27 Boudjaaba F., Dousset C. et Mouysset S. (dir.), *Frères et sœurs du Moyen Âge à nos jours /Brothers and Sisters from the Middle Ages to the Present*, Bern, Peter Lang, 2016 ; Fine A., « Frères et sœurs dans la recherche en sciences sociales », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, vol. 34, 2011, p. 167-181 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10304 et dans le même volume : Lett D., « Histoire des frères et sœurs », p. 167-202 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10308.

28 Nagy P. et Boquet D., *Sensible Moyen Âge. Une histoire des émotions dans l'Occident médiéval*, Paris, Le Seuil, 2015 ; Corbin A., Courtine J-J. et Vigarello G. (dir.), *Histoire des émotions*, Paris, Le Seuil, 2016.

29 Gourdon V., *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2012 [2001].

30 En témoigne un récent dossier thématique des *Annales de Démographie Historique* sur le thème de l'histoire de l'adoption : « Formes adoptives (XVIe-XXe siècles) », n°141, vol. 1, 2021.

31 Fine A., *La Parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.

32 Pour un survol dans la très longue durée : Harari Y. N., *Sapiens. Une brève histoire de l'humanité*, Paris, Albin Michel, 2015, p. 175-191, de même que Beauvalet-Boutouyrie S. et Berthiaud E., *Le Rose et le bleu. La fabrique du féminin et du masculin. Cinq siècles d'histoire*, Paris, Belin, 2016.

célibataires, ou celles qui n'en ont plus, les veuves, ou encore les femmes séparées[33]. L'étude de ces femmes sans homme a permis aux historiennes d'attester des capacités et des compétences des femmes, souvent dans des sphères non traditionnellement considérées comme « féminines », rappelant, si la chose était nécessaire, que l'incapacité juridique des femmes reposait moins sur le postulat de l'incapacité que sur la nécessité de hiérarchiser la famille, comme le soulignait déjà en 1771 Robert-Joseph Pothier dans son *Traité de la puissance du mari sur la personne et les biens de sa femme* : « Le besoin qu'a la femme [de l'autorisation du mari] n'est pas fondé sur la faiblesse de sa raison, car une femme mariée n'a pas la raison plus faible que les filles et les veuves, qui n'ont pas besoin d'autorisation[34]… ». En 1984, Arlette Farge et Christiane Klapisch-Zuber écrivaient, en introduction d'un ouvrage collectif intitulé *Madame ou Mademoiselle ?* : « La femme seule est un angle mort de l'histoire[35] ». Depuis, le célibat féminin, laïc ou ecclésiastique, de même que le veuvage féminin, ont donné lieu à une multiplicité de travaux. Scarlett Beauvalet-Boutouyrie a montré qu'à l'époque moderne, les célibataires jouissent d'une autonomie sur le plan juridique, mais sont placées au ban d'une société où le mariage demeure la voie toute tracée pour les femmes[36]. L'historiographie anglo-américaine a aussi bien rendu la complexité et l'ambiguïté du statut de la *spinster* qui s'incarnera ultimement dans la figure stéréotypée de la « vieille fille[37] ». Mais ce sont les contributions relatives au veuvage féminin qui invitent le plus fortement à revisiter le statut de la femme mariée. En effet, les recherches menées par Olwen Hufton[38], Ida Blom[39], Nicole Pellegrin et Colette H. Winn[40], Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, Josette Brun[41] ou Bettina Bradbury[42], pour ne citer qu'elles, ont montré toute l'ambiguïté de ce statut en Europe ou en Amérique du Nord[43]. Si la veuve bénéficie d'une capacité juridique pleine et entière, lui permettant d'administrer à sa guise ses propres biens et ceux issus de sa communauté, elle n'en reste pas moins soumise à une obligation de bonnes mœurs, sans compter les pressions exercées par son entourage en vue d'un remariage tant qu'elle est en âge de procréer.

33 Beauvalet-Boutouyrie S., *La Solitude, XVII^e^-XVIII^e^ siècle*, Paris, Belin, 2008. On pense aussi aux travaux d'Aurélie Chatenet-Calyste : « Vivre sans lui. Les femmes et la séparation conjugale dans le monde curial au XVIII^e^ siècle », *Annales de démographie historique*, vol. 2, n°140, 2020, p. 53-74 ; *Id.*, « La femme maîtresse de maison. Rôle et place des femmes dans les ouvrages d'économie domestique au XVIII^e^ siècle », *Histoire, économie et société*, vol. 28, n°4, 2009, p. 21-34.

34 Pothier R.-J., *Traité de la puissance du mari sur la personne et les biens de sa femme*, art. 3, cité dans Beauvalet-Boutouyrie S., *Les Femmes à l'époque moderne*, *op. cit.*, p. 34.

35 Farge A. et Klapisch-Zuber C., « Introduction », dans *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine 18^e^-20^e^ siècle*, Paris, Montalba, 1984, p. 7.

36 Beauvalet-Boutouyrie S., *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001.

37 Froide A., *Never Married: Singlewomen in Early Modern England*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

38 Hufton O., « Women without men: widows and spinsters in Britain and France in the eighteenth century », *Journal of Family History*, n°4, 1996, p. 355-376.

39 Blom I., « History of Widowhood: a Bibliographic Overview », *Journal of Family History*, vol. 16, n°2, 1991, p. 191-210.

40 Pellegrin N. et Winn C. H. (dir.), *Veufs, veuves et veuvage*, Paris, Honoré Champion, 2003. Voir aussi Maillard B., « Les veuves dans la société rurale au XVIII^e^ siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 106, 1999, 1, p. 197-210 et Dousset-Seiden C., « Femmes et héritage en France au XVII^e^ siècle », *Dix-septième siècle*, 2009, n°244, p. 477-491 ; *Id.*, « Familles paysannes et veuvage féminin en Languedoc à la fin du XVII^e^ siècle », *Dix-septième siècle*, n°249, 2010, p. 7-20 ; *Id.*, « Fortunes et infortunes familiales des veuves (France. XVII^e^-XVIII^e^ siècle) », dans Martial A., *La Valeur des liens. Hommes, femmes et transactions familiales*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, p. 47-67.

41 Brun J., *Vie et mort du couple en Nouvelle-France : Québec et Louisbourg au XVIII^e^ siècle*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 2006.

42 Bradbury B., *Wife to Widow: Lives, Laws, and Politics in Nineteenth-Century Montreal*, Vancouver, University of British Colombia Press, 2011 ; *Id.*, « Surviving as a Widow in 19th-century Montreal », *Urban History Review*, vol. 17, n°3, 1989, p. 148-160 ; *Id.*, « Widowhood and Canadian Family History », dans Conrad M., *Intimate Relations: Family and Community in Planter Nova Scotia 1759-1800*, Wolfville, Planter Studies Centre et Acadia University, 1995, p. 19-41.

43 Beauvalet-Boutouyrie S., *Être veuve sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 15.

Josette Brun et Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, comme d'autres historiennes de part et d'autre de l'Atlantique, ont pris soin d'insister sur le fait que les compétences féminines observées après la mort de l'époux prenaient nécessairement leur origine dans la vie conjugale, sinon en amont du mariage, tout particulièrement dans les contextes où prévalait une forte homogamie socioprofessionnelle[44]. Les négociantes de Saint-Malo[45], les marchandes de Louisbourg[46], les artisanes turinoises[47] ou encore les seigneuresses canadiennes[48] ont toutes en commun un savoir-faire et une expertise qui leur permet de maintenir après le décès de leur mari, souvent en collaboration avec un fils, les rênes de l'entreprise familiale. Qu'il s'agisse d'un « partenariat mère-fils », d'une complète autonomie féminine ou encore d'un véritable pouvoir féminin, ces aptitudes reconnues aux veuves, de toutes conditions, témoignent visiblement des compétences antérieures des épouses. Or, tant que le mari est vivant, sa femme demeure légalement et « archivistiquement » effacée. C'est le principe même de la *Coverture* en *Common Law*, que théorise le juriste William Blackstone dans ses *Commentaries on the Laws of England*[49]. Que cette couverture soit partielle (celle de la Coutume de Paris par exemple) ou totale (celle des femmes de l'Antiquité grecque ou romaine), la chape est suffisamment opaque pour compliquer le travail des praticiens de l'histoire.

En plus des difficultés imputables au cadre juridique et social, il convient d'ajouter une explication d'ordre culturel à cette invisibilité des épouses. Les historiens, des hommes jusqu'à une époque somme toute récente, ont longtemps occulté, sinon refusé de voir ou même d'imaginer que les femmes mariées avaient eu voix au chapitre. Pourtant, si les sources sont peu prolixes à leur endroit, elles ne sont pas pour autant complètement muettes. Toutefois, on a plus souvent qu'autrement tenu pour acquis le fait que l'époux était, en pratique comme en théorie, maître de la cellule conjugale et responsable des principales décisions. Un exemple pour s'en convaincre ? En 1903, Pierre-Georges Roy consacre près de 400 pages à la famille Juchereau-Duchesnay, appartenant à la noblesse canadienne-française[50]. Dans cette somme, tous les faits d'armes et les réalisations politiques des hommes de la famille sont détaillés dans le menu, tandis que les épouses des seigneurs n'apparaissent qu'en tant que mères des

44 Grenier B. et Ferland C., « "Quelque longue que soit l'absence". Procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIII[e] siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 37, 2013, p. 221 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/11053.

45 Lespagnol A., « Femmes négociantes sous Louis XIV. Les conditions complexes d'une promotion provisoire », dans *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Association des amis de François Lebrun, 1989, p. 463-470 et *Id.*, « Les femmes dans l'économie maritime à l'époque moderne », dans Charpentier E. et Hrodej P. (dir.), *Les Femmes et la mer à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 97-110. Voir aussi Michon B. et Dufournaud N. (dir.), *Femmes et négoce dans les ports européens. Fin du Moyen Âge-XIX[e] siècle*, Bruxelles, Peter Lang, 2018.

46 Brun J., « Les femmes d'affaires en Nouvelle-France au XVIII[e] siècle : le cas de l'Île Royale », *Acadiensis*, vol. 27, n° 1, 1997, p. 44-66.

47 Zucca Micheletto B., *Travail et propriété des femmes en temps de crise : Turin, XVIII[e] siècle*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2014 ; *Id.*, « Un pouvoir informel ? Revenus familiaux dans les milieux artisanaux (Turin, XVIII[e] siècle) », dans Ferland C. et Grenier B., *Femmes, culture et pouvoir. Relectures de l'histoire au féminin XV[e]-XX[e] siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 109-126. Voir aussi Maitte C., « Le travail invisible dans les familles artisanales (XVII[e]-XVIII[e] siècle) », dans Bellavitis A. *et al.*, « Familles laborieuses. Rémunération, transmission et apprentissage dans les ateliers familiaux de la fin du Moyen Âge à l'époque contemporaine en Europe », *Mélanges de l'École française de Rome-Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, n° 128, 1, 2016.

48 Grenier B., « Réflexion sur le pouvoir féminin au Canada sous le Régime français : le cas de la "seigneuresse" Marie-Catherine Peuvret (1667-1739) », *Histoire sociale/Social History*, vol. 42, n° 84, 2009, p. 299-326.

49 Blackstone W., *Commentaries on the Laws of England*, Oxford, Clarendon Press, 4 volumes, 1765-1769.

50 Roy P.-G., *La Famille Juchereau-Duchesnay*, Lévis, s.e., 1903.

héritiers mâles. Pour Roy, pourtant bien au fait des archives de la Nouvelle-France[51], il ne semble pas même imaginable que les « seigneuresses » fussent des actrices au même titre que leur mari. Par conséquent, il se contente de mentionner que Marie-Catherine Peuvret est mère des dix-sept enfants d'Antoine Juchereau-Duchesnay, omettant qu'elle fut, après la mort de son mari, une seigneuresse des plus actives, menant d'une main de fer les affaires de son fief et de sa famille, vingt-quatre années durant, allant jusqu'à menacer son fils d'exhérédation lorsque celui-ci aura largement passé l'âge de la majorité[52]. Peut-on en faire reproche à cet historien du tournant du XX^{e} siècle, conforté par les principes et les valeurs de la bourgeoisie victorienne ? Sans doute n'a-t-il pas même songé à faire de Marie-Catherine Peuvret, femme mariée puis veuve, une actrice de l'histoire.

Reprenons à présent l'affaire Martin Guerre, survenue dans la France du XVI^{e} siècle et finement analysée par Natalie Zemon Davies[53]. Ne devrait-on pas postuler que, dans cette histoire bien connue qui a été reprise au cinéma[54], le personnage principal n'était pas Martin Guerre, ni même Arnaud du Thil qui se fait passer pour lui, mais bien Bertrande de Rols, sa femme ? Issue d'une famille de notables, mariée très jeune, elle est confrontée à 22 ans à la disparition soudaine de son époux. Elle refuse absolument de se remarier puis accepte pendant trois ans un mari qu'elle sait être un imposteur, a deux enfants de lui et le défend fermement, malgré les pressions, lors de son procès à Rieux en 1560. Bertrande de Rols n'est pas une victime subissant les affres de la séparation mais une femme dans sa pleine agentivité s'accommodant de l'absence d'un époux qu'elle n'aimait manifestement pas. Elle instrumentalise même le flou juridique engendré par l'absence de Martin pour protéger les intérêts de son fils et les siens. Le départ de Martin lui donne l'opportunité de s'affirmer et de conserver une certaine indépendance au village. Si le cas de Bertrande et Martin, qui suscita l'intérêt des juristes dès le XVI^{e} siècle, peut sembler de l'ordre du fait divers plutôt sensationnaliste, des milliers d'autres couples, célèbres ou inconnus, ont vécu de telles séparations, qu'elles soient accidentelles ou planifiées, contraintes ou délibérées : femmes de croisés ou de prisonniers, femmes de marins ou de négociants, femmes de soldats ou de migrants. Autant de situations conjugales propices à l'absence du mari pour des périodes à durée souvent incertaine…

Les absences des hommes donnent la possibilité d'entrevoir la condition de leur épouse et son quotidien : elles imposent une séparation durable au sein du couple, qui se comptabilise en mois voire en années, parfois amenée à se répéter selon les activités du conjoint ou les circonstances. Bien que ces femmes soient insérées dans un cadre matrimonial, leur vie est marquée par une profonde dichotomie entre les périodes où elles se retrouvent seules à la tête de leur famille – avec les responsabilités que cela implique – et les moments durant lesquels le conjoint reprend sa place, à l'instar de tout autre couple. On assiste ainsi à un bouleversement temporaire dans l'équilibre du couple et la répartition traditionnelle des tâches. Par conséquent, les périodes d'absence masculine constituent des moments privilégiés pour observer les femmes mariées, à l'échelle de l'individu, mais aussi du couple et de la communauté. Bien entendu, il est essentiel de prendre en compte la grande diversité de situations qui entrainent les départs (activité maritime, guerre, emprisonnement, migration de travail ou en lien avec la religion…). Il importe également de se questionner sur les modalités de cette absence qu'elle soit choisie, imposée ou un peu des deux, sur l'implantation géographique du couple ; vivre en ville, à la campagne, sur le littoral, dans une région montagnarde, sur une île ou dans une colonie n'a pas

51 Pierre-Georges Roy devient, en 1920, le premier « archiviste de la Province de Québec », ancêtre de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après BAnQ).

52 Grenier B., *Marie-Catherine Peuvret. Veuve et seigneuresse en Nouvelle-France (1667-1739)*, Québec, septentrion, 2005.

53 Zemon Davis N., *Le Retour de Martin Guerre* (préface de C. Ginzburg), Paris, Tallandier, 2008 (édition originale anglaise en 1983 aux Presses de l'Université Harvard).

54 *Le Retour de Martin Guerre*, long-métrage réalisé par D. Vigne en 1982.

les mêmes implications. Les conditions démographiques et sociales particulières de la famille interfèrent également : l'âge de l'épouse, la présence d'enfants et leur âge, le milieu social, le réseau de parenté et d'amitié s'avèrent essentiels au quotidien. L'objectif du présent ouvrage est de comprendre l'impact différencié de cette absence, dans toutes ses dimensions, en fonction des critères énumérés ci-haut et de réfléchir aux stratégies adoptées pour y faire face.

Aussi, ce « temps suspendu » qu'est l'absence du conjoint rend visibles les femmes mariées dans les archives. Que ce soit en raison d'une délégation formelle du pouvoir sous la forme d'une procuration ou autre autorisation d'administrer (le royaume, la seigneurie, les biens ou la boutique), parfois par leur présence en justice pour se défendre ou revendiquer un droit, les sources témoignent de leur activité en l'absence du mari et viennent corroborer l'hypothèse maintes fois formulée d'une capacité de l'épouse antérieure au veuvage. Les archives judiciaires ou notariales, matériau de base de l'histoire sociale et économique, ouvrent en effet une fenêtre sur les activités, licites ou illicites, de ces femmes, tandis que les correspondances, journaux intimes ou autres documents du for privé permettent d'appréhender encore davantage, pour celles qui ont accès à l'écrit, la manière dont ces absences et ces « temps d'autonomie » sont vécus en termes d'attente, d'angoisse et d'espoir. Ces égo-documents laissent aussi entrevoir les occupations ou les activités des épouses durant cette parenthèse dans leur couple. Les contributions au présent volume tirent profit de ces différentes formes d'archives, publiques ou privées, pour offrir un portrait diversifié et souvent très intime des femmes face à l'absence. À ces sources viennent s'ajouter, dans certains cas, les voix de ces femmes, directement, grâce à des enquêtes orales qui, du Finistère aux Alpes suisses en passant par la région de Charlevoix au Québec, montrent bien des similitudes dans les difficultés imposées par les départs de maris tantôt marins, tantôt forestiers ou constructeurs de barrages, de même que par la capacité des femmes à se débrouiller et à faire office de « père et mère à la fois ». Ces sources révèlent tantôt la complémentarité, tantôt le partenariat, voire l'association entre mari et femme, ou au contraire, la mésentente entre les deux. Les épouses en absence de mari ne sont pas toujours des femmes seules ; au contraire, des réseaux sont nécessaires pour y faire face, notamment si l'absence physique se double d'une absence de revenus. Elles ne sauraient non plus répondre à une lecture dialectique simpliste entre femmes « libérées » et femmes « abandonnées ». Loin de nous l'idée de proposer une interprétation idéalisée des épouses seules. Dans un collectif sur la question du veuvage, l'historienne Claire Dolan rappelait la nécessité de se protéger contre nos valeurs qui peuvent introduire un biais dans la manière d'interpréter ces moments de « liberté » féminins, lesquels pouvaient tout à fait être vécus sans satisfaction aucune par les premières intéressées[55].

Le « temps suspendu », c'est donc celui des familles où les hommes, partis, laissent aux femmes les commandes de la maisonnée, voire de l'entreprise ou, parfois même, du pays. Malgré un ancrage centré sur les périodes moderne et contemporaine, les textes nous mènent de l'Antiquité grecque en passant par l'Italie de la Renaissance et la France révolutionnaire jusqu'au Québec contemporain. Résolument inscrit en histoire de la famille et en histoire du genre, ce collectif propose vingt-quatre contributions, dont les approches alternent entre trajectoires individuelles – autant d'expériences féminines de l'absence – et perspectives plus générales.

Appréhender les femmes mariées en absence d'hommes suppose tout d'abord de se départir des stéréotypes, tel celui de Pénélope, femme de héros vertueuse restée fidèle à Ulysse, érigée en modèle et devenue source de contre-modèles au moins jusqu'au XIX^{e} siècle, comme en témoigne Tiphaine Martin dans son analyse du *Comte de Monte-Cristo*. Un modèle que Pauline Schmitt Pantel invite pourtant à considérer d'un œil nouveau à l'aune d'une traduction

55 Dolan C., « L'An de deuil et le remariage des veuves. Loi et tradition au XVI^{e} siècle à Aix-en-Provence », dans Pellegrin N. et Winn C. H., *op. cit.*, p. 68.

revisitée, en transformant Pénélope en une « femme d'action », à l'opposé des représentations collectives la réduisant à une femme passive. Néanmoins, l'absence du conjoint est souvent la cause de bien des inquiétudes et même de profondes angoisses, faute de nouvelles, ce que suggèrent les écrits personnels. Les lettres envoyées par plusieurs femmes d'officiers de marine du XIX[e] et du XX[e] siècle, étudiées par Jean de Préneuf et Thomas Vaisset, expriment la force du lien conjugal et la peur éprouvée face au risque maritime. La guerre accroît encore l'incertitude quant au sort du conjoint. À ce titre, les témoignages d'Hélène Berr, de Jacqueline Mesnil-Amar et de Jeanine Bouissonouse, chacune confrontée à l'absence de son compagnon dans un contexte hostile, celui de l'Occupation, sont précieux et révèlent des vécus et des stratégies différenciés pour l'affronter (J. Cantier). Et que dire de l'épisode de « neurasthénie » subi par Blanche Lacoste-Landry, provoqué par le départ à la guerre de son époux (S. Doucet) ? Pour elle, les « beaux jours d'autrefois » sont définitivement perdus quand, pour d'autres, leur souvenir permet de tenir, avec en filigrane, la peur de l'abandon, qui se mêle à l'attente des retrouvailles, plus qu'incertaines. De l'ensemble de ces écrits intimes émane de la douleur, une souffrance morale mais aussi sexuelle. Bien que cette dernière question, largement taboue, ait laissé peu de traces dans les archives, les correspondances échangées entre mari et femme abordent parfois de front ces enjeux. Les lettres échangées par Jeanne et Jacques, appelé en Algérie, durant les « évènements », évoquent crument le manque de l'autre (R. Branche) tandis que celles écrites par des femmes d'officiers suisses, engagés à l'étranger au XVIII[e] et au XIX[e] siècles, se font plus pudiques (J. Cornut). Si, comme le chantait Barbara, toutes les épouses n'ont pas la vertu des femmes de marins – un idéal que Christophe Regina nuance pour le port de Marseille au XVIII[e] siècle à l'aide des archives judiciaires – toutes n'ont pas non plus le *Le Diable au corps* comme le personnage de Marthe, femme adultère d'un soldat parti au front, source de scandale dans le roman de Radiguet publié en 1923[56].

Se focaliser sur celles qui restent et non sur ceux qui partent, c'est aussi évoquer les multiples responsabilités qui reviennent aux épouses, le temps de l'absence : exercer à part entière l'autorité parentale, subvenir aux besoins de la famille, gérer le budget de son ménage et tout simplement gagner sa vie, faute de revenus assurés et réguliers, autant de rôles traditionnellement dévolus aux hommes[57]. Ils s'ajoutent aux tâches imposées par la société, selon une répartition sexuée – éduquer les enfants et tenir la maison – et augmentent de fait la charge de travail et plus largement, la charge mentale. La plupart, tout au moins les femmes dans le besoin ou dans une situation fragile, apprennent à se débrouiller souvent seules afin d'affronter une précarité qui oblige à toutes sortes d'ajustements. L'impact de l'absence sur la cellule familiale est rendu particulièrement visible dans les zones d'émigration saisonnières masculines, que ce soient les Alpes occidentales (A. Montenach) ou suisses (M.-F. Vouilloz-Burnier), la Galice (O. Rey Castelao) ou la région de Charlevoix au Québec (M.-P. Bouchard). La chronologie suivie ici, du XVIII[e] au XX[e] siècle, montre une constante pour faire face au départ des hommes : l'importance du travail féminin, dans les exploitations

56 Radiguet R., *Le Diable au corps*, Paris, Grasset, 1923.

57 Voir Rey Castelao O., « Crisis familiares y migraciones en la Galicia del siglo XVIII desde una perspectiva de género », *Studia historica. Historia moderna*, n°38, 2, 2016, p. 201-236 ; *Id.*, « Mujeres, trabajo y migraciones urbanas en España durante la segunda mitad del siglo XVIII », *Revista de historiografia*, n°16, p. 44-60 ; *Id.*, « Les femmes seules du Nord-Ouest de l'Espagne : trajectoires féminines dans un territoire d'émigration, 1700-1860 », *Annales de démographie historique*, n°112, p. 105-113. Voir aussi Charpentier E., « Autour de Marie-Jacquette Pignot, une femme de marin au XVIII[e] siècle », dans Charpentier E. et Hrodej P. (dir.), *Les Femmes et la mer à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 57-76 ; *Id.*, « Incertitude et stratégies de survie : le quotidien des femmes de "partis en voyage sur mer" des côtes nord de la Bretagne au XVIII[e] siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 117, n°3, 2010, p. 39-54 ; *Id.*, « Vivre au rythme de la mer : femmes de marins au travail sur les côtes nord de la Bretagne au XVIII[e] siècle » dans Boudjaaba F. (dir.), *Le Travail et la famille en milieu rural XVI[e]-XIX[e] siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 53-68.

agricoles mais aussi dans le textile, l'artisanat et/ou le commerce. Certaines font preuve d'un réel esprit d'entreprise dans la gestion de leurs affaires. Il s'agit là d'une dimension fondamentale de la pluriactivité telle qu'elle est exercée à l'échelle du couple, quitte à franchir les limites de la légalité en participant à la contrebande de sel (A. Montenach). Plus que l'endettement, le travail demeure la solution privilégiée par ces femmes : en Nouvelle-France, des épouses restées seules n'hésitent pas à devenir servantes pour éviter de sombrer dans la pauvreté quand d'autres placent leurs enfants comme domestiques afin de limiter leurs charges de famille (A. Bessière). La trajectoire d'Eléonore Pagé, fille de marin et épouse délaissée durant la première moitié du XIXe siècle, au Québec, illustre la volonté de s'en sortir de femmes qui déploient des « stratégies de sortie de l'absence » malgré les cadres contraignants imposés aux femmes par une société dominée par le modèle patriarcal (J.-R. Thuot). Or, l'absence se solde parfois par le départ définitif du mari et aboutit à une situation des plus complexes d'un point de vue légal pour la conjointe[58]. La situation spécifique de ces femmes abandonnées, liées par leur incapacité légale, oblige partout à des adaptations juridiques, à des compromis, notamment au Québec (J.-P. Garneau) mais aussi en Galice où elles sont désignées comme chefs de famille (O. Rey Castelao). Cette capacité à se débrouiller seules, en comptant parfois sur les solidarités familiales et paroissiales, a alimenté le stéréotype de la « femme forte », épouse de bûcheron[59] ou de marin[60], qui doit « avoir ça dans le sang ». Elle est dotée d'une forte capacité d'adaptation et assume sans fléchir toutes les tâches qui lui incombent, tant que dure l'absence, et se prolonge en cas de veuvage. *In fine*, il s'agit bien là d'un autre modèle de comportement imposé aux femmes, à l'instar de la vertueuse Pénélope, subissant passivement l'absence d'Ulysse.

Cet affranchissement de l'autorité maritale provoquée par le départ du mari profite-t-il pour autant à toutes les femmes ? Son absence engendre-t-elle nécessairement la prise d'autonomie voire l'affirmation de son épouse dans une société qui la considère comme une mineure juridique ? C'est bien la question de la « capacité d'action » de ces femmes, autrement appelée *agency* ou agentivité, qui est sous-tendue par l'objet de cet ouvrage[61]. Pour reprendre les termes de Monique Haicault, expliquant la pensée de Judith Butler, philosophe américaine à l'origine du concept d'*agency*, « quelles que soient les modalités d'action, agir c'est faire, c'est faire être et c'est aussi se produire soi-même[62] ». Cela consiste aussi à « agir en changeant, trouver la liberté dans une marge de manœuvre à déployer face aux prescriptions, notamment face à celles de genre[63] ». Le cas d'Euphrasie Piégeard, femme de Proudhon, démontre le contraire : durant l'emprisonnement de son mari, elle reste effacée et soumise à son époux, qui fait figure de mentor pour sa femme, plus jeune et analphabète de surcroît (O. Chaïbi). La correspondance échangée par les époux Glayre à la fin du XVIIIe siècle est significative des rapports de pouvoir au sein de leur couple : Pierre-Maurice, absorbé par sa carrière politique, ne fait jamais confiance à sa femme pour l'éducation de leurs enfants en dépit de sa formation intellectuelle et de sa vivacité d'esprit. Ses lettres maintiennent un contrôle à distance, accepté par Marie-Bartholomée qui se conforme aux rôles alors assignés aux femmes (S. Moret-Petrini). Le cas de la « seigneuresse » Françoise de Blacas, noble provençale du XVIIIe siècle, rappelle que

58 Lainesse L., « Composer avec l'incertitude : les "presque veuves" à l'heure de la Conquête », *Actes du 17e colloque international étudiant du Département des sciences historiques de l'Université Laval, 15 au 17 février 2017*, Québec, Artefact (Université Laval), 2018, p. 331-354.

59 Bouchard M.-P., *Vivre au cœur de « paroisses de femmes » dans la région de Charlevoix, 1940-1980*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019.

60 Guichard-Claudic Y., *Éloignement conjugal et construction identitaire : le cas des femmes de marins*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1999.

61 Sur le concept d'agentivité et son intégration à l'histoire des femmes, voir le numéro que lui a consacré *Rives Méditerranéennes* en 2012 [en ligne] https://journals.openedition.org/rives/4084.

62 Haicault M., « Autour d'agency. Un nouveau paradigme pour les recherches de Genre », *Rives Méditerranéennes*, vol. 41, 2012, p. 14 [en ligne] https://journals.openedition.org/rives/4105.

63 *Ibid.*

même les privilégiées ne vivent pas nécessairement cette délégation de l'autorité masculine comme une libération : mal préparée, Françoise se retrouve au lendemain de son mariage à la tête d'un domaine délaissé par son mari, qui lui en confie la gestion. Ses lettres laissent d'abord entrevoir son désarroi puis une estime de soi grandissante, en lien avec ses nouvelles responsabilités ; elle finit néanmoins par se retirer dans un couvent, fatiguée par ce « fardeau » (C. Caparos). Lorsqu'elles disposent d'une procuration laissée par leur mari, dans le Montréal du XVIII[e] siècle, les épouses ne l'utilisent pas toujours : tout dépend des rapports de confiance établis entre conjoints, de la formation initiale de la femme et de son association – ou pas – aux affaires du ménage en temps ordinaire, en tant que partenaire et non comme subordonnée (J. Fortin). Ces mêmes relations de confiance expliquent le pouvoir confié par son mari à Blanche d'Anjou, reine d'Aragon, à la fin du XIII[e] siècle. Il s'inscrit bien au-delà du rôle traditionnellement dévolu aux reines – engendrer des héritiers – et en fait sa « lieutenante », chargée de veiller sur ses sujets et de gouverner en son absence (A. Beauchamp). Dans la vallée du Pô, au cours de la Renaissance, des femmes outrepassent même les limites assignées à leur sexe en arborant des attributs masculins : ces chevaleresses, formées dès leur enfance au maniement des armes, défendent leur territoire et leurs gens durant l'absence de leur mari, épée à la main, sans susciter de désapprobation sociale, et ce jusqu'au Concile de Trente (D. Salomoni). Faire face à l'adversité peut réveiller la capacité d'action des épouses et leur donner l'occasion de s'affirmer : c'est le cas de Marie-Madeleine de Castille, mariée à Nicolas Fouquet, surintendant des finances royales. Son arrestation en 1661 puis sa condamnation en 1664 la transforment en une « veuve civile », confrontée à la suspension de son mariage, à l'exil pendant le procès et au déshonneur engendré par la disgrâce. Pour autant, elle ne cesse de plaider la cause de son mari : elle organise sa défense durant le procès puis envoie trois requêtes par an à Louis XIV tout en essayant de préserver ses biens et la réputation de ses enfants (P. Ferrier-Viaud). À ce titre, la période révolutionnaire, en desserrant le cadre patriarcal, offre davantage d'opportunités pour se faire entendre, que saisissent indifféremment les femmes d'émigrés ou de défenseurs de la patrie, restées seules. Elles écrivent aux autorités, organisent des délégations, rédigent des pétitions pour revendiquer leur bon droit. Quelques-unes s'impliquent dans la lutte politique, l'absence du mari les incitant à prendre des initiatives parfois risquées sans qu'elles ne soient déterminantes pour autant (S. Mabo). La prise de conscience de cette capacité d'action accrue peut provoquer un renversement de l'autorité au sein du couple, au profit de l'épouse. Ce processus d'*empowerment* est particulièrement visible chez les ménages de marins de Finistère et de Vendée : les femmes se sont saisies de leur nouvelles responsabilités – prendre toutes les décisions relatives à la famille et gérer l'argent du ménage y compris le salaire de leur conjoint – et en ont fait un instrument de pouvoir même en sa présence (C. Fortier).

Paradoxalement, le temps suspendu que représente l'absence du mari et les archives qu'il a pu générer donnent accès à l'histoire de femmes qui seraient autrement demeurées des inconnues aux yeux de l'histoire[64]. Comme le souligne à juste titre Olivier Chaïbi dans son étude consacrée à l'épouse de Pierre-Joseph Proudhon, Euphrasie Piégard : « on ne connaît au final [Euphrasie] que par Proudhon et ses absences ».

Aux sources du présent ouvrage se trouvent quelques jalons qui méritent d'être brièvement rappelés, dont le colloque international « *Femmes face à l'absence de l'Antiquité à l'époque contemporaine : terre, mer, outre-mer (Europe et Amérique du Nord)* », tenu à la Corderie royale de Rochefort, les 11, 12 et 13 mai 2017. Tous les textes ici rassemblés après avoir été sélectionnés et soumis à l'évaluation de pairs, ont initialement donné lieu à une communication lors de ce colloque qui a réuni une trentaine de participant.e.s. Auparavant, s'est tenue à l'Université de Sherbrooke, au Québec, en avril 2013, une journée d'étude autour d'un document

64 Le cas d'Angélique Delputte, étudié par Fulgence Delleaux en est une superbe illustration : *Les Quatre saisons d'Angélique. Correspondance d'une paysanne pendant la Révolution française*, Paris, Bayard, 2020.

particulièrement riche pour l'étude des femmes mariées, l'acte de procuration, réunissant des chercheurs s'intéressant à la Bretagne et au Québec à l'Époque moderne[65]. Elle a donné lieu à une publication qui se voulait justement une étape préliminaire vers un colloque international[66]. Un complément fut apporté par la journée d'études de Lorient sur « Les femmes et la mer à l'époque moderne », organisée en 2014, par Emmanuelle Charpentier en collaboration avec Philippe Hrodej. L'ouvrage issu de cette rencontre, publié en 2018, confirmait la pertinence et la validité de la problématique des « femmes face à l'absence » à une échelle plus large, la France et l'Europe[67]. Le colloque de Rochefort ouvrait à des espaces plus vastes encore, l'Europe et l'Amérique du Nord, ainsi qu'à une expansion chronologique en amont et en aval de l'Époque moderne, de l'Antiquité à l'Époque contemporaine. Ce colloque constituait donc l'aboutissement de rencontres et de réflexions préalables et invitait un plus vaste bassin de spécialistes – historien·ne·s et autres praticiens des sciences sociales étaient convié·e·s – à réfléchir à la question des femmes en situation conjugale, confrontées à l'absence temporaire de leur conjoint et par conséquent momentanément « affranchies » de la tutelle masculine. Ce colloque n'aurait pu être organisé sans l'aide précieuse de Mickaël Augeron, Christine Dousset-Seiden, Isabelle Lacoue-Labarthe, Sylvie Mouysset et Thierry Sauzeau, sans oublier Nicole Pellegrin qui en a assuré les conclusions. Le Centre International de la Mer, grâce à Emmanuel de Fontainieu, Arnaud Dautricourt et son équipe, lui a offert un cadre idéal, la Corderie royale de Rochefort.

65 Sur l'acte de procuration et son apport à l'histoire des femmes : Grenier B. et Ferland C., « "Quelque longue que soit l'absence"… », art. cit. ; Grenier B. et Ferland C. (avec la collaboration de Maryse Cyr), « Les procuratrices à Québec au XVIII[e] siècle : résultats préliminaires d'une enquête sur le pouvoir des femmes en Nouvelle-France », dans *Femmes, culture et pouvoir…*, *op. cit.*, p. 127-144.

66 Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence, Bretagne et Québec (XVII[e]-XVIII[e] siècles)*, Québec, Centre interuniversitaire d'études québécoises, 2015 [en ligne] https://depot.erudit.org/bitstream/004044dd/1/ISBN978-2-921926-54-6%20%28PDF%29.pdf.

67 Charpentier E. et Hrodej P. (dir)., *Les Femmes et la mer à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

Bibliographie

Ariès P. et Duby G. (dir.), *Histoire de la vie privée*. t. 3 : *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Le Seuil, 1985.

Baillargeon D., *Un Québec en mal d'enfants. La médicalisation de la maternité, 1910-1970*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2004.

Beauvalet-Boutouyrie S. et Berthiaud E., *Le Rose et le bleu. La fabrique du féminin et du masculin. Cinq siècles d'histoire*, Paris, Belin, 2016.

Beauvalet-Boutouyrie S., *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001.

Beauvalet-Boutouyrie S., *Les Femmes à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, 2003.

Beauvalet-Boutouyrie S., *La Solitude, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Belin, 2008.

Blackstone W., *Commentaries on the Laws of England*, Oxford, Clarendon Press, 4 volumes, 1765-1769.

Blom I., « History of Widowhood: a Bibliographic Overview », *Journal of Family History*, vol. 16, n°2, 1991, p. 191-210.

Bouchard M.-P., *Vivre au cœur de « paroisses de femmes » dans la région de Charlevoix, 1940-1980*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019.

Boudjaaba F., *Des Paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2008.

Boudjaaba F. (dir.), *Le Travail et la famille en milieu rural (XVIe-XXIe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Boudjaaba F., Dousset C. et Mouysset S. (dir.), *Frères et sœurs du Moyen Âge à nos jours/Brothers and sisters from the Middle Ages to the present*, Bern, Peter Lang, 2016.

Bradbury B., « Surviving as a Widow in 19th-century Montreal », *Urban History Review*, vol. 17, n°3, 1989, p. 148-160.

Bradbury B., « Widowhood and Canadian Family History », dans Conrad M. (dir.), *Intimate Relations: Family and Community in Planter Nova Scotia 1759-1800*, Wolfville, Planter Studies Centre et Acadia University, 1995, p. 19-41.

Bradbury B., *Wife to Widow: Lives, Laws, and Politics in Nineteenth-Century Montreal*, Vancouver, University of British Colombia Press, 2011.

Brun J., « Les femmes d'affaires en Nouvelle-France au XVIIIe siècle : le cas de l'Île Royale », *Acadiensis*, vol. 27, n°1, 1997, p. 44-66.

Brun J., *Vie et mort du couple en Nouvelle-France : Québec et Louisbourg au XVIIIe siècle*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 2006.

Burguière A., *Le Mariage et l'amour en France de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Le Seuil, 2011.

Catterall D. et Campbell J. (dir.), *Women in Port: Gendering Communities, Economics and Social Networks in Atlantic Port Cities, 1500-1800*, Leiden, Brill, 2012.

Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence, Bretagne et Québec (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Québec, Centre interuniversitaire d'études québécoises, 2015 [en ligne] https://depot.erudit.org/bitstream/004044dd/1/ISBN978-2-921926-54-6%20%28PDF%29.pdf.

Charpentier E. et Hrodej P. (dir)., *Les Femmes et la mer à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

Charpentier E., « Autour de Marie-Jacquette Pignot, une femme de marin au XVIIIe siècle », dans Charpentier E. et Hrodej P. (dir.), *Les Femmes et la mer à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 57-76.

Charpentier E., « Incertitude et stratégies de survie : le quotidien des femmes de "partis en voyage sur mer" des côtes nord de la Bretagne au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 117, n°3, 2010, p. 39-54.

Charpentier E., « Vivre au rythme de la mer : femmes de marins au travail sur les côtes nord de la Bretagne au XVIIIe siècle » dans Boudjaaba F. (dir.), *Le Travail et la famille en milieu rural XVIe-XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 53-68.

Chatenet-Calyste A., « La femme maîtresse de maison. Rôle et place des femmes dans les ouvrages d'économie domestique au XVIIIe siècle », *Histoire, économie et société*, vol. 28, n°4, 2009, p. 21-34.

Chatenet-Calyste A., « Vivre sans lui. Les femmes et la séparation conjugale dans le monde curial au XVIIIe siècle », *Annales de démographie historique*, vol. 2, n°140, 2020, p. 53-74.

Clark A., *Working Life of Women in the Seventeenth Century*, Londres/New-York, Routledge, 1992 (1re édition à Londres en 1919).

Corbin A., Courtine J-J. et Vigarello G. (dir.), *Histoire des émotions*, Paris, Le Seuil, 2016.

Corbin A., *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, Paris, Flammarion, 1998.

Cosandey F., *La Reine de France. Symbole et pouvoir XVe-XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 2000.

Craig B., *Les Femmes et le monde des affaires depuis 1500*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019 (édition originale anglaise en 2016).

Dauphin C. *et al.*, « Culture et pouvoir des femmes : essai d'historiographie », *Annales ESC*, vol. 21, n°2, 1986, p. 271-293.

Dolan C., « L'An de deuil et le remariage des veuves. Loi et tradition au XVIe siècle à Aix-en-Provence », dans Pellegrin N. et Winn C. H., *Veufs, veuves et veuvage*, Paris, Honoré Champion, 2003. p. 68.

Dousset-Seiden C., « Femmes et héritage en France au XVIIe siècle », *Dix-septième siècle*, 2009, n°244, p. 477-491.

Dousset-Seiden C., « Fortunes et infortunes familiales des veuves (France. XVIIe-XVIIIe siècle) », dans Martial A., *La Valeur des liens. Hommes, femmes et transactions familiales*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, p. 47-67.

Dousset-Seiden C., « Familles paysannes et veuvage féminin en Languedoc à la fin du XVIIe siècle », *Dix-septième siècle*, n°249, 2010, p. 7-20.

Dufournaud N. et Michon B., « Les femmes et le commerce maritime à Nantes (1660-1740) : un rôle largement méconnu », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, vol. 23, 2006, p. 311-330 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/1926.

Dumont M., « Peut-on faire l'histoire de la femme ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 29, n°3, 1975, p. 421-428.

Dumont M., « Les femmes de la Nouvelle-France étaient-elles favorisées ? », *Atlantis*, vol. 8, n°1, 1982, p. 118-124.

Dumont M., *Découvrir la mémoire des femmes. Une historienne face à l'histoire des femmes*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2002.

Earenfight T. (dir.), *Queenship and Political Power in Medieval and Early Modern Spain*, Londres, Routledge, 2005.

Farge A. et Klapisch-Zuber C., « Introduction », dans *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine 18e-20e siècle*, Paris, Montalba, 1984.

Fauve-Chamoux A., « Les structures familiales au royaume des familles-souches : Esparros », *Annales ESC*, n°39-3, 1984, p. 513-528.

Fauve-Chamoux A., « Vieillesse et famille-souche », *Annales de démographie historique*, n°1, 1985, p. 111-125.

Fauve-Chamoux A., « Le fonctionnement de la famille-souche dans les Baronnies des Pyrénées avant 1914 », *Annales de démographie historique*, n°1, 1987, p. 240-262.

Ferland C. et Grenier B., *Femmes, culture et pouvoir. Relectures de l'histoire au féminin XVe-XXe siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010.

Ferrier-Viaud P., *Épouses de ministres. Une histoire sociale du pouvoir féminin au temps de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champvallon, 2022.

Fine A., « Frères et sœurs dans la recherche en sciences sociales », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, vol. 34, 2011, p. 167-181 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10304.

Fine A., Klapisch-Zuber C. et Lett D., « Liens et affects familiaux », p. 7-16 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10212.

Fine A., *La Parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.

Flandrin J.-L., *Les Amours paysannes XVIe-XIXe siècles*, Paris, Gallimard, 1975.

Froide A., *Never Married: Singlewomen in Early Modern England*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

Gaude-Ferragu M., *La Reine au Moyen Âge. Le pouvoir féminin XIVe-XVe siècle*, Paris, Tailhandier, 2014.

Gourdon V., *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2012 [2001].

Grenier B. et Ferland C. (avec la collab. de Maryse Cyr), « Les procuratrices à Québec au XVIIIe siècle : résultats préliminaires d'une enquête sur le pouvoir des femmes en Nouvelle-France », dans Ferland C. et Grenier B., *Femmes, culture et pouvoir. Relectures de l'histoire au féminin XVe-XXe siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 127-144.

Grenier B. et Ferland C., « "Quelque longue que soit l'absence". Procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIIIe siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°37, 2013, p. 221 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/11053.

Grenier B., *Marie-Catherine Peuvret. Veuve et seigneuresse en Nouvelle-France (1667-1739)*, Québec, Septentrion, 2005.

Grenier B., « Réflexion sur le pouvoir féminin au Canada sous le Régime français : le cas de la "seigneuresse" Marie-Catherine Peuvret (1667-1739) », *Histoire sociale/Social History*, vol. 42, n°84, 2009, p. 299-326.

Guichard-Claudic Y., *Éloignement conjugal et construction identitaire : le cas des femmes de marins*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1999.

Haicault M., « Autour d'agency. Un nouveau paradigme pour les recherches de Genre », *Rives Méditerranéennes*, vol. 41, 2012, p. 14 [en ligne] https://journals.openedition.org/rives/4105.

Harari Y. N., *Sapiens. Une brève histoire de l'humanité*, Paris, Albin Michel, 2015.

Hufton O., « Women without men: widows and spinsters in Britain and France in the eighteenth century », *Journal of Family History*, n°4, 1996, p. 355-376.

Knibiehler Y. et Fouquet C., *Histoire des mères : du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montalba, 1977.

Lainesse L., « Composer avec l'incertitude : les "presque veuves" à l'heure de la Conquête », *Actes du 17e colloque international étudiant du Département des sciences historiques de l'Université Laval, 15 au 17 février 2017*, Québec, Artefact (Université Laval), 2018, p. 331-354.

Lespagnol A., « Femmes négociantes sous Louis XIV. Les conditions complexes d'une promotion provisoire », dans *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Association des amis de François Lebrun, 1989, p. 463-470.

Lespagnol A., « Les femmes dans l'économie maritime à l'époque moderne », dans Charpentier E. et Hrodej P. (dir.), *Les Femmes et la mer à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 97-110.

Lett D., « Histoire des frères et sœurs », 2011, p. 167-202 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10308.

Lett D., *Hommes et femmes au Moyen Âge. Histoire du genre XIIe-XVe siècles*, Paris, A. Colin, 2013.

Maillard B., « Les veuves dans la société rurale au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 106, 1999, 1, p. 197-210.

Maitte C., « Le travail invisible dans les familles artisanales (XVIIe-XVIIIe siècle) », dans Bellavitis A. *et al*., « Familles laborieuses. Rémunération, transmission et apprentissage dans les ateliers familiaux de la fin du Moyen Âge à l'époque contemporaine en Europe », *Mélanges de l'École française de Rome-Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, n°128, 1, 2016.

Melchior-Bonnet S. et Tocqueville A. de (dir.), *Histoire de l'adultère. La tentation extra-conjugale de l'Antiquité à nos jours*, Paris, La Martinière, 1999.

Michon B. et Dufournaud N. (dir.), *Femmes et négoce dans les ports européens. Fin du Moyen Âge-XIXe siècle*, Bruxelles, Peter Lang, 2018.

Nagy P. et Boquet D., *Sensible Moyen Âge. Une histoire des émotions dans l'Occident médiéval*, Paris, Le Seuil, 2015.

Noel J., « New France : Les femmes favorisées », *Atlantis*, vol. 6, n°2, 1981, p. 80-98.

Noel J., « N'être plus la déléguée de personne : une réévaluation du rôle des femmes dans le commerce en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n°2-3, 2009-2010, p. 209-241.

Noel J., *Along a River: The First French-Canadian Women*, Toronto, University of Toronto Press, 2013.

Norton M. B., « The Myth of the Golden Age », dans Berkin C. R. et Norton M. B., *Women of America: A History*, Boston, Houghton Mifflin Co., 1979, p. 37-47.

Pellegrin N. et Winn C. H. (dir.), *Veufs, veuves et veuvage*, Paris, Honoré Champion, 2003.

Perrot M., *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

Radiguet R., *Le Diable au corps*, Paris, Grasset, 1923.

Rey Castelao O., « Les femmes seules du Nord-Ouest de l'Espagne : trajectoires féminines dans un territoire d'émigration, 1700-1860 », *Annales de démographie historique*, 2006, n°112, p. 105-113.

Rey Castelao O., « Mujeres, trabajo y migraciones urbanas en España durante la segunda mitad del siglo XVIII », *Revista de historiografia*, 2012, n°16, p. 44-60.

Rey Castelao O., « Crisis familiares y migraciones en la Galicia del siglo XVIII desde una perspectiva de género », *Studia historica. Historia moderna*, n°38, 2, 2016, p. 201-236.

Rives Méditerranéennes, 2012 [en ligne] https://journals.openedition.org/rives/4084.

Roy P.-G., *La Famille Juchereau-Duchesnay*, Lévis, s.e., 1903.

Ruggiu F.-J. (dir.), *L'Individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2007.

Segalen M., *Nuptialité et alliance. Le choix du conjoint dans une communauté de l'Eure*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1972.

Segalen M., *Marie et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980.

Solnon J.-F., *Les Couples royaux dans l'histoire. Le pouvoir à quatre mains*, Paris, Perrin, 2012.

Thatcher Ulrich L., *Good Wives: Image and Reality in the Lives of Women in Northern New England, 1650-1750*, New York, Vintage Books, 1991.

Thébaud F., *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Paris, ENS Éditions, 2007.

Trévisi M., *Au Cœur de la parenté : oncles et tantes dans la France des lumières*, Paris, Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2008.

Verdier Y., *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979.

Vidal-Naquet C., « La séparation. L'amour à l'épreuve du départ au combat en août 1914 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 123, 3, 2014, p. 102-116.

Vidal-Naquet C., *Couples dans la Grande Guerre : le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

Vidal-Naquet C., « Écrire ses émotions. Le lien conjugal dans la Grande Guerre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 47, 1, 2018, p. 117-137 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/14095.

Viret J.-L., *Valeurs et pouvoir : la reproduction familiale et sociale en Ile-de-France, Ecouen et Villiers-le-Bel, 1560-1685*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004.

Viret J.-L., *Le Sol et le sang. La famille et la reproduction sociale en France du Moyen Âge au XIX^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2014.

Walch A., *Histoire de l'adultère, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2009.

Zemon Davis N., *Le Retour de Martin Guerre* (préface de C. Ginzburg), Paris, Tallandier, 2008 (édition originale anglaise en 1983 aux Presses de l'Université Harvard).

Zucca Micheletto B., « Un pouvoir informel ? Revenus familiaux dans les milieux artisanaux (Turin, XVIII^e siècle) », dans Ferland C. et Grenier B., *Femmes, culture et pouvoir. Relectures de l'histoire au féminin XV^e-XX^e siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 109-126.

Zucca Micheletto B., *Travail et propriété des femmes en temps de crise : Turin, XVIII^e siècle*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2014.

Emmanuelle Charpentier
Maîtresse de conférences en histoire moderne,
Université Toulouse-Jean Jaurès, Framespa, France

Benoît Grenier
Professeur d'histoire du Québec préindustriel,
Université de Sherbrooke, CIÉQ, Québec, Canada

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels

CC BY SA

Partie 1

Subir l'absence ?

PÉNÉLOPE FACE À LA TOILE, UNE FEMME D'ACTION ?

Pauline Schmitt Pantel

Pénélope attendant le retour d'Ulysse durant vingt années, telle que la met en scène l'*Odyssée* d'Homère au VIII[e] siècle av. J.-C.[1], a longtemps été l'image emblématique de l'épouse passive et vertueuse, comme le rappelle la présentation du colloque. Les recherches de ces dernières années sur les femmes et le genre dans le monde grec antique ont toutefois permis de modifier cette représentation[2]. Le thème de l'absence est un bon fil directeur pour repérer, dans la vie quotidienne de cette femme dans l'île d'Ithaque, tous les indices qui marquent son statut, et toutes ses tentatives pour prendre en main sa vie et gérer sa maisonnée (*oikos*). Dans le monde aristocratique de la Grèce archaïque où le mariage – et dans ce cas le re-mariage – semble le seul destin possible pour une femme de bonne naissance, Pénélope louvoie comme les marins de son île, évite les écueils, fait preuve de *métis* (intelligence et ruse à la fois) face aux prétendants et réussit à maintenir une certaine indépendance. Je partirai du texte de l'*Odyssée* d'Homère et tenterai de montrer comment une figure moins conventionnelle de Pénélope se tisse aujourd'hui avec pour trame l'histoire des femmes et du genre et pour chaîne une nouvelle lecture de l'épopée[3].

Ulysse est maintenant parti d'Ithaque depuis vingt ans : la guerre des Grecs contre les Troyens a duré dix ans, et depuis dix ans Ulysse est sur le chemin du retour et subit le courroux des dieux. Cette absence prolongée a des conséquences graves sur la maison d'Ulysse. Télémaque, le fils d'Ulysse, lors d'une assemblée sur l'agora d'Ithaque, prédit en l'absence de nouvelles de son père la ruine prochaine de sa maison, les prétendants « mangeant » ses biens, l'épopée nomme ainsi les hommes qui prétendent à un mariage avec Pénélope, la femme d'Ulysse et la mère de Télémaque.

« Contre son gré des prétendants s'acharnent sur ma mère ; encore qu'ils soient les propres fils des meilleurs de cette île, ils se garderaient bien de se rendre au palais d'Icare, [le père de Pénélope], qui pourrait, acceptant leurs cadeaux (*hedna*), la donner à qui lui plairait, selon son gré ! Mais non ! c'est dans notre maison qu'ils font ripaille[4] ». Télémaque décrit ensuite la maison d'Ulysse désormais sans défense.

Au cœur de la crise suscitée par l'absence d'Ulysse, se pose donc la question du remariage de Pénélope. Pourquoi ce remariage est-il obligatoire ? Comment Pénélope agit-elle ?

1 L'*Odyssée* est l'un des deux poèmes attribués à Homère. Son thème est le retour d'Ulysse depuis Troie où il a participé à la guerre (voir *L'Iliade*) jusqu'à son île d'Ithaque. Si on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la poésie homérique est le fruit d'une longue tradition orale, le moment où les poèmes ont été mis par écrit fait toujours l'objet de débats. Voir Nagy G., *La Poésie en acte. Homère et autres chants*, traduction de l'anglais par Jean Bouffartigue, Paris, Belin, 2000.

2 Saïd S., *Homer and the Odyssey*, Oxford, 2011. Au chapitre 9 : « Women in the Odyssey », S. Saïd fait un rappel des publications sur ce thème et en particulier sur Pénélope p. 276-314. Beate Wagner-H., « Penelopes Wohnzimmer. Polemische Anmerkungen zu Mary Beards, *Frauen und Macht* », *Historische Anthropologie*, 26, 2018, p. 414-421. Pour une mise au point sur l'histoire des femmes, le genre, l'histoire mixte pour l'antiquité grecque voir Sebillotte Cuchet V., *Artémise*, Fayard, Paris, 2022.

3 Winkler J.-J., « Les mille ruses de Pénélope (et celles d'Homère) », dans *Désir et Contraintes en Grèce ancienne*, Paris, Epel, 2005, p. 241-304, a indiqué la voie. Traduction de *The Constraints of Desire*, *The Anthropology of Sex and Gender in Ancient Greece*, New York, Routledge, 1990.

4 *Odyssée*, II, vers 50 sq. Sauf indication contraire la traduction est celle de P. Jaccottet dans : Homère, *L'Odyssée*, Paris, F. Maspero, 1982.

Dans la société homérique, une femme ne peut vivre sans être soumise à une autorité masculine, celle d'un tuteur. Celui-ci est d'abord son père puis son mari, et en cas de mort du mari ou de répudiation, un second époux. La jeune fille ou la femme n'a aucune part dans le choix de l'époux. Le prétendant offre des *hedna*, des biens, sous forme de troupeaux, d'armes, de chaudrons de bronze, d'objets de prestige, au père de la jeune fille ou de la femme. Et le père donne en contre-don sa fille[5]. Celle-ci emporte avec elle l'équivalent d'un trousseau, essentiellement des tissus, vêtements, bijoux qui lui sont propres. Le système n'est pas celui de la dot (du père vers le gendre) mais du douaire (du gendre vers le père). L'épouse quitte alors l'*oikos* (la maisonnée) paternel pour aller vivre dans l'*oikos* du mari. Ce système est très précisément décrit dans le cas de Pénélope à plusieurs moments du récit.

Dès le chant II de l'*Odyssée* Télémaque et les prétendants s'accusent de contrevenir à la coutume. Nous avons vu les griefs de Télémaque, de leur côté les prétendants réclament le retour de Pénélope chez son père afin que le processus de la demande en mariage puisse commencer. Ainsi le prétendant Antinoos conseille à Télémaque : « Renvoie ta mère et ordonne lui d'épouser qui lui plaira et qui son père acceptera [...] Nous n'irons en effet ni sur nos terres ni ailleurs avant qu'elle ait choisi le Grec qui lui plaira ![6] ».

La situation est hors norme et le récit revient plusieurs fois sur cette question du *nomos*, de la règle et de la coutume à respecter. Quelle est alors l'attitude de Pénélope ? Elle va d'abord essayer d'échapper au moment du choix de l'époux en mettant en place le stratagème du tissage d'une toile. Puis elle va feindre d'accepter le mariage et d'entrer dans le jeu du don et contre don qu'il implique. Enfin elle va inventer un moyen de choisir elle-même son époux en instaurant le concours du tir à l'arc. L'étude attentive de ces trois actions permet de décrire sous un nouveau jour le personnage de Pénélope.

Tisser et détisser une toile

L'*Odyssée* livre trois fois le récit du tissage et du dé-tissage de la toile par Pénélope. Ces trois versions se ressemblent avec de légères variantes. Le contexte de leur énonciation est toutefois important.

Le premier contexte est celui d'une assemblée sur l'agora (la place publique) d'Ithaque convoquée par Télémaque au chant II de l'*Odyssée*. À la fin de son discours, Télémaque jette son sceptre à terre et éclate en sanglots. Un prétendant lui répond et dévoile pour la première fois dans l'épopée l'histoire du tissage de la toile.

« Antinoos prit la parole pour répondre : Ah ! prince fanfaron, âme emportée, que dis-tu là pour nous couvrir de honte et nous attirer des reproches ? Ne t'en prends pas aux prétendants des Achéens mais à ta seule mère, qui montre un peu trop d'astuce (*kerdea*) ! Voilà déjà trois ans et bientôt cela fera quatre, qu'elle dupe le cœur des Achéens dans leur poitrine ! Elle enflamme chacun, elle promet à tous, elle envoie des messages, ayant tout autre chose en tête. Sache le dernier tour qu'elle nous a joué : elle avait fait dresser un vaste métier dans la salle (*megaron*), y tissait un voile ample et fin, et nous disait : « Mes jeunes prétendants, certes, je sais qu'Ulysse est mort ; patientez toutefois pour les noces jusqu'à ce que j'aie achevé ce voile, que le fil n'en soit perdu : c'est un linceul pour le héros Laërte afin qu'à l'heure funeste où la cruelle mort

5 Leduc C., « Comment la donner en mariage ? », dans G. Duby et M. Perrot, *Histoire des femmes en Occident*, t. 1, sous la direction de Schmitt Pantel P., Paris, Plon, 1991, p. 260-316. Scheid-Tissinier E., *Les Usages du don chez Homère*, Nancy, 1994 et Scheid-Tissinier E., *Les Origines de la cité grecque*, Paris, A. Colin, 2017.

6 *Odyssée*, II, vers 113-114 et vers 127-128.

viendra l'abattre, il n'y ait nulle femme entre toutes les Achéennes qui me reproche d'avoir laissé nu un mort si riche ! » Ainsi nous parlait-elle et notre âme fière acceptait. C'est ainsi que ses jours passaient à tisser l'ample toile et ses nuits à défaire cet ouvrage sous les torches. Ainsi trois ans durant elle dupa (*dolos*) les Achéens ; mais lorsque vint la quatrième année, et le printemps, une femme qui savait tout nous renseigna, et nous la prîmes défaisant le brillant voile. Alors il fallut bien finir, mais par contrainte[7]. »

Le deuxième contexte au chant XIX de l'*Odyssée* est très différent : dans la grande salle du palais, Ulysse, sous les traits d'un mendiant, et Pénélope dialoguent. Tous deux sont assis devant la cheminée sur des sièges confortables de bois recouverts d'une toison. Pénélope explique à Ulysse la ruse qu'elle a ourdi : « Mais le regret de mon époux fait se fondre mon cœur. [Les prétendants] pressent le mariage (*gamos*) et moi j'ourdis des ruses (*doloi*)[8]. » La description de l'action est alors très proche de celle du chant II mais c'est Pénélope qui raconte sa ruse et non plus un prétendant. Le récit est donc à la première personne : « Je fis dresser un vaste métier… et je leur dis à tous… ».

Le troisième contexte est au chant XXIV la conduite aux Enfers par le dieu Hermès des âmes des prétendants qui ont été massacrés par Ulysse. Là Amphimédon, un des prétendants morts, explique leur histoire. Et il revient sur la ruse de Pénélope. Le récit est très proche de celui que fit Antinoos, mais il se situe à un stade ultérieur, la ruse est reliée au retour d'Ulysse et elle est nettement mise en relation avec la mort voulue des prétendants : « Ulysse absent depuis longtemps, nous briguions son épouse. Elle sans refuser l'odieux mariage ou en finir, méditant d'envoyer sur nous le génie de la mort, entre autres ruses avait inventé celle-ci[9] ».

Si le poète ou l'aède répète trois fois cet épisode c'est qu'il a une importance cruciale dans le déroulement de l'histoire. Les trois points de vue permettent d'ailleurs de l'éclairer différemment. Tisser une toile renvoie d'abord au travail des femmes de cette haute époque archaïque (nous sommes au VIII^e^ siècle av. J.-C. quand l'*Odyssée* est composée), tâche qui reste la leur sur la longue durée de l'antiquité grecque. Une jeune fille (*parthénos*) fabrique sur le métier les tissus qu'elle drapera sur son corps le jour des noces, chiton, péplos et voile. Pénélope choisit de tisser non pas un tel vêtement mais une toile qui recouvrira le cadavre de Laërte son beau-père qui est certes âgé, mais pas du tout mourant. C'est une première anomalie. Tisser des habits de noces, signifierait que Pénélope accepte le statut de jeune femme à marier, ce qu'elle refuse.

Les prétendants doivent attendre pour commencer leur compétition, pour obtenir d'épouser Pénélope, que le tissu soit terminé. Et c'est là qu'intervient la ruse de Pénélope : elle va repousser le plus possible la fin de l'ouvrage et ce faisant allonger, augmenter le temps qui la sépare d'un nouveau mariage. Les prétendants acceptent une demande qui peut sembler légitime, mais Pénélope change de registre et passe du temps usuel pris pour un travail domestique au temps qu'elle espère suspendre jusqu'au retour d'Ulysse, le seul qu'elle reconnaisse comme son époux. Pénélope est à la fois une habile tisseuse, ce qui est commun aux femmes de l'épopée, et celle qui sait subvertir le tissage[10]. Elle détisse la nuit ce qu'elle a tissé le jour. Et le dé-tissage est le symbole de son refus d'un nouveau mariage.

Plusieurs chercheuses ont vu également dans cet acte du dé-tissage le reflet d'une pratique intellectuelle : le tissage est à la fois réel et métaphorique[11]. Le tissage est en effet chez les Grecs

7 *Odyssée*, II, vers 84-110.
8 *Odyssée*, XIX, vers 136-137.
9 *Odyssée*, XXIV, vers 125-128.
10 Frontisi-Ducroux F., *Ouvrages de dames. Ariane*, *Hélène*, *Pénélope*…, Paris, Seuil, 2009.
11 Katz M. A., *Penelope's Renown*, *Meaning and Indeterminacy in the Odyssey*, Princeton, Princeton University Press, 1991 ; Papadopoulou-Belmehdi I., *Le Chant de Pénélope*, Paris, Belin, 1994 ; Doherty L., *Siren Songs: Gender*, *Audience and Narrators in the Odyssey*, Ann Arbor, 1995.

une métaphore de la pensée, de l'intelligence, que l'on attribue normalement aux hommes[12]. Ici le texte de l'*Odyssée* dit que Pénélope a tissé sa ruse, ou tramé sa ruse, telle est la traduction habituelle du vers 137 du chant XIX : *ego de dolous tolupeuo*[13]. Cette ruse est au départ même de la fabrication de la toile. Comme le rappelle Nicole Loraux, « dans ce tissage qui ne cesse de s'annuler, s'est pour Pénélope réfugié tout le sens de la vie et sans fin elle tisse/détisse pour qu'il ne puisse être question de mariage[14] ». L'activité de tisseuse de Pénélope n'est pas à mettre au compte de l'attitude d'une bonne épouse. En tissant sa toile et en la détissant, Pénélope se crée un espace de liberté où elle peut conserver la mémoire d'Ulysse, et dans lequel elle tente d'arrêter le temps. La ruse offre trois ans de répit à Pénélope nous dit le texte[15]. Et c'est une trahison de femme qui va faire échouer la ruse, trahison d'une servante (selon les prétendants) ou des servantes (selon Pénélope). Une servante proche de Pénélope la dénonce, les prétendants la surprennent sur le fait en train de détisser la toile, et ils l'accablent de reproches. Il lui faut terminer l'ouvrage sous la contrainte[16].

La ruse révèle l'intelligence, souvent mentionnée dans l'épopée, de Pénélope. La ruse est une qualité de l'esprit extrêmement prisée chez Homère, elle porte le nom de *métis*, soit l'intelligence rusée[17]. L'épopée l'attribue à de nombreux héros, au premier rang desquels Ulysse qui est dit *polumétis*, à des divinités comme Athéna et à des créatures divines comme Circé et Calypso, les nymphes qui retiennent Ulysse auprès d'elles. La *métis* permet de faire face à l'imprévu, de se sortir de situations délicates, de vaincre des adversaires plus puissants. Il est intéressant de constater qu'une mortelle puisse en être pourvue.

L'intelligence (*noemata*) de Pénélope a en fait plusieurs facettes. C'est à la fois la noblesse des pensées (*phroneousa thumon*) et cette astuce (*kerdea :* sages desseins, ruses) « dont on ne pourra trouver l'égale chez aucune des femmes aux belles boucles de jadis, ni Tyro, ni Alcmène, ni Mycènes[18]. » Pénélope est désignée par un qualificatif particulier : *periphrôn* ou *ekhephrôn* : « celle qui a du sens », et même « la plus sensée ». *Periphrôn* est souvent traduit par « sage ». Mais cette sagesse n'est pas la *sophrosuné* qui dénote la tempérance. Cette sagesse est la qualité que la Grèce reconnaît aux Sept Sages !

La ruse de la toile étant découverte, Pénélope est obligée d'agir en raison de plusieurs contraintes à la fois familiales et économiques, ses parents la pressent de se remarier, Télémaque est devenu adulte et il doit jouir de l'*oikos* paternel, les prétendants dévorent les biens d'Ulysse[19]. Elle fait face à un dilemme qu'elle définit de façon claire et rationnelle : « ainsi mon cœur hésite, divisé entre deux pensées. Resterai-je auprès de mon fils pour tout sauvegarder, mon avoir, mes servantes, ma grande et haute demeure, respectant le lit de l'époux et l'opinion du peuple ? Ou suivrai-je déjà l'un de ces Achéens qui me recherchent, le plus noble et le plus généreux ?[20] ».

12 Scheid J. et Svenbro J., *Le Métier de Zeus. Mythe du tissage et du tissu dans le monde gréco-romain*, Paris, La Découverte, 1994.

13 *Odyssée*, XIX, 137. Traduit par Bérard V. en : « Moi, j'entasse les ruses » dans Homère, *Odyssée*, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, et par Jaccottet P. : « Et moi j'ourdis des ruses ». Selon F. Frontisi-Ducroux, *op. cit.*, p. 90, Pénélope a en fait « enroulé » sa ruse. Le terme grec est *tolupeuein* action qui désigne le fait d'enrouler : à un stade précédant le tissage et même le filage, on enroule les touffes de laine en gros cordons autour de la quenouille.

14 Loraux N., « Pénélope-analyse », préface au livre de I. Papadopoulou-Belmehdi, *op. cit*, p. 12.

15 *Odyssée*, II, vers 106 et XXIV, vers 141 : « Ainsi trois ans durant elle dupa (*dolos*) les Achéens » ; *Odyssée*, XIX, vers 151 : « ainsi trois ans durant je sus duper les Achéens ».

16 *Odyssée*, II, vers 110 et XXIV, vers 146.

17 Voir Detienne M. et Vernant J.-P., *Les Ruses de l'intelligence*, *la métis chez les Grecs*, Paris, Flammarion, 1974.

18 *Odyssée*, II, vers 118-120.

19 *Odyssée*, XIX, vers 157-161 : « Maintenant je ne puis ni fuir ces noces, ni trouver une autre ruse. Instamment mes parents me pressent de me marier, mon fils s'irrite à voir ses biens mangés, il se rend compte, c'est déjà un homme fort capable de prendre soin de sa maison, si Zeus lui donne chance ».

20 *Odyssée*, XIX, vers 524-529.

Pénélope va agir conformément à la demande que lui a faite Ulysse à son départ : « Je ne sais si un dieu me ramènera ou si je mourrai devant Troie. Toi, prend bien soin de tout. Souviens-toi de mon père et de ma mère en ce palais comme aujourd'hui et davantage encore en mon absence. Enfin quand tu verras la barbe pousser à ton fils, quitte notre maison puis épouse qui tu voudras. Ainsi me parla-t-il et voilà que tout s'accomplit[21] ». Ce n'est pas un choix personnel – Pénélope ne cesse de dire que ce mariage lui déplaît : « la nuit est proche où se consommeront d'odieuses noces pour moi, pour la maudite dessaisie de son bonheur[22] » – mais un choix qui permet à Télémaque de prendre possession de l'*oikos* paternel et au-delà d'avoir un statut dans la société aristocratique. L'action de Pénélope a des conséquences politiques, en acceptant de se remarier, elle abandonne le pouvoir que lui conférait la gestion de la maison d'Ulysse, elle laisse l'*oikos* d'Ulysse à Télémaque.

Subvertir les règles du mariage

Au chant XVIII de l'*Odyssée*, dans le palais d'Ulysse, le soir, Athéna suggère à Pénélope de se montrer aux prétendants, pour stimuler leur désir et pour se rendre plus précieuse aux yeux de son mari et de son fils. Pénélope d'abord refuse de se laver et de se parer. Mais Athéna l'endort et pendant son sommeil elle « l'orne de tous les dons les plus admirables du ciel[23] ». Pénélope descend alors dans la salle de banquet avec deux servantes et reste sur le seuil. Elle s'adresse à Télémaque et le réprimande pour avoir laissé traiter honteusement un hôte : elle a entendu dire qu'un mendiant (qui est en fait Ulysse) avait été maltraité par les prétendants. Télémaque tente de se trouver des excuses. Eurymaque, un prétendant, célèbre la beauté de Pénélope. Pénélope déclare alors que sa beauté ne lui sert à rien depuis que son époux est parti et qu'elle souhaite son retour. Puis elle rappelle qu'Ulysse lui a demandé de se remarier quand Télémaque aurait atteint l'âge adulte. Et elle se plaint de la situation actuelle : les prétendants dilapident les biens du palais. Elle précise : « les prétendants avaient autrefois d'autres façons. Ceux qui veulent briguer une femme de bien, la fille d'un homme riche, et rivalisent pour l'avoir, doivent eux-mêmes amener les bœufs, les brebis grasses pour traiter ses parents et lui offrir des dons (*dora*) splendides. Mais ils ne mangent pas impunément le bien d'autrui ![24] ». Ulysse qui assiste à la scène sous les traits d'un vagabond se réjouit de cette demande.

Antinoos, l'un des prétendants, acquiesce et les Achéens envoient tous des hérauts pour chercher dans leurs demeures des cadeaux (*dora*) pour Pénélope. Ce ne sont pas les bœufs et les brebis destinés aux parents, mais des bijoux et des tissus de prix : voile, collier, pendants d'oreille, carcan… « Chacun des Achéens apportait une autre merveille[25] ». Pénélope remonte alors dans sa chambre et ses servantes emportent les cadeaux.

Cette scène rappelle l'existence de deux types de dons dans le mariage homérique : les *hedna* destinés aux parents de la fille et les *dora* destinés à la jeune femme[26]. Le contre don est bien sûr la future épouse. Or dans cette scène les prétendants n'apportent que les *dora* et il n'est plus question des *hedna*. Comment comprendre cette entorse à la coutume ? L'injonction d'Antinoos : « Accepte donc les dons que tous les Achéens voudront faire apporter ici : il n'est pas bien de toujours refuser[27] », rappelle la force contraignante du don. Pénélope en acceptant

21 *Odyssée*, XVIII, vers 265-271.
22 *Odyssée*, XVIII, vers 272-273.
23 *Odyssée*, XVIII, vers 191.
24 *Odyssée*, XVIII, vers 275-280.
25 *Odyssée*, XVIII, vers 301.
26 Scheid-Tissinier E., *Les Usages du don chez Homère*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1994 et Wagner-Hasel B., *Der Stoff der Gaben*, Francfort, Campus, 2000.
27 *Odyssée*, XVIII, vers 86-87.

ces cadeaux s'engagerait à se marier. Mais les *dora* sont ensuite le bien propre de l'épouse, ces cadeaux la suivent dans sa nouvelle maisonnée et lui restent attachés. Ils vont s'ajouter aux cadeaux que lui fait son père quand elle quitte la maison paternelle. Le texte en mettant l'accent sur les cadeaux faits à la jeune femme, donne l'impression que ce n'est plus le père de Pénélope, Icare, qui va décider du choix du futur époux, mais Pénélope elle-même, qui reçoit là le prix de sa propre valeur. On peut se demander si un glissement ne s'est pas opéré de la valeur de la fille d'Icare à la valeur de Pénélope en personne, comme le propos du prétendant Eurymaque le laisse entendre : « Fille d'Icare, ô sage Pénélope, si tous les Achéens de l'Argos d'Iasos te voyaient, des prétendants bien plus nombreux dans vos demeures mangeraient dès l'aurore : tu surpasses toute femme pour la beauté, la taille et l'harmonie de tes pensées[28] ». Tout ceci sous les yeux d'Ulysse/mendiant qui se réjouit.

L'hypothèse d'une subversion des règles du mariage homérique marquée par l'oubli des *hedna* au profit des *dora* est bien dans la logique du récit de l'épopée, puisque l'étape suivante montre Pénélope décidant de la manière dont se fera le choix de son époux en imposant le concours à l'arc.

Choisir son époux

Faire subir une épreuve à des prétendants et choisir le gagnant comme époux est un thème classique dans les histoires racontées par les Grecs. Ici le choix de l'épreuve a été précédé d'un rêve : Pénélope a vu un aigle fondre sur vingt oies et leur briser la nuque. Puis l'aigle lui a expliqué qu'il était son époux revenu pour faire subir aux prétendants un sort infâme. Pénélope refuse de croire au songe bien qu'Ulysse, sous les traits du mendiant, l'invite à le faire. Et elle invente cette épreuve : « je vais proposer une épreuve, celle des haches que ce héros naguère en son palais alignait, douze en tout comme des étais de carène. Et, debout, assez loin, il les traversait de sa flèche ! Voilà l'épreuve que j'imposerai aux prétendants : celui qui le plus aisément tendra l'arc et d'un seul trait traversera les douze haches, j'accepte de le suivre et de quitter cette maison de ma jeunesse, cette belle maison pleine de biens, dont je pense me souvenir toujours jusque dans mes songes[29] ».

Le vainqueur du concours instauré par Pénélope deviendra son époux. Le mendiant lui conseille de ne pas reporter le concours car Ulysse, prédit-il, arrivera avant que l'arc ne soit tendu. C'est donc Pénélope qui fournit les moyens et l'occasion de massacrer les prétendants[30]. Elle est l'inventrice du plan de vengeance, elle le met en place, Ulysse en étant l'exécutant. C'est bien l'intelligence rusée, la *métis* de Pénélope qui se révèle dans la décision d'organiser le concours : soit le concours révélera l'identité de son mari, soit plus vraisemblablement personne ne pourra bander l'arc et Pénélope ne sera tenue d'épouser aucun des concurrents. Le choix de l'épreuve de l'arc est le point d'aboutissement du cheminement qui a conduit Pénélope du statut de femme subissant un sort qui semblait se jouer en dehors d'elle à celui d'une femme d'action, dans les limites bien sûr permises par l'imaginaire de la société grecque archaïque. Pénélope n'est pas cet être d'intuitions qui agirait de façon velléitaire et ne maîtriserait pas ses actes comme bien des études la présentent.

Comme l'ont montré les études récentes de l'*Odyssée* il y a peut-être plus. Le fait que Pénélope joue un rôle actif est fondamental pour la poétique même de l'*Odyssée*, comme Ulysse est un conteur hors pair, Pénélope est une tisserande hors pair. Or l'image du tissage convient

28 *Odyssée*, XVIII, vers 245-249.
29 *Odyssée*, XIX, vers 572-581.
30 Winkler J.-J., *op. cit.*, p. 241-304.

bien pour décrire le travail du poète épique. Pénélope tisse une tromperie sous la forme du linceul de Laërte et fabrique des « pelotes de ruses ». Pénélope et Ulysse sont des figures du poète œuvrant en coulisses.

L'action de Pénélope ne se limite pas à la sphère du mariage[31]. En l'absence d'Ulysse, Pénélope exerce dans l'épopée la fonction de souverain de substitution : elle condamne les prétendants, les empêche de se quereller, conserve et renouvelle les richesses de la maison, accueille les visiteurs et les interroge, use de l'hospitalité, elle accomplit les rituels dus aux dieux, bref elle connaît tous les codes et toutes les manières d'agir de la société homérique. Il serait trop long de le voir en détail. Je vais m'arrêter sur un dernier trait qui caractérise l'action de Pénélope : son souci de mémoire, une valeur qui est au cœur des sociétés archaïques.

Le souci de mémoire

Au début de l'*Odyssée* le peuple d'Ithaque ne croit plus au retour d'Ulysse. Les prétendants et Télémaque tiennent Ulysse pour mort. Toute l'épopée tourne autour des deux thèmes de l'absence et de la présence. L'absence devient réelle quand la mémoire fléchit. Et le rôle de Pénélope est de maintenir vivante la mémoire d'Ulysse. L'épisode de l'aède royal, Phémios, le montre clairement. Au chant I de l'*Odyssée*, lors d'un festin des prétendants à Ithaque, Phémios chante :

> Pour eux chantait le très glorieux aède et tous l'écoutaient en silence. Il chantait le retour (*nostos*) des Grecs, le retour d'Ilion que Pallas Athéné avait endeuillé. Ce chant sacré, du haut de son étage l'entendit l'enfant d'Icare, la très sage (*periphrôn*) Pénélope ; la reine descendit le grand degré de sa demeure, non point seule, car deux suivantes l'escortaient. Et quand la noble (*kednè* : sage, digne d'égards) femme fut devant les prétendants, elle resta debout dans l'entrée de la forte salle en ramenant ses voiles brillants (*lipara kredemna* : sorte de mantille ou bandelette, brillante ou splendide) sur ses joues. Ses fidèles suivantes se tenaient à côté d'elle. Alors, entre ses pleurs elle dit au divin aède : « Parmi les thèmes dont l'aède enchante les mortels, Phémios, tu sais d'autres exploits des hommes ou des dieux : chante leur-en un, cependant qu'ils boivent leur vin en silence ; et interromps donc ce triste chant qui chaque fois m'use le cœur dans la poitrine, car une intolérable peine (*alaston penthos*) m'a frappée. Je pleure une si noble tête, et ne puis oublier le héros (*aner*) dont le renom (*kléos*) emplit l'Hellade et l'Argolide[32].

Phémios veut chanter l'histoire du retour des héros de la guerre de Troie. Or dans ce chant l'aède raconte un retour douloureux des héros, voire une mort sans gloire en raison de la malédiction d'Athéna qui les frappe. C'est ce qu'attendent les prétendants et Télémaque aussi, or accepter le chant de Phémios c'est accepter la mort possible du roi, du père, d'Ulysse. Un tel chant est impensable pour Pénélope. Pour elle le destin d'Ulysse n'est pas accompli, et la mémoire d'Ulysse s'associe au *kléos*, au renom, non à la mort sans gloire.

Ithaque est une société qui est en train de perdre la mémoire et le plus grand danger pour Ulysse est l'oubli dans sa propre maison. Pénélope s'obstine à faire vivre la mémoire d'Ulysse. C'est de plus cette mémoire qui rend son absence supportable aux yeux de Pénélope. L'action mémorielle de Pénélope est le pivot du poème, c'est elle qui va permettre à Ulysse de retrouver sa place[33].

31 Foley H., « Penelope as Moral Agent », dans B. Cohen (dir.), *The Distaff Side*, New York, Oxford University Press, 1995.
32 *Odyssée*, I, vers 325-344.
33 Je suis ici l'hypothèse de Papadopoulou-Belmehdi I., *op. cit.*, Paris, Belin, 1994.

Mais la mémoire joue aussi un rôle à l'intérieur du couple que forme Ulysse et Pénélope, comme en témoigne le fameux épisode du lit qui est la mise à l'épreuve d'Ulysse par Pénélope[34]. Au chant XXIII, Euryclée, la nourrice d'Ulysse, vient chercher Pénélope dans sa chambre, elle lui dit qu'Ulysse est de retour et qu'il a massacré les prétendants. Pénélope refuse de la croire. Mais finalement elle accepte de descendre pour voir : « mon fils, les prétendants tués et celui qui les a tués[35] ». Pénélope soumet alors Ulysse qui a retrouvé son allure de roi à une ultime épreuve. Elle demande aux servantes de dresser le lit d'Ulysse dans une pièce voisine, or ce lit ne peut être mobile[36]. Ulysse est en plein désarroi : le lit qu'il a fabriqué ne peut être déplacé, car il l'a bâti autour d'un tronc d'olivier. Pour le déplacer il faudrait couper les racines de l'arbre. Il en décrit en détail la fabrication et alors Pénélope est convaincue qu'il s'agit bien de son époux.

Pénélope d'une certaine manière use de ruse envers Ulysse comme elle l'a fait vis-à-vis des prétendants en détissant sa toile. Mais il y a plus. Elle a rappelé auparavant qu'Ulysse et elle se reconnaîtraient à des signes cachés : « si vraiment c'est Ulysse rentré chez lui, nous nous reconnaîtrons l'un l'autre sans difficulté, car il est entre nous certains signes cachés que nous sommes seuls à connaître[37] ». Le lit est un de ces signes, il est un souvenir commun, un pan de mémoire privée, qui permet de renouer le fil de la vie commune. C'est au sens propre un *sumbolon*. Pénélope est celle qui préserve la mémoire publique, celle qui va rendre à Ulysse son statut de roi, et elle est aussi la détentrice de la mémoire privée, celle qui va redonner à Ulysse sa place d'époux. Recueillir et transmettre la mémoire est une valeur suprême dans l'épopée, elle explique que Pénélope soit aussi digne de *kléos*, de renom, à l'égal d'un héros épique.

Le *kléos*, le renom, de Pénélope

Au chant XXIV le dieu Hermès conduit aux Enfers les âmes des prétendants. Elles retrouvent les âmes des héros morts à Troie pendant la guerre et depuis. Dans ce contexte l'âme d'Agamemnon fait l'éloge de Pénélope et lui attribue le *kléos*, le renom, la gloire.

> Heureux fils de Laërte, industrieux Ulysse, tu acquis avec ton épouse une grande valeur (*arété*) ! Quelle belle intelligence (*agathai phrenes*) avait la parfaite (*amumon*) Pénélope, fille d'Icare ! Comme elle se souvint d'Ulysse époux de sa jeunesse ! Ainsi le renom (*kléos*) de sa valeur (*arété*) ne s'éteindra jamais, et les dieux souffleront aux hommes de gracieux (*charis*) chants pour Pénélope, une femme sensée ! (*echephrôn*)[38].

Suivant la traduction adoptée, ces quelques vers ont un sens différent. Victor Bérard attribuait quant à lui la valeur (*arété*) à Ulysse et non à Pénélope[39]. Que le *kléos* (le renom)

34 *Odyssée*, XXIII, vers 181 : « Ainsi elle s'exprima pour mettre son mari à l'épreuve ».
35 *Odyssée*, XXIII, vers 83-84.
36 *Odyssée*, XXIII, vers 174-185 : « Malheureux ce n'est point indifférence ni hauteur, ni dépit de ma part : je sais ce que tu fus quand tu quittas Ithaque sur la barque aux longues rames. Mais allons Euryclée ! Dresse le lit solide qu'il avait fait lui-même, hors de la forte chambre ! Quand vous l'aurez porté dehors, garnissez-le de toisons, de manteaux, et de draps chatoyants ». Elle parlait ainsi pour l'éprouver. Ulysse alors, en gémissant, dit à sa fidèle compagne : « Femme, ce mot que tu as dit m'a meurtri l'âme. Qui donc a déplacé mon lit ? ».
37 *Odyssée*, XXIII, vers 107-110.
38 *Odyssée*, XXIV, vers 191-199, traduction Jaccottet P. modifiée.
39 *Ibid.*, traduction de Bérard V. : « Heureux fils de Laërte, Ulysse aux mille ruses. C'est ta grande valeur qui te rendit ta femme ; mais quelle honnêteté parfaite dans l'esprit de la fille d'Icare, en cette Pénélope qui jamais n'oublia l'époux de sa jeunesse ! son renom de vertu ne périra jamais et les dieux dicteront à la terre de beaux chants pour vanter la sage Pénélope ! ».

soit associé à une figure féminine dans l'épopée homérique peut paraître déconcertant[40]. Le *kléos* ne s'attache pas dans l'*Odyssée* à la belle mort héroïque comme dans l'*Iliade*. Mais il est indissociable de cette œuvre de mémoire qui pétrit toute l'élaboration du chant épique, qui est la raison d'être de l'épopée. C'est avoir préservé la mémoire, le non oubli, qui qualifie le personnage de Pénélope à être digne du *kléos* et donc à être chanté dans les siècles futurs[41].

L'épopée attribuée à Homère est composée pour une société où les mondes masculins et féminins sont bien distincts dans leur fonction et leur rôle. Mais tout en recourant à un langage qui sépare de façon rigide les hommes et les femmes, l'*Odyssée* bien souvent remet en cause cette séparation. C'est le cas pour le couple Ulysse/Pénélope. La *mètis* n'est pas dépendante du sexe. L'excellence, la valeur (*arété*) que l'on soit homme/mari ou femme/épouse est de même nature, le *kléos*, le renom, peut être attribué à une femme. Or le *kléos*, le renom, est le but ultime de la société homérique, le poète et l'épopée en sont les passeurs.

Conclusion

Pénélope face à l'absence ne donne pas l'image d'une épouse fragile et passive qui serait un personnage secondaire de l'épopée. Elle a lutté pendant vingt ans. Pour sauvegarder le royaume, dans l'attente d'Ulysse et secondairement pour le transmettre à Télémaque. Pour ne pas revenir dans la famille de son père Icare et être donnée en mariage contre des *hedna* splendides au fils d'une grande famille. Pour choisir son époux. Et surtout pour lutter contre l'oubli qui défait les sociétés et pour conserver la mémoire d'Ulysse à la fois comme roi d'Ithaque, comme propriétaire d'un *oikos* et comme époux. Ce faisant Pénélope a peut-être aussi décidé de son destin, mais l'épopée ne lui donne pas la parole sur ce point. Le poème se contente de lui promettre le renom (*kléos*) de sa valeur (*arété*) parmi les hommes futurs, ce sont les termes mêmes employés pour dire la gloire des héros du monde homérique, Achille et Ulysse en particulier.

40 Toutefois deux femmes dans l'*Odyssée* portent des noms en rapport avec le *kléos* : Eurykléia la nourrice d'Ulysse, et Antikléia la mère d'Ulysse, voir Scheid-Tissinier E., « Eurykléia, une vie, un nom », *Pallas*, 99/2015, p. 21-30. Sur le *kléos* des femmes, voir l'ensemble du dossier « Laisser son nom : femmes et actes de mémoire dans les sociétés anciennes », *Pallas*, 99/2015, p. 9-131.

41 Vernant J.-P., « Au miroir de Pénélope », dans Frontisi-Ducroux F. et Vernant J.-P., *Dans l'œil du miroir*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 251-285 : c'est au miroir des yeux de Pénélope qu'Ulysse reconquiert son identité héroïque et retrouve sa place d'époux, de père et de roi. La figure de Pénélope a au cours des siècles suscité des interprétations multiples liées au contexte historique et plus particulièrement au regard porté sur le statut des femmes. Relire l'*Odyssée* aujourd'hui n'échappe pas à cette contingence.

Bibliographie

Augier M. (dir.), *Des femmes publiques. Genre, visibilité et sociabilité dans l'antiquité grecque et romaine*, *Archimède*, 5, 2018, p. 108-184.

Boehringer S., Grand-Clément A., Péré-Noguès S. et Sebillotte Cuchet V. (éd.), « Laisser son nom : femmes et actes de mémoire dans les sociétés anciennes », *Pallas*, 99/2015, p. 9-131.

Boehringer S., Grand-Clément A., Péré-Noguès S. et Sebillotte Cuchet V. (éd.), *Des femmes qui comptent. Genre et participation sociale en Grèce et à Rome*, *Mètis*, 18, 2020.

Boehringer S. et Sebillotte Cuchet V. (dir.), *Des femmes en action*, *Métis*, Hors Série, 2013.

Detienne M. et Vernant J.-P., *Les Ruses de l'intelligence*, *la métis chez les Grecs*, Paris, Flammarion, 1974.

Doherty L., *Siren Songs: Gender*, *Audience and Narrators in the Odyssey*, Ann Arbor, 1995.

Foley H., « Penelope as Moral Agent », dans Cohen B. (dir.), *The Distaff Side*, New York, Oxford University Press, 1995.

Frontisi-Ducroux F., *Ouvrages de dames. Ariane*, *Hélène*, *Pénélope…*, Paris, Seuil, 2009.

Homère, *L'Odyssée*, traduction Philippe Jaccottet, Paris, F. Maspero, 1982.

Katz M. A., *Penelope's Renown*, *Meaning and Indeterminacy in the Odyssey*, Princeton, Princeton University Press, 1991.

Leduc C., « Comment la donner en mariage ? », dans Duby G. et Perrot M., *Histoire des femmes en Occident*, t. 1, sous la direction de Schmitt Pantel P., Paris, Plon, 1991, p. 260-316.

Loraux N., « Pénélope-analyse », préface, dans Papadopoulou-Belmehdi I., *Le Chant de Pénélope*, Paris, Belin, 1994.

Nagy G., *La Poésie en acte. Homère et autres chants*, traduction de l'anglais par Jean Bouffartigue, Paris, Belin, 2000.

Papadopoulou-Belmehdi I., *Le Chant de Pénélope*, Paris, Belin, 1994.

Saïd S., *Homer and the Odyssey*, Oxford, 2011.

Scheid J. et Svenbro J., *Le Métier de Zeus. Mythe du tissage et du tissu dans le monde gréco-romain*, Paris, La Découverte, 1994.

Scheid-Tissinier E., *Les Usages du don chez Homère*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1994.

Scheid-Tissinier E., « Eurykléia, une vie, un nom », *Pallas*, 99/2015, p. 21-30.

Scheid-Tissinier E., *Les Origines de la cité grecque*, Paris, A. Colin, 2017.

Schmitt Pantel P., *Aithra et Pandora, Femmes, Genre et Cité dans la Grèce antique*, L'Harmattan, Paris, 2009.

Sebillotte Cuchet V., *Artémise. Une femme capitaine de vaisseaux dans l'Antiquité grecque*, Fayard, Paris, 2022.

Vernant J.-P., « Au miroir de Pénélope », dans Frontisi-Ducroux F. et Vernant J.-P., *Dans l'œil du miroir*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 251-285.

Wagner-Hasel B., *Der Stoff der Gaben*, Francfort, Campus, 2000.

Winkler J.-J., « Les mille ruses de Pénélope (et celles d'Homère) », dans *Désir et Contraintes en Grèce ancienne*, Paris, Epel, 2005, p. 241-304, Traduction de *The Constraints of Desire*, *The Anthropology of Sex and Gender in Ancient Greece*, New York, Routledge, 1990.

Pauline Schmitt Pantel

Professeure émérite d'histoire ancienne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ANHIMA, France

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels

CC BY SA

UNE PÉNÉLOPE MARSEILLAISE : MERCÉDÈS DANS *LE COMTE DE MONTE-CRISTO*

Tiphaine Martin

In memoriam Marguerite Ségui.

Dans *Le Comte de Monte-Cristo* (1846), Alexandre Dumas reprend la trame de l'*Odyssée* d'Homère. Edmond Dantès, le jeune marin injustement accusé de conspiration bonapartiste, est enfermé secrètement au Château d'If, au large de Marseille. Il met quatorze ans à s'en échapper, puis il mûrit sa vengeance pendant neuf autres années. Il est semblable à Ulysse, qui guerroie dix années sous les murailles de Troie, puis qui met dix ans à revenir à Ithaque, avant de se venger des prétendants qui pillent son île et voudraient bien épouser sa femme Pénélope. Dantès a également sa Pénélope, qui est sa fiancée Mercédès. Cette douce fille de pêcheurs, orpheline, qui file le chanvre pour survivre, apparaît au début de l'histoire. C'est à cause d'elle que le malheur fond sur Edmond.

La similitude entre son destin et celui de Pénélope est frappant. Dumas fait tout pour l'accentuer. Comme Pénélope, Mercédès attend le retour de son promis. Le séjour en mer d'Edmond n'a duré que quatre mois, mais ce voyage est déjà placé sous le signe de l'inquiétude et du malheur. Il annonce la très longue séparation du couple, qui ne se retrouvera que pour se perdre définitivement, vingt ans après. À première vue, cette triste fin arrête la ressemblance entre l'œuvre d'Homère et celle de Dumas. Cependant, Mercédès est-elle digne de son modèle antique et n'y aurait-il pas une autre Pénélope dans le roman qui, elle, serait en tous points conforme à la figure homérique ?

Nous aimerions nous interroger sur les représentations de Mercédès comme Pénélope de l'époque romantique. Que nous dit Alexandre Dumas des attentes masculines en termes de fidélité amoureuse féminine ? Quels sont les liens entre la Pénélope d'Homère et la Mercédès de Dumas ? Comment Dumas fait-il de Mercédès une Pénélope déchue ? Y a-t-il d'autres Pénélope dans *Le Comte de Monte-Cristo*, qui elles ne sont pas déchues par le narrateur ? Qu'est-ce que cela nous dit des représentations de la fidélité/infidélité féminine de Dumas, du courant romantique auquel il appartient et de son époque ?

Nous verrons comment *Le Comte de Monte-Cristo* est une réécriture de l'*Odyssée*. Nous analyserons les liens entre les deux œuvres, à travers la figure de Pénélope. Nous soulignerons les liens entre Mercédès et Pénélope. Nous montrerons ensuite comment Mercédès est une Pénélope déchue, à la fois héroïne romantique, femme glacée par l'ascension sociale, puis femme sacrificielle qui trouve sa rédemption dans la maternité et la solitude. Enfin, nous tracerons le portrait des autres Pénélope présentes dans le roman, en les opposant au personnage de Mercédès. Correspondent-elles à la Pénélope antique, qui reste patiemment auprès de sa toile en attendant Ulysse ?

« Une Pénélope marseillaise », in : *Le temps suspendu*, 41-54

Une réécriture d'Homère

De l'*Odyssée* au *Comte de Monte-Cristo*

Comparer une épopée en vingt-quatre chants, dont le texte oral et anonyme a été fixé au VI^e^ siècle avant notre ère, et un roman-feuilleton du milieu du XIX^e^ siècle, écrit par un ogre de la littérature avec la complicité de son collaborateur habituel, peut sembler étrange. Genres et époques sont différents, des problèmes auctoriaux se posent. Alexandre Dumas a lu Homère sur les recommandations d'un ami[1], mais sans préciser dans quelle traduction.

Les analepses sont quasiment bannies du roman de Dumas, à l'inverse du poème homérique. Dans l'*Odyssée*, le chant IV, qui fait partie de la Télémachie, est une répétition condensée, par Ménélas, du récit qu'Ulysse fait aux Phéaciens, aux chants IX à XII. Dans *Le Comte de Monte-Cristo*, il y a le chapitre LXXVII, lorsque Haydée raconte à Albert de Morcerf la prise de Janina, en version édulcorée, afin qu'il ne reconnaisse pas (encore) son père dans le traître français qui a vendu le sultan Ali-Pacha. Lorsqu'Edmond rapporte à la comtesse de Morcerf son emprisonnement et les raisons de celui-ci, il est bref, quoique puissant[2]. De même, nous n'assistons pas au récit que fait Mercédès à Albert pour le persuader de ne pas se battre en duel à mort avec Monte-Cristo[3].

Au niveau textuel, il y a très peu d'épreuves physiques pour Dantès, une fois qu'il est sorti du cachot et qu'il a trouvé le trésor de l'abbé Faria. Le mentor disparaît rapidement pour Edmond, contrairement à Télémaque et à Ulysse. Il resurgit à la fin, lorsque le comte se demande s'il a bien fait de se venger[4]. Il subit alors une seconde catabase, en retournant au Château d'If, devenu attraction touristique des bourgeois louis-phillipards. Comme Ulysse au chant XI, Edmond interroge les morts, puis se détache de son passé, enfin prêt pour un nouvel amour.

L'ancien marin a plus d'alliés qu'Ulysse. Les alliés sont là dès le départ pour le comte, bien qu'ils ne soient pas les mêmes, sauf le bandit Luigi Wampa. Monte-Cristo n'a aucune alliée : Haydée est soit passive, soit un moyen pour se venger de Morcerf. Mercédès ne fait que retenir le bras vengeur de son fils. Dantès n'a aucun adjuvant qui l'ait connu enfant ou jeune adulte. Il n'a pas d'Eumée (le fidèle porcher) ni d'Euryclée (la nourrice), comme Ulysse, ou pas de Victorine (la nourrice), comme plus tard Arsène Lupin. Pas non plus de chien qui meurt de joie en le reconnaissant, comme Argos pour Ulysse.

Cependant, au-delà de ces différences apparentes, les ressemblances sont nombreuses. Les deux œuvres portent le nom du héros. Ce sont tous deux des marins, longtemps absents de chez eux, et contre leur volonté. Comme les forains le chantent dans *Les Demoiselles de Rochefort* : « Marins, amis, amants ou maris, les marins sont toujours absents[5] ». Pourtant, tous deux se sont approchés de leur chez-eux à un moment ou à un autre. Pendant ses quatorze ans d'emprisonnement, Edmond est resté à quelques kilomètres à peine de la cabane des Catalans de Mercédès. Au chant X, Ulysse était à quelques encablures d'Ithaque, avant que son équipage ne déchaîne les vents d'Éole et ne l'éloigne pour sept ans encore de son île.

La temporalité est proche : Ulysse reste vingt ans éloigné de son île d'Ithaque, Edmond Dantès est prisonnier quatorze ans au Château d'If, îlot en face de Marseille, à la veille du débarquement de l'île d'Elbe, puis il mûrit sa vengeance encore neuf années, avant d'arriver à Paris en 1839. Tous deux doivent surmonter des épreuves physiques et morales qui sculptent leur corps. Les

1 Dumas A., *Mes Mémoires*, Paris, Bouquins, 2003, p. 590.
2 Dumas A., *Le Comte de Monte-Cristo*, Paris, Folio, 2003, p. 1098-1100.
3 *Ibid.*, p. 1116.
4 *Ibid.*, chapitre CXIII.
5 Film de Jacques Demy (1967).

épreuves sont plus physiques que morales pour Ulysse, qui les subit constamment dans sa chair (monstres divers, cire et liens sur son bateau, crachats et coups des prétendants et des serviteurs infidèles de son palais). Edmond, lui, est pris à partie de manière plus morale que physique, sans diminuer le supplice subi à If et les aller-retours entre son cachot et celui de Faria. Il délègue beaucoup d'actions à d'autres personnages (bandits, domestiques, Haydée), manière pour Dumas de faire surgir le pittoresque et d'enrichir son récit. Les deux marins usent de ruses et d'identités différentes pour arriver à leurs fins. Tout au long de l'épopée, Ulysse est d'ailleurs qualifié de « noble », de « sage », de « divin », de « patient », de « prudent », mais surtout de « rusé », « aux mille ruses » (πολύμητις), selon les traductions. Il est « étranger » chez les Phéaciens, puis chez Eumée, mendiant en son palais, Ethon le Crétois pour Pénélope, puis finalement Ulysse. Edmond Dantès endosse la personnalité d'un Maltais[6], au sortir des eaux méditerranéennes, puis celle du comte de Monte-Cristo, après avoir trouvé le trésor hérité de l'abbé Faria. Il est ensuite Lord Wilmore[7], l'abbé Busoni[8], Simbad le marin[9]. C'est un trait d'époque. Ainsi, dans *Les Misérables* (1862), Jean Valjean endosse l'identité de monsieur Madeleine, puis d'Ultime Fauchelevent.

Edmond agit par sa volonté, sous couvert de vengeance dictée par Dieu, tandis qu'Ulysse est généralement inspiré par la déesse Athéna. Chaque héros a son mentor, Athéna pour Ulysse, Faria pour Dantès. Athéna prend l'apparence du sage Mentor, pour guider Télémaque. La déesse aux yeux pers protège, accompagne et guide les deux protagonistes masculins dans leurs pérégrinations et dans leurs actions. Le principe féminin est plus important, plus intelligent que le principe masculin. Athéna insuffle des pensées, des actions ainsi que des songes également à Pénélope. Son rôle est déterminant dans le triomphe final d'Ulysse, en le guidant dans le châtiment des prétendant[10], puis en rétablissant Ulysse sur son trône[11].

Les symboles de reconnaissance existent dans les deux œuvres. Les plus évidents sont la bourse de monsieur Morrel, et l'arbre de la chambre de Pénélope et d'Ulysse. Cette bourse est le symbole du pouvoir monétaire des personnages et du bon état de leur fortune. Elle passe des mains du riche armateur Morrel, protecteur des Dantès, à celles du perfide Caderousse, qui la récupère après la mort du père Dantès[12]. Edmond, sous l'apparence de l'abbé Busoni, se la fait offrir par Caderousse[13]. C'est cette bourse qu'Edmond fait donner à Julie Morrel, alors que son père, ruiné, désire se suicider[14]. Les traites dues par l'armateur ont été acquittées par le comte, sous l'identité de Simbad le marin, ce qui sauve la maison Morrel. Dantès reprend cette bourse avant son départ pour l'Orient, dans le but de garder un souvenir pieux et agréable, une fois sa vengeance accomplie[15]. Pour Ulysse, c'est l'arbre grâce auquel il a fabriqué la couche conjugale qui est le *symbolon* ultime, la clef qui lui rouvre définitivement le cœur et l'esprit de Pénélope[16] :

> « Obéis, Euryclée ! et va dans notre chambre aux solides murailles nous préparer le lit que ses mains avaient fait ; dresse les bois du cadre et mets-y le coucher, les feutres, les toisons, avec les draps moirés ! »
>
> C'était là sa façon d'éprouver son époux. Mais Ulysse indigné méconnut le dessein de sa fidèle épouse : Ulysse. — O femme, as-tu bien dit ce mot qui me torture ?… Qui donc a déplacé mon lit ? le plus habile n'aurait pas réussi sans le secours d'un dieu qui, rien qu'à le vouloir, l'aurait

6 Dumas A., *Le Comte…*, *op. cit.*, p. 227 et 241.
7 *Ibid.*, p. 264, 634, 839, 1030, 1169.
8 *Ibid.*, p. 693, 808, 815, 839, 1028-1035, 1043, 1156, 1294, 1326.
9 *Ibid.*, p. 314, 321, 391, 404, 500, 633. Voir aussi le chapitre XXXI.
10 Homère, *L'Odyssée*, Paris, Le Livre de Poche, 1993, chant XXII.
11 *Ibid.*, chant XXIV.
12 Dumas A., *Le Comte…*, *op. cit.*, p. 291.
13 *Ibid*.
14 *Ibid.*, p. 328.
15 *Ibid.*, p. 1263.
16 Homère, *op. cit.*, p. 423-424.

> changé de place. Mais il n'est homme en vie, fût-il plein de jeunesse, qui l'eût roulé sans peine. La façon de ce lit, c'était mon grand secret ! [...] Voilà notre secret !... la preuve te suffît ?... Je voudrais donc savoir, femme, si notre lit est toujours en sa place ou si, pour le tirer ailleurs, on a coupé le tronc de l'olivier.

L'olivier, arbre symbole d'Athéna, représente également la force et l'ingéniosité d'Ulysse, alliage du corps et de l'esprit, qui ont entouré Pénélope pendant vingt ans. La félicité des époux reprend vigueur à cet endroit.

C'est aussi par le corps lui-même que les deux héros sont reconnus par leurs proches. Ulysse montre à Pénélope la cicatrice faite jadis par un sanglier lors d'une chasse, après avoir tenté de la dissimuler à Euryclée, lorsque les prétendants étaient encore dangereux. Le comte est immédiatement reconnu par la comtesse de Morcerf à sa voix, pourtant altérée par les cris de rage et de désespoir poussés dans le cachot numéro 34 du Château d'If.

Pénélope chez Homère

La figure de Pénélope est à la fois complexe et simple. Elle surgit dès le chant I. Elle est peu caractérisée par son physique. L'aède la qualifie de « femme divine[17] », ce qui est très élogieux, mais vague. D'elle sourdent des flux associés au féminin : larmes et cris[18] manifestent son émotivité et son manque de contrôle, dans une situation de tensions extrêmes, ainsi que le regret toujours intact de son époux. Elle est définie par son respect des rites sociaux et religieux[19].

Elle est aussi définie par rapport aux hommes. Elle est « fille d'Icare[20] ». Typiquement, son statut social dépend uniquement des mâles. Cela correspond au statut des femmes grecques dans l'Antiquité, éternelles mineures, déjà heureuses de ne pas avoir été exposées après leur naissance. C'est d'ailleurs son statut social qui conduit Pénélope à adopter des stratégies d'évitement, vis-à-vis des prétendants qui occupent et qui pillent sa demeure. Comme « femme du roi d'Ithaque », elle possède des biens matériels et un pouvoir indirect importants, dont elle n'est que la dépositaire.

C'est aussi dans ce sens que sa fameuse toile peut être pensée. Comme le souligne Louise Bruit Zaidman dans son article « Les Filles de Pandore[21] » :

> L'activité de tissage par elle-même suggère une pratique qui pourrait être indéfiniment prolongée, ou, ce qui revient au même de ce point de vue, est perpétuellement renouvelée (c'est une des significations possibles du tissage sans cesse défait et sans cesse renouvelé de Pénélope, que son activité rend maîtresse du temps des hommes : celui des prétendants qu'elle conduit à la mort, celui d'Ulysse à qui elle « donne le temps » d'arriver).

Pénélope et Ulysse agiraient, sans le savoir, de concert, en luttant contre le temps. Ce qui ressort du texte est également son habileté verbale. Elle tient souvent tête aux prétendants et elle teste l'étranger (Ulysse déguisé), puis Ulysse lui-même, avant de le reconnaître véritablement. Ce n'est pas une figure muette ni passive. L'aède la décrit comme « (très) sage[22] » (περίφρων), épithète également accolée au nom d'Ulysse.

17 Homère, *op. cit.*, p 340.
18 *Ibid.*, p. 19, 89, 312, 366, 373.
19 *Ibid.*, p. 87.
20 *Ibid.*, p. 90, 309, 361.
21 Bruit Zaidman L., « Les Filles de Pandore », dans Schmitt Pantel P., *Histoire des femmes en Occident. L'Antiquité*, Paris, Tempus, 2002, p. 464.
22 Homère, *op. cit.*, p. 100.

Parallèle entre Mercédès et Pénélope

Mercédès a de nombreux points communs avec Pénélope. Ce sont deux femmes, deux épouses et deux mères. Leurs points de convergence sont liés à leur rapport aux hommes : elles sont filles, fiancées, épouses de. Elles n'existent pas par elles-mêmes, leurs émotions et leurs pensées sont dirigées vers les mâles. Ce sont deux femmes qui pleurent beaucoup : l'absence de l'aimé, la présence de l'aimé, les soucis divers, notamment par rapport à leur fils. Être une femme est pleurer. *Tota mulier in lacrimis*, pourrait-on dire.

Toutes deux sont, aussi, désignées par leur prénom, tandis que les hommes ont droit à de nombreuses épithètes ou sont nommés par rapport à leur statut social. La familiarité est plus grande avec les personnages féminins, surtout avec l'héroïne de Dumas, qui appartient au peuple.

Elles sont toutes dévouées aux pères de leur fiancé ou époux. Pénélope s'occupe de Laërte, qui s'est retiré, laissant le champ libre aux prétendants[23]. Mercédès a pris soin avec dévouement du père Dantès et elle a attendu son décès pour épouser Fernand[24]. L'absence ou la présence d'une figure paternelle a une forte incidence sur la destinée féminine. L'absence du père conduit à des formes de dépression : larmes, choix d'un époux peu aimé, jeu social contraint. Les femmes sont la proie d'hommes avides et malhonnêtes (les prétendants, Fernand).

Ces deux femmes doivent gérer l'absence du « père marin », selon la terminologie de Belinda Cannone. L'essayiste précise[25] :

> Un de mes amis me dit son regret de n'avoir pas eu d'enfants. Il aurait aimé être père, et il précise : « donne le temps ». Être le père marin, qui revient les bras chargés de cadeaux exotiques. Là je l'interromps : commode la situation des hommes, on jette un enfant sur le rivage puis on repart naviguer, et une fois l'an, l'enfant hurle de joie : « Mon père marin, mon père marin est de passage ! » À la réflexion, il me semble que le fantasme est d'une grande vérité : pour tout homme existe la possibilité d'être un père marin. Le permanent semble faire moins rêver. En revanche, pas de femme pour s'imaginer capitaine au long cours.

Dantès et Ulysse correspondent parfaitement à la définition du « père marin », tandis que Pénélope et Mercédès ne se rêvent effectivement jamais partant seule en voyage, sur la mer.

Une Pénélope déchue

Amour ou pudeur ?

Mercédès correspond-t-elle aux clichés de l'héroïne romantique ? Si l'on pense à la figure romantique restée dans l'imaginaire collectif, c'est une faible femme, qui pleure et s'évanouit à chaque chapitre, qui est passive, quoique emportée par une passion démesurée, tel un avatar légèrement modernisé de la figure féminine de la littérature courtoise. Si l'on se penche sur les textes, particulièrement ceux de Dumas, l'image est différente. Les femmes agissent et sont fortes, malgré un destin tragique et des pleurs répétés. Songeons à Milady (*Les Trois*

23 *Ibid.*, p. 299.
24 Dumas A., *Le Comte…*, *op. cit.*, p. 289.
25 Cannone B., *La Tentation de Pénélope*, Paris, Stock, 2010, p. 132.

Mousquetaires), à la Reine Margot, à la duchesse de Guise (*Henri III et sa cour*), à Adèle (*Antony*). Un article récent revient sur ces visions différentes d'un même groupe de personnages[26] :

> [...] le romantisme est un texte d'opposition qui s'inscrit contre un contexte culturel et politique visant à solliciter le droit pour encadrer la nouvelle rhétorique et les nouveaux standards d'une masculinité et d'une féminité en manque de substance après la grande secousse des revendications portées lors de la Révolution française. Il s'agit de maintenir l'héritage traditionnel de la différence des sexes et de la domination masculine tout en le promouvant à travers les habits neufs de la modernité, par le nouveau langage des dispositifs d'alliance, de l'éducation des enfants et du droit civil.

Il s'agit, pour les auteurs romantiques, d'habiller autrement d'anciens stéréotypes, qui perdurent. Avant même d'apparaître, Mercédès est caractérisée par sa beauté, puis sa fidélité est mise en doute par Caderousse, tandis qu'Edmond s'y refuse : « Allons, allons, dit le jeune homme, j'ai meilleure opinion que vous des femmes en général, et de Mercédès en particulier, et, j'en suis convaincu, que je sois capitaine ou non, elle me restera fidèle[27] ». Le marin retourne le cliché pour valoriser sa fiancée. Point de misogynie ici, le cas particulier de Mercédès est étendu à celui de toutes les femmes.

La scène se déplace ensuite dans la cabane de Mercédès, où se trouve son cousin Fernand. La jeune fille est aux prises avec les sentiments violents de son parent, qui laisse éclater sa jalousie. Elle reste calme, mais laisse finalement parler son cœur[28] :

> Que voulez-vous dire ? demanda Mercédès en lançant un regard impérieux, que voulez-vous dire ? Je ne vous comprends pas. [...] Fernand, s'écria Mercédès, je vous croyais bon et je me trompais ! Fernand, vous êtes un mauvais cœur d'appeler à l'aide de votre jalousie les colères de Dieu ! Eh bien, oui, je ne m'en cache pas, j'attends et j'aime celui que vous dites, et s'il ne revient pas, au lieu d'accuser cette inconstance que vous invoquez, vous, je dirai qu'il est mort en m'aimant.

Le verbe de déclaration, allié aux points d'exclamation et au regard vif, fait envisager un ton impétueux. Parler haut et crier montrent l'absence de retenue de la Catalane, dans cet extrait qui ressemble fort à une scène de théâtre, avec les didascalies adéquates. De même, elle ne cache pas sa joie[29] :

> « – Mercédès ! cria une voix joyeuse au-dehors de la maison, Mercédès ! – Ah ! s'écria la jeune fille en rougissant de joie et en bondissant d'amour, tu vois bien qu'il ne m'a pas oubliée, puisque le voilà ! » Et elle s'élança vers la porte, qu'elle ouvrit en s'écriant : « À moi, Edmond ! me voici. » Edmond et Mercédès étaient dans les bras l'un de l'autre.

Appartenir au peuple est ne pas cadrer son être ni ses propos, prendre le pouvoir de manière symbolique en occupant l'espace par le corps et par la voix, à défaut de l'occuper par sa position sociale, par le poids de l'argent.

C'est aussi être habillée de manière différente, voire attirer l'attention par un costume spécifique. Dumas charge le portrait pittoresque, en bon Romantique qu'il est[30] :

> Mercédès était belle comme une de ces Grecques de Chypre ou de Céos, aux yeux d'ébène et aux lèvres de corail. Elle marchait de ce pas libre et franc dont marchent les Arlésiennes et les Andalouses. Une fille des villes eût peut-être essayé de cacher sa joie sous un voile ou tout

26 Foerster M., « Différence des sexes et désordre amoureux dans la littérature romantique française », *Itinéraires*, 2014-2, 2015 [en ligne] http://itineraires.revues.org/2455.
27 Dumas A., *Le Comte…*, *op. cit.*, p. 18.
28 *Ibid.*, p. 23-24.
29 *Ibid.*, p. 25.
30 *Ibid.*, p. 41.

> au moins sous le velours de ses paupières, mais Mercédès souriait et regardait tous ceux qui l'entouraient, et son sourire et son regard disaient aussi franchement qu'auraient pu le dire ses paroles : Si vous êtes mes amis, réjouissez-vous avec moi, car, en vérité, je suis bien heureuse !

Le lecteur est régalé d'une description digne d'un tableau pompier. Elle retarde l'action et elle est un avertissement pour le public : Mercédès est bien typée, pour une future mariée française. Faut-il, dès lors, s'étonner qu'elle finisse par épouser son cousin, un Catalan comme elle ?

La jeune fille avait pourtant repoussé Fernand et les « coutumes » qui voudraient qu'on ne s'épouse qu'entre gens du même pays : « [...] mais oubliez-vous que c'est parmi les Catalans une loi sacrée de se marier entre eux ? – Vous vous trompez, Fernand, ce n'est pas une loi, c'est une habitude, voilà tout ; et, croyez- moi, n'invoquez pas cette habitude en votre faveur[31]. » L'auteur montre ici, sous le prétexte de l'histoire de la vengeance contre Dantès, que l'ordre social le plus raciste persiste, malgré les efforts d'une jeune fille amoureuse pour briser ce cercle infernal. La première comparaison avec les femmes grecques annonce aussi, subtilement, le futur amour de Dantès pour Haydée, qui, au final, n'est qu'un double de Mercédès, une Mercédès qui elle, est fidèle. La joie sincère de Mercédès est soulignée, ainsi que la différence sociale que ce manque de contenance implique.

L'arrestation de Dantès lors de son repas de fiançailles a pour conséquence une dramatisation du personnage de Mercédès[32] :

> « Adieu, Dantès ! adieu, Edmond ! » s'écria Mercédès en s'élançant sur la balustrade. [...] Le hasard fit que ce fut sur une chaise voisine que vint tomber Mercédès en sortant des bras du vieillard. [...] Mercédès ne croyait point à tout cela ; car, comprimée jusqu'à ce moment, sa douleur éclata tout à coup en sanglots.

Nous retrouvons là les stéréotypes de la femme romantique, qui sont assignés aux bourgeoises dans la vie réelle. Une femme se doit d'avoir des vapeurs lors d'acmés émotionnelles. Dumas se souvient qu'il a écrit des scènes semblables au théâtre, par exemple dans *Henri III et sa cour* (1829) et *Antony* (1831).

Amour ou argent ?

Telle la Garance des *Enfants du Paradis*[33], Mercédès subit une ascension sociale qu'elle n'a pas désirée. Elle perd le surnom de « Belle Catalane », qui fleure bon le pittoresque et le populaire pour devenir la Comtesse de Morcerf. Ses gestes sont mesurés, sa parole brève. Elle n'a plus la vivacité de la jeune fille qui n'hésitait pas à remettre son cousin Fernand à sa place[34] :

> – Fernand, répondit Mercédès en secouant la tête, on devient mauvaise ménagère et on ne peut répondre de rester honnête femme lorsqu'on aime un autre homme que son mari. Contentez-vous de mon amitié, car, je vous le répète, c'est tout ce que je puis vous promettre, et je ne promets que ce que je suis sûre de pouvoir donner.

À cette époque, son corps est en mouvement, ses paroles fusent. À l'inverse, Madame la comtesse de Morcerf est une femme qui n'a plus à craindre l'absence ni l'oubli de l'homme aimé. Cependant, Alexandre Dumas ne charge jamais son personnage d'une légèreté coupable. Un

31 *Ibid*., p. 22.
32 *Ibid*., p. 47.
33 Film de M. Carné (1945).
34 Dumas A., *Le Comte…*, *op. cit*., p. 23.

des personnages les moins recommandables, Caderousse, voisin des Dantès devenu aubergiste près du Pont du Gard, parle en termes mesurés de Mercédès[35] :

> Mercédès fut d'abord désespérée du coup qui lui enlevait Edmond. Je vous ai dit ses instances près de M. de Villefort et son dévouement pour le père de Dantès. [...] rien devant les yeux qu'un vieillard qui s'en allait mourant de désespoir. [...] Le vieillard mourut, comme je vous l'ai dit : s'il eût vécu, peut-être Mercédès ne fût-elle jamais devenue la femme d'un autre ; car il eût été là pour lui reprocher son infidélité. Fernand comprit cela. Quand il connut la mort du vieillard, il revint. [...] Mercédès lui demanda six mois encore pour attendre et pleurer Edmond. [...] Mercédès se maria donc, continua Caderousse ; mais, quoique aux yeux de tous elle parût calme, elle ne manqua pas moins de s'évanouir en passant devant la Réserve, où dix-huit mois auparavant avaient été célébrées ses fiançailles avec celui qu'elle eût vu qu'elle aimait encore, si elle eût oser regarder au fond de son cœur. [...] Sa fortune grandissait déjà, et elle grandissait avec sa fortune. Elle apprenait le dessin, elle apprenait la musique, elle apprenait tout. D'ailleurs, je crois, entre nous, qu'elle ne faisait tout cela que pour se distraire, pour oublier, et qu'elle ne mettait tant de choses dans sa tête que pour combattre ce qu'elle avait dans le cœur. [...] Cependant, je suis sûr qu'elle n'est pas heureuse, dit Caderousse.

Ni misogynie ni machisme ne sont présents dans le discours de Caderousse, qui explique l'attitude de Mercédès de manière objective. L'abbé Busoni seul exprime de la rudesse dans son jugement : « Au fait, dit l'abbé avec un sourire amer, cela faisait dix-huit mois en tout. Que peut demander davantage l'amant le plus adoré ? » Puis il murmura les paroles du poète anglais : *Frailty*, *thy name is woman*[36]! » Shakespeare et son Hamlet sont appelés à la rescousse de l'ex-fiancé, qui, finalement, justifie la conduite de Mercédès par une généralisation de la haute culture romantique.

C'est toujours par des points de vue masculins que nous savons que Mercédès n'a rien oublié de son passé. Son fils Albert la présente naïvement à Monte-Cristo sous forme d'un tableau qu'il possède dans sa petite maison privée. Madame de Morcerf y est vêtue en Catalane. Le pittoresque du costume régional est souligné par Albert comme une bizarrerie : nous sommes dans la bonne société, où est né Albert, ignorant du passé populaire de ses parents. Dumas, en bon dramaturge, ménage le suspens et les retrouvailles du couple. L'absence amoureuse de Dantès commence à être comblée, mais qu'en est-il de son ex-fiancée ? Ce portrait a été exécuté « [...] pendant une absence du comte. Sans doute elle croyait lui préparer pour son retour une gracieuse surprise ; mais, chose bizarre, ce portrait déplut à mon père[37] [...] », d'après Albert. Ne serait-il pas une manière de boucher le vide de sa nouvelle position sociale ? C'est aussi se souvenir de sa jeunesse, particulièrement du jour de ses fiançailles avec Edmond, où elle portait ce costume. L'image dit l'absence de l'amour véritable et pour Fernand.

L'entretien de ce vide fait qu'elle reconnaît immédiatement Dantès sous le visage poli de Monte-Cristo[38]. L'absence d'oubli de l'amour, thème éminemment romantique, lié à la nostalgie, fait logiquement naître la mélancolie. Cette attitude est celle de Mercédès, semblable à celle de Pénélope pleurant Ulysse pendant vingt ans.

35 *Ibid.*, p. 288-290.
36 *Ibid.*
37 *Ibid.*, p. 520.
38 *Ibid.*, p. 526.

Maternité et solitude

Mais la distante comtesse échoue à ranimer son premier amour. Si elle en parle à son Edmond, c'est dans le but de sauver son fils de sa vengeance. Il est symptomatique que ce chapitre XCI s'intitule « La mère et le fils ». La comtesse de Morcerf est réduite à son identité maternelle, elle n'existe que par elle et que pour elle. Contrairement à Haydée, qui donne son prénom aux chapitres XLIX et LXXVII, Mercédès est toujours désignée par son appartenance régionale (chapitre III « Les Catalans »), soit par sa fonction (être mère). Elle n'existe pas par elle-même, elle dépend toujours d'un autre. Dumas est de son temps, la femme ne peut avoir d'autres identités que celles données par l'extérieur mâle.

Mercédès, malgré son statut d'aristocrate mondaine, ne sort pas de chez elle. Quoique les mœurs françaises du XIX^e^ siècle soient moins strictes que celles de la Grèce de la même époque ou que celle d'Ulysse, Mercédès n'est pas montrée en visite. Il semble également qu'elle ne soit jamais sortie de Paris, ni de son hôtel, depuis son mariage. L'époque n'est pas encore aux Expositions Universelles, mais les sorties aux expositions d'art, au théâtre, à l'Opéra, sont de rigueur pour une aristocrate. Mercédès vit aussi recluse à Paris qu'aux Catalans marseillais, ou qu'Haydée à Janina ou à Paris. Les deux rivales ont le même genre d'attitude.

En gagnant la richesse, Mercédès est déchue de la pureté de son amour pour Edmond. Elle ne retrouve dignité qu'en abandonnant richesse et sexualité, en se consacrant à la maternité. Elle n'est plus que mère. Mais elle reste seule à jamais, elle a tout perdu : fiancé, fils, mari, son rang et la considération du grand monde. Mercédès est une Pénélope qui n'a pas su attendre. L'ordre social est ainsi restauré, chacun.e retrouve sa classe. Dumas montre la vanité de tout effort, même déloyal, pour changer l'ordre social. Chacun.e doit accepter son destin, quitte à subir une vie très dure. Une femme qui ose s'élever s'expose à une solitude encore plus rude que celle due à l'absence de l'aimé.

Les autres Pénélope

Les autres figures de Pénélope possibles appartiennent à la génération des enfants : mademoiselle Danglars, mademoiselle de Villefort, Haydée.

Filles de …

Mademoiselle Danglars, Eugénie pour les intimes, fait partie de la deuxième génération des personnages du *Comte de Monte-Cristo*. Dès sa première apparition, nous nous doutons qu'elle n'est pas une héroïne de type romantique, mais plutôt la projection du fantasme saphique du XIX^e^ siècle, avec un traitement réaliste, quoique stéréotypé. Eugénie est grande, brune semblable à « Diane chasseresse[39] ». C'est une figure masculine, ce qui induit une sexualité homosexuelle. L'ensemble de ses propos et de ses actes confirment cette première impression. Elle refuse de rester au foyer parental et elle s'enfuit avec son amie, la blonde, douce et fragile Louise d'Armilly. Elle n'a rien à voir avec Pénélope. Elle en est l'antithèse parfaite : belle mais froide, cultivée et spirituelle, mais sans grâce, calculatrice, envisageant la musique comme un métier et non comme un passe-temps, homosexuelle et non hétérosexuelle.

39 *Ibid.*, p. 667.

Au contraire, Valentine de Villefort est une autre figure de type homérique, revisitée par le Romantisme, via Shakespeare. Belle, spirituelle, cultivée, douce et malheureuse, elle possède toutes les qualités propres à inspirer un amour profond et durable. En butte aux persécutions de sa belle-mère, Cendrillon de la Seconde Restauration, elle attend patiemment que la situation inextricable où elle se trouve se dénoue d'elle-même, entre deux visites de son cher Maximilien Morrel. Il lui faut passer par un simulacre de mort, telle Juliette, pour gagner le droit au bonheur et à la fin de l'absence.

Haydée

Haydée est d'abord vue comme un tableau orientaliste[40] :

> La jeune fille était dans la pièce la plus reculée de son appartement, c'est-à-dire dans une espèce de boudoir rond, éclairé seulement par le haut, et dans lequel le jour ne pénétrait qu'à travers des carreaux de verre rose. Elle était couchée à terre sur des coussins de satin bleu brochés d'argent, à demi renversée en arrière sur le divan, encadrant sa tête avec son bras droit mollement arrondi, tandis que, du gauche, elle fixait à travers ses lèvres le tube de corail dans lequel était enchâssé le tuyau flexible d'un narguilé, qui ne laissait arriver la vapeur à sa bouche que parfumée par l'eau de benjoin, à travers laquelle sa douce aspiration la forçait de passer.
>
> Puis, sur ce charmant ensemble, la fleur de la jeunesse était répandue avec tout son éclat et tout son parfum ; Haydée pouvait avoir dix-neuf ou vingt ans.

Dumas fournit à son lectorat un tableau excitant : douceur, jeunesse, beauté, passivité d'une figure exotique. C'est une quasi incitation au viol, en ces temps de virile conquête coloniale, d'orientalisme littéraire et pictural. Alain Corbin rappelle les racines de cet imaginaire et ses conséquences[41] :

> [...] l'Afrique du Nord et, plus largement, l'Empire ottoman constituent les territoires privilégiés au sein desquels s'est élaboré l'érotisme colonial. Ils constituent les théâtres les plus révélateurs des fantasmes et des désirs inassouvis du Blanc d'Orient. [...] Le corps des femmes des colonies offre un complément au désir inspiré par les Européennes. Il propose, à bon prix, un exotisme de la chair qui renouvelle profondément les fantasmes.

Albert de Morcerf en est le prototype juvénile, en attendant Arsène Lupin et le royaume marocain qu'il offre à l'État français à la fin des *Dents du tigre* (1921). Jérôme Leroy, dans « Alexandre Dumas et Donatien, ou comment sortir de l'enfance », note[42] :

> Dans sa manière allègre de maltraiter ses héroïnes, Dumas ne cherche pas seulement à appâter le lecteur, à le tenir en laisse par ses hormones [...] : il lit l'Histoire dans le corps des femmes. Les profaner, c'est les faire parler malgré elles de choses essentielles comme le passage du temps.

Le corps des femmes ne leur appartient pas. Il représente une époque et un lieu, ici la Grèce ottomane, qui intervient des années plus tard en France. Et le corps de Haydée est le champ de la lutte entre Monte-Cristo et Morcerf, après que ce dernier a réussi à conquérir le corps de Mercédès.

40 *Ibid*., p. 622-623.
41 Corbin A., « L'imaginaire érotique colonial », dans Corbin A., Courtine J.-J. et Vigarello G., *Histoire du corps*. 2 : *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2005, p. 193 et 198.
42 Leroy J., « Alexandre Dumas et Donatien, ou comment sortir de l'enfance », dans Dantzig C., *Le Grand Livre de Dumas*, Paris, Les Belles Lettres, 1997, p. 35-36.

Le modèle d'Haydée est le personnage de Byron, qui apparaît au chant II de son *Don Juan*, sauvant le héros de la noyade. Son prénom signifierait « une caresse », ou « la caressée » en grec[43]. Dumas a lu Byron dans sa jeunesse[44], comme tous les Romantiques.

Les talents artistiques d'Haydée en font une jeune fille accomplie. Mais son amour de la musique n'est pas aussi démesuré que celui de mademoiselle Danglars, il reste dans les bornes de l'art d'agrément d'une bonne éducation. Elle sait également entretenir une conversation. Elle correspond en cela à son aïeule homérique.

Haydée, ex-princesse de Janina, en Épire[45], doit faire face à plusieurs absences tout au long de son existence : son père, puis sa mère, puis le comte de Monte-Cristo. Cependant, elles ne sont pas toutes sur le même plan. Les premières absences de son père sont le résultat d'une éducation genrée, avec une stricte séparation spatiale entre monde féminin et monde masculin. Le père est alors semblable à un dieu, qui apparaît brusquement, puis repart, laissant un souvenir éblouissant aux femmes. Nous trouvons ici le paradigme beauvoirien de la culture patriarcale : « L'ombre du mâle pèse toujours lourdement sur elles [les femmes]. Même lorsqu'elles ne parlent pas de lui, on peut lui appliquer le vers de Saint-John Perse : *Et le soleil n'est pas nommé, mais sa présence est parmi nous*[46] ».

Se faire absent, avec des éclipses de présence, face aux femmes, est renforcer sa puissance. Monte-Cristo agit de même, ce qui lui vaut un prestige important auprès d'Haydée, et un aveu troublant : « Tu te trompes, seigneur ; je n'aimais point mon père comme je t'aime ; mon amour pour toi est un autre amour : mon père est mort et je ne suis pas morte ; tandis que toi, si tu mourais, je mourrais[47] ». La jeune fille a rapproché juste auparavant le Comte de son père, du fait de leur âge et de leur prestige à ses yeux.

En ces temps pré-psychanalytiques, en cette époque où le code napoléonien place la subordination des femmes à côté de celle des enfants et des fous, les femmes sont invitées à trouver la sécurité de type paternel dans leur mari. L'idée du mariage a évolué depuis Molière et ses vieillards qui voudraient forcer des jeunes filles à les épouser (Marianne dans *L'Avare*, Agnès dans *L'École des femmes*). Cependant, le mariage avec une différence d'âge importante du côté masculin, inceste plus ou moins sublimé, subsiste, en lien avec le pouvoir monétaire détenu par les hommes âgés. Des pièces comme *Hernani*[48], malgré l'habillage Renaissance, ou comme *Antony*[49], en témoignent. Monte-Cristo joue à plein son rôle de « père marin », enfin comblé, avec une fille obéissante en tout. Après l'avoir arrachée aux flots boueux de l'esclavage, sa mère morte de douleur, le comte la cloître dans un nouveau gynécée, tout en la comblant de cadeaux. Il tente de remplacer ses parents, morts par la traîtrise de Fernand. Il est donc d'autant plus comblé lorsque Haydée nie que son amour soit un amour de type fille/père. Dumas entre dans la liste des romanciers (bientôt suivis par les scénaristes et cinéastes) qui mettent en scène des jeunes filles dédaigneuses des garçons de leur âge[50]. Double victoire du patriarcat : flatter l'ego et les tendances incestueuses des hommes d'âge mûr, et persuader les jeunes filles que leur bonheur ne peut venir que d'un substitut paternel. Harpagon et Arnolphe sont bien vengés.

43 Lord Byron, *Don Juan*, Paris, Folio, 2006, note de la page 159, p. 766.
44 Schopp C., *Alexandre Dumas*, Paris, Fayard, 2003, p. 76.
45 Au nord-ouest de la Grèce.
46 Beauvoir S. de, *Le Deuxième Sexe. II. L'Expérience vécue*, Paris, Gallimard, 1987, p. 364.
47 Dumas A., *Le Comte…*, *op. cit.*, p. 625.
48 V. Hugo, 1829.
49 A. Dumas, 1831.
50 *La Femme et le Pantin* (1898), *Claudine à Paris* (1900), *Ariane, jeune fille russe* (1929), exemples du côté roman. Un grand nombre de films des années 1950 et 1960, avec des stars masculines telles que Jean Gabin, Cary Grant, James Stewart, Gary Cooper.

Pourtant, le Comte est honnête : il propose à Haydée de vivre à l'occidentale, c'est-à-dire en public[51] :

> Écoute, Haydée ; peut-être cette réclusion tout orientale sera-t-elle impossible à Paris : continue d'apprendre la vie de nos pays du Nord comme tu l'as fait à Rome, à Florence, à Milan et à Madrid ; cela te servira toujours, que tu continues à vivre ici ou que tu retournes en Orient.

Il encourage sa pupille à sortir et à changer ses habitudes. Et quoi de plus grisant que les refus de Haydée, qui ne veut voir que son tuteur ? L'auteur a l'habileté de charger le personnage féminin du refus de sa libération, en rejoignant opportunément le mythe de l'amour fou (exclusif) de type romantique, non pas dans un cadre campagnard, mais urbain[52].

Haydée est passive, elle ne prend aucune initiative, loin de Mercédès qui rabrouait son cousin, ou qui vient supplier le Comte pour sauver son fils. Comme Pénélope, Haydée attend qu'on lui souffle ce qu'elle a à faire pour agir. Pénélope obéit à un songe envoyé par Athéna[53] pour proposer aux prétendants l'épreuve de l'arc et des flèches, manière d'accepter officiellement la mort d'Ulysse et de subir un nouveau joug conjugal. Haydée obéit aux instructions du Comte, en parlant à Albert de Morcerf de la prise de Janina, puis, par deux fois, pour désigner le Comte de Morcerf à l'opprobre générale : une fois à l'Opéra[54], une autre fois à la Chambre des Pairs[55].

On retrouve à cette occasion un procédé cher à l'épopée antique, repris par le théâtre grec, puis français, à savoir le signe de reconnaissance physique. Monte-Cristo n'en possède pas, contrairement à Ulysse et à l'autre Comte, celui de Morcerf, son rival de toujours. Lors de son audience à la Chambre des Pairs, elle acule le traître, avec théâtralité[56] :

> – Si je le reconnais ! s'écria Haydée. Oh ! ma mère ! tu m'as dit : « Tu étais libre, tu avais un père que tu aimais, tu étais destinée à être presque une reine ! Regarde bien cet homme, c'est lui qui t'a faite esclave, c'est lui qui a levé au bout d'une pique la tête de ton père, c'est lui qui nous a vendues, c'est lui qui nous a livrées ! Regarde bien sa main droite, celle qui a une large cicatrice [...] ».

La main qui mène au cœur et qui est censée garantir la droiture est souillée d'infamie. Paul Féval s'en souviendra pour son *Bossu* (1857). La marque physique de Morcerf est la ligne qui souligne la mort et la démarcation entre l'absence légère, faite d'amour et de soins, et l'absence cruelle due aux meurtres. C'est aussi le passage de l'Orient à l'Occident. Morcerf suicidé, la démarcation s'efface. Il est possible pour Haydée de retourner en Orient, accompagnée de Monte-Cristo. Les absences du Comte, qui s'est enfin vengé, sont terminées. L'Orient, pour les Romantiques, symbolise un ailleurs idéalisé et pittoresque, avec ses habitants moins corrompus par les problèmes (monétaires, amoureux) de l'Europe.

Haydée est une héroïne selon la définition de Pauline Schmitt Pantel, puisqu'elle vit des aventures[57]. Elle est une Pénélope parfaite, plus qu'idéale, tels que se l'imaginent le Romantique vieillissant Alexandre Dumas : cultivée mais sans devenir bas-bleu, belle, douce, agréable, toujours bien disposée pour l'homme qu'elle aime, refusant les distractions mondaines pour se cloîtrer chez son maître, qu'elle voit comme un père de type incestueux. La violence, la ruse et l'esprit de repartie de l'héroïne homérique est gommée au profit d'une vision orientaliste de

51 Dumas A., *Le Comte...*, *op. cit.*, p. 624.
52 Voir par exemple *Adolphe* (B. Constant, 1816), ou *La Confession d'un enfant du siècle* (A. de Musset, 1836). Alexandre Dumas fils se souvient de ce *topos* dans *La Dame aux camélias* (1848).
53 Homère, *op. cit.*, p. 383-384.
54 Dumas A., *Le Comte...*, *op. cit.*, p. 679.
55 *Ibid.*, p. 1076.
56 *Ibid.*
57 Schmitt Pantel P., « Femmes et héroïnes : un manque d'étoffe ? », dans *Aithra et Pandora*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 180.

la Grèce, toute imprégnée de la lecture des *Mille et Une Nuits*. Perse et Grèce se confondent. Haydée est proposée comme modèle aux Françaises et comme un fantasme impeccable au lectorat masculin. Romantisme oblige, ses héroïnes correspondent bien au profil rêvé par les hommes du XIX[e] siècle.

Conclusion

Dumas a puisé dans l'*Odyssée* pour écrire *Le Comte de Monte-Cristo*. Son héros, Edmond Dantès, est retenu loin de chez lui pendant de longues années : un peu plus de vingt ans, mais la route est longue jusqu'aux retrouvailles avec son ex-fiancée Mercédès. Celle-ci, contrairement à la Pénélope antique, n'a pas été fidèle aux promesses échangées. Son Télémaque/Albert est à deux doigts d'être tué par celui qui aurait dû être son père, après qu'elle a épousé Fernand Mondego, un de ses prétendants. La vengeance de Dantès/Cristo est plus raffinée que celle d'Ulysse, mais aboutit également à une mort brutale.

Si Mercédès possède la noblesse de cœur et d'esprit de la Pénélope antique, elle n'a pas sa constance ni sa fermeté. Elle est sujette à de brusques crises de passion, qui la poussent à agir au-delà des convenances. Mercédès est bien une héroïne romantique, à défaut d'être un modèle de fidélité homérique.

Les autres personnages féminins ne peuvent être qualifiés d'homériques, à l'exception d'Haydée, qui est haussée au rang de Pénélope exemplaire. Haydée est une Mercédès qui n'aurait pas failli, mais, sans doute, parce qu'elle est recluse et ne fréquente aucun autre homme, et que toute sa famille est morte. Elle gagne l'amour d'un Ulysse encore plein d'amertume, mais qui commence à croire à un renouveau. Ulysse/Cristo repart, comme dans le chant XXIV de l'*Odyssée*, mais avec une Pénélope plus jeune, donc encore parfaite. Le seul comte qui soit légitime est Monte-Cristo, mais uniquement en Orient. Haydée est, finalement, touchante mais moins vivante que Mercédès. Bien des stéréotypes attachés au personnage de Mercédès se retrouvent dans la *Fanny* de Marcel Pagnol (1931)[58].

Pour Dumas comme pour son époque, romantique ou non, la femme parfaite est jeune, belle, silencieuse, totalement dévouée à son compagnon. Polygamie pour les hommes, mais non pour les femmes, qui sont punies si elles osent se consacrer à un autre homme. Seule la maternité est rédemptrice, dans son a-sexualité et dans son aspect sacrificiel.

L'absence du masculin aboutit à un emprisonnement volontaire des femmes au sein du foyer. Heureusement, les autrices, les grandes voyageuses et les aventurières montrent l'inanité d'une telle contrainte. Le romantisme jette là les derniers feux d'une domination masculine qui commence à se fissurer.

58 Nous remercions Sophie Doucet de nous avoir suggéré ce parallèle.

Bibliographie

Beauvoir S. de, *Le Deuxième Sexe. II. L'Expérience vécue*, Paris, Gallimard, 1987.

Bruit Zaidman L., « Les Filles de Pandore », dans Schmitt Pantel P. (dir.), *Histoire des femmes en Occident. L'Antiquité*, Paris, Tempus, 2002.

Cannone B., *La Tentation de Pénélope*, Paris, Stock, 2010.

Corbin A., « L'imaginaire érotique colonial », dans Corbin A., Courtine J.-J. et Vigarello G. (dir.), *Histoire du corps*. 2 : *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2005.

Dumas A., *Le Comte de Monte-Cristo*, Paris, Folio, 2003.

Dumas A., *Mes Mémoires*, Paris, Bouquins, 2003.

Foerster M., « Différence des sexes et désordre amoureux dans la littérature romantique française », *Itinéraires*, 2014-2, 2015 [en ligne] http://itineraires.revues.org/2455.

Homère, *L'Odyssée*, Paris, Le Livre de Poche, 1993.

Leroy J., « Alexandre Dumas et Donatien, ou comment sortir de l'enfance », dans Dantzig C., *Le Grand Livre de Dumas*, Paris, Les Belles Lettres, 1997, p. 35-36.

Lord Byron, *Don Juan*, Paris, Folio, 2006.

Schmitt Pantel P., « Femmes et héroïnes : un manque d'étoffe ? », dans *Aithra et Pandora*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 179-192.

Schopp C., *Alexandre Dumas*, Paris, Fayard, 2003.

Tiphaine Martin
Chercheuse en littérature du XX^{e} siècle,
Université de Toulon, BABEL, France

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels

CC BY SA

L'ALLIANCE, L'ANCRE ET LA PLUME : LIEN CONJUGAL ET ÉCONOMIE DE L'ABSENCE CHEZ LES FEMMES D'OFFICIERS DE MARINE MI XIX^{e}-MI XX^{e} SIÈCLE

Jean de Préneuf, Thomas Vaisset

> Je suis désolée que vous ne puissiez pas venir me voir avant longtemps, moi aussi j'ai un très grand désir d'être près de vous et j'espérais votre visite pour dimanche prochain, mais puisque c'est impossible il faut bien s'incliner devant les exigences de votre métier et ce serait de ma part bien mal comprendre mon devoir de future femme de marin que de me lamenter, devant vous surtout[1] !

Ces mots ont été écrits en 1931 par Thérèse Franchelli à son futur époux, l'enseigne de vaisseau Louis Blaison, en partance pour une mission d'une durée indéterminée. Ils montrent combien les femmes des officiers de marine connaissent cette réalité structurante du monde maritime qu'est l'absence, à la fois choisie et répétée, mais aussi périlleuse, impromptue ou prolongée de façon inattendue. Ils invitent surtout à interroger l'impact de l'éloignement sur l'économie conjugale et à mesurer en ce domaine la singularité de cette fraction du milieu naval par rapport au reste des gens de mer. Celui-ci s'avère en effet assez homogène tant dans son recrutement, ses codes et ses habitus, que dans l'image qu'il a de lui. La régulation des comportements des officiers de marine est autant interne qu'externe, puisqu'à l'époque, être membre du « Grand Corps », du point de vue des individus ou des règlements, n'est pas seulement une profession. C'est aussi un état et une dignité imposant un mode de vie et des devoirs une fois la coupée ou l'aubette franchies. L'officier est considéré aussi bien comme un notable inséré localement que comme un représentant du pouvoir central. Les prescriptions sociales ou institutionnelles inhérentes à son rang s'étendent à sa conjointe.

Dans quelle mesure cette expérience de l'absence, dont il faudra apprécier la singularité, joue-t-elle un rôle essentiel dans ce que nous proposons d'appeler le « couple officier de marine[2] » ? Comment ce dernier permet-il l'incarnation féminine de la position sociale de l'officier quand celui-ci est à la mer ? Cette question a été assez peu envisagée. L'attention des historiens et des sociologues s'est d'abord portée sur les femmes des sociétés littorales ou sur les épouses de pêcheurs[3]. Dans le sillage des recherches de Clémentine Vidal-Naquet sur les couples dans la Grande Guerre, il s'agit d'appréhender l'acte épistolaire comme le support privilégié de la relation conjugale en situation d'absence[4]. Dans le cas des officiers de marine, l'intime peut

1 Service historique de la Défense, archives de la Marine conservées à Vincennes (désormais SHD-MV), 173 GG^{2} 1, lettre de Thérèse Franchelli à Louis Blaison, s.d. [1931].

2 Cette notion a été largement utilisée pour le cas de l'entre-deux-guerres par Ronald Chalmers Hood, *Royal Republicans. The French Navy Dynasties Between the World Wars*, Bâton-Rouge, Louisiana State University Press, 1985. Elle est à mettre en perspective avec les travaux de Pauline Ferrier-Viaud sur le rôle des épouses des ministres au temps de Louis XIV : Ferrier-Viaud P., *Pouvoir, présence et action de femmes. Les épouses des ministres au temps de Louis XIV*, thèse sous la direction de Lucien Bély, soutenue en 2017 à l'Université Paris-Sorbonne.

3 Par exemple, Charpentier E., *Le Peuple du rivage. Le littoral nord de la Bretagne au XVIII^{e} siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 et Guichard-Caudic Y., *Éloignement conjugal et construction identitaire. Le cas des femmes de marins*, Paris, L'Harmattan, 1998.

4 Vidal-Naquet C., *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

sans doute être davantage approchée, car aucun dispositif de censure n'existe comme pendant la Première Guerre mondiale et parce que les plis ne sont pas visés par la hiérarchie. Nous nous appuierons sur une dizaine de correspondances en grande partie inédites conservées dans les fonds privés du Service historique de la Défense à Vincennes. Tous les grades et tous les âges du lien conjugal sont représentés. Nous n'ignorons pas les limites de ce qu'Antoine Prost a qualifié d'« argumentation par "exemplification"[5] ». Pour autant, le corpus réuni devrait permettre d'éclairer, à partir d'itinéraires individuels, la réalité de ce groupe et de proposer des pistes pour une enquête plus systématique.

Les années 1850-1950 ont été retenues pour leur cohérence, certes relative. Le courrier est alors le moyen privilégié pour communiquer à distance entre conjoints, la part du télégramme et du téléphone demeurant marginale, y compris à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, le rythme des affectations et la durée des campagnes sont stables, en dépit d'une réduction progressive du nombre comme des périodes d'absence. Il n'existe pas encore de prise en charge institutionnelle des femmes quand leurs époux sont à la mer. Enfin, tout au long de la séquence, le cadre impérial justifie de nombreuses affectations ultramarines, tandis que se succèdent des périodes de paix, de crises ponctuelles et de conflits majeurs[6].

Qui est la femme de l'officier de marine ?

Être épouse d'officier est d'abord un statut, car réglementairement cela implique d'avoir reçu l'agrément de la Marine pour le devenir. Comme les autres administrations militaires, la « Royale » exerce un contrôle *a priori*[7]. Les unions sont en effet subordonnées à une autorisation préalable de la hiérarchie qui fait procéder à une enquête de mœurs et de voisinage. Jusqu'au début du XX^{e} siècle, les capacités financières de la future conjointe sont également contrôlées, officiellement pour la protéger, ainsi que ses enfants, en cas de mort prématurée de son mari[8]. Cet encadrement, autant matrimonial que social, est dénoncé par un mouvement féministe alors minoritaire, mais en plein essor. Le journal *La Fronde* moque par exemple un cadre normatif reposant sur l'idée « que les officiers sont d'une niaiserie si pitoyable que, seuls parmi tous les Français, ils sont hors d'état de contracter un mariage qui ait le sens commun ». L'ironie ne doit pas masquer l'essentiel et la remarque témoigne d'un aspect méconnu de la républicanisation des armées. C'est au nom de celle-ci que la suppression de l'autorisation de mariage est réclamée. Le système est en effet accusé d'« éloigner certaines femmes de l'armée » pour assurer l'endogamie sociale et l'influence de l'Église au sein de la hiérarchie militaire[9]. L'intuition est fondée. L'impératif du rang à tenir dans les élites écarte de fait les prétendantes les plus pauvres et favorise l'entre-soi, d'autant que la règlementation privilégie la rente aux dépens des

5 Prost A., « Les limites de la brutalisation. Tuer sur le front occidental, 1914-1918 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 81, 1, 2004, p. 18.

6 Les auteurs remercient chaleureusement les ayant-droits qui les ont autorisés à consulter leurs archives familiales, ainsi que Claire Miot (Sciences Po Aix/Mesopolhis) pour sa relecture attentive. Les idées et opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et non celle du Service historique de la Défense et du ministère des Armées.

7 Pour la Gendarmerie, voir Bergère M., « Épouser un gendarme ou épouser la gendarmerie ? Les femmes de gendarmes entre contrôle matrimonial et contrôle social », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°20, 2004, p. 123-134, [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/1411. Pour le reste de l'Armée, Serman W., *Les Officiers français dans la nation (1848-1914)*, Paris, Aubier, 1982, p. 145-183.

8 Vidal G., *Conventions matrimoniales des officiers des armées de terre et de mer*, Toulouse, Imprimerie Douladoure-Privat, 1880, p. 5-6.

9 *La Fronde*, 10 janvier 1901.

revenus tirés du travail. L'objectif de la Marine est en effet de garantir la « bonne réputation » de la future épouse, ce qui exclut toute activité professionnelle[10].

Les enquêtes diligentées pour délivrer les autorisations de mariage offrent une source idéale pour connaître le profil des conjointes des officiers. À notre connaissance, il n'existe pas d'étude prosopographique d'ensemble et il n'était pas envisageable de dépouiller ici une telle masse documentaire. Au-delà de cas emblématiques, il n'a par exemple pas été possible de quantifier le nombre de femmes de marins qui sont aussi filles d'officiers ou issues du monde maritime. Cet angle mort empêche de mesurer l'influence d'une origine navale dans les représentations et les comportements par rapport à l'absence. En revanche, les sondages auxquels nous avons procédé montrent que les couples sont issus de catégories sociales proches, la bourgeoisie le plus souvent comme le soulignent les travaux consacrés au Toulon de la Belle Époque[11]. Il semble également que les conjointes appartiennent à des familles plus favorisées par la naissance ou la fortune que leur mari[12]. Comme dans l'Armée, épouser une femme bien dotée est donc une façon de compenser la faiblesse relative des soldes et de pouvoir tenir son rang[13].

Enfin, être épouse d'officier de marine, c'est incarner une fonction sociale. Celle-ci est liée au regard de la société qui les perçoit comme des « femmes de », selon un processus connu consistant à poser la situation conjugale en trait caractéristique de l'identité des femmes et à réduire celles-ci à la profession de leur conjoint. Les correspondances des couples invitent à aller au-delà. En effet, dans l'intimité des échanges épistolaires, maris et femmes se pensent et se comportent comme ce que nous proposons d'appeler un « couple officier de marine ». Le contre-amiral Rosset est par exemple chargé par son épouse d'avertir Valentine Querville, dont le mari vient d'être promu officier général, qu'elle entre dans une « corporation [...] difficile[14] ». Les valeurs de l'institution et les habitus du « Grand Corps » sont incarnés autant par l'un que par l'autre. Nombreuses sont les correspondances dans lesquelles la première personne du pluriel est employée pour évoquer le déroulement de la carrière du conjoint. En novembre 1912, Geneviève Vennin écrit à propos d'une affectation refusée à Louis, son mari : « Ayons un peu de patience, peut-être que pendant que nous nous agitons, quelque chose de meilleur se prépare [...]. Dans tous les cas, mon Louis chéri, nous les avons vécus ensemble ces heures-là et nous avons mieux senti que jamais que nous ne faisions qu'un[15]. » Certaines femmes revendiquent même cette identité par procuration. C'est par exemple le cas de Cécile Cavelier de Cuverville qui assure ne « fai[re] qu'un » avec son mari, alors capitaine de vaisseau[16].

Plus ou moins fusionnel, ce « couple officier de marine » n'en demeure pas moins strictement genré et hiérarchisé selon des modalités en partie propres à la culture navale. Le temps de l'absence est l'occasion d'éprouver et d'expérimenter pratiquement cette conception partagée de la place et du rôle de l'épouse du marin militaire. Mais, afin d'appréhender cette réalité, encore faut-il être capable de la cerner.

10 SHD-MV, CC7 4e moderne, 445/1, lettre de l'adjoint au maire de Langueux, 19 août 1860.
11 Maitre N., « Les officiers de la Marine à Toulon 1870-1900 », *Les Cahiers de la Méditerranée*, n°10, juin 1975, p. 79-90 et Maushart E., *La Place de la Marine dans la vie toulonnaise (1870-1914)*, mémoire de maîtrise (histoire), université de Provence-Aix Marseille I, 2001.
12 Vibart E., *Étude sur le corps des officiers de marine 1875-1935*, t. 1, Vincennes, SHM, 1978, p. 24-25.
13 Serman W., *op. cit*.
14 SHD-MV, 103 GG² 31, journal de Valentine Querville, mention du 19 janvier 1951.
15 Archives de la famille Vennin, lettre de Geneviève à Louis Vennin, 2 novembre 1912.
16 SHD-MV, 190 GG² 1, lettre de Cécile à Jules Cavelier de Cuverville, 12 décembre 1885.

Mesurer l'absence et communiquer avec l'absent

Il est très délicat de prendre la mesure de l'absence. À croire les chiffres de la Direction du personnel de la Marine, les « amiraux de Vichy » auraient, au 1er janvier 1940, passé plus des deux tiers de leurs trente-cinq années de carrière en service à la mer[17]. Or, ce n'est pas parce que les archives mentionnent l'embarquement d'un officier que celui-ci est absent. Le bâtiment sur lequel il sert peut être en carénage ou en réparations. Et comme l'écrit Honoré d'Estienne d'Orves à son épouse Éliane, être au bassin implique, le plus souvent, « peu de service et beaucoup de vie de famille[18] ».

Par ailleurs, de nombreuses affectations dites embarquées le sont d'abord sur le papier. Parmi les officiers considérés par l'administration comme en service à la mer, beaucoup servent au sein de dépôts flottants à bord de petites unités cantonnées dans les eaux littorales ou sont affectés sur des navires-écoles embossés en rade, à l'image du *Borda*, le bâtiment qui abrite l'École navale jusqu'à la Grande Guerre et qui ne quitte jamais Brest. La vie de ces hommes s'assimile davantage à celles de leurs camarades encasernés de l'armée de Terre qu'à celle des navigateurs au long cours. Par ailleurs, comme dans toutes les marines de l'âge industriel, l'évolution technologique réduit le tropisme marin avec, dans l'Entre-deux-guerres, la multiplication des bases aéronavales à terre et le développement à Paris des services de l'état-major général.

Une autre difficulté consiste à évaluer la durée des embarquements qui varie en fonction du contexte international. Dans les phases de recueillement postérieures aux deux conflits majeurs de 1870-1871 et de 1914-1918, les officiers naviguent peu, en raison de la réduction du nombre de coques, des restrictions frappant l'approvisionnement en combustible ou du recentrage des missions sur les eaux européennes. À l'inverse, l'activité opérationnelle s'accroît sensiblement en période de crise. En 1872 et 1920, lors des vacances navales consécutives à la fin des hostilités, 38 % et 48,4 % des officiers sont embarqués, alors qu'en 1896 et 1914, années marquées par de fortes tensions internationales, cette proportion s'élève à 71 % et 70,7 %[19].

Enfin, pour ce qui est du temps passé à la mer, plusieurs phases sont à distinguer dans une carrière. Sans surprise, ceux qui naviguent le plus sont les officiers subalternes. La plupart ne sont pas mariés. Ceux qui le sont ont convolé en justes noces peu avant, à l'exception des lieutenants de vaisseau anciens, groupe relativement important compte tenu de la lenteur de l'avancement. Entre octobre 1931 et juillet 1933, Éliane d'Estiennes d'Orves, récemment mariée et mère de deux jeunes enfants, ne voit son mari que trois mois, à l'été 1932, entre deux campagnes de la *Jeanne d'Arc*. La situation des officiers supérieurs est différente, dans la mesure où seule la moitié est embarquée, tandis que la proportion n'oscille plus qu'entre 10 à 20 % chez les officiers généraux[20].

Dans le cadre de cette étude, plus que la durée d'embarquement, c'est en fait le temps réellement passé à la mer qui compte. Or, les données manquent. Mesurer l'absence sur une cohorte significative implique un travail incompatible avec le format de ce texte. Il faudrait en effet croiser les états de service de chaque officier avec les archives de toutes les unités à bord desquelles il a servi. Par conséquent, nous mettrons à profit l'approche de Clémentine Vidal-

17 Girardin-Thibeaud O., *Les Amiraux de Vichy*, Paris, Nouveau monde, 2016, p. 73-75.
18 SHD-MV, 276 GG^2 9, lettre d'Honoré à Éliane d'Estienne d'Orves, 14 mai 1930.
19 SHD-MV, SS Ca 37, note sur les pourcentages d'officiers de marine servant à la mer en 1896, 1914 et 1920 rédigée par le LV Jean Decoux, 27 septembre 1920.
20 *Ibid.*

Naquet qui prône « l'éclairage du singulier » pour tenter de comprendre comment est conçue et vécue l'absence[21] ».

La lettre demeure le moyen d'échange privilégié entre les femmes d'officiers et leurs maris à la mer. L'éloignement géographique ne signifie pas nécessairement distance affective et la correspondance joue un rôle capital pour entretenir et réaffirmer le lien conjugal. « Nous ne sommes pas encore à Dakar, nous allons y arriver dans une heure, et là, je suis sûr d'avoir enfin des nouvelles de toi. Et alors commencera j'espère un échange un peu plus régulier de lettres qui diminuera la distance », écrit Honoré à Éliane d'Estienne d'Orves en octobre 1930[22]. Le développement du télégraphe au cours de la période ne remet pas en cause la primauté du courrier. Trop chers et peu propices à l'échange d'informations intimes, les télégrammes et les câblogrammes sont réservés aux situations d'urgence ou à l'annonce des événements les plus graves. En dehors de celles-ci, l'emploi de ces moyens est explicitement perçu comme une atteinte aux modalités traditionnelles tant de gestion que de représentation de l'éloignement et de l'absence au sein du couple. Sans nouvelles depuis plusieurs semaines de sa fiancée, le sous-commissaire Lelaidier refuse de recourir à la télégraphie. « C'est moi, le voyageur perdu dans les régions arctiques », proclame-t-il fièrement pour se justifier, sans qu'aucune récrimination de Clémence Vicel ait été trouvée[23]. Quant à l'essor de l'Aéropostale à l'orée des années 1930, elle marque indéniablement un progrès, du moins pour les ports qui sont desservis par son réseau. Depuis le Brésil, Honoré d'Estienne d'Orves constate avec bonheur : « L'avion est une merveille et nous rapproche intimement[24]. »

Les correspondances étudiées montrent que l'envoi du courrier est autant le fait des hommes que des femmes. Un rythme quotidien est chose courante. En 1855, Clémentine La Roncière le Noury reçoit ainsi tous les jours une lettre de son époux capitaine de vaisseau. Ce dernier profite de son affectation à Paris pour lui adresser à Cracouville, dans l'Eure, de « bien longues tartines » depuis le « Conseil d'Amirauté où les quatre vice-amiraux sont à parler autour de [lui][25] ». Toutes les femmes n'ont pas la chance de bénéficier d'une telle régularité, imputable à une proximité géographique et à une facilité d'accès exceptionnelles. Les différences entre celles dont les époux naviguent dans des eaux extra-européennes et les autres sont criantes. Cécile Cavelier de Cuverville reste par exemple jusqu'à deux mois sans aucune nouvelle de son mari quand celui-ci, commandant la Division navale de l'Atlantique Sud en 1885, sillonne les côtes de l'Afrique et de l'Amérique du Sud. Cependant, les conditions pratiques, telles que le nombre d'escales, l'existence de lignes commerciales régulières et l'éloignement n'expliquent pas tout. L'équation personnelle des couples compte également. En 1892, Clémence Vicel reçoit ainsi de son fiancé 93 courriers au cours des 170 jours de sa mission entre l'Islande et l'île de Jan Mayen, au large du Groenland.

L'acte épistolaire entretient la fiction de la présence de l'autre. « Malgré ton absence, je te sens si près de moi », écrit par exemple Thérèse Blaison à son époux, Louis[26]. Hier comme aujourd'hui, l'écriture permet un « tête-à-tête imaginaire », selon l'expression de la sociologue Yvonne Claudic-Guichard qui a enquêté auprès des femmes de marins pêcheurs au thon de Concarneau[27]. Au-delà des contraintes inhérentes au quotidien familial ou du service à bord, c'est sans doute aussi pour faire durer ce moment que les correspondances sont rédigées sur plusieurs jours et sont complétées à de multiples reprises. La rédaction de la lettre postée le

21 Vidal-Naquet C., *op. cit.*, p. 32-34.
22 SHD-MV, 276 GG² 9, lettre d'Honoré à Éliane d'Estienne d'Orves, 23 octobre 1930.
23 SHD-MV, 249 GG² 1, lettre de Louis-Alexandre Lelaidier à Clémence Vicel, 30 août 1892.
24 SHD-MV, 276 GG² 9, lettre d'Honoré à Éliane d'Estienne d'Orves, 17 novembre 1930.
25 SHD-MV, 17 GG² 8, lettre de Camille à Clémentine La Roncière Le Noury, 19 avril 1855.
26 SHD-MV 173 GG² 1, lettre de Thérèse à Louis Blaison, s.d. [1931].
27 Guichard-Claudic Y., *op. cit.*, p. 126.

24 juin 1885 par Cécile Cavelier de Cuverville a commencé deux semaines plus tôt[28]. Elle est caractéristique de la temporalité que ces échanges instaurent au sein du couple, une temporalité différente de celle du reste de la société qui rompt le déroulement linéaire du temps. Cécile répond en effet à un courrier parti le 18 mai et reçu le 6 juin. Son pli est complété le 11 juin après la réception de deux nouveaux messages de son mari, datés du 25 et du 28 mai.

Par ailleurs, de nombreuses lettres arrivent dans le désordre, les plus récemment postées avant les autres, et ce, au hasard des péripéties des navires chargés de les acheminer ou de la bonne volonté des agents consulaires au soin de qui elles ont été confiées. Il est également fréquent qu'elles soient expédiées dans un port où le mari ne se trouve pas. Hommes et femmes en souffrent et cette souffrance est fréquemment exprimée dans les correspondances. « C'est invraisemblable de voir l'absence de programme et de voir combien on ne sait pas ce qu'on fait », s'emporte Honoré d'Estienne d'Orves depuis Alger, car il avait demandé à Éliane de lui écrire à Oran[29]. Le 11 août 1936, le capitaine de frégate Pierre-Jean Ronarc'h annonce à sa conjointe son appareillage d'Alicante dans les deux jours « sauf imprévu », cette dernière expression signifiant selon lui : « Ne t'emballe pas exagérément et attends que le phénomène soit réalisé pour y croire avec certitude[30] ». En période de guerre, alors que le déploiement de nombreuses unités dans la même région garantit une meilleure régularité des échanges, de nouvelles difficultés surviennent. Les changements d'affectation des maris au gré des urgences opérationnelles compliquent la tâche des épouses. En septembre 1914, Louis-Alexandre Lelaidier laisse par exemple le soin à Clémence de décider à pile ou face pour savoir si ses plis doivent être adressés au cuirassé *Paris* ou *Vérité*. Elle fait visiblement le mauvais choix puisque le courrier qu'elle lui envoie peu après met un mois à parvenir à destination à Zante, en mer Égée, après un détour par les Dardanelles[31].

Les lettres définitivement perdues sont nombreuses, ce qui provoque des incompréhensions au sein du couple. Après une telle expérience, survenue à la veille de ses fiançailles avec Louis Blaison, Thérèse Franchelli veut croire que « cette histoire de lettre égarée ou retardée a resserré les liens qui nous unissent, et cela je le crois parce qu'elle nous a fait respectivement mesurer la valeur de notre attachement mutuel[32] ». Néanmoins, maris et femmes se plaignent s'ils ne reçoivent pas les missives attendues. Les remarques plus ou moins acerbes à propos des retards ou de l'absence de lettres occupent une place de choix dans les échanges. De même, une vigilance peut être notée quant à la forme des courriers, que ce soit leur longueur ou leur chaleur supposée. Face à l'éloignement souvent douloureux, voire inquiet, toute modification formelle est aussitôt interprétée. Rien de spécifiquement naval dans cette économie épistolaire des couples mariés. On citera juste ici, ne serait que pour son humour coutumier, cette pique douce-amère adressée à son mari par Thérèse Blaison : « Maintenant monsieur l'Enseigne je vous ferai remarquer que je vous écris 4 pleines pages très fines [...], vous, monsieur, vous vous contentez de 3 petites pages à grosse écriture pour vieille bigote myope[33]. »

La relation épistolaire est donc une condition essentielle du maintien du lien conjugal. Pour Geneviève Vennin, l'arrivée d'une lettre est le « meilleur instant de [sa] journée[34] ». Plusieurs épouses affirment vivre au rythme du courrier. Sa réception est anticipée, imaginée et ritualisée. Les facteurs jouent un rôle ambivalent. Guettés, fêtés parfois, ils sont le plus souvent voués aux gémonies. Les récriminations à leur encontre se retrouvent à longueur de correspondances. Si

28 SHD-MV, 190 GG² 1, lettre de Cécile à Jules Cavelier de Cuverville, 8 juin 1885.
29 SHD-MV, 276 GG² 9, lettre d'Honoré à Éliane d'Estienne d'Orves, 22 mai 1930.
30 Service historique de la Défense, fonds privés de la Défense (SHD-DE), 2016 PA 50/9, de Pierre-Jean à Marie-Thérèse Ronarc'h, 11 août 1936.
31 SHD-MV, 249 GG² 1, lettres de Louis-Alexandre à Clémence Lelaidier, 20 septembre et 19 novembre 1914.
32 SHD-MV 173 GG² 1, lettre de Thérèse Franchelli à Louis Blaison, 6 avril 1931.
33 *Ibid*., lettre de Thérèse à Louis Blaison, s.d.
34 Archives de la famille Vennin, lettre de Geneviève à Louis Vennin, 6 septembre 1901.

certaines conjointes se contentent de coucher par écrit leur colère contre les « facteurs [qui] ne sont décidément pas des gens raisonnables », d'autres écrivent directement au ministre des Postes pour exprimer leur frustration[35].

Concevoir, ressentir et consentir à l'absence

Même si elle est difficile à mesurer, l'absence est consubstantielle à l'expérience des couples dont l'un des membres est officier de marine. Les femmes l'acceptent, car elles la savent inhérente au métier de leur conjoint, comme à celui de tous les gens de mer. Néanmoins, cette acceptation est d'abord une résignation. Si elle est familière, l'absence est une réalité à laquelle les épouses ne s'accoutument pas. « Quel ennui de se séparer toujours », regrette par exemple Laetitia Bergasse du Petit Thouars en mars 1901[36]. Quant à Geneviève Vennin, elle tente de se faire une raison : « Il ne faut pas que j'oublie qu'en tant que femme de marin, je dois m'habituer à tes absences, cela ne se peut, mais à avoir le courage de les supporter[37]. » Cette acceptation résignée est fréquemment accompagnée de vives récriminations à l'égard de la hiérarchie qui est jugée responsable de la situation et de sa durée. Cette même Geneviève peste ainsi contre le « Grand Chef [qui] n'est pas attiré par les délices de son chez lui » ou, alors qu'elle est sur le point d'accoucher, contre « cet affreux amiral qui a eu l'idée de vous envoyer en Corse[38] ».

Pour autant, les officiers de marine attendent de leurs épouses qu'elles s'accommodent en conscience et en silence de la situation. Au lendemain de son mariage, l'un d'eux présente à sa femme les « joies de la vie maritime » et les lui décrit de cette manière : « Quand il vous sera arrivé de ne pas me voir rentrer un soir, et de m'attendre pendant 3 jours quelquefois, vous trouverez ça naturel, ou bien de recevoir une lettre de Casablanca quand vous me croirez à Marseille, vous ne vous inquiéterez plus. Seulement, il faut apprendre à posséder une grande dose de calme, et maîtriser un peu [ses] nerfs[39]. » Les maris attribuent une valeur éthique, morale et parfois même sacrée à l'épreuve que les périodes d'absence imposent à leurs conjointes. Certains vont jusqu'à en faire l'une des marques distinctives du corps des officiers de marine dont leurs femmes feraient partie par le mariage. Alors que beaucoup d'entre eux conçoivent leur état davantage comme une vocation que comme un simple métier, cette expérience singulière, douloureuse, mais librement consentie apparaît comme un élément constitutif d'une prétendue supériorité du « Grand Corps » sur le reste de la société. Comme l'écrit à son épouse l'enseigne de vaisseau Blaison : « Une femme de marin doit être supérieure aux autres femmes, moralement et intellectuellement. » Et ce même officier de conclure dans une autre lettre comme une évidence : « Femme de sous-marinier, c'est tout de même un peu moins tranquille que femme de notaire[40] ! ».

Accepter l'absence ne veut pas dire s'y accoutumer avec le temps. Au contraire, les courriers adressés par Thérèse Blaison avant et après son mariage montrent que des formules identiques reviennent sous sa plume pour exprimer sa douleur face à une épreuve « atrocement longue ». La répétition des périodes d'éloignement lui paraît d'ailleurs plus difficile, à mesure de l'évolution de leur vie commune : « Que c'est dur de vivre ainsi loin l'un de l'autre quand on s'aime et qu'on devrait avoir tous les droits de ne jamais se quitter. Enfin, c'est la vie telle que nous l'avions

35 SHD-MV, 173 GG² 1, lettre de Thérèse à Louis Blaison, s.d. et 190 GG² 1, lettre de Cécile à Jules Cavelier de Cuverville, 31 octobre 1885.
36 SHD-MV, 106 GG² 3, lettre de Laetitia à Aristide Bergasse du Petit Thouars, 19 mars 1901.
37 Archives de la famille Vennin, lettre de Geneviève à Louis Vennin, 16 mai 1901.
38 *Ibid*., lettres du 21 juillet 1912 et du 11 février 1901.
39 SHD-MV, 173 GG² 1, lettre de Louis Blaison à sa femme, s.d. [1931].
40 *Ibid*., lettres de Louis Blaison à sa femme, printemps 1931 et s.d. [1931].

prévue, mais à ce moment-là nous ne savions pas que c'est que c'est qu'aimer[41] ! » De même, les années de vie conjugale ne changent pas la nature de l'épreuve que constitue l'absence. Un quart de siècle après son mariage, alors que son mari navigue depuis quatre mois entre Dakar et Salvador de Bahia, Cécile Cavelier de Cuverville s'en plaint toujours avec la même insistance[42].

Dans les ports-arsenaux, l'absence est une expérience partagée par les épouses des officiers. Elle renforce une sociabilité préexistante qui se déploie en partie comme un décalque féminin de la hiérarchie du bord. S'incarnent ici de nouveau les notions de « femme de » et de « couple officier de marine ». Les déjeuners, thés ou dîners sont autant d'occasions de regrouper les enfants, de féliciter telle ou telle pour la promotion d'un mari, de se rassurer mutuellement en cas de rupture des communications ou de comparer les rumeurs quant aux dates de retour des bâtiments. De même, au tournant du XX^{e} siècle, la position des femmes d'officiers dans la gouvernance des œuvres correspond très largement aux grades et aux fonctions de leurs conjoints[43]. À une période où il n'existe aucune prise en charge institutionnelle de l'absence, ces différents réseaux de solidarité et d'entraide peuvent à l'occasion se transformer en groupe de pression. En février 1913, les conjointes des officiers du croiseur-cuirassé *Léon Gambetta* dont le déploiement à Constantinople se prolonge en raison des guerres balkaniques envisagent ainsi une descente à la préfecture maritime pour protester contre « cette douce Marine [qui] envoie toujours nos maris ailleurs quand ils seraient si bien ici[44] ».

Si la confiance entre les époux est au fondement du lien conjugal, l'absence en radicalise les enjeux. Les couples dont l'un des deux membres est marin n'en ont évidemment pas l'apanage. Néanmoins, conscientes que l'éloignement accroît le risque d'infidélité, les correspondances étudiées sont riches de leurs mises en garde ou de leurs reproches plus ou moins euphémisés. En retour, leurs maris redoublent de promesses de fidélité. C'est par exemple le cas en 1855 du capitaine de vaisseau La Roncière Le Noury qui se défend d'être resté à Paris pour assister au bal de l'Hôtel de Ville[45]. Nulle originalité navale ici, d'autant que cet officier est affecté à Paris, au service du Prince impérial, à 150 km de chez lui. En revanche, au cœur de la dialectique de la confiance et de la jalousie propre à de nombreux couples, les épouses des officiers de marine se montrent particulièrement sensibles au topos du marin volage en escale. Le port, qu'il soit lointain ou non, apparaît le lieu par excellence des tentations. Les conjoints sont ainsi mis en garde contre Toulon et ses « petites alliées » à la réputation sulfureuse. Et quand le jeune enseigne de vaisseau Georges Thierry d'Argenlieu évoque les « délices de [cette] nouvelle Capoue », Thérèse Blaison redoute les rencontres qu'en « fripouille de marin » son mari pourrait y faire[46]. Aucune allusion ou récrimination semblable n'a été trouvée dans les courriers adressés par les maris absents à leur femme. L'une des raisons tient peut-être au contrôle social pesant sur leurs épouses restées en métropole, particulièrement fort dans les ports-arsenaux. En effet, la plupart des familles d'officiers habitent les mêmes quartiers, appartiennent aux mêmes paroisses et participent d'un réseau amical, social ou charitable aussi circonscrit qu'englobant[47]. Les autres épouses de marins, le clergé et les officiers affectés dans les services à terre en sont les agents zélés. Et pourtant, la littérature maritime regorge d'allusions, voilées ou non,

41 *Ibid*., lettre de septembre 1931 et lettre postérieure à septembre 1932.
42 SHD-MV, 190 GG^{2} 1, lettre de Cécile à Jules Cavelier de Cuverville, 14 août 1885.
43 De Préneuf J., *Mentalités et comportements religieux des officiers de marine sous la Troisième République*, thèse de doctorat (histoire), Université Paris X-Nanterre, 2007, p. 552-559.
44 Archives de la famille Vennin, lettre de Geneviève à Louis Vennin, 13 janvier 1913.
45 SHD-MV, 17 GG^{2} 8, lettre de Camille à Clémentine La Roncière Le Noury, 11 juin 1855.
46 Archives de la famille Thierry d'Argenlieu, *Journal de campagne du croiseur-école* Duguay-Trouin, *campagne 1908-1909* ; SHD-MV, 173 GG^{2} 1, lettre de Thérèse à Louis Blaison, juillet 1932.
47 Chalmers Hood R., *op. cit*., p. 53-74.

à la légèreté des conjointes d'officiers quand ceux-ci sont à la mer, en témoigne le scandale provoqué par les romans de l'ex-enseigne de vaisseau Olivier Diraison[48].

La jalousie se traduit parfois dans le registre de l'humour et du second degré. Reproches, suspicions et tentations sont mis en scène dans un jeu de séduction plus ou moins érotisé entre époux. Ceux-ci peuvent ainsi exprimer aussi bien leurs frustrations que leurs désirs, comme l'illustrent les lettres à son mari de cette même Thérèse : « Vous, encore, vous êtes heureux. Vous voguez sur un luxueux paquebot, sur les rives enchanteresses de la Corse, vous avez délaissé les sirènes de Toulon, mais peut-être avez-vous trouvé de belles corsoises [sic] du maquis, prenez garde à la Vendetta ! [...] Pensez à votre chère Thérèse qui vous attend en jouissant par avance du grand bonheur qui va résulter de notre prochaine et définitive réunion. » Et d'insister quelques jours plus tard : « Vous n'avez aucune raison pour vous mettre à la recherche du bar à Sirènes avec baille à drisse, "recherche" est d'ailleurs un mot excessif puisque ce bar des Sirènes est votre lieu, ou l'un de vos lieux habituels de débauche[49] ! ».

Enfin, le cas des femmes d'officiers ayant rallié la France libre permet d'appréhender une catégorie inédite de l'absence, celle qui résulte de la dissidence. La situation de ces épouses est cependant exceptionnelle, et ce, à double titre. Tout d'abord, car la quasi-totalité des membres du « Grand Corps » est restée fidèle au gouvernement de Vichy. Ensuite, parce que la France libre est d'abord un phénomène de jeunes célibataires[50]. Dans quelle mesure ce contexte sans précédent vient-il influer sur l'économie de l'absence au sein du « couple officier de marine » ? Chez les conjointes des marins servant sous pavillon à croix de Lorraine, au moins deux réactions se distinguent. La première est une résignation douloureuse au nom d'un engagement patriotique partagé et assumé, à l'image d'Éliane d'Estienne d'Orves. Cette dernière estime qu'« il faut prendre courageusement son parti de tels sacrifices qui, joints à beaucoup d'autres, contribueront un peu à nous valoir la délivrance et le relèvement de notre pauvre pays si humilié[51] ». D'autres femmes au contraire, mais aussi parfois les mêmes, ne comprennent pas la décision de leur époux qui, de fait, les place dans une situation difficile. Ce qui peut être admis d'un homme sans attaches familiales l'est beaucoup moins dès lors qu'il a charge de famille. En faisant délibérément le choix de l'absence dans ce contexte exceptionnel, le mari semble avoir rompu aux yeux de sa compagne l'un des termes du véritable contrat coutumier qui lie le « couple officier de marine ». Une lettre de Louis Blaison à Thérèse, écrite quelques semaines seulement avant sa tragique disparition avec le sous-marin *Surcouf* témoigne de ces reproches vécus douloureusement par l'officier ayant rallié Londres : « Il y a une idée qui revient souvent dans tes lettres et qui est loin d'être vraie, celle que je t'ai sacrifiée à mon devoir. Je demeure persuadé que j'ai préservé ton avenir, le mien, celui des enfants, non seulement moralement, mais matériellement, et cela j'ai pu le faire grâce à toi qui est arrivée à fuir[52]. »

Ces lignes sont écrites au cœur de la Seconde Guerre mondiale alors qu'au sein du couple, chacun a conscience du danger couru sur mer. Inhérente au métier des armes, cette hantise de la disparition définitive survenue à la faveur de l'éloignement se manifeste de façon plus ou moins prégnante selon les périodes dès le temps de paix. Confrontées aux absences récurrentes de leurs maris, les épouses développent une hypersensibilité face aux fortunes de mer et aux accidents. La mort reste une réalité très présente entre 1850 et 1950. Si cela est dorénavant

48 Ébauché dans *Les Maritimes. Mœurs candides* (1901), ce thème est l'objet de son roman *Les Nuits vides* (1902). Sur cet auteur, voir Bruneau J.-B., « Un breton contre la marine de la Belle Époque. Olivier Diraison-Seylor et le scandale politico-littéraire des Maritimes », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°123, 2, 2016, p. 55-82.

49 SHD-MV, 173 GG² 1, lettres de Thérèse à Louis Blaison, s.d. [1931].

50 Muracciole J.-F.., *Les Français libres. L'autre résistance*, Paris, Tallandier, 2009, p. 69.

51 Lettre d'Éliane à Honoré d'Estienne d'Orves, 13 octobre 1940 citée par de Montetey E., *Honoré d'Estienne d'Orves. Un héros français*, Paris, Perrin, 2001, p. 212.

52 SHD-MV, 173 GG² 1, lettre de Louis Blaison à sa femme, 3 septembre 1941.

exceptionnel, la Marine perd toujours des bâtiments en raison des éléments naturels. En 1885, alors que son conjoint navigue sur les côtes occidentales de l'Afrique, Cécile Cavelier de Cuverville apprend avec horreur la disparition corps et bien de l'aviso *Renard* pris par un cyclone au large de Djibouti. Le phénomène d'identification à l'égard des femmes concernées par le décès qui d'un père, d'un fils ou d'un mari est immédiat[53]. Pourtant, dans le dernier tiers du XIX[e] siècle, le péril vient davantage des maladies, en particulier de celles contractées outre-mer, que des dangers de la navigation. Ce n'est donc pas un hasard si cette même Cécile ne cesse d'interroger son époux sur sa santé quand celui-ci navigue sur les côtes africaines.

À la Belle Époque, le principal risque est désormais l'accident. Entre 1900 et 1912, la Marine nationale perd chaque année deux bâtiments d'importance[54]. Le pic de mortalité consécutif à ces disparitions a un impact très fort sur le moral des cadres et de leurs familles, d'autant que les circonstances de la mort, soudaine et aléatoire, imprévisible et cruelle nourrissent un sentiment de vulnérabilité extrême, de fatalisme, voire de désenchantement. Ces pertes du temps de paix sont d'autant plus traumatisantes pour les couples qu'elles ne correspondent pas aux formes traditionnelles de la mort en mer, mais peuvent s'assimiler à des accidents industriels largement médiatisés et provoqués par une modernité technique mal maîtrisée, sans que la nature intervienne comme dans les fortunes de mer. En juillet 1932, apprenant disparition du sous-marin *Prométhée*, Thérèse Blaison, alors enceinte, manque de faire une fausse-couche, car son mari est également sous-marinier. La projection sur sa propre situation est immédiate. « S'il arrivait une chose pareille au *Requin* mon Dieu ! Que deviendrais-je ? », s'inquiète-t-elle immédiatement. Et de conclure : « Je ne vis plus de penser que des catastrophes pareilles peuvent se produire sur un bateau neuf, en surface, par une mer calme, alors que toi tu es sur un bateau vieux, rafistolé et en plongée ». Enfin, à l'image de Cécile Cavelier de Cuverville, s'opère le processus d'identification aux veuves, d'autant que pour le *Prométhée*, l'une d'elles était enceinte[55]. Notons toutefois que ces réactions témoignent finalement moins d'une réponse à l'absence de l'époux qu'à l'épouvante face à la perspective de sa disparition. En effet, les accidents surviennent aussi bien au port qu'en pleine mer.

Les femmes d'officiers de marine et la gestion de l'absence

En situation d'absence, les correspondances entre maris et femmes montrent que ces dernières assurent de fait la gestion quotidienne et matérielle du couple, qu'elles jouent un rôle central dans l'éducation des enfants et qu'elles veillent à la défense des intérêts professionnels de leurs conjoints. Le lien épistolaire en est un excellent révélateur, d'autant que les épouses d'officier bénéficient d'une autonomie peu courante à l'époque dans les foyers bourgeois et aristocratiques. Le mari est en effet le plus souvent réduit à confirmer *a posteriori* leurs décisions. L'échange de courrier donne lieu à des transactions et à des accommodements conjugaux, où la prééminence de l'homme est contrebalancée par son absence structurelle. L'idée du « couple officier de marine » s'incarne alors dans la place prise par les femmes, place à laquelle consentent les absents.

Tout d'abord, les épouses se voient confier la gestion matérielle du foyer. Depuis l'Islande, le sous-commissaire Lelaidier est à cet égard très explicite :

53 SHD-MV, 190 GG², 1 lettre de Cécile à Jules Cavelier de Cuverville, 11 juin 1885.
54 Préneuf J., *op. cit.*, p. 484 ; Vaisset T., « Death in port: the explosion of the battleship *Liberté* in Toulon harbor (25 September 1911) », *Human Remains and Violence. An Interdisciplinary Journal*, vol. 5, 2019/2, p. 91-109.
55 SHD-MV, 173 GG² 1, lettre de Thérèse à Louis Blaison, s.d. [postérieure au 7 juillet 1932].

> À toi ma chère femme, chère petite ménagère, je confie dès maintenant le soin de nos intérêts matériels. Secondée par ton excellente mère, dont les vues ne se séparent pas des tiennes, je ne doute pas que tu n'amènes à bien l'entreprise peut-être difficile d'assurer ton bonheur matériel en même que ton bonheur moral en unissant ta volonté à la mienne. Déjà 2 ou 3 fois je me suis reposé exclusivement sur toi du soin d'ARRANGER CELA[56].

Cette responsabilité précède souvent le mariage. En l'absence de son fiancé, Thérèse Franchelli est par exemple contrainte de s'occuper de la publication des bans, du choix de l'église, de la salle, de l'orchestre… Si son futur conjoint, consulté, mais *a posteriori*, se dit « désolé de la laisser se débrouiller », il considère néanmoins qu'il s'agit d'une parfaite propédeutique à son « métier de femme de marin[57] ». Un schéma identique se retrouve chez nombre d'autres couples, l'éloignement ne permettant pas de procéder autrement. La gestion de l'argent est une préoccupation constante, d'autant que la société ne reconnaît aux femmes aucune indépendance financière. Celles-ci sont donc contraintes d'agir en délégataire ou en mandataire de leur époux, avec toutes les limites que cela comporte. Ainsi, en 1917, Geneviève Vennin se voit empêchée par la Banque de France d'acheter des titres au porteur faute de « l'autorisation maritime », comme elle l'écrit avec une pointe amère d'ironie[58]. En 1940, Marie-Thérèse Ronarc'h connaît des difficultés semblables : son mari n'a pas eu le temps de lui signer de procuration générale sur ses comptes avant de quitter précipitamment Saint-Nazaire pour que son bâtiment, le cuirassé *Jean Bart*, ne tombe pas aux mains des Allemands[59].

Pendant les périodes d'absence de leurs époux, il n'est pas rare que les femmes les plus jeunes retournent habiter chez leurs parents, parfois avec leurs enfants en bas âge. N'ayant pas d'activité professionnelle, elles dépendent du soutien de leur famille ou de celle de l'argent envoyé par leurs maris. Ces derniers exigent en retour que des comptes leur soient rendus et les archives de Cécile Cavelier de Cuverville conservent de nombreux documents justifiant les dépenses faites en l'absence de Jules.

L'exemple du foyer du futur chef d'état-major de la Marine montre que l'autonomie relative n'est, en aucune façon, une remise en cause des fondements du modèle patriarcal par la femme. Une lettre de Cécile de 1885 en témoigne :

> Oh ! Devant tout cela mon bien-aimé que ton retour est nécessaire ! Qu'il est nécessaire, indispensable que nous soyons tous les deux en un pour prendre ensemble ces graves décisions ! J'ai besoin de toi, besoin de ton appui, de ton cœur […]. Ces décisions ne peuvent se prendre sans toi, tu es le chef de famille, tu as tous les droits et si je sais parfois prendre bien des responsabilités, celles qui regardent l'avenir de nos enfants ne peuvent être prises sans toi. Dieu t'a placé à la tête de la famille, c'est à toi qu'Il donnera la lumière et la sagesse. Et si ta petite femme ne fait qu'un avec toi, elle t'est cependant soumise[60].

Cette représentation inégalitaire et genrée du rôle de la femme au sein du couple domine jusqu'à la fin de la période étudiée[61]. Si des déclarations de ce type abondent dans les archives,

56 SHD-MV, 249 GG² 1, lettre de Louis-Alexandre à Clémence Lelaidier, 31 mai 1892 (typographie respectée).
57 SHD-MV, 173 GG² 1, lettre de Louis Blaison à Thérèse Franchelli, 26 septembre 1931.
58 Archives de la famille Vennin, lettre de Geneviève à Louis Vennin, 12 octobre 1917.
59 SHD-DE, 2016 PA 50/18, lettre de Marie-Thérèse Ronarc'h au directeur de la succursale de Nantes de la Banque de France, 7 novembre 1940. Rappelons qu'en France, les femmes mariées n'ont pas le droit d'ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur conjoint avant la loi du 13 juillet 1965. Cette disposition est emblématique d'un statut juridique de second rang instauré sous le Premier empire et dont les dernières traces perdurent jusqu'au tournant des années 1970. Bard C. (avec El Amrani F. et Pavard B.), *Histoire des femmes dans la France des XIX^e^ et XX^e^ siècles*, Paris, Ellipses, 2013. Ripa Y., *Les Femmes, actrices de l'histoire France, de 1789 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2010.
60 SHD-MV, 190 GG² 1 lettre de Cécile à Jules Cavelier de Cuverville, 12 décembre 1885 (typographie respectée).
61 SHD-MV, 173 GG² 1, lettre de Thérèse à Louis Blaison, s.d. [1931].

elles peuvent aussi être lues comme une forme de réassurance à l'égard du conjoint absent par rapport à la place prise par les femmes dans la gestion des affaires du couple. Enfin, l'analyse des correspondances ne fait pas apparaître de spécificité du rôle des épouses dans l'éducation des enfants, d'ailleurs moins nombreux dans ces couples que dans le reste de la société française au moins dès le début du XXe siècle, en décalage avec la représentation populaire des officiers de la « Royale[62] ».

Un dernier volet fondamental du rôle dévolu aux femmes dans le « couple officier de marine » renvoie à l'influence réelle ou supposée que celles-ci jouent dans la carrière de leur mari, en particulier en son absence. Les correspondances étudiées permettent d'apprécier l'action de certaines épouses pour assurer l'avancement de leur conjoint. Jugeant que Louis se sert maladroitement de son réseau pour obtenir le commandement auquel il aspire, Geneviève Vennin le qualifie « d'enfant à côté de [ses] petits camarades[63] ». Et, sans l'avoir prévenu, elle écrit à son supérieur, le contre-amiral Lecuve, pour évoquer la question. Quant au rôle de Cécile Cavelier de Cuverville dans l'ascension de son époux, futur chef d'état-major général de la Marine, il est avéré[64]. Il s'agit d'une véritable cogestion de la carrière du mari au sein du « couple officier de marine ». Cette configuration n'est pas spécifique au milieu naval, y compris dans sa dimension politique à l'heure de la républicanisation des armées. Cécile de Cuverville ne s'y trompe pas quand elle espère que « les titrés et les cléricaux » appuieront l'avancement de son époux, figure du mouvement catholique hostile à la République radicale[65]. Par un effet de miroir, la presse féministe et républicaine recourt au même schéma[66].

Cette action bien comprise de promotion des intérêts du mari absent est connue de tous, au point de venir un topos, au-delà des cercles navals. C'est le cas par exemple dans les ouvrages que Guillaume de La Landelle, journaliste et ancien officier de marine, écrit pour le grand public. Dans son *Tableau de la mer. Mœurs maritimes* de 1866, il évoque : « Madame la préfète maritime [qui] est une autorité locale autour de laquelle s'agitent une foule de dames parfaitement au courant des projets relatifs aux armements, aux stations navales, aux expéditions importantes [...]. Ce que femme veut, Dieu le veut, dit-on[67]. » L'implication des épouses dans la carrière de leurs maris a fini par donner naissance à la figure de la « femme maritime », formule consacrée par plusieurs correspondances d'époques différentes et qui semble faire écho à la « maritime » de la littérature du XIXe siècle[68]. Le sous-commissaire Lelaidier définit dans les années 1890 ainsi l'expression : « Pour être la femme maritime, il faut : aimer mieux la situation de son mari que lui-même ; exceller aux papotages, reportages, manigancements, manœuvres sourdes, basses, viles, etc. ; enfin ne pas craindre, quand il y a lieu, de faire sonner la grosse artillerie, c'est-à-dire..., mais je m'arrête là : je n'oublierai pas que ma fiancée est une honnête fille et que non seulement elle n'a pas assez de ce que ces femmes-là ont de trop, mais aussi qu'elle a trop de ce qui leur manque totalement – la pudeur[69]. »

Cette expression de « la femme maritime » est très fréquemment employée et revendiquée par les épouses et leurs maris pour mieux se démarquer du stéréotype. Louis Alexandre Lelaidier

62 SHD-MV, TTB 95, annexe à la circulaire n°300 SCOM, 20 janvier 1941 et Maitre N., art. cit.
63 Archives de la famille Vennin, lettre de Geneviève à Louis Vennin, 17 février 1913.
64 De Préneuf J., « L'amiral de Cuverville, un "amiral chrétien" en politique (1890-1912) », dans Forcade O., Duhamel E. et Vial P., *Militaires en République 1870-1962. Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 121-141.
65 SHD-MV, 190 GG² 1, lettre de Cécile à Jules Cavelier de Cuverville, 11 février 1886.
66 *La Fronde*, 10 janvier 1901.
67 La Landelle G., *Tableau de la mer. Mœurs maritimes*, Paris, Hachette, 1866, p. 19.
68 Bruneau J.-B., « Femmes de marins, femmes de chagrins ? Les femmes de marins dans la littérature du XIXe siècle », dans Charpentier E. et Hrodej P. (dir.), *La Femme et la mer à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 229-246.
69 SHD-MV, 249 GG² 1, lettre de Louis-Alexandre Lelaidier à Clémence Vicel, 18 août 1892 (typographie respectée).

pointe « M. Bienaimé peut se vanter des faveurs de la Fortune, en voilà un à qui les étoiles de contre-amiral n'auront guère coûté que quelques courtes absences de "son cher Toulon", et pas mal d'intrigues de la part de… Madame », tandis que La Landelle rappelle que ces comportements ne sont pas l'apanage des femmes de marins militaires, ni même des femmes de marins[70]. Geneviève et Louis Venin sont à l'unisson sur ce thème. Alors qu'il affirme « av[oir] la haine de la "femme maritime", mais la femme maritime est un ange de simplicité une femme de relations charmantes et agréables au suprême degré, en comparaison de "madame l'ambassadrice" », son épouse lui explique que, « tout en ne devenant pas une femme maritime, j'ai su ce matin que la commission de classement avait commencé à fonctionner ». De même, quand elle rapporte à son époux avoir écrit à l'amiral Lecuve pour aborder la question des commandements, elle lui assure sans sourciller qu'elle a présenté « [son] affaire sans avoir l'air trop femme maritime[71]. »

Conclusion

À la lumière des correspondances étudiées, une véritable co-construction de la gestion de l'absence s'esquisse. Au sein de ce qu'on peut qualifier de « couple officier de marine », le lien épistolaire joue un rôle majeur pour maintenir la relation conjugale malgré un éloignement récurrent. Entre l'autonomie de fait de la femme dont l'époux est en service à la mer et le contrôle social qui s'exerce sur elle dans les ports-arsenaux, ce « couple officier de marine » permet de défendre et d'incarner les intérêts des deux conjoints.

Tout au long de la période, cette expérience se fait dans le cadre d'un modèle patriarcal, profondément genré et déséquilibré qui est revendiqué par les deux époux. Toutefois, dans au moins deux des correspondances postérieures au premier conflit mondial que nous avons étudiées, cette conviction coexiste chez les femmes d'officiers avec une attitude plus autonome. Un ton plus distancié, voire caustique, y apparaît à l'égard des limites de l'autonomie qui leur est concédée au sein du « couple officier de marine ». Cette évolution semble moins liée à la Grande Guerre sur mer, qu'à un processus plus général s'inscrivant dans la longue durée, mais qui s'accélère au lendemain du premier conflit mondial. En d'autres termes, l'air du temps jouerait davantage ici que l'air du large en faveur de l'émancipation de la femme. Cette hypothèse mériterait d'être explorée plus avant à partir d'un corpus élargi et représentatif.

Cet objet singulier des femmes d'officiers de marine face à l'absence de leur conjoint permet de nourrir la réflexion sur la singularité d'une culture navale qui reste fondamentalement hybride : une culture qui emprunte à la fois aux mondes militaires et maritimes, ainsi qu'à celui des serviteurs civils de l'État. Dans le cas présent, le premier élément semble prédominant, l'expérience de ces femmes se rapprochant beaucoup de celle vécue par les épouses des officiers de l'armée de Terre. À cet égard, il faudrait interroger la relation entre modalités et représentations de l'expérience féminine de l'absence d'une part et la position occupée de l'autre par les maris dans la hiérarchie navale, qu'ils soient officiers, maistranciers ou équipages. Enfin, comme y invite Alain Cabantous, il conviendrait de mettre en perspective cette autonomie des épouses de marins à l'aune de l'expérience de femmes appartenant à d'autres communautés marquées par l'émigration temporaire masculine telles les sociétés montagnardes[72].

70 *Ibid.*

71 Archives de la famille Vennin, lettre de Louis à Geneviève, 28 novembre 1912 et lettres de Geneviève à Louis du 16 novembre 1901 et 4 mars 1913.

72 Cabantous A., « Vers l'affirmation des spécificités (milieu XV^{e}-milieu XIX^{e} siècles) », dans Cabantous A., Lespagnol A. et Péron F., *Les Français, la terre et la mer, XIII^{e}-XX^{e} siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 354.

Bibliographie

Bard C., avec la collab. de El Amrani F. et Pavard B., *Histoire des femmes dans la France des XIX^e^ et XX^e^ siècles*, Paris, Ellipses, 2013.

Bergère M., « Épouser un gendarme ou épouser la gendarmerie ? Les femmes de gendarmes entre contrôle matrimonial et contrôle social », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°20, 2004, p. 123-134 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/1411.

Bruneau J.-B., « Un breton contre la marine de la Belle Époque. Olivier Diraison-Seylor et le scandale politico-littéraire des Maritimes », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°123, 2, 2016, p. 55-82.

Bruneau J.-B., « Femmes de marins, femmes de chagrins ? Les femmes de marins dans la littérature du XIX^e^ siècle », dans Charpentier E. et Hrodej P. (dir.), *La Femme et la mer à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 229-246.

Cabantous A., « Vers l'affirmation des spécificités (milieu XV^e^-milieu XIX^e^ siècles) », dans Cabantous A., Lespagnol A. et Péron F., *Les Français, la terre et la mer, XIII^e^-XX^e^ siècle*, Paris, Fayard, 2005.

Chalmers Hood R., *Royal Republicans. The French Navy Dynasties Between the World Wars*, Bâton-Rouge, Louisiana State University Press, 1985.

Charpentier E., *Le Peuple du rivage. Le littoral nord de la Bretagne au XVIII^e^ siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

De Montetey E., *Honoré d'Estienne d'Orves. Un héros français*, Paris, Perrin, 2001.

De Préneuf J., « L'amiral de Cuverville, un "amiral chrétien" en politique (1890-1912) », dans Forcade O., Duhamel E. et Vial P., *Militaires en République 1870-1962. Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 121-141.

De Préneuf J., *Mentalités et comportements religieux des officiers de marine sous la Troisième République*, thèse de doctorat (histoire), Université Paris X-Nanterre, 2007.

Ferrier-Viaud P., *Pouvoir, présence et action de femmes. Les épouses des ministres au temps de Louis XIV*, thèse de doctorat sous la direction de Lucien Bély, Université Paris-Sorbonne, 2017.

Girardin-Thibeaud O., *Les Amiraux de Vichy*, Paris, Nouveau monde, 2016.

Guichard-Caudic Y., *Éloignement conjugal et construction identitaire. Le cas des femmes de marins*, Paris, L'Harmattan, 1998.

La Landelle G., *Tableau de la mer. Mœurs maritimes*, Paris, Hachette, 1866.

Maitre N., « Les officiers de la Marine à Toulon 1870-1900 », *Les Cahiers de la Méditerranée*, n°10, juin 1975, p. 79-90.

Maushart E., *La Place de la Marine dans la vie toulonnaise (1870-1914)*, mémoire de maîtrise, Université de Provence-Aix Marseille I, 2001.

Muracciole J.-F., *Les Français libres. L'autre résistance*, Paris, Tallandier, 2009.

Prost A., « Les limites de la brutalisation. Tuer sur le front occidental, 1914-1918 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°81, 1, 2004.

Ripa Y., *Les Femmes, actrices de l'histoire France, de 1789 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2010.

Serman W., *Les Officiers français dans la nation (1848-1914)*, Paris, Aubier, 1982.

Vaisset T., « Death in port: the explosion of the battleship Liberté in Toulon harbor (25 September 1911) », Human Remains and Violence. An Interdisciplinary Journal, vol.5, 2019/2, p. 91-109.

Vibart E., *Étude sur le corps des officiers de marine 1875-1935*, t. 1, Vincennes, SHM, 1978.

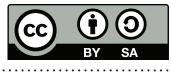
Vidal G., *Conventions matrimoniales des officiers des armées de terre et de mer*, Toulouse, Imprimerie Douladoure-Privat, 1880.

Vidal-Naquet C., *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

Jean de Préneuf
Maître de conférences en histoire contemporaine,
Université de Lille, IRHiS, France

Thomas Vaisset
Maître de conférences en histoire contemporaine,
Université Le Havre Normandie, IDEES, France

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels





« QUAND REPRENDRONS-NOUS DONC NOS BEAUX JOURS D'AUTREFOIS ?[1] »

BLANCHE LACOSTE-LANDRY, L'ABSENCE ET LA NEURASTHÉNIE DURANT LA GRANDE GUERRE

Sophie Doucet

À l'automne 1917, pendant que des milliers de soldats vivent un enfer de sang et de boue sur les champs de bataille de la Grande Guerre, l'épouse de militaire Blanche Lacoste-Landry vit une tout autre sorte d'enfer dans une maison bourgeoise de la rue Saint-Hubert, à Montréal. Envahie par le désespoir et l'angoisse en l'absence de son mari, le général Joseph Philippe Landry, parti à la guerre, la femme de 45 ans traverse une « crise de neurasthénie[2] », maladie nerveuse qui annihile sa capacité d'action. Elle est hébergée par ses parents, le juge Alexandre Lacoste et son épouse Marie-Louise Globensky, qui prennent soin d'elle et de ses deux plus jeunes enfants[3]. Pendant environ six mois, son état fluctue entre agitation et apathie. Les proches, « gardes-malades », médecins et prêtres qui officient à son chevet ne parviennent pas vraiment à l'aider. Selon Blanche, une seule chose pourrait mettre fin à son mal-être : le retour de son mari. Blanche Lacoste-Landry est – ou du moins se croit – malade d'absence.

Le cas de Blanche Lacoste-Landry révèle un côté sombre de l'absence, lorsque le manque de l'autre provoque – ou précipite – un épisode de « maladie nerveuse ». Il survient dans l'une des familles les plus en vue de la bourgeoisie franco-catholique montréalaise. Née en 1872, Blanche Lacoste est la quatrième des treize enfants[4] de l'avocat, sénateur et juge en chef à la Cour du Banc de la Reine Alexandre Lacoste (1842-1923) et de sa très pieuse et philanthrope épouse, Marie-Louise Globensky (1849-1919). En 1896, elle conclut avec l'avocat Joseph Philippe Landry (1870-1926), un mariage basé sur des sentiments amoureux[5], qui est aussi une alliance entre deux familles de l'élite québécoise[6]. Blanche Lacoste et Joseph Landry auront sept enfants, dont

1 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre du Vieux-Montréal, (ci-après BAnQ-VM), Fonds Famille Landry, P155, S7, SS3, D6-D7, lettre de Blanche à Joseph Landry, 14 janvier 1918. Le paragraphe complet va comme suit : « Que fais-tu toi, mon ami ? Aucune nouvelle et vraiment ce retard me jette pour le moins dans l'inquiétude – je me pose mille questions à ton sujet. As-tu perdu toute idée de correspondance, vite, vite, réponds je t'en prie. Quand reprendrons-nous donc nos beaux jours d'autrefois. Bientôt 22 ans de mariage et quel triste anniversaire sans toi ! »

2 Ce sont les mots employés par sa mère Marie-Louise Globensky dans son journal intime. BAnQ V-M., Fonds Famille Lacoste (P76). Journal de Marie-Louise Globensky, 1er septembre 1917 (ci-après *Journal*).

3 Yvonne, 11 ans, et Jules, 13 ans. Blanche a deux autres enfants vivants, René, 15 ans et Louise, 20 ans.

4 Marie (1867-1945), Louis (1869-1909), Henriette (1870-1871), Blanche (1872-1957), Paul (1874-1945), Justine (1877-1967), Jeanne (1879-1962), Yvonne (1881-1947), Alexandre (1883-1940), Arthur (1885-1888), Thaïs (1886-1962), Berthe (1889-1966), René (1891-1892). Dix de ces treize enfants ont dépassé la petite enfance.

5 Leur correspondance ainsi que des carnets de bal témoignent de leurs sentiments. BAnQ V.-M., Fonds famille Landry, P155, S8, SS3; P155, S7, SS3, D5, D6, D7.

6 « Tout ce que Montréal compte de « sélect » était réuni ce matin dans l'église Saint-Jacques pour assister à une cérémonie qui a consacré l'union de l'une des familles les plus distinguées de la ville de Québec avec la famille qui est, sans contredit, à la tête de la société canadienne-française dans la métropole. » « Landry-Lacoste. Grand mariage fashionable à l'église Saint-Jacques. Invités distingués et toilettes élégantes », *Le Courrier du Canada*, mercredi 19 février 1896, p. 4.



Lady Lacoste, née Marie-Louise Globensky, entourée de ses filles (de g. à d. Yvonne, Thaïs, Blanche, Lady Lacoste, Jeanne, Marie, Berthe et Justine), 1907. Photographe : Dupras & Colas. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, Collection Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal P783, S2, SS9, P3.

trois mourront en bas âge entre 1903 et 1905[7]. Joseph Landry s'engagera dans les forces armées permanentes en 1912 et obtiendra le commandement du 5e district militaire de Québec, ville où s'installera la famille. Trois ans plus tard, en mai 1915, Landry s'embarquera pour l'Europe. Sa femme sera alors âgée de 43 ans, lui de presque 45.

La « crise neurasthénique » de Blanche Lacoste-Landry débute un peu plus de deux ans après le départ de son mari en Europe. Cet article se penche sur les deux ans et neuf mois d'absence du général Landry, examinant d'abord les mois qui précèdent la crise neurasthénique, puis la crise elle-même, caractérisée par l'incapacité de Blanche de s'occuper d'elle-même et de ses enfants, qui s'étend entre septembre 1917 et février 1918 (moment où Joseph Philippe Landry revient d'Europe et où cesse la production des sources épistolaires). Il observe ce moment dans la vie d'une femme et d'une famille à travers deux sources complémentaires de type

7 Elle perd au printemps 1903, des suites de la rougeole, ses fils Paul, 2 ans, et Philippe, 4 ans, à deux semaines d'intervalle. Puis, en août 1905, elle perd son fils Jean, âgé de quelques mois.

autobiographique : les lettres que Blanche Lacoste-Landry a écrites à son mari[8] et le journal intime qu'a tenu à cette période Marie-Louise Globensky[9], mère de Blanche.

Malgré les biais inévitables de ce type de sources[10], les lettres de Blanche Lacoste-Landry et le journal de Marie-Louise Globensky sont comme des trous de serrure, nous offrant d'entrevoir toutes sortes de dynamiques à l'œuvre dans un moment précis de l'histoire d'une femme et d'une famille. En premier lieu, dans cet article, nous décrirons l'évolution de l'état émotionnel de Blanche en l'absence de son mari. En deuxième lieu, nous observerons le déploiement genré de la solidarité durant la période de perte d'autonomie amenée par la crise neurasthénique. En troisième lieu, nous analyserons les perceptions de la maladie mentale à l'œuvre dans la bourgeoisie franco-catholique montréalaise et ce qu'elles laissent voir sur les rôles sociaux de sexes. Au final, nous nous demanderons si l'absence de Joseph Landry est la cause réelle de la crise neurasthénique de Blanche ou si elle en est plutôt un catalyseur.

De l'absence à la neurasthénie

C'est à travers le journal de Marie-Louise Globensky que l'on peut voir la scène déchirante du départ de Joseph Philippe Landry, le 10 mai 1915. Un départ militaire solennel, ritualisé, où les hommes jouent la partition active ; où les femmes, tenues à l'écart de l'action, restent, passives, avec leur chagrin. Blanche est décrite par sa mère comme une épouse qui se sacrifie, et son sacrifice comme offert à Dieu.

> Toute la journée fut agitée par le grand départ de ce soir. Mon gendre le Colonel Landry[11] fut pris une bonne partie de la journée. [...] Enfin l'heure cruelle sonna, il dût embrasser femme et enfants puis partir. Les hommes seuls le suivirent, les autres n'étant pas admis. Alors la pauvre Blanche ne put retenir ses sanglots de même que les enfants. Jamais je n'oublierai cette scène émouvante de la souffrance. Cette jeune mère enlacée de ses enfants voulant calmer sa douleur. Qu'il fut grand et méritoire j'en suis sûre ce sacrifice offert à Dieu qui le lui demande. Que la Vierge Marie lui obtienne le courage et à notre cher Jo toute sa protection maternelle[12].

8 Lettres écrites pour maintenir le lien affectif avec lui. En écrivant ces lettres, Blanche semble vouloir inciter son mari à lui écrire plus souvent et à rentrer à la maison le plus tôt possible. Disponibles à BAnQ V.-M., Fonds Famille Landry, P155, S7, SS3, D5, D6, D7.

9 Le journal manuscrit de Globensky est disponible à BAnQ V.-M., Fonds Famille Lacoste, P76. Comprenant 25 cahiers, il a été écrit entre 1864 et 1866, puis entre 1888 et 1919. Il est aussi disponible sous la forme d'un tapuscrit, en six volumes totalisant environ 2 500 pages, format légal (8 ½ X14), sur du papier pelure (très mince). Les cahiers manuscrits des années 1915, 1917 et 1919 portent, en page de garde, la mention explicite : « dédié à mes enfants ». L'ensemble du journal semble écrit avec l'intention de se présenter devant ses enfants et devant Dieu, comme un modèle à suivre de mère, de catholique et de bourgeoise. Voir : Doucet S., « *Toujours je sens mon âme se balancer entre les joies et les peines* » *: Le paysage émotionnel de Marie-Louise Globensky (1849-1919) observé à travers ses écrits personnels*, thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2018.

10 Voir : Lejeune P., *Le Moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Seuil, 1993 ; Dauphin C., Lebrun-Pézerat P., Poublan D., *Ces Bonnes lettre. Une correspondance familiale au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1995 ; Bunkers S. L. et. Huff C. (dir.), *Inscribing the Daily. Critical Essays on Women's Diaries*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1996 ; Simonet-Tenant F., *Le Journal intime. Genre littéraire et écriture ordinaire*, Paris, Nathan, 2001 ; Simonet-Tenant F., *Journal personnel et correspondance (1785-1939) ou les affinités électives*, Louvain-La-Neuve, Bruylant-Academia, 2009 ; Jouhaud C., Ribard D. et Schapita N., *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009.

11 Il est colonel au moment de son départ mais sera nommé général à l'automne 1915. *Journal*, 2 octobre 1915.

12 *Journal*, 10 mai 1915.



Blanche Lacoste-Landry, Février 1896. Photographe inconnu. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, Fonds Famille Landry P155,S1,SS1,D239.

Dans les lettres qu'elle écrit à son mari, et dans le journal de sa mère, au cours des mois suivants, Blanche apparaît triste et inquiète, mais néanmoins brave. Elle s'occupe de ses enfants, participe à la vie sociale de la ville de Québec, est présente lors d'anniversaires familiaux à Montréal. « Je tâche d'être brave, comme toi, pour toi et nos enfants[13] », écrit-elle à son mari en mai 1915. Or, une entrée du journal de sa mère écrite durant la même période montre que, malgré les apparences, Blanche est très ébranlée par l'absence du son mari et par l'ignorance dans laquelle elle est tenue – en raison du secret militaire[14] – de sa localisation et de ses occupations[15]. « Ma pauvre Blanche a dû passer plusieurs jours au lit et ne fait que commencer

13 BAnQ-V.-M., P155, S7, SS3, D5, D6, D7, lettre de Blanche à Joseph Landry, Québec, 28 mai 1915.

14 « Secret militaire oblige, il plane [...] sur les familles une constante incertitude quant à l'emplacement de leurs proches outre-mer, à leur participation, ou non, aux opérations rapportées dans les journaux et à la nature de leur travail. » Morin-Pelletier M., « "The Anxious Waiting Ones at Home" : deux villes canadiennes plongées dans le tourment de la Grande Guerre », *Histoire sociale / Social History*, vol. 47, n°94, 2014, p. 354.

15 Dans les faits, il sera d'abord envoyé pour quelques semaines sur le front, en France, en 1915. Puis, il sera posté au commandement de différents camps en Angleterre, jusqu'à son retour en 1918. BAnQ, « À la découverte des archives de la famille Landry » [en ligne] http://www.banq.qc.ca/histoire_quebec/parcours_thematiques/FamilleLandry/Page/volet3.jsp.

à reprendre. Elle a été fortement secouée par les dernières émotions au sujet de son mari. Elle paraît forte et courageuse, mais la nature succombe à tant d'anxiété[16]. »

Au début de l'année 1917, Blanche Landry fait face à des tracas de différentes natures. Elle est d'abord sommée de quitter la maison qu'elle habite, au 130, rue Grande-Allée à Québec, car le bail que possède le ministère de la Défense sur cette maison arrive à échéance. Elle tente de contester cette décision, mais n'obtient pas gain de cause et doit déménager. Aussi, une erreur de calcul faite par ce même ministère de la Défense lui vaut de toucher une part moindre que celle qu'elle devait toucher du salaire de son mari. Elle se débat pour faire corriger cette erreur[17]. Enfin, à l'été 1917, son fils Jules, 13 ans, est atteint de scarlatine et elle passe huit semaines en quarantaine avec lui, « sans jamais passer la porte[18] ». L'enfant ressort guéri de cette période d'isolement. Mais après un séjour à Hulett's Landing, au cœur des montagnes Adirondack, censé lui procurer du calme et du repos[19], Blanche Landry rentre chez ses parents, à Montréal, et bascule radicalement dans la maladie nerveuse.

Dans son journal, le 31 août 1917, Marie-Louise Globensky écrit que Blanche est revenue de ses vacances « affreusement fatiguée ». Le lendemain, 1er septembre, ont lieu les funérailles en grandes pompes du major Lambert Laviolette[20], une connaissance de la famille, mort des suites de graves blessures de guerre. Ces funérailles alimentent-elles ses scénarios anxiogènes concernant son mari ? Peut-être, car Blanche se sent si mal ce jour-là qu'un médecin est appelé auprès d'elle. Sa mère écrit : « Blanche n'est pas aussi bien, la voilà prise d'une forte attaque de neurasthénie. Elle souffre de grandes terreurs et j'en ai le cœur brisé. Le médecin cependant ne s'effraie pas mais recommande un grand calme autour d'elle. Je lui cache donc mon anxiété pour la rassurer. La nuit est plus agitée[21] ».

Une lettre de Blanche à son mari écrite dans les jours suivants nomme son découragement et son anxiété en plus de montrer une sorte de résignation devant son malheur. Pour elle, sans aucun doute, ce malheur est causé par l'absence. Une absence qui est amplifiée par le manque de nouvelles et par le départ de sa fille Yvonne (11 ans) pour le pensionnat. Elle écrit :

> Mon cher Jos, ma petite Yvonne vient de me quitter pour le pensionnat et j'en ai le cœur gros. Cependant, dans les circonstances, il faut qu'il en soit ainsi. Évidemment je ne suis pas née pour la chance et les circonstances m'apportent beaucoup trop d'épreuves. Je demande toujours aux heures de passer plus rapidement afin d'approcher le moment du retour. Je voudrais ne pas perdre courage, mais hélas ! Comment y arriver. Si au moins comme autrefois je recevais de tes

16 *Journal*, 31 août 1915.

17 Les lettres qu'elle a reçues du ministère de la défense, en réponses à celles qu'elle a écrites, ont été conservées. BAnQ-V.-M., P155, S8, SS3.

18 BAnQ-V.-M, P155, S7, SS3, D5, D6, D7, lettre de Blanche à Joseph Landry, Hulett's Landing, NY, 13 août 1917.

19 Dans la longue lettre qu'elle écrit à son mari de Hulett's Landing, le 13 août 1917, Blanche semble apprécier son séjour dans une station balnéaire américaine. Elle décrit les touristes qui s'y trouvent, venus de partout, l'air pur qui lui fait du bien, la joie de ses enfants Jules, Yvonne et Louise, qui l'accompagnent. Elle insiste toutefois sur un drame survenu la veille, la quasi-noyade d'une jeune touriste française, et termine sa lettre sur l'évocation du « triste anniversaire » du décès de leur fils Jean, survenu le 14 août 1905, soit douze ans auparavant. Ces indices peuvent nous laisser croire que son esprit navigue dans les eaux de la tristesse et de l'anxiété, même si elle tente de ne pas trop le montrer à son mari.

20 Le Major Lambert Dumont Laviolette (1891-1917) faisait partie du 22e régiment de l'armée canadienne (qui sera nommé « Royal 22e Régiment » après la Première Guerre mondiale). Il fut blessé à la colonne vertébrale durant la bataille de Courcelette, en France. Paralysé, il fut hospitalisé pendant plusieurs mois en Europe avant d'être rapatrié à Montréal où il mourut après une longue et souffrante agonie. Il reçut plusieurs médailles de guerre dont la Croix de guerre française à titre posthume.

21 *Journal*, 1er septembre 1917.

> nouvelles. Rien. Pourquoi cela, mon ami ? Vraiment je suis dans l'anxiété. [...] Il me semble en tout cas qu'un congé serait bien raisonnable après une si longue absence[22].

Blanche, on le voit, ne peut plus continuer à faire la brave dans les lettres qu'elle écrit à son mari. En lui exposant ses émotions et la situation telles qu'elles sont, elle cherche à susciter sa compassion et à l'inciter à lui écrire ou encore mieux, à rentrer au pays. Toutes ses lettres écrites entre septembre 1917 et février 1918 montrent ses émotions de tristesse et d'inquiétude, son ennui, son amour, et son sentiment d'être comme dans un « mauvais rêve » :

> Mon cher Jos, un siècle depuis que je t'ai écrit ! Que fais-tu toi-même, mon ami ? Ce silence entre nous ne doit pas exister. Il faut absolument que je sache ce que tu deviens et où je dois te trouver – mon anxiété est trop grande ainsi. Depuis que tu as laissé le camp où t'a-t-on placé ? Tout m'apparaît étrange aujourd'hui et jamais 1er janvier ne m'a semblé si triste. L'espoir que j'avais caressé de te retrouver aujourd'hui peut-être doit tomber à toute hâte et me voilà vivant encore que de souvenir. Quel mauvais rêve que celui de ces trois années et quand m'éveillerai-je réellement ? Quand reprendrons-nous notre vie calme et paisible ? Je voudrais pourtant ne pas me décourager. [...]
>
> Je t'embrasse mon mari chéri. À bientôt de te lire, il le faut. Toujours sincèrement, Ta femme qui t'aime, Blanche L. Landry[23].

Tout au long de la maladie nerveuse, pour pallier à la perte d'autonomie de Blanche, plusieurs personnes, proches, employés et experts, seront amenés à se mettre en action autour d'elle.

Une mobilisation genrée autour de la malade

À partir du 1er septembre, une véritable cellule de crise se met en branle au 191 rue Saint-Hubert à Montréal. La malade est prise en charge au sein de sa famille, comme c'était souvent le cas au XIXe siècle[24], d'abord dans la maison de ses parents sur la rue Saint-Hubert, puis, à partir de janvier, dans la maison de sa sœur Justine, à Outremont[25]. Dans ces maisons privées, Blanche reçoit des soins élémentaires et un accompagnement constant, tâches incombant aux femmes de sa famille, à des « gardes-malades » et à des religieuses. Elle reçoit également des interventions médicales et spirituelles de la part d'hommes non-apparentés considérés comme des experts.

Le rôle des femmes

En première ligne, autour de Blanche, l'on retrouve sa mère Marie-Louise, secondée par sa sœur Justine, et par sa fille Louise Landry[26], alors âgée de 20 ans. En deuxième ligne, apparaissent

22 Cette lettre n'est pas datée, mais la référence au départ pour le pensionnat d'Yvonne laisse croire qu'elle aurait été écrite le 9 septembre 1917.

23 BAnQ-V.-M., P155, S7, SS3, D6-D7, lettre de Blanche à Joseph Landry, Montréal, 1er janvier 1918.

24 Comme le montre Thierry Nootens, la famille était le principal lieu où l'on prenait soin des personnes aux prises avec la maladie mentale au XIXe siècle, les institutions psychiatriques venant agir en complément. Nootens T., *Fous, prodigues et ivrognes. Familles et déviance à Montréal au XIXe siècle*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 2007.

25 Justine Lacoste-Beaubien, fondatrice de l'Hôpital Sainte-Justine pour les enfants malades. Ce changement a probablement été décidé par les autres enfants Lacoste pour alléger la tâche de leur mère qui, à 68 ans, avait une santé fragile (elle est décédée deux ans plus tard, en décembre 1919, des suites de problèmes au cœur).

26 Future Louise Gadbois, peintre québécoise reconnue (1896-1985).

les autres sœurs de Blanche, ses belles-sœurs (surtout Anita, épouse de son frère Paul) et la sœur de Marie-Louise, Élodie Garneau. Ces femmes assurent une présence constante auprès de la malade. Elles « dirigent les opérations », aménageant une chambre de convalescence dans la bibliothèque, cherchant des écoles montréalaises pour ses deux enfants d'âge scolaire (Jules, 13 ans et Yvonne, 11 ans), accueillant des ami(e)s et parent(e)s visiteurs, communiquant avec les médecins et les prêtres, faisant les courses et embauchant du personnel pour leur venir en aide.

Dès le 2 septembre, devant l'insistance de ses autres filles, Marie-Louise fait venir mademoiselle Raymond comme « garde-malade » nocturne. « Elle s'installe pour la nuit sans dormir car Blanche est de plus en plus agitée, je suis bien aise de n'être pas seule[27]. » Le 8 septembre, l'infirmière laïque est remplacée par des religieuses de la Providence, qui se relaient jour et nuit. La présence des religieuses ne semble pas plaire à Blanche, mais rassure sa mère[28]. La malade n'a pas un caractère facile, a des accès de colère, fait des demandes capricieuses à son entourage. Son état alterne entre grande agitation et léthargie. Elle traverse parfois de bonnes journées qui remplissent ses proches d'espoir, mais ce sont chaque fois des épisodes de courte durée. Durant ces mois difficiles, les sources dont nous disposons nous montrent donc un bataillon de femmes mobilisées, jouant à la perfection le rôle d'abnégation et de dévouement qui est attendu d'elles dans les circonstances[29]. Les sources ne nous montrent aucun moment d'impatience provenant de ces femmes, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a pas eu, mais plutôt probablement que l'impatience féminine en situation de soins était trop mal perçue pour pouvoir être exprimée.

Le rôle des hommes

Des personnages masculins interviennent aussi auprès de Blanche Lacoste-Landry durant la maladie. Les sources sont assez discrètes au sujet du rôle joué par Alexandre Lacoste, père de Blanche, mais elles révèlent entre les lignes sa présence suivie auprès de son épouse[30]. Le beau-père de Blanche, le sénateur Landry, vient visiter la malade[31]. Le fils aîné de Blanche, René, comme ses frères et beaux-frères, lui font de courtes visites[32], mais ce ne sont pas eux qui prennent la situation en charge. Les hommes qui tiennent les rôles les plus importants durant cet épisode sont les médecins, qui possèdent l'autorité du savoir médical, et les prêtres, qui détiennent celle qui concerne les affaires spirituelles. Leurs visites et les répercussions de celles-ci sont soigneusement notées dans le journal de Globensky et leurs conseils sont scrupuleusement suivis. De ces experts, on espère la guérison de la malade.

Le médecin de famille[33], apparait dans le journal, comme on l'a vu, dès le 1er septembre. Il vient visiter la malade presque tous les jours au cours de ce mois, et régulièrement par la suite. Le 3 septembre, il « se sert de remèdes plus énergiques ». « [...] nous lui tenons [...] de

27 *Journal*, 2 septembre 1917.
28 « Ceci l'agite un peu mais son état paraissant empiré, c'est une sécurité de les avoir. » *Journal*, 8 septembre 1917.
29 Justine Lacoste-Beaubien, selon le journal de Marie-Louise Globensky, est d'un « dévouement sans nom », *Journal*, 16 septembre 1917 ; Louise Landry, selon la correspondance de Blanche, est « épatante de dévouement ». Lettre de Blanche à Joseph, 9 octobre 1917. Voir : Fahrni M., « "Elles sont partout..." : Les femmes et la ville en temps d'épidémie, Montréal, 1918-1920 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 58, n°1, été 2004, p. 67-85.
30 Par exemple, il apparaît ici dans le pronom « nous ». « Nos chers enfants viennent ce soir passer la soirée, seule distraction pour nous en ce moment ». *Journal*, 16 septembre 1917.
31 Il semble appelé à intercéder auprès de son fils. « Ce soir nous avons la visite du Sénateur Landry revenant d'Ottawa. Il a vu Blanche et doit écrire à Jo. » *Journal*, 14 septembre 1917.
32 Par exemple, *Journal*, 20 octobre 1917.
33 Il n'est pas nommé.

la glace sur la tête. Elle en paraît soulagée.[34] », écrit Globensky. Plus tard en septembre, le médecin permettant que la malade se distraie, sa mère fait avec elle une partie de besigue[35]. Le 4 novembre, les Lacoste consultent un éminent spécialiste des maladies nerveuses, le Dr. Prévost[36], qui se présente accompagné d'un autre expert, le Dr Lesage. « Les deux la trouvent en voie de guérison », écrit Marie-Louise Globensky. « La convalescence commence et ils nous donnent grande confiance[37]. » Mais l'état de Blanche demeure en montagnes russes tout l'automne 1917 et l'hiver 1918.

Les visites des prêtres sont tout aussi importantes, pour la malade et pour sa mère, que celles des médecins. Le 3 septembre, à la demande de la malade, le curé de Saint-Jacques, vient la visiter. Dans son journal, Marie-Louise Globensky se réjouit et se montre reconnaissante : « [...] il peut la confesser et elle veut communier demain. Oh Dieu ! quelle faveur ! Le calme revient et elle passe une excellente nuit, nous en faisons autant. Et vous Sainte Vierge Marie, soyez bénie et aimée plus que jamais, vous avez exaucé mes vœux[38]. » Mais le 5 septembre, Blanche est de nouveau agitée. « Que cette maladie est pénible. Que de souffrances elle endure ». Le 8 septembre, l'état de Blanche se dégrade encore et le 9, elle demande à voir le père Loiseau, Jésuite, qui reste avec elle plus d'une heure, la laissant dans un « grand calme ». Le père Loiseau, qui est le confesseur d'Alexandre Lacoste et de quelques-unes des filles Lacoste[39] revient voir Blanche le 21 octobre pour une « longue conférence »[40]. Par ailleurs, un prêtre la confesse et la fait communier cinq fois entre septembre et décembre 1917[41]. Marie-Louise Globensky met beaucoup d'espoir dans chacune de ces interventions, probablement plus que dans celles des médecins. Or, si elles semblent souvent, sur le moment, apaiser la malade (et sa mère), leur effet ne dure que quelques heures.

Une perception genrée de la maladie mentale

Comme on le voit, la maladie nerveuse de Blanche Landry n'est ni un secret ni un tabou, du moins dans sa famille et dans son entourage immédiat. Marie-Louise Globensky en parle abondamment dans son journal qui est destiné à être lu au moins par ses enfants[42]. Blanche

34 *Journal*, 3 septembre 1917.
35 Jeu de carte. *Journal*, 28 septembre 1917.
36 Le Dr. Albert Prévost est depuis 1914 agrégé de neurologie à la faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal et chargé des cliniques des maladies nerveuses à l'hôpital Notre-Dame. Il fonde en 1919 le sanatorium Prévost, une clinique privée spécialisée dans le traitement des névroses, située à Cartierville, au Nord de l'île de Montréal. Grenier G., « Prévost, Albert », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 15, Université Laval/University of Toronto, 2003 [en ligne] http://www.biographi.ca/fr/bio/prevost_albert_15F.html.
37 *Journal*, 4 novembre 1917.
38 *Journal*, 3 septembre 1917.
39 *Journal*, 11 septembre 1919.
40 *Journal*, 21 octobre 1917.
41 Le 27 septembre, les 14-15 octobre, les 5-6 novembre, les 28-29 novembre et les 17-18 décembre 1917.
42 La littérature autour des écrits de soi reconnaît que les journaux intimes, au XIX[e] siècle, ne possèdent pas le caractère privé qu'on leur accole depuis environ la deuxième moitié du XX[e] siècle. En effet, « la pratique de lire les diaires des autres femmes lorsqu'on les visitait était bien établie de sorte que vous pouviez souhaiter surveiller votre dignité », écrit Vickery A., « "S'il vous plaît, brûlez cela afin qu'aucun œil mortel ne puisse le voir" : les secrets des sources féminines », dans Bardet J.-P. et Ruggiu F.-J., *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI[e] au XVIII[e] siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, p. 49. L'existence du journal de Marie-Louise Globensky était connue dans un cercle assez large. En témoigne un article publié au moment de son décès, qui demande à la famille de rendre ce document public : Madame Donat Brodeur, « Une grande dame », *La Revue moderne*, 15 janvier 1920. Reproduit dans Globensky Y., *Histoire de la famille Globensky*, Éditions du fleuve, 1991, p. 195-196.

s'en ouvre à son mari dans ses lettres. Des amies viennent la visiter ou lui envoient des fleurs. Si la situation suscite beaucoup de tristesse et d'inquiétude, il ne semble pas y avoir de honte attachée à la maladie nerveuse d'une femme bourgeoise dont le mari est parti à la guerre. L'inquiétude (même pathologique) n'est-elle pas, après tout, une forme d'amour ? Et l'amour n'est-il pas le sentiment le plus valorisé chez cette élite franco-catholique[43] ?

La maladie de Blanche est particulièrement acceptable dans cette communauté émotionnelle, selon nous, parce que Blanche a une « bonne raison » d'être malade : l'absence de son mari. Une absence qui lui est imposée par un événement bien plus grand qu'elle (la guerre), qui est considéré comme la véritable cause de tout ce malheur. La fragilité nerveuse de Blanche Lacoste sera moins bien acceptée lorsque son mari sera revenu de la guerre. En témoigne l'extrait d'une lettre de sa sœur Jeanne à son autre sœur Marie, datée de 1921 (donc quatre ans après l'épisode neurasthénique de 1917) qui emprunte un ton moins indulgent que celui qui caractérise les sources produites en 1917 et 1918. Jeanne raconte que de passage à Québec, elle a vu Blanche « [...] qui sortait du lit comme d'habitude. Pauvre sœur, comme elle fait pitié ! Elle est toujours aussi pâle. Je suis venue pour la distraire un peu car c'en est même une charité.[44] »

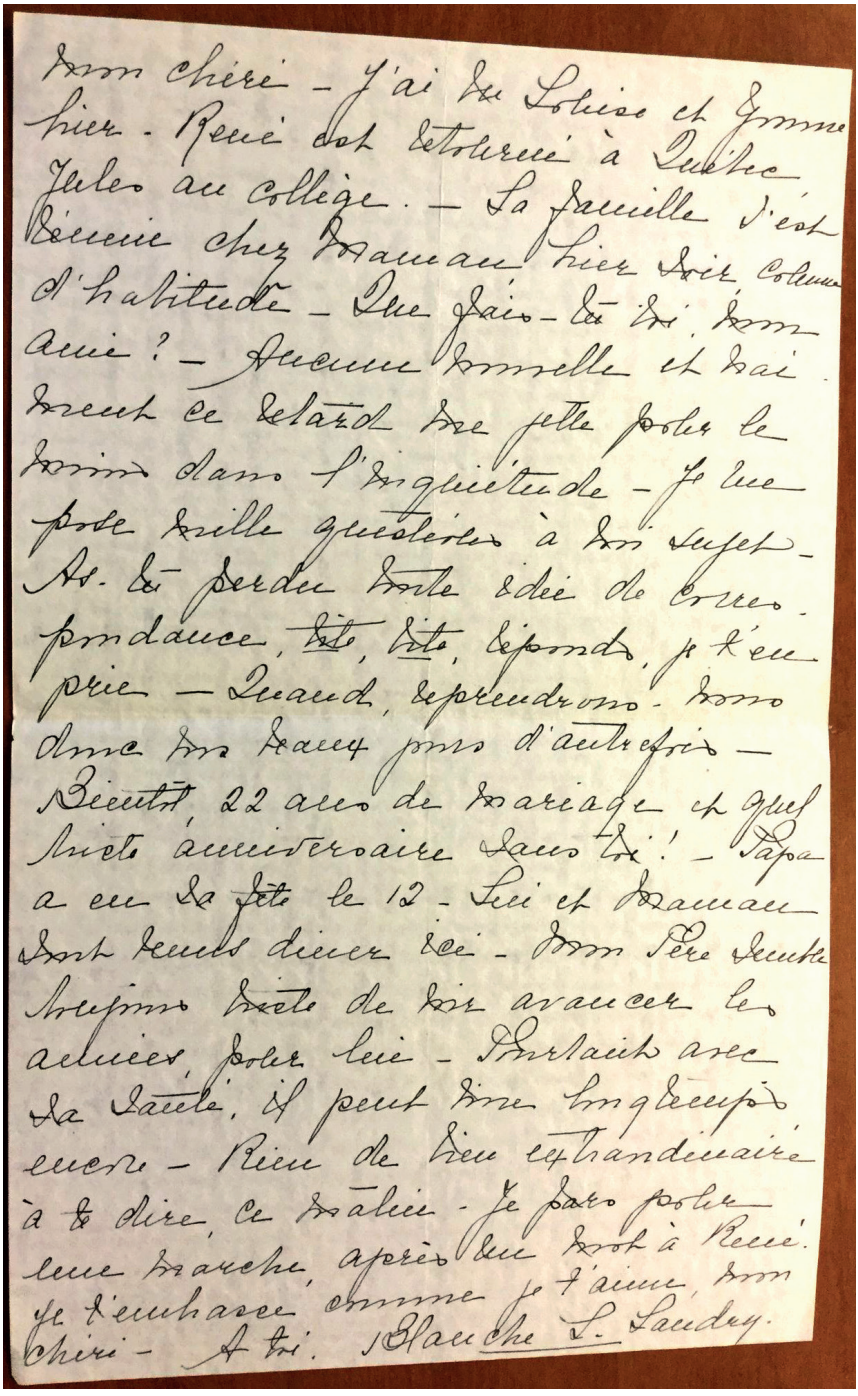
Plus important peut-être, la crise neurasthénique de Blanche est « acceptable » parce qu'elle est une femme. En effet, les symptômes de ce que l'on appelle la « neurasthénie féminine », qui selon le *Journal de Françoise*, un des premiers magazines féminins québécois, est « une des maladies qui font, en ce moment, le plus de ravages[45] », sont proches de la « nature » des femmes, à qui l'on associe volontiers l'inquiétude, la mélancolie, les larmes... La maladie nerveuse des hommes de qui l'on attend force, productivité, rationalité, est beaucoup moins acceptée au début du XX^{e} siècle, car elle les rapproche dangereusement de la condition féminine[46]. En 1908, quelques années avant l'épisode neurasthénique de Blanche, son frère Alexandre a traversé une mystérieuse maladie qui a fait vivre à leur mère des sommets inégalés d'angoisse dont son journal témoigne. Étonnamment, cette maladie n'est jamais décrite ni nommée dans le journal, comme si elle était taboue. Était-ce une sorte de « neurasthénie masculine », un problème d'alcool, une maladie vénérienne ? Difficile à dire, mais l'on comprend que pour un homme, ce type de dérive dans la bourgeoisie montréalaise de la fin du XIX^{e} siècle était si grave que c'était innommable[47].

L'absence, cause de la neurasthénie ?

Joseph Philippe Landry rentre au Canada le 9 février 1918. Son service devait-il se terminer ou a-t-il cédé aux pressions familiales pour revenir auprès de son épouse malade ? Cela reste un mystère. Tout ce que nous savons est qu'il obtient un nouveau mandat à Québec, qui commence le 1er mars 1918.

Si l'absence de Joseph Landry est considérée, par la malade comme par sa mère, comme la cause principale de l'épisode neurasthénique, le retour de ce dernier ne ramène pas la santé à Blanche. Le 14 février, cinq jours après le retour de Landry, Globensky écrit : « Ma chère fille

43 Voir Doucet S., *op. cit.*
44 BAnQ V.-M., P783, S2, SS2, SSS1, lettre de Jeanne Lacoste à Marie Lacoste-Gérin-Lajoie.
45 Brémontier J., « Neurasthénie féminine », *Le journal de Françoise*, 4^{e} année, 9 (5 août 1905), p. 132-133.
46 Oppenheim J., *« Shattered Nerves » Doctors, Patients, and Depression in Victorian England*, Oxford, Oxford University Press, 1991, p. 141.
47 Ces dérives contreviennent aux obligations de la masculinité, qui demandent aux hommes d'être compétents et assidus dans un emploi afin de soutenir leur épouse et leur foyer. Il en va de l'honorabilité et de la respectabilité des familles de cette élite. Nootens T., *op. cit*, p. 32-33.



mon chéri – J'ai vu Louise et Gemme hier. Rémi est retourné à Québec Jules au collège. – La famille s'est réunie chez Maman hier soir, comme d'habitude – Que fais-tu ce soir, mon ami ? – Aucune nouvelle et bien sûr ce retard me fait voir le pire dans l'inquiétude – Je me pose mille questions à ton sujet – As-tu perdu toute idée de correspondance, toi, toi, réponds, je t'en prie – Quand reprendrons-nous notre vie d'autrefois – Bientôt, 22 ans de mariage et quel riche anniversaire sans toi ! – Papa a eu sa fête le 12 – Lui et Maman sont venus dîner ici – Mon Père semble toujours vouloir de moi avancer les aiguilles pour lui – Parlant avec sa santé, il peut être long encore – Rien de bien extraordinaire à te dire, ce matin – Je pars pour une marche, après quoi à Rémi. Je t'embrasse comme je t'aime, mon chéri – A toi. Blanche L. Landry.

Lettre de Blanche à Joseph Landry, 14 janvier 1918.
BAnQ Vieux-Montréal, Fonds Famille Landry. P155, S7, SS3, D6-D7.

n'est pas encore bien, j'en ai bien de la peine. » Le 20 février, elle écrit que Blanche a passé les trois derniers jours au lit. Et le 28 février, jour du départ pour Québec de Blanche avec son mari, Marie-Louise Globensky épanche son chagrin :

> C'est aujourd'hui le grand départ de ma pauvre Blanche avec son mari. Une nurse accompagne cette chère convalescente. Le général doit être à son poste le 1er mars. Blanche, tout en n'étant pas encore bien veut l'accompagner et se rendre chez elle. Le médecin espère que ce changement pourrait lui être favorable, que Dieu le veuille. J'ai le cœur brisé de ce départ précipité. Je l'ai tant soignée durant les six derniers mois et après tant d'efforts hélas, pas encore de guérison. J'ai beaucoup souffert avec elle. La souffrance de ceux qu'on aime est cruelle. [...] Ma mission est finie auprès d'elle. Je prierai beaucoup et ma pensée la suivra sans cesse[48].

À partir de ce moment, les sources se font rares sur l'évolution de la santé mentale de Blanche, cette dernière n'écrivant plus à son mari, et sa mère se trouvant trop loin d'elle pour décrire son état quotidiennement[49]. Cependant, quelques sources complémentaires, dont des lettres que les fils de Blanche lui écrivent beaucoup plus tard, montrent que Blanche Lacoste-Landry restera une grande partie de sa vie – sinon toute sa vie – une personne aux nerfs fragiles, souvent alitée, parfois acariâtre avec son entourage. Elle aura par ailleurs des comportements d'achat compulsif, accumulant les dettes dans les grands magasins[50], ce qui lui vaudra des récriminations acerbes de la part de son mari et de certains de ses enfants[51].

Blanche Lacoste-Landry, durant l'épisode neurasthénique qu'elle a traversé en 1917 et 1918, était-elle essentiellement, comme elle le croyait, malade d'absence ? La question se pose.

Si l'on en croit sa mère, Blanche a déjà eu le bonheur facile. Lorsqu'elle avait 21 ans, Globensky lui écrivait : « Ma chère Blanche, Je viens de recevoir ta lettre qui me rassure encore dans mon opinion, tu sais trouver la vie bonne partout et c'est un gage de bonheur bien précieux[52] ». Cependant, après l'épreuve du décès de trois de ses enfants en 1903 et 1905[53], le journal de Marie-Louise Globensky laisse voir le plus souvent une Blanche malade et épuisée, ayant besoin d'aide maternelle et de traitements médicaux[54]. Elle ne semble jamais avoir vraiment retrouvé un équilibre émotionnel après la mort de ses petits Paul, Philippe et Jean.

La fragilité nerveuse de Blanche Lacoste-Landry est donc présente bien avant le départ à la guerre de son mari. Toutefois, l'absence prolongée du général, les risques auxquels il est exposé en Europe et l'ignorance dans laquelle elle est tenue quant à son positionnement et à ses activités augmentent considérablement l'anxiété de Blanche. Ces éléments contribuent à la

48 Marie-Louise Globensky, *Journal*, 28 février 1918.

49 Il est possible aussi qu'on lui cache l'état de Blanche pour ne pas l'inquiéter.

50 Voir lettres reçues des gérants de magasins (Morgan, Holt Renfrew, Dupuis Frères) réclamant le paiement des comptes, BAnQ V.-M., P155, S8, SS3.

51 Notamment, BAnQ-V.-M., P155, S7, SS3, D5, D6, D7, lettre de Joseph Landry à Blanche, 21 octobre 1921 ; P155, S8, SS2, D23, lettre de Jules Landry à sa mère Blanche, 1er mars 1932. À la mort de son mari, Blanche Landry confie d'ailleurs tous ses avoirs à ses fils (en fidéicommis), selon la demande de son mari. Voir BAnQ V.- M., P155, S12, SS4, acte notarié du 4 octobre 1926.

52 BAnQ V.-M., P155, S8, SS2, D6, lettre de Marie-Louise Globensky à Blanche Landry, Montréal, 14 mars 1893.

53 À Montréal, au début du XXe siècle, le taux de mortalité infantile est très élevé : un bébé sur quatre meurt avant d'avoir un an. Blanche, elle, en perd trois sur sept, ce qui est plus élevé que la moyenne, malgré une position sociale privilégiée. Le cas des Landry-Globensky montre bien que les familles de l'élite, même les plus privilégiées ne sont pas à l'abri de ce fléau. L'impact de ces décès sur la santé psychologique des mères a été peu étudié. Sur la mortalité infantile : Baillargeon D., *Un Québec en mal d'enfants. La médicalisation de la maternité, 1910-1970*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2004.

54 Le journal de Globensky décrit la fragilité nerveuse de Blanche en 1903 et en 1905, au moment de ses deuils, et continue de l'évoquer au fil des années. Par exemple, en 1911, Globensky décrit Blanche comme « très nerveuse ». C'est pour permettre à sa fille de suivre son « traitement électrique » que Globensky emmène les enfants de Blanche en vacances. Voir notamment : *Journal*, 18 et 29 juin 1911.

faire basculer, en 1917, dans une véritable crise neurasthénique durant laquelle elle n'est plus en mesure de fonctionner de façon autonome. Ainsi, l'absence de Joseph Philippe Landry doit être vue comme un catalyseur plutôt que comme le déclencheur unique de la crise neurasthénique de Blanche Lacoste Landry.

Conclusion

Cette étude de cas liant absence et crise neurasthénique veut contribuer à l'histoire des femmes et de la famille durant la Grande Guerre[55]. Les sources (journal intime et correspondance), créées en partie en raison de l'absence, ouvrent une fenêtre sur le déploiement genré de l'entourage d'une épouse bourgeoise de militaire aux prises avec des problèmes de santé mentale et en perte d'autonomie. Nous avons vu que les femmes (apparentées ou non) héritent des tâches multiples et exigeantes d'organisation et de soins, dont elles doivent s'acquitter avec abnégation, dévouement et patience. Et que les hommes (non-apparentés) reçoivent quant à eux la mission de guérir la malade, grâce à leur expertise médicale ou spirituelle.

Cet article ajoute aussi à l'histoire des émotions[56], qui touche ici celle de la santé mentale[57], car nous sommes en présence d'angoisse et de tristesse pathologiques. Il montre l'évolution de l'état émotionnel d'une épouse de militaire en l'absence de son mari, tout en suggérant que l'absence n'est pas l'unique cause de sa maladie nerveuse, mais qu'elle s'additionne à d'autres épreuves survenues antérieurement dans sa vie, dont des deuils d'enfants[58]. Il observe la perception genrée de la maladie mentale dans la bourgeoisie franco-catholique montréalaise du début du XX^{e} siècle. Enfin, il éclaire les stratégies, aléatoirement efficaces, des femmes de la bourgeoisie pour gérer leur vécu émotionnel difficile, notamment le recours à la religion (prière, consultations spirituelles) et à l'écriture épistolaire ou journalière.

55 L'historiographie de la Première Guerre mondiale a montré des femmes vivant l'éloignement de leur mari militaire de toutes sortes de façons, mais peu ayant perdu pied à la manière de Blanche Landry. Thébaud F., *Les Femmes au temps de la Guerre de 14*, Paris, Payot, 2013 ; Vidal-Naquet C., *Correspondances conjugales : 1914-1918. Dans l'intimité de la Grande Guerre*, Paris, Robert Laffont, 2014 ; Vidal-Naquet C., *Couples dans la Grande Guerre : le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

56 Voir notamment Matt S. et Stearns P. N. (dir), *Doing Emotions History*, Urbana, Chicago and Springfield, University of Illinois Press, 2014 ; Boddice R., *The History of Emotions*, Manchester, Manchester University Press, 2018.

57 Moran J. E. et Wright D. (dir.), *Mental Health and Canadian Society. Historical Perspectives*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 2006.

58 L'hypothèse des répercussions durables et importantes sur la santé psychologique de certaines mères des décès d'enfants en bas âge au début du XX^{e} siècle mériterait d'être étudiée davantage dans l'historiographie québécoise en croisant des sources autobiographiques, médicales et judiciaires.

Bibliographie

Baillargeon D., *Un Québec en mal d'enfants. La médicalisation de la maternité, 1910-1970*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2004.

Boddice R., *The History of Emotions*, Manchester, Manchester University Press, 2018.

Brémontier J., « Neurasthénie féminine », *Le journal de Françoise*, 4e année, 9 (5 août 1905), p. 132-133.

Bunkers S. L. et. Huff C., (dir.), *Inscribing the Daily. Critical Essays on Women's Diaries*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1996.

Dauphin C., Lebrun-Pézerat P. et Poublan D., *Ces Bonnes lettre. Une correspondance familiale au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1995.

Doucet S., « *Toujours je sens mon âme se balancer entre les joies et les peines* » *: Le paysage émotionnel de Marie-Louise Globensky (1849-1919) observé à travers ses écrits personnels*, thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2018.

Fahrni M., « "Elles sont partout..." : Les femmes et la ville en temps d'épidémie, Montréal, 1918-1920 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 58, n°1, été 2004, p. 67-85.

Globensky Y., *Histoire de la famille Globensky*, Éditions du fleuve, 1991.

Grenier G., « Prévost, Albert », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 15, Université Laval/University of Toronto, 2003 [en ligne] http://www.biographi.ca/fr/bio/prevost_albert_15F.html.

Jouhaud C., Ribard D. et Schapita N., *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009.

Lejeune P., *Le Moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Seuil, 1993.

Matt S. et Stearns P. N. (dir), *Doing Emotions History*, Urbana, Chicago and Springfield, University of Illinois Press, 2014.

Moran J. E. et Wright D. (dir.), *Mental Health and Canadian Society. Historical Perspectives*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 2006.

Morin-Pelletier M., « "The Anxious Waiting Ones at Home" : deux villes canadiennes plongées dans le tourment de la Grande Guerre », *Histoire sociale / Social History*, vol. 47, n°94, 2014.

Nootens T., *Fous, prodigues et ivrognes. Familles et déviance à Montréal au XIXe siècle*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 2007.

Oppenheim J., *« Shattered Nerves » Doctors, Patients, and Depression in Victorian England*, Oxford, Oxford University Press, 1991.

Simonet-Tenant F., *Journal personnel et correspondance (1785-1939) ou les affinités électives*, Louvain-La-Neuve, Bruylant-Academia, 2009.

Simonet-Tenant F., *Le Journal intime. Genre littéraire et écriture ordinaire*, Paris, Nathan, 2001.

Thébaud F., *Les Femmes au temps de la Guerre de 14*, Paris, Payot, 2013.

Vickery A., « "S'il vous plaît, brûlez cela afin qu'aucun œil mortel ne puisse le voir" : les secrets des sources féminines », dans Bardet J.-P. et Ruggiu F.-J., *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005.

Vidal-Naquet C., *Correspondances conjugales : 1914-1918. Dans l'intimité de la Grande Guerre*, Paris, Robert Laffont, 2014.

Vidal-Naquet C., *Couples dans la Grande Guerre : le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

Sophie Doucet

Docteure en histoire, Québec, Canada

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels

CC BY SA

TROIS FEMMES FACE À L'ABSENCE DANS LA FRANCE DE L'OCCUPATION : LE TÉMOIGNAGE DES ÉCRITS PERSONNELS

Jacques Cantier

« 18 juillet 1944, rue de Seine, 23 heures. André n'est pas rentré cette nuit[1] ». Dans sa simplicité douloureuse, cette notation tirée du journal de Jacqueline Mesnil-Amar révèle l'intensité spécifique que peut revêtir l'expérience de l'absence dans la France de l'Occupation. Cette expérience appartient certes à toutes les époques et se décline en une multitude de configurations – le colloque dont est issu cette publication le démontre de façon très suggestive. Les guerres du XX^e^ siècle ont toutefois multiplié les circonstances susceptibles de la généraliser et d'élargir la palette des sentiments et des comportements qu'elle suscite. La logique militaire disperse en effet les combattants sur de nombreux théâtres d'opération. La captivité de masse retire des millions d'individus du cours de leur vie ordinaire. Le fractionnement des espaces nationaux et internationaux entrave la circulation des personnes et des correspondances. Les logiques de l'exclusion et les massacres de masse, qui frappent les populations civiles, disloquent et endeuillent les familles. Ignorant ce contexte dramatique, la Révolution nationale de Vichy, qui se déploie au lendemain de l'armistice de 1940, affirme sa volonté de restaurer un ordre patriarcal dont l'érosion constituerait une des causes de la décadence à l'origine de l'effondrement français. Sa propagande entend remettre à l'honneur une vision traditionnelle de la famille et d'un éternel féminin assignant la femme à son rôle d'épouse et de mère dévouées et comblées[2]. Bien loin de cet imagier lénifiant, le vécu de très nombreuses femmes est dominé par la nécessité de faire face à un quotidien de pénurie, d'isolement et de répression qui amène à assumer de nouvelles responsabilités et à endosser de nouveaux rôles[3]. Notre contribution va s'efforcer d'éclairer certains enjeux de cette très vaste problématique à partir des journaux intimes de trois femmes évoquant une traversée de l'absence dans la France des années noires[4]. Jeanine Bouissonouse est ainsi séparée, du printemps 1940 à la libération de son mari, officier de marine. Hélène Berr voit son fiancé partir à l'automne 1942 pour rejoindre les forces combattantes d'Afrique du Nord. Jacqueline Mesnil-Amar évoque dans son journal l'arrestation par la Gestapo de son mari, responsable de l'Organisation Juive de Combat, dans les dernières semaines de l'Occupation. Ces trois témoignages éclairent une forme singulière de séparation, provoquée par l'irruption au cœur des destinées individuelles de la contingence et de la violence du conflit mondial. L'absence évoquée ici apparaît très différente d'autres

1 Mesnil-Amar J., *Ceux qui ne dormaient pas. Journal, 1944-1946*, Paris, Stock, 2009, p. 19.

2 Muel-Dreyfus F.,*Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Seuil, 1996. Cette étude croisant approche historique et anthropologique démontre de façon éloquente comment l'ordre nouveau de Vichy se veut un retour à l'ordre des corps basé sur le socle biologique des différences entre les sexes.

3 Bertin C., *Femmes sous l'Occupation*, Paris, Stock, 1993, ouvrage de témoignage d'une observatrice avertie de la période. Voir aussi Fischman S., *Femmes de prisonniers de guerre 1940-1945*, Paris, L'Harmattan, 1996, pour une des figures de l'absence au féminin emblématique de la période.

4 On trouverait une démarche comparable dans les travaux de C. Vidal-Naquet qui s'appuie sur des correspondances pour comprendre comment se maintient, se renouvelle ou encore se distend le lien conjugal pendant la Première Guerre mondiale. Vidal-Naquet C., *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014. Voir aussi *Correspondances conjugales. Dans l'intimité de la Grande Guerre*, édition établie par C. Vidal-Naquet, Paris, Robert Laffont, 2014.

« Trois femmes face à l'absence dans la France de l'Occupation », in : *Le temps suspendu*, 85-95

formes plus ritualisées, et donc mieux domestiquées, liées par exemple aux cycles d'un travail saisonnier qui sépare régulièrement les conjoints. L'analyse des réactions et des stratégies déployées dans ces circonstances extraordinaires trouve pourtant toute sa place dans le décryptage d'une grammaire de l'agentivité. Dans un premier temps, il conviendra de présenter la spécificité des témoignages retenus et du support qui les restitue. On soulignera ensuite que l'absence imposée par un environnement hostile n'entrave pas la capacité de réaction des trois diaristes. On verra enfin, à travers le dialogue avec l'absent qui traverse ces écrits personnels, comment la séparation engendre de nouvelles modalités du lien conjugal ou affectif.

Dire l'absence : trois histoires de couples en guerre au miroir des écrits personnels

« J'ai commencé à tenir régulièrement un journal pour que Louis, dont j'étais sans nouvelles et à qui je ne savais où écrire, apprenne au retour comment nous vivions sous l'Occupation » explique Janine Bouissounouse dans un livre de souvenirs publié à la fin de sa vie[5]. La démarche, commune aux trois diaristes, contribue à situer la spécificité du témoignage. Elle traduit en effet un penchant à l'introspection, une familiarité avec l'expression écrite, un souci et une capacité à analyser les signes du temps révélant l'appartenance à une élite cultivée[6]. Elle suggère aussi la solidité de couples basés sur une liberté de choix réciproque et un riche vécu affectif et intellectuel. Quelques éléments de remise en contexte préciseront cette présentation du témoignage.

Janine Bouissounouse est âgée de trente-sept ans en 1940. Elevée dans une famille de la moyenne bourgeoisie républicaine, elle a fait des études d'histoire de l'art à la Sorbonne et s'est liée dès les années vingt avec le milieu surréaliste. Elle côtoie alors Eluard, Aragon et Malraux. Journaliste, elle a publié des grands reportages dans plusieurs hebdomadaires prestigieux de l'entre-deux-guerres – *L'Intransigeant*, *Vu* – et des chroniques dans le *Magazine Littéraire*. Proche de la gauche intellectuelle, elle soutient le Front Populaire. En 1936, elle épouse un officier de marine, Louis Héron de Villefosse. Intellectuel en uniforme celui-ci partage, à rebours de son milieu familial et professionnel, les idées progressistes et républicaines de son épouse[7]. La séparation matérielle du couple intervient en mars 1940, lorsque le *Duquesne*, croiseur dont Louis Héron de Villefosse est le commandant en second, quitte la rade de Toulon avec la force X chargée de patrouiller en Méditerranée. Au lendemain de l'armistice, les navires de la force X sont démilitarisés sous contrôle britannique en rade d'Alexandrie. Les personnels, ainsi neutralisés, continuent de dépendre de l'autorité de Vichy. Louis Héron de Villefosse s'accommode quelques mois de cette situation avant de rallier en mai 1941 les forces navales de la France Libre. Restée en France, Janine Bouissounouse a connu, aux côtés de sa mère, les péripéties de l'exode de 1940 et le difficile retour dans la zone occupée. Le journal, dans sa forme publiée après-guerre, s'ouvre par le retour à la maison familiale de Longjumeau le 15 juillet 1940. Il se clôt par les retrouvailles avec Louis le 27 août 1944, quelques jours après la Libération de Paris. La diariste l'a divisé en deux parties. La première, « Maison occupée », est dominée par le trauma de 1940. Elle évoque le choc de la défaite, la présence des troupes allemandes dans l'intimité de la demeure

5 Bouissounouse J., *La Nuit d'Autun. Le temps des illusions*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, p. 100.

6 Didier B., *Le Journal intime*, Paris, PUF, 1976. Lejeune P. et Bogaert C., *Le Journal intime : histoire et anthologie*, Paris, Éditions Textuel, 2006. Voir aussi une récente contribution : Lyon-Caen J., « Le "je" et le baromètre de l'âme », dans Corbin, A., Courtine J.-J. et Vigarello G. (dir.), *Histoire des émotions*. t. 2 : *Des Lumières à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2016.

7 Janine Bouissounouse souligne dans ses souvenirs la grande distance entre sa propre famille, républicaine, athée marquée par l'opposition au Second Empire et celle de son mari, conservatrice et catholique. Un des grands-pères de Louis avait commandé le yacht de l'impératrice Eugénie. Bouissounouse J., *op. cit.*, p. 58.

familiale, l'incertitude sur le sort de l'époux. La deuxième, « Les chevaux de Marly », débute le 3 juillet 1941 quelques jours après l'annonce du ralliement de Louis à la France Libre. Elle témoigne de la sérénité retrouvée de Janine qui renoue de façon plus assidue avec ses activités intellectuelles et rejoint la résistance intérieure[8].

Le journal d'Hélène Berr, témoignage capital sur le Paris de l'Occupation, s'ouvre le 7 avril 1942 par le récit d'une visite au domicile de Paul Valéry où la jeune fille vient récupérer un livre dédicacé par le poète. Il se termine le 15 février 1944, quelques jours avant l'arrestation d'Hélène et de ses parents[9]. Issue d'une famille aisée et cultivée de la bourgeoisie juive de vieille souche française, Hélène Berr est une brillante étudiante en anglais. Elle n'est pas mariée mais fait la connaissance, au printemps 1942, de Jean Morawiecki. Le « jeune homme aux yeux gris » occupe dès lors une place de plus en plus importante dans le journal. Hélène le considère comme son fiancé à partir de l'été – un engagement a sans doute été échangé lors d'un séjour dans la maison de campagne des Berr à Aubergenville en août. La séparation survient à l'automne 1942. Jean pense d'abord rejoindre l'Angleterre en traversant l'Espagne puis le Portugal. Le débarquement allié en Afrique du Nord l'amène à retarder son départ afin d'attendre une clarification de la situation. Le mois de novembre 1942 est placé sous le signe d'un cérémonial des adieux : visites ferventes, promenades dans un Paris automnal, achat d'un livre par Hélène et rédaction d'une lettre que Jean emportera en guise de viatique… Ces préparatifs aux temps de l'absence n'enlèvent rien à la souffrance de la séparation qui survient le 26 novembre. Deux jours plus tard Hélène interrompt son journal. Elle ne le reprend de façon régulière que neuf mois plus, le 1er octobre 1943. Déportée avec les siens, elle meurt quelques jours avant la libération du camp de Bergen-Belsen.

Jacqueline Mesnil-Amar est âgée de trente-cinq ans en 1944. Issue d'une famille de la bourgeoisie juive d'origine lorraine bien intégrée au milieu des élites politiques et économiques de la Troisième République, elle a décroché une licence de littérature comparée à la Sorbonne. En 1930, elle a épousé André Amar, jeune et brillant normalien, qui devient rapidement fondé de pouvoir dans la banque paternelle. *Le journal des temps tragiques*, publié en 1957 aux éditions de Minuit, évoque les trente-sept jours qui séparent l'arrestation de son mari de son évasion du train qui le déportait vers Buchenwald. Pierre Assouline, qui rédige la préface de la réédition de 2008, parle de « fragments chus » ce qui évoque une entreprise diariste plus vaste dont l'auteur a probablement extrait un ensemble se dégageant par son unité, sa densité et dominé par la thématique de l'absence[10].

Face aux défis du quotidien : une capacité d'action à déployer dans un environnement hostile

Au-delà de la diversité de leur situation, le vécu de l'absence décrit par les trois diaristes révèle un certain nombre de traits communs. On retrouve ainsi dans les trois journaux une même tension entre sentiment de menace et combativité, inquiétude et agentivité. Le premier versant de cette dialectique procède de l'incertitude sur le sort de l'être cher. Attendre sans savoir constitue le cœur de la souffrance des trois femmes. Janine Bouissounouse est ainsi sans nouvelles de son mari depuis le début de la campagne de France. Au lendemain de l'armistice, ses demandes de renseignement auprès d'organismes officiels profondément désorganisés

8 Bouissounouse J., *Maison occupée*, Paris, Gallimard, 1946.
9 Berr H., *Journal*, Paris, Tallandier, 2008 ; Seuil, 2009, pour les références citées ici. En annexe de cette édition de poche, un texte de Mariette Job, nièce d'Hélène Berr, « Une vie confisquée » donne un certain nombre d'éléments biographiques et retrace l'histoire du manuscrit.
10 Mesnil-Amar J., *op. cit.*, p. 8.

restent vaines. Elle se rend le 18 juillet 1940 au Service Hydrographique de la marine, où Louis était affecté avant-guerre, mais ne rencontre qu'un concierge sans informations. Les services de l'amirauté restent muets. L'écoute assidue des différentes radios belligérantes finit par lui permettre de comprendre que le navire de son mari fait partie de l'escadre française démilitarisée en rade d'Alexandrie. Les rumeurs contradictoires, propres au temps de guerre, viennent régulièrement relancer ses espoirs ou alimenter son inquiétude. « On me dit que le *Duquesne* est rentré à Toulon » note-t-elle le 17 septembre 1940[11]. Après une semaine d'attente fiévreuse, l'information est démentie. À l'automne Janine découvre le circuit complexe qui permet, par l'intermédiaire du consulat de France à Liverpool, d'établir une correspondance avec les marins d'Alexandrie. Les courriers échangés, surveillés par les différents services d'acheminement, sont toutefois trop prudents et allusifs pour répondre à toutes les interrogations de Janine.

La même inquiétude sur le sort de Jean Morawiecki se retrouve dans le journal d'Hélène Berr. Le jeune homme a été arrêté en Espagne et retenu quelques mois au camp de Miranda. Le contact ténu maintenu au cours de cette période est perdu après sa libération, son départ pour l'Afrique du Nord et son incorporation dans l'armée française qui s'y est reconstituée. « Je crains maintenant pour Jean, car sa vie sera exposée » note Hélène le 10 janvier 1944[12].

Plus angoissante encore est l'incertitude dans laquelle est plongée Jacqueline Mesnil-Amar. Elle ignore si son mari a été arrêté par la police française ou allemande. Elle ignore le lieu de sa détention. Assaillie de pensées sombres, elle essaie d'imaginer la mauvaise soupe servie aux prisonniers, la chemise sale qu'ils n'ont pas la possibilité de changer, les menaces qui pèsent sur eux : torture, déportation, exécution immédiate…

Soumises à ces logiques éprouvantes, les trois diaristes ne se réfugient pas pour autant dans la déploration et la passivité. On a vu l'activisme de Janine Bouissounouse pour rétablir le contact avec Louis. La volonté d'agir en faveur de Jean Morawiecki anime également Hélène Berr. Malgré la précarisation de sa situation matérielle de sa famille, la jeune fille parvient à faire parvenir à l'interné du camp de Miranda une somme d'argent qui favorisera ses démarches en Espagne. Jacqueline Mesnil-Amar tente elle aussi d'obtenir des informations sur le sort de son mari afin de lui venir en aide. Le 25 juillet 1944, elle rend compte dans son journal de sa recherche épuisante et humiliante de contacts susceptibles d'agir auprès des autorités allemandes :

> Je vendrai mes bagues, je vendrai mon âme, je vendrai ma vie, mais je ne puis croire que ce soit assez. J'attends, j'attends dans les salons de ces gens, dans les antichambres de ceux qui voient les « autres », qui les ont vus pendant quatre ans, dans les cabinets luxueux de tous ces avocats que ces années d'activité intense ont redorés. Je vis dans un cauchemar au fond de la mer, j'ai la nausée, je me débats contre des monstres inconnus, avec la fatigue, l'angoisse et la mort[13].

Le 29 juillet elle croit savoir que son mari et ses camarades sont internés à la prison de la santé, sous contrôle français. Le soir même un coup de fil de son père, qui garde des amis à la préfecture de police, lui apprend que les prisonniers sont en réalité au Cherche-Midi, prison allemande. La quête de tous les renseignements sur la détention d'André se double d'une recherche, tout aussi fiévreuse, d'informations sur l'évolution de la bataille de Normandie[14]. L'avance des armées alliées vers la capitale est-elle promesse d'une prochaine libération ou menace d'une déportation imminente ?

11 Bouissounouse J., *Maison occupée*, *op. cit.*, p. 85.
12 Berr H., *op. cit.*, p. 271.
13 Mesnil-Amar J., *op. cit.*, p. 23.
14 Sur le Paris des années noires et ses lieux de captivité, on se reportera notamment aux ouvrages de C. Desprairies : *Ville Lumière, années noires, les lieux du Paris de la Collaboration*, Paris, Denoël, 2008 et *Paris dans la Collaboration*, Paris, Seuil, 2009. Voir aussi Cointet J.-P., *Paris 40-44*, Paris, Perrin, 2001, pour l'évocation du contexte des dernières semaines de l'Occupation.

Le journal du temps d'absence est le témoin du combat quotidien mené pour faire face aux défis multiples auxquelles les trois femmes sont confrontées. Au retour de l'exode, Janine Bouissounouse et sa mère trouvent ainsi leur maison de Longjumeau réquisitionnée pour le logement des troupes allemandes. Les deux femmes doivent multiplier les démarches pour obtenir le droit de se réinstaller chez elles. Cantonnées d'abord dans une pièce, elles cohabitent avec des officiers allemands qui savent leur rappeler les droits du vainqueur. Elles œuvrent à reconquérir progressivement leur intimité, l'accès à leur salon, à leurs livres. La photographie de Louis en uniforme est installée sur le piano afin de faire savoir aux hôtes non souhaités qu'ils occupent la maison d'un officier français. À la Noel 1940, un des occupants avinés veut obliger les deux femmes à se joindre à leur fête et, devant leur refus, se fait menaçant. « On dit que vous êtes communistes et gaullistes » affirme-t-il[15]. Craignant désormais des perquisitions, Janine est contrainte de dissimuler les documents reflétant ses engagements politiques :

> Où mettre les livres ? Où trouver une cachette sûre ? À la cave, ils risqueraient de s'abîmer. Les greniers sont pleins et rien ne dit qu'ils n'iraient pas y voir. J'ai peut-être eu tort de laisser dans une chambre où Kurtz peut entrer quand nous ne sommes pas là, le *Capital*, des Morceaux choisis de Marx, et les œuvres de Lénine. [...] René Lalou m'a prévenue : attention aux carnets d'adresse. Je constate que l'un est plein de noms d'Allemands juifs ou antinazis (séjour à Berlin), sans compter Stefan Zweig ou les Mann. À la cave aussi, derrière le calorifère qu'on ne risque pas d'allumer[16].

Dans ce contexte difficile, un épisode mineur peut parfois revêtir une importance disproportionnée. Janine découvre ainsi que l'appartement qu'elle occupait avant-guerre avec son mari, mais où elle n'a pas eu le cœur de se réinstaller seule, a été visité en son absence. Le pantalon d'un costume de Louis a été dérobé. La diariste confesse une crise de panique qui contraste avec le courage sans faille jusque-là manifesté face à l'adversité et témoigne, chez cette intellectuelle progressiste, de la persistance de représentations traditionnelles du rôle de l'épouse :

> Je passe la nuit à me faire des reproches, à me traiter de mauvaise femme, d'épouse indigne. Le lendemain, malade de chagrin et de fatigue, je retourne chez moi, je fais un énorme barda des autres costumes augmentés du veston et du gilet de celui-là, qui m'inspirent à la fois du respect, de la tendresse, de l'horreur et de la pitié. C'est littéralement un moment de folie. La journée ne m'en dégage pas et le soir en m'endormant, après un comprimé de Sonéryl, je vois encore, seul à son cintre, le veston accusateur[17].

Le découragement est pourtant de courte durée et la volonté de faire face reprend vite le dessus.

Cette volonté anime également le journal d'Hélène Berr. Lorsqu'elle en reprend la rédaction à l'automne 1943, la jeune fille ne peut que constater l'environnement oppressant qui constitue désormais de toile de fond de son existence. « Ma pensée tourne sans cesse autour de deux pôles : la souffrance du monde, qui se trouve condensée d'une manière concrète et vivante dans le fait de la déportation et des arrestations et l'absence de Jean. Les deux souffrances maintenant se sont fondues en une seule et resteront associées » note-t-elle[18]. Face à cette souffrance, l'agentivité de la jeune femme se déploie en de nombreuses directions. Sur le plan matériel, elle se manifeste dans le souci de veiller sur les siens et de tenter de soulager la misère des victimes de la persécution en s'engageant

15 Bouissounouse J., *Maison occupée*, *op. cit.*, p. 117.
16 *Ibid.*, p. 123. René Lalou est un critique littéraire important de la période. Il appartient au cercle des amis proches de Janine Bouissounouse. Sur les listes d'interdiction et les saisies d'ouvrages par les occupants, voir Cantier J., *Lire sous l'Occupation*, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 81 et suivantes.
17 *Ibid.*, p. 131.
18 Berr H., *op. cit.*, p. 223.

comme assistante sociale bénévole. La jeune fille manifeste aussi cette volonté sur le plan symbolique par la mobilisation des ressources culturelles dont elle dispose. L'interdiction de préparer le concours de l'agrégation brise ses espoirs professionnels mais elle décide de s'inscrire à une thèse sur la poésie de Keats afin de ne pas perdre le contact avec le milieu universitaire. Ses livres les plus chers constituent « un petit foyer chaud et lumineux dans le froid qui [l'] entoure[19] ». Ses lectures, imprégnées par les angoisses de l'heure, disent sa révolte face à l'indifférence des chrétiens qui abandonnent les juifs à leur sort. Elle relit ainsi le chapitre des *Frères Karamazov* dans lequel le Grand inquisiteur refuse de reconnaître le Christ revenu sur terre et l'envoie au bûcher. Elle lit l'Evangile de Saint Mathieu. « Il m'a semblé que le Christ était plus mien que celui de bons catholiques », note-t-elle[20]. Elle lit avec une intensité douloureuse *La vie des martyrs* de Georges Duhamel et *L'Epilogue* des Thibault de Martin du Gard dont elle recopie de longs passages évoquant les souffrances de l'autre guerre[21].

Le journal de Jacqueline Mesnil-Amar témoigne lui aussi de la capacité de réaction de la jeune femme. Après l'arrestation de son mari, elle s'emploie sans tarder à détruire tous les papiers compromettants, à avertir les membres du réseau toujours en liberté afin qu'ils prennent leurs dispositions et à rechercher un nouvel abri sûr. Elle continue à veiller sur ses parents qui se cachent en différents points de Paris. Elle s'occupe de sa petite fille dont l'enfance s'est déroulée dans un contexte de menaces permanentes, de déménagements successifs et d'adoption de faux noms destinés à déjouer la traque. « Je suis allée aux Tuileries cet après-midi avec ma fille, note-t-elle. Ses neufs ans sont bien lourds, dont les silences me troublent, et ce regard trop grave qui se lève parfois vers moi à la dérobée, et cherche à comprendre[22] ».

On notera, dans les trois exemples retenus, que l'agentivité du temps d'absence s'inscrit dans un contexte de redéfinition des réseaux de solidarité. Les liens familiaux, dont la force semble même se trouver consolidée, restent au centre de ces réseaux. Janine Bouissounouse, on l'a vu, s'installe ainsi chez sa mère, plutôt que de réintégrer l'appartement conjugal. La solidarité des deux femmes se révèle sans faille. L'âge de la mère est parfois un atout pour tenir tête aux soldats allemands logés dans la maison. Les journaux d'Hélène Berr et de Jacqueline Mesnil-Amar abondent également de notations sur le souci des proches et sur la tendresse angoissée qu'ils inspirent à l'heure du danger, des cachettes et du risque de dispersion. La place accordée à la famille de l'absent dans ce premier cercle est plus difficile à préciser. Janine Bouissounouse visite chaque semaine sa belle-mère qui a trouvé refuge dans un couvent. Celle-ci lui accorde un accueil affectueux mais les deux femmes savent éviter les questions sensibles : la mère de Louis désapprouve son départ pour l'Angleterre et son ralliement à la France Libre. Des marques de solidarité concrète émanent toutefois de la belle-famille. Lorsque Janine se voit privée de la solde de son mari, une de ses belles-sœurs plus fortunées met à sa disposition celle d'un frère de Louis, alors prisonnier de guerre en Allemagne[23]. Hélène Berr entretient une relation cordiale avec la mère de Jean Morawiecki. Celle-ci lui transmet un coffret de savons parfumés que le jeune homme a envoyé d'Espagne. Elle offre des petites poupées de chiffon pour les enfants dont s'occupe Hélène. La jeune fille perçoit toutefois des réticences quant à un futur mariage, lorsque la mère de Jean, catholique

19 *Ibid.*, p. 199.
20 *Ibid.*, p. 190.
21 Cantier J., *op. cit.*, p. 178 et suivantes sur les lectures à l'heure de l'exclusion.
22 Mesnil-Amar J., *op. cit.*, p. 70.
23 Bouissounouse J., *La Nuit d'Autun*, *op. cit.*, p.110. Janine Bouissounouse est également aidée par l'éditeur Jean Vigneau installé à Marseille qui en fait sa correspondante à Paris.

fervente, s'interroge sur la religion dans laquelle seraient élevés ses petits-enfants et tente d'obtenir de sa future belle-fille un engagement sur ce point[24].

Le renforcement des liens familiaux s'accompagne de la promotion de communautés d'élections plus larges qui constituent un soutien à la capacité d'action des trois femmes. Dès l'été 1941, Janine Bouissounouse retrouve le chemin de la Bibliothèque nationale, des musées et des librairies. Au gré des retrouvailles et des rencontres un nouveau réseau de sociabilité se reconstruit. Les anciennes connaissances manifestant attentisme ou complaisance à l'égard de l'ordre nouveau en sont écartées. Celles qui manifestent un état d'esprit favorable à la résistance, comme Paul Éluard qui redevient alors un ami proche, sont au contraire recherchées et informées du désir de « faire quelque chose » de Janine[25]. C'est parmi les assistances sociales bénévoles de l'UGIF au service des internés de Drancy et des camps du Loiret, et tout spécialement des maisons d'enfants, qu'Hélène Berr a choisi de s'engager. Elle n'ignore pas dans son journal les critiques contre une institution à qui certains reprochent sa docilité mais ne regrette pas son choix. « Pourquoi y suis-je entrée ? Pour pouvoir faire quelque chose, pour être près du malheur. Et au service des Internés, nous faisions ce que nous pouvions. Ceux qui nous connaissaient bien, comprenaient et nous jugeaient avec justice » note-t-elle[26]. Jacqueline Mesnil-Amar soutient les activités de résistance de son mari au sein de l'Organisation Juive de Combat – elle parle avec affection de « nos garçons » pour désigner les membres du groupe. Veillant à la sauvegarde des siens, elle a également constitué son propre réseau de soutiens aux fugitifs et aux clandestins. Après l'arrestation d'André, elle se réfugie chez Mme P. surnommée Nana, figure centrale de ce réseau informel :

> Quelle femme, cette Nana ! [...] Depuis 1940, elle s'occupe sans relâche de tous, des prisonniers, des évadés, des enfants juifs, des résistants. Et quand on lui demande pourquoi tant de de besogne harassant en plus de son travail quotidien, et pourquoi les enfants juifs, elle répond : « Mais c'est pour mon pays ! » Nous n'étions plus habitués à ce langage[27].

La persistance du lien : le journal comme dialogue avec l'absent

Il est enfin un trait commun aux trois diaristes qui mérite d'être relevé. Profondément ancrés dans le quotidien des années noires, leurs écrits sont aussi le lieu d'une vie intérieure intense dans laquelle le dialogue avec l'absent occupe une place centrale. La convocation du souvenir est un des supports de ce dialogue. Lorsque le présent se dérobe, le retour vers les moments heureux devient un moyen de s'en évader. « Tout le bonheur, toute la vie sont dans le

24 Berr H., *op. cit.*, p. 203 et p. 261.

25 L'archiviste et écrivain Charles Braibant, le philosophe Bernard Groethuysen et sa compagne Alix Guillain font partie du cercle des amis proches. Le contact avec un officier anti-nazi de l'armée d'occupation lui permet de faire passer un certain nombre d'informations précieuses à la résistance – notamment des listes d'arrestation qui permettent de prévenir les conséquences des coups portés aux réseaux. Bouissounouse J., *La Nuit d'Autun*, *op. cit.*, p. 112 et suivantes. Sur les logiques d'affiliation et de basculement dans la résistance, voir la synthèse récente et éclairante de Albertelli S., Blanc J.et Douzou L., *La Lutte clandestine en France, une histoire de la résistance 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 2019.

26 Berr H., *op. cit.*, p. 241-242. Sur la question de l'UGIF, voir notamment Laffitte M., *Juifs dans la France allemande*, Paris, Tallandier, 2006.

27 Mesnil-Amar J., *op. cit.* p. 27. Sur les formes d'entraide et de solidarité qui ont animé la société civile, voir Sémelin J., *La Survie des juifs en France 1940-1944*, Paris, CNRS Éditions, 2018. Voir aussi sur ces phénomènes Verdet A., *La Logique du non-consentement. Sa genèse, son affirmation sous l'Occupation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

passé » constate ainsi Janine Bouissounouse[28]. La mémoire des moments passés avec Jean est également très présente dans le journal d'Hélène Berr. « Comme tous les souvenirs de l'année dernière ma hantent, la petite porte des Tuileries, les feuilles sur l'eau ! Je vis dans ces souvenirs, et chaque coin de Paris en réveille un nouveau » écrit-elle[29]. Mais c'est sans doute chez Jacqueline Mesnil-Amar que les réminiscences occupent la place la plus importante. « Fantômes du passé, pourquoi me hantez-vous ce soir ? Je ne peux pas dormir. Et je revois nos vacances de jadis, si lointaines déjà, les tiennes, les miennes, ensemble, te souviens-tu[30] ? » écrit-elle dans une nuit d'insomnie, quelques jours après l'arrestation d'André. Les notations qui parsèment dès lors le journal, par fragments échappant à l'ordre chronologique, permettent de retracer l'histoire d'un couple. Le temps de l'insouciance, celui des études au quartier latin puis des voyages en Méditerranée, est ainsi rappelé. L'irruption de l'histoire vient ensuite se mêler à la chronique privée. L'effondrement de 1940 constitue un traumatisme persistant. Au cours de l'exode, le couple traverse une première expérience de la séparation marquée par l'incertitude sur le sort de l'autre. Présente à Vichy en juillet 1940, Jacqueline Mesnil-Amar assiste à la disparition d'un monde familier. Les figures de la Troisième République que côtoyait depuis longtemps sa famille – le vieux président Caillaux, Anatole de Monzie… – effectuent un dernier tour de piste sur une scène parlementaire réduite à un théâtre d'ombres. Les souvenirs de ces journées cruciales ne sont pas sans rappeler le basculement de l'Europe en 1914 évoqué dans les mémoires de Stefan Zweig, et la perte du sentiment de sécurité qui en résulte. Un ordre nouveau menaçant émerge et la diariste se souvient avec beaucoup de finesse des signes qui l'ont annoncé : « Et la première fois où on a dit « le Maréchal » tout seul sans ajouter Pétain[31] »… Les années suivantes, dominées par l'apparition du nom terrible de Drancy, voient la montée, au sein du couple, de ce que Jacqueline Mesnil-Amar appelle « l'obsession juive » :

> Comment on nous a fait Juifs, lentement, du dehors, nous qui l'avions si bien oublié, et comment on a atteint notre conscience bourgeoise si paisible depuis l'affaire Dreyfus, sourde au reste du monde, nous qui étions si confortables, bien au chaud dans notre pays, bien assis dans nos maisons, dans nos fauteuils directoriaux, dans nos banques, dans nos boutiques, nos conseils d'administration ! Et comment je ne sais quoi de mystérieux et d'ancestral, presque d'« habitué » à cette sorte de malheur, a soudain levé au fond de nos âmes[32] !

Déménagements successifs, multiplication des fausses identités, organisation du combat clandestin deviennent dès lors le quotidien d'une famille engagée dans une logique de survie et de combat.

Le dialogue avec l'absent ne relève pas de la seule remémoration du passé, il se vit également au présent. Il se manifeste chez Janine Bouissounouse par la volonté, au-delà la séparation, de maintenir une communauté de pensée avec un compagnon qui partage depuis des années ses engagements politiques et intellectuels. La relecture d'un manuscrit rédigé avant-guerre par Louis sur la pensée de Lamennais, précurseur du catholicisme social, est un des moyens de maintenir et de ressourcer ce lien. Le texte a accompagné Janine pendant l'exode. Elle le cache pour éviter une saisie, le fait lire à des amis et espère qu'il pourra être publié un jour lorsque les censures allemande et vichyste auront disparu. Une question revient à plusieurs reprises sous la plume de la diariste : « Que pense Louis ? ». Les maigres courriers échangés par les canaux officiels ne peuvent suffire à répondre sur ce point à sa curiosité. Cherchant les raisons qui amènent son mari à s'accommoder de l'inaction forcée d'Alexandrie, elle comprend que c'est pour ne pas la priver de sa solde qu'il hésite sans doute à rejoindre la dissidence. L'idée

28 Bouissounouse J., *Maison occupée*, *op. cit.*, p. 47.
29 Berr H., *op. cit.*, p. 221.
30 Mesnil-Amar J., *op. cit.*, p. 47.
31 *Ibid.*, p. 49.
32 *Ibid.*, p. 57. On trouvera de nombreux échos à cette interrogation identitaire dans l'ouvrage de référence de Poznanski R., *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS Éditions, 2018.

que le souci de mettre sa femme à l'abri des problèmes matériels empêche Louis de suivre ses convictions est dès lors pour Janine une souffrance et une source de culpabilité. Elle craint que cette situation ne soit plus tard la source d'un reproche réciproque qui altère la qualité de leur relation. La nouvelle du passage en Angleterre de Louis au moment des événements de Syrie en mai-juin 1941 est dès lors un immense soulagement : l'harmonie de vue du couple est bien maintenue. La preuve va en être donnée à Janine quelques semaines plus tôt lors d'un épisode étonnant. Écoutant les émissions françaises de la BBC, le soir du 9 septembre 1941 elle a l'immense surprise de reconnaître au micro la voix de son mari[33]. Celui rend un hommage au marin résistant Honoré Estienne d'Orves qui vient d'être exécuté par l'occupant. Quelques semaines plus tard, Louis prononce un texte sévère contre les officiers de Vichy qui acceptent la collaboration. En septembre 1942, il rend un vibrant hommage à Péguy, écrivain du peuple, que Janine trouve admirable[34].

Le journal apparaît dès lors comme un moyen d'ouvrir le présent de l'absence vers l'horizon des retrouvailles. Chez Hélène Berr toutefois au fur et à mesure que s'étiole l'espoir de revoir Jean, le dialogue se charge d'une dimension testamentaire. Face aux menaces croissantes d'arrestation et de déportation, elle prend ses dispositions en octobre 1943 pour que les pages de son journal parviennent à son fiancé :

> Je donnerai ces pages à Andrée. Et lorsque je les lui remettrai, je serai obligée d'envisager comme réel et pouvant venir le fait que Jean les lira. Et je ne peux pas m'empêcher alors de sentir que je m'adresse à lui, et de cesser d'écrire à la troisième personne, d'écrire comme lorsque je vous écrivais des lettres, Jean[35].

Conclusion

Cette mise en perspective de trois parcours de femmes dans la France des années noires espère éclairer, sans prétendre en faire l'inventaire exhaustif, les ressources d'agentivité que peut susciter l'expérience de l'absence en contexte de guerre. Avec un courage et une *metis* qui en font les dignes héritières de la Pénélope évoquée au début de cet ouvrage par Pauline Schmitt Pantel, les trois diaristes évoquées ici ont enduré l'épreuve de la séparation en refusant l'enfermement dans une posture victimaire. Confrontées de façon douloureuse aux malheurs du temps, elles ont procédé, pour y faire face, à une incessante mobilisation des qualités humaines, des richesses culturelles et des réseaux relationnels qui restaient à leur portée. Leur journal est devenu le moyen privilégié de témoigner de ce combat. Destinée d'abord à l'absent, cette transcription a donné naissance à des œuvres d'une valeur littéraire et d'une portée collective justifiant la publication. La décision de divulguer ces écrits personnels a été prise par les deux diaristes ayant survécu à la guerre et, de façon plus tardive, par la famille de la troisième. Ces œuvres ont connu une inégale réception. Le journal de Janine Bouissounouse n'est sans doute connu aujourd'hui que des spécialistes de la période de l'Occupation. Celui de Jacqueline Mesnil-Amar était sorti de façon discrète en 1957 dans une phase de refoulement de la mémoire de la guerre et de la persécution antisémite. Il a bénéficié d'un plus grand intérêt lors de sa réédition en 2009 – une édition en poche et plusieurs traductions en attestent. Le journal d'Hélène Berr enfin s'est imposé d'emblée, par la force de son témoignage et la qualité de son écriture soulignées dans la préface de Patrick Modiano, comme un classique. On peut dès lors s'interroger sur la postérité de l'expérience de l'absence dans le parcours des protagonistes croisés au cours de cette rapide évocation. Le journal de Janine Bouissounouse se termine par

33 Bouissounouse J., *Maison occupée*, *op. cit.*, p. 177.
34 *Ibid.*, p. 225.
35 Berr H., *op. cit.*, p. 207. Andrée était la cuisinière des Berr.

l'évocation de ses retrouvailles, deux jours après la Libération de Paris, avec un Louis Héron de Villefosse en uniforme kaki et croix de Lorraine. Les quatre années de séparation n'ont pas altéré l'entente fusionnelle du couple. Compagnons de route du parti communiste jusqu'aux événements de Budapest en 1956, ils poursuivent une œuvre littéraire faite d'ouvrages rédigés en propre ou parus sous leur double signature[36]. Le 25 août 1944, Jacqueline Mesnil-Amar apprend l'évasion réussie de son mari du train qui l'envoyait en déportation – le dernier convoi à quitter Drancy avant la libération du camp. Le couple n'oublie pas l'expérience de la séparation et fonde une association d'aide au retour des déportés[37]. Le manuscrit du journal d'Hélène, ainsi qu'une version dactylographiée par les survivants de la famille, seront remis au lendemain de la guerre à Jean Morawiecki qui a participé au débarquement de Provence et aux combats en Allemagne. En 2008, dans un beau texte joint à l'édition de poche du livre « Ma vie avec le journal d'Hélène », c'est un autre récit de séparation qu'il livre à son tour – celui d'un homme face à l'absence.

36 Voir notamment les mémoires de guerre de Louis de Villefosse, *Les Îles de la liberté. Aventures d'un marin de la France Libre*, Paris, Albin Michel, 1972 qui constitue un pendant au journal de son épouse. Et sous la double signature du couple : Bouissounouse J. et de Villefosse L., *L'Opposition à Napoléon*, Paris, Flammarion, 1969.

37 Un recueil d'articles publiés dans le *Bulletin du service central des déportés israélites* de novembre 1944 à mai 1946 constitue la deuxième partie du livre de Jacqueline Mesnil-Amar.

Bibliographie

Albertelli S., Blanc J. et Douzou L., *La Lutte clandestine en France, une histoire de la résistance 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 2019.

Berr H., *Journal*, Paris, Tallandier, 2008.

Bertin C., *Femmes sous l'Occupation*, Paris, Stock, 1993.

Bouissounouse J., *Maison occupée*, Paris, Gallimard, 1946.

Bouissounouse J., *La Nuit d'Autun. Le temps des illusions*, Paris, Calmann-Lévy, 1977.

Bouissounouse J. et de Villefosse L., *L'Opposition à Napoléon*, Paris, Flammarion, 1969.

Cantier J., *Lire sous l'Occupation*, Paris, CNRS Éditions, 2019.

Cointet J.-P., *Paris 40-44*, Paris, Perrin, 2001.

De Villefosse L., *Les Îles de la liberté. Aventures d'un marin de la France Libre*, Paris, Albin Michel, 1972.

Desprairies C., *Ville Lumière, années noires, les lieux du Paris de la Collaboration*, Paris, Denoël, 2008.

Desprairies C., *Paris dans la Collaboration*, Paris, Seuil, 2009.

Didier B., *Le Journal intime*, Paris, PUF, 1976.

Fischman S., *Femmes de prisonniers de guerre 1940-1945*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Laffitte M., *Juifs dans la France allemande*, Paris, Tallandier, 2006.

Lejeune P. et Bogaert C., *Le Journal intime : histoire et anthologie*, Paris, Éditions Textuel, 2006.

Lyon-Caen J., « Le "je" et le baromètre de l'âme », dans Corbin A., Courtine J.-J. et Vigarello G. (dir.), *Histoire des émotions*. t. 2 : *Des Lumières à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2016.

Mesnil-Amar J., *Ceux qui ne dormaient pas. Journal, 1944-1946*, Paris, Stock, 2009.

Muel-Dreyfus F., *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Seuil, 1996.

Poznanski R., *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS Éditions, 2018.

Sémelin J., *La Survie des juifs en France 1940-1944*, Paris, CNRS Éditions, 2018.

Verdet A., La Logique du non-consentement. Sa genèse, son affirmation sous l'Occupation, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Vidal-Naquet C. (éd.), *Correspondances conjugales. Dans l'intimité de la Grande Guerre*, Paris, Robert Laffont, 2014.

Vidal-Naquet C., *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

Jacques Cantier
Professeur d'histoire contemporaine,
Université Toulouse-Jean Jaurès, Framespa, France

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels

CC BY SA

« DEPUIS QUE JE TE CONNAIS, JE T'AI TOUJOURS ATTENDU » JEANNE FACE AUX ABSENCES DE JACQUES (FRANCE, 1954-1957)

Raphaëlle Branche

Séparés à trois reprises par les guerres au XX[e] siècle, les couples français se sont beaucoup écrits[1]. L'école primaire obligatoire depuis les années 1880 avait permis à tous et toutes d'acquérir une maîtrise de l'écrit suffisante pour ces missives dont le but premier était de rappeler que l'on était en vie. Cependant, à la différence des deux conflits mondiaux qui virent aussi les hommes être mobilisés par classe entière, les affrontements qui opposent l'armée française aux indépendantistes algériens de 1954 à 1962 ne sont pas considérés comme une guerre par les autorités françaises. Ils ne sont que de simples opérations de police nécessitant seulement un renfort militaire.

Celui-ci aboutit pourtant à la mobilisation sous les drapeaux de 1,2 million d'appelés français qui y font un bien étrange service militaire. Conséquence de ce déni de l'état de guerre, les correspondances des soldats ne sont ni organisées ni surveillées par l'armée. Si les militaires peuvent bénéficier de tarif préférentiel pour leurs lettres[2], ils n'ont pas à craindre la censure qui aurait accompagné un état de guerre[3]. Si tous ne sont pas pour autant convaincus de l'absence de contrôle, le ton de leurs lettres est globalement celui d'une correspondance banale – caractère renforcé par le fait que la guerre en Algérie n'est pas très intense pour la plus grande partie des soldats. Le quotidien est essentiellement fait d'attentes ou d'activités peu exposées : les appelés partis en Algérie y attendent la fin de ce devoir de citoyens dont la durée théorique de 18 mois est étendue au fil de la guerre jusqu'à 30 mois pour les moins chanceux.

Pour les historiens, l'absence de guerre a un autre effet : sans contrôle postal, pas d'archives du contrôle avec des extraits de lettres, des saisies, etc. Retrouver la trace de ces correspondances nécessite alors un travail d'enquête de longue haleine auprès des anciens combattants. On peut aussi s'appuyer sur les quelques rares correspondances que certains ont déposées à l'Association Pour l'Autobiographie (APA)[4]. Celle que nous nous proposons d'étudier ici est particulièrement abondante et, surtout, ce qui est rare, elle est double : Jacques Carbonnel avait tout gardé dans des boîtes à chaussures dans son grenier, se disant qu'il écrirait un jour son témoignage sur la

1 On pense en particulier au travail de Clémentine Vidal-Naquet, *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014. Le contexte est ici marqué par une très grande mortalité.

2 La radio d'État diffusait aussi des messages enregistrés de soldats à leur famille. L'été 1956, Jeanne mentionne qu'elle les écoute avec ses beaux-parents, espérant entendre Jacques.

3 Le contrôle postal mis en place pendant la Première Guerre mondiale a permis de nombreux travaux d'historiens… rien de tel pour la guerre d'Algérie. On pense à Cochet A., *L'opinion et le moral des soldats en 1916 d'après les archives du contrôle postal*, thèse de doctorat, Université de Paris-X-Nanterre, 1986 ou, plus proche, Cabanes B., « Ce que dit le contrôle postal », dans Prochasson C. et Rasmussen A. (dir.), *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2004, p. 55-75.

4 L'APA est « une association de personnes intéressées par la démarche autobiographique, dont l'objectif premier est la collecte, la conservation, la valorisation de textes autobiographiques inédits ». Pour en savoir davantage sur cette association : http://autobiographie.sitapa.org/.

guerre. Mais, une fois la retraite venue[5], il n'en a pas eu envie et a tout déposé, comme on se débarrasse d'un fardeau, à Ambérieu en Bugey en 2003[6]. C'est là que, dans de grands cartons, j'ai pu découvrir les échanges quasi-quotidiens qu'il avait eus avec sa jeune épouse, Jeanne qu'il surnomme Nanou. Les lettres sont regroupées par paquets selon le scripteur et, pour celles de Jacques, par lieux et dates. La plupart sont dans leur enveloppe d'origine. Celles de Nanou ont été écrites sur le papier qu'elle avait sous la main : des feuilles de tous les formats, la plupart de la taille d'une grande carte de visite, plus rarement un format A4. Certaines sont à carreaux, petits ou grands ; tantôt blanches, tantôt roses. Elle les a écrites à la plume ou au bic, en rouge, en bleu ou en noir ; parfois aussi au crayon. L'absence lui pèse beaucoup et tout de suite. Elle paraît souvent écrire comme un exutoire à ses inquiétudes de jeune femme puis de mère, tandis que lui mène une guerre dont il la tient informée sans renoncer au rôle de mentor qu'il a acquis auprès d'elle depuis l'origine.

L'étude de cette correspondance permet de dépasser pourtant l'histoire personnelle de ces deux êtres tant elle touche, par de multiples aspects, aux vécus ordinaires des métropolitains chez qui le départ d'un homme (fils, frère ou mari) est venu s'insérer dans une vie projetée autrement et qui, en partie, continue une fois les hommes partis, dans l'attente de leur retour. En effet – et c'est un des aspects de la non reconnaissance de la guerre –, la mort n'est pas vraiment redoutée en Algérie et le retour peut raisonnablement être à l'horizon de la correspondance. D'Algérie, on revient. Il suffit d'attendre. C'est ce que font les jeunes époux, et en particulier Jeanne qui se place très vite dans la dépendance de son mari.

Au-delà des particularités du couple (les opinions politiques de Jacques, leurs métiers, l'arme dans laquelle il sert en Algérie notamment), cette correspondance est un témoignage sur la manière dont peut se construire un couple dans la France des classes moyennes des années 1950. Sans que la domination patriarcale soit un principe énoncé, alors même que la nécessité pour une femme de travailler et d'être autonome est affirmée par Jacques, se dessine un couple aux fonctions somme toute très traditionnelles et accepté comme tel. La jeune épouse fait ses premiers pas dans la maternité puis dans la vie professionnelle en étant encore sous l'influence de sa mère tant que son mari n'est pas avec elle. La liberté prend dès lors, pour elle, le visage de la conjugalité. Rappelons qu'à l'époque le couple est encore, pour les femmes, une autre forme de minorité : elles n'ont obtenu la capacité civile qu'en 1938 et il leur faudra attendre 1965 pour pouvoir disposer du droit d'ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari. Quant au droit de vote, toutes les femmes françaises de métropole ne l'exercent que depuis 1945. Cette période est précisément celle d'un âge intermédiaire pour les couples français. Alors que la guerre retient les hommes près de deux ans loin de chez eux, le modèle que les jeunes Français construisent se détache lentement de celui de la génération précédente. Il faudra toutefois attendre les années 1970 pour que l'égalité des époux soit acquise et mise en acte, avec la loi sur l'accès à la contraception (1967), la loi sur l'autorité parentale (1970) ou encore, parmi d'autres, la loi sur le divorce par consentement mutuel (1975).

Si le couple auquel aspirent les deux époux n'est sans doute pas exactement le même pour Jeanne et Jacques, celui qu'ils forment par leurs échanges quotidiens de courriers se révèle très largement typique de cette période. On peut même faire l'hypothèse que la guerre a contribué à freiner leurs aspirations et à ralentir leur évolution vers un autre modèle. L'étude de leur correspondance permet de réfléchir à cette articulation du couple et de la guerre à travers trois thématiques : la guerre elle-même à laquelle participe Jacques et qui, pour Jeanne, s'appelle

5 Jacques Carbonnel est membre de l'association d'anciens combattants 4 ACGG (4 anciens combattants contre la guerre) dont les membres reversent l'intégralité de leur pension d'ancien combattant à des actions en faveur du développement en Algérie et de la paix dans le monde, notamment en Palestine.

6 Comme il le raconta lors d'une intervention dans un lycée à Saint Girons le 24 mai 2013. Le texte de l'intervention est conservé dans son fonds à l'APA.

absence ; la domesticité qu'elle assume seule tout en s'efforçant de la construire avec lui ; le désir, enfin, fondement de leur relation, approfondi dans la distance et lieu ultime de leur inégalité.

Né en octobre 1930 dans le Sud de la France, Jacques est diplômé de l'ENSEP (l'École normale supérieure d'éducation physique). Une fois son sursis résilié, il se retrouve mobilisé avec la classe 55/2B et bientôt envoyé en Algérie. Il appartient aux étudiants sursitaires qui viennent rejoindre les conscrits appelés[7] à servir en Algérie entre 1954 et 1962 c'est-à-dire tous les hommes nés entre 1936 et 1942. Il a rencontré Jeanne au cours d'un stage à Toulouse en 1954, « en dansant », comme elle le précisera plus tard[8]. De deux ans et demi sa cadette, elle a alors tout juste 21 ans. Leur histoire commence d'emblée sous le signe de l'absence : Jacques est étudiant à l'ENSEP à Joinville, en région parisienne, alors qu'elle habite dans le Lot. Ils ne se voient que par intermittence. La mobilisation se situe dans la continuité de ce rythme, alternant des week-ends de permission et des semaines de séparation.

Jeanne veut devenir institutrice comme ses deux parents et témoigne, à l'instar de Jacques et de ses parents, d'un antimilitarisme certain. Les deux amoureux découvrent l'amour physique ensemble : il est son premier homme ; ce n'est vraisemblablement pas la même chose pour lui. À l'automne 1955, alors qu'il vient d'être nommé à Cahors, ils se marient. Elle est déjà enceinte : six mois et demi plus tard naît Michel. Si cette grossesse est arrivée trop vite dans leur couple, le désir de former une famille les habitait bien. Le départ de Jacques en Algérie un mois après la naissance, en juin 1956, va remettre à plus tard cette vie familiale et conjugale. « Depuis deux ans que nous nous connaissons nous avons passés peu de jours ensemble mais tellement beaux que je ne vis plus que pour des jours pareils », écrit-elle en septembre 1956[9].

L'absence est subie pour les deux : Jacques a espéré longtemps échapper au départ en Algérie tandis que Jeanne attend qu'il soit dégagé de ses obligations militaires pour s'installer avec lui. Or, quand il part, en juin 1956, les deux époux sont dans le flou le plus total sur la durée du séjour en Algérie comme sur les possibilités de permission. Le gouvernement français est en effet surpris par la virulence des nationalistes algériens qui s'opposent à son armée et s'adapte en prolongeant régulièrement la durée obligatoire sous les drapeaux.

Comme ils le font depuis qu'ils se connaissent, Jacques et Jeanne vont donc s'écrire et construire leur couple dans la distance et les lettres[10]. Leurs lettres ne servent pas seulement à maintenir leur relation mais contribuent très largement à la créer. Aux liens amoureux, éprouvés dans l'absence des études, se sont ajoutés désormais un lien conjugal et un lien parental qui n'existent quasiment que dans la correspondance[11]. Jacques a été mobilisé au moment de leur mariage (il n'a pu revenir que le week-end pour voir sa femme enceinte) et il a appris par télégramme la naissance de son fils, bénéficiant alors d'une permission de dix jours régulièrement évoquée par les époux comme un moment de grand bonheur : leur seule expérience de vie comme famille, dans l'intimité de la clinique. À ces événements personnels se mêle le contexte nouveau de la guerre. Jacques est mobilisé au 14e Régiment de Chasseurs

7 En plus des appelés et des militaires de carrière, servent en Algérie des rappelés, des maintenus, des disponibles et des réservistes.

8 Questionnaire rempli par Jeanne, 2016.

9 APA, lettre du 10 septembre 1956. La ponctuation et l'orthographe ont été conservés. Un / indique un passage à la ligne.

10 Déposée à l'APA en 2003, cette très abondante correspondance n'avait pas encore été cotée quand je l'ai consultée en 2016. À Ambérieu-en-Bugey, j'ai été accueillie par Christine Coutard que je remercie pour son accueil et son aide.

11 À propos d'un enfant plus âgé, voir la correspondance entre un mari, sa femme et son fils pendant la Grande Guerre analysée par Luc Capdevila : « L'identité masculine et les fatigues de la guerre (1914-1945) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 75, 2002, p. 97-108. À noter qu'ici Jacques n'écrit pas de lettre à Michel *per se* alors que Jeanne rédige certaines lettres au nom de Michel.

Parachutistes : même s'il n'est pas lui-même breveté parachutiste et que sa tâche se limite essentiellement à du secrétariat au PC du régiment et à des gardes, il sert dans un régiment très opérationnel, engagé dans des régions difficiles et aux prises avec un ennemi insaisissable et motivé.

Ce premier registre de l'expérience de guerre voit se mettre en place les rôles de chacun : tandis que Jacques raconte, Jeanne enregistre et conserve. D'emblée les lettres de Jacques témoignent de l'ingrédient nouveau qui caractérise son absence : la violence et la mort. Dans sa première lettre, il croit pouvoir affirmer « nous ne risquons rien » (2 juillet 1956) mais dans la deuxième il précise « nous ne risquons rien mais nous faisons attention ». Quinze jours plus tard, de retour de sa première opération, le ton a changé (« il faut se méfier de tous », le 17 juillet 1956) puis dans une seconde lettre du même jour : « Nous avons peur, une peur affreuse de tomber entre leurs mains. On n'en réchappe pas [...]. Ce n'est même pas une guerre, c'est un cauchemar ». Il ajoute aussitôt : « Mais ne t'en fais pas je fais attention, je reviendrai, j'en ai trop envie. Je ne voulais pas te dire tout cela mais c'est quand même utile, ça ouvre les yeux ». Des « pensées macabres » l'assaillent ; il ne lui faut pas moins de quatre lettres la même journée pour purger ce trop plein d'émotions suscitées par le contact de la guerre. Les lettres reçoivent alors une fonction nouvelle : elles seront le témoin de ses sentiments mais aussi de ce qu'il découvre en Algérie. Conscient désormais que leur séparation pourrait durer, il décide de numéroter ses lettres et lui demande de faire de même afin de vérifier qu'aucune ne s'égare. Il prend aussi la décision de lui renvoyer systématiquement les lettres qu'elle lui envoie pour qu'elles soient conservées[12]. Dans ce trajet retour[13], il intervient et les lettres de Jeanne sont ainsi le support de commentaires en marge, de réponse à des questions qu'elle exprime, tissant ainsi sur le papier leur histoire et l'installant, elle, dans le rôle du foyer, voyant revenir régulièrement ses propres lettres à défaut de voir revenir son mari.

C'est ce souci aigu qu'a eu Jacques de leurs lettres qui nous vaut aujourd'hui de pouvoir les lire ensemble. Ce n'est pas pour autant un souci pour l'histoire : Jacques n'y pose jamais en mémorialiste. La correspondance devient plutôt la preuve de l'existence de leur couple. Elle acquiert des vertus propitiatoires dès lors que la mort a été aperçue comme possible en Algérie.

Ce que Jacques a compris d'emblée en arrivant, Jeanne ne le comprendra pas forcément tout de suite. Pourtant il est tout à fait remarquable qu'elle l'incite dès le début à lui raconter ce qu'il vit, ce qu'il ressent et découvre. Dans une des deux lettres qu'elle lui écrit le 15 août 1956, elle précise : « Dis-moi un peu Jacques comment ça se passe – la soif, le dégoût – et votre situation par rapport aux adversaires. Toi – tu te trouves isolé ? Avec la jeep combien êtes-vous ? Partez-vous nombreux en opérations ? et cette section de nord-africains de ta compagnie comment se comporte-t-elle ?[14] ».

Jacques est proche du mouvement communiste mais ne semble pas appartenir au PCF ou aux Jeunesses Communistes : il a envisagé d'aller au Festival mondial de la Jeunesse avec Jeanne et il a manifesté contre la guerre en Indochine. Son engagement est bien moins évident à propos de la guerre en Algérie. S'il tente le parcours d'Élève Officier de Réserve, c'est dans l'espoir de rester davantage en France et sans mentionner une quelconque stratégie d'entrisme. Sa détestation de Guy Mollet est sans doute partagée par une bonne partie de sa classe militaire soumise à un

12 Ce système de numérotation va être abandonné au fil du temps. Ce désir témoigne bien ici d'une angoisse nouvelle ressentie à l'arrivée en Algérie. Le temps passant, elle s'estompe. Datées souvent seulement du jour de leur écriture et rangées dans un ordre imparfaitement chronologique, les lettres ne sont aujourd'hui pas toutes datables avec certitude.

13 Ce trajet retour avait déjà été pratiqué pour les lettres qu'ils s'échangeaient en France.

14 La lettre continue ainsi : « Quand verrons-nous cela finir ? il me tarde Jacques de te savoir en sécurité./ J'en ai assez assez. C'est atroce la guerre et en plus c'est injuste./ Jacques je t'aime. Et je ne peux rien pour toi./ Je suis malheureuse./Je t'aime, je t'aime ».

approfondissement de la répression en Algérie, synonyme d'une prolongation de sa durée sous les drapeaux au fil des mois. En Algérie, il lit *L'Express*. Il semble surtout partager avec Jeanne un dégoût de la guerre qui va au-delà des questions politiques de décolonisation dont il ne parle pas. Il ne cherche pas à comprendre le point de vue des nationalistes algériens et redoute leur violence. Ses lettres témoignent surtout des crimes de guerre de l'armée française[15]. Ainsi le 26 juillet 1956 : « Nous arrêtons des suspects, nous en relâchons, nous en tuons (ce sont tous les fuyards abattus que tu vois dans le journal) de drôles de fuyards ! Nous en poussons dans le vide de l'hélicoptère au-dessus de leur village. Criminel, inexcusable. La solution militaire n'a aucun résultat ici, tu verras Mr V.[16]. Tu veux que je te raconte tout cela, c'est laid et tu es trop jolie. » Ou encore, trois jours plus tard, après deux jours d'opérations, une lettre qu'il faut citer longuement pour comprendre le statut de ces récits :

> Hier soir j'ai joué au bridge jusqu'à 10h. Nous avons arrêté des suspects. Pour les faire parler on les frappe mais là ils ne disent rien. Alors on les remplit d'eau, on leur met un tuyau dans la bouche, ou dans l'anus et on ouvre le robinet. Tu te rends compte, ce n'est pas étonnant que par la suite ils châtrent les soldats qui leur tombent entre les mains. C'est ainsi que tu veux que je te fasse des lettres, te raconter des faits, ne pas t'idéaliser. D'accord. Je t'embrasse bourgeoisement sur le front comme un mari stylé qui veut plaire à sa femme. Jacques[17].

Jacques use de l'incitation que lui a faite Jeanne à raconter pour faire état de ce qu'il constate dans son unité. Il neutralise ce que son propos a de terrible en l'entourant de propos banals ou ironiques, sans questionner le « nous » et le « on » des soldats tortionnaires, sans se désolidariser du groupe, sans remettre en cause la violence même[18]. Est-ce l'efficacité de cette construction narrative ? Est-ce le sentiment qu'elle est impuissante à agir, sa difficulté à trouver les mots pour commenter ou le souci de ne pas en rajouter[19] ? Quelle qu'en soit la raison, Jeanne ne commente jamais précisément ces récits. Ils sont inscrits dans les lettres, gravés pour témoigner, mais ils ne sont pas ressaisis par Jeanne pour tisser l'histoire de leur couple. Plus tard, à partir du printemps 1957, elle fait rentrer la guerre dans ses lettres en exprimant sa peur et en lui recommandant de ne pas sortir, de ne pas s'exposer inutilement. Il s'agit alors de sensations qu'elle a acquises en allant elle-même en Algérie : sur le terrain, elle s'est approchée de l'expérience qu'il pouvait faire. Elle peut alors exprimer des sentiments personnels sur la guerre mais il s'agit toujours et seulement de l'appeler à ne pas s'exposer et à prendre soin de lui, aucunement de commentaire sur la guerre à laquelle il participe.

Le séjour de Jacques en Algérie va finalement durer dix-sept mois. Les deux époux ne connaissent pas cette durée au départ puisque celle-ci est modifiée régulièrement par le gouvernement : ils vivent donc non seulement dans l'absence mais dans une absence dont le terme ne peut qu'approximativement être projeté. Jeanne s'installe d'emblée dans l'attente et dans la souffrance – elle a déjà expérimenté ces sentiments les deux années précédentes. Le

15 On pourrait s'étonner de la liberté de ton de Jacques. Sa fureur quand il découvre, courant 1957, que son courrier est lu témoigne du fait qu'il estimait pouvoir s'exprimer en toute liberté sans craindre la censure. À ma question sur ce sujet, il ne se souvient plus avoir découvert une de ses lettres ouvertes mais évoque le fait qu'il exprimait ses opinions à haute voix au sein de sa compagnie « au début, ensuite je me suis tu » (réponse de Jacques à la question 22 du questionnaire en 2016).

16 Il s'agit d'une connaissance commune.

17 Lettre du 29 juillet 1956.

18 Sur ces dimensions du groupe tortionnaire et sur la découverte par les soldats de cette réalité, je me permets de renvoyer à Branche R., *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, Paris, Gallimard, 2001 (rééd. 2016).

19 Le 12 septembre 1956, exceptionnellement, dans une lettre très ironique sur la propagande française, elle note : « Je comprends votre écœurement de toutes les laideurs que vous voyez et de nos pensées à nous gens de la métropole – et malgré mon attachement pour toi je sais que je suis très très loin de ta réalité – je m'ennuie beaucoup de toi mon mari – mais pas du tout comme toi – moi je languis et toi tu souffres – mon chéri ».

départ en Algérie de Jacques se situe dans la continuité de cette structure relationnelle où tous deux comblent l'absence de mots dans des lettres quasi quotidiennes.

Cependant cette correspondance fait bien plus que cela : elle construit leur couple. L'attribution genrée des rôles, que l'on a observée dans les récits de guerre, se retrouve dans le registre de la domesticité et des projets de couple. Jeanne y exprime des sentiments qui évoluent, caractérisés par une émancipation vis-à-vis de sa mère et un approfondissement de la relation à Jacques mais selon des schémas mis en place avant l'absence en Algérie.

Avec son jeune bébé, Jeanne habite chez ses parents. Quand elle avait 7 ans, son propre père avait été fait prisonnier par les Allemands et elle a grandi sans lui jusqu'à 12 ans[20]. La structure ici n'est pas identique mais l'absence du père à la guerre n'est pas non plus une nouveauté. Jeanne fait donc l'expérience de la maternité sans mari. C'est aussi à cette époque qu'elle passe le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) pour devenir institutrice titulaire. Jacques l'y encourage fermement, l'incitant à travailler, corrigeant ses copies, veillant à ce qu'elle se rende aux épreuves : aucun doute, ce choix professionnel est soutenu par son mari[21] ! Pourtant, ce moment où la jeune femme laisse derrière elle la chrysalide de l'enfance pour fonder un nouveau foyer et vivre en femme autonome financièrement est retardé du fait de l'absence de Jacques. Sans lui, elle reste chez ses parents. Avec lui, elle partirait. Cette évidence dit bien qu'elle n'est pas une fille-mère ni une femme abandonnée. Elle n'est pas non plus une femme de prisonnier : son mari lui a été enlevé avant même de pouvoir exister socialement. Il s'agit donc de faire vivre ce couple à distance.

Jeanne écrit ses lettres comme elle parlerait. Elle saute d'un sujet à l'autre sans aucune transition, ajoute des mots en travers, écrit en verticale quand la place manque. Les lettres se succèdent si régulièrement qu'elle peut suivre un événement d'une lettre à l'autre et donner à son mari une véritable éphéméride de sa vie et de ses sentiments. C'est particulièrement vrai pour Michel qui grandit et change rapidement. Jacques l'écrit dès son retour à la caserne après la naissance : « Il me tarde d'être avec le petit tu sais. Que fait notre fils ? Je pense un peu à lui parfois mais quand je suis ici il me semble la plupart du temps qu'il n'existe pas. Tu le connaîtras bien mieux que moi et lui aussi sans doute[22] ». Deux ou trois mois plus tard, alors qu'il est en Algérie, il écrit encore : « Il me tarde de plus en plus de voir Michel. Il commence à m'intriguer et vous m'en parlez tellement et en termes si flatteurs que je commence à devenir jaloux[23]. » Jeanne tient Jacques informé de ses progrès, de ses aventures (il boit seul, il mange sa première purée…). Le garçon n'est encore qu'un bébé pour sa mère qui ne le sexualise pas particulièrement. Tout au plus voudrait-elle qu'il ait une « petite sœur »… mais c'est pour faire revenir son père (les pères de deux enfants étaient dispensés d'Algérie). À la veille du retour de son père, il a commencé à parler et fait des baisers à la photographie de Jacques avant de se coucher. Tout au début, Jacques a tenté d'intervenir dans la relation entre la mère et l'enfant, insistant pour qu'elle sèvre rapidement le bébé. Il s'est ensuite contenté de commenter ce que Jeanne lui rapporte, d'envoyer un cadeau. À deux reprises, il rentre en France quand Michel a six mois puis quatorze mais la relation de Jeanne et de son fils se construit sans le père. Pour

20 Réalité massive qui concerna 1,8 million d'hommes, la captivité des soldats français en Allemagne a marqué toute une génération d'enfants. Voir Durand Y., *La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, Paris, FNCPG, 1981.

21 Depuis 1907, les épouses salariées ont le droit de disposer de leur salaire. Ce n'est que depuis la loi du 18 février 1938 que les femmes mariées ont retrouvé une capacité civile. Toutefois l'époux a encore un droit de veto sur l'exercice professionnel de son épouse ; ce pouvoir marital ne disparaissant qu'en 1965. Voir Rochefort F., « Laïcisation des mœurs et équilibre de genre », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 87, 2005, p. 129-141.

22 Lettre de « mardi soir ».

23 Lettre du 3 (probablement août 1956).

son retour, elle prépare un album photographique de Michel : « Enfin tu suivras ton bébé » (17 octobre 1956).

Si Jeanne gère finalement sans Jacques et l'enfant et la domesticité, elle est en fait sous le regard de ses parents et surtout de sa propre mère. Ses projets de vie à deux sont virtuels même si elle cherche à les faire advenir comme en prévoyant d'acheter un réfrigérateur pour chez ses parents avant qu'elle ne l'emporte dans le logement qu'elle aura avec lui. Elle lui demande aussi s'il peut acheter des « poufs », précisant « tu vois ce que je veux dire – c'est les Arabes qui font cela » (11 septembre 1956). À mesure que le temps passe, elle supporte de moins en moins le regard maternel sur sa vie et s'en plaint. Ce qu'elle attribue alors au fait d'être une fille unique paraît plutôt lié aux changements provoqués chez Jeanne par sa nouvelle vie. « Ma mère est une femme de devoir et moi j'aspire à être une femme de bonheur – Nous ne pouvons-nous comprendre » écrit-elle ainsi au printemps 1957[24]. Autour des reproches faits à sa mère d'être trop étouffante se noue le désir d'une vie à deux, c'est-à-dire où elle ne serait ni mère ni fille mais épouse et amante. L'absence rend plus crue l'envie de former un couple autonome et différent de celui de ses parents. Jeanne et Jacques se soutiennent dans cette envie où chacun.e construit sa place : elle avec Michel et attendant Jacques, lui avec son expérience et ce qu'il lui raconte ou lui apprend.

La différence d'âge et d'expérience est en effet une structure récurrente de leur relation que l'absence n'atténue pas. Jacques sait mieux. Cela ne dispense pas Jeanne d'avoir des idées, des avis – y compris politiquement ou sur la guerre en cours – mais elle accepte sa position dominée. Cette structure est particulièrement visible scolairement : alors qu'il est nommé professeur, elle tente de passer le CAP sans grande motivation. Il l'encourage, corrige des copies d'entraînement et surtout, souligne systématiquement les fautes d'orthographe ou de grammaire qu'elle fait dans les lettres qu'elle lui écrit ! S'il la gourmande régulièrement sur ces défauts, il tient à préciser : « Un mari n'est pas fait pour réparer les bêtises de sa femme. Ne savoir même pas se servir d'un CCP ! Votre étourderie ne me charme pas du tout, elle m'irrite[25]. » La domination n'exclue pas l'autonomie, semble-t-il alors protester.

De fait c'est bien cette autonomie que l'absence va questionner comme le révèle l'écriture du désir. En effet, leur correspondance est saturée de désir et d'amour. Beaucoup plus pudique que lui, elle se voit d'abord vieille sans lui et son regard. Les amants se déclarent leur amour à chaque lettre. Il est son « chat chéri », son « mari », son « grand Jacques ». À la naissance de Michel, il lui écrit : « Mon petit mimi adoré, ma petite fille chérie, belle maman de mon petit enfant, je vous embrasse. Je vous aime[26] ». Il est « grand », elle est « petite ». Il faudra à Jeanne faire sa place entre la petite fille et la belle maman, pour être simplement « Nanou ». Il exprime à longueur de lettres son envie d'elle et de son corps. Si elle exprime moins que lui ses fantaisies sexuelles, elle n'en est pas moins explicite, le plus souvent en fin de lettres. Ainsi, le 21 juillet 1956, alors qu'elle note qu'il est parti depuis un mois : « Tu sais, mon chat, que je te désire ? ». À plusieurs reprises, elle exprime son envie et évoque les baisers qu'elle veut poser sur ses lèvres, sur sa moustache quand il se la laisse pousser.

Pour rompre de trop longues absences, il lui propose de le rejoindre en Algérie. Elle a désiré ce moment avec une telle force qu'elle s'est autorisée pour la première fois à exprimer des fantasmes de viol[27] : « Je voudrais que tu me violes en ce moment. Parce que tu es beau j'aurais un plaisir enragé, passionné et puis ce serait flatteur pour moi. Le savais-tu que j'aime que tu

24 Lettre sans date précise.
25 Lettre du 27 février 1957.
26 Lettre de « mardi soir », sans date précise.
27 La seule allusion au viol dans les lettres de Jacques est loin du fantasme. Il est en effet témoin du viol d'une femme au cours d'une fouille de village. Il croit voir la femme accompagner les gestes de la main du violeur et, pense-t-il, avoir du plaisir. Lettre du 8 juillet, probablement 1957.

"me forces". Je suis "chatte" (?)[28], tu comprends ! », avant de se reprendre, inquiète : « Non, mon Jacques, je ne peux plus t'écrire parce que je dirais des bêtises. Chez un homme c'est normal. Mais tu trouverais peut-être que d'une femme c'est indécent. Pourtant il me faut bien te dire que je ferais plusieurs grands voyages pour faire l'amour avec toi. [...] j'ai envie de toi, de toi, tout entier, viens vite Jacques[29]. »

Ce qu'elle souhaite par-dessus tout c'est le retrouver seul à seule : il faut donc laisser Michel et les parents. Venir en Algérie est la solution la plus simple. Aux vacances, elle confie leur fils à ses beaux-parents et vient le retrouver à Boufarik, base arrière de son régiment. Les retrouvailles sont compliquées : il lui avoue être allé au bordel une fois. Pour elle, le sens est clair : « Vous étiez allé coucher avec une autre femme ». Revenant sur cet épisode des semaines plus tard, elle lui intime « n'allez plus au bordel ou n'ayez pas de maîtresses, vous salieriez le bonheur » avant de développer : « Je n'ai pas l'âme américaine[30] ». Son raisonnement révèle une souffrance qu'elle tente de politiser : « Pourquoi sommes-nous si pleins de la société qui nous a élevé ». Elle commente plus encore, décrivant sa vie de femme et de femme mariée sous le signe de l'aliénation : « En somme il n'y a pas de moi. Je suis ce qui m'a entouré depuis ma naissance. Je ne veux rien d'autre. Mais toi, tu es ma société par conséquent je t'aimerai jusqu'à la fin de moi./Bon. Pour moi tu as fauté. Pour toi aussi. D'ailleurs c'est normal, nous sommes de la même société. C'est normal que tu es fauté aussi on a plaisir de s'individualiser quelque fois. » Avant de conclure ce propos confus en affirmant qu'elle ne lui est indéfectiblement attachée finalement que parce qu'il est celui qui l'a « dépucelée »... le malaise est bien là même s'il est chassé par les thèmes habituels de la correspondance.

Jeanne se comporte désormais différemment. Fin juin Jacques vient pour une permission en France et, en septembre, elle renouvelle l'expérience de le rejoindre en Algérie mais ses lettres n'évoquent plus le désir quand celles de Jacques en sont toujours gorgées. Désormais c'est seulement l'attente, de nouveau, mais qui signifie chaque jour davantage la fin de l'absence.

La date de la libération de Jacques n'est connue que tardivement. On mesure bien ici ce que les ajustements gouvernementaux ont eu de douloureux pour les familles et les soldats. Jacques rentre finalement fin novembre 1957[31]. Elle le prévient : « Je ne pourrais pas être à l'arrivée du bateau. Se posent trop de difficultés matérielles dont la principale est la garde de Michel et je pense que cela ne retardera notre rencontre que de quelques heures »[32]. La fébrilité des débuts a cédé la place à l'inquiétude de bien le recevoir (« je m'occupe de notre futur nid. Je voudrais que tu trouves quelque chose de fait ») et l'expression d'une souffrance toujours à vif : « Cette attente sans limite est insupportable. Je t'embrasse. Je t'attache à une de mes jambes. Tu ne pourras plus te sauver »[33]. « Nous n'avons pas encore vécu en mariés. Qu'il me tarde, Jacques, de vivre avec toi, de vivre nous deux et nous trois[34] ». La famille est acceptée ; le couple à deux n'est plus l'unique souhait ardent.

Dès le retour, les lettres sont mises en tas, celles de Jacques triées par lieu d'affectation puis remisées. Un autre fils naît en juin 1959 puis un troisième. Sans que l'on puisse savoir si une relation existe avec l'expérience de la guerre, le couple divorce en 1970 car Jacques est amoureux d'une autre femme. Il reprend la vie commune avec Jeanne sept ans après et, quarante ans plus tard, ils acceptent de répondre à un questionnaire que je leur adresse. À la différence de celles

28 Lecture incertaine.
29 Sans date, probablement vers février 1957.
30 Lettre du 9, probablement mars 1957.
31 Début janvier il apprend que la 55/2 fera 6 mois au-delà de la durée légale mais la date précise lui sera révélée seulement dans l'automne.
32 Lettre de mardi, sans date précise.
33 Même lettre de mardi.
34 Lettre de lundi, probablement début octobre 1957.

de Jacques, les réponses de Jeanne sont quasiment toutes réduites à un mot (le plus souvent, oui ou non) et ne donnent aucun détail sauf pour qualifier la place de la guerre d'Algérie dans leur famille : « gâchis ». Un seul mot, là encore[35].

Un amour enflammé, un enfant arrivé trop vite, un mariage rapidement conclu pour assumer l'enfant et le couple, alors même que la mobilisation sous les drapeaux est actée et que le pays s'enfonce dans la guerre en Algérie : ce couple a rencontré la guerre alors qu'il se formait tout juste. L'enfant fut le premier bouleversement ; la guerre le second. Jeanne assuma quasiment seule Michel tandis que Jacques découvrait la réalité des opérations de police en Algérie.

Ce temps sous les drapeaux (deux années dont dix-sept mois en Algérie) ne sera pas seulement celui de l'absence pour Jeanne. Il sera celui de l'attente : comme si Jacques l'avait laissée au bord de la route et qu'elle l'attende pour continuer. Elle reste chez ses parents alors qu'ils auraient pu habiter ensemble. Elle élève leur enfant alors qu'elle peine à se dégager de sa mère et accepte la domination qu'il exerce sur elle à distance et sur ses choix professionnels.

La correspondance étudiée ici a ceci de particulier qu'elle est longue, suivie, régulière et conservée des deux côtés. Elle permet de lutter contre les effets de l'absence (envois de photos, lettres dialogués et quotidiennes) et témoigne d'une aisance des deux scripteurs à écrire voire d'une certaine capacité à jouer sur le langage parfois. En ce sens, certainement ne sont-ils pas typiques de la France des années 1950. Bachelier, Jacques appartient ainsi aux 5 % de Français ayant ce diplôme en 1955. Le fait qu'il soit plus âgé que les appelés mobilisés à 20 ans et déjà engagé politiquement le distingue aussi ; de même que sa paternité.

Cependant, et c'est l'intérêt de cette correspondance, ce qui s'y exprime ne relève pas fondamentalement de ces différences sociales ou politiques. Issus du même milieu, partageant les mêmes idées, Jeanne et Jacques ne s'étendent pas sur ces sujets et font plutôt de leur correspondance le lieu de leur intimité comme tant d'autres couples séparés par la guerre d'Algérie[36]. On y voit s'y confirmer une relation de dépendance affective entre les deux époux caractérisée aussi par une infériorité structurelle de Jeanne dont la vie reste comme suspendue[37]. Tout ce qu'elle désire est vivre avec lui : le reste l'intéresse peu (son travail, la politique) ou, pour leur fils, ne l'intéresse que parce que lié à Jacques. Alors qu'elle écrit sans peine et sans complexe (en dépit des corrections régulières de Jaques), elle refreine l'expression de son désir charnel. L'absence creuse ici l'inégalité entre eux que les conventions sociales ont déjà installées.

Pourtant leur couple imaginé avait des éléments structurants d'égalité plus forts que beaucoup d'autres couples de cette époque puisqu'ils sont enseignants tous les deux et issus d'un milieu progressiste et athée. Mais l'absence n'a pas fait croître ses possibles. Ce n'est pas tant la maternité elle-même, vécue seule ou avec ses parents, qui a installé Jeanne dans un rôle traditionnel de fille et de mère : on est en effet frappé du fait qu'elle exprime très clairement la dimension seconde de son amour pour Michel et son désir de se retrouver seule avec son mari. *C'est bien l'absence* qui a installé les époux dans une relation traditionnelle et Jeanne en épouse soumise. C'est l'absence qui n'a pas permis au couple d'explorer leur relation intime de manière plus égalitaire. Par l'écriture, Jacques domine Jeanne : ses désirs s'épanchent à longueur de lettres quand elle reste beaucoup plus laconique. Rien ne nous permet de savoir ce que ces expressions révèlent de leur intimité mais peut-être tout de même peut-on considérer le fantasme de viol

35 Réponse à la dernière question du questionnaire : « Comment qualifieriez-vous la place de la guerre d'Algérie dans la vie de votre famille ? »

36 Cette correspondance peut ainsi être comparée avec celle, située plus tard dans la guerre, de Bernard et Aimée commentée par Deshayes F. et Pohn-Weidinger A., *L'Amour en guerre. Sur les traces d'une correspondance pendant la guerre d'Algérie*, Paris, Bayard, 2017.

37 Celle de Jacques aussi, mais du fait de la mobilisation. Jeanne, en revanche, aurait pu avancer, faire des choix. Elle semble attendre le retour de Jacques pour se remettre en marche. Ses échecs au CAP peuvent peut-être être interprétés aussi dans cette perspective.

qu'elle exprime comme symptomatique. Il ne s'agit pas ici d'une réponse explicite à un désir de Jacques qui, jamais, ne développe ce thème. En revanche, peut-être Jeanne laisse-t-elle ici percevoir ce qu'elle ressent à lire ses mots de désir ? À moins qu'il ne faille considérer qu'elle est ici, comme elle l'écrit à propos de la relation tarifée de son mari avec une prostituée, « plein(e) de la société qui l'a élevée » c'est-à-dire autorisée à avoir du plaisir, seulement si ce plaisir est imposé par son mari.

Bibliographie

Cabanes B., « Ce que dit le contrôle postal », dans Prochasson C. et Rasmussen A. (dir.), *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2004, p. 55-75.

Capdevila L., « L'identité masculine et les fatigues de la guerre (1914-1945) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 75, 2002, p. 97-108.

Cochet A., *L'opinion et le moral des soldats en 1916 d'après les archives du contrôle postal*, thèse de doctorat, Université de Paris-X-Nanterre, 1986.

Deshayes F. et Pohn-Weidinger A., *L'Amour en guerre. Sur les traces d'une correspondance pendant la guerre d'Algérie*, Paris, Bayard, 2017.

Durand Y., *La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, Paris, FNCPG, 1981.

Rochefort F., « Laïcisation des mœurs et équilibre de genre », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 87, 2005, p. 129-141.

Vidal-Naquet C., *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

Raphaëlle Branche
Professeure d'histoire contemporaine, Université de Paris Nanterre, ISP, France

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels

CC BY SA

UNE THÉMATIQUE TABOUE ? L'ÉNONCIATION DE LA SEXUALITÉ DANS LA CORRESPONDANCE CONJUGALE DES OFFICIERS SUISSES AU SERVICE ÉTRANGER ET DE LEURS ÉPOUSES (XVIII^{e}-XIX^{e} SIÈCLES)

Jasmina Cornut

Durant l'Ancien Régime et jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, de nombreux Suisses s'engagent au sein des armées étrangères. Depuis le front où ils combattent ou de leur ville de garnison où s'égrènent lentement les heures, ils écrivent à leurs proches restés au pays et attendent en retour de leurs nouvelles. Les fonds d'archives des familles des élites de l'ancienne Confédération suisse, dont les membres ont servi les États européens, contiennent des corpus épistolaires parfois importants qui résultent de cet éloignement géographique.

Les officiers militaires suisses sont absents de leur foyer de nombreux mois, voire plusieurs années selon les périodes ou leur situation personnelle. Pour ceux qui laissent derrière eux une épouse, la distance fait éclater la cellule conjugale et c'est à travers la lettre que les couples séparés sont en mesure de recréer une nouvelle intimité. Durant le temps parfois long de l'absence, le lien conjugal se construit ou s'actualise à travers l'interaction de leurs discours épistolaire[1]. Ces énonciations servent une histoire de la conjugalité moderne aux pans multiples, mais aussi perméables : au sein de l'expression de l'intime et de l'amour qui occupe une place prépondérante dans les correspondances conjugales étudiées, la frontière entre érotisme, ardentes déclarations d'affection et difficultés de la séparation est parfois difficile à cerner.

Si la littérature pornographique connaît sous les Lumières un grand succès et que le discours sur la sexualité inonde les textes savants – religieux, médicaux, juridiques –, parler de sexe demeure toutefois un tabou au sein d'un espace épistolaire qui n'est pas complètement privé. La présente étude[2] s'appuie sur les correspondances de huit couples issus principalement des élites patriciennes et nobiliaires du Corps helvétique[3] : quatre originaires du Pays de Vaud

1 Hurtubise R., « Lettre d'amour : un siècle de correspondances québécoises (1860-1988). Les vertus heuristiques de l'analyse des métaphores », dans Bossis M., *La Lettre à la croisée de l'individuel et du social*, Paris, Kimé, 1994, p. 222 et Fine A. *et al.*, « Liens et affects familiaux », *Clio. Histoire, femmes et société*, n° 34, 2, 2011, *Liens familiaux*, p. 9 mentionnés par Vidal-Naquet C., *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014, p. 29.

2 Cet article est issu d'un travail de thèse en cours à l'Université de Lausanne intitulé *Femmes d'officiers militaires en Suisse romande : implications, enjeux et stratégies de l'absence, XVII^{e}-XIX^{e} siècles*, qui s'appuie sur les écrits du for privé d'une trentaine de couples des élites patriciennes et nobiliaires des territoires actuels du Valais, de Fribourg et de Vaud. Les allusions directes aux pratiques sexuelles conjugales sont très rares. En l'état de nos recherches, seuls trois époux·ses en font mention dans leur correspondance, de manière extrêmement brèves et laconiques. Cependant, les conséquences de la sexualité maritale, incluant les questions de la fécondité et/ou les discussions autour du thème de l'adultère, interviennent plus fréquemment chez la moitié des couples étudiés au sein du travail de thèse.

3 Notons une exception : Benjamin et Jeanne Closuit sont issus de la petite bourgeoisie valaisanne. Concernant le corpus vaudois, il faut signaler un couple d'amants formés par Abram Amédroz et Wolfgang-Charles de Gingins.

(de confession protestante, canton de Vaud à partir de 1803) et quatre de la République des Sept Dizains et de son territoire sujet le Bas-Valais (de confession catholique, canton du Valais dès 1815) entre la deuxième moitié du XVIIIe siècle et le début du XIXe siècle. Comme cette contribution ambitionne de le montrer, c'est en termes voilés, de façon allusive, que les couples analysés évoquent l'aspect le plus secret de leur intimité : leur sexualité maritale. Quand ils se risquent à aborder ce sujet délicat, hommes et femmes empruntent les mots des traités théologiques, mais surtout de la littérature romanesque dont le vocabulaire et la narration restent ceints par les règles de la bienséance.

Les époux se montrent toutefois beaucoup plus loquaces sur les conséquences hypothétiques ou réelles de leur sexualité, comme en témoignent leurs discussions autour des grossesses ou leur peur de l'adultère qu'ils thématisent durant leur séparation. Il apparaît enfin que ces échanges conjugaux mettent en lumière, de façon plus large, certains rapports de genre au sein des couples de l'époque moderne.

L'écueil des sources

Les problèmes de sources que pose l'histoire de la sexualité ont largement orienté les chercheur·e·s vers les discours savants traitant de ce sujet, une approche nécessaire pour saisir les normes sociales qui entourent les conduites sexuelles durant l'Ancien Régime. Pourtant, ce type de sources, certes abondant, ne dit rien des biographies individuelles, ni de la richesse des expériences personnelles[4]. Quant aux historien·ne·s qui ont tenté de se glisser dans les chambres conjugales d'autrefois, ils n'ont guère pu se passer de l'escorte d'un prêtre[5] ou d'un juge. En effet, les pratiques sexuelles des couples sous l'Ancien Régime sont souvent déduites des sources démographiques[6] à l'image des registres de paroisse. Quant aux archives judiciaires, elles éclairent plutôt les sexualités illicites : Anne Marie Sohn reconnaît ainsi « les limites d'une méthode déductive d'équilibriste[7] » pour saisir les pratiques sexuelles « ordinaires » à travers les sources de la justice.

Et si une « véritable explosion discursive[8] » autour du sexe se constate au XVIIIe siècle, elle est loin de toucher les écrits personnels ordinaires pourtant récemment convertis « à l'épanchement de soi » et ayant fait leur entrée « dans la culture de l'intimité »[9]. Pour Scarlett Beauvalet, il y a de nombreux témoignages de tendresse envers les conjoints, mais « ils ne nous renseignent pas de manière directe sur la sexualité [...][10]. » Certes, entre la Renaissance et les Lumières, la lettre d'amour en particulier connaît « un développement inégalé[11]. » Toutefois, l'espace épistolaire conserve souvent un caractère public au XVIIIe siècle. Les officiers militaires ont conscience que les lettres qu'ils adressent à leurs épouses au pays sont susceptibles d'être lues par toute la famille, avide de leurs nouvelles. D'ailleurs, la majorité des femmes étudiées cohabite avec des membres de leur famille ou de leur belle-famille.

4 Guzzi-Heeb, S., *Passions alpines. Sexualité et pouvoirs dans les montagnes suisses (1700-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, ch. IV.
5 Pour reprendre, en la détournant, l'expression de Corbin A., *Les Filles de noces : misère sexuelle et prostitution (19e et 20e siècles)*, Paris, Aubier Montaigne, 1978, p. 8 cité par Vidal-Naquet C., *op. cit.*, p. 364.
6 Entre autres, le chapitre « La fécondité légitime » dans Lebrun F., *La Vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1998, p. 103-109.
7 Sohn A.-M., *Chrysalides, Femmes dans la vie privée (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1996, p. 736, citée par Vidal-Naquet C., *op. cit.*, p. 365.
8 Foucault M., *Histoire de la sexualité. La volonté de savoir*, t. 1, Paris, Gallimard, 1976, p. 25.
9 Simonet-Tenant F., *Journal personnel et correspondance (1785-1939) ou les affinités électives*, Louvain-La Neuve, Bruyant-Academia, 2009, p. 21 et p. 29.
10 Beauvalet S., *Histoire de la sexualité en France à l'époque moderne*, Paris, A. Colin, 2010, p. 115.
11 Daumas M., *La Tendresse amoureuse, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Perrin, 1996, p. 67.

De même, malgré l'injonction de plus en plus persistante à ce que le cœur conduise la plume, les scripteur·ice·s ne se départissent pas complètement des règles intériorisées de respect, de retenue et de pudeur prônées par les manuels épistolaires de l'âge classique[12]. Au fil du XVIII^e^ siècle, si le discours amoureux est de plus en plus valorisé au sein des couples, parler ouvertement de sa sexualité ne semble toujours pas convenable, en particulier chez les femmes : « Au reste ne me demande plus de ces explications [sur notre sexualité] outre que je suis trop gauche à les faire, il me paroit qu'elles ne siéent pas bien à la plume d'une femme[13] » explique Julie d'Odet à son époux Louis, lieutenant au service de France. Les historien·ne·s de la période moderne soulignent la rareté de la parole des femmes concernant leurs propres pratiques sexuelles et leur vision de la sexualité[14]. Si l'on en trouve quelques rares exemples, à l'instar des lettres de patientes au docteur Tissot[15], la thématique est le plus souvent absente des missives du quotidien[16]. En effet, dans les lettres et les diaires des femmes de la gentry anglaise, étudiés par Amanda Vickery, « la spiritualité et la sexualité […] » sont « les seuls sujets qui ne sont jamais évoqués[17]. »

Enfin, il y a la censure. La littérature évoque d'innombrables billets échangés et détruits après lecture. Il ne faut pas non plus négliger les éventuelles purges subies au sein des archives privées, au fil des générations.

Un contexte conjugal qui incite aux confidences intimes

Malgré un contenu moins prolixe qu'espéré, Alain Corbin met tout de même en avant les potentialités du recours à l'écriture de soi pour l'histoire de la sexualité. Il appuie son postulat sur les travaux de Tim Hitchcok concernant la vie sexuelle de John Cannon, « seule manière de faire véritablement l'histoire de la sexualité », ainsi que l'essai de Fabienne Casta-Rosaz consacré à l'histoire du flirt[18]. Le contexte conjugal particulier des officiers au service étranger – les longues absences, parfois dès le début du mariage, ainsi que la réputation sulfureuse de la profession militaire à laquelle l'imaginaire public associe de nombreux vices – incite la plupart des couples étudiés à mettre en écriture la thématique de la sexualité, en particulier dans son acceptation large (fécondité et sexualités illégitimes). Clémentine Vidal-Naquet, qui explore les relations de couples durant la Grande Guerre, observe que la séparation qui empêche l'accomplissement du

12 Daumas M., « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e^-XVIII^e^ siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 40, n°4, 1993, p. 554-555.

13 Archives de l'État du Valais (AEV), Fonds d'Odet 2 P 363/10, St-Maurice, 23 juillet 1773. L'orthographe de l'ensemble des citations de cet article a été corrigée. De la ponctuation a parfois été ajoutée pour faciliter la lecture.

14 Beauvalet S., *op. cit.*, p. 111 ; Hanafi N., « "Je décharge quelquefois sans bander parfaitement…" : évocations masculines de la sexualité avec le médecin Samuel-Auguste Tissot », *Dix-huitième siècle*, vol. 47, n°1, 2015, p. 104.

15 Hanafi N., art. cit., p. 104.

16 Des exceptions existent, notamment chez la haute noblesse, à l'instar de Charlotte-Élisabeth de Bavière qui raconte, dans ses lettres, les déboires de sa vie sexuelle avec Monsieur ; Orwat F., « Un genre sous tension : les lettres de Madame Palatine », *Littératures classiques*, 2010/1, n° 71, p. 255-284 [en ligne] https://www.cairn.info/revue-litteratures-classiques1-2010-1-page-255.htm.

17 Vickery A., « S'il vous plaît, brûlez cela afin qu'aucun œil mortel ne puisse le voir : les secrets des sources féminines », dans Bardet J.-P. et Ruggiu F.-J., *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle*, Paris, Presses universitaires Paris Sorbonne, 2005, p. 44.

18 Corbin A., « Les principale étapes de l'histoire du sexe en Occident », dans Redon O. *et al.*, *Le Désir et le Goût. Une autre histoire, (XIII^e^-XVIII^e^ siècle)*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2005, p. 42 ; Hitchcok T., *English Sexualities, 1700-1800*, Basingstoke, 1997 ; Casta-Rosaz F., *Histoire du flirt. Les jeux de l'innocence et de la perversité*, Grasset, Paris, 2000.

désir conjugal durant quatre années engage certains époux à écrire « massivement *autour de* ou *sur* la sexualité[19] ». L'historienne contemporanéiste analyse ainsi des énonciations érotiques très crues ; parfois, les pratiques sexuelles de certains de ses épistoliers sont même décrites. Ce constat linguistique est évidemment bien différent pour l'Ancien Régime où le langage allusif est roi. Les rares évocations ou représentations des sexualités conjugales modernes sont « rédigées à mots couverts, restant comme voilées derrière le système de valeurs dominant[20]. » Au sein de l'espace épistolaire, traquer les « traces balbutiantes, souvent mutilées et surtout disparates[21] » des discours sur la sexualité relève d'une véritable chasse au trésor dans l'univers de l'euphémisme et de l'ellipse, largement influencé par le vocabulaire religieux ou littéraire.

Dire le sexe : quels modèles ?

> [...] ta dernière lettre m'a fait lire plus attentivement ce passage et je n'ai pas eu de peine à voir que tu y avois caché une petite malice, c'est méchanceté de ta part, tu veux voir comme je m'en tirerois, mais pour t'attraper je renvois ma réponse au moment fortuné où je pourrois t'embrasser. Je veux pourtant te dire deux mots sur l'explication que tu me demandes. Tu crois que le plaisir que nous aurions à nous voir seroit moins vif s'il n'étoit soutenu du désir de nous rapprocher plus particulièrement. Je ne sais trop que répondre là-dessus, si je disois le contraire, tu me traiterois de platonicienne qui dément ce que je dis par mes actions ; d'un autre côté, il me paroit que c'est trop ravilir la tendresse de la faire consister dans les plaisirs des sens et non dans ceux de l'âme, du cœur, et de l'esprit. Enfin pour prendre un milieu, je dirois que l'un soutien l'autre, mais que je préférerois toujours le simple plaisir de te voir à tous les plaisirs que quel mortel que ce soit pût me procurer et s'aimant comme nous le faisons, je le regarde comme un assaisonnement que l'on met à une viande déjà exquise ; au reste ne me demande plus de ces explications, outre que je suis trop gauche à les faire, il me paroit qu'elles ne siéent pas bien à la plume d'une femme ; c'est toujours sauf meilleur avis. J'espère à présent que tu ne me bouderas pas et que cette fantaisie te sera passée[22].

C'est ainsi que Julie d'Odet répond en juillet 1773 à la « petite malice » de son époux, Louis, à savoir que leurs retrouvailles seraient moins savoureuses si elles n'impliquaient pas l'espérance de relations sexuelles. Cet extrait révèle étonnement une perception très positive de l'acte conjugal chez la jeune mariée. Au XVIII[e] siècle, en effet, de nombreux catéchismes véhiculent une pédagogie « centrée sur le péché et la peur de la chair », « dévaluant la sexualité » ; ce rigorisme n'a cependant pas « totalement occulté les efforts de revalorisation du couple [dans la lignée tridentine] et n'a pas empêché la diffusion d'une manière de voir plus optimiste, caractérisée pas un élan de sentimentalité qui s'est traduit par un début de fusion entre tendresse et pulsion sexuelle[23]. » La conception des plaisirs charnels de Julie, catholique, est fortement influencée par une vision théologienne moins rigoriste, à l'image par exemple de celle de Saint François de Sales. Dans son *Introduction à la vie dévote*, ouvrage adressé en premier lieu aux femmes[24], ce dernier compare – comme Julie – les « voluptés honteuses & celles du manger », notamment les viandes et prévient : « J'expliquerai donc ce que je ne puis pas dire des unes par ce que je dirai

19 Vidal-Naquet C., *op. cit.*, p. 365.
20 Beauvalet S., *op. cit.*, p. 6.
21 Ce constat formulé pas Sylvie Steinberg pour les biographies religieuses et les sources judiciaires du XVII[e] siècle s'applique aussi à nos correspondances ; Steinberg S., « Quand le silence se fait : bribes de paroles de femmes sur la sexualité au XVII[e] siècle », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°31, 2010, p. 80 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/9594.
22 AEV, Fonds d'Odet 2 P 363/10, St-Maurice, 22 juillet 1773.
23 Beauvalet S., *op. cit.*, p. 30 et 33.
24 Flandrin J.-L., « La vie sexuelle des gens mariés dans l'ancienne société », *Communications*, n°35, 1982, p. 110.



Portrait de Louis d'Odet au régiment de Courten, huile sur toile, Jean Melchior Wyrsch, 1779
© Musées cantonaux du Valais, Sion, photographie Jean-Yves Glassey.

des autres[25]. » Sur le fond, contrairement à beaucoup d'autres théologiens, François de Sales évacue la dimension peccamineuse du commerce conjugal, puisque les époux sont en mesure de se sanctifier mutuellement.

Parler de sexualité contrevient toutefois plus que tout autre sujet aux règles de bienséance, de modestie et de pudeur qui sont assignées particulièrement aux femmes par les manuels épistolaires ou de civilité. De même, « leur éducation orientée vers une négation des désirs sexuels et de leur expression » explique la difficulté qu'elles ont à aborder le sujet[26]. Julie se dégage ainsi de la responsabilité de ses dires en encadrant sa réponse d'une remarque sur la « malice » de son mari et sur le fait que de tels propos ne conviennent pas à la « plume

25 François de Sales, *Introduction à la vie dévote de Saint Francois de Sales Evesque et Prince de Genève*, Paris, Frédéric Léonard, 1696, p. 369-373.

26 Hanafi N., *Le Frisson et le baume. Expériences féminines du corps au Siècle des lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 279.

d'une femme ». À une époque où seules les prostituées sont censées afficher « un désir sexuel exceptionnel[27] », les détours linguistiques qu'elle emprunte, les termes voilés, les tournures négatives, et l'usage de la métaphore trahissent son malaise et confèrent une certaine retenue à l'évocation d'une sexualité conjugale pourtant licite.

En effet, parallèlement à la multiplication des discours sur la sexualité, Michel Foucault observe depuis le XVII[e] siècle « [u]ne épuration – et fort rigoureuse – du vocabulaire autorisé. Il se peut bien qu'on ait codifié toute une rhétorique de l'allusion et de la métaphore. De nouvelles règles de décence, sans aucun doute, ont filtré les mots : police des énoncés[28]. »

Tout comme leurs modèles littéraires, scripteur·rice·s évoquent ainsi le sujet tabou par des chemins détournés : « Oui mon cher Eugène, j'aime mieux te l'avouer à présent que plus tard où tu ne prendrais peut-être pas si bien la chose, cette petite séance dans ce lieu charmant que j'ai visité depuis, cette petite séance, je crois, n'a pas été sans fruit[29]. » La Valaisanne Eugénie de Courten aurait pu simplement annoncer sa grossesse à son mari. Cette dernière est cependant un prétexte bienvenu et semble-t-il convenable, pour faire allusion à leur ébat sexuel qui en est à l'origine.

La correspondance du seul couple masculin de notre corpus ne fait pas figure d'exception en matière de laconisme sur ses pratiques sexuelles. S'il n'est pas avare en déclarations d'amour enflammées, c'est en termes bien chastes (et de fait peut-être surinterprétés par l'historien·ne) que le militaire Abram Amédroz fixe rendez-vous à son amant Wolfgang-Charles de Gingins, officier aux Gardes suisses, originaire du Pays de Vaud protestant : « je serai demain sans faute à Seves [...] comme tu y vas dîner aujourd'hui, je te conseille d'y rester pour peu qu'on t'en presse [...] surtout que nous ayons le même appartement que la première fois, pour faire la causette le soir [...][30]. » Peut-être conscient de l'illégitimité morale de leur relation, Amédroz reste toujours prudent lorsqu'il s'agit d'organiser leurs entrevues nocturnes et ne les commente d'ailleurs jamais par la suite ; il ne signe pas non plus ses billets et encourage son cher Gingins à divers stratagèmes épistolaires (type de papier, grandeur de l'écriture, cachet) afin de « dérouter les curieux ».

Il arrive toutefois que l'allusion sexuelle se fasse plus directe, en particulier chez les jeunes mariés. « [...] Attendez tranquillement la plus passionnée visite que l'on ne vous aura jamais faite[31] », annonce David-Louis Constant d'Hermenches en pleine Guerre de Succession d'Autriche à sa nouvelle épouse Anne-Louise-Françoise de Seigneux, restée chez eux au Pays de Vaud. Mais l'officier militaire au service de la Hollande a tout de même conscience qu'il enfreint les limites de la décence puisqu'il met en garde sa femme : « [ma mère] auroit aussi grande envie de voir mes lettres, mais ma mie, continuez sur ce ton, dans ma réponse je lui dirai que je vous ai demandé de ne pas les montrer. » Cette assertion illustre bien le caractère encore peu privé des correspondances au XVIII[e] siècle.

Au-delà du vocabulaire religieux, c'est ainsi surtout le langage de la passion propre à la littérature romanesque qui influence les scripteur·rice·s, catholiques ou protestants, dans

27 Trumbach R., *Sex and the Gender Revolution*. 1: *Heterosexuality and the Third Gender in Enlightenment*, Londres et Chicago, University of Chicago Press, 1998, p. 394 et 424, cité par Harvey K., « Le Siècle du sexe ? Genre, corps et sexualité au dix-huitième siècle (vers 1650-vers 1850) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°31, 2010, p. 218 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/9683.

28 Foucault M., *op. cit.*, p. 26.

29 AEV, Fonds de Courten Cn B 16/5/93, Vercorin, 18 août 1806.

30 Archives cantonales vaudoises (ACV), PP 111/127/1, 1749-1757. Correspondance dévoilée par Monbaron P-R., « Bons baisers du service de France : lettres inédites, mondaines et intimes du XVIII[e] siècle », dans Furrer N. *et al.*, *Gente ferocissima : mercenariat et société en Suisse (XV-XIX[e] siècles)*, Zurich, Chronos, Lausanne, Éd. d'En Bas, 1997, p. 101-116.

31 Bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne (BCUL), Fonds Constant, CO II/16/16, « cahier », v. 1744-1745.

l'écriture de leur intimité. Il faut souligner aussi que « pour parler de sexualité et éviter d'être censurés, les romanciers vont devoir mettre en place, dès le XVIII[e] siècle, des écrans narratifs de plus en plus élaborés afin de se désolidariser, en apparence du moins, des comportements [...] désirants de leurs propres personnages[32]. » Le motif du baiser par procuration, abondamment repris par les scripteur·rice·s ordinaires, illustre particulièrement ce constat.

Le motif littéraire du baiser par procuration

Les formules exprimant la souffrance de l'éloignement occupent une place centrale dans les correspondances des officiers et de leurs épouses. Le manque de l'autre, de son corps notamment, s'illustre à travers la thématique du baiser par procuration. Pour pallier l'absence physique de l'être aimé, divers objets deviennent des médiateurs ou des supports matériels de l'affection. Ainsi, pour le capitaine Vincent de Courten au service de Piémont-Sardaigne – à l'instar de plusieurs épistolier·ère·s –, c'est la lettre qui se substitue au corps de sa femme :

> C'est ce qu'on peut vraiment appeler un billet doux. Que ne puis-je aller baiser la main qui l'a tracé, baiser ensuite la bouche qui me confirmeroit toute la tendresse qui y est exprimée ! À défaut de tant de bonheur, je me trouve bien heureux encore d'avoir le billet lui-même à baiser : c'est dans le fond un triste substitut à la bouche d'une aimable femme qu'un morceau de papier[33].

La répétition du mot *baiser* et la ponctuation exclamative mettent en exergue l'ardeur du capitaine. Dans une autre missive, il signe également : « En attendant que tu viennes les prendre de ma bouche, reçois sur ce papier *mille ardents baisers* de ton passionné Vincent[34]. » Cette formule se retrouve sous la plume de certaines femmes qui utilisent un autre médiateur physique : le portrait de leur époux. « Je resserre toujours ton image, tendre ami. Je la porte continuellement sur mon cœur et je lui donne soir et matin *mille et tendres baisers*. Quand pourrais-je les donner à l'original[35] ? », demande ainsi en 1799 Eugénie de Courten à son époux Eugène, major au service d'Angleterre. Marie-Suzanne de Mestral écrit pratiquement les mêmes mots à son époux le capitaine Henri-Georges, alors en séjour aux bains de Plombières : « [...] Depuis ton départ, je ne me suis ni couchée ni levée sans donner non pas un, mais *mille tendres baisers* à ta silhouette qui fait toute ma joie lorsque je n'ai pas l'originale[36]. »

Le motif du portrait de l'être aimé, ainsi que l'expression hyperbolique *mille tendres baisers* témoignent d'un caractère littéraire et sont légion, entre autres, au sein des romans épistolaires. « Je regarde sans cesse votre portrait qui m'est mille fois plus cher que ma vie[37] », dit Marianne à son cher officier dans les *Lettres portugaises*. Au sein du succès d'édition *Pamela* de Richardson – l'une des lectures d'Eugénie de Courten – l'époux de l'héroïne lui ferme « la bouche par mille baisers [...][38]. » Lorsque Saint-Preux reçoit le portrait de sa maîtresse, c'est à travers un langage empreint d'érotisme que Rousseau décrit le comportement, somme toute très chaste, de son personnage : « Ne sens-tu pas tes yeux, tes joues, ta bouche, ton sein, pressés, comprimés, accablés de mes ardents baisers[39] ? »

32 Couturier M., *Roman et censure, ou, La mauvaise foi d'Eros*, Seyssel, Champ Vallon, 1996, p. 8.
33 AEV, Fonds D'Odet 2 P 369/40, Coni, 5 mars 1793.
34 AEV, Fonds D'Odet 2 P 369/53, « qui sort de Démont, le 29 juillet 1794 ».
35 AEV, Fonds de Courten Cn B 16/4/49, Ausbourg, 25 mai [1799].
36 ACV, Fonds P de Mestral I 130/5, [Aubonne], 26 juillet 1807.
37 Guilleragues G., *Lettres d'amour d'une religieuse portugaise écrites au Chevalier de C., officier françois au Portugal*, La Haye, chez les frères Van Dole, 1716 [1669], p. 70-71.
38 Richardson S., *Paméla, ou La vertu récompensée*, M. l'Abbé Prevost [trad.], Genève, Nouffer de Rodon, 1783, t. 3, p. 220.
39 Rousseau J.-J., *Julie ou la nouvelle Héloïse*, Paris, Flammarion, 1967 [1761], p. 201.



Portrait d'Eugénie de Courten, huile sur toile, Félix Cortey, 1809, Collection privée.

Dans le code d'expression de la tradition romanesque du XVIII[e] siècle, le baiser à distance est un motif « conforme aux bienséances et à la dignité » souhaitées dans le roman : selon Yen Mai Tran-Gervat, « un amant peut donner un baiser à sa dame "à distance", ou par procuration, pour témoigner de la sincérité d'un amour dévoué et respectueux. [...] [I]l offrira ses baisers de manière épistolaire, ou encore, au portrait [...] de sa maîtresse[40]. »

Les médiateurs qui se substituent au corps de l'époux prennent également d'autres formes dans les correspondances conjugales étudiées. Pour Julie d'Odet, mariée depuis 18 ans, ce sont les arbres plantés par son époux Louis, capitaine d'infanterie au service de France, qui deviennent littéralement le support de ses larmes et de ses baisers :

> Voilà quatre fois que je vois coucher le soleil depuis ton départ, je tâche de le rendre le seul témoin de mes larmes, car je passe au verger la plus grande partie de la journée ; mon esprit y souffre moins de distraction, rien ne le détourne de l'objet dont il est incessamment occupé.

40 Tran-Gervat Y. M., « Chaste hommage ou audace érotique ? Le baiser dans le roman parodique », dans Montandon A., *Les Baisers des Lumières*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2004, p. 124.

> J'y vois les arbres que tu as plantés, je les visite plusieurs fois le jour [...] j'ai visité avec soin dimanche tous les arbres de Chandoline, ils bourgeonoient presque tous, je leur ai donné bien des baisers pour celui qui les a plantés avec tant de soin[41].

Là encore transparaît le caractère littéraire de ce passage où le verger de Julie n'est pas sans rappeler celui de son homonyme chez Rousseau, tout comme les arbres peuvent faire écho aux célèbres bosquets. La symbolique – sexuelle en particulier – de ces deux lieux a été largement analysée[42].

Enfin, les enfants sont très souvent le support des embrassades de leur mère qui retrouve en eux les traits physiques de son époux. On y perçoit alors un déplacement du couple conjugal amputé vers le couple mère-enfant.

Le baiser par procuration, qui traduit et comble partiellement les difficultés affectives de l'éloignement physique entre les conjoints, véhicule une certaine connotation érotique empruntée à l'esthétique littéraire, tout en respectant les convenances. Le motif se retrouve tant sous la plume des femmes restées au pays que sous celle de leurs maris officiers. De manière générale, l'énonciation amoureuse féminine présente toutefois une intertextualité plus importante que celle de leur époux. Plusieurs facteurs l'expliquent : les nouvelles « compétences sociales » assignées aux femmes[43], « les rapports entre alphabétisation, littérature et amour romantique »[44], « la consommation élargie de littérature – en particulier la lecture de roman par les femmes, ainsi que l'apparition de nouveaux modèles à imiter dans l'expression des émotions »[45]. À la fin du siècle des Lumières, les femmes suisses ont investi le champ de la correspondance auparavant réservé aux hommes et y ont amené un lexique plus émotionnel, une tonalité plus sentimentale[46] qui influence également, en résonance, l'écriture des hommes de leur parenté.

Ce sont surtout toutefois les conséquences de leur sexualité qui sont plus largement évoquées par les couples étudiés. Les considérations autour des grossesses des épouses mettent ainsi en exergue la thématique du « devoir conjugal ».

Devoir conjugal et grossesses

Alors que les médecins des Lumières prônent les bienfaits d'« une activité sexuelle modérée » ainsi que de la gravidité sur la santé physique des femmes[47] les vécus de ces dernières témoignent d'une réalité souvent inverse. En six ans de mariage, Eugénie de Courten a déjà mis au monde cinq enfants avec des conséquences fâcheuses pour elle-même comme le relève son mari :

> Ton physique avoit considérablement souffert depuis les suites de tes couches de notre zizi [Louis], les deux qui ont succédé à celle-là n'ont pas peu contribué à te miner davantage & malheureusement je n'ai que trop souvent entendu dire que tu prendrois une mauvaise route s'il n'y avoit pas un intervalle à tes grossesses qui te donna le temps de reprendre des forces. La

41 AEV, Fonds D'Odet 2 P 363/48, Sion, 20 avril 1791.
42 Blanc A., « Le jardin de Julie », *Dix-huitième Siècle*, n°14, 1982, p. 357-376.
43 Joris E., « Kinship and Gender. Property, Entreprise, and Politics », dans Sabean D. W. *et al.*, *Kinship in Europe. Approaches to Long Term Development (1300-1900)*, New York, Berghahn Books, 2007, p. 242.
44 Goody J., *Food and Love. A Cultural History of East and West*, London, New York, 1998, p. 96-123 mentionné par Guzzi-Heeb S., « L'amour en lettres, Écriture, émotions et parenté dans l'élite valaisanne (1750-1830) », dans Henry P., *La Correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. Affectivité, sociabilité, réseaux*, Neuchâtel, Alphil, 2006, p. 63.
45 Guzzi-Heeb S., art. cit., p. 63.
46 *Ibid.*, p. 62.
47 Hanafi N., *op. cit.*, p. 143.

> Providence en permettant que je me sépara de toi paroit avoir jeté un [*illisible*] favorable sur ta légère ou fragile constitution [...]. Tu as enduré tout ce à quoi la femme la mieux constituée & la plus forte auroit peut-être succombé [...]. Profite bien chère Eugénie de cette absence qui, quoique sensible à ton cœur, doit être avantageuse à ta santé. Il ne tient qu'à toi de reprendre de l'embonpoint & de te faire ce que nous appelons une santé impertinente[48].

Bien que les grossesses successives d'Eugénie mettent la vie de celle-ci en danger, pour son époux Eugène, seul son éloignement physique autorise une interruption de leur vie sexuelle. Selon Nahema Hanafi « [...] le mariage entraîne une forme de dépossession de soi, en ce qu'il lie la destinée de deux individus et contractualise une mise à disposition du corps des conjoints. Les femmes la subissent plus nettement parce qu'elles deviennent un instrument de reproduction sur lequel les époux et la parenté ont toute autorité à exercer leur pouvoir[49]. »

Dans les territoires catholiques, le retour du mari au pays induit le plus souvent des relations sexuelles pour la plupart des femmes, selon les correspondances étudiées. Ainsi Julie d'Odet anticipe déjà les potentielles conséquences fécondes du retour de Louis à la maison :

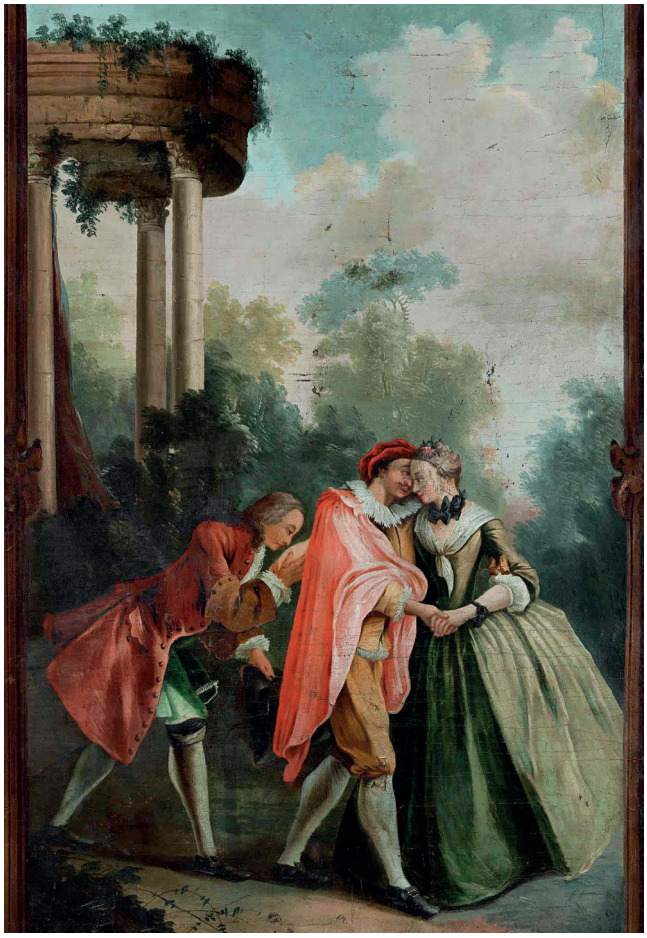
> [...] je ne suis propre à rien, ni pour l'ouvrage de la campagne ni pour les ouvrages de mains. Tu trouveras ton équipage bien mal arrangé, mais tu prendras patience. J'espère que cet hiver je travaillerai bien, si à ton retour tu ne me donnes pas la maladie de neuf mois, car jusqu'à présent, il n'y a rien sur le chantier[50].

Vincent de Courten[51] promet quant à lui de la « douceur » à son épouse Victoire pour lui éviter un « excès de fécondité » qui pourrait nuire à sa santé[52]. À travers le terme « douceur », l'officier catholique – connu pour être très pieux – parle-t-il d'abstinence totale ou de pratiques contraceptives illicites ? La rhétorique de l'euphémisme en matière de sexualité nous impose ici des limites à toute interprétation. Les pratiques sexuelles des couples, telles que la contraception, doivent être appréhendées à travers d'autres méthodes d'analyse (à l'instar du calcul des intervalles intergénésiques des épouses, croisé aux permissions des époux, par exemple). En l'état de nos recherches, les Valaisan·nne·s catholiques étudié·ée·s ne semblent pas user de méthodes contraceptives ou du moins de méthodes efficaces, dans un contexte où « les pratiques prémalthusiennes se multiplient » pourtant en France et dans les régions protestantes de la Suisse romande actuelle au cours du second XVIII^{e} siècle[53].

Ces extraits permettent ainsi d'évaluer de quelle manière les couples, ici catholiques, envisagent l'injonction très forte du devoir conjugal, énoncé par Saint Paul et renforcé au XIII^{e} siècle par Saint Thomas d'Aquin.

Or, l'accomplissement du devoir conjugal – remède phare à la concupiscence – est entravé par les longues absences masculines dues à la profession militaire. Maris et femmes ont conscience que leur éloignement empêche la prise de ce « médicament » essentiel à la fidélité conjugale, et ils thématisent souvent leur crainte d'une sexualité extra-conjugale au sein de leur correspondance.

48 AEV, Fonds de Courten Cn B 16/5/72, [Gibraltar], 1er mai 1804.
49 Hanafi N., *op. cit.*, p. 194.
50 AEV, Fonds D'Odet 2 P 363/40, Sion, 19 juillet 1787.
51 C'est un cousin éloigné d'Eugène et Eugénie de Courten.
52 AEV, Fonds D'Odet 2 P 369/14, [s.l.], [s.d.].
53 Hanafi N., *Le Frisson et le baume*, *op. cit.*, p. 188.



L'école des maris d'après les dessins de François Boucher (1734), décor peint sur toile du salon de Pancrace de Courten, Joseph Rabatio, 1766, © Musée cantonaux du Valais, Sion, photographie Jean-Yves Glassey.

La peur de la sexualité extra-conjugale

Les travaux sur la thématique de l'adultère à l'époque moderne sont principalement l'œuvre des chercheurs en littérature et des historiens de la justice. Toutefois, appréhender ici la peur de l'infidélité ou l'écriture de la jalousie au sein des correspondances conjugales, c'est se pencher sur les modalités d'énonciation de l'inquiétude des époux face à la sexualité extra-conjugale de l'autre, un angle encore peu étudié. Les élites sont souvent exemptes de poursuite judiciaire en matière de sexualité illégitime[54] et leur voix n'apparaît que rarement dans les sources de la justice. À travers l'analyse des ego-documents de notre corpus, les représentations des catégories supérieures, trop rares sur le sujet, sont ainsi exceptionnellement mises en lumières.

54 Staremberg Goy N., « De l'inégalité de la justice consistoriale à la mise en cause de l'ordre social. Discours et action disciplinaire dans le Pays de Vaud à l'époque des Lumières », dans Holenstein A. *et al.*, *Richesse et Pauvreté dans les républiques suisses au XVIII^e siècle*, Genève, Slatkine, 2010, p. 69.

Selon Agnès Walch, « pour les historiens, [l'adultère] paraît si universellement pratiqué qu'il se déroberait en tant qu'objet historique[55]. » Pourtant, l'écriture de la jalousie « présente, selon les époques historiques et les aires culturelles, des visages bien différents[56]. » La question de l'adultère s'énonce aussi de manière inégale d'un couple à l'autre, en fonction de sensibilités familiales et politiques différenciées ou du contrôle social plus ou moins efficace, autant de variables qui pèsent plus ou moins fortement sur les individus. En laissant transparaître les rapports de pouvoir au sein du couple ainsi que la vision des sexualités masculine et féminine des scripteur·rice·s, ce prisme d'analyse est aussi une fenêtre privilégiée sur certains rapports de genre du passé.

Un métier dangereux…pour la vertu !

L'éloignement des époux pour de longues durées – qui empêche l'accomplissement du devoir conjugal – ainsi que la mauvaise réputation de la profession militaire encouragent dès la deuxième moitié du XVIII[e] siècle la formulation par écrit de cette thématique que l'on retrouve peu dans les correspondances de couples plus sédentaires en Suisse romande. Le service étranger souffre en effet d'une image de plus en plus en plus négative au cours du XVIII[e] siècle[57]. L'imaginaire public associe notamment de multiples vices à cette profession, tels que les abus du jeu, de boisson et de sexe. En 1802, l'évêque de Sion Mgr Blatter critique l'occupant français dont les armées « s'avèrent particulièrement dangereuses pour les hommes mariés, abandonnés par leurs épouses qui leur préfèrent les militaires étrangers »[58]. Pour l'évêque valaisan, la sexualité des militaires est aussi dangereuse que celles des femmes ! En France, où servent de nombreux officiers suisses, les récits de généraux ou des autorités civiles déplorent les « filles de mauvaise vie » autour des casernes[59]. « Tu aurois horreur de ton sexe » écrit le major Eugène de Courten à sa femme, alors qu'il lui raconte comment les « filles publiques » de Portsmouth racolent les militaires gradés[60]. De nombreux officiers, à l'instar du colonel Pancrace de Courten, le père d'Eugène, vivent au vu et au su de tous avec leur maîtresse, près du lieu de séjour de leur régiment[61].

Selon Nahema Hanafi, « la progression de l'encasernement au XVIII[e] siècle a éloigné les épouses et renforcé par ailleurs "le caractère masculin de la communauté militaire". Le contexte homosocial de l'armée, espace d'apprentissage d'une masculinité spécifique, conduit certainement à une surenchère des actes prouvant la puissance virile[62]. » L'historienne, qui étudie l'évocation de la sexualité masculine dans les correspondances de patients adressées au docteur lausannois Tissot, constate que « les gens de guerre sont généralement ceux qui, dans le fonds Tissot, écrivent le plus crûment leurs frasques sexuelles, tout comme la variété de leurs relations ». Ceux-ci « relatent souvent une sexualité très active, avec des prostituées notamment[63]. » Au sein de leurs mémoires et leurs autobiographies également, il arrive que les

55 Walch A., *Histoire de l'adultère, XVI[e]-XIX[e] siècle*, Paris, Perrin, 2009, p. 10.
56 Monneyron F., *L'Écriture de la jalousie*, Grenoble, ELLUG, 1997, p. 7.
57 Henry P., « Service étranger », *DHS*, 2015 [en ligne] http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8608.php.
58 Crittin S., *La Licence des mœurs dans le Valais contemporain (1802-1847) face au pouvoir politique, religieux, local et judiciaire*, Mémoire d'histoire contemporaine, Université de Lausanne, 2000, p. 9.
59 Trevisi M., « Les suiveuses des armées françaises de l'époque moderne jusqu'au début du XIX[e] siècle », dans Nivet P. et Trevisi M., *Les Femmes et la Guerre de l'Antiquité à 1918*, Paris, Economica, 2010, p. 238.
60 AEV, Fonds de Courten Cn B 16/5/57, Portsmouth, 17 septembre 1803.
61 AEV, Fonds de Courten Cn B 10/3/1, Paris, 22 mai, 1767.
62 Hanafi, N., « Je décharge quelquefois… », art. cit., p. 108-109.
63 *Ibid.*, p. 108.

officiers évoquent, dans une optique de pénitence pour certains, la vie sexuelle débridée qu'ils ont menée durant leurs jeunes années de service.

Les correspondances étudiées attestent que les femmes ont pleinement conscience des tentations auxquelles font face les militaires, ces derniers leur racontant volontiers les nombreuses fêtes auxquelles ils participent dans la bonne société locale de leur ville de garnison. Ainsi, en 1742, le capitaine vaudois Benjamin de Chandieu n'hésite pas à dresser pour sa femme Manon, restée au pays, la liste des « plus jolies demoiselles » de la ville d'Aire[-sur-la-Lys] au Nord de la France[64]. Toutefois bien sûr, rares sont ceux qui évoquent leurs infidélités dans les lettres à leurs épouses. Les missives conjugales du libertin David-Louis Constant d'Hermenches, au service de la Hollande, font ainsi figure d'exception :

> [...] dans le temps que j'ai essuyé tous les bouleversements de différentes sortes de passions, que j'ai aimé avec fureur, que même j'ai été aimé : vous m'avez vu revenir à vous ma chère Lisette [...]. Je vous trouve la plus raisonnable des femmes sur l'infidélité qui ne regarde que les effets du tempérament. Mais soyez assurée ma chère amie que je n'abuserai point de votre façon de penser, vous me verrez fidèle de toutes les façons. Ce n'est cependant pas faute d'occasions, car notre Armée regorge de toutes sortes de femmes. Vous me demandez Ma Mie si je n'ai jamais été dégoûté du commerce des femmes [...][65].

Face au comportement adultère de David-Louis, son épouse semble afficher une remarquable tolérance. Mais malgré de nombreuses assurances de fidélité de la part des officiers, toutes les femmes ne font pas preuve d'un tel détachement apparent face à ce « vice » si répandu, en témoigne une lettre de Julie d'Odet à son époux :

> Je parlois à Mr L'abbé Courten du bonheur d'une union bien assortie ; [...] je lui dis en riant qu'avant que je te connu [je m'étois] toujours défendue d'épouser un militaire, il m'a répondu que [papier endommagé] étoit nos militaires aujourd'hui, j'avois raison de penser que tu faisois une exception à la règle et que tu pouvois être [papier endommagé] comme le modèle de chaque état puisque tu en avois les vertus sans en avoir les vices, de plus il a ajouté que tu étois le seul qu'il connût qui mérita cet éloge. Tu vois maintenant si tu as raison de dire qu'il faut que tu travailles beaucoup pour mériter ma tendresse [...][66].

La jeune mariée semble ainsi se convaincre qu'une trahison de son mari, Louis, est impossible. D'une certaine façon, à travers la confiance dont elle le pare dans cet extrait, elle met aussi en garde l'officier d'Odet contre un comportement infidèle qu'elle ne tolérera pas.

La sexualité extra-conjugale est un sujet qui revient chez presque tous les couples étudiés. Pour certains, l'énonciation de la jalousie s'opère sur le ton du badinage, de l'humour ; un véritable jeu entre les époux s'installe alors[67]. Mais si la plupart des couples se témoignent, en apparence du moins, une relative confiance et échangent plutôt sereinement sur le sujet, l'infidélité constitue parfois une véritable crainte qui peut miner la relation conjugale épistolaire.

C'est le cas de Benjamin et de Jeanne Closuit. En 1827, criblé de dettes, le sergent Closuit s'engage au service de Naples, laissant sa femme et leurs cinq enfants en Valais. De leurs quatre années de séparation, 63 lettres ont été conservées. Parmi celles-ci, pas moins de 16 évoquent des craintes d'infidélité de part et d'autre, ce qui témoigne de l'importance du sujet au sein de ce couple. En 1829, Benjamin écrit depuis Capoue en Italie :

64 ACV, Fonds P Loys 4352/7, Aire, 1er décembre 1742. Correspondance transcrite par Hermann C. (dir.), *Benjamin de Chandieu, gentilhomme lausannois, capitaine au service de France sous Louis XV : d'après ses lettres à sa femme et d'autres documents inédits*, Tapuscrit [s.n], 1987.

65 BCUL, Fonds Constant CO II/16/16, « cahier », v. 1744-1745.

66 AEV, Fonds D'Odet 2 P 363/12, St-Maurice, [30 août 1773].

67 Comme l'atteste la correspondance échangée entre le capitaine Henri-Georges de Mestral, alors en séjour aux bains de Plombières, et de sa femme Marie-Suzanne à Aubonne : ACV, Fonds P de Mestral 68/257, 1805-1826 et P de Mestral I 130/5, 1807.

> J'ai aussi appris de Perrin, que lorsqu'il passa a Martigny que tu lui as dit que tous les enfants se portaient bien, mais que toi-même tu ne pouvois pas l'être, en entendant dire que j'entretenais une femme ici, que tu ne pouvais pas être ni bien portante ni gaie, et que c'était Mathay qui te l'avait dit ; tes idées et ton opinion sont donc toujours les mêmes, rappelle-toi que depuis notre union, ce sont les mauvaises langues et la médisance que tu as eu le plaisir d'écouter qui ont été cause de tant de questions que nous avons eues, et que même furent cause de mon éloignement, tu écoutes, je dois écouter aussi, on t'en dit et tu le crois on m'en a beaucoup dit aussi je dois donc le croire aussi. Et si jamais Dieu veut que je retourne au pays, tu peux attendre de moi une explication sérieuse sur ton compte, je [suis] fâché de te le dire. Je me suis toujours fié sur ta fidélité tant au pays qu'en France, et toi au contraire tu as toujours eu une méfiance absolue de ma conduite, mais maintenant j'ai appris quelque chose qui me ronge le cœur, et qui me paraît trop vraisemblable pour ne pas le croire, c'est assez je te le dirai de bouche[68].

Les problèmes de jalousie dans le couple Closuit remontent au début de leur mariage et ne sont pas la conséquence de l'éloignement comme c'est le cas chez d'autres couples du corpus étudié. À ce titre, le prisme de l'absence permet la mise en écriture d'un aspect du quotidien conjugal qui aurait échappé à l'historien·ne. Cependant, les limites normatives de l'épistolaire interviennent rapidement pour empêcher toute confidence : « c'est assez, je te le dirai de bouche. » Cette assertion indique également que Benjamin a conscience que son épouse ne sera pas seule à lire ses lignes. En effet, Jeanne est analphabète, et ce sont divers intermédiaires – dont certains lui sont proches, mais d'autres, beaucoup moins – qui rédigent ses lettres sous sa dictée et lui lisent les lettres de son mari. Le sujet de la crainte d'une infidélité conjugale est donc évoqué devant plusieurs autres personnes. Bien plus, c'est la sexualité même du couple qui est scrutée et surveillée par leur entourage : compagnon de guerre pour Benjamin, parents ou voisins pour Jeanne. Ainsi, en 1829, un certain Jean Fon dénonce le comportement soi-disant adultère de cette dernière dans une lettre adressée à Benjamin. Jeanne s'empresse alors de rassurer son époux :« tu trouveras dans ma personne, si tu viens à ce que je désire ardemment en recrutement, le pucelage de ta chère épouse tel que tu m'as laissé [sic] et Jean Fon le charron qui t'écrit cette lettre a bien voulu me récompenser, mais je n'aime pas cette méthode[69]. »

D'ailleurs, lorsque sa fidélité est mise en doute, celle-ci engage la caution de son entourage dont elle critique pourtant à de nombreuses reprises la surveillance et l'utilise à son avantage pour attester de sa vertu :

> Ta dernière lettre m'a bien fait pleurer, je ne sais pas qui t'a pu monter l'esprit de cette manière-là, pour ma conduite je n'ai rien à me reprocher, je prends à témoin les personnes du voisinage, et même les personnes de la ville si cela te fait plaisir, ce n'est pas lorsque l'on est mère d'une famille nombreuse que l'on doit oublier ses devoirs, je suis un peu trop chargée de souci pour l'entretien de mes enfants pour m'occuper de la manière dont tu me parles dans ta dernière lettre[70].

Chez Jeanne et Benjamin, le sujet de l'infidélité est abordé de manière plus frontale et agressive que chez les autres couples étudiés. Plusieurs facteurs expliquent ce trait : la période – le premier tiers du XIX^{e} siècle – et un milieu social d'une part moins favorisé (Benjamin est instituteur, issu de la petite bourgeoisie), et d'autre part moins soumis aux règles de bienséance et de pudeur que les élites patriciennes ou nobiliaires. Mais surtout, le couple Closuit fait partie du milieu radical valaisan – un courant libéral et anticlérical – dont les

68 AEV, Fonds Closuit 63, Capoue, 22 Décembre 1829. La correspondance du couple Closuit est transcrite dans Monnet F., *Jeannette et Benjamin Closuit, une correspondance inédite*, Mémoire de master en histoire, Université de Lausanne, 2007.
69 AEV, Fonds Closuit 54 Martigny, 25 janvier 1829.
70 AEV, Fonds Closuit 65, Martigny, 19 février 1830.

individus présentent des comportements sexuels souvent plus libres[71]. Jeanne et Benjamin ont d'ailleurs une sexualité prémaritale avérée puisque leur premier enfant a été conçu avant leur mariage. Cette plus grande liberté face aux normes religieuses du Valais catholique explique peut-être leur virulence énonciative sur le sujet.

Comme en témoigne le couple Closuit, la situation d'absence masculine et la thématique de l'infidélité donnent ainsi la mesure du contrôle social qui pèse sur les individus. Leur exemple atteste que cette « passion bourgeoise » est encore loin d'être « canalisée dans la sphère privée » au XIX^e^ siècle[72]. L'absence masculine et le prisme de la sexualité extra-conjugale permettent de découvrir l'existence de pourparlers conjugaux qui échappent généralement au chercheur. En ce sens, ils ouvrent une fenêtre sur certains rapports de genre, notamment les négociations et les ajustements de pouvoir au sein du couple.

Une fenêtre sur les rapports de pouvoir conjugaux

> Ne crois pas ma bonne amie que jamais je ne te fasse un crime d'avoir pris part aux fêtes que MM. les Cavaliers de Sierre, toujours occupés des plaisirs des dames, se font une joie de donner [...]. Une fois pour toute, Eugénie, ne te prive pas de ces distractions honnêtes, tu as assez de vertu et d'attachement pour ton ami pour qu'il n'ait pas à redouter de la perte de ton cœur[73].

Alors que dans le Pays de Vaud, David-Louis Constant d'Hermenches tend à limiter la sociabilité de son épouse[74], certains officiers, comme Eugène de Courten, encouragent leur femme à sortir pour ne pas sombrer dans une mélancolie que leur éloignement induit souvent. Eugène et Eugénie n'ont guère partagé de quotidien ensemble depuis leur mariage six ans plus tôt. C'est donc au sein d'un espace épistolaire devenu espace conjugal de substitution que se discutent les marges d'autonomie et d'autorité du couple.

À travers le prétexte d'un échange sur la question de l'adultère, Julie d'Odet soumet quant à elle son mari Louis à un véritable test. En effet, celle-ci a entendu les propos d'un officier militaire, ami de son époux, qui affirme que toutes les femmes sont des créatures lascives et infidèles. La jeune mariée emploiera plusieurs lettres à réfuter et à argumenter contre ce préjugé à l'égard des femmes, espérant percer à jour Louis sur cette injustice qui la scandalise au plus haut point :

> Je suis aimée de l'époux le plus tendre et qui m'estime assez pour [papier endommagé] en ma faveur à bien des défauts que l'on reproche à mon sexe et pour [papier endommagé] croire aussi flétrie que le disent nos jeunes libertins qui n'ayant eu garde s'adresser à des femmes dont la vertu trop connue les auroient fait échouer dans leur projet pervers, n'ont cherché à séduire que des femmes perdues et qui, bien loin de résister à la séduction, ne faisoient qu'une défense faible [...]. Nos jeunes gens, dis-je, se croient en droit de juger toutes les femmes parce qu'ils n'ont point trouvé d'obstacle où il ne pouvoit point y en avoir. Je me suis laissée entrainée à cette sortie, par le chagrin de voir que si peu de femmes jouissent d'un bien qui fait le bonheur de ma vie et qui seroit dû à plus de femmes qu'on ne croit, elles paroissent me dis-tu en général plus méchantes que bonnes ; je voudrois avoir un juge impartial qui, la balance à la main, mettoit dans chaque tasse les défauts de votre sexe et ceux du nôtre, je ne sais si la

71 Les liens entre milieu politique et comportements sexuels ont été démontrés par Guzzi-Heeb S., *op. cit.*

72 Contrairement à ce que constate, dans son étude littéraire, Monneyron F., *op. cit.*, p. 7.

73 AEV, Fonds de Courten Cn B 16/5/82, Gibraltar, 16-24 novembre 1804.

74 « Trois fêtes dans une semaine, je vous avoue que pour une femme seule c'est un peu trop », BCUL Fonds Constant CO II/16/16, 15 novembre [1757], transcrite dans Lovis B., *La Vie théâtrale et lyrique à Lausanne et dans ses environs dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle (1757-1798)*, Thèse de doctorat (histoire), Université de Lausanne, 2019, p. 421-422.

> balance jugeroit point en notre faveur [...]. Je ne vois pas beaucoup d'hommes propres à faire le bonheur d'une âme délicate, il en est sans doute qui seront de bons maris suivant l'opinion que le public s'en forme, mais je voudrois quelque chose de plus que le public demande, c'étoit ma façon de penser avant mon mariage et tu n'as pas peu contribué à me gâter sur cet article[75].

Pour rallier son époux à sa cause, Julie use de plusieurs stratagèmes rhétoriques. Elle encadre ainsi à chaque fois, comme dans l'extrait ci-dessus, sa critique des hommes en général de louanges à l'égard de Louis. Elle use également de plusieurs figures de style, à l'instar de cette épanaphore au caractère hyperbolique, dans une autre de ses lettres : « Je trouverois mon sexe encore plus à plaindre s'il s'étoit réellement rendu digne de ce mépris si général, je craindrois de mettre au monde des filles si elles devoient participer à l'infamie de leur sexe[76]. » Dans l'argumentaire de la jeune femme le problème de l'infidélité féminine glisse au fil des échanges vers la question de la condition féminine en général et aboutit à un discours sur les inégalités entre hommes et femmes plutôt rare au sein des correspondances ordinaires. Durant toute sa première année de mariage, Julie d'Odet va tester un époux qu'elle connaît assez peu et dont elle a été rapidement séparée après leur mariage. Elle avouera même le but de sa démarche : « [...] pour voir si tu le [ton ami] soutiendrois opiniâtrement, mais ce piège qui m'avoit réussi envers d'autres fut inutile envers toi [...][77]. »

Conclusion

Au XVIII[e] siècle, le langage euphémique est roi quand il s'agit d'écrire sur sa sexualité. Ayant intégré depuis longtemps les règles épistolaires de la bienséance, influencé·e·s par le champ lexical et les écrans narratifs des littératures romanesque et religieuse, c'est toujours à reculons et à tâtons que les scripteur·rice·s, qu'ils-elles soient catholiques ou protestant·e·s, se risquent à aborder le plus intime des sujets, d'ailleurs fort peu convenable à une plume féminine ou susceptible de choquer l'entourage du couple.

Les lettres conjugales ne constituent aucunement un accès privilégié aux pratiques sexuelles des individus de l'époque moderne, l'historien·ne est condamné·e à rester derrière la porte de la chambre conjugale, tout au plus à lorgner par le trou de la serrure.

Mais si l'on accepte une définition plus large de l'énonciation de la sexualité, incluant les questions de la fécondité et de la sexualité illicite, les missives étudiées, résultant de l'absence masculine, ont beaucoup plus à offrir. Elles sont une fenêtre privilégiée sur certains pans des conjugalités d'autrefois. Elles donnent accès à des échanges normalement dévolus à l'oralité. Elles laissent transparaître les négociations ou les rapports de pouvoirs au sein du couple. Elles permettent de mesurer le poids du contrôle social sur la sexualité des individus. Alors que, selon les études, la pudeur narrative concernant leur propre sexualité serait plus prononcée chez les femmes durant l'Ancien Régime, les modalités d'énonciation concernant ces sujets ne connaissent pas de frontières de genre nettes au sein des correspondances conjugales : les femmes aussi thématisent leurs joies et leurs préoccupations liées à leur fécondité ou à la sexualité extra-conjugale de l'autre. Il faut noter cependant que les assurances réitérées de fidélité viennent plutôt des militaires, conscients de la mauvaise réputation de leur profession ainsi que des inquiétudes que suscite leur éloignement.

75 AEV, Fonds D'Odet 2 P 363/14 St-Maurice, 17 octobre 1773.
76 AEV, Fonds D'Odet 2 P 363/13 St-Maurice, 6 septembre 1773.
77 AEV, Fonds D'Odet II P 363/15 St-Maurice, 1[er] novembre 1773.

Bibliographie

Beauvalet S., *Histoire de la sexualité en France à l'époque moderne*, Paris, A. Colin, 2010.

Blanc A., « Le jardin de Julie », *Dix-huitième Siècle*, n°14, 1982, p. 357-376.

Casta-Rosaz F., *Histoire du flirt. Les jeux de l'innocence et de la perversité*, Grasset, Paris, 2000.

Corbin A., *Les Filles de noces : misère sexuelle et prostitution (19e et 20e siècles)*, Paris, Aubier Montaigne, 1978.

Corbin A., « Les principale étapes de l'histoire du sexe en Occident », dans Redon O. *et al.*, *Le Désir et le Goût. Une autre histoire, (XIIIe-XVIIIe siècle)*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2005.

Couturier M., *Roman et censure, ou, La mauvaise foi d'Eros*, Seyssel, Champ Vallon, 1996.

Crittin S., *La Licence des mœurs dans le Valais contemporain (1802-1847) face au pouvoir politique, religieux, local et judiciaire*, Mémoire d'histoire contemporaine, Université de Lausanne, 2000.

Daumas M., « Manuels épistolaires et identité sociale (XVIe-XVIIIe siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 40, n°4, 1993, p. 554-555.

Daumas M., *La Tendresse amoureuse, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Perrin, 1996.

Fine A. *et al.*, « Liens et affects familiaux », *Clio. Histoire, femmes et société*, n°34, 2, 2011.

Flandrin J.-L., « La vie sexuelle des gens mariés dans l'ancienne société », *Communications*, n°35, 1982.

Foucault M., *Histoire de la sexualité. La volonté de savoir*, t. 1, Paris, Gallimard, 1976.

François de Sales, *Introduction à la vie dévote de Saint Francois de Sales Evesque et Prince de Genève*, Paris, Frédéric Léonard, 1696.

Goody J., *Food and Love. A Cultural History of East and West*, London, New York, 1998.

Guilleragues G., *Lettres d'amour d'une religieuse portugaise écrites au Chevalier de C., officier françois au Portugal*, La Haye, chez les frères Van Dole, 1716, [1669].

Guzzi-Heeb S., « L'amour en lettres, Écriture, émotions et parenté dans l'élite valaisanne (1750-1830) », dans Henry P., *La Correspondance familiale en Suisse romande aux XVIIIe et XIXe siècles. Affectivité, sociabilité, réseaux*, Neuchâtel, Alphil, 2006.

Guzzi-Heeb, S., *Passions alpines. Sexualité et pouvoirs dans les montagnes suisses (1700-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Hanafi N., « "Je décharge quelquefois sans bander parfaitement..." : évocations masculines de la sexualité avec le médecin Samuel-Auguste Tissot », *Dix-huitième siècle*, vol. 47, n°1, 2015.

Hanafi N., *Le Frisson et le baume. Expériences féminines du corps au Siècle des lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

Harvey K., « Le Siècle du sexe ? Genre, corps et sexualité au dix-huitième siècle (vers 1650-vers 1850) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°31, 2010 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/9683.

Henry P., « Service étranger », *DHS*, 2015 [en ligne] http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8608.php.

Hermann C. (dir.), *Benjamin de Chandieu, gentilhomme lausannois, capitaine au service de France sous Louis XV : d'après ses lettres à sa femme et d'autres documents inédits*, Tapuscrit [s.n], 1987.

Hitchcok T., *English Sexualities, 1700-1800*, Basingstoke, 1997.

Hurtubise R., « Lettre d'amour : un siècle de correspondances québécoises (1860-1988). Les vertus heuristiques de l'analyse des métaphores », dans Bossis M., *La Lettre à la croisée de l'individuel et du social*, Paris, Kimé, 1994.

Joris E., « Kinship and Gender. Property, Entreprise, and Politics », dans Sabean D. W. *et al.*, *Kinship in Europe. Approaches to Long Term Development (1300-1900)*, New York, Berghahn Books, 2007.

Lebrun F., *La Vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1998.

Lovis B., *La Vie théâtrale et lyrique à Lausanne et dans ses environs dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (1757-1798)*, Thèse de doctorat (histoire), Université de Lausanne, 2019.

Monbaron P-R., « Bons baisers du service de France : lettres inédites, mondaines et intimes du XVIIIe siècle », dans Furrer N. *et al.*, Gente ferocissima *: mercenariat et société en Suisse (XVe-XIXe siècles)*, Zurich, Chronos, Lausanne, Éd. d'En Bas, 1997, p. 101-116.

Monnet F., *Jeannette et Benjamin Closuit, une correspondance inédite*, Mémoire de master en histoire, Université de Lausanne, 2007.

Monneyron F., *L'Écriture de la jalousie*, Grenoble, ELLUG, 1997.

Orwat F., « Un genre sous tension : les lettres de Madame Palatine », *Littératures classiques*, 2010/1, n° 71, p. 255-284 [en ligne] https://www.cairn.info/revue-litteratures-classiques1-2010-1-page-255.htm.

Richardson S., *Paméla, ou La vertu récompensée*, M. l'Abbé Prevost [trad.], Genève, Nouffer de Rodon, 1783, t. 3.

Rousseau J.-J., *Julie ou la nouvelle Héloïse*, Paris, Flammarion, 1967 [1761].

Simonet-Tenant F., *Journal personnel et correspondance (1785-1939) ou les affinités électives*, Louvain-La Neuve, Bruyant-Academia, 2009.

Sohn A.-M., *Chrysalides, Femmes dans la vie privée (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1996.

Staremberg Goy N., « De l'inégalité de la justice consistoriale à la mise en cause de l'ordre social. Discours et action disciplinaire dans le Pays de Vaud à l'époque des Lumières », dans Holenstein A. *et al.*, *Richesse et Pauvreté dans les républiques suisses au XVIII^e^ siècle*, Genève, Slatkine, 2010.

Steinberg S., « Quand le silence se fait : bribes de paroles de femmes sur la sexualité au XVII^e^ siècle », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 31, 2010, p. 80 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/9594.

Tran-Gervat Y. M., « Chaste hommage ou audace érotique ? Le baiser dans le roman parodique », dans Montandon A., *Les Baisers des Lumières*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2004.

Trevisi M., « Les suiveuses des armées françaises de l'époque moderne jusqu'au début du XIX^e^ siècle », dans Nivet P. et Trevisi M., *Les Femmes et la Guerre de l'Antiquité à 1918*, Paris, Economica, 2010.

Trumbach R., *Sex and the Gender Revolution*. 1: *Heterosexuality and the Third Gender in Enlightenment*, Londres et Chicago, University of Chicago Press, 1998.

Vickery A., « S'il vous plaît, brûlez cela afin qu'aucun œil mortel ne puisse le voir : les secrets des sources féminines », dans Bardet J.-P. et Ruggiu F.-J., *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle*, Paris, Presses universitaires Paris Sorbonne, 2005.

Vidal-Naquet C., *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

Walch A., *Histoire de l'adultère, XVI^e^-XIX^e^ siècle*, Paris, Perrin, 2009.

Jasmina Cornut

Doctorante à la section d'histoire moderne de l'Université de Lausanne et médiatrice culturelle au Château militaire de Morges et ses musées, Suisse

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels

CC BY SA

ABSENCE SANS CONSCIENCE N'EST QUE RUINE DES COUPLES
LES MARSEILLAISES ET LA VIE CONJUGALE AU XVIII^{e} SIÈCLE

Christophe Regina †

S'intéresser à la question de l'absence sous l'Ancien Régime revient, *de facto*, à situer le questionnement sur le terrain de la construction des sociabilités et des réseaux qui contribuent à les structurer, car l'absence, indéniablement, les affecte. Si le titre de ma contribution parodie dans une certaine mesure la célèbre maxime de Montaigne, il me permet d'insister sur les bouleversements pluriels qui s'insinuent au sein des familles, lorsque l'absence durable de l'un de ses membres amène à modifier le fonctionnement traditionnel de ce qui fait la famille. Pour l'Ancien Régime, on trouve un grand nombre de définitions de l'absence. Celle proposée par Furetière s'avère à ce titre éclairant :

> ABSENCE. Retraite, éloignement soit du lieu, soit de la personne. Les amants supportent avec douleur l'absence de leur maîtresse. Les maris vont chercher de l'amour conjugal dans l'absence. [...] Les souvenirs dans l'absence sont plus vifs en amour, qu'en amitié. [...] Les courtes absences redoublent l'amour. [...] Le portrait de la personne aimée adoucit les ennuis de l'absence. [...] Les longues absences éteignent l'amour, mais une courte absence le ranime. [...] On travaillera à cette affaire tant en présence, qu'absence : phrase de Pratique, dont on se sert contre ceux qui ne comparoissent point aux jours d'assignation[1].

Si l'on se rapporte à la définition livrée par Furetière, l'absence est liée à l'émotion, à la sentimentalité, à tout ce qui peut être, aux yeux de la loi, un objet possible de désordre public, qui intéresse les représentants de l'autorité souveraine. Dans l'*Encyclopédie*, la définition de l'absence a trait à ses effets en justice, et devient à la fois un objet et un sujet de droit.

En ce sens, l'impact de l'absence prolongée sur le couple, lorsqu'il suscite son délabrement et conduit à l'adultère, constitue à la fois un objet de psychologie amoureuse et conjugale et un objet de droit : existe-t-il une légitimité du conjoint abandonné à « chercher de l'amour » ? Que signifie la diversité des réactions des époux, du pardon à la procédure judiciaire ?

Pour éprouver cette confrontation du sentiment au droit, les archives judiciaires demeurent probablement les sources les plus appropriées en raison de la diversité des récits convoqués pour faire vivre une plainte, un témoignage, voire une pièce à conviction qui tous, *in fine*, sont en théorie supposés permettre au juge d'exercer son arbitraire. L'adultère en l'absence du mari, découvert à son retour, constitue l'une de ces situations extrêmes où affects et conflits naissent de l'absence. Le basculement de cette rencontre dans la sphère judiciaire ne permet pas seulement de mettre au jour des situations intimes, réglées plus souvent, dans des proportions difficiles à connaître, dans le secret des cœurs ou par la médiation des familles et des notaires. Il caractérise aussi des situations particulières, dans lesquelles l'époux trompé fait le choix de l'arène judiciaire pour obtenir justice de l'adultère.

1 Furetiere A., *Dictionnaire universel*..., La Haye et Rotterdam, 1701, 2^{e} édition, t. 1 [1690].

« Les Marseillaises et la vie conjugale au XVIII^{e} siècle », in : *Le temps suspendu*, 127-137

Dans quels contextes ces époux décident-ils de visibiliser l'adultère en le portant en justice ? Avec quels arguments, et à quelles fins ? Quelle y est la part de l'affect rationnel – la vengeance de son honneur –, quelle y est la part des intérêts purement économiques dans des couples parfois doublement fautifs ?

Les archives du tribunal de la sénéchaussée de Marseille nous permettent d'accéder à ces situations où la plainte se fait publique et participe à l'achèvement du délitement d'un couple, choix non inéluctable, opéré sciemment par les protagonistes et sur lesquels nous éclairent ici les récits judiciaires[2]. Archives par excellence de la conflictualité judiciaire quotidienne, vers laquelle les justiciables se tournent en priorité tant au civil qu'au criminel, les fonds de la sénéchaussée de Marseille, riches de leur 180 mètre linéaire, concernent plus de 130 000 procédures, dont une immense partie, datant d'avant le milieu du XVIII[e] siècle, a disparu. Cet état des sources nous conduit à une approche plus qualitative que quantitative des jugements de l'adultère en l'absence de l'époux. Nous avons privilégié, plus que l'étude globale de la vingtaine d'affaires d'adultère étudiées dans nos travaux sur la violence féminine à Marseille, la manière dont quelques cas éclairent le rôle de l'adultère comme levier judiciaire dans des plaintes dont la principale finalité n'est peut-être pas, finalement, la défense de la conjugalité[3]. Ces analyses, qui porteront sur ce que l'éloignement fait aux couples, s'appuieront exclusivement sur des absences dont la cause est professionnelle, et non sur les absences consécutives à des abandons de domicile conjugal, situations particulières qui sont déjà l'effet d'un délitement du couple. La sociologie marseillaise place ici au premier rang navigants et marchands.

Nous verrons que dans une société où l'adultère peut encore paraître légitime pendant une absence prolongée du conjoint, plusieurs motivations peuvent conduire les époux à jeter leur cocufiage en pâture à la justice et au public, selon des degrés de sévérité espérée qui témoignent à la fois du degré de gravité variable du crime pour les divers protagonistes, et de l'inscription de l'adultère comme argument dans l'économie des stratégies de séparation.

Une si longue absence : du droit à la conjugalité à la possibilité de l'adultère…

L'absence en justice se donne à voir essentiellement par les effets qu'elle produit au sein des familles. On constate alors que fréquemment l'absence prolongée d'un époux laisse penser à son épouse que les liens du mariage sont rompus, autorisant cette dernière à vivre avec un autre.

De fait, l'absence est une préoccupation de la justice, qu'on retrouve partagée par la société tout entière, non seulement dans des récits livrés par les causes célèbres, les jurisconsultes et les notaires, mais aussi dans la littérature – qu'on songe ici à la comédie de Jean-Baptiste Pujoulx, *Les Dangers de l'absence ou le souper de famille*, comédie en deux actes, Paris, 1788 – ou en peinture. La célèbre estampe d'Abraham Bosse, *Les Femmes à table en l'absence de leurs maris*, conservée au Musée Carnavalet, illustre au siècle précédent, sous couvert d'humour et de dérision, l'idée que l'on se faisait alors d'une femme occupée en l'absence de son époux, la légende soulignant bien cette dénonciation :

> Tandis que nos Maris s'en vont donner carriere
> Et prendre leurs plaisirs a la ville ou au champs,
> Mes Dames banquetons sus faisons chere entiere
> N'espargnons rien non plus que font nos bons marchans.

2 Regina C., *Genre, mœurs et justice. Les Marseillaises et la violence au XVIII[e] siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2016.

3 *Ibid.* L'analyse de ces affaires s'appuie sur plus de 150 témoignages, à 94 % en faveur de l'époux.

> Choisissez dans ces plats quelque morceau qui puisse
> Vous mettre en appetit, j'ayme le croupion,
> De ce Cocq d'inde froid pour vous levez la cuisse
> Beuvons mangeons icy nest aucun espion.
>
> Je ne puis plus filer que premier je ne mouille,
> Fille versez du vin, je vays boire d'autant.
> Le vin seroit meilleur si j'avois une andouille
> Goustons de tous ces metz vous faut il prescher tant.
>
> Fille, a la St. Laurens vous aurez vostre foire
> Si vous ne dite mot de ce que nous faisons :
> je ne scays si je dois a vos promesse croire,
> je ne sors du logis et garde les tisons[4].

L'absence prolongée pose la question du droit pour ceux qui restent : droit se remarier, d'hériter et de jouir des biens familiaux. Elle suppose, dans ces situations d'adultère, une part de remise en cause implicite voire inconsciente des règles même d'une conjugalité indissoluble.

Même si l'absence n'est pas nécessaire pour entretenir une relation jugée coupable et clandestine, les situations d'absence contribuent à affaiblir les liens conjugaux, d'autant plus aisément s'ils sont inexistants car produits de politiques matrimoniales. De fait, les archives judiciaires permettent d'appréhender deux types de motivation à l'adultère : d'une part, l'absence de sentiments initiaux, fragilisant *de facto* la vie de couple et, d'autre part, l'affaiblissement du lien amoureux, lorsque les épouses se retrouvent parfois plusieurs années sans rencontres physiques avec leurs époux. Si un système d'échanges épistolaires peut, parfois, concourir à maintenir un lien, aussi ténu soit-il, la plupart du temps c'est sans la moindre nouvelle que s'installe dans le quotidien la conviction d'un abandon. Ainsi, pour combler une proximité que le lien du mariage est censé garantir, certaines femmes ont cherché à recréer ce rapport matrimonial auprès d'un autre, non pas dans le but de verser dans l'illégalité et la criminalité, mais dans celui de revivre et de partager un lien disparu. C'est cette liberté qui demeure finalement l'objet de crispation aux yeux de la justice, laquelle, se faisant la voix de l'autorité royale, interpelle les femmes sur le désordre induit par leur comportement. Le dictionnaire de Lamet et Fromageau, maintes fois réédité et utilisé au XVIII^e siècle par la jurisprudence, atteste bien que cette problématique du remariage, sans preuve du décès d'un époux absent depuis longtemps, figure au rang des « cas de conscience » traités par la Faculté de théologie de Paris :

> Une femme mariée dont le mari est absent depuis plusieurs années ne peut en conscience se remarier, à moins qu'elle n'ait des preuves certaines de la mort du premier mari. Celles qui le font sur de légères présomptions commettent un grand péché. Elles peuvent quelques fois rendre le devoir conjugal au second mari lorsqu'il est dans la bonne foi, mais elles ne peuvent le demander. S'il survient des doutes touchant la mort du premier mari, elles ne peuvent ni le rendre, ni le demander, jusqu'à ce que la chose soit éclaircie[5].

La jurisprudence du XVIII^e siècle poursuit dans ce sens, mais n'oublie pas de rappeler qu'historiquement le caractère indissoluble du mariage n'a pas toujours été la règle – indépendamment de toute considération religieuse :

> Suivant la disposition de l'ancien droit civil, les femmes n'étoient tenues d'attendre leurs maris absens dont elles ne recevoient point de nouvelles, que quatre, ou cinq, ou dix ans, &, ce tems

4 *Les Femmes à table en l'absence de leurs maris*, estampe, Abraham Bosse, XVII^e siècle, BnF [en ligne] https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84031982.item#.

5 De Lamet et Fromageau, *Le Dictionnaire des cas de conscience : décidés suivant les principes de la morale, les usages de la discipline ecclésiastique, l'autorité des conciles et des canonistes et la jurisprudence du royaume*, Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1733, t. 2, p. 164.

> écoulé, elles pouvoient se marier mais Justinien abrogea ce droit, & déclara que la femme dont le mari est à l'armée, ne peut se remarier qu'après avoir reçu des officiers sous lesquels il étoit enrôlé, le certificat de sa mort, & laissé passer un an entier, depuis la réception de ce certificat, qui doit être vérifié par serment, & déposé dans les actes publics. Le droit a réglé la chose à peu près de la même manière, dans tous les cas d'absence, soit du mari, soit de la femme, en sorte que, quelque longue que soit l'absence de l'un ou de l'autre, ni l'un ni l'autre ne peut se remarier sans preuves certaines de la mort de l'absent. La preuve de cette mort la plus juridique & la plus conforme à l'ordonnance de 1667, est l'extrait du registre des enterremens de la paroisse, ou de l'hôpital où la personne est morte. Cet extrait doit être signé par le curé ou le vicaire, ou le desservant du lieu; &, s'il vient d'un autre diocèse, il faut qu'il soit légalisé, c'est-à-dire, certifié véritable par une personne publique & titrée, qui ait apposé sa signature & son sceau. L'évêque, les grands-vicaires, & le juge royal, font foi en matière de légalisation. Quand un soldat meurt en pays où il n'y a point de registres de sépulture, on se contente du certificat de son capitaine, & à son défaut, de celui d'un officier subalterne, ou de la preuve par témoins[6].

En effet, si les mariages sont « le séminaire de l'État », pour reprendre les termes de l'ordonnance de Saint-Germain de novembre 1639, et si symboliquement à l'échelle des foyers pères et époux sont un prolongement naturel de l'autorité du roi, alors la justice se doit de sanctionner la rébellion domestique. Mais dans les faits, et comme c'est coutumier au criminel, l'arbitraire des juges et son expression traduisent le plus souvent la compréhension de ces situations qui ne sont pas extraordinaires. Pour preuve, les crimes de concubinage qui, eux aussi, usurpent le caractère officiel du mariage, donnent rarement lieu à des sanctions exemplaires, jamais à Marseille dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. La peine récurrente en la matière est l'amende, l'autorité bafouée du roi devant être réparée à des fins avantageuses. De plus, les juges n'ont pas la capacité de condamner systématiquement ceux et celles qui versent dans ce type de crime car, même si le profit de la rédaction des actes aurait de quoi les motiver, le rapport temps/profit s'avère décevant. La prison n'existe pas dans sa forme moderne et ne sert que de lieu d'attente en vue d'un éventuel jugement : les cachots n'auraient pas été suffisamment nombreux pour accueillir toutes ces formes d'entorses au mariage. C'est ce qui émerge sous la plume des jurisconsultes et autres criminalistes qui tous invitent à la clémence plus ou moins admise sur le sujet. Ainsi Fournel dans son *Traité sur l'adultère* souligne la difficulté qui existe à prouver l'adultère, à moins qu'il n'y ait flagrant délit[7]. Il souligne également que si le privilège de la plainte pour adultère revient aux époux, en réalité, dans les faits, c'est une récrimination portée par les deux sexes qui, partagée par les deux parties, en annule les effets en justice. C'est là aussi l'occasion d'affirmer que la justice royale, au moins au criminel, n'est pas inique et misogyne, les vices n'étant pas ceux d'un sexe et la déprise de l'Église sur la justice et la famille permettant en partie d'apprécier une rationalisation progressive de l'appareil judiciaire. À cette époque, les mœurs sont perçues de manière générale comme relevant des conduites communes des individus en société, donc d'un ordre civil dont les autorités politiques, garantes de l'ordre politique, tiennent peu compte. Mais, à l'inverse, les représentants du droit civil leur accordent une importance particulière car ils ont des impacts sur le respect, donc la valeur des régimes successoraux, et par conséquent sur la fiscalité. Certes le pouvoir politique a besoin, pour sa stabilité, de se reposer sur un ordre public. C'est là qu'il prend en compte l'amélioration des mœurs, leur dynamique propre, à l'exemple de l'ampleur des sanctions prises en cas de crimes commis contre les propriétés, et en particulier le vol. L'articulation entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir politique relève donc plus d'une affaire d'ordre public que des divers éléments de l'ordre civil.

6 Du Rousseaud de la Combe G., *Recueil de jurisprudence civile, du pais de droit écrit et coutumier, par ordre alphabétique*, Paris, Le Gras, 1746, p. 1-3.

7 Fournel J.-F., *Traité de l'adultère considéré dans l'ordre judiciaire*, Paris, Demonville, 1783.

La défense du mariage comme institution sociale au nom des bonnes mœurs : l'adultère en première ligne

Afin d'apprécier les effets de l'absence, et de mesurer la manière dont l'adultère participe à la construction des normes conjugales par son inscription dans le discours judiciaire, il convient de considérer quelques cas dont les limites sont celles-là même de la source, bien souvent lacunaire. Chaque cas considéré atteste que la procédure judiciaire n'est pas une règle fixe, qui punirait immanquablement l'adultère dans une échelle normée et universelle établissant la gravité du crime et installant la justice au cœur du fonctionnement ordinaire des couples. La justice est sollicitée quand le dérapage de la vie conjugale empiète sur la dimension sociale du statut conjugal : quand l'honneur du mari est publiquement bafoué ; quand la légitimité de la filiation peut être remise en cause ; ou encore lorsque des motivations économiques encouragent l'usage de l'adultère comme argument de moralité – réel ou purement rhétorique – dans une procédure de séparation fondée sur d'autres fins.

Obtenir réparation pour la confiance et l'honneur bafoués

En 1759, Michel David, naviguant de 32 ans, fait après seulement deux ans de mariage l'expérience tragi-comique d'un adultère banal. David a gagné Toulon, où il devait « s'embarquer sur le vaisseau *L'Océan*[8] ». Profitant de ce départ, son épouse Marguerite Boyer s'est immédiatement émancipée du relais de surveillance informel que constitue alors, en cas de veuvage ou d'absence de l'époux, la parentèle et le voisinage[9]. Elle demande à être installée dans un appartement qui lui soit destiné :

> luy ayant témoigné qu'il étoit bien aise de se séparer d'avec ses pères et mères chez lesquels ils demeuroient, l'exposant eut la facilité d'y consentir et ladite Boyer arrenta des apartements dans la rue de l'Aumône qu'elle est venue habiter à la St Michel dernier[10].

Afin de se soustraire à la vigilance de la parentèle, Marguerite obtient donc la permission de s'établir de façon indépendante dans ses propres appartements. C'est là qu'elle est surprise en flagrant délit par son époux, au terme d'un concours de circonstances. L'époux parti en mer fut victime avec l'équipage d'une tempête qui les obligea à faire demi-tour : après avoir passé le détroit de Gibraltar, et son vaisseau échoué sur les côtes du Portugal, Michel David s'embarque sur un navire de Raguse retournant vers Toulon.

De retour à Marseille, il se rendit à l'appartement loué pour sa femme. Après quelques minutes, et après lui avoir notamment « fait décliner son nom », Marguerite lui ouvrir la porte vêtue d'une simple coiffe de nuit et d'une chemise. Elle l'embrassa et lui fit « compliment de son heureux retour et feignit même de pleurer pour luy donner des marques de tendresse ». Michel David reçut tous les « différents témoignages d'amitié qu'il croyait sincères », mais, comme il avait perdu tous les effets qu'il avait embarqués avec lui, il demanda à sa femme de lui donner des vêtements. Elle lui répondit que ses parents, ayant cru qu'il avait été tué, les avaient pris, et qu'il n'avait qu'à se rendre chez eux pour les récupérer. Elle le « sollicita et

8 Archives départementales des Bouches-du-Rhône (ci-après ADBDR), Marseille 2 B 1393 n°9, année 1759.

9 Regina C., « Voisinage, violence et féminité : contrôle et régulation des mœurs au siècle des Lumières à Marseille », dans Rainhorn J. et Terrier D., *Étranges voisins. Altérité et relation de proximité dans la ville depuis le XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 212-235.

10 ADBDR, Marseille 2 B 1393 n°9, année 1759.

même le pressa d'y aller tout de suite », mais Michel David, se trouvant extrêmement fatigué, demanda à sa femme d'aller lui chercher ce dont il avait besoin, ce qu'elle fit. Comme il était accablé par la fatigue due au voyage, il se jeta sur le lit pour se reposer et, à peine fut-il couché, qu'il « entendit quelque bruit et s'étant levé à l'instant il aperçut un violon sur une table ce quy luy désigna quelque mistere et ayant jetté les yeux sous le lit il aperçut un homme étendu en chemise sans bas et sans soulier ». Ce fut alors qu'il ne put « plus douter de son déshonneur », que sa femme le trompait et « vivoit dans la débauche ». N'ayant plus assez de force pour « soutenir l'aspect dudit homme », il recourut aux voisins, afin qu'ils lui donnent du « secours dans la situation déplorable » où il se trouvait. On fit sortir cet homme de dessous le lit, lequel « avoua avec audace qu'il vivoit en débauche » avec sa femme.

Dans cette affaire, trois témoins seulement sont entendus et leurs témoignages sont purement factuels, car les faits sont sans équivoque et le récit du flagrant délit largement suffisant. L'absence de l'époux et l'éloignement de la parentèle ont donné à l'épouse de David Michel l'illusion de pouvoir se soustraire aux obligations des vœux du mariage. L'enjeu est ailleurs : dans la réparation morale. Le récit met l'accent sur le motif professionnel de l'absence de l'époux, loin de tout soupçon d'abandon. Il met en scène un bon mari, capable d'autorité, de retour chez lui épuisé par un difficile voyage. Au dur labeur auquel il sacrifie ses forces pour le bien du foyer, s'oppose l'image du violon sur la table, et par extension celle du divertissement qui caractérise dès lors l'amant de sa femme. Le ridicule de l'amant sous le lit, à moitié dévêtu, atteint encore par ricochet le mari bafoué. Mais la résignation de l'époux dissimulée derrière le masque de la fatigue est ici perceptible. La déception est plus forte que la colère. Si le flagrant délit oblige la victime à réagir en justice, ce n'est pas tant par vengeance que pour réparation de sa confiance bafouée. Car la tromperie en l'absence est assimilée à une trahison, motif récurrent dans la formalisation des plaintes. Ainsi, Michel David, « comptant sur la foy du mariage, [...] étoit d'une parfaite sécurité à l'égard de sa femme, il n'avait même jamais formé le moindre soupçon de sa conduite[11] ». C'est de l'atteinte morale, de son honneur mais aussi de l'intégrité affective de ses liens conjugaux, que Michel David demande réparation, « pour obtenir les dommages et intérêts[12] ».

Empêcher la falsification des liens familiaux : un motif sérieux, souvent masqué

Au-delà de la question de la fidélité trahie, se pose aussi la question de la falsification des liens familiaux. La justice dispose alors d'un vrai devoir d'investigation et de détermination du vrai, à charge au juge de démêler ce qui relève de l'officiel et de l'officieux, même si la plupart du temps cet effort n'est que peu réalisé. L'adultère est donc rarement le seul objet de plainte dans ces procès. Il peut prendre plusieurs formes, mais il se décline toujours en deux grands types de griefs aggravés de délits supplémentaires. Soit les maris peuvent accuser leurs femmes d'avoir un amant. C'est le cas dans 70 % des cas (que l'adultère ait lieu ou non en l'absence du mari), mais les affaires s'alourdissant d'autres délits : concubinage, stupre, prostitution, grossesses illégitimes... Soit les époux ne parviennent pas à identifier l'amant de leurs épouses. Celles-ci sont alors accusées de prostitution, à l'origine de délits supplémentaires : maquerellage, vie scandaleuse, désordre public... Ces scenarios, qui garantissent l'efficacité de la plainte en justice,

11 *Ibid.*

12 Dans d'autres affaires, la fuite des amants, la disparition des épouses, la condamnation par contumace font que, même symboliquement, la sanction judiciaire est infligée : Regina C, « Private Sphere and Public Sphere, Economic Issues and the Judicial Arena: Women and Adultery in Marseilles during the Eighteenth Century », dans Ryan D. F. et Shelford A., *Proceedings of the Western Society for French History*, Chicago, University of Michigan University Library, p. 117-134.

sont immuables. Ce que l'on juge, c'est avant tout le fameux scandale public, constamment mis en avant à la fois par les plaignants et par les témoins.

L'effet de l'adultère le plus dangereux, au-delà des atteintes à l'ordre public et à la *bona fama*, relève de la falsification filiale par l'introduction dans le foyer d'un bâtard adultérin. On distingue en effet le bâtard simple, fruit d'une union entre deux personnes non mariées, du bâtard adultérin : « le premier est bien moins odieux que l'autre aux yeux de la loi » comme le souligne Joseph Nicolas Guyot[13].

L'absence cristallise cette crainte de la bâtardise, entrée dans la filiation d'un enfant susceptible, à terme, d'usurper le droit des enfants légitimes. Les grossesses font donc l'objet d'une attention particulière, tout particulièrement lorsqu'elles interviennent pendant les absences de l'époux. Cette thématique du bâtard est particulièrement appréciée dans la littérature des causes célèbres, non pas parce qu'elles sont extraordinaires mais au contraire parce qu'elles font écho à une pratique qui, au-delà de la condamnation morale soulevée, s'avère délicate pour la préservation de l'ordre public, probablement une des préoccupations majeures de la justice souveraine[14].

Pourtant, cet argument n'est que rarement mis en exergue par les époux, qui préfèrent ramener l'argumentation de la plainte sur le terrain de la moralité sexuelle dévoyée de l'épouse. Lors de la plainte instruite contre Marguerite Arnavon, épouse de François Isnard, maître-perruquier parti chercher fortune en Espagne pendant plusieurs années dont nous reparlerons plus loin, l'un des témoins, la domestique Marie Paschal, atteste d'une véritable vie conjugale des amants. De par son activité dans l'intimité du foyer, elle peut témoigner de la conception hors mariage d'au moins un enfant qui n'arrive pas à terme :

> l'ayant surprise pendant plusieurs fois couchée sur son lit avec ledit Bienaffis et étant enceinte d'environ 4 mois, ladite femme d'Isnard fit une fausse couche et s'avorta pendant la nuit ayant la déposante vu le matin que son lit étoit tout remply de sang[15].

La plupart des témoins soulignent ainsi l'usurpation de l'identité du mariage. Pour autant, l'époux n'exploite pas vraiment dans sa plainte l'usurpation de la filiation qui aurait pu s'ensuivre. De fait, le terrain de la filiation ouvre aux épouses la voix privilégiée et efficace d'une contre-attaque par l'injure. Le récit du mari trompé s'efface ici devant la science de l'injure parfaitement maîtrisée, assurant la décrédibilisation des époux trahis par leurs épouses. La notion de performance sexuelle, d'incapacité à faire son devoir conjugal, deviennent objets de railleries, plaçant les deux membres du couple à égalité dans l'opprobre et l'infamie, à charge à la justice de laver par une condamnation la honte publique[16].

La qualité sociale de l'amant constitue aussi une forme d'altération plus ou moins aggravée du statut social des familles. Le profil social des amants est en règle générale très proche de celui des femmes jugées, que l'adultère ait lieu, ou non, en l'absence prolongée de l'époux. La différence de condition est un facteur aggravant l'adultère, comme l'établit la grande Ordonnance de 1670 : plus la condition de l'amant est inférieure à celle de sa maîtresse, plus la loi appelle le juge à la sévérité. Comme l'a écrit Jean-François Fournel dans son traité sur l'adultère, les « femmes les plus distinguées n'ont pas quelque fois dédaigné de chercher dans la classe la plus vile, des

13 Guyot J.-N., *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale : ouvrage de plusieurs jurisconsultes*, Paris, Panckoucke, 1779, t. 30, p. 435.

14 Sur la place massive et croissante de l'adultère dans les recueils de causes célèbres, on renverra à Lüsebrink H.-J., « Les crimes sexuels dans les "Causes célèbres" », *Dix-huitième Siècle*, n°12, 1980.

15 ADBDR, Marseille 2 B 1245 n°1, année 1763.

16 Regina C., « Du rituel verbal au rituel judiciaire. L'injure et les femmes à Marseille au XVIII[e] siècle », dans Faggion L. et Verdon L., *Rite, justice et pouvoirs. France-Italie XIV[e]-XIX[e] siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2012, p. 247-253.

complices de leurs débauches[17] ». Il cite le Concile d'Elvire (actuelle Grenade en Espagne) tenu en 305, qui, pour prévenir les occasions de commettre un tel crime, défendait « aux femmes d'avoir de grands laquais & des garçons bien faits pour valets de chambre »[18]. C'est un argument mis en avant par certains époux désireux de triompher de leur épouse en aggravant les chefs d'accusation. C'est le cas, par exemple, dans l'affaire Cornet qui éclate en 1771 : la Dame Rose Cornet, épouse du consul vénitien Barthélemy Cornet et riche marseillaise, se compromet avec un domestique, juif converti dont elle est la marraine, comble du scandale. Elle aussi aurait profité des absences de son époux en mission auprès de la Sérénissime pour mener cette vie de débauche[19]. Néanmoins, les procès étudiés montrent qu'il existe une endogamie sociale dans le choix de l'amant, le plus souvent issu d'un milieu identique ou proche de celui de l'époux, voire appartenant à la même catégorie socioprofessionnelle, contribuant à recréer dans les situations de concubinage l'illusion d'un remariage.

Le mari bafoué en son absence : un levier judiciaire mobilisable au gré des besoins

La dimension publique des adultères rendus visibles n'est qu'une partie des véritables causes de ces affaires de mœurs portées en justice. Des enjeux strictement économiques sont, en effet, souvent la source véritable de l'ouverture d'un procès pour adultère, par exemple, la libre jouissance de la dot inaliénable, en ce qu'elle permet au couple de fonctionner. Ainsi les cas où, pour en jouir librement, il faut parvenir à se débarrasser de sa partenaire. Des maris qui ne vivaient plus avec leurs femmes depuis plusieurs années déjà, se souviennent subitement que leur honneur avait été bafoué et qu'il importait de le venger. Les enjeux économiques sont aussi importants chez les élites marseillaises qu'auprès des catégories populaires.

Tel est le cas de François Isnard, maître perruquier qui part en 1760 en Espagne dans l'espoir d'y faire fortune[20]. À son retour, âgé de 36 ans, il apprend « par le bruit public » que sa femme vit avec un autre homme – tout le quartier étant informé de ce concubinage entre son épouse, Marguerite Arnavon, et un autre Perruquier, Bienaffis, pourtant lui-même marié, unis par une vie maritale dont tous les témoins, logeur, domestiques, voisins viendront attester en détail devant la justice.

Précisément, c'est cette substitution d'une vie conjugale à une autre qui constitue le nœud de l'affaire. Pour l'époux, comme pour la justice qui en 1764 condamnera Marguerite à être enfermée dans le couvent du Refuge, « rasée et voilée », durant deux ans, pour y demeurer définitivement si son époux ne vient l'y rechercher à l'issue de cette période[21], une telle substitution est criminelle. L'argumentation de François Isnard n'émet aucun regret quant à la longue et inutile absence qu'il a imposée à sa femme :

> l'exposant s'étant laissé séduire par un homme qu'il croyait de ses amis, il partit pour l'Espagne il y a environ trois ans et comme il ne fit pas les affaires dans ce pays ainsy qu'il s'étoit projeté

17 Guyot J.-N., *op. cit.*, p. 353.
18 Lazaro Sanchez M.-J., « L'état actuel de la recherche sur le concile d'Elvire », *Revue des sciences religieuses*, 82, 4, 2008. Voir également *Id.*, « Le concile d'Elvire et l'esprit du paganisme », *Dialogues d'histoire ancienne*, 19, 1, 1993, p. 309-318.
19 Pour une analyse détaillée de cette affaire, voir notamment Regina C., « Élites, secrets de famille et publicité à Marseille au XVIII[e] siècle », *Rives méditerranéennes*, 32-33, 2009, p. 45-64 [en ligne] https://journals.openedition.org/rives/2939.
20 ADBDR, Marseille 2 B 1245 n°1, année 1763.
21 *Ibid*.

> étant dans le dessein de retourner en France, il écrivit étant à Perpignan à sa dite épouse pour luy apprendre qu'il étoit en état de revenir[22].

Le couple illégitime réagit violemment à cette missive. Dans les pièces versées au procès, Isnard joint une lettre que sa femme lui a écrite alors, peu avant son retour à Marseille, et qu'il identifiera dans sa plainte comme rédigée en réalité par l'amant :

> Indigne malheureux, vous este un hardi de m'écrire en me disent que vous viendré après les jour de l'an m'embracé, avé vous l'âme sy basse que de peiner a mois après m'avoir perdu mon noneur et ma réputation et mon bien votre privilaige et vendue M. Vasseur vous a desabilié et ma ruiné mais si vous êtes acé hardis de venir à Marseille vous vous en repentirer toute votre vie aler tendre fortune plus loin misérable que vous êtes-vous ne rester jamais ché mois et sy vous este un efronté de venir je me venge de tout ce vous m'avé fait, vous navé pas encor vu mes cruauté, je vous tiender parole vous savé que quand je vous est promis quelque chose je vous e tenu parole vous navé encore rien vü que des douceurs de ma [...] si vous paressé à Marseille vous [...] des cruauté les plus dure que l'on n'a jamais vü, croié moi cherché fortune plus loin ce seras votre bonneur oublié mois pour toujours conjé fait à votre égard je ne pencer jamais plus à vous, je vous souhaite tout sorte de maledission je ceré été bien heureuse sy je ne vous avé jamais conu célérat que vous este ne paressé jamais devent mois[23].

Le reste de la lettre n'exprime que menaces et mises en garde. La violence de ce comportement, tout comme son adultère, sont justifiés, voire revendiqués par une épouse en colère, qui se sent abandonnée par son mari et parfaitement légitimée à se reconstruire une vie conjugale. Ainsi, lorsque le noble Jean-Baptiste de Vieussens, propriétaire du logement de Marguerite, rapporte devant la justice la teneur de ses conversations avec l'accusée, il témoigne avoir tenté de jouer, sans succès, les médiateurs au sein du couple. Marguerite refuse de voir son époux et, l'accusant d'abandon, identifie l'amant comme celui qui subvient désormais à sa vie de femme :

> [Elle] dit de plus que ledit Isnard ayant obtenu que sa femme fut le rejoindre elle dit au déposant qu'elle n'iroit jamais qu'elle aimeroit mieux l'évantrer que son mary devoit la connaître, qu'elle étoit en état de se depayser et de faire donation de son bien audit Bienaffis et que sy elle luy donner ses revenus cela étoit plus juste puisqu'icelluy lui fournissoit tout ce quy luy étoit nécessaire[24].

Il y a donc, dans les propos que l'épouse tient à un notable et voisin, directement concerné par le scandale public que provoque l'inconduite des amants, une tentative assumée et publique de justification de l'adultère : en ne pourvoyant pas à ses besoins les plus élémentaires, Isnard aurait poussé son épouse dans des voies criminelles pour assurer ses jours.

On apprend cependant par le témoignage du mari que dès leur mariage, sept ans plus tôt, Marguerite n'avait cessé de « badiner », et que l'ayant « presque sur surprise sur le fait [...] il luy auroit pardonnée ». Si l'adultère devient tout à coup aussi impardonnable, c'est à la fois par sa dimension publique qui substitue un lien illégitime à un lien légitime, et par sa dimension économique, puisque l'épouse dilapide ses biens pour son amant. De retour sans un sou de son rêve de fortune, Isnard trouve dans la plainte pour adultère déposée en justice un moyen de se saisir des biens de son épouse. La sentence qui enferme Marguerite au Refuge précise bien que « des lors elle sera déchue de sa dot, droits et avantages nuptiaux lesquels demeureront acquis et confisqués par forme et amande et de dédommagement audit Isnard son mary[25] ». Ainsi, et même si l'enfermement au Refuge pendant deux ans se fait aux frais de son époux, le règlement judiciaire du litige paraît guidé en grande partie par des intérêts financiers. À une plus grande

22 *Ibid.*
23 *Ibid.*, f° 1.
24 ADBDR, Marseille 2 B 1245 N°1, année 1763.
25 *Ibid*.

échelle encore, le procès qui oppose le consul vénitien Barthélemy Cornet à son épouse accusée d'adultère présente un enjeu économique majeur, la dot de l'épouse dépassant les 50 000 livres.

Conclusion

L'objet de ce travail a été de replacer dans l'équation judiciaire l'importance de l'absence. Elle ouvre les situations d'adultère à des paroxysmes dans les interprétations et les usages du mariage et de ses règles, allant de la remise en cause de son indissolubilité par les épouses abandonnées à l'utilisation de l'adultère comme prétexte judiciaire saisi par des époux motivés par l'argent. La source judiciaire met en exergue la réalité concrète du conflit sur le plan civil et judiciaire, plutôt que la question des mœurs telle qu'elle apparaît, par exemple, dans les traités de causes célèbres.

Il aurait été possible aussi d'évoquer les procès en l'absence des accusés, par contumace, ainsi que les ritualisations de l'absence des accusés et des condamnés symboliquement châtiés par le biais des peines infligées à leurs effigies. L'Ordonnance criminelle de 1670, au-delà de la synthèse entre la coutume et le droit savant, montre toute la complexité juridique née de ces situations, dont Balzac mit en exergue la portée dans son *Colonel Chabert* au siècle suivant. Les mœurs et l'absence, objets d'attention et de régulation de la part de l'autorité souveraine, permettent aussi de qualifier les effets performatifs d'une norme, celle d'un État centralisateur et les marges, les recompositions et les interprétations que les justiciables proposent pour inscrire leurs revendications à exister dans leur sexualité et leur sentimentalité, au-delà du cadre du mariage. Ces prises de position et ces formes d'émancipations féminines composant avec les interdits, les représentations et les normes, parviennent à s'affirmer à temps ou à terme dans une société qui, pour reprendre Michel Vovelle, connaît une déchristianisation[26]. Ce processus est susceptible, dans un espace urbain tel que celui de Marseille, de favoriser l'émergence de ces comportements qui, s'ils ne sont pas propres au XVIII[e] siècle, tendent à devenir visibles comme l'attestent les archives judiciaires.

26 Montenach A. (dir.), « Agency : un concept opératoire dans les études de genre ? », *Rives Méditerranéennes*, 41, 2012 [en ligne] https://journals.openedition.org/rives/4084.

Bibliographie

De Lamet et Fromageau, *Le Dictionnaire des cas de conscience : décidés suivant les principes de la morale, les usages de la discipline ecclésiastique, l'autorité des conciles et des canonistes et la jurisprudence du royaume*, Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1733, t. 2.

Du Rousseaud de la Combe G., *Recueil de jurisprudence civile, du pais de droit écrit et coutumier, par ordre alphabétique*, Paris, Le Gras, 1746.

Fournel J.-F., *Traité de l'adultère considéré dans l'ordre judiciaire*, Paris, Demonville, 1783.

Furetiere A., *Dictionnaire universel…*, La Haye/Rotterdam, 1701, 2e édition, t. 1 [1690].

Guyot J.-N., *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale : ouvrage de plusieurs jurisconsultes*, Paris, Panckoucke, 1779, t. 30.

Lazaro Sanchez M.-J., « L'état actuel de la recherche sur le concile d'Elvire », *Revue des sciences religieuses*, 82, 4, 2008.

Lazaro Sanchez M.-J., « Le concile d'Elvire et l'esprit du paganisme », *Dialogues d'histoire ancienne*, 19, 1, 1993, p. 309-318.

Lüsebrink H.-J., « Les crimes sexuels dans les "Causes célèbres" », *Dix-huitième Siècle*, n°12, 1980.

Montenach A. (dir.), « Agency : un concept opératoire dans les études de genre ? », *Rives Méditerranéennes*, 41, 2012 [en ligne] https://journals.openedition.org/rives/4084.

Regina C., « Private Sphere and Public Sphere, Economic Issues and the Judicial Arena: Women and Adultery in Marseilles during the Eighteenth Century », dans Ryan D. F. et Shelford A., *Proceedings of the Western Society for French History*, Chicago, University of Michigan University Library, p. 117-134.

Regina C., « Élites, secrets de famille et publicité à Marseille au XVIIIe siècle », *Rives méditerranéennes*, 32-33, 2009, p. 45-64 [en ligne] https://journals.openedition.org/rives/2939.

Regina C., « Du rituel verbal au rituel judiciaire. L'injure et les femmes à Marseille au XVIIIe siècle », dans Faggion L. et Verdon L., *Rite, justice et pouvoirs. France-Italie XIVe-XIXe siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2012, p. 247-253.

Regina C., « Voisinage, violence et féminité : contrôle et régulation des mœurs au siècle des Lumières à Marseille », dans Rainhorn J. et Terrier D., *Étranges voisins. Altérité et relation de proximité dans la ville depuis le XVIIIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 212-235.

Regina C., *Genre, mœurs et justice. Les Marseillaises et la violence au XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2016.

Christophe Regina †
Maître de conférences en histoire moderne,
Université de Limoges-ESPE, FRED, France

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels

CC BY SA

Partie 2

Se débrouiller ?

UNE ÉCONOMIE DE L'ABSENCE DES HOMMES
FEMMES, PLURIACTIVITÉ ET MARCHÉ DANS LES ALPES OCCIDENTALES AU XVIII[e] SIÈCLE

Anne Montenach

Contrairement à ce que l'historiographie a longtemps répété, les hautes vallées des Alpes occidentales sont loin de constituer, à l'époque moderne, des isolats peuplés d'habitants arriérés, vivant à l'écart des mouvements du monde dans des montagnes qui formeraient une sorte de conservatoire des traditions. Elles se trouvent au contraire placées au cœur d'une économie de la circulation que plusieurs historiens et anthropologues ont, depuis une trentaine d'années, bien mise en lumière, battant en brèche l'image misérabiliste de sociétés alpines pauvres et renfermées sur elles-mêmes, dont l'organisation sociale aurait été strictement déterminée par l'écosystème montagnard[1]. Ces études ont également interrogé l'impact de la migration des hommes sur les rôles et le statut des femmes dans les communautés d'altitude, à un moment où la recherche historique démontrait, plus largement, l'importance de la contribution des femmes aux économies de l'Europe préindustrielle et industrielle. Elles ont souligné la grande diversité des situations, de la plus discriminante à la plus égalitaire, dans lesquelles les femmes se trouvent placées en cas d'absence des hommes, en même temps que la variété des rôles qui leur échoient alors[2].

Dans le prolongement de ces recherches, l'objectif de cet article est, dans un premier temps, de dresser un tour d'horizon de la situation des femmes dans les Alpes occidentales, en interrogeant plus particulièrement, à travers le fonctionnement de l'économie familiale, leur rapport au pouvoir – au niveau du couple et de la famille comme à celui des communautés villageoises – et leur insertion dans le marché. Sera ensuite menée une analyse plus précise du rôle joué, au XVIII[e] siècle, par les femmes des hautes vallées du Dauphiné dans la contrebande du sel – denrée essentielle dans ces régions d'élevage et de transhumance – et de la place tenue par la fraude dans la pluriactivité familiale. Le sujet mêle la question des activités féminines au sein des économies montagnardes à celle, plus vaste, des rapports que ces communautés alpines entretiennent à la fois avec leur environnement et avec l'État. L'étude sera centrée sur le Briançonnais, fiscalement privilégié par le régime complexe de la gabelle. Il s'agira, à travers les archives judiciaires et les sources éclairant la vie des familles et des communautés, d'appréhender, même partiellement, les logiques d'activités qui échappent souvent à l'archive et de mieux comprendre de quelle autonomie, de quels espaces de décision jouissent

1 Fontaine L., *Histoire du colportage en Europe, XVI[e]-XVIII[e] siècle*, Paris, Albin Michel, 1993 et *Id.*, *Pouvoir, identités et migrations dans les hautes vallées des Alpes occidentales (XVII[e]-XVIII[e] siècles)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2003 ; Radeff A., *Du Café dans le chaudron. Économie globale d'Ancien Régime. Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie*, Lausanne, Société d'Histoire de la Suisse Romande, 1996 ; Albera D., *Au fil des générations. Terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIV[e]-XIX[e] siècles)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2011 ; Lorenzetti L. et Merzario R., *Il fuoco acceso. Famiglie e migrazioni Alpine nell'Italia d'età moderna*, Rome, Donzelli, 2005 ; Merzario R., « Donne sole nelle valli e nelle montagne », dans Groppi A., *Il lavoro delle donne*, Bari, Laterza, 1996, p. 229-246 ; Viazzo P. P., *Upland Communities. Environment, Population and Social Structure in the Alps since the Sixteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

2 Lorenzetti L. et Valsangiacomo N., *Donne e lavoro. Prospettive per una storia delle montagne europee XVIII-XX secc.*, Milan, Franco Angeli, 2010.

les habitantes de ces « terres de femmes ». Les données rassemblées ici sont, comme pour tout ce qui touche à l'économie illicite, relativement éparses. Elles permettent cependant de suivre quelques bribes d'existences au sein de configurations plus vastes et, sans perdre de vue la diversité des possibles expériences féminines, de mettre en lumière quelques figures de femmes saisies en action, dans leur rapport au marché, à la mobilité et dans leur jeu permanent avec les frontières de toute nature[3].

Statuts et rôles des femmes des hautes vallées

Plusieurs études se sont, au cours des trois dernières décennies, intéressées au statut et à la capacité d'agir au quotidien des « femmes des montagnes », essentiellement dans le contexte alpin. Elles invitent à la plus grande prudence quant aux conclusions à tirer du rôle concret joué par ces dernières dans l'économie des hautes vallées. Dans ces régions marquées par d'importants flux migratoires et par l'absence saisonnière ou temporaire des hommes, le travail féminin, dans l'agriculture et l'élevage en particulier, constitue un lieu commun de la littérature scientifique et des récits de voyageurs[4]. Cette activité, qui contribue à forger chez ces auteurs une image presque animale des femmes montagnardes, est donc loin d'être négligeable. Elle n'a cependant qu'une importance relative dans l'économie des hautes vallées, car les biens produits par les femmes sont exclus du marché construit par la migration[5], ce qui la rend extrêmement difficile à saisir – et ce d'autant plus que les sources normatives masquent la pluriactivité exercée dans le cadre familial.

Dès 1736, l'ingénieur du roi Nézot est frappé par la pratique qui consiste en Briançonnais à faire labourer les terres par les femmes : « Une chose qui est difficile à croire, et qui est cependant, c'est que les femmes des environs de cette ville (Briançon) servent à labourer les terres avec les bestiaux, c'est-à-dire qu'une femme tire la charrue avec une vache ou un animal, et qu'ils sont attelés ensemble. Il est vrai que les terres sont douces et que c'est la misère qui les réduit à ce point. Les hommes se prêtent réciproquement leurs femmes pour labourer, n'ayant pas le moyen d'avoir plus d'une vache chacun[6] ». Lorsqu'il visite la région de Locarno au début des années 1770, le jeune pasteur zürichois Hans Rudolf Schinz est frappé par les villages vides d'hommes adultes pendant la belle saison et par le dur labeur agricole accompli par les femmes[7]. Un quart de siècle plus tard, en 1795, la poétesse danoise Friderike Brun décrit les femmes des hautes vallées de Suisse italienne comme des « bêtes de somme à deux jambes[8] ». Un constat similaire est dressé par Horace-Bénédict de Saussure, lorsqu'il visite à la fin du XVIII^{e} siècle la région du Mont Rose : « Comme les productions du sol ingrat & borné de ces villages élevés, ne suffisent point à la subsistance de leurs habitants, les hommes en sortent à peu près tous pour

3 Pour une étude plus détaillée du faux-saunage en Haut-Dauphiné au XVIII^{e} siècle, nous nous permettons de renvoyer à Montenach A., *Femmes, pouvoirs et contrebande dans les Alpes au XVIII^{e} siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2017.

4 Viazzo P. P., « Les Alpes, terres de femmes ? », *L'Alpe*, n°12, 2001, p. 8-9.

5 Lorenzetti L. et Merzario R., *op. cit.*

6 Bornecque R., « La vie dans le Briançonnais au XVIII^{e} siècle, d'après les mémoires des ingénieurs militaires », *Cahiers d'histoire*, 15, n°1, 1970, p. 27. Selon Nadine Vivier, le sous-préfet Chaix rapporte encore la même pratique sous l'Empire : Vivier N., *Le Briançonnais rural aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 62. Nous la trouvons également mentionnée par le préfet J.-C.-F. Ladoucette dans son *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*, Paris, Gide et Cie Éditeurs, 1848, 3^{e} éd. revue et augmentée, p. 547.

7 Schinz H. R., *Descrizione della Svizzera italiana nel Settecento*, cité par Merzario R., « Donne sole », *op. cit.*, p. 237.

8 Citée par Merzario R., *Il capitalismo nelle montagne. Strategie famigliari nelle prima fase di industrializzazione nel Comasco*, Bologne, Il Mulino, 1989, p. 63.

chercher à gagner leur vie ; ils commencent par être colporteurs, & finissent souvent par des établissements avantageux. [...] Les femmes restent donc à-peu-près seules chargées de tous les travaux de la campagne[9] ». Cette assimilation des montagnardes à des bêtes de somme exploitées par les hommes et vieillies avant l'âge constitue donc bien un *topos* de la littérature alpine scientifique et de voyage[10].

Comme l'ont confirmé les travaux des historiens, travailler la terre, s'occuper des bêtes, se substituer même aux animaux pour effectuer des travaux pénibles de portage ou pour les labours constituent le lot quotidien des femmes des Alpes occidentales à l'époque moderne. L'attribution de ces tâches agricoles aux femmes ne tient pas uniquement à l'absence saisonnière des hommes, mais également au fait qu'elles occupent une place somme toute relative dans l'économie montagnarde. Dans des sociétés où les stratégies familiales reposent avant tout sur la migration, le travail de la terre est une tâche relativement marginale, réservée aux femmes et aux vieillards qui constituent, selon les termes de Raul Merzario, une force de travail elle aussi marginale. Cette nette division du travail, qui fait écho à la séparation spatiale des deux sexes pendant une bonne partie de l'année, renvoie en même temps à une construction différenciée des identités masculine et féminine. Du côté des hommes, qui bénéficient d'une instruction leur permettant d'émigrer vers les villes et de s'y embaucher, la maîtrise d'une compétence technique et la fierté de l'entrepreneur qui quitte son village pour s'ouvrir au monde dessinent la figure d'un individu créateur dont l'activité s'apparente à une œuvre (*homo faber*, selon la notion d'Hannah Arendt que reprend ici Dionigi Albera). Celle des femmes, privées de toute instruction et cantonnées aux tâches agricoles pénibles et répétitives, n'est à l'inverse qu'un travail (*animal laborans*)[11].

Pour autant, les sources produites par les familles et les communautés montrent que, dans les régions des Alpes marquées par la migration, l'absence des hommes n'a pas que des effets négatifs sur le statut et les rôles des femmes[12]. Leur situation se révèle ainsi plus ambiguë et plus complexe qu'à première vue[13]. Dans les vallées du Tessin, où les maris appellent leurs épouses « patronnes », se tiennent des assemblées communautaires uniquement composées de femmes tandis qu'à Mornico, en Valsassina, c'est une femme qui, en 1722, remplace le consul qui a émigré[14]. À Concenedo, dans la même vallée, son homologue déclare ne rien connaître aux rendements et au prix des grains car « nous autres laissons faire les femmes, étant hors du pays pratiquement toute l'année[15] ». Toujours dans le Tessin, les femmes se rendent chez le notaire en l'absence de leur mari et de leur père pour signer des contrats d'achat ou de vente ; dans le Briançonnais et l'Embrunais, elles représentent, du début de l'automne à la fin du printemps,

9 De Saussure H.-B., *Voyage dans les Alpes*, tome IV, À Neuchâtel, chez Louis Fauche-Borel, Imprimerie du Roi, 1796, chapitre VIII : « Fin du voyage autour du Mont-Rose », p. 386-387.

10 Cavallera M., « Un "motore immobile". Emigrazioni maschili di mestiere e ruolo della donna nella montagna lombarda dell'età moderna », dans Lorenzetti L. et Valsangiacomo N., *op. cit.*, p. 28 ; Viazzo P. P., « Les Alpes », *op. cit.*, p. 6.

11 Albera D., Audenino P. et Corti P., « I percorsi dell'identità maschile nell'emigrazione. Dinamiche collettive e ciclo di vita individuale », *Rivista di Storia Contemporanea*, n°20, 1991/1, p. 69-87 ; Arendt H., *The Human Condition*, Chicago, University of Chicago Press, 1958 ; Merzario R., *Il capitalismo*, p. 61 ; Lorenzetti L. et Merzario R., *op. cit.*, p. 3-14 ; Merzario R., « Donne sole », *op. cit.*, p. 230 et 235-236.

12 Audenino P. et Corti P., « Un monde divisé », *L'Alpe*, n°12, 2001, p. 12-16.

13 Viazzo P. P., « Scambi fecondi: Raul Merzario consumatore e produttore di antropologia », dans Levati S. et Lorenzetti L., *Dalla sila alle Alpi. L'itinerario storiografico di Raul Merzario*, Milan, Franco Angeli, 2008, p. 59-60 ; Audenino P., « Introduzione. La dinamica dei ruoli », dans Lorenzetti L. et Valsangiacomo N., *op. cit.*, p. 17-25.

14 Merzario R., *Adamocrazia*, *op. cit.*, p. 27-28.

15 « Perché noi altri lasciamo fare le donne, a stiamo via quasi tutto l'anno dal paese », cité par Merzario R., *Il capitalismo*, p. 63.

la clientèle majoritaire des justices seigneuriales[16]. Mais les correspondances montrent que les hommes continuent à contrôler de loin l'exploitation familiale et à prendre les décisions importantes concernant en particulier l'achat ou la vente de terres : l'émigration contribue donc aussi, d'une certaine façon, à renforcer la position dominante du père et de l'époux au sein de la famille[17].

Ce tableau est encore complexifié par la diversité des régimes et des pratiques successorales, et par le statut marital des femmes elles-mêmes[18]. Une certaine historiographie a cherché à mettre l'accent, à partir de la règle du droit d'aînesse intégral, sur l'égalité des sexes dans les Pyrénées[19]. Or cette égalité demeure partout, et plus particulièrement dans les Alpes, une illusion[20], même si la conjoncture permet d'observer des variations d'une vallée ou d'une région à l'autre, voire au sein même des familles[21]. Dans le Briançonnais, une forte orientation agnatique marque ainsi la transmission et la gestion des patrimoines : les filles, dotées, sont exclues de l'héritage tandis que les descendants masculins sont nommés héritiers universels. Cet « horizon agnatique » tend cependant à s'atténuer, au fil du XVIII[e] siècle, d'abord dans le Haut-Embrunais voisin puis dans les communautés inférieures du Queyras : sans doute plus étroitement associée qu'auparavant, du vivant de son mari, à la gestion du patrimoine familial, la femme survivante se voit accorder un rôle plus important dans les testaments, ce qui fait de la veuve le chef de l'unité domestique[22]. À la même époque, les femmes du village d'Abriès en Queyras jouissent d'une bien meilleure condition que dans les régions méditerranéennes : leur dot, qui constitue une assurance pour leurs vieux jours, ne peut être aliénée par leur époux ; l'analyse des testaments montre de surcroît qu'elles ne sont exclues ni de la succession des terres, ni de la gestion des propriétés, ni même de la participation aux assemblées villageoises[23]. Leur situation contraste aussi fortement avec celle des femmes d'autres vallées, ce qui invite à la plus grande prudence quant à toute tentation de généraliser cette relative autonomie féminine : dans les Alpes autrichiennes par exemple, seuls les hommes peuvent hériter de la propriété[24].

La condition des femmes dans les hautes vallées des Alpes demeure, on le voit, une question complexe qui résiste à toute tentative de généralisation. Si l'absence saisonnière des hommes peut constituer pour elles un facteur d'autonomie accrue, elles restent le plus souvent prises dans des processus de reproduction et dans des stratégies familiales qui jouent sur la

16 Belmont A., « L'artisan et la frontière : l'exemple des peigneurs de chanvre du Briançonnais aux 17[e] et 18[e] siècles », *Histoire des Alpes – Storia delle Alpi – Geschichte der Alpen*, n°3, 1998, p. 205.
17 Merzario R., « Donne sole », *op. cit.*, p. 241.
18 Fontaine L., « Devoluzione dei beni nelle valli alpine del Delfinato (XVII-XVIII secolo) », *Quaderni Storici*, n°88, 1995, p. 135-154.
19 Gratacos I., *Fées et gestes. Femmes pyrénéennes : un statut social exceptionnel en Europe*, Toulouse, Privat, 1987.
20 Voir à ce propos la critique formulée par Christian Desplat à l'encontre d'une lecture complaisante du soi-disant « féminisme » de la société pyrénéenne, qu'il qualifie de « mythologie sociale » : Desplat C., « La société pyrénéenne moderne entre autonomie et dissidence (Pays d'États des Pyrénées occidentales) », dans Bercé Y.-M., *La Montagne à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1998, p. 26-29.
21 Fontaine L., « Devoluzione dei beni », *op. cit.*
22 Albera D., *op. cit.*, p. 395-445 ; Rosenberg H. G., *Un Monde négocié. Trois siècles de transformations dans une communauté alpine du Queyras*, Grenoble, Musée dauphinois/le Monde alpin et rhodanien, 2014 (éd. originale 1988).
23 Rosenberg H. G., *op. cit.*, p. 41-43.
24 Viazzo P. P., « Les Alpes », *op. cit.*, p. 9.

combinaison d'activités légales et illégales[25]. Ce cumul des activités est une réalité dans les sociétés littorales comme dans les communautés de montagne, sans qu'il faille le lire comme une réponse mécanique à des contraintes d'ordre strictement économique ou démographique[26]. De même que la migration articule des décisions individuelles et des dynamiques familiales de reproduction ou d'expansion – autrement dit des stratégies – à un contexte économique plus vaste qui la rend possible, l'entrée dans l'illicite – que nous allons aborder à présent – n'est pas une simple fatalité imposée par la misère, mais peut être interprétée comme le choix que font certains individus ou familles de saisir, à un moment donné, une opportunité permise par la conjoncture[27].

Une économie du privilège : le faux-saunage en Haut-Dauphiné

Dans les hautes vallées du Dauphiné qui, au début du XVIII[e] siècle, font frontière avec le duché de Piémont-Savoie, l'élevage représente une activité importante, qu'il s'agisse du bétail local (ovins et bovins) ou de la grande transhumance des troupeaux provençaux. Le sel constitue une denrée essentielle aux hommes comme aux bêtes et donc un énorme marché. Les soubresauts de la grande histoire ont créé dans la région, aux lendemains de la guerre de Succession d'Espagne et du traité d'Utrecht, des conditions particulièrement propices à la fraude : le Briançonnais, meurtri par la guerre, privé en 1713 de ses vallées d'outre-monts, a obtenu en compensation un tarif privilégié pour le sel par rapport aux vallées voisines et au reste du Dauphiné, qui fait partie des pays de petite gabelle. Dans ce territoire au relief escarpé, la contrebande entre vallées, voire entre villages privilégiés et non privilégiés, demeure endémique au moins jusqu'à la Révolution, en dépit du contrôle exercé par les brigades d'employés de la Ferme générale.

Derrière son apparente banalité, le sel constitue un point d'entrée idéal dans l'économie des hautes vallées dauphinoises, dans la vie des villages et des familles, et dans les rapports de pouvoir qui s'exercent au sein des communautés. L'approche socio-économique de la contrebande permet en particulier de dégager les ressorts de la fraude pour les populations locales et, ce faisant, d'éclairer le fonctionnement de l'économie familiale et l'insertion, même timide, des femmes dans le marché. Les archives du grenier à sel de Briançon – qui est à la fois un magasin d'approvisionnement et un tribunal jugeant en première instance des cas de faux-saunage – conservent les dossiers, plus ou moins complets, de 71 affaires de faux-saunage pour la période 1725-1760[28]. Un premier examen du profil des contrevenants montre qu'en Briançonnais comme dans le reste du royaume à la même époque, tout le monde trafique – hommes, femmes et même enfants, paysans, soldats et ecclésiastiques. Près de 30 % de ces procédures – 21 cas – impliquent directement une ou plusieurs femmes. Contrairement à ce qui a pu être constaté dans d'autres régions de montagne, comme les Pyrénées catalanes,

25 Fontaine L. et Schlumbohm J., « Household Strategies for Survival: An Introduction », *International Review of Social History*, vol. 45, Suppl. 8, 2000, p. 1-17 ; Antoine A. et Cocaud M., « La pluriactivité dans les sociétés rurales. Approche historiographique », dans Le Bouëdec G. *et al.*, *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XV[e]-XX[e] siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 13-33.

26 Le Bouëdec G., « La pluriactivité dans les sociétés littorales, XVII[e]-XIX[e] siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°109, 1, 2002, p. 61-90.

27 Ploux F., « Déterminisme ou stratégies ? Deux approches de la pluriactivité dans les sociétés rurales », dans Le Bouëdec G. *et al.*, *op. cit.*, p. 35-40 ; Rosental P.-A., *Les Sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du XIX[e] siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

28 Archives Départementales des Hautes-Alpes (ADHA), B 329 à 333, bailliage de Briançon, traites et gabelles, faux-saunage, 1725-1760.

la contrebande de sel est ici peu violente et relativement tolérée par les autorités soucieuses de s'assurer de la loyauté des populations frontalières[29]. Le faux-saunage peut être lu avant tout comme une activité opportuniste, liée au privilège qui instaure un différentiel de prix entre vallées voisines et pratiquée par l'ensemble de la société villageoise en Haut-Dauphiné. Mais il mérite aussi d'être analysé, dans le cas des femmes seules arrêtées en possession de quantités importantes de faux-sel, comme un élément parmi d'autres de stratégies de survie déployées par les femmes des hautes vallées pour pallier l'absence temporaire ou définitive des hommes. La nature même des sources utilisées, si elle ne permet pas de quantifier le phénomène, autorise néanmoins à en interpréter les logiques plurielles et à esquisser des pistes d'interprétation. Les affaires portent sur des quantités de sel très variables (de 2 à 634 livres pour les extrêmes), ce qui laisse entrevoir, derrière une même infraction, des ressorts économiques et sociaux différents[30].

La fraude pratiquée à petite échelle – moins de 10 livres de sel par saisie – nous éclaire sur le fonctionnement d'une micro-économie locale. Les saisies ont lieu de jour, au moment où les contrevenants, surtout des femmes, reviennent de la ville où elles sont venues porter quelques menues marchandises ou denrées comme du seigle ou de l'huile de noix. Elles en profitent pour rapporter discrètement chez elles quelques livres de sel privilégié. Catherine Pelegrin, 23 ans, fille d'un laboureur de Freissinières, est ainsi arrêtée avec 6 livres de sel acheté à Briançon où elle était venue « vandre cinq quartiers bled meteil pour employer au besoin de la famille[31] ». Il s'agit là d'une forme de contrebande occasionnelle, artisanale, une petite délinquance diffuse et peu organisée, née de la disparité des prix entre vallées voisines, et qui semble faire partie intégrante des relations économiques de proximité, fondées sur des échanges modestes et réguliers avec la ville la plus proche et sur les services rendus entre voisins. Chacun – ou chacune – apparaît ici comme un contrebandier en puissance. Au total, ce type de saisie portant sur des quantités modestes de sel est minoritaire dans l'ensemble des procès : 22 % des cas impliquant des hommes, 29 % de ceux concernant des femmes. Cela signifie peut-être que, comme ailleurs, les gardes ferment parfois les yeux sur ces petites infractions. Mais cela montre également qu'il existe d'autres ressorts à la fraude que la simple consommation individuelle.

Un deuxième cas de figure met en effet en jeu des quantités de sel beaucoup plus importantes, qui atteignent parfois plusieurs centaines de livres. La finalité de ce faux-saunage est ici bien éloignée de la simple consommation individuelle. Les individus appréhendés ne sont souvent que l'un des maillons d'une chaîne d'intermédiaires et de revendeurs assurés, grâce aux différentiels de prix entre vallées, de faire de plus ou moins grands profits : dans les villages situés à la lisière des zones privilégiées, le faux-saunage apparaît ainsi comme une composante originale de la pluriactivité propre à ces sociétés de montagne et qui mêle agriculture, élevage, artisanat et migration. Les cas de femmes appréhendées en possession de grandes quantités de faux sel (71 % des infractions féminines pour lesquelles le sel a été pesé) invitent à aller au-delà des analyses traditionnelles de la contrebande qui voient dans l'implication des femmes – et des enfants – une réponse mécanique à la difficulté des temps et une composante parmi d'autres, au même titre que le vol, le vagabondage ou la mendicité, de l'économie d'expédients (*economy of makeshifts*) mise en œuvre par les pauvres[32]. Certaines de

29 Ayats A., *Les Guerres de Joseph de la Trinxeria (1637-1694). La guerre du sel et les autres*, Canet, Trabucaire, 1997 ; Brunet M., *Contrebandiers, mutins, fiers-à-bras. Les stratégies de la violence en pays catalan au XVIII^e siècle*, Canet, Trabucaire, 2001 ; Caporossi O., « Douanes et contrebandes dans les Pyrénées occidentales du XVI^e au XX^e siècle », *Cahiers du Portalet*, n°2, Pau, Marrimpouey, 2010.

30 La livre varie en Dauphiné entre 405 et 530 grammes – elle pèse à Briançon entre 410 et 420 grammes.

31 ADHA, B 331, 4 février 1737.

32 Cochois P., *Étude historique et critique de l'impôt sur le sel en France*, Paris, V. Giard & E. Brière, 1902 ; Hufton O. H., *The Poor of Eighteenth-Century France 1750-1789*, Oxford, Clarendon Press, 1974, chapitre X ; Jütte R., *Poverty and Deviance in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 153-156.

ces femmes sont manifestement utilisées comme simples convoyeuses ou « mules[33] » par des employeurs peu scrupuleux. Mais à côté de ces petites mains, doublement victimes lorsqu'elles se font prendre, d'autres arrestations de femmes laissent entrevoir une contrebande effectuée dans le cadre d'une pluriactivité familiale : Catherine Léotaud, arrêtée en 1754 avec un mulet chargé de 118 livres de sel entre L'Argentière et La Roche, reconnaît ainsi que son mari « ou autres de sa maison » l'avaient acheté à Briançon et « quelle le portoit pour le revendre aux bergers autrement apellés pastres de Provence qui etoient actuellement dans les montagnes de Fresseniere en Embrunois[34] ».

L'analyse des rythmes annuels de la fraude à l'échelle du XVIII[e] siècle, tels qu'ils ressortent des archives du grenier à sel de Briançon, doit demeurer extrêmement prudente compte tenu du nombre relativement faible de procès conservés. Elle permet cependant d'esquisser, au-delà des facteurs d'ordre climatique ou géopolitique souvent mis en avant par les historiens de la contrebande, une troisième voie d'explication des oscillations de la fraude qui tiendrait précisément à l'existence ou non, à une période donnée, de sources de revenus alternatives à l'agriculture, à l'élevage ou à la migration. Les vingt années qui suivent le traité d'Utrecht et l'octroi du privilège sur le prix du sel en 1715 sont ainsi marquées par d'importants travaux de fortification à Briançon et dans les alentours. Ils occupent plusieurs milliers de paysans de la région – qui s'embauchent à la belle saison comme maçons ou manœuvres, laissant aux femmes et aux enfants le soin des travaux des champs – mais également toute une série d'artisans chargés de ravitailler cette main-d'œuvre. C'est au moment où ces travaux s'arrêtent, dans la seconde moitié des années 1730, que l'industrie textile, la tannerie et la petite métallurgie locales connaissent une crise ou un repli momentané et que les affaires de faux-saunage deviennent plus nombreuses[35]. Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, l'essor de l'industrie textile locale se confirme à nouveau avec la création de plusieurs manufactures de coton, mousseline et bonneterie à Briançon, Névache et La Salle et l'embauche à domicile de dizaines de cardeurs et de plusieurs centaines de fileuses des environs, payées 6 à 8 sous par jour en 1789 ; dans le même temps, on voit se raréfier les affaires de faux-saunage. Dans des sociétés marquées par la pluriactivité, l'hypothèse d'une diversification des activités à l'échelle des familles, qui feraient le choix plus ou moins libre de combiner activités licites et illicites, selon leurs capacités, les liens de dépendance dans lesquels elles sont insérées et les aléas de la conjoncture, n'est peut-être pas à exclure totalement.

Une économie de l'absence des hommes ?

Si le faux-saunage peut ainsi s'inscrire dans le contexte d'une pluriactivité familiale, il est aussi, dans quelques affaires, le fait de femmes seules et néanmoins souvent chefs de famille – soit *de jure* quand elles sont veuves ou célibataires, soit *de facto* quand le mari travaille au loin. Partout l'absence des hommes redéfinit les rôles au sein du foyer en obligeant les femmes à prendre en charge les affaires familiales. Dans les communautés de l'Oisans comme dans les ports de l'Atlantique ou de la Méditerranée, des veuves reprennent parfois l'entreprise de leur mari[36]. À Clavans, une certaine Demoiselle Marie Arthaud se voit ainsi confier en 1699 par son mari mourant la charge de trésorier de la communauté et de receveur des tailles. À la

33 Le terme désigne de nos jours un passeur de drogue.
34 ADHA, B 333, 22 septembre 1754.
35 ADHA, L 401 (1789) ; Vivier N., *op. cit.*, p. 75-76.
36 Lespagnol A., *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, p. 123 ; Buti G., « Femmes d'affaires maritimes en France méditerranéenne au XVIII[e] siècle », dans Guilhaumou J., Lambert K. et Montenach A., *Genre, Révolution, transgression*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2015, p. 267-76.

même époque, les veuves de marchands uissans demandent à être enterrées « comme un chef de famille », ce qui est une manière de revendiquer une forme d'égalité avec leur époux défunt[37]. Au-delà du veuvage, l'absentéisme masculin, qui touche également les sociétés littorales ou les milieux négociants, a parfois été interprété comme une occasion d'affranchissement, voire d'*empowerment* des femmes, surtout quand il se traduit, dans les milieux du commerce en particulier, par la signature devant notaire d'une procuration en faveur de l'épouse[38]. Mais ce pouvoir de substitution que confère la procuration demeure malgré tout une forme de « promotion provisoire[39] » et limitée : en Oisans, la femme ne devient procuratrice qu'en l'absence de tout parent masculin susceptible de suppléer à l'absence du mari[40]. La capacité des épouses ou des veuves à prendre des initiatives et les modalités, qui nous intéressent ici, de leur entrée dans l'économie illicite à travers le faux-saunage, dépendent aussi de leur marge de manœuvre économique et financière, des appuis dont elles disposent ou des liens de dépendance dans lesquels elles se trouvent enserrées.

Pour ces femmes devenues, par la force des choses, chefs de famille, et qui sont aussi plus vulnérables face à la pauvreté, le simple transport de sel de contrebande procure une source complémentaire de revenus tandis que son achat et sa revente, qui demandent un investissement de départ, supposent déjà la mise en œuvre de capacités entrepreneuriales, même modestes. Jeanne Giraud, arrêtée en pleine nuit avec un mulet chargé de 155 livres de sel, raconte que son époux « est allé depuis environ cinq années travailler et gagner sa vie hors du pais dou il n'est pas de retour[41] ». La longue absence de son mari laisse à penser que l'on se trouve peut-être ici face à un cas d'émigration de la pauvreté, prélude à une absence définitive qui a désorganisé la famille en la menaçant de déclassement et contraint Jeanne Giraud à s'embaucher comme « mule » auprès de trafiquants plus aguerris – ce qui pourrait aussi expliquer l'indulgence du tribunal à son égard, puisqu'elle est libérée le lendemain de son arrestation[42]. Le juge des gabelles est à l'inverse beaucoup plus soupçonneux à l'encontre de Marguerite Gonnet, une journalière qui vit avec deux enfants naturels à Villar d'Arène et prétend avoir acheté au Monêtier, à un Savoyard « quelle ne connoit pas », un sac de 33 livres de sel qu'elle est fortement suspectée d'avoir eu le « dessein de revandre dans son pais[43] ». La somme payée pour ce sel – 6 livres – bien que non négligeable, ne représente pas pour autant un investissement démesuré, d'autant plus qu'elle en a peut-être emprunté une partie. Elle affirme « qu'elle vit le plus souvent sans sel [...] si grande est sa misere et sa pauvreté » et prétend n'avoir eu pour objectif que « de le consommer dans son menage tant qu'il dureroit, après en avoir prelevé quelques livres qu'elle en a emprunté cy devant de ses voysins ». Mais la quantité saisie est jugée « peu convenable a sa situation triste, et au peu de bien qu'elle a » et elle est condamnée à 100 livres d'amende.

37 Fontaine L., « Droit et stratégies : la reproduction des systèmes familiaux dans le Haut-Dauphiné (XVII[e]-XVIII[e] siècles) », *Annales. Économies*, *Sociétés*, *Civilisations*, 6, 1992, p. 1272-1273.

38 Grenier B. et Ferland C., « "Quelque longue que soit l'absence" : procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIII[e] siècle », *Clio. Femmes*, *Genre*, *Histoire*, n°37, 2013, p. 197-225 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/11053 ; Charpentier E., *Le Peuple du rivage. Le littoral nord de la Bretagne au XVIII[e] siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 339 ; Van der Heijden M. et Van den Heuvel D., « Sailors' Families and the Urban Institutional Framework in Early Modern Holland », *The History of the Family*, n°12, 4, 2007, p. 304.

39 Lespagnol A., « Femmes négociantes sous Louis XIV. Les conditions complexes d'une promotion provisoire », dans Croix A., Lagrée M. et Quéniart J., *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1989, p. 463-70.

40 Fontaine L., « Droit et stratégies », *op. cit.,* p. 1271-1272.

41 ADHA, B 330, 15 mai 1735.

42 Fontaine L., « Les effets déséquilibrants du colportage sur les structures des familles et les pratiques économiques dans les vallées de l'Oisans (XVIII[e]-XIX[e] siècles) », *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge*, *Temps modernes*, n°99, 1987/2, p. 963-987.

43 ADHA, B 330, 29 mai 1736.

Pareil esprit d'entreprise se devine également dans le cas de ces trois femmes du hameau des Hières, au-dessus de La Grave, qui ont manifestement rassemblé une partie de leurs économies pour acheter chacune 20 livres de sel au Casset[44]. L'une d'elles est veuve à 32 ans, la plus âgée célibataire et la plus jeune est mariée. Elles sont soupçonnées de s'être associées entre elles « ou avec quelqu'autres pour faire ce commerce, attandu le proffit considerable qu'il y a d'achepter du sel dans le Briançonnois pour le porter dans la vallée d'Oysans et autres lieu ou il est plus cher ». Le profit réel espéré ne peut en réalité dépasser 30 sols chacune, un gain apparemment dérisoire face au risque qu'elles encourent d'être emprisonnées et condamnées à une lourde amende. Mais il représente en même temps, pour une course de quelques heures seulement, l'équivalent de plusieurs journées de travail à filer la laine ou le chanvre[45]. Elles se disent incapables de verser l'amende et les frais de justice, « a cause de leur pauvreté », mais n'en déposent pas moins une requête – dont on sait qu'elle a un coût – demandant leur élargissement, en proposant la caution d'un certain sieur Albertin de La Grave[46]. Pour ces femmes seules, l'emprunt ou la mise en commun de leurs ressources afin de se créer un capital de départ, même modeste, permettant d'acheter du sel pour le revendre, est une manière de s'insérer dans le marché. Dans ces « terres de femmes », les solidarités féminines peuvent être très fortes – ce qui n'exclut bien entendu jamais les conflits –, comme elles le sont à la même époque chez les épouses de « partis en voyage sur mer » qui s'associent par exemple entre elles pour louer des terrains à cultiver[47].

Conclusion

La relative indulgence dont la justice fait preuve à l'égard de ces femmes permet d'interroger, pour conclure, la dimension à la fois sociale, morale et politique de la lutte contre la fraude. L'appel à la compassion et la justification par la pauvreté constituent des éléments essentiels dans les stratégies rhétoriques des accusés (hommes et femmes) et, plus largement, dans la définition du faux-saunage lui-même comme une activité répréhensible. Bien que l'expression ait été galvaudée à force d'emploi, l'argument du droit à l'existence fréquemment avancé par les prévenus, leur capacité à manipuler et à reformuler la norme, la subjectivité politique qu'ils manifestent devant la cour relèvent bien d'une économie morale[48]. Certains de ces discours sur la pauvreté sont néanmoins remplis de contradictions et les requêtes déposées par les prévenus – qui témoignent plus généralement de leur capacité à utiliser les recours offerts par la procédure judiciaire – montrent qu'ils ne se situent pas tous au plus bas de la hiérarchie sociale et que le choix de l'illicite est loin d'être toujours dicté par la misère.

Plus largement, cette économie du privilège et de l'absence – ou plutôt de la mobilité – des hommes que constitue le faux-saunage contribue à mettre définitivement à mal l'image de sociétés montagnardes inertes, vivant isolées, en marge de la civilisation et des échanges. Si l'exploitation des archives judiciaires trouve ici ses limites en termes de quantification précise d'un phénomène extrêmement diffus, d'autant plus difficile à appréhender qu'il cherche par nature à ne pas laisser de traces, elle permet néanmoins de dégager des logiques. Loin d'être exclusivement le fait des plus pauvres et de se réduire à une sorte d'illégalité de la misère,

44 ADHA, B 332, 14 juin 1740.
45 Le salaire d'une fileuse est de 8 à 9 sous par jour, celui d'un journalier de 12 à 15 sous.
46 ADHA, B 332, 15-16 juin 1740.
47 Rosenberg H. G., *op. cit.*, p. 26 ; Charpentier E., « Incertitude et stratégies de (sur)vie : le quotidien des femmes des "partis en voyage sur mer" des côtes nord de la Bretagne au XVIII[e] siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°117, 3, 2010, p. 49.
48 Fassin D., « Les économies morales revisitées », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 6, 2009, p. 1237-1266 ; Thompson E. P., « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », *Past & Present*, n°50, 1971, p. 76-136.

le faux-saunage apparaît au contraire comme une composante parmi d'autres de stratégies pluriactives et comme une manière originale, pour les habitants des hautes vallées, de s'insérer dans le marché en jouant sur les fragmentations de l'espace fiscal. Dans le cas des femmes, statutairement exclues de bon nombre de métiers licites, l'économie souterraine offre la possibilité d'un revenu, particulièrement précieux lorsque l'époux est au loin ou les activités artisanales locales en repli. Procès-verbaux et interrogatoires mettent ici en lumière les conditions qui conduisent ces femmes à entrer dans l'illicite, et l'éventail des rôles qu'elles y tiennent – de la simple mule exploitée par d'autres à celle qui sait déjà développer des capacités entrepreneuriales. Si elles agissent sur les marges, au sens littéral – par le jeu sur les frontières fiscales ou étatiques – comme au sens métaphorique – par le recours conjoint au licite et à l'illicite, la négociation des normes de genre qui leur assignent des rôles économiques et sociaux spécifiques, l'exploitation des interstices et des contradictions du droit – leur rôle dans l'économie n'en est pas pour autant marginal. La capacité d'agir des femmes des hautes vallées doit ici être comprise non comme une manifestation de parfaite autonomie ou d'indépendance triomphante mais comme une possibilité d'action encastrée dans un ensemble de contraintes et de relations de pouvoir. À cette capacité d'action individuelle répond plus largement celle des communautés montagnardes et de leurs élites, qui jouent de leur position stratégique sur la « ceinture de fer » du royaume pour obtenir, en dépit d'une contrebande endémique, la reconduction régulière du privilège sur le prix du sel.

Bibliographie

Albera D., *Au fil des générations. Terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIVe-XIXe siècles)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2011.

Albera D., Audenino P. et Corti P., « I percorsi dell'identità maschile nell'emigrazione. Dinamiche collettive e ciclo di vita individuale », *Rivista di Storia Contemporanea*, n°20, 1991/1, p. 69-87.

Antoine A. et Cocaud M., « La pluriactivité dans les sociétés rurales. Approche historiographique », dans Le Bouëdec G. *et al.*, *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XVe-XXe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 13-33.

Arendt H., *The Human Condition*, Chicago, University of Chicago Press, 1958.

Audenino P. et Corti P., « Un monde divisé », *L'Alpe*, n°12, 2001, p. 12-16.

Audenino P., « Introduzione. La dinamica dei ruoli », dans Lorenzetti L. et Valsangiacomo N., *Donne e lavoro. Prospettive per una storia delle montagne europee XVIII-XX secc.*, Milan, Franco Angeli, 2010, p. 17-25.

Ayats A., *Les Guerres de Joseph de la Trinxeria (1637-1694). La guerre du sel et les autres*, Canet, Trabucaire, 1997.

Belmont A., « L'artisan et la frontière : l'exemple des peigneurs de chanvre du Briançonnais aux 17e et 18e siècles », *Histoire des Alpes – Storia delle Alpi – Geschichte der Alpen*, n°3, 1998, p. 201-212.

Bornecque R., « La vie dans le Briançonnais au XVIIIe siècle, d'après les mémoires des ingénieurs militaires », *Cahiers d'histoire*, 15, n°1, 1970, p. 16-42.

Brunet M., *Contrebandiers, mutins, fiers-à-bras. Les stratégies de la violence en pays catalan au XVIIIe siècle*, Canet, Trabucaire, 2001.

Buti G., « Femmes d'affaires maritimes en France méditerranéenne au XVIIIe siècle », dans Guilhaumou J., Lambert K. et Montenach A., *Genre, Révolution, transgression*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2015, p. 267-76.

Caporossi O., « Douanes et contrebandes dans les Pyrénées occidentales du XVIe au XXe siècle », *Cahiers du Portalet*, n°2, Pau, Marrimpouey, 2010.

Charpentier E., « Incertitude et stratégies de (sur)vie : le quotidien des femmes des "partis en voyage sur mer" des côtes nord de la Bretagne au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°117, 3, 2010, p. 39-54.

Charpentier E., *Le Peuple du rivage. Le littoral nord de la Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Cochois P., *Étude historique et critique de l'impôt sur le sel en France*, Paris, V. Giard & E. Brière, 1902.

De Saussure H.-B., *Voyage dans les Alpes*, tome IV, À Neuchâtel, chez Louis Fauche-Borel, Imprimerie du Roi, 1796.

Desplat C., « La société pyrénéenne moderne entre autonomie et dissidence (Pays d'États des Pyrénées occidentales) », dans Bercé Y.-M., *La Montagne à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1998, p. 7-46.

Fassin D., « Les économies morales revisitées », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 6, 2009, p. 1237-1266.

Fontaine L., « Les effets déséquilibrants du colportage sur les structures des familles et les pratiques économiques dans les vallées de l'Oisans (XVIIIe-XIXe siècles) », *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, n°99, 1987/2, p. 963-987.

Fontaine L., « Droit et stratégies : la reproduction des systèmes familiaux dans le Haut-Dauphiné (XVIIe-XVIIIe siècles) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 6, 1992, p. 1259-1277.

Fontaine L., *Histoire du colportage en Europe, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1993.

Fontaine L., « Devoluzione dei beni nelle valli alpine del Delfinato (XVII-XVIII secolo) », *Quaderni Storici*, n°88, 1995, p. 135-154.

Fontaine L., *Pouvoir, identités et migrations dans les hautes vallées des Alpes occidentales (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2003.

Fontaine L. et Schlumbohm J., « Household Strategies for Survival: An Introduction », *International Review of Social History*, vol. 45, Suppl. 8, 2000, p. 1-17.

Gratacos I., *Fées et gestes. Femmes pyrénéennes : un statut social exceptionnel en Europe*, Toulouse, Privat, 1987.

Grenier B. et Ferland C., « "Quelque longue que soit l'absence" : procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIIIe siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°37, 2013, p. 197-225 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/11053.

Hufton O. H., *The Poor of Eighteenth-Century France 1750-1789*, Oxford, Clarendon Press, 1974.

Jütte R., *Poverty and Deviance in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

Ladoucette J.-C.-F., *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*, Paris, Gide et Cie Éditeurs, 1848, 3e éd. revue et augmentée.

Le Bouëdec G., « La pluriactivité dans les sociétés littorales, XVIIe-XIXe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°109, 1, 2002, p. 61-90.

Lespagnol A., « Femmes négociantes sous Louis XIV. Les conditions complexes d'une promotion provisoire », dans Croix A., Lagrée M. et Quéniart J., *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1989, p. 463-70.

Lespagnol A., *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

Lorenzetti L. et Merzario R., *Il fuoco acceso. Famiglie e migrazioni Alpine nell'Italia d'età moderna*, Rome, Donzelli, 2005.

Lorenzetti L. et Valsangiacomo N., *Donne e lavoro. Prospettive per una storia delle montagne europee XVIII-XX secc.*, Milan, Franco Angeli, 2010.

Merzario R., *Il capitalismo nelle montagne. Strategie famigliari nelle prima fase di industrializzazione nel Comasco*, Bologne, Il Mulino, 1989.

Merzario R., « Donne sole nelle valli e nelle montagne », dans Groppi A., *Il lavoro delle donne*, Bari, Laterza, 1996, p. 229-246.

Merzario R., *Adamocrazia*, Bologne, Il Mulino, 2000, p. 27-28.

Montenach A., *Femmes, pouvoirs et contrebande dans les Alpes au XVIIIe siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2017.

Ploux F., « Déterminisme ou stratégies ? Deux approches de la pluriactivité dans les sociétés rurales », dans Le Bouëdec G. *et al.*, *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XVe-XXe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 35-40.

Radeff A., *Du Café dans le chaudron. Économie globale d'Ancien Régime. Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie*, Lausanne, Société d'Histoire de la Suisse Romande, 1996.

Rosenberg H. G., *Un Monde négocié. Trois siècles de transformations dans une communauté alpine du Queyras*, Grenoble, Musée dauphinois/le Monde alpin et rhodanien, 2014 (éd. originale 1988).

Rosental P.-A., *Les Sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du XIXe siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

Thompson E. P., « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », *Past & Present*, n°50, 1971, p. 76-136.

Van der Heijden M. et Van den Heuvel D., « Sailors' Families and the Urban Institutional Framework in Early Modern Holland », *The History of the Family*, n°12, 4, 2007, p. 296-309.

Viazzo P. P., *Upland Communities. Environment, Population and Social Structure in the Alps since the Sixteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

Viazzo P. P., « Les Alpes, terres de femmes ? », *L'Alpe*, n°12, 2001, p. 6-9.

Viazzo P. P., « Scambi fecondi: Raul Merzario consumatore e produttore di antropologia », dans Levati S. et Lorenzetti L., *Dalla sila alle Alpi. L'itinerario storiografico di Raul Merzario*, Milan, Franco Angeli, 2008, p. 45-60.

Vivier N., *Le Briançonnais rural aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, L'Harmattan, 1992.

Anne Montenach
Professeure d'histoire moderne, Aix-Marseille Université, CNRS, TELEMMe, France

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels

CC BY SA

SOLITUDE ET INDÉPENDANCE DES FEMMES DANS LES ALPES SUISSES LORS DE LA CONSTRUCTION DES BARRAGES (1930-1970)

Marie-France Vouilloz Burnier

Jusqu'au début du XX^e^ siècle, l'économie alpine est de type agro-pastoral et se fonde sur l'autosuffisance ; les ressources des familles paysannes proviennent surtout de l'élevage et de la mise en valeur des terrains produisant à la fois les éléments de base pour l'alimentation des humains et la nourriture du bétail. À l'instar de toutes les sociétés montagnardes de l'espace européen[1], cette économie repose sur le dos des femmes[2] qui assument toutes les tâches domestiques[3] tout en partageant les travaux agricoles avec les hommes[4].

Des années 1930 aux années 1970, la vallée d'Hérémence comme le reste du canton, vit une période charnière durant laquelle l'activité agricole diminue inexorablement. En effet, plus de 75 % de la population active d'Hérémence se consacre encore à l'agriculture en 1941 alors que ce n'est plus que 30 % en 1970[5]. La construction de la première Dixence entre 1929 et 1935 a donné le premier coup de boutoir qui a permis l'industrialisation de la vallée et a provoqué les premiers bouleversements sociaux. Dès lors, l'économie du Val des Dix se transforme ; les paysans deviennent temporairement des ouvriers mais la campagne reste leur première préoccupation : ils abandonnent leur poste au chantier pour faire les foins ou passer l'été à l'alpage. À la fin des travaux du barrage, les ouvriers redeviennent paysans tout en cherchant des sources de revenus dans des domaines plus lucratifs afin d'améliorer leur niveau de vie. Comme les salariés des usines de la plaine, les travailleurs de la Dixence ont accepté de nouvelles normes « sans renier ni quitter vraiment l'univers culturel où ils étaient nés[6] ». Avant le début de la construction de la Grande Dixence, la majorité des hommes sont des agriculteurs, chefs de familles peu fortunées malgré la possession de bétail, de chèvres et de moutons[7]. Du domaine agricole, ils ne tirent que des revenus de subsistance.

C'est lors de la construction de la Grande Dixence (1950-1965) que les bouleversements les plus fondamentaux atteignent cette économie de montagne. Les paysans, devenus ouvriers, quittent le village et abandonnent leurs tâches agricoles. Face à l'absence des hommes, les femmes se chargent des exploitations agricoles et des entreprises familiales. Comme mères de famille, elles sont responsables du ménage et de l'éducation des enfants ; comme épouses

1 Fauve-Chamoux A., « Métiers et professions : une longue voie vers l'émancipation des femmes (17^e^-20^e^ siècles) », dans Valsangiacomo N. et Lorenzetti L., *Donne e lavoro. Prospettive per une storia delle montagne europee XVIII-XX secc*, Milano, Franco Angeli, 2010, p. 189-204.

2 Métrailler M. et Brumagne M.-M., *La Poudre de sourire*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1991, p. 197.

3 Cavallera M., « Un "motore immobile". Emigrazioni maschili di mestiere e ruolo della donna nella montagna lombarda dell'età moderna », dans Valsangiacomo N. et Lorenzetti L., *Donne e lavoro…*, *op. cit.*, p. 26-49.

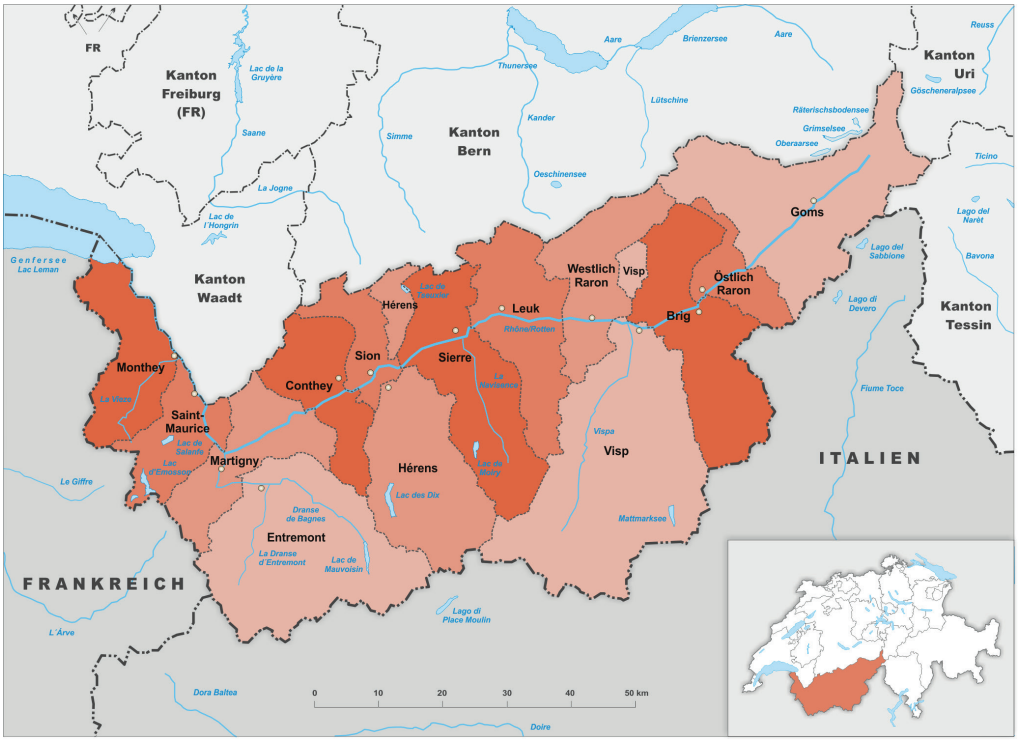
4 Loup J., *Pasteurs et agriculteurs valaisans. Contribution à l'étude des problèmes montagnards*, Grenoble, Allier, 1965, p. 185.

5 Boudry C. et Debétaz C., *Étude économique et sociale d'Hérémence commune de montagne*, Sion, Conférence de l'économie alpine, 1968, p. 23.

6 Steinauer J., « Un regard comparé sur l'industrialisation du Valais et de Fribourg », dans Van Dongen L. et Favre G., *Mémoire ouvrière*, Sierre, Monographic, 2011, p. 32.

7 Dayer C., *Hérémence. Notices d'archives et souvenirs*, Sion, Valprint, 1984, p. 134.

« Solitude et indépendance des femmes dans les Alpes suisses », in : *Le temps suspendu*, 153-168



Le canton du Valais par districts, Tschubby, Wikipédia, 1er janvier 2017.

de paysans de montagne, elles sont chargées de cultiver les jardins potagers, de gouverner le bétail, de travailler la vigne, de faucher, de faire les foins, de monter le bétail au mayen et d'en fixer l'époque de la descente. « Au centre du quotidien féminin se trouvent travail des champs et soin du bétail ; "élever les enfants et s'occuper du ménage, ça on faisait en plus"[8]. » Bien qu'étant les piliers essentiels du maintien de la paysannerie de montagne par leur participation à l'exploitation familiale, les femmes n'étant pas salariées, ne sont pas considérées comme des travailleuses ; elles deviennent invisibles dans l'analyse économique et sont victimes de la *cécité statistique*[9]. Elles permettent toutefois à leurs maris, agriculteurs, d'entreprendre la longue marche vers leur transformation en ouvriers salariés et à leurs villages de vivre la transition vers une nouvelle économie.

Présentation de l'étude

Cette étude est le fruit d'une recherche mise sur pied par la Société Patrimoine Hérémence. Elle comprend deux volets (l'un féminin et l'autre masculin) qui analysent la population de la montagne valaisanne, son organisation sociale particulière et les transformations auxquelles femmes et hommes ont dû faire face dans le courant du XXe siècle. Notre recherche se fonde

8 Antonietti T., *De l'inégalité des relations hommes-femmes dans la société rurale du Valais*, Sion, Musées cantonaux, 1989, p. 24.

9 Schweitzer S., *Les Femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Paris, O. Jacob, 2002.

sur des sources orales ; la première partie a pour objectif de faire parler des femmes restées très longtemps silencieuses, de donner la parole aux anciennes afin de leur permettre de décrire leur vie passée au moment de la construction du barrage de la Grande Dixence. Leur mémoire offre une perception féminine des changements, qui appartient au patrimoine de cette vallée au même titre que les bâtiments anciens, les photographies ou les outils agricoles du passé. En évoquant leur vie depuis leur petite enfance jusqu'à leur grand âge, les Hérémensardes mettent en lumière la vie des paysannes de montagne dans les Alpes valaisannes, confrontées aux changements économiques apportés par l'arrivée de l'industrie hydroélectrique. Leurs témoignages nous montrent le passage d'une économie agro-pastorale à une économie de marché, des activités agricoles non rémunérées au travail salarié, l'évolution des rôles féminins et masculins, la réalité des paysans-ouvriers et l'importance de la formation scolaire et professionnelle[10].

L'histoire de l'édification des barrages alpins[11] a produit une abondante littérature consacrée essentiellement aux hommes[12], des concepteurs[13] aux constructeurs[14]. Les femmes sont absentes des textes officiels, comme si la vie de cette vallée avait pu se construire sans elles. Désireuse de rompre avec cette histoire bancale[15], nous avons jugé nécessaire de combler ces vides en commençant par donner la parole aux paysannes pour « expliquer les silences de l'histoire[16] » sans oublier que « écrire l'histoire des femmes n'est pas un moyen de réparation mais le désir de compréhension, d'intelligibilité globale[17] ». C'est ainsi que notre recherche se plaît à évoquer le travail des paysannes de montagnes à une époque où la vie quotidienne est synonyme de soumission à l'autorité de Dieu, puis à celle du mari, de naissances nombreuses souvent accompagnées de l'angoisse du décès en couches, de l'absence d'hygiène, d'une forte mortalité infantile, de tâches ménagères éreintantes et de travaux agricoles épuisants. L'activité des femmes ne finit jamais alors que « l'homme connaît des interruptions claires dans son activité et des phases de repos le soir, le dimanche et l'hiver[18] ».

Nous avons voulu permettre à ces femmes de se dévoiler « dans leur vérité toute simple, parfois même dans leur banalité et quelquefois comme pour n'importe quelle vallée des Alpes, dans leur qualité exceptionnelle[19] ». Nous avons opté pour l'entretien semi-structuré pour donner la parole directement à trente-sept femmes de cette vallée, nées entre 1909 et 1936.

10 Le deuxième volet de cette étude, consacré aux hommes, est actuellement en cours ; il se fonde également sur des sources orales provenant d'entretiens semi-directifs ; trente-cinq hommes nés entre 1922 et 1949 témoignent des changements dont ils deviennent les acteurs : le travail salarié au barrage, l'abandon progressif de l'agriculture et le passage de la pratique professionnelle informelle à l'obtention de qualifications propres à leur métier.

11 Gygli F., *Barrage de la Grande Dixence*, Lausanne, Marguerat, 1962 ; Papilloud J.-H., *L'Épopée des barrages : de la Dixence à Cleuson-Dixence*, Lausanne, Energie Ouest-Suisse ; Sion, Grande Dixence, 1999.

12 Logean E., *Du berger au mineur. La construction du barrage de la Grande Dixence (1951-1962) entre paix sociale et crise d'identité*, Sierre, Monographic, 1999.

13 Bens G., « Le barrage de la Grande Dixence, Suisse », *La technique des travaux*, 33, 1957 ; Stauffer H., « La Grande Dixence », *Revue générale de l'électricité*, 67, 1958.

14 Fauchère A., *Les hommes du P4 : ils creusèrent les galeries de la Grande Dixence*, Genève, Slatkine, 2003.

15 Vouilloz Burnier M.-F. et Guntern Anthamatten B. (dir.), *Valaisannes d'hier et d'aujourd'hui : la longue marche vers l'égalité*, Sierre, Monographic ; Viège, Rotten Verlag, 2003.

16 Allet-Zwissig D., « La condition féminine en Valais à travers la presse et les publications officielles du canton 1870-1880 : fragments pour le portrait d'une absente », *Annales Valaisannes*, 1987, p. 3-110 ; *ibid*., 1988, p. 119-237 ; *ibid.*, 1989, p. 147-210 ; *ibid.*, 1990, p. 82-179 ; *ibid*., 1991, p. 78-135 ; *ibid.*, 1992, p. 77-158. Le Goff J., « L'histoire nouvelle », dans Le Goff J., *La Nouvelle histoire*, Paris, Complexes, 1975, p. 35-75. Perrot M., *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998. Virgili F., « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 75, 2002, p. 5-14.

17 Perrot M., *Mon Histoire des femmes*, Paris Seuil, 2006, Conclusion.

18 Antonietti, T., *op. cit*, p. 24.

19 Crettaz B., « Ethnologie du Val d'Anniviers par les voyageurs du 18e au 20e siècle », *La Société Académique du Valais 20e anniversaire*, Sion et Saint-Luc, 2008, p. 49-53.

Dans le cadre de notre projet, il s'agissait d'obtenir des informations sur leur vécu personnel dans un monde rural en transformation. Pour échapper aux préjugés et aux stéréotypes liés à la représentation des gens de la montagne, les entretiens ont été conduits par des habitantes d'Hérémence, au domicile des personnes interrogées. Nous avons exploré leur vie quotidienne de l'enfance à la vie adulte avec pour objectif de mettre en exergue les principaux thèmes qui permettent de comprendre la société agro-pastorale hérémensarde face aux transformations apportées par le développement économique du XX^{e} siècle. Les femmes d'Hérémence se représentent le monde qui les entoure « au travers des filtres que constituent la famille, le milieu socioprofessionnel, l'intégration sociale, la région de provenance[20] ». Au travers des entretiens, elles lèvent le voile sur la manière dont la modernité s'est peu à peu insinuée dans leur vie quotidienne : la diminution du nombre des naissances, l'allongement de la scolarité des filles, leur insertion professionnelle, leur rôle au sein de la famille, leurs difficultés et leurs repères dans une vallée que la modernité a touchée profondément, remodelant brutalement la nature, les villages et les modes de vie. Elles nous disent leur perception de leur vie de femmes comme paysannes, épouses et mères dans leur communauté montagnarde placée sous l'égide du catholicisme. Elles retracent leur vie à la lumière de leurs expériences quotidiennes et des stratégies qu'elles échafaudent dans la solitude pour se situer dans l'espace familial et redéfinir leur insertion sociale[21]. Les dimensions qui ont été explorées concernent notamment la vie familiale comprenant la contraception, la grossesse, l'accouchement, l'allaitement, les rôles parentaux et les relations entre époux, puis, la vie active incluant le travail ménager, éducatif, agricole, professionnel, salarié ou non et enfin, les conditions concrètes de la vie quotidienne dans le logement, les transports, l'alimentation, l'habillement, l'hygiène et la santé.

Le travail des hommes au chantier de la Grande Dixence

Les observateurs de cette société montagnarde relèvent combien, dans l'économie agricole alpine, peu de tâches reviennent réellement aux hommes en regard de celles qu'accomplissent les femmes[22]. Contrairement à ces dernières qui travaillent au moins douze heures par jour pendant la morte saison, les hommes de la vallée profitent du déséquilibre saisonnier du travail de la campagne pour s'octroyer durant l'hiver, une période de « demi-repos, surtout dans les vallées où la coutume confie aux fermières le souci des animaux[23] » ; ils apprécient alors de se retrouver entre eux « à l'extérieur : c'est une vieille habitude du pays, une habitude latine[24] » ; ils discutent sur le parvis de l'église et, au bistrot, ils s'entretiennent de la politique locale, de la gestion communale et de la répartition des travaux communautaires dans les consortages[25]. Durant l'été, ils sont astreints à réaliser un certain nombre de tâches en commun avec les femmes (épierrer les champs, faucher, moissonner, piocher et tailler les vignes, faire les foins, porter les charges et labourer les jardins) en plus de celles qui leur sont réservées parce que

20 Vouilloz Burnier M.-F., *À l'ombre de la Dixence. Vie quotidienne des femmes dans l'arc alpin*, Sierre, Monographic, 2009, p. 51.

21 Herzlich C., « La représentation sociale », dans Moscovici S., *Introduction à la psychologie sociale*, Paris, 1973, vol. 1, p. 303-323.

22 Antonietti T., *op. cit.* ; Crettaz B., *Terre de femmes*, Genève, Musée d'ethnographie, 1989 ; Zermatten M., *La mission de la femme au village*, Sion, [s.n.], 1941.

23 Loup J., *op. cit.*, p. 342-343.

24 Métrailler M. et Brumagne M.-M., *op. cit.*, p. 197.

25 Le consortage est une association qui gère les biens collectifs que sont l'eau, la forêt et les alpages. Les consorts (ou membres) ont des droits de fonds qui les autorisent à utiliser les biens communautaires et des devoirs liés à l'entretien des bisses (canaux d'irrigation), des chemins, des chottes d'alpage (abris servant à l'hébergement des bergers et du bétail) et des fours banaux (fours à pain publics).

considérées comme lourdes ou dangereuses telles que le bûcheronnage, la remise en état des chemins, la rentrée des fourrages, le travail à l'alpage et la construction des habitations[26].

Dès les années 1930, les hommes se voient obligés de travailler avec une certaine régularité mais le plus souvent en étant éloignés de la maison : corvées des bisses, travail des vignes, gardiennage du bétail aux alpages. Fils de paysans, ils ne peuvent plus vivre complètement de la terre. Sans qualification professionnelle, ils « font les chantiers » et participent à la construction des barrages de la Dixence puis de la Grande Dixence qui leur permettent de trouver de nouvelles sources de revenus. Leurs principales préoccupations se tournent désormais vers leurs activités salariées au chantier. Ils deviennent des ouvriers-paysans et conservent un train de campagne dont ils abandonnent la responsabilité à leurs épouses.

> Tout le monde faisait le même travail partout, dans les prés et dans les champs, on faisait tout en commun. Quand mon mari était à la maison, il participait aux activités de jardinage mais ce n'était pas souvent puisqu'il travaillait au chantier de la Dixence.

Le barrage de la Grande Dixence est le plus haut barrage poids d'Europe, une sorte de colosse de béton enserré entre deux chaînes montagnes. Il ferme la vallée comme une sorte de verrou. Construit sur la commune d'Hérémence, il se situe à deux mille trois cent soixante-quatre mètres d'altitude, occupe une superficie de quatre cent quatre hectares et son mur mesure deux cent quatre-vingt-cinq mètres de haut. Le lac d'accumulation mesure cinq kilomètres et retient quatre cents millions de mètres cubes d'eau. Ce géant alpin a nécessité un travail extraordinaire de la part des travailleurs occupés à sa construction[27]. Dans ce contexte, les hommes n'hésitent pas à travailler onze heures par jour, sept jours sur sept et à réaliser de nombreuses heures supplémentaires sans se soucier ni des dangers ni de leur santé.



Le barrage de la Grande Dixence dans les Alpes valaisannes
© Grande Dixence SA (Photographie : essencedesign.com [www.dpicard.ch]).

26 Richard M.-C., *Le barrage de la Dixence sur la commune d'Hérémence : étude des principales retombées économiques et sociales de la construction d'un barrage sur une commune de montagne et ses habitants*, Genève, Université de Genève, Faculté des sciences économiques et sociales, 1975.
27 Papilloud J.-H., *op. cit.*, 1999.

> Mon mari était lignard à la Grande Dixence quand il a eu l'accident. Il faisait le graissage dans les pylônes quand quelqu'un a mis en marche le moteur des roues où il travaillait. Il était en haut quand l'appareil s'est mis en marche. Sa jambe a été prise dans le câble. Il ne s'agissait pas de couper les câbles… alors ils lui ont coupé la jambe.

Les travaux se poursuivent pendant toutes les saisons et les ouvriers traversent des hivers impitoyables, comme celui de 1953 dont ils disent : « Quand on sortait les mains des poches, les clous restaient collés à la peau ». Le travail au barrage est une affaire d'hommes.

Les femmes restées au village

L'absence des hommes pour la durée des travaux du barrage produit des fêlures dans la répartition des rôles féminin et masculin dans la communauté villageoise. Pendant que les hommes partent travailler au chantier, les femmes demeurent au village où elles continuent de se charger du ménage, de l'éducation des enfants et du train de campagne de l'entreprise familiale. Ce qui change fondamentalement pour elles, c'est qu'elles portent seules l'entière responsabilité de la famille, de l'organisation des travaux de la campagne et de la gestion de l'argent du ménage. « Elle [la paysanne] travaille sans relâche à la terre et à la maison, du matin au soir et souvent la nuit et tous les jours de l'année. Le travail incessant constitue réellement la donnée fondamentale[28] ». Par leur éloignement dans les chantiers, les hommes abandonnent la responsabilité de l'exploitation agricole et de l'éducation des enfants aux mains de leurs épouses. Les femmes disent l'absence des pères pour les enfants.

> Mon mari avait une très bonne relation avec ses enfants ; quand il était à la maison, je les envoyais toujours vers lui pour qu'ils lui montrent leurs carnets ou lui demandent de corriger leurs devoirs. Il a toujours eu un très bon contact avec les enfants. Oui, il a toujours été très présent pour eux, quand il était là.

Elles assurent la vie quotidienne au sein de la famille et du village. Elles soulignent le surplus de travail que le chantier occasionne par ricochet pour elles dans l'exploitation familiale.

> Mon mari était mineur, il a travaillé dans les tunnels. Quand il travaillait à la Grande Dixence, il descendait une fois par mois. Et moi, j'étais seule avec les enfants, le bétail et tout. On avait aussi les vaches, alors l'été, je devais m'occuper du foin, des mayens, de tout ; le soir, on n'avait pas tellement le temps d'avoir des soucis, pas besoin de pastilles pour dormir !

Restées au village pour garantir les bases arrière des travailleurs, les femmes sont placées sous la surveillance du curé, du président et des conseillers communaux. Ces derniers, dépositaires du pouvoir religieux et politique, s'érigent en gardiens de l'ordre social afin d'éviter toute velléité émancipatrice des femmes éloignées de l'autorité maritale ; ils veillent à l'entretien de la fidélité conjugale, à la garantie de la foi religieuse et à la réaffirmation du pouvoir masculin. Pourtant les Hérémensardes n'ont le temps ni de s'amuser, ni de réclamer des droits politiques[29] car leurs nombreuses occupations quotidiennes ne leur laissent pas de répit.

> Il fallait se lever vers les trois heures du matin ; je marchais une heure pour me rendre sur le pré ; ensuite, je fauchais, j'étendais mes andains et je revenais à la maison. Je réveillais les enfants, leur donnais à déjeuner, faisais les lits, le ménage, puis j'allais tourner ce que j'avais fauché le jour avant, je revenais pour préparer le repas de midi et je retournais pour ramasser

28 Crettaz B., *op. cit.*, 1989, p. 28.
29 Les Valaisannes obtiennent le droit de vote en 1970.

> le sec. Tout ce travail, je le faisais toujours seule ou avec les enfants. C'était comme ça pour toutes les femmes du village pendant la Grande Dixence. On aurait dit qu'il n'y avait que le travail qui comptait.

Les activités maternelles et ménagères

En l'absence des hommes partis travailler au barrage, les femmes assument leurs devoirs maternels et leurs tâches éducatives auprès de leurs enfants qu'elles ont encore en grand nombre : des familles de cinq à douze enfants ne sont pas rares[30]. Pendant leurs grossesses, elles continuent le travail de la campagne, elles descendent travailler les vignes en plaine et s'occupent des jardins. Conscientes de l'importance de la formation scolaire et professionnelle, les mères décident seules d'investir l'argent qu'elles gagnent à la vigne ou à l'usine[31] pour que, leurs enfants, filles et garçons puissent entreprendre des études ou des apprentissages.

> Quand le mari était là, c'était très bien ; mais comme la plupart du temps il n'était pas là, toute l'éducation reposait sur mes épaules ; quand les enfants étaient petits, ça allait mais quand ils sont devenus grands, c'était assez dur d'être toujours seule. Quand il a fallu que les enfants partent pour étudier ou pour faire des apprentissages, c'est toujours moi qui devais me débrouiller pour téléphoner et faire les affaires. C'est que j'ai tellement souffert d'avoir tout à ma charge, toutes les choses, les gamins, les papiers qu'il fallait remplir. Il fallait se prendre en charge beaucoup et seule.

L'absence des hommes n'a pas d'incidence directe sur l'accomplissement des tâches ménagères qui restent exclusivement du ressort des femmes ; ainsi en est-il de la lessive, travail pénible car il se fait entièrement à la main : le linge est d'abord dégrossi à la fontaine, puis cuit dans la couleuse et enfin rincé au bassin. Ces diverses opérations nécessitent de la force et du temps.

> Mon mari faisait les travaux les plus pénibles quand il était à la maison mais il ne touchait pas le ménage, pas la lessive, non pas ça. On lavait au bassin, en hiver, c'était la mode comme ça, on n'avait pas l'eau à la maison, alors on n'avait pas le choix. Je n'ai eu la machine à laver qu'en 1965 ; jusqu'alors, j'ai toujours lavé à la fontaine.

Dans les travaux réalisés à domicile par les femmes « en plus de tout le reste », filer et tisser occupent une place importante. Ces connaissances appartiennent encore au bagage obligatoire de la jeune mariée des années 1950 : elle file le lin pour les toiles fines destinées à la création du linge de corps et tisse le chanvre pour confectionner les grands draps utilisés pour les travaux agricoles. À côté de ces savoir-faire, toutes les jeunes femmes apprennent, durant leur enfance, à coudre, à tricoter et à raccommoder. Ces apprentissages sont fondamentaux car, une fois mariées, elles sont obligées de confectionner elles-mêmes les vêtements de toute la famille.

> Pendant longtemps, j'ai fait les habits de toute la maisonnée. J'ai appris à faire les pantalons avec la couturière et le tricot avec ma maman. Je cousais toutes sortes d'habits pour les enfants, surtout pour les filles. Pour les garçons, je commandais à la couturière parce que c'était moins facile.

30 En 1950, le nombre moyen de personnes par ménage s'élève à 4,12 pour la commune d'Hérémence alors que la taille moyenne des ménages est de 4,07 personnes pour le canton. Office cantonal de statistique et de péréquation, *L'Annuaire statistique du canton du Valais*, Sion, Département des finances, 1950.

31 Dans la perspective de la fin des travaux du barrage, deux usines de micromécanique se sont installées dans la commune, à la demande des autorités politiques. Genolet E., « Quand Genève délocalisait en Valais : implantation et quotidien d'une usine à la montagne dans les années 1960 », *Annales Valaisannes*, Sion, 2014, p. 91-141.



La lessive au bassin, Société Patrimoine Hérémence.

Le travail de la campagne

Les femmes confrontées au départ des hommes vers les chantiers, reprennent seules toutes les tâches qu'elles partageaient jusqu'alors avec leurs conjoints. À Hérémence, être ménagère ne correspond pas à l'image bourgeoise de la femme au foyer distillée par les ouvrages scolaires. « [L'enseignement ménager] ne pouvait faire autrement que de se référer à l'image ancestrale, voire originelle, de la femme au foyer [...][32]. » En effet, dans les vallées alpines, les paysannes se préoccupent moins du ménage et du foyer que des activités agricoles « pour des raisons tenant à la survie de l'unité familiale et économique[33] » ; si, comme le souligne Michelle Perrot[34], l'espace légitime des femmes a tendance à s'élargir au cours des XIX^{e} et XX^{e} siècles, pour les paysannes de notre étude, il s'étend par obligation de remplacer les hommes, hors du foyer, du lavoir et de l'église, aux terrains dévolus à l'agriculture et à l'élevage aussi bien dans les environs immédiats du village que sur l'ensemble du territoire agricole communal. « Quand le mari était loin, il fallait faire la campagne, s'occuper du bétail, élever la famille. C'était beaucoup de travail pour les femmes. Il fallait s'organiser et aucune ne se plaignait. » Le village d'Hérémence est accroché à la montagne et les champs qui l'entourent sont tellement raides et pentus qu'au printemps, c'est avec l'aide des enfants qu'elles doivent ramener la terre du bas vers le haut des parcelles. Elles plantent les pommes de terre, nettoient les prés, et font tout à la main, avec la pioche.

Elles épandent le fumier, labourent les parcelles avec les mulets, sèment et plantent les pommes de terre avec les enfants.

> Mon mari était lignard à la Grande Dixence. On avait du bétail, c'est moi qui m'en occupais ; lui, il ne faisait rien dans la campagne ou pour le bétail. C'était la même chose pour les jardins et les champs qu'il fallait défoncer pour planter les pommes de terre. Il ne venait jamais m'aider.

32 Heller G., *Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois*, Lausanne, En Bas, 1979, p. 155.
33 Antonietti T., *op. cit.*, p. 26.
34 Perrot M., *Femmes publiques*, Paris, Textuel, 1997.



La remontée de la terre, Société Patrimoine Hérémence.



L'épandage du fumier, Société Patrimoine Hérémence.

En outre, toutes les femmes d'Hérémence savent faucher ; dès les années 1950, elles abandonnent la faucille qu'elles remplacent par la faux, un outil masculin qui permet à son utilisateur de travailler debout[35]. Pour faucher une parcelle, les femmes prennent plus de temps que les hommes mais elles ne s'arrêtent qu'une fois le travail terminé. Elles se chargent seules des foins et de la moisson pendant la construction de la Grande Dixence.

35 Pralong A., *Mes années valaisannes*, Pully, 1999.

> Quand les maris restaient au chantier, les femmes fauchaient, étendaient les andains et rentraient le foin en portant les charges sur le dos. C'était comme ça pour toutes les femmes du village pendant la construction de la Grande Dixence.

Au printemps et en automne, les femmes montent au mayen avec les enfants et le bétail[36] ; elles profitent de ce temps pour garder les chèvres dont le lait, rarement transformé en fromage, est destiné à la seule consommation familiale. Les enfants peuvent courir sans surveillance ce qui décharge les mères. Elles gouvernent le bétail au mayen et ne perdent jamais une minute. « Que ce soit sur le chemin à la montagne, durant la garde du bétail ou pendant les bavardages du soir, le tricot était toujours là[37]. »

> En haut au mayen, je gouvernais le bétail toute seule. Personne ne venait m'aider. Mais les enfants ont appris de bonne heure à travailler. Pendant la construction de la Dixence, les hommes partaient travailler au chantier et il fallait quand même faire la campagne et tout quand les hommes n'étaient pas là. Mais je faisais cet effort parce que le mari apportait sa paie et avec cet argent, on pouvait améliorer notre ménage, avoir du confort.

Quand les hommes partent travailler au barrage, commence pour les femmes restées au village une nouvelle forme de responsabilité familiale ; en effet, en plus du travail effectif dans le ménage et à la campagne, elles assument complètement la charge mentale de la famille et décident elles-mêmes de la formation de leurs enfants.



Le transport des récoltes, *Société Patrimoine Hérémence.*

36 Le mayen est un pâturage d'altitude moyenne comprenant un bâtiment. Le bétail y séjourne au printemps sur le chemin de l'alpage et en automne avant de regagner le village. Il est placé sous la garde exclusive des femmes.

37 Antonietti T., *op. cit.*, p. 24.

Les conséquences de la construction des barrages

Le cadre de vie des habitants des hautes vallées alpines se trouve profondément transformé par la construction des barrages. Grâce au travail des ouvriers sur les chantiers de la Dixence et de la Grande Dixence, les revenus des familles augmentent considérablement ; l'argent gagné par les hommes permet de rembourser les dettes et de moderniser les maisons. Ces bouleversements transforment la vie des femmes dans quatre domaines particuliers : l'habitation, la formation, le travail salarié et la vie personnelle.

L'amélioration des habitations

La transformation des habitations se décline selon trois périodes dont la première concerne l'arrivée de l'électricité dans les maisons grâce à l'intervention des autorités politiques. En effet, en 1932, en contrepartie de la concession des eaux de la Dixence, le conseil communal obtient l'installation gratuite de l'électricité aussi bien dans les rues des villages que dans toutes les habitations de la commune. La deuxième période conjugue l'arrivée de l'eau froide directement dans les maisons, dans les années 1950, avec les premières rentrées d'argent provenant des travaux sur les chantiers. Pour que l'eau chaude pénètre dans les maisons, il faut attendre la fin des travaux du barrage au début de la décennie 1960 et l'installation du chauffage central qui ouvre la troisième période, celle de l'ère du confort.

En une trentaine d'années, le logement subit des transformations irréversibles en diminuant le nombre des corvées qui étaient du ressort des femmes. Ces dernières mettent à profit les paies rapportées par leurs maris pour améliorer les conditions de logement ainsi qu'en attestent les travaux de Berthoud sur l'aménagement des habitations des communes du Val d'Hérens[38]. Les tâches ménagères se trouvent simplifiées par l'abandon de l'âtre dans la cuisine, la fermeture de la cheminée sur le toit et l'installation de la cuisinière électrique.

> Chez moi, j'ai eu la crémaillère longtemps après mon mariage. Dans le village, les gens commençaient à avoir des cuisinières électriques mais mon mari ne voulait pas en entendre parler. Il me disait que sa mère avait utilisé cette installation toute sa vie et que je devais m'en contenter.

L'hygiène personnelle subit également des transformations importantes ; l'arrivée de l'eau courante dans les habitations, permet le remplacement des toilettes à sec par des toilettes à eau ; elles supposent la création d'un réseau d'égout dans les villages et l'abandon progressif de l'épandage du contenu des fosses sur les champs ou dans les bisses contribuant ainsi à la disparition des épidémies de fièvre typhoïde, maladie fréquente dans les Alpes[39]. Le confort des habitations est complété par la création de salles de bains contenant une baignoire et un lavabo avec l'eau chaude au robinet ; l'augmentation du nombre de pièces habitables et l'installation du chauffage central datent de la fin des travaux de la Grande Dixence.

> La maison a beaucoup changé après la Grande Dixence parce que les hommes ont gagné de l'argent. Ils ont commencé de faire des réparations dans le village puis dans les maisons ; ils ont refait les cuisines, chacun a amélioré l'intérieur de sa maison. Avant, cela n'aurait pas été possible parce que l'agriculture ne permettait pas des rentrées d'argent.

38 Berthoud G., *Changements économiques et sociaux de la montagne*, Vernamiège-en-Valais, Berne, Franke, 1967.

39 Vouilloz Burnier M.-F., *1963, Épidémie à Zermatt. La fièvre typhoïde de Zermatt*, Sierre, Monographic, 2010.

Pour les femmes de cette vallée alpine, ces améliorations impliquent l'adoption rapide de la modernisation et une certaine aptitude au changement ainsi que le souligne Marie Métrailler d'Evolène : « Imagine, pour les gens de ma génération, quelles facultés d'adaptation nous ont été nécessaires depuis cinquante ans. De la lampe à huile au néon, de l'âtre à la cuisinière électrique…[40] ».

La formation des filles

La scolarisation des enfants et particulièrement la formation des filles évoluent avec l'arrivée des redevances qui permettent à la commune de construire de nouveaux bâtiments scolaires. L'école ménagère[41] qui ouvre ses portes en 1934, offre aux filles la possibilité de bénéficier pour la première fois, d'une formation après l'école primaire ; elle apporte de nouvelles connaissances dans la fabrication des repas, permet la diversification de l'alimentation, donne des notions d'hygiène de base et enseigne les principes de la puériculture. La formation professionnelle par l'apprentissage[42] entre progressivement dans les mœurs au début des années 1960 et se trouve facilitée par la mise en service de transports publics réguliers vers la plaine ; jusqu'alors, apprendre un métier était exclusivement réservé aux jeunes gens parce que les familles devaient disposer des fonds suffisants pour payer les déplacements ou trouver des arrangements pour loger les apprentis pendant la semaine.

> Ce n'était pas du tout courant la formation des filles ; il y en avait de temps en temps une qui devenait infirmière ou bien institutrice. Il y en avait très peu dans notre commune. Les filles devaient savoir faire le ménage, la cuisine, la couture et le tricot, voilà tout.

Il faut attendre 1968 et l'application de la loi sur l'instruction publique, pour que des classes mixtes ouvrent leurs portes dans la commune et que les filles puissent suivre l'école secondaire. C'est l'ouverture du cycle d'orientation en 1978 qui permet aux filles d'entreprendre des études supérieures mettant un terme à la profonde injustice du système scolaire valaisan qui jalonne le XX^{e} siècle[43].

Le travail salarié des femmes

Dès le début des années 1960, les autorités communales sont conscientes des changements intervenus dans la vie des paysans-ouvriers et du non-retour des salariés vers la paysannerie à la fin des travaux du barrage de la Grande Dixence. Soucieuses d'éviter l'exode de la population,

40 Métrailler M. et Brumagne M.-M., *op. cit.*, p. 154.

41 À l'école ménagère, les jeunes filles apprennent les rudiments de l'économie domestique: cuisine, hygiène, lessive, repassage, comptabilité ménagère, confection de la lingerie et des vêtements usuels, alimentation des nourrissons et puériculture. L'école ménagère rurale enseigne également les bases de l'horticulture, de l'aviculture, de l'élevage des moutons, des porcs et des chèvres aux futures épouses de paysans. Bornet-Mariéthoz G., *Un aspect de la politique agricole valaisanne du début du XX^{e} siècle : l'école cantonale d'agriculture de Châteauneuf*, Genève, Université de Genève, Faculté des Lettres, 1990.

42 Dénommé formation duale, l'apprentissage permet l'acquisition de compétences professionnelles par la formation pratique en entreprise alliée à des cours professionnels théoriques organisés par le canton. L'apprentissage dure quatre ans et donne lieu à un diplôme appelé Certificat fédéral de capacité qui autorise de travailler dans l'activité choisie, sur l'ensemble du territoire suisse. Simone Forster S., « Histoire de la formation professionnelle », *Bulletin de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin*, n°12, juin 2003.

43 Vouilloz Burnier M.-F., *Générations barrages : la place des hommes dans les sociétés alpines au XX^{e} siècle*, Sierre, Monographic, 2019.

elles implantent deux usines dans la commune : en 1961, une fabrique d'appareils électriques (EAB) et, en 1963, une fabrique de compteurs électromécaniques (SODECO) ; leur installation a pour but de donner du travail aux hommes quand ils redescendront du barrage. Toutefois, l'établissement de ces industries dans la commune profite d'abord aux femmes qui, en l'absence de leurs époux, s'engagent comme ouvrières pour gagner, elles aussi, une certaine reconnaissance du travail accompli par la rémunération. Bien que sans qualification, elles sont embauchées pour réaliser des travaux de bobinage qui demandent de la dextérité ; aucune d'entre elles « ne se retrouve parmi les contremaîtres ou les chefs d'équipe responsables dans les divers ateliers[44] ». Elles remarquent très rapidement l'avantage qu'il y a à travailler à l'usine : les horaires sont réguliers, le travail quotidien a une fin et elles sont rémunérées. Elles convainquent donc leurs maris de la nécessité de vendre le bétail participant ainsi à la disparition progressive de l'agriculture de montagne et à la fin de l'économie agro-pastorale de cette vallée. Elles profitent également de leurs salaires pour permettre à leurs enfants et particulièrement à leurs filles de suivre des apprentissages ou d'entreprendre des études supérieures comme une revanche sur l'impossibilité pour elles d'obtenir une formation professionnelle dans leur jeunesse au contraire de leurs frères.

> C'était surtout les garçons qui faisaient les apprentissages ; les filles devaient rester à la maison pour aider la maman parce qu'au fond c'était le garçon qui devait apporter l'argent à la famille ; la fille était plutôt destinée à s'occuper du ménage, du bétail et de la campagne.

La vie personnelle

Les femmes sont partie prenante, au même titre que les hommes, de l'industrialisation à marche forcée de cette vallée abandonnant peu à peu l'agriculture de montagne. Les conséquences les plus marquantes se révèlent dans la vie personnelle des femmes. La diminution de la mortalité infantile, la connaissance des principes de puériculture et des moyens contraceptifs artificiels participent à la diminution du nombre d'enfants dans les familles[45]. Les femmes qui accouchent dans des conditions de sécurité optimales, ont moins d'enfants que la génération de leurs mères[46]. Elles abandonnent le port du costume traditionnel et acceptent que leurs filles portent le pantalon pour lutter contre le froid et la neige durant l'hiver. Elles bénéficient également de la mise en service des transports publics vers la plaine qui leur permettent de connaître aussi bien le prêt à porter dans l'habillement que les nouveaux produits alimentaires de luxe que sont les macaronis ou le riz. Enfin, par leur nouvelle insertion professionnelle, elles découvrent les bienfaits de la pause.

Conclusion

Les femmes du Val des Dix dirigent seules l'exploitation familiale et acquièrent une certaine indépendance par la gestion du train de campagne. Elles assument la part de paysan du titre paysan-ouvrier fallacieusement attribué aux hommes ce qui induit une nouvelle répartition

44 Genolet E, *op. cit.*, p. 127.
45 Vouilloz Burnier M.-F., *Histoire(s) de la santé en Valais 1815-2015*, Sion, Observatoire de la santé, 2015.
46 En 1960, le nombre moyen de personnes par ménage s'élève à 3,98 pour la commune d'Hérémence alors que la taille moyenne des ménages est de 3,72 personnes pour le canton. Office cantonal de statistique et de péréquation, *L'annuaire statistique du canton du Valais*, Sion, Département des finances, 1960. Rusterholz C., *Deux enfants c'est déjà pas mal. Famille et fécondité en Suisse (1955-1970)*, Lausanne, Antipodes, 2017.

des rôles, révélatrice d'une nouvelle organisation sociale dans laquelle les rôles féminins et masculins tendent à se différencier. Toutefois, c'est la découverte du travail salarié par les femmes et la valorisation de leurs activités professionnelles qui ancrent le processus irréversible du déclin de la famille paysanne considérée comme une entité dans laquelle chacun travaille au bien commun, au profit de l'individualisation et de la réalisation de soi de chacun de ses membres.

Au-delà de leurs activités rémunérées, les femmes acquièrent les compétences nécessaires à leur émancipation personnelle grâce à la formation scolaire et professionnelle ; la connaissance des méthodes contraceptives et l'accès aux nouvelles technologies leur permettent de parvenir à la maîtrise de leur temps et de leur corps, d'effectuer des choix de vie et d'accéder ainsi à une autonomie inaccessible pour elles jusqu'alors.

Bibliographie

Allet-Zwissig D., « La condition féminine en Valais à travers la presse et les publications officielles du canton 1870-1880 : fragments pour le portrait d'une absente », *Annales Valaisannes*, 1987, p. 3-110.

Antonietti T., *De l'inégalité des relations hommes-femmes dans la société rurale du Valais*, Sion, Musées cantonaux, 1989.

Bens G., « Le barrage de la Grande Dixence, Suisse », *La technique des travaux*, 33, 1957.

Berthoud G., *Changements économiques et sociaux de la montagne*, Vernamiège-en-Valais, Berne, Franke, 1967.

Bornet-Mariéthoz G., *Un aspect de la politique agricole valaisanne du début du XX^e siècle : l'école cantonale d'agriculture de Châteauneuf*, Genève, Université de Genève, Faculté des Lettres, 1990.

Boudry C. et Debétaz C., *Étude économique et sociale d'Hérémence commune de montagne*, Sion, Conférence de l'économie alpine, 1968.

Cavallera M., « Un "motore immobile". Emigrazioni maschili di mestiere e ruolo della donna nella montagna lombarda dell'età moderna », dans Valsangiacomo N. et Lorenzetti L., *Donne e lavoro. Prospettive per une storia delle montagne europee XVIII-XX secc*, Milano, Franco Angeli, 2010, p. 26-49.

Crettaz B., *Terre de femmes*, Genève, Musée d'ethnographie, 1989.

Crettaz B., « Ethnologie du Val d'Anniviers par les voyageurs du 18^e au 20^e siècle », *La Société Académique du Valais 20^e anniversaire*, Sion et Saint-Luc, 2008, p. 49-53.

Dayer C., *Hérémence. Notices d'archives et souvenirs*, Sion, Valprint, 1984.

Fauchère A., *Les hommes du P4 : ils creusèrent les galeries de la Grande Dixence*, Genève, Slatkine, 2003.

Fauve-Chamoux A., « Métiers et professions : une longue voie vers l'émancipation des femmes (17^e-20^e siècles) », dans Valsangiacomo N. et Lorenzetti L., *Donne e lavoro. Prospettive per une storia delle montagne europee XVIII-XX secc*, Milano, Franco Angeli, 2010, p. 189-204.

Forster Simone, « Histoire de la formation professionnelle », *Bulletin de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin*, n°12, juin 2003.

Genolet E., « Quand Genève délocalisait en Valais : implantation et quotidien d'une usine à la montagne dans les années 1960 », *Annales Valaisannes*, Sion, 2014, p. 91-141.

Gygli F., *Barrage de la Grande Dixence*, Lausanne, Marguerat, 1962.

Heller G., *Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois*, Lausanne, En Bas, 1979.

Herzlich C., « La représentation sociale », dans Moscovici S., *Introduction à la psychologie sociale*, Paris, 1973, vol. 1, p. 303-323.

Le Goff J., « L'histoire nouvelle », dans Le Goff J., *La Nouvelle histoire*, Paris, Complexes, 1975, p. 35-75.

Logean E., *Du berger au mineur. La construction du barrage de la Grande Dixence (1951-1962) entre paix sociale et crise d'identité*, Sierre, Monographic, 1999.

Loup J., *Pasteurs et agriculteurs valaisans. Contribution à l'étude des problèmes montagnards*, Grenoble, Allier, 1965.

Métrailler M. et Brumagne M.-M., *La Poudre de sourire*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1991.

Papilloud J.-H., *L'Épopée des barrages : de la Dixence à Cleuson-Dixence*, Lausanne, Energie Ouest-Suisse ; Sion, Grande Dixence, 1999.

Perrot M., *Femmes publiques*, Paris, Textuel, 1997.

Perrot M., *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

Perrot M., *Mon Histoire des femmes*, Paris Seuil, 2006.

Pralong A., *Mes années valaisannes*, Pully, 1999.

Richard M.-C., *Le barrage de la Dixence sur la commune d'Hérémence : étude des principales retombées économiques et sociales de la construction d'un barrage sur une commune de montagne et ses habitants*, Genève, Université de Genève, Faculté des sciences économiques et sociales, 1975.

Rusterholz C., *Deux enfants c'est déjà pas mal. Famille et fécondité en Suisse (1955-1970)*, Lausanne, Antipodes, 2017.

Schweitzer S., *Les Femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, O. Jacob, 2002.

Stauffer H., « La Grande Dixence », *Revue générale de l'électricité*, 67, 1958.

Steinauer J., « Un regard comparé sur l'industrialisation du Valais et de Fribourg », dans Van Dongen L. et Favre G., *Mémoire ouvrière*, Sierre, Monographic, 2011.

Virgili F., « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 75, 2002, p. 5-14.

Vouilloz Burnier M.-F.et Guntern Anthamatten B. (dir.), *Valaisannes d'hier et d'aujourd'hui : la longue marche vers l'égalité*, Sierre, Monographic/Viège, Rotten Verlag, 2003.

Vouilloz Burnier M.-F., *À l'ombre de la Dixence. Vie quotidienne des femmes dans l'arc alpin*, Sierre, Monographic, 2009.

Vouilloz Burnier M.-F., *1963, Épidémie à Zermatt. La fièvre typhoïde de Zermatt*, Sierre, Monographic, 2010.

Vouilloz Burnier M.-F., *Histoire(s) de la santé en Valais 1815-2015*, Sion, Observatoire de la santé, 2015.

Vouilloz Burnier M.-F., *Générations barrages : la place des hommes dans les sociétés alpines au XX^e siècle*, Sierre, Monographic, 2019.

Zermatten M., *La mission de la femme au village*, Sion, [s.n.], 1941.

Marie-France Vouilloz Burnier

Docteure ès Sciences de l'éducation, Historienne indépendante, Présidente du Conseil scientifique de la Société Patrimoine Hérémence, Suisse

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels

CC BY SA

DERRIÈRE LE MYTHE ET PAR-DELÀ L'OUBLI : SINGULARITÉ ET MULTIPLICITÉ DES EXPÉRIENCES FÉMININES DE L'ABSENCE (CHARLEVOIX, 1940-1980)[1]

Marie-Pier Bouchard

Au Québec, nombreuses sont les femmes qui se sont retrouvées face à l'absence. Cela est particulièrement vrai dans les milieux ruraux, où une économie parfois chancelante a poussé plusieurs familles à opter pour la pluriactivité, une stratégie de subsistance qui permettait d'accroître les revenus familiaux par la pratique combinée de plusieurs activités économiques et dont certaines d'entre elles avaient pour conséquence le départ temporaire des hommes. Certaines régions étaient particulièrement défavorisées et n'avaient que peu à offrir à leurs habitants : Charlevoix, située à une centaine de kilomètres au nord-est de la ville de Québec, est l'une d'entre elles. Ainsi, tout au long de son histoire, d'importants contingents d'hommes se sont expatriés, pour quelques mois ou presque toute l'année, afin de travailler hors de leur village, là où les perspectives d'emploi étaient meilleures, que ce soit dans les chantiers forestiers, sur les bateaux ou dans les grandes villes.

Ces migrations périodiques des hommes ont fait l'objet d'un nombre appréciable d'études ; en revanche, il nous a semblé qu'il existait un vide historiographique sur la contrepartie de ces départs, soit les femmes qui restaient au village. Nous avons donc entrepris de jeter un peu plus de lumière sur la question en nous intéressant aux femmes qui devaient s'accommoder de l'absence prolongée de leur mari. Considérant le silence des sources écrites sur cette question, nous nous sommes rapidement tournée vers les enquêtes orales, qui nous ont permis de mieux comprendre les réalités de ces femmes de l'oubli, tout en leur redonnant la parole, dans une démarche qui vise à en faire des actrices de l'histoire, qui ont répondu à une situation particulière en fonction de leur propre agentivité, et non des êtres passifs qui ont subi l'histoire.

En vertu du problème des « sources vieillissantes[2] » en histoire orale, nous avons étudié le sujet à partir des années 1940. La fin des années 1970 constitue la limite de cette étude, puisque c'est à cette époque que s'opèrent d'importantes mutations économiques dans la région, qui font en sorte que le phénomène des migrations saisonnières masculines devient moins prégnant[3]. L'approche privilégiée fut de se concentrer sur la zone ouest de Charlevoix, qui forme, en miroir à la zone est, un ensemble cohérent sur le plan historique, social et administratif. Nous avons ciblé des femmes âgées de 65 ans et plus, afin de respecter le cadre temporel de l'étude, ayant vécu dans les municipalités de Charlevoix-Ouest et devant avoir vécu l'absence périodique de leur mari parti travailler hors du village pour une période totalisant minimalement le quart de l'année, qu'elle soit continue ou intermittente. Cette exigence permettait de n'étudier que les

1 Pour une étude plus exhaustive des questions abordées dans cet article, voir notre mémoire de maîtrise, « *Paroisses de femmes ». Expériences des femmes lors des migrations saisonnières masculines dans la région de Charlevoix, 1940-1980*, déposé à l'Université Laval en 2017 sous la direction de Johanne Daigle. Publié sous le titre *Vivre au cœur de « paroisses de femmes » dans la région de Charlevoix 1940-1980*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019.

2 L'expression est de Danièle Voldman, tirée de Voldman D. (dir.), *La Bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales*, Paris, CNRS, 1992, p. 117.

3 Perron N. et Gauthier S., *Histoire de Charlevoix*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 2000, p. 275.

femmes dont le mari partait suffisamment longtemps dans l'année pour que cela présuppose un important réarrangement de l'organisation familiale, tout en donnant suffisamment de latitude pour observer comment la durée des départs (qu'elle soit de quelques mois à presque toute l'année) fait varier l'expérience des femmes. Une fois les critères établis, nous avons publicisé notre recherche afin de recruter les témoins sur une base volontaire.

Des annonces mais aussi et surtout le bouche-à-oreille nous ont permis de recruter dix-sept femmes nées entre 1925 et 1954 avec lesquelles nous avons mené des entretiens de forme semi-dirigée[4] ; parmi elles, une majorité est aujourd'hui octogénaire, ce qui permet de comprendre plus finement la période des années 1940 aux années 1970, qui correspond environ aux années de vie active de ces femmes. Conséquence des aléas de l'enquête orale, seuls cinq des sept villages de Charlevoix-Ouest ont pu être couverts. Ces villages sont principalement situés en milieu côtier, ce qui explique la plus grande proportion de femmes de navigateurs dans notre corpus, qui comptent pour plus de la moitié des dix-sept femmes interviewées, les autres étant mariées à des débardeurs, des ouvriers de la construction (dans le domaine de la voierie, principalement) ou des employés de l'industrie forestière (regroupant entre autres bûcherons et draveurs). Par ailleurs, les durée et fréquence des départs nous ont permis d'appréhender la multiplicité des expériences féminines de l'absence, passant de quelques années durant la vie maritale pendant quelques mois durant l'année à toute la durée de la carrière du mari et ce, plus des trois quarts de l'année.

Loin d'avoir la prétention de couvrir l'ensemble du phénomène étudié, cet article se veut plutôt une incursion dans le monde de ces femmes rurales, afin de mieux comprendre leurs perceptions et expériences des migrations saisonnières masculines. Dans une position d'« écoute de l'altérité[5] » à laquelle nous disposent les témoignages oraux, les mots des femmes deviennent ainsi des chemins d'entrée et de compréhension de leurs réalités.

Dans un premier temps, nous exposerons le contexte géo-économique contraignant de Charlevoix, qui fit en sorte que les migrations saisonnières masculines devinrent un expédient couramment utilisé. Ensuite, nous nous intéresserons à la façon dont les femmes de ces migrants périodiques géraient au quotidien cette situation. Enfin, il sera question de la multiplicité des expériences féminines de l'absence, mise en opposition au mythe réducteur de la « femme forte ».

Charlevoix, terre d'exil et d'ancrage

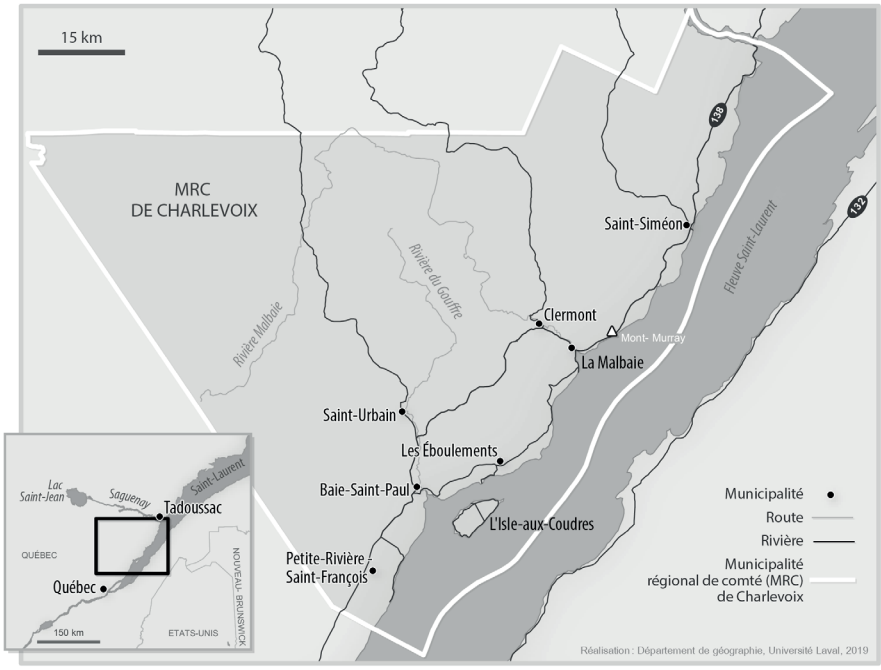
Nichée entre fleuve et montagnes, la région de Charlevoix a depuis longtemps attiré nombre de visiteurs, venus admirer les beautés de ses paysages contrastés. En revanche, si le tourisme constitue aujourd'hui le pilier de l'économie charlevoisienne, il a été pendant plusieurs décennies une activité marginale à laquelle s'adonnait un nombre restreint de villégiateurs fortunés[6]. Ce n'est que dans les années 1960-1970 qu'il devint une industrie, néanmoins fragile, amenant des retombées économiques et des emplois pour une bonne partie de la population[7]. Avant l'essor du tourisme, les activités économiques de Charlevoix étaient majoritairement orientées

4 Les entretiens se sont déroulés de juin à octobre 2016. Lorsqu'aucune autre indication n'est donnée, les témoignages présentés dans cet article sont issus de cette collecte. Pour plus d'informations concernant la méthodologie de l'enquête et le profil des participantes, néanmoins anonymisées, consulter Bouchard M., *op. cit.*

5 L'expression est de Paillé P., *L'Analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, A. Colin, 2012, p. 143.

6 Dubé P., *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix. L'histoire du pays visité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986.

7 Perron N. et Gauthier S., *op. cit.*, p. 290-299.



La région de Charlevoix, CIÉQ.

vers l'exploitation des ressources naturelles. Celles-ci étaient cependant limitées : les terres, que l'on appelait dans la région des « terres de roches[8] », imposaient de sérieuses limitations pour toute entreprise agricole. La forêt et la mer offraient quant à elles des ressources plus abondantes, mais soumises aux inconstances du marché. Enfin, la région ne disposait d'aucune ressource énergétique notable et son sous-sol était à peu près dépourvu de minerai de grande valeur. Charlevoix n'était ainsi pas une terre qui se laissait facilement habiter : elle offrait des ressources au potentiel inconstant, voire insuffisant. La terre, la forêt et la mer formaient une triade essentielle qui contraignait cependant à se soumettre aux lois d'une nature capricieuse et d'un marché implacable.

Au vu du contexte géo-économique charlevoisien, on peut rapidement saisir la part de défi et d'incertitude que comportait un établissement sur ces terres. De fait, l'histoire du peuplement de Charlevoix est jalonnée d'embûches et de sporadiques et lentes avancées, réprimées par de nombreux reculs. La colonisation du pays se fit difficilement et on se heurta rapidement à la capacité de rétention limitée de la région, l'une des plus affectées par le surpeuplement agraire dans la vallée du Saint-Laurent[9]. Multiplier les sources de revenus ne suffisait pas toujours et pour certains, partir devint la seule issue. C'est ainsi que dès le XIX^{e} siècle, des mouvements d'émigration massive eurent lieu, des régions voisines comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, que les Charlevoisiens ont en grande partie colonisé, jusqu'aux États-Unis. Cette émigration constitua une véritable saignée démographique pour cette région qui se vit amputer d'une partie de sa jeunesse. De fait, pour une population qui n'a guère jamais dépassé les 30 000 âmes, on estime à 35 000 personnes le nombre d'émigrants depuis les débuts du peuplement, dont plus

8 Des Gagniers J., *Charlevoix, pays enchanté*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 219.
9 Bouchard G., *Quelques arpents d'Amérique : population, économie, famille au Saguenay (1838-1971)*, Montréal, Boréal, 1996, p. 19.

de 16 000 entre 1911 et 1961[10]. Pour ceux qui décidaient de rester, l'adoption d'un mode de vie inventif se modulant au gré des circonstances et des opportunités était impératif. C'est ainsi que pour plusieurs, le parcours se traduisit en une série d'allers-retours entre l'« en dehors » et le chez-soi, que l'on ne quittait jamais vraiment irrémédiablement. C'est le cas des nombreux migrants saisonniers qui quittaient la région pendant une saison ou deux pour revenir le portefeuille regarni des dollars durement gagnés durant leur émigration temporaire.

Le phénomène des migrations saisonnières masculines prit dans Charlevoix des proportions considérables : dans les années 1960, c'est plus de la moitié de la main-d'œuvre qui avait une occupation saisonnière et parmi celle-ci, une forte proportion comportait une composante migratoire, qu'il est toutefois difficile d'estimer[11]. La région présentant une diversité de milieux géographiques sur une courte distance, entre espaces montagneux recouverts de forêts et littoral aux terres fertiles rongées par l'érosion, non seulement les habitants couplèrent différents types d'activités économiques en fonction des opportunités offertes par leur milieu – les habitants des milieux côtiers s'adonnant généralement à la navigation et ceux de l'arrière-pays aux activités forestières – mais ils migrèrent également dans des proportions variables. Par exemple, si dans le village de Baie-Saint-Paul les migrations périodiques étaient un phénomène restreint, notamment en raison de sa vocation de centre régional concentrant plusieurs services fournissant du travail sur place, il en allait autrement d'autres endroits, telle l'Isle-aux-Coudres, aux possibilités plus réduites, où l'on estimait dans les années 1960 à plus de 45 % le nombre d'hommes ayant un emploi occasionnant des départs[12]. Dans ces villages marqués par de hauts taux d'émigration temporaire s'instaura un rythme cyclique, cadencé par les départs et les retours des hommes. Ce cycle d'absence-présence eut également pour effet d'induire de nouvelles formes d'organisation familiale, chamboulées par les départs répétés des hommes et, dès lors, par les restructurations effectuées par les femmes, qui durent s'ajuster à l'ambivalence de leur situation.

Gérer l'absence, s'adapter à la présence

Si les migrations comportaient une part de sacrifices pour le mari, il en était tout autant pour l'épouse, qui devait gérer sur les plans fonctionnel et émotionnel ces successions d'absences maritales, d'abord en tenant deux rôles à la fois, celui qui était d'ordinaire le sien et celui de son mari. Il fallait, comme le disait l'une des femmes que nous avons interviewées, « jouer à la mère et au père ». Un peu à la manière d'actrices, les femmes devaient tour à tour enfiler des chapeaux différents, dont certains qu'elles n'étaient pas nécessairement habituées de porter et qu'elles devaient aussi possiblement cesser de porter, une fois leur époux revenu. Il était attendu de ces femmes qu'elles soient prêtes à jongler d'un statut à l'autre et à cumuler les tâches qui étaient associées à ces statuts.

En effet, elles devaient d'abord continuer à prendre en charge les tâches dites traditionnellement féminines, un travail pourtant essentiel qui fut invisibilisé, constamment relégué au second plan d'un tableau mettant à l'honneur les prouesses et le labeur masculins[13].

10 Richard C. et Ayotte R., *Étude sociologique du comté de Charlevoix : Premier rapport*, Québec, Centre de recherches en sociologie religieuse, Université Laval, 1963, p. 2 ; 35-2 ; 36.
11 *Ibid.*, p. 4 ; 39-4 ; 43.
12 Richard C. et Ayotte R., *Île-aux-Coudres : 1728-1961. Étude démographique et occupationnelle*, Québec, Université Laval, 1964, p. 54.
13 Sur la question de l'invisibilité du travail des femmes, voir entre autres Baillargeon D., *Ménagères au temps de la crise*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1991 et Charron C., *Aux marges de l'emploi : parcours de travailleuses domestiques québécoises, 1950-2000*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2018.

Elles devaient faire la cuisine, mais aussi le ménage de la maison et le lavage des vêtements, le plus souvent avec des équipements assez rudimentaires. Cela fait ressortir un point central dans l'expérience des femmes, soit celui de l'évolution de l'outillage domestique, qui a permis au fil du temps de libérer plusieurs heures par jour, qui étaient auparavant dévolues aux tâches domestiques.

Les vêtements, elles ne faisaient pas que les laver ; elles les confectionnaient et les réparaient aussi. Dans le quotidien de la majorité des femmes interviewées, la couture et le tissage prenaient une part importante de leur temps et faisaient souvent office de passe-temps qui comblait les quelques heures libres qu'elles avaient en soirée. De la confection de vêtements à leur raccommodage, en passant par la fabrication de tapis, rideaux et autres productions textiles pour garnir la maison, les femmes mettaient à profit l'agilité de leurs doigts pour produire une quantité parfois impressionnante d'ouvrages. L'abondance de la production est d'ailleurs un thème récurrent dans le discours des femmes et plusieurs usent d'hyperboles et de répétitions emphatiques pour décrire leurs activités de couturière : « Si j'avais tous les rideaux que j'ai faits pour les gens de l'île, je les attacherais, je ferais le tour de l'île. [...] Des rideaux, j'en ai faits, j'en ai faits, j'en ai faits ! », nous a dit une dame de l'Isle-aux-Coudres.

La couture et le tissage avaient une valeur productive qui n'est assurément pas à négliger et leur prise en charge par les femmes donnait lieu à des économies substantielles ; aussi le souci d'économie prévalait dans tout ce qu'entreprenaient les femmes, qui étaient au demeurant responsables de la gestion des finances familiales. La plupart du temps, les maris leur envoyaient leurs gains, parfois en en conservant une part pour leurs dépenses personnelles, et le reste était administré par les épouses. Celles-ci développaient le plus souvent un esprit d'économie poussé, habituées comme elles étaient de devoir arriver avec peu. Elles avaient horreur de contracter des dettes, qu'elles s'empressaient de rembourser dès que possible.

Cependant, des tâches qui étaient l'apanage des femmes, le soin des enfants était de toute évidence l'une des plus exigeantes, qui demandait le plus de temps et le plus de dévouement. D'ailleurs, la pression était grande lorsqu'il était question, pour les femmes, de la nécessité d'avoir des enfants et, préférablement, en grand nombre. Bien sûr, le temps n'est plus celui de la proverbiale douzaine d'enfants par famille, mais l'indice synthétique de fécondité demeure élevé, les femmes enquêtées ayant une moyenne de 4,3 enfants. Pour l'une des femmes interviewées, qui se démarque avec ses dix enfants, avoir eu une si abondante progéniture a été une source de préoccupation et, dès sa quatrième grossesse, elle manifesta, lors de la confesse, son intérêt à cesser d'en avoir ou, à tout le moins, à prendre une pause. À son grand désarroi, ses espoirs se heurtèrent au refus du curé, comme en témoigne la conversation qu'elle nous rapporta : « Votre mari, il dit, est-il malade ? Non, je dis, mon mari n'est pas malade. Mais, gagne-t-il un bon salaire ? Oui... Bien, non, il dit non, il a eu l'air de dire continue. » Aux contrariétés d'avoir tant d'enfants s'ajoutait l'inquiétude causée par les risques associés aux grossesses répétées, qui jouaient pour beaucoup dans la volonté des femmes à cesser d'avoir des enfants. En outre, il ne suffisait pas de mettre au monde l'enfant : encore fallait-il avoir les ressources et le temps pour l'élever adéquatement, ce qui se complexifiait à mesure que le nombre d'enfants augmentait, d'autant que ces femmes étaient la plupart du temps seules pour assumer cette tâche. D'ailleurs, l'absence du mari lors des accouchements était particulièrement éprouvante, celle-ci s'annonçant comme un désolant avant-goût des années à venir dans la vie de l'enfant. La déception était telle pour l'une des femmes interviewées qu'elle fit cet avertissement à son mari : « Je lui ai dit regarde bien, quand je vais avoir un autre bébé, si tu n'es pas là, je n'en n'aurai plus jamais. »

Les défis de la maternité se posent en effet sur le long terme, d'autant que voir à ce que les enfants ne manquent de rien et puissent développer leurs capacités était souvent le plus grand devoir que se donnaient ces femmes, pour qui être mère était bien souvent le point central de leur identité. D'ailleurs, Cecilia Menjívar et Victor Agadjanian soulignent l'importance

accrue que prend pour les femmes de mari migrant le rôle de mère : « *Within the context of migration, motherhood takes on added significance for women's status because through the care of the children they can show that they have fulfilled their roles and at the same time have put to good use the remittances that their husbands send*[14] ». Les enfants étaient à la fois une source de préoccupation, mais aussi de détermination : c'était bien souvent eux qui donnaient aux femmes la force et le courage de continuer malgré les embûches et les contrariétés de la vie de femme de migrant saisonnier. En outre, si les enfants occasionnaient un alourdissement des tâches, ils contribuaient parallèlement à les alléger par l'aide, modeste ou substantielle, qu'ils apportaient.

Au total, la charge de travail à assumer était très imposante pour ces femmes disant avoir « tout le temps de l'ouvrage » et n'ayant « pas eu le temps de faire une vie tranquille ». En plus des tâches domestiques, les femmes devaient prendre en charge les tâches dont s'occupait d'ordinaire le mari, qui étaient traditionnellement liées à l'extérieur. Par exemple, l'entretien du terrain ou le chauffage au bois se rajoutaient au fardeau de leurs responsabilités. Que ces femmes accomplissent des tâches traditionnellement masculines n'était toutefois pas spécialement subversif, du moment où il était attendu que les femmes, en milieu rural, soient en mesure d'être flexibles dans leur travail et qu'elles puissent participer à toutes sortes d'activités si cela s'avérait nécessaire. Si un homme s'occupant des tâches domestiques attirait railleries et médisances, le contraire n'était pas aussi vrai. Yvonne Verdier, qui a étudié le petit village bourguignon de Minot, expose ce « constat fondamental et lourd de conséquences » : « une femme peut "tout faire" sans que son sexe soit remis en question[15] ».

Par ailleurs, la prise de décisions, une prérogative revenant au chef de la famille, normalement le père, nous permet d'envisager le degré d'agentivité des femmes et de voir comment celles-ci prenaient place dans la structure de l'autorité familiale. La négociation des rôles entre les époux se faisait selon des agencements variés, souvent en fonction de la durée des absences maritales : plus le mari s'absentait longtemps, plus la femme était susceptible de détenir l'autorité décisionnelle, et ce même lorsque le mari était présent. Il en était ainsi de l'une des femmes que nous avons interviewées, dont le mari s'absentait plus de six mois par année, et qui disait prendre les décisions à « 99,999 % ». En l'absence de leur mari, les femmes devaient prendre les rênes de la maisonnée pour un temps, comblant cet espace avec plus ou moins de plaisir, et flirtaient ainsi avec les frontières du genre, parfois involontairement, parfois de façon pleinement consciente. Il importe néanmoins de rappeler que s'il y avait une certaine variété dans la répartition des tâches et rôles au sein des couples, qui laissaient aux femmes plus ou moins de prérogatives, ceux-ci s'inscrivaient dans une société éminemment patriarcale, dont les codes et lois marquaient du sceau de l'inégalité les rapports de pouvoir entre hommes et femmes[16].

En plus de cette démultiplication des devoirs, les femmes devaient aussi gérer émotionnellement l'absence. Les aléas de ce mode de vie étaient nombreux : il y a l'ennui que pouvait générer la solitude, les inquiétudes créées par les incertitudes de l'éloignement et le caractère souvent dangereux des emplois occupés par les maris ou bien encore les déceptions associées à une vie rythmée par l'attente. Toutes ces contrariétés contribuaient à enfermer les femmes dans un état angoissant, qu'elles partageaient très peu. En effet, la majorité des femmes avec lesquelles nous nous sommes entretenus avaient pour réflexe d'intérioriser leurs

14 Menjívar C. et Agadjanian V., « Men's Migration and Women's Lives: Views from Rural Armenia and Guatemala », *Social Science Quarterly*, n°5, vol. 88, 2007, p. 1254.

15 Verdier Y., *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979, p. 340.

16 Sur cette question, voir entre autres Baillargeon D., *op. cit.* et Bouchard G., « Through the Meshes of Patriarchy: The Male/Female Relationship in the Saguenay Peasant Society (1860-1930) », *The History of the Family*, n°4, vol. 4, 1999, p. 397-425.

peines : il y a chez elles une sorte d'entêtement à rester debout malgré les tempêtes et à ne pas plier ou, à tout le moins, à ne pas plier devant les autres. Ce dernier élément est central dans l'image que renvoient ces femmes qui tiennent à réfréner leur émotivité et qui, si par malheur n'arrivaient pas à contenir leurs larmes, allaient « pleurer dans le fond de la chambre », comme nous l'avait confié une femme. Mélange de pudeur générationnelle, de prédispositions personnelles et de volonté à se montrer en contrôle dans une situation délicate, cette attitude semble révélatrice d'une propension, chez ces femmes, à cacher leurs faiblesses, qui les situe bien loin du cliché de la femme dominée par ses émotions.

Après avoir vécu diverses misères durant l'absence, les femmes étaient récompensées pour leur labeur par le retour du mari, qui plongeait la famille dans une ambiance festive. Ce retour était synonyme de fête, mais aussi de renouveau pour le couple, qui redevenait « comme si tu venais de te marier », pour reprendre les mots d'une femme interviewée. Cette conjoncture passagère, où la relation revenait comme à ses premiers jours, passionnelle et sans tracas, était d'ailleurs favorable à l'union charnelle, par laquelle les deux amoureux renouaient dans leur plus profonde intimité. Un certain nombre de femmes nous a d'ailleurs confié avec un timide amusement que le retour du mari avait été l'occasion de concevoir certains de leurs enfants ou qu'il était plutôt décevant lorsque celui-ci coïncidait avec leurs menstruations. Ces confessions, d'une certaine audace considérant la pudeur dont se voilent le plus souvent ces femmes, font ostensiblement ressortir l'intensité des sentiments que génère le retour, parfois attendu depuis bien longtemps.

Cependant, entre le temps festif du retour et le temps de la présence que l'on savoure se glisse pour plusieurs un temps charnière, celui de l'adaptation. Pour plusieurs femmes interrogées, les allées et venues de leur conjoint ont installé une dynamique de renégociation des rôles, en fonction des tempéraments et désirs de chacune et chacun, mais aussi de la durée et de la fréquence des absences maritales. Si les absences courtes et fréquentes permettaient l'établissement d'une routine bien implantée qui nécessitait une adaptation plutôt réduite, il en était autrement des absences plus longues et irrégulières, qui demandaient une bonne part d'adaptation d'un côté comme de l'autre et pouvaient parfois générer des conflits. D'ailleurs, la présence du mari, qui bousculait la routine et faisait en sorte que l'on devait de nouveau composer avec les habitudes parfois irritantes de ce dernier, ont pu faire regretter l'absence pour certaines femmes. Certes, la question est délicate et peu de femmes ont clairement formulé pareils regrets, mais derrière les interventions de ces femmes, derrière certains silences et sous-entendus dans leurs discours, il y a quelque chose du non-dit qui peut nous faire penser que certaines d'entre elles, qui s'étaient habituées avec le temps à être seules, pouvaient vivre assez difficilement la présence du mari, particulièrement si les comportements de celui-ci ajoutaient à leur fardeau. « La moitié du temps, on n'était pas ensemble, pis c'était bien de même », dira non sans équivoque l'une de nos témoins. Ces écueils, auxquels toutes ne se sont pas heurtées avec la même intensité, font ainsi voir la variété de réactions à ce type de vie.

Que l'expérience ait été plus ou moins éprouvante, les femmes ne se retrouvaient néanmoins pas tout à fait seules devant les exigences de la vie d'épouse de migrant saisonnier. En effet, elles bénéficiaient d'un soutien indispensable et indéfectible de la part de leurs proches. Dans ces petites communautés, la famille se retrouvait au centre d'un réseau de solidarité et de sociabilité très fort sur lequel les femmes pouvaient compter pour alléger le poids de leurs responsabilités, que ce soit pour des tâches ou du soutien moral. Cette aide s'inscrivait dans un réseau d'échange où les femmes étaient aidées, mais aidaient aussi en retour et dans lequel sœurs, mère et belle-mère étaient plus souvent qu'autrement les participantes, donnant une teneur essentiellement féminine à ces réseaux. On assiste dans ces villages à une véritable « culture de la solidarité », que Gérard Bouchard avait retrouvée en plusieurs communautés

rurales québécoises[17]. Comme l'avait résumé l'une des interviewées, « Il n'y a pas de "mal pris", ici, tout le monde va l'aider ». L'aide paraît indéfectible : il était inconcevable de ne pas porter secours à quelqu'un dans le besoin. Les femmes profitaient donc d'un solide réseau d'entraide ; en revanche, il était de coutume de ne demander qu'en cas de besoin. On peut remarquer que ces femmes, qui se refusaient à exposer leurs faiblesses, se fiaient d'abord et avant tout sur elles-mêmes et cultivaient le plus souvent un esprit d'indépendance. Bien qu'elles n'hésitaient pas à demander de l'aide lorsqu'elles en avaient besoin, il était important, lorsque cela était possible, de savoir « s'arranger seule », comme nous l'a dit l'une des femmes avec lesquelles nous nous sommes entretenue. Néanmoins, les réseaux de solidarité dont bénéficiaient les femmes étaient en définitive fondamentaux dans leur expérience.

D'ailleurs, ce sont les femmes qui étaient au cœur des réseaux et qui entretenaient les liens, un constat corroboré par Andrée Roberge, pour qui les femmes étaient des « gestionnaires de la parenté[18] ». Dans ce territoire marqué par des appartenances complexes et la mobilité des hommes, les femmes agissaient comme un ciment social, étant les gardiennes des réseaux parentélaires et constituant le lien vital entre leur mari migrant et le territoire. Elles étaient la clé de voûte d'une structure sociale fondée sur l'apparentement et l'amarre de leur époux parti au loin. Ces réseaux qu'elles tissaient sont d'ailleurs la raison principale qui a été énoncée pour ne pas quitter son lieu d'origine, lieu que certaines n'ont pas hésité pas à décrire comme un « coin de paradis ». Même si le fait de déménager aurait pu vouloir dire, pour certaines d'entre elles, la fin des émigrations périodiques du mari, elles préféraient pour la plupart supporter cette situation plutôt que de perdre leurs réseaux. Avec leur mari le plus souvent parti, ces femmes étaient celles qui créaient l'attachement au territoire et qui y enracinaient la famille. Face au nomadisme des hommes, elles s'ancraient dans ce territoire, territoire de solitude, mais aussi territoire de solidarité. Tout ne se vivait néanmoins pas de la même façon pour ces femmes. Bien qu'ayant en commun le vécu d'épouse de mari migrant, elles réagirent chacune à leur manière et répondirent différemment aux exigences de leur situation.

La « mission » : entre vocation et contestation

Pour bien des femmes interviewées, leur vie n'avait rien d'extraordinaire : c'était une vie qu'elles ont décrite comme « normale », pas plus facile ou difficile que celle des autres. L'habitude de voir le mari partir et revenir dans un mouvement continu renforçait cette impression de normalité, mais aussi le fait de vivre dans un milieu à fort taux de migration saisonnière masculine, qui faisait en sorte que cette situation devenait presque une norme. On n'était ainsi pas si différente, comme femme de marin, des femmes de débardeur ou de bûcheron que l'on côtoyait, comme l'illustre l'une de nos témoins :

> C'était notre vie : tu pars, tu reviens, je fais mon ménage, tu arrives, je suis prête, et c'était comme ça. On ne se posait pas de questions. C'était ça, c'était ça. On était toutes pareilles. Il y avait des femmes de navigateurs, c'était la même chose. Ça fait que dans le bois ou sur la mer, ils étaient partis pareil, ça fait qu'on est habituées à ça.

17 Bouchard G., « La dynamique communautaire et l'évolution des sociétés rurales québécoises aux 19e et 20e siècles. Construction d'un modèle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, n°1, vol. 40, 1986, p. 63.

18 Roberge A., « Réseaux d'échange et parenté inconsciente », *Anthropologie et sociétés*, vol. 9, n°3, 1985, p. 6.

Pour les femmes, expérimenter l'absence du mari ne semble donc pas avoir été un vécu tout à fait singulier et explique possiblement en partie leur tendance à remettre en question l'intérêt de leur témoignage.

Pourtant, en parallèle de ces aveux modestes coexiste la construction de la femme forte des milieux ruraux et qui, bien souvent, leur colle à la peau. On remarque en effet qu'il s'est constitué au Québec une sorte de mythe autour des femmes de la campagne, comme étant celles qui tenaient les rênes de la maisonnée et qui, au final, avaient un ascendant sur les hommes. Assurément, les expériences de femmes qui ont dû, comme celles que nous avons interviewées, tenir maison pratiquement seules, ont participé à la création d'une vision fantasmée d'un Québec où les femmes détenaient le pouvoir, idée qui a d'ailleurs donné lieu au mythe du matriarcat québécois, présent autant dans le discours populaire que dans certains médias ou productions intellectuelles[19]. S'il est vrai que l'on peut remarquer à l'échelle microsociale certaines familles où les femmes détenaient une autorité considérable, il demeure évident qu'à l'échelle macrosociale, la société québécoise de l'époque était éminemment patriarcale. L'image de la femme forte s'est ancrée dans l'imaginaire collectif, notamment par le biais de productions culturelles qui l'ont abondamment reprise et qui ont connu un succès retentissant. Nous pouvons penser entre autres aux téléromans *Le Temps d'une paix* ou aux *Filles de Caleb*, qui ont été produits dans les années 1980-1990, et dont les personnages principaux respectifs, Rose-Anna St-Cyr et Émilie Bordeleau, étaient des femmes indémontables et assumées, qui présentaient une modernité tenant plus de l'époque de la création des téléromans que de celle des récits qui étaient mis en scène[20]. Ce phénomène de mythification autour des femmes rurales n'est pas propre au Québec, Lynn Abrams ayant relevé à Shetland, un archipel de pêcheurs où les femmes maintenaient la famille et la communauté en l'absence des hommes, ce même processus de construction sociale, où les femmes, qui dominent la famille, l'économie et l'imaginaire culturel, deviennent les héroïnes d'un passé mythifié[21]. Cette image est reprise dans Charlevoix même, alors que Serge Gauthier, un historien très connu de la région de Charlevoix, affirme que c'est la solidité de caractère des femmes fortes qui a permis aux gens « de survivre dans un contexte social, géographique et culturel très difficile[22] ».

En divers endroits, nous pouvons donc retrouver les fragments de cette représentation collective, qui trouve écho dans certains témoignages de notre corpus. Parmi les dix-sept femmes que nous avons interviewées, deux d'entre elles ont vécu les migrations saisonnières du père et non du mari. Leur discours s'est avéré particulièrement intéressant pour comprendre l'image qu'elles se faisaient de leur mère et qui paraît passablement teintée de cette même aura de force inébranlable : les deux ont parlé des femmes expérimentant les migrations du mari, et à plus forte raison de leur mère, comme étant des femmes fortes, valeureuses et presque hors du commun, une idée qu'elles cautionnent d'autant plus puisqu'elle est teintée de l'amour qu'elles portent à leur mère. Certaines épouses de mari migrant interviewées souscrivent aussi en quelque sorte à cette représentation : l'une d'entre elles nous a dit qu'il fallait « être faite forte et indépendante » pour supporter pareille situation et une autre a affirmé qu'elle « faisait sa femme forte, comme on dit ». Nul doute que de devoir gérer l'absence du mari

19 Ce mythe a été abordé dans nombre d'ouvrages, dont le plus récent écrit de Francis Dupuis-Déri, qui déconstruit le mythe du matriarcat qui aurait provoqué une crise de la masculinité au Québec. Dupuis-Déri F., *La Crise de la masculinité – Autopsie d'un mythe tenace*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2018.

20 Un constat soutenu tant par Lahaie C., « Le temps d'une paix : réalité historique ou mythe télévisuel ? », *Québec français*, n°101, 1996, p. 87 que par Demers F., « Être et agir, ou la voi(e/x) de l'héroïne : réflexion sur l'identité d'Émilie, fille de Caleb Bordeleau », *Recherches sociographiques*, n°3, vol. 43, 2002, p. 592.

21 Abrams L., *Myth and Materiality in a Woman's World. Shetland, 1800-2000*, Manchester/New York, Manchester University Press, 2006, p. viii.

22 Gauthier S., « Dames légendaires de Charlevoix », *Revue d'histoire de Charlevoix*, n°66, 2010, p. 21.

et tout prendre en main pendant qu'il était au loin a apporté aux femmes une force qu'elles n'avaient pas toujours au départ. Plusieurs d'entre elles ont mentionné que cette situation leur avait permis de devenir plus indépendante, confiante, débrouillarde, responsable ou encore audacieuse. Néanmoins, cela ne doit pas occulter leur fragilité, qu'elles tentaient d'ailleurs souvent de réprimer derrière un couvert de solidité implacable. Cette image de femme forte, qui trouve sa résonance en celle de la « femme capable » de la Bretagne, comporte deux facettes, comme le rappelle Yvonne Guichard-Claudic : en même temps qu'elle valorise les femmes, elle fait aussi peser sur elles une pression, celle de ne pouvoir révéler leurs faiblesses sous peine de passer pour pitoyable, ou comme le dit l'une des femmes interviewées par l'auteure, celle de « n'a[voir] pas le droit de jouer les petites filles[23] ».

Pourtant, derrière l'image insensible de la femme forte, on découvre un portrait beaucoup plus varié des femmes de la campagne. Pour celles qui ont eu un mari migrant, les façons de réagir à ce type de vie furent aussi nombreuses que les femmes elles-mêmes et viennent nuancer l'image surfaite de femmes impassibles, capables de tout prendre. Il est vrai que pour un certain nombre d'entre elles, l'expérience fut plutôt aisée, notamment parce qu'elles avaient été habituées à ce genre de vie dès leur plus jeune âge et qu'elles n'en connaissaient, au fond, pas d'autre. Pour ces femmes, un homme était bien souvent un homme absent : on ne s'attendait pas à le voir toujours près de soi et, de cette façon, on évitait les déceptions. D'autres femmes, bien que reconnaissant l'aspect facilitant d'avoir eu un père ou des frères qui s'absentaient pour le travail, ont néanmoins précisé qu'elles s'étaient rapidement rendu compte que de voir leur mari partir n'avait pas la même teneur que de voir leur père partir et, par conséquent, rendait l'expérience plus difficile. « Ce n'était pas le même amour », comme l'a indiqué l'une de nos interviewées. D'autres choisirent la voie de la résignation : elles se disaient qu'elles n'avaient pas le choix et que, de toute façon, elles étaient nombreuses à devoir vivre ainsi. Pour tenir le coup, on se raccrochait à l'espoir : « je disais toujours un jour, tu auras fini », rapportait l'une des femmes de notre corpus. D'ailleurs, dans certains cas, il était impensable de demander au mari de changer d'emploi, le refus étant assuré. Cette situation était surtout fréquente chez les femmes de marins, confirmant l'aspect presque vocationnel de cet emploi, qui le distingue bien souvent des autres. Yvonne Guichard-Claudic a d'ailleurs souligné le sentiment de former un groupe à part que l'on décèle chez les navigateurs et leur famille, qui ont leur propre réalité que n'arrivent pas nécessairement à comprendre ceux qui n'en font pas partie[24]. Certaines femmes nous ont d'ailleurs confié qu'elles auraient aussi aimé naviguer, ambitions réfrénées par les frontières de genre – on ne pouvait concevoir qu'une femme travaille sur le pont – et que cela faisait en sorte qu'elles ne pouvaient légitimement demander à leur mari de quitter un emploi qu'elles auraient souhaité exercer.

À côté de celles qui acceptèrent, il y a celles qui refusèrent et qui firent pression pour que leur mari change d'emploi. Certaines purent se contenter d'une demi-victoire, le mari passant d'un emploi migratoire à un autre, mais le second induisant des absences plus courtes et régulières, ce qui se vivait généralement plus facilement. Pour d'autres, la réussite fut complète : le temps des migrations saisonnières du mari ne représenta pour elles qu'une brève période de leur vie, qu'elles parvinrent à écourter grâce à leurs demandes répétées mais aussi, à une conjoncture favorable. Cependant, pour certaines femmes, il ne fut pas possible de bénéficier de ce genre d'opportunité et le mari dut conserver un emploi migratoire toute sa vie, ce qui fut parfois très durement vécu. Le témoignage de l'une des femmes que nous avons interviewées reflète la douloureuse amertume accompagnant celles qui n'arrivèrent jamais à accepter leur situation. Cette femme décrit sa vie comme une « petite vie », qui n'était « pas faite pour les gens mariés ». Elle avoua même avoir pensé au divorce, mais cette femme est d'une génération

23 Guichard-Claudic Y., *Éloignement conjugal et construction identitaire : le cas des femmes de marins*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1999, p. 110.

24 *Ibid.*, p. 15.

où l'on ne divorçait pas. En revanche, les plus jeunes soulignèrent à quel point il était fréquent que des épouses de collègues du mari se séparent, puisqu'elles n'en pouvaient plus de cette vie. À l'autre opposé du spectre, il y a celles qui ont adoré leur expérience et qui trouvaient, au fond, que leur vie avait été bien plus heureuse que celle de leur mari, puisque ce dernier avait été séparé des siens tandis qu'elles avaient pu profiter de la présence de leurs proches. Plusieurs ont aussi mentionné qu'il fallait être prédisposée pour accepter ce genre de mode de vie, « avoir ça dans le sang », pour reprendre les mots d'une interviewée. Il y a celles qui y sont prédisposées, mais aussi celles qui y sont prédestinées. Pour certaines, l'acceptation passe par une sorte de soumission à ce qu'un ordre supérieur leur aurait assigné : c'était, pour citer l'une d'elles, la « mission ». Cette « mission », cependant, ne fut pas reçue de la même façon par toutes et nombreuses sont celles qui la refusèrent : tant le tempérament que le vécu passé conditionnent le type de réponse à la vie de femme de mari migrant. Ces femmes ne peuvent donc pas être considérées comme un bloc monolithique : elles vécurent différemment cette situation et y répondirent à leur manière, selon leur propre agentivité. La vie de femme de migrant périodique résiste ainsi à toute entreprise homogénéisante, qui en ferait un portrait ou trop noir ou trop blanc.

Conclusion

Dans le cadre géographique contrasté qu'est Charlevoix, les ressources, diversifiées certes, mais au potentiel limité, ont fait de la région un ensemble hétéroclite partageant un sort commun, fait d'instabilité et d'incertitudes. Par conséquent, le peuplement de Charlevoix ne put jamais suivre la progression que connurent d'autres régions plus hospitalières, se heurtant rapidement aux contraintes du terrain. Il fallut faire feu de tout bois pour subsister et, pour certains, se résoudre à partir. Les émigrations furent permanentes mais aussi temporaires, comme ce fut le cas des nombreuses migrations saisonnières qui marquèrent profondément la socio-économie charlevoisienne.

En contrepoint de ces hommes vagabonds, il y avait leurs épouses, restées à la maison pour « tenir le fort ». Leur vécu est marqué par une succession d'absences et de présences, qu'elles durent apprendre à gérer. Déjà bien occupées par les tâches ménagères et le soin de leurs petits, elles durent au surplus voir à ce que les tâches du mari soient accomplies. Celui-ci absent, elles devinrent les chefs de famille, devant prendre les décisions et faire figure d'autorité. Sur le plan émotionnel, composer avec cette situation pouvait devenir harassant : ennui, attente, inquiétudes et sentiment d'esseulement participèrent à enfermer les femmes dans un état angoissant qu'elles partageaient très peu. Néanmoins, l'expérience de solitude maritale que vivaient ces femmes était compensée par celle de la solidarité qu'elles vivaient dans l'espace communautaire. Les femmes n'étaient jamais véritablement seules en ce sens qu'elles disposaient d'un solide réseau de soutien, composé essentiellement de leur famille et où s'entrelaçaient les fils d'une solidarité à caractère résolument féminin.

Mais derrière le partage d'une situation commune, ces femmes réagirent chacune à leur façon aux impératifs de la vie d'épouse de migrant périodique, à des lieux de l'image mythifiée et réductrice par laquelle on a trop souvent dépeintes les femmes rurales, qu'on les ait appelées « femmes fortes » ou « femmes capables ». Au vu de la diversité de réponses que donnèrent les femmes à cette vie marquée par une succession d'absences et de présences maritales, l'on peut dire qu'elles n'étaient ni des femmes fortes, ni des femmes fragiles : elles étaient un peu des deux à la fois et leurs expériences furent aussi complexes et mouvantes que les beautés capricieuses du paysage charlevoisien. Derrière le mythe et par-delà l'oubli, nous découvrons ainsi une courtepointe aux multiples couleurs et motifs, qui fait voir la pluralité des expériences de ces femmes de résignation, mais aussi de résilience.

Bibliographie

Abrams L., *Myth and Materiality in a Woman's World. Shetland, 1800-2000*, Manchester/New York, Manchester University Press, 2006.

Baillargeon D., *Ménagères au temps de la crise*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1991.

Bouchard G., « La dynamique communautaire et l'évolution des sociétés rurales québécoises aux 19e et 20e siècles. Construction d'un modèle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, n°1, vol. 40, 1986.

Bouchard G., *Quelques arpents d'Amérique : population, économie, famille au Saguenay (1838-1971)*, Montréal, Boréal, 1996.

Bouchard G., « Through the Meshes of Patriarchy: The Male/Female Relationship in the Saguenay Peasant Society (1860-1930) », *The History of the Family*, n°4, vol. 4, 1999, p. 397-425.

Bouchard M.-P., *Vivre au cœur de « paroisses de femmes » dans la région de Charlevoix 1940-1980*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019.

Charron C., *Aux marges de l'emploi : parcours de travailleuses domestiques québécoises, 1950-2000*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2018.

Demers F., « Être et agir, ou la voi(e/x) de l'héroïne : réflexion sur l'identité d'Émilie, fille de Caleb Bordeleau », *Recherches sociographiques*, n°3, vol. 43, 2002.

Des Gagniers J., *Charlevoix, pays enchanté*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994.

Dubé P., *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix. L'histoire du pays visité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986.

Dupuis-Déri F., *La Crise de la masculinité – Autopsie d'un mythe tenace*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2018.

Gauthier S., « Dames légendaires de Charlevoix », *Revue d'histoire de Charlevoix*, n°66, 2010.

Guichard-Claudic Y., *Éloignement conjugal et construction identitaire : le cas des femmes de marins*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1999.

Lahaie C., « Le temps d'une paix : réalité historique ou mythe télévisuel ? », *Québec français*, n°101, 1996.

Menjívar C. et Agadjanian V., « Men's Migration and Women's Lives: Views from Rural Armenia and Guatemala », *Social Science Quarterly*, n°5, vol. 88, 2007.

Paillé P., *L'Analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, A. Colin, 2012.

Perron N. et Gauthier S., *Histoire de Charlevoix*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 2000.

Richard C. et Ayotte R., *Étude sociologique du comté de Charlevoix : Premier rapport*, Québec, Centre de recherches en sociologie religieuse, Université Laval, 1963.

Richard C. et Ayotte R., *Île-aux-Coudres : 1728-1961. Étude démographique et occupationnelle*, Québec, Université Laval, 1964.

Roberge A., « Réseaux d'échange et parenté inconsciente », *Anthropologie et sociétés*, vol. 9, n°3, 1985.

Verdier Y., *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979.

Voldman Danièle (dir.), *La Bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales*, Paris, CNRS, 1992.

Marie-Pier Bouchard

M.A. en histoire, Université Laval, Québec, Canada

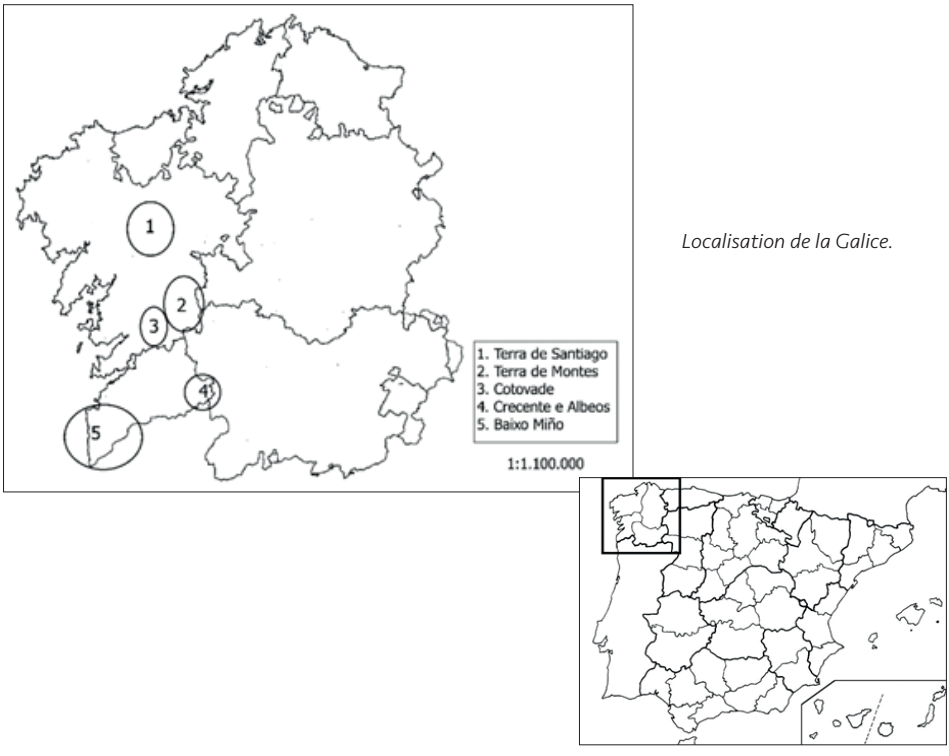
Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels

CC BY SA

LES FEMMES FACE À L'ABSENCE DES ÉPOUX DANS LA GALICE OCCIDENTALE AU XVIII[e] SIÈCLE

Ofelia Rey Castelao

Ces pages ont pour objectif d'observer et d'analyser le comportement économique des femmes mariées durant les absences de leur époux, dans une zone de la Galice fortement touchée par l'émigration masculine polyannuelle et récurrente – trois ou quatre ans – vers l'Andalousie et le Portugal. Ces déplacements avaient comme objet d'exercer des activités non qualifiées dans les villes et les ports (Cadix, Puerto de Santa María, Porto, Lisbonne, etc.) ou dans les villages agricoles de la plaine de Séville et de Jerez de la Frontera. Les émigrés appartenaient à des familles paysannes qui avaient de petites exploitations agricoles en régime de propriété ou en usufruit prolongé (*foro*), mais qui souffraient d'un endettement en raison d'une production agricole aléatoire. La proto-industrie textile et la pêche leur apportaient des revenus complémentaires, mais insuffisants : pour le conjoint, la solution la plus viable consistait alors à émigrer vers les espaces plus développés du Sud, là où se présentaient des opportunités de travail, tandis que sa femme devenait, en son absence, le chef de famille. Or une partie de ces épouses étaient rapidement confrontées à des problèmes d'argent lorsque le mari n'en envoyait pas, sans savoir où il se trouvait, s'il était vivant ou mort ou s'il avait abandonné sa famille.



Localisation de la Galice.

« Les femmes face à l'absence des époux dans la Galice occidentale », in : *Le temps suspendu*, 181-193

Cette étude s'appuie sur des actes de sépultures issus des archives paroissiales, sur des recensements de 1708, 1753 et 1787 ainsi que des archives notariées (contrats d'achat et de vente, testaments, etc.). Pour cerner la gestion du patrimoine familial, nous avons utilisé les lois de la monarchie sur cette question, des procurations et des procédures judiciaires menées entre autres par le tribunal royal de la Galice (Real Audiencia). Nous avons combiné les données quantitatives avec l'information qualitative qu'offrent les archives judiciaires pour appréhender la vie des femmes face à l'absence de leur époux.

Les données d'une émigration structurelle

Au XVIII[e] siècle, la Galice était le territoire espagnol le plus soumis à l'émigration masculine : le recensement de 1787 relève seulement 87,2 hommes en âge de travailler (de 16 à 40 ans) pour 100 femmes, proportion qui tombe à 77 à l'ouest, où l'émigration était encore plus intense[1]. Si une grande partie de ces émigrants étaient de jeunes célibataires, beaucoup d'hommes mariés émigraient aussi. Ainsi, grâce au recensement de 1708, on sait que 45,6 % des émigrants de la « province » de Saint-Jacques étaient mariés. Ce pourcentage se retrouve dans les recensements du XVIII[e] siècle pour les péninsules du Salnés et du Morrazo, le bassin du fleuve Ulla, Terre de Montes et la zone frontière avec le Portugal[2]. Dans les registres paroissiaux, le décès des hommes absents était indiqué dès qu'il était avéré, avec peu d'indications relatives à leur état-civil. Néanmoins, ces actes constituent un indice important[3] :

Zone	Période	% des hommes mariés absents	% de cas sans données d'état civil
Terre de Montes	XVIII[e]	19,4	26,2
Cotovade	1[re] moitié du XVIII[e] siècle	11,6	49,5
Cotovade	2[e] moitié du XVIII[e] siècle	31,2	37,6
A Cañiza	XVIII[e]	8,5	15,3
Bas-Miño			
Morts en Castille	1690-1850	50,7	12,7
Morts au Portugal	1690-1850	27,3	16,3
Morts en Andalousie	1690-1850	26,9	20,3

Absences masculines au XVIII[e] siècle en Galice.

1 Rey Castelao O., « Les femmes seules du Nord-Ouest de l'Espagne : trajectoires féminines dans un territoire d'émigration, 1700-1860 », *Annales de Démographie Historique*, n°112, 2006, p. 13-30. Projet de recherche *Culturas urbanas: las ciudades interiores en el noroeste ibérico, dinámicas e impacto en el espacio rural*, HAR2015-64014-C3-3-R, Agencia Estatal de Investigación (AEI) et FEDER.

2 Eiras Roel A., « Para una comarcalización del estudio de la emigración gallega. La diversificación intrarregional a través de los censos de población », dans Eiras Roel A. (dir.), *Aportaciones al estudio de la emigración gallega. Un enfoque comarcal*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1992, p. 7-32.

3 Ces chiffres ont été calculés à partir des actes de sépultures où il y a des notes des prêtres sur les lieux de décès des hommes. Voir Fernández Cortizo C. J., « Emigración peninsular y americana en Tierra de Montes (1700-1914) », *Revista Galega do V Centenario*, n°7, 1989, p. 167-183 ; Rey Castelao O. et Pérez Rodríguez F., « Movimientos migratorios en el municipio de A Cañiza (siglos XVII al XIX) », dans Eiras Roel A., *Aportaciones al estudio…*, *op. cit*., p. 33-44 ; González Lopo D. L., « Una aproximación a la emigración de la Galicia occidental. Entre mediados del siglo XVIII y el primer tercio del siglo XX a través de las fuentes de protocolos y actas parroquiales », *Revista galega do V Centenario*, n°6, 1988, p. 133-170 ; Pérez García J. M., « La intensa movilidad de la comarca del Bajo Miño y sus destinos », *Minius*, n°19, 2011, p. 231-254.

La majorité des migrants de la Terre de Montes et à Cotovade, zone d'émigration de tailleurs de pierres et de professionnels du bâtiment, trouvèrent ainsi la mort en Castille, la nouvelle de leur décès ayant été transmise par les équipes de travail de retour au pays. 75 % des émigrés des villages de A Cañiza, moururent au Portugal, dont la frontière était proche, une partie en Castille et quelques-uns en Andalousie. Dans onze paroisses du Bas-Miño, entre 1691 et 1850, on enregistra la mort de 925 hommes en Castille, de 158 en Andalousie et de 57 au Portugal[4]. En outre, le nombre d'actes de décès masculins demeurait très inférieur à celui des femmes en raison de l'incertitude du décès de ces disparus. En fait, dans les zones d'émigration polyannuelle, le pourcentage de veuves de moins de quarante ans (13,3 % des veuves en 1787 dans les provinces atlantiques de Tui et Saint-Jacques) était supérieur à la moyenne des provinces avec une émigration de trois ou quatre mois (9 ou 10 % dans Mondoñedo et Betanzos, dans le Nord galicien) puisque les risques de mortalité à cause d'un accident ou d'une maladie contagieuse étaient plus élevés quand l'absence se prolongeait[5].

L'émigration des hommes mariés était de caractère temporaire et devait servir à récupérer des liquidités afin de payer impôts, dettes et rentes, mais aussi à acheter des terres ou des outils de travail utiles au ménage. Or, d'après les observateurs et les autorités, beaucoup d'émigrants n'envoyèrent jamais d'argent à leur famille ou n'en rapportèrent pas avec eux à leur retour ; cela plaçait leurs femmes et enfants dans une situation pire que celle précédant le départ[6]. Néanmoins, les effets sur la famille dépendaient de nombreuses variables : la durée de l'absence – saisonnière, polyannuelle, définitive – et la destination (Castille, Andalousie, Portugal, Amérique), le temps consacré au travail qu'il soit agricole (moisson du blé en Castille, vendange en Andalousie), artisanal (tailleurs de pierres, carriers, charpentiers, cordiers) ou bien au commerce ambulant (colporteurs). L'âge des épouses était aussi déterminant, la présence et le nombre d'enfants de même que les ressources économiques dont disposait la famille : la possession de terres, les travaux complémentaires dans la proto-industrie textile ou les aides possibles de parents et voisins. En Galice, les zones de plus forte émigration étaient celles de la polyculture de subsistance et de la famille nucléaire de sorte que, lorsque les maris s'en allaient, les femmes devenaient le chef de famille. Elles se chargeaient du travail et de toutes les obligations. Quand ils revenaient, on restaurait la situation d'avant leur départ bien qu'elle ne diminuât pas le travail que les femmes réalisaient[7].

Les visiteurs étrangers, les observateurs galiciens (les moines bénédictins Feijoo et Sarmiento), les ministres du gouvernement de Madrid, notamment Pedro Rodríguez de Campomanes, et les autorités locales n'étaient pas unanimes lorsqu'ils évoquaient l'argent rapporté par les maris dans leur foyer ; généralement, ils pensaient que ces rentrées étaient bien minces[8]. Tous s'accordaient sur les conséquences négatives que les absences masculines occasionnaient dans les économies agraires et sur leurs effets néfastes. Mais c'était là le point de vue de rentiers et représentants des classes propriétaires s'opposant à l'émigration par crainte d'une diminution de la rente agraire et du manque de main-d'œuvre. Cependant, ils furent sensibles à la charge de travail que les femmes assumaient ; par exemple, en 1771, le curé

4 Fernández Cortizo C. J., « Trabajar por sus oficios fuera del Reino. El éxodo estacional en la Tierra de Montes (siglos XVII-XIX) », dans Eiras Roel A., *Aportaciones al estudio…*, *op. cit.*, p. 45-65.

5 Eiras Roel A., « Galicia. Estructura y caracteres de la población gallega en el censo de Floridablanca », dans *La población española en 1787*, Madrid, INE, 1987, p. 399-442.

6 Meijide Pardo A., « La emigración gallega intra-peninsular en el siglo XVIII », *Estudios de Historia Social de España*, IV, 1960, p. 463-606 ; Iglesias Ortega A., « Los gallegos en la Península. Emigración urbana y fuentes literarias », dans Hernández Borge J. et González Lopo D. L., *Emigración y literatura: historias, experiencias, sentimientos*, Santiago de Compostela, Universidad, 2015, p. 15-45.

7 Rial García S., *Mujer y actividad económica en la Galicia Moderna. La inserción de las mujeres en la producción económica rural y urbana*, Santiago de Compostela, Universidad, 2003.

8 Meijide Pardo A., « La emigración gallega intra-peninsular… », art. cit., p. 463-606 ; Iglesias Ortega A., « Los gallegos en la Península… », art. cit., p. 15-45.

Gonzalez de Ulloa accusait les hommes mariés de s'en aller « en laissant à leurs esclaves de femmes le bon soin de la famille et de l'agriculture[9] ». D'un autre côté, les littératures espagnole et portugaise insinuaient que les femmes des maris absents trompaient habituellement leur époux, qui tardaient à revenir à la maison ou qui ne revenaient plus, parce qu'ils avaient trouvé un autre mode de vie[10]. Or, peu de sources l'attestent, sauf exception : en 1750, José Benito Ramos, de Caleiro, accusa sa femme, Josefa de Touris, de le tromper avec don Fernando Briones de Sotomayor, un « homme puissant ». José Benito avait quitté l'Andalousie depuis 1739 et à son retour, il dénonça les amants. Le juge ordonna leur emprisonnement mais la pauvreté de José Benito l'obligea à demander la liberté de sa femme et à abandonner la procédure[11].

L'autonomie légale des femmes mariées

Outre cette vision stéréotypée, les absences des maris plaçaient les épouses dans des situations économiques fort difficiles. En effet, les femmes mariées devenaient responsables de l'exploitation agricole, de l'activité de pêche ou encore des activités artisanales dans lesquelles s'était engagé le couple. Elles devaient payer les impôts et les rentes tout en contribuant aux charges communautaires : l'absence de leur conjoint ne les en exemptait pas sauf en cas de pauvreté extrême. Les *Lois de Toro* de 1505 – corpus légal sur la famille et l'héritage dictées par les Rois Catholiques, en vigueur jusqu'au Code civil de 1889 – obligeaient les femmes mariées à avoir l'autorisation de leur mari pour renoncer à un héritage ou l'accepter, faire ou annuler un contrat, comparaître dans un procès, etc. Cela limitait beaucoup leur capacité d'action si leur époux ne revenait pas ou si on ignorait où il était surtout lorsqu'elles ne disposaient pas d'une autorisation ou d'une procuration écrite de celui-ci[12]. De ce point de vue, la situation légale des veuves, indépendantes et qui disposaient d'un statut juridique protecteur, était bien meilleure. Ainsi, la « provision ordinaire des veuves » leur permettait de faire appel à la Real Audiencia – la cour royale de justice de la Galice – en évitant les juges seigneuriaux. De quelles options légales les femmes dont les maris étaient absents disposaient-elles ?

En premier lieu, il est important de rappeler, à la différence de la France, que les femmes n'avaient pas besoin de l'autorisation de leur mari pour tester, devant notaire ou pas, de sorte que les épouses des maris absents apparaissent dans de nombreux actes notariés. Elles avantageaient souvent ceux qui les soignaient ou les aidaient : dans ce cas, elles ajoutaient des clauses afin que leur mari, de retour après leur décès, ne puisse procéder à des changements. Ces femmes anticipaient des problèmes tels que le refus de paiement des funérailles ou les conflits provoqués par la succession. En 1796, le mari et le fils de María Antonia Naveiro étant absents, elle avantagea par-devant notaire sa fille : si le mari revenait, seul lui reviendrait l'usufruit des biens-fonds tant que la jeune fille demeurait célibataire. Cette année-là, Antonia Pérez, mère de trois filles et épouse de Juan de Ameiro, absent depuis plusieurs années sans que l'on sache

9 González de Ulloa P., *Descripción de los Estados de la Casa de Monterrei en Galicia en el año 1777*, Santiago de Compostela, CSIC, 1950, p. 26.

10 Rey Castelao O., « Galicia y Portugal en la Edad Moderna. Intercambios socioculturales » dans Hernández Borge J. et González Lopo D. L., *Pasado e presente do fenómeno migratorio en Galicia*, Santiago de Compostela, Universidad, 2007, p. 85-116 et *Id.*, « Las campesinas y el honor en la Galicia moderna », dans Candau Chacón M. L., *Las mujeres y el honor en la Europa Moderna*, Huelva, Universidad, 2014, p. 417-440. Voir aussi : Régina C., *Genre, mœurs et justice. Les Marseillaises et la violence au XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2015.

11 Archivo del Reino de Galicia (ARG), 26288/62.

12 De La Pascua Sánchez M. J., « La cara oculta del sueño indiano: mujeres abandonadas en el Cádiz de la carrera de Indias », *Chronica Nova*, n°21, 1993-94, p. 441-468 et *Id*., *Mujeres solas: historias de amor y de abandono en el mundo hispánico*, Málaga, Diputación, 1998.

où il était, avantagea aussi sa fille mariée, Dominga. En contrepartie, celle-ci devait vivre avec sa mère et payer ses funérailles[13].

En second lieu, l'État souhaitait que la vie économique des ménages puisse perdurer pendant l'absence des maris : les documents fiscaux montrent qu'elles étaient fréquemment désignées comme chefs de famille. On peut l'observer dans la grande enquête fiscale réalisée en 1752-1753 : le Cadastre d'Ensenada. Dans la contrée de Compostelle, 13 % des foyers – tous nucléaires – avaient pour chef de famille des épouses d'émigrants, des jeunes femmes qui firent la déclaration cadastrale en l'absence de leurs maris[14]. Les épouses devaient aussi régler leurs propres dettes ou celles que leurs maris avaient laissées. Certaines se voyaient obligées de vendre des biens, de faire appel aux juges ou de se défendre devant eux, dans des situations risquées pour elles et leur famille. Soulignons également que les *Lois de Toro* (1505) prévoyaient des mécanismes pour compenser l'absence d'autorisation du mari lorsqu'il était parti et que « l'on n'attend[ait] pas qu'il revienne prochainement ou risque d'arriver dans pas mal de temps ». Dans ce cas, les juges locaux pouvaient donner aux femmes une habilitation légale afin de régler ce qui était nécessaire et urgent pour entretenir la famille ou résoudre un problème. Cela se faisait sous réserves qu'à son retour, « le mari puisse ratifier ce que sa femme avait fait sans son autorisation, bien que ladite autorisation n'ait pas été donnée[15] ». Le mari récupérait donc ses fonctions de chef de famille et le contrôle des affaires en cours. Dans la Galice occidentale, très fréquemment, les femmes des maris absents demandèrent et reçurent l'autorisation des juges locaux pour vendre des biens ou pour contracter des prêts. Plusieurs témoins devaient affirmer que la nécessité les y obligeait. Les créanciers pouvaient également solliciter le juge afin que ces épouses puissent honorer des dettes ou réaliser des contrats d'achat et de vente. Aussi, cette autorisation, en l'absence de procuration écrite par le conjoint, était prévue par la loi parce qu'elle avantageait tant les pouvoirs politiques, que les rentiers et les créanciers (des laboureurs aisés, le clergé, des commerçants urbains, etc.)[16].

L'autonomie légale temporaire des femmes mariées octroyée par une procuration de leur mari ou par les juges en cas d'absence n'était pas un privilège ou une reconnaissance de leur responsabilité familiale et économique, mais elle leur servit dans la majorité des cas pour résoudre des situations d'urgence. Il est impossible de calculer la fréquence de ces situations mais les procurations, les contrats d'achat et de vente de biens établis devant notaire, les requêtes auprès des juges seigneuriaux ou de la Real Audiencia, les procès civils et criminels ainsi que les prêts d'argent sous seing privé présentent un grand intérêt. Les femmes y exposaient dramatiquement leurs problèmes personnels, leur incertitude face au sort de leur mari et l'indifférence de ce dernier, oubliant de leur envoyer de l'argent pour nourrir et vêtir la famille. En outre, elles recouraient fréquemment à la Real Audiencia pour contrer les procédés arbitraires et les abus des juges seigneuriaux – des sentences non fondées, des retards et des frais inexplicables, etc. – puisque l'Audiencia était un tribunal royal, professionnel et plus indépendant[17].

13 Archivo Histórico Provincial de Pontevedra (AHPP), Protocolos notariales, leg. 1162 (4), fol. 93 et Archivo Histórico Universitario de Santiago (AHUS), Protocolos notariales, leg. 5687, fol. 29.

14 Rial García S., « La actuación de las mujeres de ausentes en el comercio de bienes raíces en el entorno de la tierra de Santiago (1700-1840) », dans Eiras Roel A. et Rey Castelao O., *Migraciones internas y médium-distance en la Península Ibérica*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1994, p. 499-516. À ce propos, voir Rey Castelao O. et Sobrado Correa H., « Fiscalidad y actividades económicas femeninas en las ciudades del Noroeste español a finales del Antiguo Régimen », dans *XXVI Encontro da Associação Portuguesa de História Económica e Social*, Ponta Delgada, Universidad, 2006.

15 *Novísima Recopilación de las leyes de España*, T. IV, livre 10, Madrid, s.i., 1805, p. 3.

16 Rey Castelao O., « Las mujeres gallegas ante los tribunales: la defensa de lo suyo », *Historia et Ius*, 9, 2016, paper 29.

17 Rial garcía S., « Las mujeres en el tribunal de la Real Audiencia de Galicia: una reflexión », dans *II Coloquio Internacional AEIHM*, *Mujeres y ciudadanía*, Santiago de Compostela, s.a., s.p.

Les solutions face à l'absence des époux

La grande diversité des cas reflète toujours des situations de nécessité : les femmes de maris absents demandaient une autorisation légale pour se rendre devant les tribunaux ou comparaître dans un procès pour défendre leurs intérêts et ceux de leur famille. Par exemple, en 1752, Josefa de la Torre demanda à la justice l'autorisation de vendre une partie des acquêts puisque son mari était au Portugal. Elle avait dû emprunter de l'argent et une vache pour cultiver les terres ; comme elle n'avait pas honoré le prêt, ses biens furent saisis. Trois témoins affirmèrent que ce qu'elle disait était vrai, de sorte que le juge lui permit de vendre trois parcelles de terre à son créancier contre 242 réaux[18]. En 1772, María García, de Villestro, vécut une situation semblable : dans un contrat de vente, elle déclara que les biens cédés lui appartenaient, à la fois par héritage et par acquisition avec son mari, en communauté réduite aux acquêts. Or lesdits biens avaient été saisis pour payer les dettes que l'époux avait contractées, avant son départ, auprès de José García, un habitant de Compostelle. Incapable de les rembourser, le mari avait pris la fuite sous prétexte de trouver un travail ailleurs. Sa femme dut demander une autorisation pour aller chez le notaire et vendre à son créancier douze parcelles de terre évaluées à 800 réaux, l'équivalent de la dette[19]. En 1796, María Calvo, de Fecha, expliquait dans un contrat de vente que son mari était parti depuis très longtemps et qu'elle avait obtenu l'autorisation de céder trois parcelles de terre évaluées à 639 réaux. Les acheteurs étaient deux de ses voisins qui, selon elle, l'avaient aidé – « ils l'appuyaient dans ses peines » – bien que l'on puisse soupçonner un prêt derrière cette solidarité de voisinage[20]. Quant à Manuela de San Martin, elle obtint en 1796 l'autorisation de vendre des terres évaluées à 1 800 réaux. Elle justifia sa requête par ses quatre enfants en bas âge, des dettes et un retard de deux ans dans le paiement du bail de sa maison. Elle était alors dans l'attente d'une saisie judiciaire. Dotée de son autorisation, Manuela vendit à un unique acheteur dix-sept parcelles héritées de son père et reçut au total 1967 réaux[21]. Le cas de María da Fraga est un peu différent : sans nouvelles de son mari, elle comparut en 1797 devant un notaire pour déclarer une dette de 2 200 réaux au monastère de Poio. Elle la régla par deux ventes à l'actif de deux commerçants de la ville de Pontevedra qui lui rapportèrent 1 872 réaux[22]. Dans tous ces cas, pendant l'absence du mari, ces femmes durent faire face aux dettes mais elles avaient au moins des terres à vendre et réussirent à résoudre la situation grâce aux autorisations octroyées par les juges locaux, puisque leur conjoint ne leur en avait pas laissées avant de s'en aller.

La situation était encore pire dans d'autres cas. En 1754, Juan Infante, habitant de Agraña, déposa une requête devant le juge de la ville de Ferrol à l'encontre de Juana Gonzalez, femme de Lucas Crespo, à cause d'un prêt de 220 réaux qu'il lui avait octroyé en présence de témoins. Juan informa le juge qu'elle ne lui avait pas remboursé l'argent sous prétexte que Lucas était absent depuis plusieurs années sans avoir donné de nouvelles. Sans plus d'explications, le juge ordonna à Juana qu'elle remboursât l'argent et lui saisit tous ses biens[23]. En 1781, Antonia Román, de Baiñas, femme de Pedro Álvarez, demeura huit jours en prison faute d'avoir payé plusieurs « tissus vendus à crédit », achetés dans la boutique d'un commerçant « pour faire des vêtements avec lesquels [elle] vêtirai[t] la nudité de [s]es enfants » ; Antonia dut demander l'autorisation au Corrégidor de la ville de Baiona pour vendre des parcelles de terre qui appartenaient à son mari absent. Antonia expliqua au juge que Pedro n'avait jamais envoyé d'argent pour elle et ses enfants bien qu'il fût « obligé de les entretenir ». Ces motifs furent entendus par le Corrégidor

18 AHPP, Protocolos notariales, leg. 1334 (3), fol. 65 et 67.
19 AHUS, Protocolos notariales, leg. 6710, fol. 4.
20 AHUS, Protocolos notariales, leg. 5687, fol. 50.
21 AHUS, Protocolos notariales, leg. 7316, fol. 17 et 39.
22 AHPP, Protocolos notariales, legs. 1426 (7), s/fol. et 1427 (7), s/fol.
23 ARG, Juzgado de Ferrol, 4921/29.

qui lui donna l'autorisation pour la vente[24]. Le processus d'endettement apparaît clairement dans un procès de 1796[25]. Cette année-là, le greffier don Nicolas Pelouro fit convoquer Josefa de Barros, de Padrón, devant le juge ordinaire de Saint-Jacques-de-Compostelle, à cause des 2 084 réaux qu'il lui avait prêtés sur ordre de son mari, Rosendo de Cruces, absent de Cadix depuis 1788. Rosendo s'était engagé à payer tout ce dont sa femme aurait besoin et le greffier présenta comme preuve les lettres qu'il recevait périodiquement du mari et la liste des sommes remises à Josefa entre le 17 novembre 1789 et le 22 janvier 1793, ce qui nous permet de savoir comment elle dépensa l'argent :

Nature des dépenses	Réaux	%
Paiement de rentes de la terre	758	32,2
Dîmes	160	6,8
Salaires d'une servante	773	32,9
Frais quotidiens et achats	415	17,6
Autres frais	245	10,4
Total	**2 351**	**100**

Les frais de Josefa de Barros 1789-1793.

Les comptes reflètent la vie de Josefa pendant l'absence de son époux : le paiement du bail de la maison et des terres qu'ils louaient, la dîme payée à l'Église, le salaire et l'entretien d'une servante vivant avec elle, divers achats que ce soient des ustensiles de cuisine (un chaudron de 180 réaux), des instruments de labour, du lin pour filer (acheté à un marchand pour 100 réaux), les salaires journaliers des travailleurs de la vigne sans compter les funérailles d'un neveu et les dépens du procès contre le greffier. Ce dernier informa le mari de ces dépenses mais Rosendo ne lui envoyait pas d'argent – il n'en gagnait pas suffisamment – de sorte que don Nicolas demanda au juge, en 1794, d'habiliter Josefa pour comparaître au procès et d'assigner au mari absent un avocat d'office. Le juge ordonna la saisie des biens de Rosendo et Josefa dut présenter un garant, don Bernardo Antonio La Isla, ainsi qu'un avocat pour éviter que le greffier agît contre elle. À son corps défendant, la femme affirma que les lettres de son mari étaient des faux au motif que « tous sav[aient] qu'il ne sait ni lire ni écrire ». Néanmoins, après un long procès, don Nicolas et Josefa arrivèrent à un accord : elle acceptait que le greffier encaissât sa dette « sur les biens de son mari, pour être juste ». En échange, elle s'engageait à ne pas poursuivre le procès bien qu'elle ait pu le gagner parce que ses biens dotaux étaient intouchables.

Les difficultés économiques étaient plus graves pour les femmes qui vivaient de travaux non-agricoles ou qui ne travaillaient pas. En 1767, Catalina de Alfaro, une muletière de Fofe, assigna en justice un voisin qui avait demandé la saisie judiciaire des deux mules qu'elle utilisait pour transporter du vin. Catalina accusa son créancier de vouloir « affliger une pauvre femme pendant l'absence de son mari, les laissant tous les deux dans la pauvreté et la ruine » et put s'opposer à la saisie grâce à la procuration que son mari – le véritable débiteur – lui avait donné avant de partir travailler en Castille. Face à ces arguments, la *Real Audiencia* émit une sentence en sa faveur[26]. En 1789, plusieurs détaillantes ou petites commerçantes de la ville de Pontevedra recoururent au commissaire de la Marine pour qu'elles puissent revendre du

24 AHPP, Protocolos notariales, leg. 2766 (3). García García M., « La emigración en un sector de las Rías Bajas gallegas: el ejemplo de la Jurisdicción de Bayona (1650-1800) », dans Eiras Roel A. et Rey Castelao O., *Migraciones internas…*, *op. cit.*, p. 427-444.

25 ARG, Real Audiencia, leg. 18915-19.

26 ARG, Real Audiencia, leg. 10552/30.

poisson après l'interdiction faite par le représentant de la ville. Pour elles, il s'agissait d'une activité fondamentale pour entretenir leur famille en l'absence de leur conjoint ce que concéda finalement le commissaire[27].

Ces situations se retrouvaient aussi dans le secteur du commerce. Par exemple, à son retour de Buenos Aires en 1776, Antonio Fernández demanda des comptes à sa femme pour avoir fermé la boutique que tous les deux avaient à Ferrol et dépensé l'argent qu'il lui avait envoyé, de sorte qu'elle était « couverte de dettes ». Il ramenait d'Amérique 55 000 réaux alors que sa femme devait 30 000 réaux. Il voulait être à nouveau le « chef de famille » mais elle ne céda pas et fit appel au juge de Ferrol. Josefa, l'épouse, comptait sur l'appui de l'une de ses filles et de deux servantes ; elle se rendit auprès du Régent de la Real Audiencia pour lui expliquer qu'elle et Antonio s'étaient mariés 14 ans auparavant. Ils avaient déjà trois filles quand il « sollicita l'autorisation pour se rendre en Amérique ». Elle avait refusé de la lui octroyer mais face à son insistance et à la pression de son confesseur, elle la lui donna à condition qu'il revînt un an après. Malgré les lettres de sa femme, quatre années passèrent avant le retour d'Antonio et Josefa recourut à la justice pour l'obliger à revenir. Cependant, les dettes, la situation économique et la tension causée par le désir d'être le chef de famille rendirent impossible toute cohabitation et le couple finit par se séparer[28]. Doña Juana de Barros, épouse de don Pedro Rodríguez, parti en Castille, habitante de San Miguel do Campo, était, du moins en théorie, dans une meilleure situation : en 1760, elle présenta une plainte contre le magistrat de Pontevedra pour avoir permis la saisie de ses biens dotaux à cause d'une dette de son mari dont elle n'avait pas de nouvelles depuis fort longtemps. La Real Audiencia nomma un avoué, Francisco Vicente Cisneros, comme défenseur du mari absent, et ordonna que la saisie affectât seulement les biens de don Pedro jusqu'à une valeur de 8 789 réaux, en faveur du principal créancier, le prêtre don Francisco Vázquez de Novoa[29]. Le cas de María Méndez, de Saint-Jacques-de-Compostelle, femme de José García, maître barbier absent « sans que l'on sache s'il est vivant ou mort », est un peu différent. Habilitée par la justice pour comparaître au procès, elle donna en 1796 une procuration à des avoués du Tribunal archiépiscopal, pour la défendre dans un procès contre son mari et récupérer sa dot, ses biens personnels et une partie des acquêts. Sa belle-mère en réclamait une partie car ils n'avaient pas d'enfants. Plus tard, María fit appel à la Real Audiencia en alléguant qu'elle avait contribué au ménage avec une dot de 5 850 réaux et que son mari avait hypothéqué la moitié de la demeure achetée après leur mariage, d'une valeur de 9 533 réaux. María pensait que sa moitié lui revenait de droit et que la moitié de son mari était garante de sa dot. Or sa belle-mère réclamait cette seconde moitié et le juge de Saint-Jacques-de-Compostelle la lui donna en tant qu'héritage de son fils. Le procès s'acheva grâce à un accord : María pourrait vivre dans la maison en payant les baux et réparations ainsi qu'un loyer annuel de 165 réaux à sa belle-mère[30].

Les opérations de crédit faites par-devant notaire par les femmes dont les maris étaient absents[31] en cachent d'autres, réalisées sous-seing privé. Leur importance se devine dans les contrats d'achat et de vente de biens, souvent dénaturés. En effet, les biens vendus constituaient le paiement de la dette. Le prix, rarement payé à l'étude, avait été négocié à l'avance, l'acheteur étant le créancier et la vendeuse la débitrice. Dans la Terre de Saint-Jacques, durant le XVIII[e] siècle, la majorité de ces contrats formaient l'aboutissement d'une chaîne de petits prêts au sein du cercle familial ou du voisinage. Ces contrats faussés sont repérables à l'autorisation judiciaire

27 AHPP, Fondos municipales, leg. 2 (7).
28 ARG, Juzgado de Ferrol, leg. 4974/16.
29 ARG, Real Audiencia, leg. 17410/55.
30 AHUS, Protocolos notariales, legs. 6900, fol. 35 et 8596, fol. 143.
31 Cebreiro Ares F., « Women and credit in the region of Santiago de Compostela at the end of Old Regime », communication présentée au colloque *Women and credit in Preindustrial Europe*, *International Symposium*, Université d'Umea (Suède), 30-31 mai 2016.

exigée par les acheteurs, après la négociation, afin que les femmes d'absents puissent vendre leurs biens. Autre indice, le fait qu'aucun argent ne soit échangé devant le notaire puisque les vendeuses l'avaient déjà perçu. Vers la fin du XVIII[e] siècle, plus de la moitié des contrats d'achat et de vente cautionnaient cette pratique[32].

Les femmes face à l'endettement

Ces femmes révèlent leur besoin d'argent et leur stratégie de petits prêts, ce qui vient confirmer l'opinion des catégories riches et puissantes – noblesse, *hidalguía*, clergé, fonctionnaires, etc. –, qui croyaient que l'endettement familial était accru par l'absence du conjoint. Néanmoins, il faut prendre en considération le contexte économique et les évolutions du processus migratoire. En premier lieu, les travaux de Serrana Rial sur la Terre de Saint-Jacques montrent que durant le XVIII[e] siècle, l'émigration masculine augmenta. Parallèlement, la proportion de femmes mariées acheteuses de biens se renforça : en 1708-1710, elles représentaient 4,4 % des femmes acheteuses, 23,3 % en 1752-1753 et 36,6 % en 1796-1798. Dans les actes notariés, elles consignaient par écrit qu'elles réalisaient leurs achats avec l'argent envoyé par leur mari absent. Dans ce cas, elles payaient les terres à un prix supérieur : elles achetaient lorsqu'elles avaient de l'argent sans tenir compte des prix du marché foncier[33].

Ces actes notariés laissent entrevoir d'un côté, la solidarité familiale et celle du voisinage et de l'autre, l'espoir des créanciers de récupérer leur argent une fois le mari de retour avec un petit pécule. Cela expliquerait les différences entre les femmes dont les maris étaient absents et les veuves et célibataires, notamment le prix plus élevé obtenu pour les biens vendus. Sur 1 317 contrats d'achat et de vente auxquels participent des femmes, Serrana Rial comptabilise 1406 acheteuses et vendeuses, presque toutes des paysannes. Trois sur quatre étaient vendeuses, en majorité des veuves, avec une bonne proportion de célibataires (15 % au début du XVIII[e] siècle et 25 % à la fin dudit siècle). La présence des épouses augmenta, spécialement celle des femmes dont les maris étaient absents à mesure que l'émigration des conjoints se renforçait. Les ventes de terres furent plus nombreuses au cours de la phase d'appauvrissement qui affecta la Galice occidentale à partir de la crise de 1768-1769, accompagnée d'une détérioration du niveau de vie des paysans. Dans les actes des contrats d'achat et de vente, trois femmes mariées sur quatre déclarèrent avoir agi de leur plein gré puisque leur époux était absent et se rendirent chez le notaire avec une procuration. Ignorer où ils se trouvaient était un motif suffisant pour demander l'autorisation auprès de la justice : les rares mentions indiquent Cadix comme destination la plus fréquente, la Castille et le Portugal à une bien moindre échelle ce qui correspond parfaitement au modèle migratoire galicien[34]. Quand les absences sont indiquées, elles s'échelonnent entre trois et plus de vingt ans ce qui révèle leur prolongation et l'échec économique que la migration a pu représenter dans la majeure partie des cas. Afin d'éviter toute contestation de la vente au retour du conjoint, les acheteurs/créanciers exigeaient une grande précision dans la description des biens cédés : plus de 60 % des actes notariés indiquaient leur nature et leur origine. Cela nous permet de voir qu'un tiers des femmes vendaient des biens de leur héritage, à côté des acquêts ou biens propres de leur mari. Presque toutes les femmes justifiaient la vente par des dettes antérieures contractées avant le départ de leur mari, qu'il n'avait pu rembourser ou bien par un endettement pendant son absence. Lesdites dettes les empêchaient de nourrir leurs

32 Rial Garcia S., *Mujer y actividad económica…*, *op. cit.*, p. 236.

33 Toutes les données de ce paragraphe ont été publiées par Rial Garcia S., « La actuación de las mujeres de ausentes », art. cit., p. 499-516.

34 Rey Castelao O., « La emigración a América en la cuenca media del Ulla: un ejemplo de análisis comarcal », *Revista Galega do V Centenario*, n° 4, 1990, p. 177-224.

enfants et les exposaient aux saisies-exécutions. En règle générale, il s'agissait de quantités modestes : 65 % oscillaient entre 300 et 1 000 réaux et le reste entre 1 100 et 3 600 réaux[35].

D'autres données sont plus positives. Les femmes mariées dont le mari était absent obtenaient pour leurs terres de meilleurs prix que les autres (36 % de plus) et le prix moyen augmenta de manière plus importante (de 100 en 1700 à 452 en 1800) que le prix général de la terre (de 100 en 1700 à 369 en 1800)[36]. Cela correspond à la transition d'une phase de plénitude agraire jusqu'à la seconde moitié du XVIII[e] siècle à une autre d'enlisement à partir de 1756. Entre ces deux périodes, la demande de terres fut croissante en raison de la pression démographique et du désir de placement des laboureurs aisés et d'autres qui achetèrent des terres pour investir, en tirant parti de l'endettement des paysans[37]. Néanmoins, presque 60 % des acheteurs étaient des voisins des vendeuses ce qui amène à penser qu'elles purent compter sur une certaine solidarité dans leur cercle le plus proche et dans leur communauté en obtenant un prix plus élevé pour leurs terres.

Conclusion

Dans la Galice occidentale du XVIII[e] siècle, les femmes mariées et jeunes qui assumèrent la responsabilité de leurs familles ont été fort nombreuses à cause d'une forte émigration masculine. Leur mari émigrait quand il atteignait sa plénitude professionnelle et reproductive alors qu'il y avait plus de bouches à nourrir et moins de bras pour travailler. Ces femmes dirigeaient la maison et l'exploitation agricole mais elles durent aussi continuer à payer les impôts et les baux, faire face aux crises de subsistances, lutter ou se défendre devant les tribunaux, s'endetter ou vendre des biens pour satisfaire leurs besoins si elles ne recevaient pas d'argent de leur mari ou s'il ne revenait pas chez lui. Le cas était fréquent, étant donnée la part importante de ceux qui décédaient pendant leur absence ou qui trouvèrent d'autres destinations loin de leur famille. En contrepartie, leur femme put profiter d'une marge substantielle d'autonomie légale et d'indépendance pratique mais il s'agissait d'avantages empoisonnés dans la majorité des cas, comme nous l'avons vu.

Le problème fondamental était celui des hommes mariés qui mourraient au-dehors sans que l'on sache où, en raison des conséquences économiques du décès et des problèmes de succession, accrus lorsque l'on ignorait où ils étaient ou faute de testament ou de dispositions écrites ou verbales faites en présence de témoins. Dans le Sud-Ouest de la Galice, ce problème eut des répercussions dramatiques sur nombreuses familles.

Les effets des absences masculines sont bien connus en ce qui concerne les comportements démographiques et économiques généraux mais il est plus difficile d'étudier les implications personnelles, au sein du couple et des familles, et de mesurer si les femmes étaient les victimes de la séparation ou au contraire, si elles acquéraient de l'autonomie ou de l'indépendance. En théorie, les absences masculines laissaient les épouses dans une situation indéfinie ou intermédiaire par rapport aux veuves et célibataires. Néanmoins, ces absences réduisaient la subordination féminine. Cela implique plusieurs dimensions : le statut juridique dans lequel

35 Les données du texte sont extraites de Rial Garcia S., « La actuación de las mujeres de ausentes », art. cit., p. 501-503.

36 *Ibid.*, p. 511-512.

37 Tilves Diz J., « Las compraventas de tierras en la comarca compostelana en los siglos XVII-XVIII », dans Eiras Roel A., *La Documentación Notarial y la Historia*, Santiago de Compostela, Universidad, 1984, p. 420 ; Saavedra Fernández P., « Un aspecto de las crisis de subsistencia en la Galicia del Antiguo Régimen: las ventas de tierra », dans Eiras Roel A., *La historia social de Galicia*, Santiago de Compostela, Universidad, 1981, p. 161-180.

demeuraient les femmes, les conséquences économiques de l'absence et les stratégies introduites pour l'affronter (les pratiques individuelles et familiales, le partage des tâches, le travail féminin, les solidarités familiales et paroissiales), son impact sur le ménage et la famille en ce qui concerne les relations de pouvoir, les responsabilités, la place des femmes dans les questions du foyer (la capacité d'action, les relations de confiance, la formation et l'éducation), le rôle des autres membres de la famille (les parents, frères, beaux-frères) et la réorganisation des rythmes quotidiens[38].

38 Rey Castelao O., « Crisis familiares y migraciones en la Galicia del siglo XVIII desde una perspectiva de género », *Stvdia Historica*, n°38-2, 2016, p. 201-236.

Bibliographie

Cebreiro Ares F., « Women and credit in the region of Santiago de Compostela at the end of Old Regime », communication présentée au colloque *Women and credit in Preindustrial Europe*, *International Symposium*, Université d'Umea (Suède), 30-31 mai 2016.

De La Pascua Sánchez M. J., « La cara oculta del sueño indiano: mujeres abandonadas en el Cádiz de la carrera de Indias », *Chronica Nova*, n°21, 1993-94, p. 441-468.

De La Pascua Sánchez M. J., *Mujeres solas: historias de amor y de abandono en el mundo hispánico*, Málaga, Diputación, 1998.

Eiras Roel A., « Galicia. Estructura y caracteres de la población gallega en el censo de Floridablanca », dans *La población española en 1787*, Madrid, INE, 1987, p. 399-442.

Eiras Roel A., « Para una comarcalización del estudio de la emigración gallega. La diversificación intrarregional a través de los censos de población », dans Eiras Roel A. (dir.), *Aportaciones al estudio de la emigración gallega. Un enfoque comarcal*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1992, p. 7-32.

Fernández Cortizo C. J., « Emigración peninsular y americana en Tierra de Montes (1700-1914) », *Revista Galega do V Centenario*, n°7, 1989, p. 167-183.

Fernández Cortizo C. J., « Trabajar por sus oficios fuera del Reino. El éxodo estacional en la Tierra de Montes (siglos XVII-XIX) », dans Eiras Roel A., *Aportaciones al estudio de la emigración gallega. Un enfoque comarcal*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1992, p. 45-65.

García García M., « La emigración en un sector de las Rías Bajas gallegas: el ejemplo de la Jurisdicción de Bayona (1650-1800) », dans Eiras Roel A. et Rey Castelao O., *Migraciones internas y médium-distance en la Península Ibérica*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1994, p. 427-444.

González de Ulloa P., *Descripción de los Estados de la Casa de Monterrei en Galicia en el año 1777*, Santiago de Compostela, CSIC, 1950, p. 26.

González Lopo D. L., « Una aproximación a la emigración de la Galicia occidental. Entre mediados del siglo XVIII y el primer tercio del siglo XX a través de las fuentes de protocolos y actas parroquiales », *Revista galega do V Centenario*, n°6, 1988, p. 133-170.

Iglesias Ortega A., « Los gallegos en la Península. Emigración urbana y fuentes literarias », dans Hernández Borge J. et González Lopo D. L., *Emigración y literatura: historias*, *experiencias*, *sentimientos*, Santiago de Compostela, Universidad, 2015, p. 15-45.

Meijide Pardo A., « La emigración gallega intra-peninsular en el siglo XVIII », *Estudios de Historia Social de España*, IV, 1960, p. 463-606.

Novísima Recopilación de las leyes de España, T. IV, livre 10, Madrid, s.i., 1805.

Pérez García J. M., « La intensa movilidad de la comarca del Bajo Miño y sus destinos », *Minius*, n°19, 2011, p. 231-254.

Régina C., *Genre*, *mœurs et justice. Les Marseillaises et la violence au XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, PUF, 2015.

Rey Castelao O. et Pérez Rodríguez F., « Movimientos migratorios en el municipio de A Cañiza (siglos XVII al XIX) », dans Eiras Roel A., *Aportaciones al estudio de la emigración gallega. Un enfoque comarcal*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1992, p. 33-44.

Rey Castelao O. et Sobrado Correa H., « Fiscalidad y actividades económicas femeninas en las ciudades del Noroeste español a finales del Antiguo Régimen », dans *XXVI Encontro da Associação Portuguesa de História Económica e Social*, Ponta Delgada, Universidad, 2006.

Rey Castelao O., « La emigración a América en la cuenca media del Ulla: un ejemplo de análisis comarcal », *Revista Galega do V Centenario*, n°4, 1990, p. 177-224.

Rey Castelao O., « Les femmes seules du Nord-Ouest de l'Espagne : trajectoires féminines dans un territoire d'émigration, 1700-1860 », *Annales de Démographie Historique*, n°112, 2006, p. 13-30.

Rey Castelao O., « Galicia y Portugal en la Edad Moderna. Intercambios socioculturales » dans Hernández Borge J. et González Lopo D. L., *Pasado e presente do fenómeno migratorio en Galicia*, Santiago de Compostela, Universidad, 2007, p. 85-116.

Rey Castelao O., « Las campesinas y el honor en la Galicia moderna », dans Candau Chacón M. L., *Las mujeres y el honor en la Europa Moderna*, Huelva, Universidad, 2014, p. 417-440.

Rey Castelao O., « Crisis familiares y migraciones en la Galicia del siglo XVIII desde una perspectiva de género », *Stvdia Historica*, n°38-2, 2016, p. 201-236.

Rey Castelao O., « Las mujeres gallegas ante los tribunales: la defensa de lo suyo », *Historia et Ius*, 9, 2016, paper 29.

Rial García S., « La actuación de las mujeres de ausentes en el comercio de bienes raíces en el entorno de la tierra de Santiago (1700-1840) », dans Eiras Roel A. et Rey Castelao O., *Migraciones internas y médium-distance en la Península Ibérica*, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1994, p. 499-516.

Rial García S., « Las mujeres en el tribunal de la Real Audiencia de Galicia: una reflexión », dans *II Coloquio Internacional AEIHM*, *Mujeres y ciudadanía*, Santiago de Compostela.

Rial García S., *Mujer y actividad económica en la Galicia Moderna. La inserción de las mujeres en la producción económica rural y urbana*, Santiago de Compostela, Universidad, 2003.

Saavedra Fernández P., « Un aspecto de las crisis de subsistencia en la Galicia del Antiguo Régimen: las ventas de tierra », dans Eiras Roel A., *La historia social de Galicia*, Santiago de Compostela, Universidad, 1981, p. 161-180.

Tilves Diz J., « Las compraventas de tierras en la comarca compostelana en los siglos XVII-XVIII », dans Eiras Roel A., *La Documentación Notarial y la Historia*, Santiago de Compostela, Universidad, 1984.

Ofelia Rey Castelao
Professeure d'histoire moderne, Université de Saint-Jacques-de-Compostelle, Espagne

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels

CC BY SA

ÉPOUSES ET SERVANTES AU CANADA SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS : UNE AUTONOMIE CONTRAINTE ET CONTRAIGNANTE

Arnaud Bessière

Au Canada sous le régime français[1], la domesticité est un univers essentiellement masculin et ne se résume pas, tant s'en faut, aux activités ménagères. En effet, les domestiques sont surtout employés au service des paysans propriétaires et des communautés religieuses. Leurs fonctions sont donc liées principalement à l'agriculture : défrichements, culture des terres, soin du bétail[2]. Les contours du groupe évoluent toutefois rapidement dans le temps. Durant les premières décennies du XVII^e^ siècle, et faute d'une main-d'œuvre locale suffisante, la jeune colonie recourt presque exclusivement à des engagés immigrants, communément appelés les « trente-six mois » en raison de la durée de leur contrat d'engagement. Or, dès les années 1670, une nouvelle main-d'œuvre, native du Canada, commence progressivement à remplacer ces travailleurs[3]. De plus, le recours aux servantes, qui était pratiquement nul jusqu'au dernier tiers du XVII^e^ siècle, progresse lentement et irrégulièrement mais de manière continue jusqu'à la fin du régime français. Cette domesticité féminine est constituée principalement de jeunes filles célibataires, voire de très jeunes enfants, placées en service par leurs parents chez un maître. Elles travaillent principalement en milieu urbain au service de l'élite ou des privilégiés de la colonie contrairement à leurs homologues masculins toute proportion gardée[4]. Cette domesticité féminine constitue, habituellement, une étape de transition et de formation avant le mariage pour nombre de ces jeunes filles, même si ces dernières ont l'habitude de convoler bien après l'expiration de leur temps. Cependant, exception faite de quelques veuves, de jeunes femmes accompagnées d'un tuteur, ou même de couples, il arrive aussi, à de rares occasions,

1 Entendons ici la vallée du Saint-Laurent.

2 Précisons ici que le terme « domestique » désigne, tant en France qu'au Canada aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, quatre réalités à savoir : les serviteurs de maison, les domestiques agricoles, les serviteurs personnels et, enfin, toute personne au service d'une autre, sans aucune précision. À cet ensemble, il faut également ajouter les serviteurs – sous toutes formes – des communautés religieuses et hospitalières qui représentent un groupe important au sein de la colonie. Bessière A., *La Domesticité dans la colonie laurentienne au XVII^e^ siècle et au début du XVIII^e^ siècle (1640-1710)*, thèse de doctorat (histoire), Université Paris IV-Sorbonne et UQÀM, 2007, p. 11.

3 Pour un portrait détaillé de cette main-d'œuvre domestique et de son évolution dans le temps voir Bessière A., « Les domestiques, ces oublié(e)s de l'histoire de la Nouvelle-France », *Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 82, 2017, p. 27-45.

4 Contrairement à la France, précisons que la servante au Canada ne sera jamais le type de domestique le plus répandu en ville et leur proportion demeurera nettement inférieure à celle de leurs homologues masculins, peu importe leur localisation, et ce pour l'ensemble du régime français. Ajoutons également que, à la différence de la France, le groupe des servantes n'a pas vraiment retenu l'attention des historiens canadiens. Elles sont simplement évoquées dans quelques travaux (notamment ceux d'Allan Greer et de Sylvie Dépatie) et ne sont objet d'étude que de deux articles scientifiques uniquement. Voir Greer A., *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*, Montréal, Boréal, 1998, p. 84 ; Dépatie S., « Maîtres et domestiques dans les campagnes montréalaises au XVIII^e^ siècle : bilan préliminaire », *Histoire, économie et société*, 4, 2008, p. 51-65 ; Barry F., « Familles et domesticité féminine au milieu du 18^e^ siècle », dans Fahmy-Eid N. et Dumont M., *Maîtresses de maison, Maîtresses d'école*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 223-235 et Bessière A., « "Faire une bonne et fidèle servante" au Canada sous le régime français », *Histoire sociale/Social History*, vol. 50, n° 102, novembre 2017, p. 233-257.

« Épouses et servantes au Canada sous le régime français », in : *Le temps suspendu*, 195-205

que les contrats d'engagement canadiens nous mettent en présence de femmes mariées qui s'engagent comme servantes pour subvenir aux besoins du ménage durant l'absence de leur époux respectif. Aussi, à travers le prisme de la domesticité, nous proposons de nous intéresser à ces femmes du commun qui, ordinairement, seraient demeurées invisibles sous la tutelle de leur époux ; des femmes qui, aux tourments engendrés par le départ précipité ou planifié de leur mari, choisissent de se mettre au service d'un employeur et « revendiquent », d'une certaine manière, une « profession ». Un des objectifs de cette étude consiste à voir si cette expérience a changé la place de ces femmes dans les affaires du ménage une fois leur contrat terminé et leur mari de retour au foyer. Avant toutefois de le vérifier, il importe au préalable de dresser le profil de ces quelques femmes tout en observant ce qui les distingue des autres servantes. Nous examinerons également deux cas de figure en particulier afin de mieux comprendre les motifs et les modalités de leur embauche. Nous verrons finalement que certaines femmes préfèrent privilégier une toute autre stratégie que la mise en service de leur propre personne durant l'absence de leur époux, soit en plaçant simplement un ou plusieurs de leurs enfants chez un maître.

Profil du groupe étudié

Il importe, pour commencer, d'insister sur le caractère exceptionnel du phénomène. Pour l'ensemble du régime français (1640-1763), nous avons relevé environ 800 contrats d'engagement impliquant une servante[5]. Moins d'une dizaine concernent des femmes mariées qui se mettent en service du fait, spécifiquement, de l'absence de leur mari[6]. Aussi, nous nous garderons bien de généraliser nos observations d'autant plus que, globalement, les contrats d'engagement canadiens ne représentent que la partie émergente des embauches dans la colonie, la majorité d'entre elles ayant été conclue oralement[7]. Il y a toutefois quelques traits communs qui semblent se dégager parmi celles qui ont été repérées. Outre leur statut matrimonial qui les distingue clairement de la majorité des servantes canadiennes, souvent très jeunes comme nous l'avons mentionné précédemment, ces femmes sont âgées dans la vingtaine

5 Le repérage de ces contrats a été facilité grâce à l'outil de recherche *Parchemin* qui rassemblait, au moment de la recherche, les intitulés et résumés de tous les actes notariés signés dans la colonie entre 1626 et 1779. Société Archiv-Histo, *Parchemin [ressource électronique] : banque de données notariales, 1626-1784*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo, 2004. Pour les fins de cette étude, les vocables « servante », « domestique », « engagée » et « ménagère », au singulier et au pluriel, ont été utilisés.

6 Ce corpus qui compte huit femmes en comprend deux séparées de corps et de biens. Selon les données en ligne du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal qui comprend un répertoire des actes d'état civil (1621-1849), un dictionnaire généalogique des familles (1621-1799) et un répertoire des unions et des filiations (1621-1799), Marie Barban est née vers 1648 en Normandie. Épouse antérieure de Jean Lalonde, elle est séparée de corps et de biens de Pierre Tabeau, et mère de cinq enfants au moment de son engagement. Elle se met au service de l'Hôtel-Dieu de Montréal en 1691 pour quatre années consécutives à cause, dit-elle, « de la rareté des vivres et leurs prix exorbitants » (Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Montréal (BAnQ-Mtl), Contrat du 10 novembre 1691, greffe Adhémar dit Saint-Martin). Madeleine Maréchal, sur laquelle nous revenons plus loin, est originaire de Picardie (nous ignorons son année de naissance). Mère de trois enfants, elle est séparée de corps et de biens de Pierre Poupardeau avec lequel elle se marie au Québec (lieu indéterminé) avant 1673. Elle s'engage une première fois pour deux ans en 1676 à Claude Volant et une seconde fois, pour un an, en 1685 à Abraham Bouat. Bien que déjà séparée de son époux au moment de son premier contrat, Madeleine donne naissance à deux garçons dans les années subséquentes (Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Trois-Rivières (BAnQ-TR), contrat du 24 août 1676, greffe Cusson J. et Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Québec (BAnQ-Qc), contrat du 5 juillet 1685, greffe Maugue C.).

7 Bessière A., *op. cit.*, p. 218.

ou début trentaine et sont, dans plus de la moitié des cas, mères de jeunes enfants[8]. Elles sont mariées à des habitants, au sens de paysans propriétaires, des artisans, des voyageurs, des soldats, à des hommes, en somme, de condition modeste. Si comme toutes les servantes, elles se retrouvent surtout en milieu urbain au service d'officiers civils et militaires, de marchands bourgeois, de ménages aisés de la colonie, la durée de leur contrat est, en revanche, plus courte encore que celle observée parmi la majorité des jeunes filles placées par leurs parents chez un maître comme domestique pour deux, trois années sinon plus. À l'exception des deux femmes séparées de corps et de biens de leur époux et d'un cas sur lequel nous allons revenir, elles s'engagent toutes pour une année de service ; l'absence du mari est donc prévue pour être assez longue considérant que certains domestiques, et particulièrement des hommes, ne s'engagent que pour quelques mois seulement[9]. En outre, et à l'inverse des jeunes servantes dont certaines obtiennent parfois pour tout gage leur nourriture, leur entretien et quelques hardes à la fin de leur temps, ces femmes touchent des rémunérations en espèces plus élevées que la moyenne générale des salaires féminins évaluée à 55 livres par année[10]. L'expérience de conduire une maison justifierait sans doute ici les écarts entre les émoluments observés parmi toutes les domestiques rétribuées en argent monnaie. Par ailleurs, et contrairement à plusieurs jeunes filles mises en service par leurs parents, ces femmes ne semblent pas loger chez l'employeur ; du moins la mention relative à l'hébergement de la servante n'est pas spécifiée dans leur contrat. Par conséquent, nous présumons qu'elles rentrent chez elles chaque soir à la fin de leur service et qu'elles ne résident pas bien loin de chez leurs maîtres[11]. Enfin, bien que les tâches auxquelles elles sont affectées ne soient pas toujours clairement précisées dans les contrats – les notaires indiquent habituellement qu'elles doivent servir leur maître « en tout ce dont elles seront jugées capables » ou encore « en tout ménage ordinaire de ce pays » – nous remarquons toutefois, dans un engagement en particulier, que la servante mariée et délaissée pour un temps par son mari jouit de certaines responsabilités et peut être amenée à superviser tout le personnel domestique d'une maison ou d'une ferme. C'est l'une des charges dévolues à une dénommée Marie Couillard qui s'engage pour une année à François Volan, marchand bourgeois de Montréal, pour le servir une année complète durant l'absence de son époux, un voyageur présentement à la mer de l'ouest[12]. La jeune femme doit non seulement travailler sur la terre de la succession de feu Jean Pothier Laverdure, beau-frère de l'employeur, mais également obéir à son maître « en tout ce qui lui sera commandé de licite et d'honnête tant pour le soin des volailles à en élever que de tous les autres animaux et généralement pour tout ce qui est nécessaire sur une terre et avoir le commandement aussi sur les autres domestiques aux fins

8 Jeanne Chabaudy (ou Chevaudier) fait exception puisqu'elle n'est âgée que de 16 ans au moment de la signature de son contrat. Native de Trois-Rivières (en 1672) et mariée à l'âge de 14 ans à Pierre Jean Delâge Lafleur, soldat de la Compagnie de M. Du Mesnil avec lequel elle aura six enfants (dont le premier naîtra quelques mois après son contrat), elle s'engage pour un an à l'écuyer et lieutenant François Legantier de Lavallée-Rannez et son épouse. BAnQ-Qc, contrat du 28 novembre 1689, greffe Maugue C. Précisons ici qu'exception faite des deux femmes séparées de corps et de biens et d'un autre cas (Marguerite Dubois sur laquelle nous revenons ultérieurement), toutes les servantes retenues dans cette étude sont natives du Canada. En outre, si nous considérons exclusivement les six servantes, mères de famille, identifiées au sein de notre corpus, nous évaluons que celles-ci ont en moyenne trois enfants en bas-âge au moment de leur engagement.

9 Bessière A., *op. cit.*, p. 229-231.

10 Sur la question des salaires des domestiques, voir Bessière A., « Le salaire des domestiques au Canada au XVII^e siècle », *Histoire, économie et société*, vol. 27, 4, 2008, p. 33-50.

11 L'information relative au lieu de résidence de la servante et du maître n'est pas indiquée systématiquement par les notaires. Lorsqu'elle apparaît, la domestique réside dans la même « ville » que son employeur, soit « Ville-Marie » dans la majorité des cas, plaque tournante du commerce des fourrures.

12 Selon le PRDH, Marie Couillard est née à Montréal en 1705. Elle a donc 31 ans au moment de s'engager. Elle épouse Pierre Primot (Primeau) de Châteaugay en février 1721 à Montréal. Le couple aura 14 enfants et au moment de son embauche, Marie a déjà trois garçons et quatre filles auxquels le notaire ne fait aucune allusion.

de les faire agir comme doit faire une fermière ou métayère »[13]. Mais pour mieux comprendre les modalités et les motifs du recrutement de ces servantes, attardons-nous sur deux cas en particulier : celui de Françoise Marchand et celui de Madeleine Lalongé.

Modalités et motifs des engagements : deux exemples

Le 10 mars 1705, soit cinq ans après son mariage, Françoise Marchand, femme de Jean-Baptiste Dupré[14], taillandier voyageur de profession, se présente seule à l'étude du notaire Lepailleur de la Ferté à Montréal[15]. Elle s'apprête à s'engager pour trois années consécutives – durée la plus longue que nous ayons relevée après Marie Barban – et à servir, « fidèlement et honnêtement », en qualité de servante, Denis Destienne, écuyer et lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine et aide major de Montréal. En échange de son travail, son maître promet de lui verser 60 livres par année, payées au fur et à mesure de son service, ainsi qu'une paire de souliers. Dans son contrat, le notaire prend également la peine d'indiquer que le mari de Françoise est actuellement dans le pays des Outaouais, haut lieu du commerce des fourrures. Bien sûr, cette précision n'est pas anodine. Elle sert d'abord à justifier la démarche personnelle de Françoise et à valider son engagement puisque, en temps normal, Coutume de Paris oblige, aucune femme mariée ne peut contracter devant notaire sans la permission expresse de son époux. Comme le rappelle à juste titre Josette Brun, « les épouses ne peuvent, de leur propre initiative, signer des contrats » puisque « la Coutume de Paris indique clairement que si l'épouse "fait aucun contrat sans l'autorisation et le consentement de son dit mari, tel contrat est nul"[16] ». Or, ici, non seulement Françoise n'est pas « dûment autorisée par son mari » mais, en plus, comme le veut pourtant l'usage, elle n'a pas l'obligation de faire ratifier son contrat dès le retour de son conjoint[17]. En revanche, elle demeure dépendante du pouvoir et de la bonne volonté de celui-ci si elle souhaite abandonner

13 BAnQ-Mtl, Contrat du 20 juillet 1736, greffe Lepailleur de LaFerté F.

14 Selon le PRDH, nous savons que Françoise est née vers 1683 « au Québec » et qu'elle décède « hors Québec » à une date inconnue. Elle se marie le 23 novembre 1700 à Québec en la paroisse Notre-Dame de Québec ; ce sera son seul et unique mariage qui sera célébré en présence du gouverneur de Trois-Rivières François Provost. De cette union naîtront quatre enfants ; le premier est baptisé à Québec en 1701 ; le second en janvier 1705 à Montréal, soit deux mois avant son embauche comme servante. La famille a donc déménagé à Montréal au moment de la signature du contrat. Son mari est né quant à lui en 1669 à Québec et décède « hors Québec » également. Nous savons aussi que les quatre frères et les deux sœurs de Françoise résident à Québec ou à la Pointe-de-Lévy (Lauzon). Les deux sœurs et les deux frères de Jean-Baptiste demeurent, pour leur part, en la paroisse Notre-Dame-de-Québec.

15 BAnQ-Mtl, contrat du 20 mars 1705, greffe Lepailleur de LaFerté M. L'intitulé du contrat indique la date du 16 mars 1705.

16 Brun J., *Vie et mort du couple en Nouvelle-France. Québec et Louisbourg au XVIII^e siècle*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 16-18.

17 Voir également le cas de Marguerite Dubois, épouse de Sébastien Lacroix, qui s'engage – sans être dûment autorisée par son mari absent au moment de la signature du contrat – à Alexandre Petit, marchand bourgeois de La Rochelle, pour le servir à Chambly durant une année à compter du 2 octobre 1680. Marguerite est née en Haute-Vienne en France vers 1636 et épouse Sébastien Lacroix en 1669 à l'Île d'Orléans ; elle est la mère d'une petite fille de 8 ans qu'Alexandre Petit promet de nourrir également pendant toute la durée du service de sa servante. BAnQ-Qc, contrat du 2 octobre 1680, greffe Becquet R. Sur la question des procuratrices à Québec sous le régime français voir Grenier B. et Ferland C., « "Quelque longue que soit l'absence". Procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIII^e siècle », *Clio. Histoire, Femmes et Société*, n°37, 2013, p. 197-225 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/11053. Voir également *Id.*, « Les procuratrices à Québec au XVIII^e siècle : résultats préliminaires d'une enquête sur le pouvoir des femmes en Nouvelle-France », dans Ferland C. et Grenier B., *Femmes, Culture et Pouvoir : Relecture de l'histoire au féminin*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 127-144.

son employeur avant la fin de son temps. En effet, Françoise ne peut pas quitter son maître à moins, précise le notaire, « qu'au retour de son mari ce dernier ne voulut la retirer à peine de tous dépens, dommages et intérêts ». Autrement dit, si Françoise agit de manière autonome au moment de son engagement, elle demeure, comme toutes les femmes, mineure aux yeux de la loi et dépendante de son mari pour s'affranchir des obligations qu'elle a elle-même consenties. En outre, ce contrat d'engagement témoigne manifestement d'une situation pressante qui pousse le notaire à accepter ici une transaction qui n'aurait normalement aucune valeur légale[18]. À situation exceptionnelle, résolution exceptionnelle donc. Les femmes mariées, remarque toujours Josette Brun, « n'auraient le droit de contracter que pour les besoins du ménage, c'est-à-dire l'achat de nourriture et de vêtements[19] ». En l'absence du mari, il semble cependant que les limites de leur capacité d'agir soient moins restreintes que ce que prévoit justement la Coutume de Paris. La mention d'absence du mari sert aussi ici à contextualiser l'engagement de la jeune femme, contrainte de quitter le foyer conjugal pour travailler chez un maître et ainsi subvenir aux besoins de sa petite famille. En effet, au moment de la signature du contrat, Françoise n'est âgée que de 22 ans et a mis au monde, deux mois plus tôt, en janvier 1705, son deuxième garçon, sans la présence de son mari comme en fait foi l'acte de baptême de l'enfant[20]. Qu'advient-il des deux bambins durant le service de leur mère ? L'accompagnent-ils quotidiennement au domicile de son employeur comme c'est le cas de Madeleine Maréchal qui pourra « garder avec elle son petit enfant qu'elle a à la mamelle et aussi longtemps qu'elle sera en ladite maison dudit sieur » son maître[21] ? Le notaire ne dit mot à ce sujet, mais comme Françoise ne peut compter ni sur le soutien de son réseau familial, ni sur celui de son mari depuis que le couple, originaire de Québec, a déménagé à Montréal quelques années plus tôt, l'hypothèse est envisageable d'autant que la mise en nourrice, pratique des élites urbaines, semble exclue dans pareil cas[22].

Même « si la traite des fourrures sollicite rarement les hommes mariés[23] », c'est encore elle qui est responsable de la mise en service d'une dénommée Madeleine Lalongé. Le 29 août 1733, celle-ci s'engage pour un an comme servante chez Joseph Raimbault (et son épouse, Charlotte Louvière, « de lui autorisé pour l'effet des présentes »), notaire royal à Montréal, en échange de sa nourriture et de 72 livres en marchandises qu'elle touchera à mesure qu'elle en aura besoin[24]. Joseph Raimbault n'est pas un parfait inconnu pour Madeleine ; il fait visiblement partie de son réseau de connaissances voire d'amitié. Nous savons que son mari, Nicolas Perineaux, a eu affaire à ses services de notaire dans le cadre d'une vente de droits successifs et immobiliers

18 *Ibid*. Même si nous n'avons pas affaire à une femme mariée, le cas de la jeune Hélène Valiquet, 16 ans et fille de Jean (absent de cette ville), est tout aussi surprenant puisqu'elle déclare que ses « parents ne lui ont donné aucun bon avis pour l'avancer » après que le notaire lui eut demandé si elle n'avait pas parents ni amis au moment de la signature de son contrat (BAnQ-Mtl, contrat du 13 avril 1682, greffe Maugue C.). Comme le remarque Josette Brun, une étude sur les femmes qui se présentent seules, et sans procuration, à l'étude des notaires serait fort pertinente et permettrait sans doute de mettre à jour une variété de situations originales comme celle que nous venons d'évoquer.

19 *Ibid*.

20 BAnQ-Mtl, acte de baptême du 22 janvier 1705 de Jean-Baptiste Pré, paroisse Saints-Anges-de-Lachine (Montréal).

21 BAnQ-TR, contrat du 24 août 1676, greffe Cusson J.

22 Ajoutons que la jeune femme ne pouvait pas non plus compter sur le soutien des institutions charitables de la colonie puisque celles-ci sont réservées principalement aux pauvres malades, aux orphelins, aux infirmes, aux vieillards, aux personnes incapables de travailler pour gagner leur vie. Comme le souligne Serge Lambert, « l'habitant qui rencontre des problèmes de subsistance doit épuiser toutes les ressources qui lui sont accessibles avant de demander l'aide » à l'État et à l'Église. Le service domestique constitue visiblement un de ces moyens. Lambert S., *Entre la crainte et la compassion. Les pauvres à Québec au temps de la Nouvelle-France*, Sainte-Foy, Les Éditions GID, 2001, p. 92.

23 Brun J., *op. cit.*, p. 4.

24 BAnQ-Mtl, contrat du 29 août 1733, greffe Adhémar dit Saint-Martin J.-B.

en 1727[25]. Par ailleurs, nous le retrouvons l'année suivante au baptême de sa fille Marie Josèphe en qualité de parrain, démonstration additionnelle d'une forme de solidarité et peut-être aussi de l'importance du clientélisme dans les rapports de compérage[26]. Il s'agit du seul cas où il a été possible de retracer un lien clair entre l'employeur, d'une part, et la domestique ou la famille de cette dernière, d'autre part[27]. Dans ce contrat en particulier, et contrairement au précédent, le notaire expose ici explicitement le dénuement de la jeune femme soulignant que son mari, présentement dans les Pays d'en Haut, « la laisse en cette ville [de Montréal] réduite à servir pour gagner sa vie depuis [son] absence »[28]. Comme Françoise quelques années plus tôt, Madeleine est mère de famille. Elle a trois enfants en bas âge au moment de son engagement. Elle en a perdu deux autres, respectivement âgés de trente jours et de six ans, à une semaine d'intervalle en mars 1733, soit cinq mois avant de se mettre au service de son employeur. Et elle ne peut visiblement pas s'attendre à obtenir l'aide de ses trois frères et de ses trois sœurs qui demeurent pourtant à Montréal ou dans les alentours, à l'île Jésus notamment ou encore à Repentigny[29]. Quant à sa belle-famille, Madeleine ne peut pas non plus y songer puisque son époux est fils unique et que ses beaux-parents sont décédés depuis déjà plusieurs années.

Une alternative à la mise en service : la domesticité enfantine

Au même titre que le veuvage, l'absence du mari marque clairement pour ces femmes « un appauvrissement qui peut conduire à la mendicité ou même à la prostitution en l'absence de réseaux familiaux pouvant les soutenir[30] ». Ce fut notamment le cas, en 1675, d'une dénommée Catherine Guichelin accusée de mener une vie scandaleuse et de s'être prostituée depuis que son mari l'eut abandonnée pour retourner en France deux ans plus tôt, la laissant seule avec ses deux enfants en bas âge[31]. Mais nous ne sommes pas ici en présence de mendiantes ou de

25 BAnQ-Mtl, contrat du 8 septembre 1727 entre, d'une part, Nicolas Perineaux dit Lamarche, manœuvre et Madeleine Lalongé son épouse et, d'autre part, Louis Mallet et Angélique Périneaux.

26 BAnQ-Mtl, acte de baptême du 6 décembre 1728 de Marie Josèphe Perineaux, Paroisse Notre-Dame-de-Montréal.

27 Élargie à l'ensemble des domestiques, l'étude de ces liens permettrait certainement de révéler les réseaux de sociabilité locaux et/ou familiaux qui se mettent en place dans la vallée du Saint-Laurent au XVII^e siècle et qui se consolident dans le courant du XVIII^e siècle.

28 Selon les données du PRDH, Marie Madeleine Lalongé Gascon est née le 12 octobre 1702 à Montréal ; elle épouse Nicolas Perinau le 22 novembre 1725 à Montréal, neuf mois après la mort de sa première épouse Marie Lamarche. Madeleine décède le 14 février 1774 à Montréal. De cette union naîtront huit enfants. Le premier nait en 1726 et décède six ans plus tard en mars 1733, soit cinq mois précédant son engagement. Le deuxième nait en 1727 et meurt l'année suivante. Les autres naissances se produisent respectivement en 1728, 1731, 1733, 1739, 1743 et 1745.

29 Alors qu'il « incombe à chaque habitant de porter secours à un membre de sa famille qui se retrouve dans le besoin », souligne Serge Lambert. Lambert S., *op. cit.*, p. 87.

30 Baillargeon D., *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, p. 26.

31 BAnQ-Mtl, Chronica 1 – *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, 19 août 1675. Dans son jugement, Catherine est bannie de la ville de Québec et de sa banlieue « jusqu'à ce que son mari soit de retour ». Malheureusement pour elle, son conjoint ne revient jamais en Nouvelle-France et deux après sa condamnation, Catherine est toujours dans une situation précaire. En effet, en 1677, de retour en ville, elle met en service sa fille de six ans chez Jean Lepicq jusqu'à ce que celle-ci soit en état de se marier, précise le notaire. Ce dernier ajoute que Catherine est contrainte de placer son enfant étant donnée « la pauvreté où elle est réduite depuis l'absence de son mari » (BAnQ-Qc, contrat du 5 mars 1677, greffe Becquet R.). Trente ans après sa condamnation, et après avoir donné naissance à cinq enfants hors-union, Catherine épouse en 1708 le dénommé Charles Fissiau. Le mariage sera de courte durée puisque son mari décède sept ans plus tard. Catherine convole à nouveau et pour une dernière fois en 1716 avec Jean Roy, qui mourra trois ans seulement après les noces. Catherine décède en 1733.

prostituées. Même si elles sont « réduites à servir », nous n'avons pas affaire à des victimes qui subissent les affres de l'isolement et de la justice mais à des femmes qui, au contraire, font montre d'initiatives en s'engageant comme servante simplement pour donner à leur famille les moyens de subsister minimalement, d'aucuns diront décemment. L'absence des hommes laisse ainsi ces femmes temporairement à la tête du ménage et révèle, d'une certaine manière, leur capacité d'agir puisqu'elles interviennent comme représentantes de la société conjugale. Mais si certaines, pour le bien de cette dernière, font la démarche de se présenter à l'étude d'un notaire – action qui peut attester ici de la préexistence d'une agentivité féminine[32] – pour s'engager en qualité de servante en attendant le retour de leur époux, d'autres adoptent en revanche une autre stratégie.

Plusieurs, en effet, choisissent de placer un ou plusieurs de leurs enfants chez un maître comme domestique question d'assurer leur subsistance voire leur éducation et de soulager ces mères d'une famille trop nombreuse. En 1688, Anne Goupille baille ainsi son garçon de 6 ans à un dénommé Jean Dupuy pour les dix prochaines années « au nom de son mari duquel elle a tout pouvoir et est dûment autorisée ». Elle explique au notaire que son mari est malade à l'hôpital à la suite d'une blessure qu'il a reçu à la guerre contre les Iroquois, qu'elle a plusieurs enfants en bas âge[33] et qu'elle ne dispose pas de moyens pour les élever jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie. De la même manière, en 1710, Françoise Auzon présente « volontairement » son fils à Jean DeLatour, sergent à Chambly, afin qu'il l'emploie pour les quatre prochains mois comme domestique en échange de sa nourriture et de son entretien, le temps que son mari revienne de Détroit où il est actuellement[34]. Enfin, c'est aussi pour garantir à sa fille de quoi manger et se vêtir que Jeanne Galarneau place son enfant pour quatre années au service de Joseph Martel, maître menuisier à Montréal, en 1735. Contrairement aux contrats d'engagement précédents, ce cas est pour le moins original puisque Jeanne est clairement identifiée dans l'acte notarié comme procuratrice de Jean Cardinal, son mari, et responsable de la gestion des affaires de la famille du fait « de la démence » de ce dernier précise le notaire. Tout aussi étonnante est la situation de Marie Pascaude, épouse de Simon Chapacou. En 1682, elle met en service sa fille pour une année chez Jeanne Prevost et déclare au notaire qu'elle gère et conduit les affaires de sa communauté attendue l'incommodité de son mari incapable de faire aucun acte puisqu'il est muet[35]. Nous avons affaire ici à d'autres formes d'absence qui nous interpellent sur la polysémie même du terme – l'absence masculine n'implique pas nécessairement l'absence physique du mari ; elle peut supposer aussi l'absence mentale et/ou physiologique – et qui laissent à Jeanne et à Marie une autonomie pour le moins insolite à laquelle elles n'auraient pu prétendre ordinairement. Nous pourrions bien sûr multiplier les exemples d'autant que nous relevons près d'une centaine de contrats dans lesquels des femmes ont la charge de louer les services de leur enfant sans que le père ou le beau-père soit présent au moment de la signature du contrat, mais sans que nous sachions, contrairement aux cas précédents, les raisons précises

32 Précisons tout de même que les contrats ne disent pas si ces femmes font cette démarche de leur propre chef ou si elles le font à la demande de l'employeur qui veut formaliser par contrat l'entente. Il convient donc de nuancer ici l'observation et ne pas conclure trop hâtivement à l'agentivité.

33 Une recherche dans le PRDH permet de remarquer qu'Anne est mère de neuf enfants : trois d'un premier mariage et six autres d'un second avec Aimé Lecompte, maître tailleur.

34 BAnQ-Mtl, contrat du 4 août 1710, greffe Adhémar dit Saint-Martin J.-B. Notons que Françoise et son mari, Pierre Leboeuf, placeront conjointement cette fois, quelques années plus tard, deux de leurs enfants en apprentissage. Contrats du 9 avril 1721 (BAnQ-Mtl, greffe David J.) et du 11 mars 1728 (BAnQ-Mtl, greffe Raimbault de Piedmont J.C.).

35 BAnQ-Qc, contrat du 8 mars 1682, greffe Rageot G.

de cette absence[36]. Considérant l'importance du geste et ce qu'il représente pour le père, chef de l'autorité familiale, cette absence est de toute évidence suffisamment sérieuse ou suffisamment longue pour justifier le transfert de la tâche à l'épouse qui agit pour le bien de la communauté.

La domesticité féminine : une expérience « émancipatrice » ?

L'expérience de la domesticité pour ces femmes, en situation d'autonomie contrainte, leur offre-t-elle, au terme de leur contrat et au retour de leur mari, une plus grande « liberté » dans les affaires du ménage ? C'est précisément ce que nous avons cherché à déterminer en vérifiant la présence de ces femmes dans les minutes notariales et les archives judiciaires de la colonie pour l'ensemble de la période du régime français[37]. Au terme de cette enquête, force est de constater que les résultats sont plutôt décevants, mais pas surprenants. En effet, aucune des femmes mariées identifiées dans les contrats canadiens comme servante ne se représente seule, derechef, devant notaire une fois libérée de son engagement. Si elles apparaissent à nouveau dans les minutes notariales en particulier, c'est seulement pour s'obliger solidairement avec leur mari notamment dans le cas d'obligations financières ou encore lors de la mise en service ou en apprentissage d'un de leurs enfants[38]. Ainsi, au même titre que les jeunes filles placées par leurs parents chez un maître, la domesticité a constitué pour ces femmes une parenthèse dans leur vie, le temps que leur époux revienne de la guerre, de la traite des fourrures ou encore d'un voyage dans la métropole. Une expérience unique également à condition, bien sûr, qu'elles ne se soient pas engagées à nouveau par la suite sur la base d'une simple entente verbale. L'étude de cette domesticité particulière offre à tout le moins l'occasion de lever un peu le voile sur ces femmes du commun « capables de vivre une vie empreinte d'autonomie et de dignité »[39] en l'absence de leur mari. Mais une fois de retour au foyer, les hommes se réapproprient leur rôle de chef de famille et, dès leur contrat terminé, les femmes s'effacent à nouveau sous leur tutelle comme de la scène publique que représente l'étude du notaire. Bien sûr, ce constat inhérent aux normes du patriarcat ne garantit pas pour autant l'obéissance totale des femmes à

36 Voir notamment les contrats d'engagement du 8 octobre 1680 (BAnQ-Qc, greffe Duquet de Lachesnaye, P.), du 12 février 1689 (BAnQ-Qc, greffe Rageot G.), du 20 septembre 1692 (BAnQ-Qc, greffe Chambalon, L.) ou encore du 7 août 1701 (BAnQ-Mtl, greffe Adhémar dit Saint-Martin). Habituellement ici la femme se porte fort pour son mari et promet de lui faire agréer et ratifier le contrat d'engagement de l'enfant qu'elle s'apprête à mettre en service.

37 Une enquête à l'aide de divers outils de recherche disponibles à BAnQ Montréal tels que Chronica 1 et 2 (qui répertorient les Jugements et délibérations du Conseil souverain pour l'ensemble du régime français), Pistard (moteur de recherche en ligne pour les archives nationales du Québec dans lequel il est possible d'interroger en partie les registres et dossiers de la Prévôté de Québec (TL1) et de la juridiction royale de Montréal (TL4)) ou encore l'index alphabétique des noms cités dans les « dossiers » de la Juridiction royale de Montréal réalisé par Joe F. Holzl, n'ont pour ainsi dire donné aucun résultat. Nous avons seulement retrouvé Françoise Marchand dans les dossiers de la juridiction royale de Montréal le 15 novembre 1712, sept ans après son embauche, en qualité de témoin dans le cadre d'un procès pour voies de faits. Bien sûr, nous ne prétendons pas ici avoir épuisé la recherche dans les archives judiciaires de la colonie. Un sondage plus approfondi devrait être envisagé dans les registres du bailliage (TL2) et de la juridiction royale de Montréal (TL4 S11) en particulier.

38 C'est le cas notamment de Madeleine Lalongé et de son mari, Nicolas Perineau dit Lamarche, qui placent leur fille en service en qualité de servante chez Jean-Baptiste-Henri Belienger, officier d'infanterie, en 1757 (BAnQ-Mtl, contrat du 21 juillet 1757, greffe Danré de Blanzy, L.-C.). On retrouve également Marie Couillard, servante de François Volan en 1736, à l'étude de divers notaires en compagnie de son mari dans le cadre d'un échange et d'une vente de terre (BAnQ-Mtl, contrats du 14 et du 15 octobre 1745, greffe Adhémar dit Saint-Martin, J.-B. et greffe Danré de Blanzy, L.-C.). Même constat en ce qui concerne Françoise Marchand qui accompagne son mari pour vendre une terre en la seigneurie de Lauzon en 1708 (BAnQ-Qc, contrat du 6 octobre 1708, greffe Chambalon, L.).

39 Greer A., *op. cit.*, p. 83.

leur mari. Comme le rappelle avec raison Allan Greer, « dans la réalité quotidienne des relations entre hommes et femmes, le principe fondamental du patriarcat s'accompagne d'une grande complexité et d'une grande diversité, de même qu'à de nombreuses contradictions[40] ». Une fois affranchies des obligations qui les liaient à leurs employeurs, ces femmes continuent d'honorer les responsabilités domestiques qui leur incombent – responsabilités qu'elles n'ont d'ailleurs jamais abandonnées durant leur service – et travaillent inlassablement pour assurer la subsistance de la famille et l'avenir des enfants, sans laisser aucune trace dans les documents de l'époque. Mais nonobstant leur propre participation et les zones d'autorité qu'elles sont capables de se tailler au sein de la cellule familiale, les femmes mariées demeurent économiquement totalement dépendantes de leur mari, surtout en l'absence de réseaux familiaux ou d'amitiés. Par conséquent, si elles souhaitent bénéficier d'un niveau de vie satisfaisant, elles « doivent compter en bonne partie sur le travail, les talents de gestionnaire et la bonne volonté de leur époux[41] ». Et en cas d'absence du mari, la domesticité peut constituer une solution pour ces épouses temporairement seules, mais une solution à « court terme », certainement non désirée, et assurément contraignante.

Combien de femmes, à l'image de Madeleine et de Françoise, ont été contraintes de travailler comme servante durant l'absence de leur époux ? Combien d'entre-elles ont été « réduites » au service domestique pour gagner leur vie ? Comme nous l'avons mentionné précédemment, il est bien évidemment impossible de répondre à cette question ni même tenter d'avancer une estimation puisque la plupart des engagements ont été réalisés de gré à gré. La tendance s'accentue d'ailleurs au XVIII^e^ siècle à mesure que la population croît et apprend à se connaître[42]. Cependant, il ne fait aucun doute que les femmes canadiennes, et particulièrement celles de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, ont dû faire preuve de courage et de débrouillardise pour assurer la survie de leur famille et maintenir autant que possible leur niveau de vie. Les recherches menées par Catherine Ferland et Benoît Grenier sur les procuratrices à Québec au XVIII^e^ siècle ont, à cet égard, permis d'observer que le nombre de procurations accordées aux épouses par leur mari avait considérablement augmenté entre 1744 et 1760. Cette forme de délégations du pouvoir était-elle un moyen pour ces femmes mariées d'échapper à la domesticité, dernier recours, semble-t-il, avant de sombrer dans la mendicité ? L'hypothèse doit être considérée et mériterait une attention particulière. Toujours est-il que ce bond spectaculaire s'explique « par la croissance de la population totale, mais aussi et surtout par le contexte de guerre quasi-continuel qui prévaut dans la colonie de 1744 et 1760[43] ». Durant cette période, il est même arrivé que certaines femmes sortent de la « réserve » que leur imposaient la loi et les normes du patriarcat. En effet, comme le rappelle l'historienne Denyse Baillargeon :

> à compter des années 1740, les épouses doivent composer avec l'absence régulière des hommes mobilisés par les corvées, les exercices et les expéditions militaires, et gérer les pénuries alimentaires qui sont dues autant au manque de bras pour les cultures qu'aux ponctions effectuées par l'armée pour assurer son approvisionnement. La rareté et le coût astronomique des vivres deviennent d'ailleurs un problème majeur durant la guerre de la Conquête, provoquant quelques émeutes menées par des femmes en colère, tant à Québec qu'à Montréal. Ces révoltes vivrières, également courantes en Europe à la même époque, montrent que, si les femmes sont exclues du pouvoir formel, elles n'hésitent pas à faire entendre leur voix dans l'espace public quand des décisions gouvernementales attaquent de plein fouet leurs responsabilités domestiques[44].

40 *Ibid.*, p. 96.
41 Brun J., *op. cit.*, p.26.
42 Bessière A., *op. cit*, p.225.
43 Grenier B. et Ferland C., « "Quelque longue que soit l'absence"… », art. cit., p. 205. Voir également Grenier B. et Ferland C., « Les procuratrices à Québec au XVIII^e^ », art. cit., p. 127-144.
44 Baillargeon D., *op. cit.*, p. 35-36.

Pour leur part, l'étude des contrats d'engagement canadiens montre que si les femmes délaissées temporairement par leur mari disposent d'une autonomie leur permettant de se mettre « librement » au service d'un maître, il convient de garder à l'esprit que cette indépendance provisoire demeure essentiellement conditionnée par l'urgence et la contrainte. De la même manière qu'en France, faut-il le rappeler, l'Empire français d'Amérique du Nord n'est certainement pas « une oasis de l'égalité des sexes »[45] ou une terre d'émancipation féminine, même s'il subsiste toujours quelques exceptions pour infirmer la règle.

45 Greer A., *op. cit.*, p. 96.

Bibliographie

Baillargeon D., *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012.

Barry F., « Familles et domesticité féminine au milieu du 18e siècle », dans Fahmy-Eid N. et Dumont M., *Maîtresses de maison*, *Maîtresses d'école*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 223-235.

Bessière A., *La Domesticité dans la colonie laurentienne au XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle (1640-1710)*, thèse de doctorat (histoire), Université Paris IV-Sorbonne et UQÀM, 2007.

Bessière A., « Le salaire des domestiques au Canada au XVIIe siècle », *Histoire*, *économie et société*, vol. 27, 4, 2008, p. 33-50.

Bessière A., « "Faire une bonne et fidèle servante" au Canada sous le régime français », *Histoire sociale/Social History*, vol. 50, n°102, novembre 2017, p. 233-257.

Bessière A., « Les domestiques, ces oublié(e)s de l'histoire de la Nouvelle-France », *Études canadiennes/ Canadian Studies*, n°82, 2017, p. 27-45.

Brun J., *Vie et mort du couple en Nouvelle-France. Québec et Louisbourg au XVIIIe siècle*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 16-18.

Dépatie S., « Maîtres et domestiques dans les campagnes montréalaises au XVIIIe siècle : bilan préliminaire », *Histoire*, *économie et société*, 4, 2008, p. 51-6.

Greer A., *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*, Montréal, Boréal, 1998.

Grenier B. et Ferland C., « Les procuratrices à Québec au XVIIIe siècle : résultats préliminaires d'une enquête sur le pouvoir des femmes en Nouvelle-France », dans Ferland C. et Grenier B., *Femmes*, *Culture et Pouvoir : Relecture de l'histoire au féminin*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 127-144.

Grenier B. et Ferland C., « "Quelque longue que soit l'absence". Procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIIIe siècle », *Clio. Histoire*, *Femmes et Société*, n°37, 2013, p. 197-225 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/11053.

Lambert S., *Entre la crainte et la compassion. Les pauvres à Québec au temps de la Nouvelle-France*, Sainte-Foy, Les Éditions GID, 2001.

Arnaud Bessière

Docteur en histoire, conservateur responsable de la muséologie au Pôle culturel du Monastère des Ursulines, Québec, Canada

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels

CC BY SA

DES FEMMES ABANDONNÉES PAR LEUR MARI : RÉCITS JUDICIAIRES DE L'ABSENCE À MONTRÉAL AU DÉBUT DU XIX^{e} SIÈCLE

Jean-Philippe Garneau

Comme pour bien des sociétés du passé, il n'est pas facile de documenter l'absence maritale dans le Québec colonial, même pour le début du XIX^{e} siècle. Surtout si l'ambition est de cerner les contours de ce « phénomène ». Comment mesurer l'empreinte de l'absence masculine à l'échelle de toute une société, comment en déterminer la signification réelle pour les femmes mariées, que celles-ci fussent un moment ou durablement confrontées à l'éloignement de leur conjoint ? La parole des femmes, lorsqu'elle se fait entendre, provient souvent des épouses sinon lettrées, du moins assez fortunées pour obtenir l'attention des hommes qui tiennent la plume à divers titres. En marge de ce problème de sources, la diversité des formes « d'absence » rend par ailleurs impossible toute généralisation de l'expérience féminine en la matière. Les contributions du présent ouvrage montrent combien la nature ou le sens de la « solitude » des femmes ouvrent des perspectives parfois très différentes l'une de l'autre, selon le contexte historique, la focale ou l'angle d'approche privilégiés.

Pour ce qui est du Bas-Canada, ancienne colonie française désormais au cœur de l'Amérique du Nord britannique, l'éloignement des conjoints a également pris des formes variées. L'industrie du bois naissante, à l'assaut des forêts laurentiennes, attira hors de leur chaumière nombre de bûcherons et de draveurs pour de longs mois. Dans la région de Montréal tout particulièrement, le commerce des fourrures a aussi prélevé son lot d'hommes, souvent célibataires mais parfois mariés et bien établis, pour de longs séjours à l'intérieur du continent. Du côté des élites, la politique a appelé plus d'un mari à Québec, centre administratif de la colonie, pour des périodes plutôt courtes mais répétées. La guerre contre les Américains (1812-1814) ou les obligations militaires ont par ailleurs séparé mari et femme de conditions sociales diverses. Peut-être plus caractéristique encore de la situation coloniale, le voyage au long cours de ces immigrants qui, ballotés de port en port, de ville en front pionnier, connaissent une séparation maritale plus ou moins prolongée. La correspondance et le journal personnel de certains de ces couples, bien connus, permettent de se faire une idée d'un type particulier de solitude, que le refuge de l'intimité ou le devoir d'une épistolière nous laisse deviner.

Délaissant les écrits du for privé, j'ai plutôt choisi d'explorer les sources judiciaires pour obtenir un éclairage différent de l'absence maritale et de ses conséquences pour les femmes mariées bas-canadiennes. Après avoir situé le problème de l'incapacité juridique dans le contexte colonial, je tracerai le portrait de femmes délaissées ou carrément abandonnées par leur mari. C'est pour ce dernier cas de figure, l'abandon, que j'explorerai la question de l'agentivité des épouses, notamment dans leur rapport avec l'appareil juridique. Le concept d'*agency* (souvent

« Des femmes abandonnées par leur mari », in : *Le temps suspendu*, 207-219

traduit par agentivité) inspirera en effet la réflexion finale sur la capacité d'agir et le pouvoir réel de ces femmes abandonnées[1].

Le problème de l'absence maritale au regard du droit

L'espace colonial a alimenté un débat autour du pouvoir et de la liberté dont les femmes auraient disposé durant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Jan Noel défend depuis plusieurs années la thèse d'un âge d'or pour les femmes vivant en Nouvelle-France, cette colonie dont le peuplement était surtout établi sur les rives du Saint-Laurent. Selon Noel, les femmes auraient respiré à grand poumon l'air de la liberté soufflant de ce côté de l'Atlantique, contrairement à leurs congénères européennes, surtout britanniques. Parmi les facteurs ayant plus précisément « favorisé » la gent féminine canadienne, l'historienne identifie l'absence fréquente des maris en contexte colonial, conjuguée à un droit civil français estimé plus généreux envers l'épouse que le *common law* ne l'était (d'où la situation également moins favorable dans les Treize colonies)[2]. Même si l'ouverture initiale de la société coloniale s'est vraisemblablement estompée avec le temps, la condition avantageuse des Canadiennes se serait longtemps maintenue dans un monde atlantique pourtant de moins en moins favorable à la femme, même après que la colonie française eut été cédée à la couronne britannique en 1763[3]. La thèse de Noel a été fortement contestée[4], mais ce débat nous invite à examiner plus attentivement la conjugaison de facteurs comme l'absence maritale et le cadre juridique dans ce qui devint, à partir de 1791, le Bas-Canada.

C'est dans cette perspective que je me suis intéressé à la dimension légale de l'absence du mari. À première vue, l'incapacité juridique de la femme mariée était susceptible de poser problème. On le sait, après son mariage, la femme perdait sa capacité d'agir aux yeux du droit. Sans l'autorisation ou le consentement exprès de son époux, elle ne pouvait plus valablement contracter ou « ester » en justice. Le départ prolongé du mari laissait souvent à sa conjointe l'entière responsabilité du ménage, auquel s'ajoutait parfois celle de l'entreprise familiale, un fardeau bien réel dont témoignent certaines épistolières. Or, malgré l'absence du chef « naturel » de la famille, l'épouse demeurait bien sous la « puissance » de son mari. En théorie, elle ne pouvait donc effectuer certaines actions parfois aussi simples que de réclamer une créance, surtout si le débiteur s'entêtait à ne pas payer la somme due, que cette créance revînt de droit au mari ou à l'épouse. Seuls les couples prévoyants pouvaient obvier à ce problème. Des travaux comme ceux de Benoît Grenier et Catherine Ferland ont mis en lumière l'importance

1 Les travaux sur ce concept transdisciplinaire sont incommensurables. En histoire, la notion d'*agency* a inspiré de nombreux travaux consacrés surtout aux femmes ou aux marginaux. Pour une discussion de ce concept à travers le prisme du genre, voir notamment : Haicault M., « Autour d'*agency*. Un nouveau paradigme pour les recherches de Genre », *Rives méditerranéennes*, n°41, 2012, p. 11-24 [en ligne] https://journals.openedition.org/rives/4105.

2 La pensée de l'auteure a évolué depuis sa première formulation en 1981. Plus nuancée, la thèse de Noël tient toujours compte de l'absence maritale, mais elle ne lui attribue plus la même importance comme facteur distinguant l'expérience féminine en Nouvelle-France. Noel J., « New France: Les Femmes Favorisées », *Atlantis*, n°2, 6, 1981, p. 80-98 ; *Id.*, *Along a River: The First French-Canadian Women*, Toronto, University of Toronto Press, 2013.

3 Pour ce qui est du droit matrimonial français, celui de la coutume de Paris qui survit encore au XIX^e^ siècle québécois, les travaux de Bettina Bradbury semblent donner en partie raison à Jan Noel. Bradbury B., *Wife to Widow. Lives, Laws, and Politics in Nineteenth-Century Montreal*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2011.

4 Certains ont en effet mis en lumière la prégnance d'un cadre patriarcal tout aussi présent dans ce coin de l'Amérique. Voir notamment Brun J., *Vie et mort du couple en Nouvelle-France, Québec et Louisbourg au XVIII^e^ siècle*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006.

de la procuration générale ou spéciale. Grâce à cet écrit habituellement notarié, le mari avisé (et bien établi) accordait à sa conjointe une délégation de pouvoir conférant à cette dernière la capacité d'agir en toute légalité[5]. L'analyse d'un tel acte notarié a ainsi offert une fenêtre privilégiée sur l'accomplissement des femmes mariées placées aux commandes de l'entreprise domestique[6].

Mais qu'en était-il au juste des autres couples, de ces épouses se sans autorisation écrite du mari, considérant justement qu'il n'est pas aisé de restituer l'expérience des femmes mariées pour un passé plus lointain ? Qu'en était-il plus globalement des femmes appartenant aux classes sociales moins fortunées n'ayant pas laissé d'écrits ? L'absence de procuration ou la modicité de leurs ressources limitaient-elles sérieusement la liberté d'action de ces femmes ? À première vue, deux options s'offraient à l'épouse d'un point de vue juridique : agir en marge (ou dans les interstices) du droit, volontairement ou par nécessité, avec tous les risques que cela pouvait comporter pour les actes d'importance (touchant la propriété, surtout foncière) ou, au contraire, recourir au tribunal pour obtenir une autorisation juridique de substitution, profitant parfois de l'occasion pour revendiquer en justice un droit, une créance ou un bien. Abordé sous cet angle stratégique, le problème de l'agentivité des femmes mariées soulève donc également la question de la pratique juridique de ces dernières après le départ du mari.

Cela dit, plusieurs études récentes relativisent la portée réelle de l'incapacité juridique de la femme mariée, particulièrement dans le domaine de la consommation. Même dans l'univers du *common law*, considéré souvent plus contraignant en la matière, ces études indiquent que la pratique courante de plusieurs épouses ne se conforme pas aux dictats de la puissance maritale (ou *coverture*), que les femmes mariées ne sont donc pas dépouillées de toute personnalité juridique hors de la sphère domestique[7]. Selon ces travaux, même en adoptant la perspective idéologique des sphères séparées, les tâches domestiques de l'épouse impliquaient que celle-ci dispose, par exemple, d'un « mandat tacite » de dépenser. Du reste, tout mari, en tant que pourvoyeur de la famille, se devait d'acquitter les dettes contractées par sa conjointe, pour peu que ces dépenses fussent jugées « raisonnables », compte tenu de la condition sociale de l'époux. Si on ajoute certaines exceptions qui suspendaient les effets de l'incapacité juridique, particulièrement pour ces femmes tenant boutique de manière autonome (marchande publique ou *feme-sole trader*), force est d'admettre que le droit n'était pas aussi rigoureux qu'il y paraît à première vue. Ainsi, les conséquences juridiques de l'absence du mari doivent d'emblée être minorées, même hors de la sphère domestique, si l'on considère les échanges économiques qui se produisaient au quotidien. On peut même supposer, chez ces épouses, une capacité d'action préexistante au départ du mari, s'exprimant en dépit du mariage et de ses effets juridiques.

5 Voir notamment Ferland C. et Grenier B., « Les procuratrices à Québec au XVIII[e] siècle : résultats préliminaires d'une enquête sur le pouvoir des femmes en Nouvelle-France », dans Ferland C. et Grenier B., *Femmes, culture et pouvoir : relectures de l'histoire au féminin, XV[e]-XX[e] siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 127-144.

6 Voir la contribution de Jonathan Fortin dans le présent ouvrage. Si la procuration notariée est le propre des pays de droit civil, les juridictions de *common law* ne sont pas en reste comme en témoigne l'usage du *power of attorney*. Voir notamment Bailey J., *Unquiet Lives: Marriage and Marriage Breakdown in England, 1660-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 98-99 ; Ulrich L. T., *Good Wives: Image and Reality in the Lives of Women in Northern New England, 1650-1750*, New York, Vintage, 1991.

7 On consultera notamment : Erickson A. L., « Coverture and Capitalism », *History Workshop Journal*, n°1, 59, 2005, p. 1-16 ; Finn M. C., *The Character of Credit: Personal Debt in English Culture, 1740-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003 ; Muldrew C., « "A Mutual Assent of Her Mind"? Women, Debt, Litigation and Contract in Early Modern England », *History Workshop Journal*, n°1, 55, 2003, p. 47-71.

Portraits de la solitude dans les sources judiciaires : femmes esseulées, femmes abandonnées

À la recherche de l'absence maritale, j'ai écumé une partie des volumineux dossiers de nature civile de la Cour du banc du roi de Montréal, de 1795 à 1829. Dans le cas d'une société coloniale où l'analphabétisme demeurait assez élevé, même parmi les classes moyennes, les archives judiciaires méritaient d'être explorées pour documenter l'initiative des épouses esseulées ou délaissées. Ce choix permettait en outre de mesurer tout particulièrement l'impact juridique de l'éloignement du mari sur sa conjointe, de cerner les effets de la puissance maritale par-delà l'absence du chef de ménage. L'objectif à l'origine était assez simple : retrouver les épouses esseulées dans le fatras des documents judiciaires. Je m'attendais à trouver, au fil des poursuites entendues par le tribunal, des femmes munies d'une procuration ou autorisées par un juge à « ester en justice », justement en raison de l'éloignement du mari. Mais, pour la juridiction étudiée du moins, les femmes ont très peu eu recours au tribunal de leur propre chef (en demande ou en défense)[8]. Dans les rares cas où elles ont sollicité le juge de manière autonome, ce fut presque toujours pour demander une séparation de biens (demande parfois doublée d'une véritable séparation de corps)[9]. Il a donc fallu élargir l'enquête. J'ai alors examiné les demandes d'autorisation adressées à la juridiction gracieuse du tribunal, en ne retenant que celles logées par des femmes mariées. J'ai aussi épluché les dossiers de curatelle à l'absent concernant les hommes mariés[10].

L'investigation n'a fort probablement pas tout révélé, d'autant que les instances inférieures du tribunal n'ont pu être consultées. Mais au terme d'une recherche tout de même systématique, je n'ai retrouvé qu'une quarantaine de cas correspondant à la situation de l'épouse esseulée. C'est peu, considérant que le district de Montréal compte une population passant d'environ 80 000 à 250 000 personnes durant la période étudiée. C'est dire que l'exploration des sources judiciaires est à la fois décevante et révélatrice. Les épouses sans mari ne côtoyaient pas souvent le tribunal d'instance supérieure, tout comme, du reste, la gent féminine dans son ensemble. Toutefois, les dossiers judiciaires nous donnent de précieux indices sur la situation et les démarches de ces quelques épouses, sur le rapport qu'elles ont entretenu avec l'appareil juridique.

Précisons-le d'entrée de jeu, ce qui ressort de l'enquête, c'est le portrait de la femme délaissée, négligée, voire carrément abandonnée par son mari. Malgré quelques cas invoquant une procuration récente de l'époux[11], l'expérience de ces femmes a peu à voir avec le départ

8 Un index de toutes les causes de la Cour du banc du roi du district de Montréal, pour la juridiction supérieure, a permis d'identifier les cas impliquant une femme (AchivHisto, Thémis I). Mais, tâche immense, il aurait tout de même fallu vérifier la situation familiale de ce nombre tout de même imposant de dossiers (Bibliothèque et Archives nationales du Québec, désormais BAnQ, TL19, S4, SS11). Des coups de sonde pour quatre années (1796, 1805, 1816, 1825) ont fourni les renseignements escomptés, mais les résultats ont été très décevants. Sauf pour 1796, où elles sont un peu plus nombreuses au tribunal, on compte à peine une femme pour dix justiciables. Les femmes mariées représentent généralement un peu plus de la moitié du contingent féminin. Dans la très grande majorité des cas, elles accompagnent leur mari.

9 Voir Garneau J.-P., « Poursuivre son mari en justice : femmes mariées et coutume de Paris devant la Cour du banc du roi de Montréal (1795-1830) », dans Campbell L., McCoy T. et Méthot M., *Canada's Legal Past Canada's Legal Pasts: Looking Forward, Looking Back*, Calgary, Calgary University Press, 2020, p. 149-177.

10 BAnQ, CC601, fonds Tutelles et curatelles, district de Montréal. Ici encore, je disposais d'un index et même de dossiers numérisés, sauf pour la période 1808-1813. Que le centre de Montréal de BAnQ ainsi que les étudiants du Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM) soient ici remerciés.

11 Seulement deux femmes purent exhiber une procuration de leur mari, tandis qu'un autre dossier témoigne d'une autorisation écrite sous seing privé, jugée néanmoins irrecevable par les hommes de loi.

soigneusement planifié du mari, pas plus qu'avec l'absence que tromperait à intervalle régulier une correspondance entre les époux. Nous touchons ici davantage au royaume de la nécessité ou, du moins, aux expédients à la petite semaine. Ce qui n'empêchait pas les femmes disposant d'un certain pécule de planifier à l'occasion une stratégie à plus long terme. En juillet 1815, Marie-Amable Duhamel sollicita le juge pour obtenir l'autorisation qui lui manquait afin de conclure une transaction devant notaire[12]. L'homme qui rédigea la requête à son intention expliquait au magistrat que : « [...] depuis dix années révolus (sic), son époux l'auroit abandonnée, chargée alors de trois enfans et sans aucune ressource pour sa subsistance ; et que depuis son départ elle n'en n'auroit aucunement entendu parler quoiqu'elle s'en soit souvent inquiété[13]. » Environ la moitié des cas dont j'ai pu m'assurer des circonstances de l'absence maritale sont dans une situation semblable, soit abandon avéré, soit départ sans retour prévu avec certitude.

On remarquera au passage la précision concernant l'ignorance dans laquelle Marie-Amable se trouvait face au sort de son mari, une mention qui revient à l'occasion dans les documents judiciaires. C'est sans doute qu'aux yeux du droit, les absents sont « les personnes qui se sont éloignées du lieu de leur résidence ordinaire, et dont on n'a point de nouvelles »[14]. Or, certains dossiers montrent qu'en dépit de l'abandon apparemment le plus complet, les époux maintenaient parfois des contacts occasionnels entre eux. Dans le cas de Marie-Amable, elle donna naissance à un dernier enfant quatre ans avant de se pourvoir devant le juge et déclarer ne plus avoir entendu parler de son mari dans les dix dernières années. À moins de supposer une naissance hors mariage, que cette femme aurait eu mauvaise grâce d'invoquer dans sa demande, il faut comprendre que l'absence maritale fut moins radicale et prolongée qu'il n'y paraît à première vue. La précaution vaut également pour l'image de l'épouse plongée dans un total dénuement, une situation aggravée par la présence d'enfants qui, toujours semble-t-il, constituent un fardeau pour leur mère. Or, Marie-Amable possédait un peu de bien et surtout un réseau grâce auquel héritage et solidarité familiale semblent avoir joué en sa faveur. Certains de ses enfants étaient d'ailleurs déjà mariés ou d'âge majeur. Ces constats nous invitent donc à considérer la narration des procédures judiciaires comme un discours à déconstruire.

Aux yeux des hommes de loi, l'identité sociale de la plupart des femmes reposait sur celle du mari, vivant ou décédé. Les actes juridiques désignaient presque immanquablement l'épouse ou la veuve par référence à l'homme qu'elle avait marié, ne précisant d'habitude que les qualités ou les traits socioprofessionnels de ce dernier. On aurait pu s'attendre à une situation un peu différente pour les épouses délaissées par leur mari, mais le plus souvent, il n'en est rien, sauf en ce qui concerne le lieu de résidence. Marie-Amable Duhamel était d'abord et avant tout la femme de François Chaillé, un voyageur qui, avant son départ pour les Pays d'en haut (la région des Grands Lacs et au-delà), habitait le village de Saint-Ours, à quelques dizaines de kilomètres de Montréal. Marie-Amable y résidait toujours au moment de la demande, mais on ne sait rien de plus sur sa situation sinon qu'elle se trouvait « dans la plus grande indigence ». Même lorsque les sources judiciaires sont plus bavardes, les désignations demeurent plutôt allusives, s'en tenant à une activité générique sans plus de précisions. Ainsi, Marguerite Davies, du village de William Henry (aujourd'hui Sorel) est désignée comme étant la femme de William Lloyd, « *a soldier in his Majesty 41st regiment of foot* ». Seule depuis trois ans, son mari ayant été fait prisonnier par les Américains, elle demanda l'autorisation judiciaire pour

12 Venant d'hériter d'une part de terre ayant appartenu à son frère récemment décédé, Marie-Amable Duhamel la vend à une tierce partie, sans doute un voisin souhaitant agrandir son domaine foncier.

13 BAnQ, CC601 - Fonds Tutelles et curatelles. District judiciaire de Montréal. Autorisation du 5 juillet 1815. Voir aussi BAnQ, CN603, S47, notaire Gamelin Gaucher, Vente d'Amable Chaillée épouse de François Chaillé, 5 juillet 1815.

14 Denisart J.-B., *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle*, Paris, Desaint, 1766 (5e éd.), vol. 1, p. 18.

conclure l'achat d'un bâtiment « *for her trade and business*[15] ». Nous n'en savons pas davantage sur la nature de son entreprise. Une seule femme mariée revendiqua le statut particulier de « marchande publique ». Angélique Lacroix, fille de commerçant et sœur d'un avocat prospère de Montréal, fut l'une des plus actives devant le tribunal, poursuivant plusieurs débiteurs pour marchandises vendues et livrées[16]. Ce cas exceptionnel illustre tout autant le dynamisme d'une femme d'affaires que l'influence du milieu socioéconomique dans lequel elle a grandi et évolué une fois mariée.

L'absence des maris : dettes, problèmes conjugaux et défaillances masculines

L'absence maritale ne semble pas avoir été l'apanage d'une strate particulière de la société. Si les classes supérieures ou moyennes sont bien représentées, près d'un absent sur trois était issu des classes populaires. Sans trop de surprise, le métier de voyageur, souvent temporaire étant donné les conditions difficiles de son exercice, se démarque tout particulièrement. Plusieurs hommes étaient attirés par l'aventure, les grands espaces ou la vie qu'ils partageaient avec les Autochtones du Bouclier canadien ou des plaines de l'Ouest. On sait que certains coureurs des bois s'unissaient à des Amérindiennes et demeuraient dans ces contrées éloignées des principaux centres coloniaux[17]. C'est certainement le cas de quelques-uns des maris qui, comme François Chaillé, semblent avoir abandonné tout de bon leur famille. Les autres époux de conditions plus modestes étaient de simples soldats, comme William Lloyd, ou des ouvriers au parcours obscur. D'un autre côté, une bonne proportion des absents appartenait au monde du petit commerce, de la production artisanale ou des services. Chez plusieurs d'entre eux, particulièrement les marchands, c'est l'insolvabilité qui les poussa loin de leur logis, sans doute dans l'espoir d'éviter l'emprisonnement pour dettes. L'absence était donc temporaire dans la plupart de ces cas, mais elle se prolongeait parfois durant plusieurs années, sinon indéfiniment. Pierre Desèves, un tailleur d'habit du faubourg Saint-Laurent à Montréal, quitta le foyer conjugal vers 1807, vraisemblablement en raison de problèmes financiers. Sept ans plus tard, son épouse informait le juge qu'il était toujours absent de la province. C'est ce qui motiva sa demande d'autorisation concernant une transaction liée au règlement de la succession de son père[18].

Pour plusieurs épouses canadiennes bien enracinées dans la société coloniale, l'absence du mari ne semble pas avoir provoqué de bouleversements majeurs. Pour les couples d'immigrants de « première génération » par contre, les difficultés financières du mari signalaient parfois le départ non seulement de ce dernier, mais sans doute aussi de la famille tout entière. Plusieurs dossiers de curatelle à l'absent concernent des hommes d'affaires anglais ou écossais qui, acculés à la faillite, quittaient la colonie et regagnaient parfois les Îles britanniques. Leurs créanciers devaient alors faire nommer un curateur *ad litem* chargé de représenter l'absent devant le tribunal de Montréal. Les femmes mariées n'étant pour ainsi dire jamais mentionnées dans ces procédures, il est souvent impossible de savoir si ces hommes en déconfiture vivaient en couple et, le cas échéant, si leur épouse les accompagnait dans l'exil. Pourtant, nous savons que certains d'entre eux étaient mariés. Archibald Norman McLeod, un partenaire de la fameuse *North West Company* qui se distingua dans le commerce des fourrures, retourna dans son Écosse

15 BAnQ, CC601, Autorisation du 27 octobre 1814.

16 Selon la banque de données Thémis I, déjà évoquée, Angélique est demanderesse à au moins quatre reprises de 1812 à 1828.

17 Voir notamment Havard G., *Histoire des coureurs de bois. Amérique du Nord, 1600-1840*, Paris, Les Indes Savantes, 2016 ; Podruchny C., *Les Voyageurs et leur monde. Voyageurs et traiteurs de fourrures en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.

18 BAnQ, CC601, Autorisation du 21 juillet 1814.

natale après sa faillite en 1825. Or, McLoed avait épousé une Amérindienne qui l'aurait suivi lors de son voyage de retour[19]. Rien ne transpire à propos de sa compagne autochtone, ce qui ne surprend guère étant donné l'ambigüité de ces mariages « à l'indienne ». Grâce à des recherches généalogiques, il est possible de reconstituer, avec un peu de chance, certains contours du contexte familial des maris en déconfiture. Forcé de fuir son domicile montréalais pour éviter la prison pour dettes, John Spragg, un marchand-priseur, fit l'objet de poursuites en cascade pour lesquelles un curateur fut nommé à deux reprises[20]. À aucun moment, dans les différentes procédures des années 1820, son épouse n'est-elle nommée, comme si la déconfiture de son mari ne la concernait pas. Or, nous savons qu'elle demeura fort probablement à Montréal durant cette décennie et la suivante. Tout porte à croire qu'elle décéda dans la même ville en 1884 après une longue période de veuvage.

Les choses sont un peu plus transparentes quand les raisons de l'absence maritale relevaient du conflit conjugal ou du comportement fautif d'un conjoint. Les procédures en séparation de corps ou en séparation de biens, entreprises presque toujours par l'épouse, mentionnent parfois l'absence du mari comme l'une des raisons justifiant la demande. C'est d'ailleurs grâce à ce type de procès que je me suis intéressé au problème de l'absence maritale. Louise Magdeleine Chaussegros de Léry, issue d'une ancienne famille noble de la colonie, a vécu le plus clair de son temps en l'absence de son mari Michel Chartier de Lotbinière, également de sang bleu. Au moment où Louise Magdeleine sollicita le tribunal, elle demeurait à Vaudreuil tandis que son époux résidait « en son hôtel à l'île Perrot », deux paroisses rurales situées à l'ouest de Montréal. Ce dernier finit ses jours à New York, sans que son épouse, désormais séparée de biens, ait eu besoin de ses services ou même de ceux de la cour[21]. Pour un tel genre de conflits, le statut élitaire d'un couple rendait le recours au tribunal moins probable, en raison du déshonneur plus durement ressenti chez les gens de cette qualité. Ni Louis-Hippolyte de Hertel, également issue de la noblesse canadienne, ni sa légitime épouse, Elizabeth Robertson, ne demandèrent une séparation judiciaire après leur mariage (le divorce n'était pas possible à cette époque). Pourtant le couple cessa de faire vie commune quelques années à peine après avoir convolé en justes noces. La désunion entre les deux fut telle qu'Elizabeth se remaria aux États-Unis avec un arpenteur du New Hampshire. Ce nouveau couple s'installa par la suite sur la rive nord de Montréal, au vu et au su de tous. Le père d'Elizabeth réclama même la tutelle des deux enfants mineurs de Louis-Hippolyte, comme si ce dernier était décédé, alors qu'il n'était pourtant absent de la colonie que depuis trois ans[22] !

Cela dit, dans près de la moitié des cas identifiés, les circonstances du départ masculin sont mal connues ou difficiles à cerner. Parfois, derrière l'absence d'un mari se cache probablement une affaire d'adultère qui incite l'époux à s'enfuir avec sa nouvelle compagne. Avant son départ de la colonie, Thomas Prior semble avoir connu une vie plutôt dissolue, délaissant son métier de tailleur d'habits et buvant ostensiblement sur une base régulière. Vivant des revenus de son épouse, Prior ne s'en porta pas moins garant du loyer d'une autre femme qui, au bout du compte, négligea de payer le propriétaire du logement… Quelques années plus tard, Prior est dit absent de la colonie[23]. Dans plus d'un cas, on a d'ailleurs l'impression qu'il s'agit d'une séparation de

19 Wallace W. S., *Documents Related to the North-West Company*, Toronto, Champlain Society, 1934, p. 480-481.

20 Voir les dossiers de curatelle le concernant, BAnQ, CC601, des 29 septembre 1826 et 22 septembre 1829.

21 BAnQ, TL19, S4, SS11, Dossiers en séparation de corps et en séparation de biens, respectivement d'octobre 1795 et d'avril 1796.

22 BAnQ, CC601, Tutelle du 17 février 1806. Remarquons que l'état limitrophe du Vermont accordait le divorce à toute femme « désertée » par son mari depuis au moins trois années. Sievens M. B., *Stray Wives: Marital Conflict in Early National New England*, New York, New York University Press, 2005, p. 44.

23 BAnQ, TL19, S4, SS11, Action entre Francis-William Desrivières et Isabella Campbell, juin 1824. Thomas Prior est alors dit « *formerly of Montreal and now absent from the province of Lower Canada* ».

fait acceptée par les deux parties, sinon imposée par l'un des époux. Mais, très souvent, les absences ou les abandons ne sont pas expliqués parce que le recours devant le tribunal n'exige pas de justifications. À cet égard, notons que la proximité géographique avec le palais de justice érigé au cœur de la vieille ville joua un rôle dans le recours judiciaire. Pour près de la moitié des couples identifiés, l'épouse résidait dans la cité ou ses faubourgs. Un groupe presque aussi important de femmes mariées esseulées vivait dans un rayon de 25 à 30 kilomètres de la ville tout au plus. Considérant l'importance de la population rurale établie dans un écoumène plus large que la seule périphérie urbaine, il y a lieu de croire que le rapport ville-campagne a eu une incidence dans le portrait de l'absence maritale tracé jusqu'à maintenant.

Les femmes face à l'absence : entre vulnérabilité et *empowerment*

L'autonomie des femmes mariées ressort nettement des histoires recueillies dans les dossiers judiciaires. Mais la liberté d'action ne signifie pas toujours pouvoir véritable ou *empowerment*[24]. Bien des fois, la nécessité a dicté la conduite de ces femmes abandonnées par leur mari. L'entourage semble aussi avoir façonné leur expérience de la solitude conjugale, parfois de manière déterminante. Au point où il n'est pas toujours clair si certaines d'entre elles ont vraiment échafaudé et mené seules les « stratégies » que l'appareil juridique a tendance à leur attribuer personnellement. Les quelques cas qui suivent illustrent ces réalités mouvantes, parfois difficiles à bien cerner. Ils n'épuisent pas l'éventail des possibles, mais je crois qu'ils apportent une réponse contrastée à la question de l'agentivité féminine, particulièrement du point de vue des rapports entre pouvoir et incapacité juridique de la femme mariée.

Le dynamisme de certaines femmes pourrait être attribué à l'autorité de leur mari. Malgré la procuration dont elles sont porteuses, tant Marie-Josèphe Boyer que Marguerite Turgeon agirent néanmoins en marge du mandat écrit confié par leur mari. La première acheta, quelque temps après le départ de son époux, une maison mise en vente par ordre de justice. Pour y parvenir, elle obtint un prêt de l'employeur de son mari qui, en retour, exigea d'elle une obligation contractée devant notaire. Comme la procuration de son mari ne prévoyait pas de telles démarches, Marie-Josèphe dut obtenir l'autorisation de la cour. C'est un peu la même histoire dans le cas de Marguerite, à la différence que, découvrant des dettes insoupçonnées de son mari après le départ de celui-ci, elle décida de vendre une partie de son patrimoine foncier. Là encore, la procuration laissée par son mari ne prévoyait pas spécifiquement la possibilité d'effectuer de telles transactions immobilières, même si ces immeubles appartenaient bien à Marguerite[25]. Celle-ci dut donc obtenir une autorisation de la cour pour chacune des deux transactions qu'elle effectua à quelques mois d'intervalle.

Ces deux exemples illustrent la latitude dont bénéficiaient les femmes mariées. Mais elles montrent aussi les tracasseries auxquelles les épouses esseulées durent se soumettre. Dans le premier cas, Marie-Josèphe n'a peut-être qu'exécuté un projet concerté avec son mari ou échafaudé par celui-ci. Dans le second cas, cependant, la planification conjugale semble absente, malgré la procuration laissée par le mari de Marguerite Turgeon. Il n'en demeure pas moins que cette dernière accepta de se départir d'un avoir qu'elle aurait pu protéger en demandant une séparation de biens devant la justice. Il faut convenir que les dossiers judiciaires en révèlent peu sur

24 Pour une présentation critique de cette notion souvent associée à celle d'agentivité, voir Calvès A.-E., « "*Empowerment*" : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, n° 4, 200, 2009, p. 735-749.

25 En fait, le passage qui aurait autorisé l'épouse à « vendre leurs immeubles avec tout ce que cette action nécessite » a été rayé dans un second temps. BAnQ, CN601, S68, procuration du 1er mai 1817.

la nature des relations conjugales, sur l'affection ou la solidarité entre époux. La correspondance est à cet égard plus diserte, bien évidemment. Elle nous incite à croire à une forme de bienveillance mutuelle ou de solidarité conjugale malgré les rapports inégalitaires entre époux[26].

Quoi qu'il en soit, la plupart des femmes mariées ont agi en l'absence de directive écrite. C'est ce que précise parfois une épouse abandonnée, expliquant que son mari « ne lui a laissé aucune procuration pour gérer et administrer ses biens et affaires en icelle pendant son absence, à son grand dommage et préjudicie et ne lui auroit pas même envoyé aucunes de ses nouvelles depuis quinze ans[27] ». Dans la plupart des cas, ces femmes ont donc agi sans trop se soucier d'un mari défaillant ou désormais sorti de leur vie. Marguerite Davies, que nous avons déjà croisée, acheta de sa propre initiative l'immeuble qui lui permit de mieux exercer un commerce procurant subsistance et indépendance. C'est bien parce que le notaire ou les vendeurs du bâtiment exigèrent que cette femme mariée soit autorisée par son mari que celle-ci dut recourir au tribunal pour obtenir une autorisation à cet effet. D'où tira-t-elle la moitié du prix de vente qu'elle paya rubis sur l'ongle aux vendeurs, le jour de la transaction, la moitié restante devant être acquittée dans l'année de la signature ? Les sources parlent de ses économies et de son industrie, ajoutant qu'elle n'obtint aucune aide de son mari (« *and without any assistance from her said husband* »). Il y a fort à parier que cette anglophone exerçait depuis un certain temps une activité rémunérée, malgré ses quatre enfants qu'on présume d'âge mineur, avant même le départ de son mari pour la guerre anglo-américaine de 1812[28].

Si Marguerite s'en tira assez bien, sans l'aide de son conjoint, d'autres peinaient visiblement à maintenir la barque familiale à flot. Encore pouvaient-elles souvent compter sur un petit héritage ou quelque bien laissé par le mari, comme l'illustre le cas de Marie-Thérèse Laplante. Pour une personne née hors des liens légitimes du mariage, Marie-Thérèse avait trouvé un bon parti. Elle s'était unie à un marchand de Montréal, Louis Péladeau, de qui elle eut cinq enfants. Pour des raisons obscures, Louis s'absenta assez tôt du domicile conjugal et bientôt ses éclipses se muèrent en un véritable abandon. Après 18 ans à la tête de l'unité domestique, Marie-Thérèse déclara au tribunal « que depuis plusieurs années ledit Louis Péladeau n'auroit fait parvenir aucun secours à votre suppliante et qu'elle seroit maintenant réduite à une grande indigence faute de moyens pour se soutenir elle et ses enfans[29]. » Elle demanda donc la permission de faire vendre une part de l'héritage de son mari. Cette demande était inusitée, puisqu'il s'agissait d'un bien propre de son époux sur lequel elle n'avait en principe aucun droit, sauf un éventuel droit de jouissance (le douaire coutumier de la veuve). C'est sans doute pour cette raison que la requête précisait exceptionnellement que le prix provenant de la vente serait « employ[é] à l'aider à subsister elle et ses enfans ». Après le décès de son mari, Marie-Thérèse fut encore poursuivie pour dettes par un marchand de la région, indice que ses difficultés financières n'étaient pas terminées[30].

Ce qui frappe dans ces histoires plus ou moins heureuses, c'est le très faible contact des femmes mariées avec le tribunal. Il faut sans doute y voir l'impact marginal de l'incapacité

26 Voir, entre autres, Noël F., *Family Life and Sociability in Upper and Lower Canada, 1780-1870: A View from Diaries and Family Correspondence*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003. Bédard M., *Écrire en temps d'insurrections. Pratiques épistolaires et usage de la presse chez les femmes patriotes (1830-1840)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2016.

27 BAnQ, CC601, Requête de Marie-Louise Péladeau, 30 mai 1817.

28 On sait que plusieurs femmes exerçaient un métier à la même époque, comme dans le Haut-Canada étudié par Jane Errington. Précisons tout de même que bon nombre d'exemples de cette historienne concernent des entreprises soit d'un couple, soit d'une veuve. Errington J., *Wives and Mothers, Schoolmistresses and Scullery Maids: Working Women in Upper Canada, 1790-1840*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1995.

29 BAnQ, CC601, Autorisation du 11 janvier 1820.

30 BAnQ, TL19, S4, SS11, Action sur billet entre Louis Sarault et Marie-Thérèse Laplante, veuve de Louis Péladeau, 30 novembre 1824.

juridique pour ces épouses confrontées à l'abandon de leur mari. On pourrait penser avec raison que leur pauvreté explique en bonne partie le peu de cas qu'elles firent du dispositif juridique, du tribunal du moins. Le quotidien des femmes délaissées fut sans aucun doute meublé d'activités incessantes mais qui, fugaces et sans toucher à la propriété foncière, échappèrent au seuil de régulation du droit. Toutefois, dans le cas de Victoire Ritchot et de quelques autres, cette explication ne suffit pas. Abandonnée par son second mari après seulement deux ans de vie commune, Victoire vécut sans soutien marital. Elle se débrouilla néanmoins très bien, forte sans doute d'un pécule accumulé lors de son premier mariage et épaulée par une parentèle qui se manifeste à l'occasion. Pendant une vingtaine d'années, en l'absence de son époux, elle prospéra suffisamment pour faire effectuer des travaux sur ce qu'elle considère comme sa maison. Mais, nous dit la procédure, « elle auroit fait arrêter les ouvrages de la dite maison sur les observations qu'on lui auroit faites que son mari pouvoit rentrer dans la moitié des augmentations qu'elle pourroit faire, même en l'absence de son dit mari[31] ». L'action en séparation de biens qu'elle entreprit mit un terme à la communauté de biens qui la liait toujours à son mari « passé dans des pays étrangers ». Elle récupéra ainsi la moitié de l'avoir conjugal. Le tribunal lui octroya également une capacité juridique partielle qui lui permettrait dorénavant d'ester en justice ou de s'obliger légalement[32]. Victoire attendit néanmoins huit ans avant de poursuivre son mari pour se faire payer la part de communauté que le jugement en séparation de biens lui avait attribuée. Cet exemple, qui met en scène une femme tout de même active sur le plan judiciaire, n'est pas unique. Il montre bien la faible pertinence du droit pour ces épouses délaissées ou abandonnées. Mais du même souffle, il illustre le caractère tout relatif de l'incapacité juridique dont la femme mariée était l'objet, du moins en l'absence de son mari.

Conclusion

L'absence dont témoignent les sources judiciaires consultées semble donc très spécifique, peut-être même marginale. Elle apparaît nettement plus radicale et lourde que l'absence révélée par la correspondance des élites. Pour les épistolières, l'éloignement du mari était tempéré par un dialogue qui rompait le silence conjugal, offrant à l'occasion des instructions ou des conseils de diverses natures. L'absence filtrée par la justice civile est quant à elle plus proche de l'abandon conjugal, voire de la rupture du couple. On ne décèle guère, comme pour l'éloignement saisonnier ou professionnel des maris, une expérience féminine marquée par la collaboration ou la complémentarité conjugale. Mais il est vrai que les sources judiciaires ne nous en apprennent pas beaucoup sur les maris absents, sur les circonstances précises de leur départ ou les raisons d'un éloignement souvent sans retour.

Pour la majorité des épouses esseulées, leur agentivité ne fait pas de doute. Elle résultait tout simplement de la nécessité d'agir. Dans plusieurs de ces cas, il est difficile de parler d'*empowerment*. On peine tout de même à se faire une idée des travaux et des jours auxquels les astreignait le rôle plus ou moins imposé de chef de famille. Quelques-unes de ces femmes délaissées exerçaient un métier ou s'adonnaient à un petit commerce dont on sait peu de choses[33]. D'autres pouvaient compter sur un héritage parfois non négligeable, ou encore sur

31 BAnQ, TL19, S4, SS11, Action en séparation de biens entre Victoire Ritchot et Charles Ratté, avril 1820.

32 Un peu comme la marchande publique, la femme séparée de biens dispose d'un simple pouvoir d'administration sur ses biens immeubles. En principe, elle ne peut les aliéner ni les grever sans l'autorisation du mari ou, à son défaut, d'un juge.

33 L'approche centrée sur l'histoire de vie qu'adopte Jean-René Thuot dans le présent volume permet de retracer, au bonheur des sources, la trajectoire d'une femme pleine de ressources comme Éléonore Pagé. On aimerait pouvoir multiplier ces études de cas sur la longue durée.

l'avoir accumulé au terme d'un premier mariage. Plusieurs d'entre elles devaient cependant vendre en tout ou en partie ce patrimoine, ce qui laisse deviner la précarité de leur situation.

L'agentivité féminine ne s'appréhende pas uniquement à la première personne du singulier. Elle implique plutôt une négociation à plusieurs voix, tout au long de ces parcours contrastés. Les sources mettent en scène l'entourage de la femme mariée, à travers la solidarité féminine ou le support des enfants, la compréhension ou la générosité des voisins, l'assistance ou l'hospitalité d'un parent. Ce réseau n'est pas toujours bienveillant, comme nous l'indiquent certains cas qu'il ne nous a pas été possible de présenter ici. L'actif de ces femmes semble parfois bien vite sacrifié au profit d'un frère qui reconstitue le patrimoine familial ou d'un voisin profitant de la situation économiquement difficile de certaines d'entre elles[34].

Le recours au tribunal, qui survient souvent des années après le départ du mari, demeure finalement une ressource de dernier recours pour les femmes délaissées – une situation qui contraste avec le lourd contentieux des hommes qui, bon an, mal an, encombre le prétoire. L'usage stratégique de la justice existait bel et bien, mais ne semble pas avoir marqué l'expérience de la plupart des Bas-Canadiennes en ce début du XIX^{e} siècle. Le plus souvent, la justice civile intervenait pour recouvrir d'un vernis juridique les transactions déjà conclues dans la sphère des échanges. L'incapacité de la femme mariée apparaît essentiellement quand la propriété immobilière était en jeu, à l'occasion d'un transfert entre particuliers, d'une obligation avec garantie hypothécaire, etc. Elle obstruait très rarement le parcours de ces femmes abandonnées et résultait plutôt des inquiétudes ou des exigences masculines. Le rôle des notaires et parfois des avocats se révélait déterminant à cet égard.

Cela dit, l'image de la femme entreprenante ressort clairement des sources judiciaires. Sans le soutien d'un mari fautif, ces épouses subvenaient aux besoins de la famille, par leur industrie et leur économie. L'image de la vulnérabilité est également bien présente et accompagne le tableau de la misère domestique brossé par des juristes qui en exagèrent peut-être les traits pour les besoins de la cause. En fait, ces images apparemment contradictoires semblent avoir été surtout forgées pour justifier l'intervention du tribunal qui récompensait le mérite des unes ou volait au secours des autres. Reflets peut-être de la « *chivalry* » masculine[35], de telles représentations documentent donc tout autant la vision de ces hommes de loi. Car nous avons bien affaire à des récits structurés par la logique judiciaire. Des récits qui renforcent les exigences de la puissance maritale et réitèrent la norme de l'idéal conjugal masculin et féminin. Il est donc difficile de trouver ici un témoignage de la conscience de soi des femmes esseulées ou abandonnées. On comprend mieux, dès lors, que ces épouses aient préféré éviter, autant que possible, un tribunal qui sans cesse leur rappelait le pouvoir prééminent des hommes dans l'ombre portée de leur mari absent.

34 Ainsi, Marie Josèphe Loguer dut compter sur l'intervention avisée du juge de Montréal pour contrer les manigances d'une parentèle masculine entre les mains de laquelle son sort avait été placé le temps d'estimer la valeur de ses terres (fortement sous-évaluée) et de suggérer au tribunal une vente peu avantageuse pour cette femme abandonnée. Voir BAnQ, CC601, requêtes en autorisation des 14 janvier 1830 et 30 mars 1831.

35 Plusieurs travaux dans le monde anglophone font référence à l'attitude protectrice d'une justice masculine envers « la femme » perçue comme fragile. Par exemple : Clarkson C., *Domestic Reforms, Political Visions and Family Regulation in British Columbia, 1862–1940*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2007 ; Strange C., « Wounded Womanhood and Dead Men: Chivalry and the Trials of Clara Ford and Carrie Davis », dans Iacovetta F. et Valverde M., *Gender Conflicts: New Essays in Women's History*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 149-188.

Bibliographie

Bailey J., *Unquiet Lives: Marriage and Marriage Breakdown in England, 1660-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 98-99.

Bédard M., *Écrire en temps d'insurrections. Pratiques épistolaires et usage de la presse chez les femmes patriotes (1830-1840)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2016.

Bradbury B., *Wife to Widow. Lives, Laws, and Politics in Nineteenth-Century Montreal*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2011.

Brun J., *Vie et mort du couple en Nouvelle-France, Québec et Louisbourg au XVIII^e siècle*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006.

Calvès A.-E., « "*Empowerment*" : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, n°4, 200, 2009, p. 735-749.

Clarkson C., *Domestic Reforms, Political Visions and Family Regulation in British Columbia, 1862–1940*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2007.

Denisart J.-B., *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle*, Paris, Desaint, 1766 (5^e éd.), vol. 1.

Erickson A. L., « Coverture and Capitalism », *History Workshop Journal*, n°1, 59, 2005, p. 1-16.

Errington J., *Wives and Mothers, Schoolmistresses and Scullery Maids: Working Women in Upper Canada, 1790-1840*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1995.

Ferland C. et Grenier B., « Les procuratrices à Québec au XVIII^e siècle : résultats préliminaires d'une enquête sur le pouvoir des femmes en Nouvelle-France », dans Ferland C. et Grenier B., *Femmes, culture et pouvoir : relectures de l'histoire au féminin, XV^e-XX^e siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 127-144.

Finn M. C., *The Character of Credit: Personal Debt in English Culture, 1740-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

Garneau J.-P., « Poursuivre son mari en justice : femmes mariées et coutume de Paris devant la Cour du banc du roi de Montréal (1795-1830) », dans Campbell L., McCoy T. et Méthot M., *Canada's Legal Past Canada's Legal Pasts: Looking Forward, Looking Back*, Calgary, Calgary University Press, 2020, p. 149-177.

Haicault M., « Autour d'*agency*. Un nouveau paradigme pour les recherches de Genre », *Rives méditerranéennes*, n°41, 2012, p. 11-24 [en ligne] https://journals.openedition.org/rives/4105.

Havard G., *Histoire des coureurs de bois. Amérique du Nord, 1600-1840*, Paris, Les Indes Savantes, 2016.

Moore L. R., *Women before the Court: Law and Patriarchy in the Anglo-American World, 1600-1800, Manchester*, Manchester University Press, 2019.

Muldrew C., « "A Mutual Assent of Her Mind"? Women, Debt, Litigation and Contract in Early Modern England », *History Workshop Journal*, n°1, 55, 2003, p. 47-71.

Noël F., *Family Life and Sociability in Upper and Lower Canada, 1780-1870: A View from Diaries and Family Correspondence*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003.

Noel J., « New France: Les Femmes Favorisées », *Atlantis*, n°2, 6, 1981, p. 80-98.

Noel J., *Along a River: The First French-Canadian Women*, Toronto, University of Toronto Press, 2013.

Nootens T., *Genre, patrimoine et droit civil : les femmes mariées de la bourgeoisie québécoise en procès, 1900-1930*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2018.

Podruchny C., *Les Voyageurs et leur monde. Voyageurs et traiteurs de fourrures en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.

Poutanen M. A., *Beyond Brutal Passions: Prostitution in Early Nineteenth-Century Montreal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2015.

Sievens M. B., *Stray Wives: Marital Conflict in Early National New England*, New York, New York University Press, 2005.

Strange C., « Wounded Womanhood and Dead Men: Chivalry and the Trials of Clara Ford and Carrie Davis », dans Iacovetta F. et Valverde M., *Gender Conflicts: New Essays in Women's History*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 149-188.

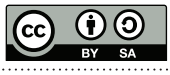
Ulrich L. T., *Good Wives: Image and Reality in the Lives of Women in Northern New England, 1650-1750*, New York, Vintage, 1991.

Viennot É., *L'Age d'or de l'ordre masculin. La France, les femmes et le pouvoir, 1804-1860*, Paris, CNRS Éditions, 2020.

Wallace W. S., *Documents Related to the North-West Company*, Toronto, Champlain Society, 1934.

Jean-Philippe Garneau
Professeur au département d'histoire, Université du Québec à Montréal, Québec, Canada

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels





LA TRAJECTOIRE D'ÉLÉONORE PAGÉ (1795-1860) DANS LA VALLÉE CANADIENNE DU SAINT-LAURENT : ANALYSE DES LIMITES D'UN ESPACE D'AUTONOMIE FÉMININ

Jean-René Thuot

L'étude de la condition des femmes dans le monde préindustriel canadien a produit une riche moisson de travaux ces dernières décennies, portée tour à tour par les concepts de genre, d'identité, de féminité et de masculinité, et plus récemment d'agentivité. Des enquêtes sérielles à l'approche microhistorique, en passant par l'étude de cas, ces travaux ont notamment permis d'éclairer le rôle des femmes au sein des ménages conventionnels, le parcours des veuves, et même celui de quelques célibataires[1]. L'étude spécifique des absences vécues au sein de couples mariés demeure toutefois un thème peu étudié dans cette historiographie. La difficulté à établir un échantillonnage probant explique en partie le fait que ce thème soit resté si peu exploré.

Le thème des femmes face à l'absence a occupé tout l'espace une première fois dans un ouvrage collectif sous la direction d'Emmanuelle Charpentier et Benoît Grenier[2]. Sur fond de comparaison entre Nouvelle-France et la Bretagne, les questionnements soulevés ont moins porté sur les représentations et la condition des femmes que sur leurs capacités juridiques et sur les stratégies économiques qu'elles mettent en œuvre. Hormis cette contribution, les femmes canadiennes esseulées n'ont été à ce jour le centre que de très peu d'enquêtes historiennes pour la période qui suit la conquête britannique de 1760 ; leur existence est le plus souvent réduite à une évocation au détour d'une analyse plus large des femmes de conditions plus communes[3]. Le cas d'Éléonore Pagé (1795-1860), que son mari quitte après six ans de mariage pour ne jamais revenir, ouvre ainsi une nouvelle fenêtre sur le XIX^e^ siècle canadien, et en particulier le contexte bas-canadien (soit le territoire du Québec actuel à peu de choses près). Il offre une perspective sur un milieu qui n'est pas celui des femmes des strates aisées – qui ont souvent

1 Noel J., *Along a River. The First French-Canadian Women*, Toronto, University of Toronto Press, 2014 ; Bradbury B., *Wife to Widow. Lives, Laws, and Politics in Nineteenth-Century Montreal*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2011 ; Ferland C. et Grenier B. (dir.), *Femmes, culture et pouvoir. Relectures de l'histoire au féminin, XV^e^-XX^e^ siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010 ; Christie N. et Gauvreau M. (dir.), *Mapping the Margins. The Family and Social Discipline in Canada, 1700-1975*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2004.

2 Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence, Bretagne et Québec (XVII^e^-XVIII^e^ siècles)*, Québec, CIEQ, 2015 [en ligne] https://images.cieq.ca/CIEQ_WEB/multimedia/978-2-921926-54-6.pdf. Soulignons également le travail de Marie-Eve Ouellet sur les femmes face aux migrations transatlantiques. Voir Ouellet M.-E., « Un pouvoir de remplacement : les enjeux féminins de la migration de retour au Canada sous le régime français », dans Ferland C. et Grenier B., *op. cit.*, p. 145-168.

3 Voir par exemple Bradbury B. *et al.*., « Property and Marriage. The Law and the Practice in Early Nineteenth-Century Montreal », *Histoire sociale / Social History*, vol. 26, n° 51, 1993, p. 9-39 ; Errington E. J., *Wives and Mothers, Scholl Mistresses and Scullery Maids: Working Women in Upper Canada, 1790-1840*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1995. Une étude de Willeen Keough sur les femmes de pêcheurs terre-neuviens fait figure d'exception. Voir Keough W., « Then"Old Hag" Revisits St Brigid: Irish-Newfoundland Women and Spirituality on the Avalon », dans Gleason M., Myers T. et Perry A., *Rethinking Canada. The Promise of Women's History* (6^e^ édition), Don Mills, Oxford University Press, 2011, p. 59-67.

laissé plus de traces de leurs activités dans les archives[4] – permettant d'apprécier du même coup le parcours d'une femme esseulée en isolant la question de son statut juridique, plutôt que d'en faire un passage obligé. Ce cas Pagé nous a été révélé de manière tout à fait fortuite, à la faveur d'un projet sur les origines familiales de son fils François-Magloire Derome (1817-1880), poète et journaliste québécois du XIX[e] siècle. Ce projet a notamment permis d'établir que les parents de l'écrivain, François Derome (1794-?) et Éléonore Pagé, étaient en quelque sorte des « fantômes d'archives », en ce sens qu'il n'était pas possible de mettre à plat leur parcours avec les stratégies prosopographiques conventionnelles. Le dépouillement de nombreux registres paroissiaux, greffes de notaires, recensements nominatifs, registres de scrutin, dossiers judiciaires, correspondances privées et journaux aura été nécessaire pour faire la lumière sur ce couple. De fil en aiguille, Pagé est ainsi devenue un personnage complexe, utile pour circonscrire des questions clés sur le devenir des femmes dans sa situation à l'époque bas-canadienne, en mettant en scène sa capacité d'action à différents niveaux. Notre première partie propose donc de faire le résumé de son parcours, avant d'enchaîner, dans un second temps, sur les écueils qu'il soulève – en particulier le rapport au patrimoine, l'accès au marché du travail et le statut.

Récit d'un parcours parsemé d'absences

Née en 1795 dans la paroisse rurale de Berthier située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, Éléonore est la fille du navigateur François Pagé (1769-1832), originaire de Cap-Santé près de Québec, et de Charlotte Fauteux (1778- av. nov. 1810), une paysanne de la même région de Berthier où elle est née. L'enfance d'Éléonore se déroule sous le signe de la solitude. Les fréquentes absences de son père, pilote breveté pour escorter les vaisseaux entre Québec et Montréal, rythment la vie familiale. Aînée de sa fratrie, elle voit mourir ses jeunes frères et sœurs avant qu'elle n'atteigne elle-même l'âge de 10 ans, et est orpheline de mère avant d'avoir atteint 15 ans. Au moment où son père et tuteur légal contracte un second mariage en 1811, tout laisse croire qu'elle est déjà placée en pension chez sa tante maternelle, Geneviève Fauteux (1776-1846), à Montréal[5] (**fig. 1**). Cette agglomération est en pleine croissance dans la première moitié du XIX[e] siècle, dynamisée à la fois par l'immigration britannique soutenue, l'essor du commerce et plus généralement la multiplication des activités[6].

C'est dans la même ville qu'Éléonore Pagé épouse, le 27 août 1815, François Derome dit Descarreaux. Le père de la mariée n'assiste pas à la cérémonie, déléguant son pouvoir paternel à son beau-frère (époux de Geneviève Fauteux) en lui signant une procuration à Montréal même, deux semaines avant la cérémonie[7] ; ce geste témoigne des relations tièdes avec sa fille. Quant à Derome, fils d'une lignée reconnue de bateliers, il œuvre également dans la charpenterie de bateau, appartenant alors aux réseaux d'artisans bien établis de l'agglomération montréalaise (**fig. 2**). Entre 1815 et 1820, Éléonore donne naissance à trois enfants, dont deux ne survivent que peu de jours. Seul un garçon, François-Magloire, parviendra à l'âge adulte.

4 Les correspondances privées laissées par les familles privilégiées ont participé à incliner les enquêtes. Voir par exemple Noel J., *op. cit.* ; Ferland C. et Grenier B., *op. cit.* ; McKenna K.M.J., « The Role of Women in the Establishment of Social Status in Early Upper Canada », *Ontario History*, vol. 83, n°3, septembre 1990, p. 179-206.

5 Voir Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après BAnQ), Fonds CC301 (Tutelles et curatelles – district judiciaire de Québec), S1, D10412, 24 novembre 1810, requête de François Pagé pour la tutelle de sa fille Éléonore.

6 La proportion de non-catholiques atteint 34 % dans la ville en 1831 ; un peu plus de la moitié de la population totale de Montréal est alors anglophone, dans une colonie où pourtant plus de 80 % des habitants sont catholiques et francophones.

7 BAnQ, Fonds CN601, S334, greffe Charles Prévost, 14 août 1815, procuration de François Pagé à Pierre-Joseph Dupéré.

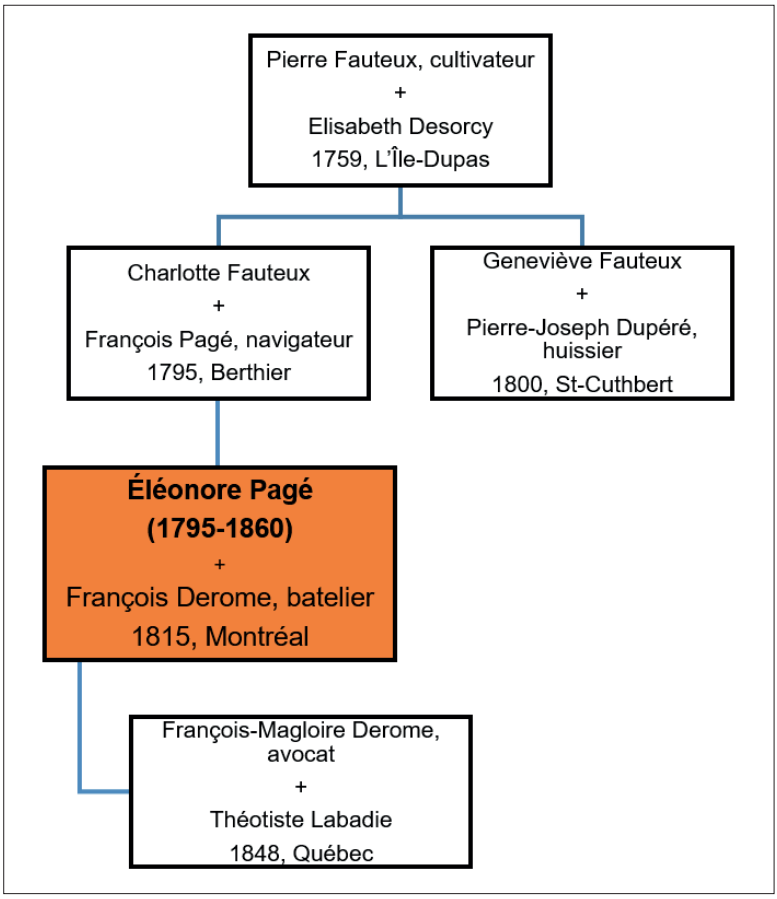


Fig. 1. Quelques filiations d'Éléonore Pagé (Schéma : Jean-René Thuot, 2017).

En 1821, François Derome quitte le foyer familial pour exercer le commerce dans le Midwest américain. Aucune procuration n'est laissée par Derome à l'intention de sa femme pour la gestion de leurs biens communs. Éléonore Pagé assure donc seule la pleine charge de son fils après le départ de son mari. Elle bénéficie peut-être, pour ce faire, du soutien de son père, qui tire des revenus réguliers de son métier, sans toutefois cohabiter avec lui. Fille unique, elle n'a que peu de contacts avec sa parenté élargie : sa famille maternelle est dans la région de Berthier et celle de son père dans la région de Québec. Les recensements montrent qu'elle ne cohabite pas avec sa tante Fauteux, pas plus qu'avec la parenté Derome. La singularité du cas d'Éléonore Pagé interpelle : isolée, elle défie les nombreuses études qui portent sur la sociabilité préindustrielle, qui insistent sur la solidarité des réseaux familiaux ou encore la cohabitation intergénérationnelle[8].

8 Voir notamment Noël F., *Family Life and Sociability in Upper and Lower Canada, 1780-1870*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003.



Fig. 2. Vue de la ville de Montréal depuis la montagne*, estampe, Joseph Bouchette, 1831-1832, Musée McCord.*

Les écueils de l'absence

Ce parcours sinueux, marqué par la solitude, invite à examiner plus avant les stratégies déployées et les choix effectués par cette femme face aux écueils auxquels elle était confrontée. Le premier de ces écueils : qu'advient-il du patrimoine du ménage ? Qui le gère à court, moyen et long terme ?

La gestion du patrimoine

Au début du XIX[e] siècle, la très grande majorité des femmes de la vallée laurentienne sont de descendance française, et règle son patrimoine en fonction de la coutume de Paris. La communauté de biens prévaut donc au mariage, à l'occasion duquel les termes d'un futur douaire sont négociés. Éléonore Pagé participe à ce même régime juridique de gestion patrimonial lorsqu'elle unit sa destinée à celle de François Derome[9].

En 1828, une demande de curatelle relative à la gestion d'un héritage appartenant à son mari est présentée au juge par ses proches[10]. Le document, en plus de confirmer le statut d'*absent* du mari d'Éléonore, permet de croire que la famille Derome a la mainmise sur les biens de François et que la jeune épouse n'assume pas, dans les faits, la gestion de leur communauté de biens. La famille Derome ne manifestera en effet aucun empressement à faire déclarer mort leur parent

9 En 1866, le Code Civil du Bas-Canada (inspiré notamment du Code civil napoléonien) prendra le relais de la coutume de Paris.

10 Cette situation est provoquée par la liquidation des biens de la communauté des parents de François Derome (soit les beaux-parents d'Éléonore Pagé). Voir BAnQ, Fonds CC601 (Tutelles et curatelles – district judiciaire de Montréal), S1, SS3, dossier 272, 20 mai 1828, curatelle à François Derome dit Descarreaux, absent de cette province.

absent, se soustrayant, par le fait même, à l'obligation de verser le douaire préfix[11] de 3 000 livres entériné lors du contrat de mariage du couple[12]. Cette situation reflète les pratiques coutumières en matière de transmission des biens, en vertu desquelles, rappelle Mireille D. Castelli, « la famille lignagère était [...] toute puissante et omniprésente [...], préserv[ant] ses droits sur les biens de son lignage avec efficacité quand ce n'était pas par la violence[13]. »

En vertu de la loi, Éléonore Pagé aurait pu, au terme de cinq années d'absence, exiger une possession provisoire des biens au nom de son fils François-Magloire. Si elle s'en abstient, c'est peut-être en raison des frais qu'engendre la procédure ou du peu d'actifs qui reste de leur communauté. Dans les faits, aucune information ne filtre quant à leur situation financière au moment du départ de François Derome. D'un point de vue légal, cette situation incite à reconduire le constat de plusieurs à l'effet duquel les femmes mariées demeurent essentiellement assujetties à leurs maris sur le plan de l'administration des biens[14]. Mais derrière cet apparent cul-de-sac se dissimule peut-être une autre stratégie : celle de préserver la bonne entente avec sa belle-famille pour protéger son propre héritage paternel et maternel, qui aurait normalement été intégré à la communauté de biens par le contrat de mariage. Cet héritage avait d'ailleurs en quelque sorte été laissé en plan dans ce contrat : aucune dot n'y est formalisée, et l'héritage de la défunte mère n'est évoquée qu'en termes vagues. Cette attitude de François Pagé face à la nouvelle union de sa fille peut signifier un désaveu de son choix, mais peut également simplement traduire les moyens limités du père, qui n'a, à tout fin pratique, pas vraiment de domicile fixe.

Après le décès de son père en 1832, Éléonore Pagé laisse s'écouler trois ans avant de finalement renoncer à la succession en 1835, alors qu'elle demeure dans le Kamouraska – soit très loin de Montréal[15]. Il pourrait s'agir, pour Éléonore, d'une manière de contourner la loi, qui intègre de facto à la communauté les biens qu'elle accepte officiellement par l'entremise d'une donation ou d'une cession, ou suite à un testament. Cette situation souligne les limites de l'appareil judiciaire comme outil de gestion du patrimoine familial : le *modus operandi* retenu témoigne d'un mode de régulation informel potentiellement usité dans les sociétés préindustrielles de cette époque. Toujours est-il qu'en termes formels et légaux, le statut d'Éléonore Pagé face à la famille Derome reste stable dans le temps : au moment du règlement de la succession de son beau-père Derome en 1847, son fils François-Magloire représente le père *absent de cette province*. Ainsi, dans les faits, et jusqu'à la fin de sa vie, Éléonore demeure dans l'incapacité légale d'assumer la pleine administration de son ménage, sans pour autant que cet état ne l'empêche d'être autonome financièrement.

L'accès au marché du travail

L'absence d'Éléonore Pagé dans les recensements nominatifs de la province entre 1821 et 1850, son absence encore dans les actes notariés et religieux concernant les familles Pagé,

11 Le douaire préfix se prélevait sur « tous les biens meubles et immeubles, propres et acquêts du mari » jusqu'à l'épuisement. Voir Cugnet F.-J., *Traité abrégé des anciennes loix, coutumes et usages de la colonie du Canada*, Québec, William Brown, 1775.

12 BAnQ, Fonds CN601, S68, greffe Jean-Marie Cadieux, 27 août 1815, contrat de mariage entre François Derome dit Descarreaux et Éléonore Pagé.

13 Castelli M. D., « Le douaire en droit coutumier ou la déviation d'une institution », *Les Cahiers de droit*, vol. 20, n°1-2, 1979, p. 316.

14 Bradbury B. *et al.*, art. cit., p. 34.

15 BAnQ, CN104, S24, greffe Thomas Casault, 3 avril 1835, renonciation par Eléonore Pagé, femme de François Derome, à la succession de feu François Pagé, son père. À noter que l'ordonnance émise par le juge Philippe Panet de Québec, à laquelle réfère le notaire qui rédige l'acte en question, n'a pas été retrouvée dans les archives judiciaires.

Fauteux et Derome pour la même période suggère qu'elle entretient avec sa parenté et sa belle-famille des relations distantes. Dans ce contexte, comment la jeune femme est-elle parvenue à assurer sa subsistance et celle de son fils ? Une série de documents intitulée « Modistes et couturières », tirée du fonds Viger-Verreau des Archives du Séminaire de Québec, a fourni de manière tout à fait fortuite les premières pistes d'interprétation de sa trajectoire : on y trouve deux reçus signés de la main d'Éléonore « pour ouvrage à Madame [Jacques] Viger[16] ». Les reçus en question, émis en 1824 pour la fabrication de robes et de coiffes pour *Madame* et ses filles, révèlent la participation d'Éléonore Pagé à un réseau de couturières montréalaises ; à cette même époque pourtant, plus de 80 % des femmes qui déclarent un emploi à Montréal sont pourtant domestiques ou journalières[17]. Cette participation s'explique sans doute en partie par les liens privilégiés de sa tante Fauteux et de son oncle Pierre-Joseph Dupéré (1780-1840) – soit le même couple qui héberge Éléonore lors de son arrivée à Montréal – avec M^me^ Jacques Viger, de son vrai nom Marguerite Lacorne de Saint-Luc (1775-1845). Cette dernière a agi comme marraine d'un enfant du couple Fauteux-Dupéré quelques années auparavant[18]. L'étude des parrainages/marrainages du couple en question montre qu'en sa qualité d'huissier, Dupéré prend part à un réseau de sociabilité d'*hommes de loi* parmi lesquels on retrouve des membres de la famille Viger, qui incarne une clientèle de premier plan pour des couturières[19].

Un coup de sonde dans le fonds de l'Instruction publique a ensuite permis de mettre au jour la carrière d'institutrice d'Éléonore Pagé, qui s'amorce quelques années plus tard. Ce débouché fait écho au nouvel « espace de possibles » des femmes mariées qui s'ouvre à cette époque où l'on assiste paradoxalement au resserrement des cadres légaux les concernant[20]. Le contexte montréalais était à ce moment en pleine ébullition : les processus de transformations socio-économiques du premier XIX^e^ siècle canadien, portés par l'urbanisation et les premières initiatives industrielles, participaient à ouvrir de nouvelles voies pour les femmes. Celle offerte par la scolarisation des masses, qui accompagne la transition vers une société libérale, a ainsi profité à Éléonore Pagé[21]. Comme le soulignent les historiennes Andrée Dufour et Micheline Dumont, « les femmes un tant soit peu instruites trouvent [...] dans l'enseignement une des rares occasions de gagner leur subsistance ou celle de leur famille[22] [...]. ». Éléonore démarre sa carrière à l'école montréalaise Notre-Dame-de-Bonsecours, sous l'égide des

16 Musée de la civilisation, collection du Séminaire de Québec, fonds Viger-Verreau, série « Modistes et couturières », pièces n°467 et 468, 16 juillet et 21 août 1824, reçus de Marie-Éléonore Derome à Madame Viger.

17 Données tirées du recensement nominatif de 1825. Voir Baillargeon D., *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2012, p. 46. Autres principales désignations professionnelles : blanchisseuse, sage-femme, couturière, modiste. En moins grand nombre : aubergiste, marchande, tisserande, institutrice, tenancière d'une maison de pension.

18 Voir Registres du Fonds Drouin, paroisse Notre-Dame de Montréal, 20 octobre 1804, baptême de Marguerite-Mathilde Dupéré, fille de Pierre-Joseph et de Geneviève Fauteux.

19 La famille Viger est au cœur des réseaux d'élites politiques et intellectuelles de premier plan de la colonie bas-canadienne. Voir notamment Robert J.-C., « Viger, Jacques », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval/University of Toronto, 2003.

20 Dans la première moitié du XIX^e^ siècle, le douaire coutumier sera notamment aboli dans la foulée de la réorganisation des structures judiciaires et administratives de la colonie. Sur la question de l'évolution de la capacité juridique de la femme, voir notamment Young B., « Getting Around Legal Incapacity: The Legal Status of Married Women in Trade in Mid-Nineteenth Century Lower Canada », dans Baskerville P., *Canadian Papers in Business History*, vol. I, Victoria, Public History Group / University of Victoria, 1989, p. 4.

21 Voir notamment Dufour A. et Dumont M., *Brève histoire des institutrices au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2004 ; voir également Errington E. J., « "Ladies" Academies and "Seminaries of Respectability": Training "Good" Women of Upper Canada », dans Errington E. J., *op. cit.*, p. 209-232.

22 Dufour A. et Dumont M., *op. cit.*, p. 42.

Sulpiciens[23], ces derniers fournissant à leurs institutrices « le logement, le bois de chauffage et [quelques] secours pécuniaires[24] » – une situation qui lui permettait de veiller du même coup à l'éducation de son fils unique. Née d'une mère analphabète, Éléonore Pagé a probablement reçu une instruction de base par les soins de sa tante maternelle[25] ; il apparaît plausible que le mari de cette dernière, Pierre-Joseph Dupéré, aurait pu intervenir en sa faveur auprès des Sulpiciens pour qu'ils considèrent son embauche – alors que le fils Dupéré fréquente leur collège[26]. Pourtant, à son mariage, la signature qu'Éléonore appose à son contrat laisse deviner une main d'écriture peu assurée, qui s'apparente aux individus peu scolarisés (**fig. 3**) ; aussi, elle a potentiellement bénéficié du soutien d'amis ou de parents pour parfaire sa formation.

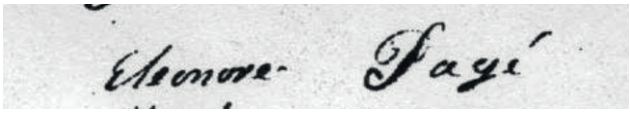


Fig. 3. Signature d'Éléonore Pagé qui apparaît dans son contrat de mariage en 1815, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, CN601, S68, greffe Jean-Marie-Cadieux, contrat de mariage entre François Derome et Éléonore Pagé, 27 août 1815.

Après l'expérience sulpicienne, Éléonore Pagé enseigne par la suite dans les écoles élémentaires de la région rurale du Kamouraska pendant dix ans, vraisemblablement pour se rapprocher de son fils François-Magloire qui étudie entre 1830 et 1835 au collège de La Pocatière, sous la protection de son oncle, le prêtre Georges-Stanislas Derome (1802-1858). Il n'est pas impossible que ce dernier, qui détient la cure d'un des villages de la région, ait pu intercéder en faveur de sa belle-sœur Éléonore pour qu'elle exerce sa profession[27].

Jusqu'en 1835, les choix d'Éléonore lui permettent ainsi de veiller au devenir de son fils. Ils lui offrent en même temps un certain espace de liberté : une indépendance relative, certes, mais qui lui évite d'être à la charge de sa famille maternelle, de sa belle-famille ou d'inconnus. Ses fonctions d'institutrice lui assurent, à son fils et à elle, le gite et le couvert. Cette trajectoire prend toutefois un nouveau tournant dans les années 1840, décennie où François-Magloire, devenu majeur, démarre sa pratique du droit en se déplaçant dans la ville de Québec. Elle poursuit de son côté le métier d'institutrice dans les paroisses de régions périphériques, notamment à Kamouraska, à Saint-Michel-de-Bellechasse, à Saint-Vallier, à Beaumont, puis enfin à Deschaillons (**fig. 4**). Elle ne cohabite donc pas avec son fils durant cette période qui s'étire jusqu'en 1849, pas plus qu'elle n'assiste à son mariage survenu en 1848 à Québec[28]. Son retour dans cette même ville à compter de 1850, où elle ouvre une maison de pension

23 Cette école était située au cœur du quartier du Vieux-Montréal actuel, près du principal port de l'époque.

24 Hubert O., « Petites écoles et collèges sulpiciens », dans Deslandres D. Dickinson J. A. et Hubert O., *Les Sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*, Montréal, Fides, 2007, p. 402.

25 Pagé n'apparaît pas au registre des pensionnaires des Ursulines de Québec. Il n'est toutefois pas impossible qu'elle ait pu bénéficier de l'enseignement des sœurs de la Congrégation Notre-Dame dans la région de Montréal. Voir Archives de la Congrégation Notre-Dame, fonds 301.220.007, registres des pensionnaires de la mission de Boucherville, septembre 1808 à juin 1810, pension de « la petite Pagé », par les soins de son oncle et de sa tante. À noter qu'aucune famille Pagé ne demeure à Boucherville à cette époque.

26 Henry Dupéré, fils de Pierre-Joseph et de Geneviève Fauteux, étudie au collège de Montréal de 1820 à 1824.

27 Georges-Stanislas Derome était impliqué dans la gestion des écoles élémentaires de cette région.

28 Elle ne sera pas retenue comme marraine lors du baptême des deux premiers enfants de François-Magloire Derome en 1851 et 1854.

dans la Haute-Ville[29] (**fig. 5**), s'explique potentiellement par des raisons professionnelles : le surintendant de l'Instruction publique pose de nouvelles exigences quant au passage de brevets par tous les instituteurs[30]. Ce retour dans la capitale coïncide toutefois avec le départ de son fils pour Montréal, où il passera le plus clair de son temps entre 1849 et 1851. La mise en opération de cette maison de pension privée s'inscrit dans la continuité pour Éléonore, qui avait déjà offert de tels services dans certaines des localités où elle avait occupé les fonctions d'institutrice[31]. Cette initiative témoigne d'une capacité d'entreprise et d'une autonomie certaine : non seulement Éléonore Pagé assume-t-elle la gestion du bail[32], mais elle s'autorise même une publicité dans le *Journal de Québec* pendant plusieurs mois (**fig. 6**). En contrepartie, sans être directement dépendante de son fils sur le plan de sa subsistance, plusieurs indices laissent croire qu'elle entretient tout de même une relation soutenue et significative dans le temps avec lui[33]. Le fait qu'il prenne sa défense auprès du surintendant de l'Instruction publique dans une histoire de gages non payés en 1844 en représente un témoignage éloquent[34]. Enfin, lorsque François-Magloire déménage à Rimouski, en 1858, elle l'accompagne.

Assumer et défendre son statut… avant de le sublimer

Les écueils que nous avons soulevé jusqu'à maintenant en considérant la gestion des biens, le support familial et les issues professionnelles nous amènent plus largement à examiner le statut social – et pas seulement légal – de la femme abandonnée. Comment expliquer l'absence, comment la défendre ? Comment et pourquoi faire évoluer ce statut, et en usant de quelles stratégies ?

Les circonstances qui entourent le départ du mari – qui restent en partie nébuleuses – sont déterminantes dans la perception qu'a l'entourage de la situation d'Éléonore Pagé. S'agit-il d'une absence temporaire ou d'un abandon définitif ? Une absence temporaire ne couvre pas d'opprobre, mais l'abandon définitif suscite nécessairement d'autres réactions. Faut-il attribuer ce départ à l'échec du mariage, à l'inconstance du mari, au mauvais comportement ou caractère de la femme ? Bien qu'aucun témoignage ne permette d'étayer ces spéculations, il y a fort à parier qu'elles auront alimenté les mauvaises langues, d'autant que la mauvaise

29 Information révélée à la fois par le recensement de 1851, les annuaires Marcotte et les publicités dans les journaux de l'époque. Dans l'Annuaire Marcotte de 1852-53, elle est notamment présentée comme gestionnaire d'une « *boarding-house* ».

30 Dufour A., « Les institutrices du Bas-Canada : incompétentes et inexpérimentées ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n°4, 1998, p. 15-16.

31 Voir notamment BAnQ, Fonds E13 (Ministère de l'Éducation), contenant 1960-01-32, boite 298, lettre 264, 6 mars 1849, M. E. P. Derome à J.B. Meilleur, surintendant de l'Éducation. Selon Denyse Baillargeon, tenir une maison de pension est « une autre activité féminine importante dans les villes où arrivent et transitent de nombreuses personnes seules ». Voir Baillargeon D., *op. cit*, p. 46.

32 Le bâtiment qu'elle occupe a été loué à Hortense Fortier, femme d'affaires de la Haute-Ville. Le bris des conditions entraîne une saisie contre Éléonore Pagé en 1857. Voir la publication de l'action en justice intentée par Fortier publiée dans *Le Courrier du Canada*, édition du 30 juin 1857.

33 François-Magloire Derome rend hommage à sa mère en lui dédiant une strophe complète d'un poème portant sur l'église sous laquelle elle repose. Voir Derome F.-M., « Les cloches de Saint-Germain », *L'Album des familles*, édition du 1er juillet 1880, p. 302.

34 Voir BAnQ, Fonds E13, Lettres reçues, contenant 1960-01-032, boîte 288, n°1096, 17 décembre 1844, F.M. Derome, avocat, à J. B. Meilleur, surintendant de l'Instruction publique. François-Magloire Derome agira par ailleurs comme président honoraire de l'Association des instituteurs du district de Québec en 1846, signe qu'il demeurait intéressé par les affaires scolaires. Voir *Journal de Québec*, édition du 16 juillet 1846, p. 2-3.

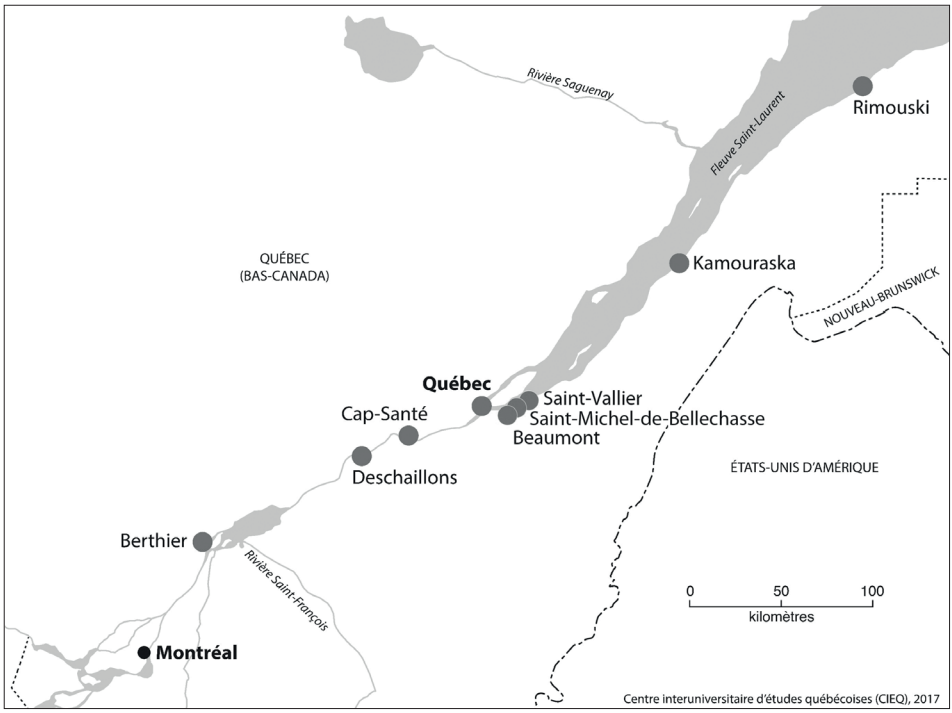
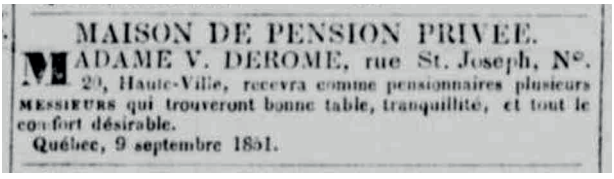


Fig. 4. Lieux de résidence d'Éléonore Pagé (Plan : Philippe Desaulniers, Centre interuniversitaire d'études québécoises, 2017).



Fig. 5. Bâtiment dans lequel Éléonore Pagé a géré une maison de pension dans les années 1850. Il est situé au 20, rue Garneau, dans la Haute-Ville de Québec (Photographie : Jean-René Thuot, 2017).



MAISON DE PENSION PRIVEE.

MADAME V. DEROME, rue St. Joseph, N°. 20, Haute-Ville, recevra comme pensionnaires plusieurs MESSIEURS qui trouveront bonne table, tranquillité, et tout le confort désirable.

Québec, 9 septembre 1851.

Fig. 6. Publicité pour la maison de pension d'Éléonore Pagé, veuve Derome, Journal de Québec, *7 octobre 1851, p. 4.*

réputation du père d'Éléonore portait déjà ombrage aux Pagé[35]. Si la famille Derome lui a effectivement tourné le dos, elle se sera sans doute trouvée à la merci du jugement public. En contrepartie, si le mari a agi de manière irresponsable, sa famille a pu tenter de se racheter en supportant ponctuellement l'esseulée. L'assistance du curé Derome, très jeune au moment du départ de son frère pour le Midwest, pourrait ainsi être lue comme un acte de réparation. Quoi qu'il en soit, Éléonore Pagé doit tout de même défendre sa probité : le fait qu'elle s'investisse rapidement dans une carrière d'enseignante peut certes s'expliquer par des raisons pécuniaires, mais suggère aussi l'hypothèse qu'elle ait pu, assez tôt, réaliser que l'absence de son mari serait peut-être définitive. Le fait qu'elle ne soit jamais sollicitée par ses réseaux de parenté et de sociabilité pour agir comme marraine témoigne à la fois du peu de confiance du retour prochain de son mari et du faible capital social qui lui est associé, voire de son déclassement.

Dans ses fonctions d'institutrice, son statut de femme mariée ne la préserve pas des préjudices que subissent ses consœurs, pour la plus grande partie célibataires : les conditions salariales des maîtresses sont moindres que celles des maîtres[36]. Éléonore n'hésite d'ailleurs pas à réclamer son dû à un mauvais payeur devant les tribunaux en 1842. Face à l'aubergiste Ignace McNeil de Saint-Michel-de-Bellechasse, qui avait promis de lui verser 1 livre et 10 sols pour une année complète « d'abonnement et d'enseignement à ses deux petites filles », elle réclame près de la moitié du compte en souffrance ; mais elle défend aussi par le fait même sa probité et son intégrité, dans la mesure où l'affaire en cause implique une entente verbale[37]. Outre le respect de ses engagements, sa réputation doit par ailleurs être irréprochable si elle veut conserver sa position : sans le soutien d'un mari et d'une famille, elle reste vulnérable aux calomnies. Ainsi, ce n'est pas sur ses compétences que des citoyens de la paroisse de Deschaillons l'attaquent dans une lettre au surintendant de l'Instruction publique, mais bien sur sa conduite et ses valeurs. Accusée de fournir de mauvais exemples en se « metta[nt] dans des colères sans aucune raison, [en disant] des sottises aux enfants de leurs parents et à eux-mêmes, les trait[ant] de diables, de démons[38] », Éléonore Pagé rétorque dans une lettre en fustigeant les plaignants dont « les enfants ont des têtes de pierre[39] », ne cherchant qu'à « détruire le caractère de personnes respectables[40] ». Dans le tourment, Éléonore veille ainsi à ses propres intérêts avec sa plume, se permettant même au détour d'une phrase de s'attacher l'appréciation de l'inspecteur des écoles de la région, soit l'influent conseiller législatif Joseph Dionne[41] (1786-1859).

35 Les multiples démêlés de François Pagé devant les tribunaux témoignent de son caractère turbulent et de ses épisodes d'alcoolisme. Voir notamment BAnQ, Fonds TL19 (Cour du Banc du Roi – district de Montréal), S4, SS1, dossier n°158, terme du 22 juin 1824, action sur compte entre Jean-François Montreuil, aubergiste de Montréal, défendeur, et François Pagé, navigateur et pilote, actuellement à Montréal, défendeur; BAnQ, Fonds TL31 (Cour des Sessions de la Paix – district de Québec), S1, SS1, dossiers n°4218, terme du 19 février 1816, pétition de François Pagé, de la rue St Valier, pour le renouvellement de sa licence (observation : des certificats de vie et de mœurs suivent la pétition).

36 Ses conditions salariales sont notamment évoquées dans une correspondance du Fonds de l'Instruction publique en 1849. Voir BAnQ, Fonds E13, contenant 1960-01-032, boîte 298, lettre n°204, 12 février 1849, déposition de Marguerite Arphonse à Louis-Flavien Goudreault, contre Madame Derome.

37 Musée de la civilisation, fonds Édouard Bacquet, 33, pièce n°30, cause juridique impliquant Derome (veuve) versus Ignace McNeil.

38 BAnQ, Fonds E13, contenant 1960-01-032, boîte 298, lettre n°204, 12 février 1849, déposition d'Isabelle Armstrong à Louis-Flavien Goudreault, contre Madame Derome.

39 BAnQ, Fonds E13, contenant 1960-01-032, boîte 298, lettre n°191, 9 février 1849, M. E. P. Derome, institutrice, à J. B. Meilleur, surintendant de l'Éducation.

40 BAnQ, Fonds E13, contenant 1960-01-32, boite 298, lettre n°264, 6 mars 1849, M. E. P. Derome à J. B. Meilleur, surintendant de l'Éducation.

41 Marchand de profession, Joseph Dionne a également siégé au Conseil spécial du Bas-Canada (1838-1841). Avant sa rencontre avec Pagé, son parcours d'homme public l'avait également conduit à endosser les charges de juge de paix, de commissaire des petites causes et de lieutenant-colonel de la milice sédentaire.

La durée de l'absence de son mari conduit au fil du temps Éléonore Pagé à travailler à une stratégie de sortie de l'absence. Présentée dans les documents produits par les autorités étatiques et religieuses comme « Madame Derome », ou encore « femme de François Derome, absent de cette province », elle entreprend elle-même d'incliner les choses dans le cours des années 1840. Dans le cadre du procès contre Ignace McNeil en 1842, elle se présente devant le greffier Larue comme « Madame veuve Derome » ; en 1851, la publicité diffusée pour sa maison de pension la désigne comme « Veuve Derome[42] ». Cette même année 1851, elle déclare au recenseur être une veuve âgée de 45 ans, alors qu'elle en porte plutôt 55. Avait-elle entamé dès cette époque des démarches pour faire reconnaître son nouveau statut auprès des autorités catholiques ?

C'est ce que laisse deviner une correspondance adressée à l'évêque de Québec à l'automne 1859, dans laquelle elle demande la permission de se remarier. Pour confirmer la mort de son mari qui serait survenue en 1828 à la Nouvelle-Orléans, sachant que « les lois ecclesiastiques [*sic*] sont de rigeur [*sic*] sur ce point[43] », Éléonore Pagé soumet alors une lettre d'attestation produite par un notaire de la Nouvelle-Orléans en 1837 – soit l'année où elle-même aurait été mise au fait de la situation. Elle se fait à la fois déterminée et suppliante :

> Je ne crois pas d'être refusée de la permission de me remarrier [*sic*], vue la justice de ma demande. Il serait malheureux pour moi de manquer le parti respectable que je rencontre J'ai passé des jours bien malheureux d'être seule depuis 1821 cela fait 38 ans depuis son départ [...]. [Avant 1828,] je recevais très souvent de ses lettres et depuis ce temps aucune nouvelle de lui c'est ce qui assurait davantage qu'il n'existait plus. Comme je suis assurée de ma liberté, j'attends une permission de votre part adressée à moi si c'est un effet de votre bonté. Je vous en aurai une éternelle reconnaissance[44].

Elle termine cette lettre en signant « Marie Éléonore Pagé, veuve Derome ». Le délai de plus de vingt ans écoulé avant d'initier ce processus suscite des interrogations, d'autant que le notaire américain instrumentalisé pour cette démarche n'a laissé aucune autre trace de sa pratique[45]... En outre, si Pagé évoque dans sa lettre l'existence d'un lien avec son mari après son départ, un témoignage indirect livré tout juste après ce même départ laisse plutôt croire à un lien brisé par l'abandon[46]. Peu importe le fondement de la démarche d'Éléonore Pagé, son initiation répond à des considérations qui sont essentiellement le fruit de son propre ressort, alors qu'elle agit plutôt que subir.

On ignore quelle fut la réponse de l'Évêque, mais Éléonore ne se remariera pas. Elle vit toujours chez son fils quand, à 64 ans, elle rend l'âme au printemps 1860. Le curé officiant à Rimouski inscrit au registre avoir « inhumé dans l'Église du lieu le corps de Marie Eléonore Pagé, épouse de François Derome, absent depuis long-temps [*sic*] de la paroisse[47] ».

42 La désignation « veuve Derome » utilisée dans la publication de l'avis de la procédure judiciaire contre Pagé en 1857 laisse comprendre que son statut matrimonial est de notoriété publique. Voir *Courrier du Canada*, édition du 30 juin 1857.

43 Archives de l'Archidiocèse de Québec (ci-après AAQ), Fonds 28, CP 1-109, correspondance reçue (1849-1870), 1er septembre 1859, lettre d'Éléonore Pagé, veuve Derome, à Mgr de Tloa.

44 AAQ, Fonds 28, CP 1-109, correspondance reçue (1849-1870), 1er septembre 1859, lettre d'Éléonore Pagé, veuve Derome, à Mgr de Tloa.

45 L'attestation est signée par un notaire du nom de Guillaume Boisvert, qui conclut sa missive en mentionnant que la nouvelle de la mort de François Derome avait été publiée à l'époque dans *L'Aurore de la Nouvelle-Orléans*. Il n'a pas été possible de retracer cette publication à ce jour.

46 Dans le cadre d'un procès pour diffamation dans lequel il est le plaignant en 1822, François Pagé mobilise un témoin qui laisse entendre que l'abandon de sa fille Éléonore Pagé est définitif. Il déclare ainsi au sujet du pilote « [...] *that [Pagé] has no family to bring up but has a married daughter with a family that her husband has left her* [...] ». Voir BAnQ, Fonds TL19, S4, SS1, session octobre 1822, dossier 96, témoignage de Charles Rémond, dans le procès de François Pagé contre William Dawson.

47 Registres du Fonds Drouin, paroisse Saint-Germain de Rimouski, 5 avril 1860, sépulture d'Éléonore Pagé, épouse de François Derome.

Conclusion

Le parcours d'Éléonore Pagé, issue des classes moyennes du monde artisan, permet d'appréhender l'espace de possibles d'une femme qui fait face à plusieurs *absences*. Absence de son mari certes, mais aussi de celle d'une mère décédée trop tôt, d'une fratrie qu'elle n'a jamais eue, d'un père absent à cause de son travail et d'un fils entraîné dans le tourbillon d'une carrière d'homme public. Elle compose de plus avec un cercle de sociabilité restreint, ne possédant que peu de liens avec sa propre parenté et encore moins avec sa belle-famille. Limitée dans ses initiatives sur le plan légal, elle parvient à gagner honnêtement sa vie en usant de mobilité, de polyvalence, et de capacités personnelles certaines. Rusée et résiliente, elle utilise sa plume comme instrument de pouvoir, tantôt pour se défendre, tantôt pour mettre en branle un plan. Là où d'autres historiens ont tenté de démontrer de quelle manière les femmes participent à établir, pérenniser, voire renforcer le pouvoir de maris absents définitivement ou temporairement[48], la trajectoire d'Éléonore fait plutôt valoir la capacité à construire de toutes pièces un statut sur des bases fragiles. Pourtant, face à l'État et à l'Église, elle demeure tout de même prisonnière de son statut de femme mariée, confinée à la marge, assujettie au pouvoir d'un homme absent.

La reconstitution d'un parcours féminin « à la marge des documents » demeure une entreprise difficile et improbable. Un chercheur rompu à la pratique microhistorique comme Alain Corbin admettait ainsi le caractère « mystérieux » de l'épouse de son Louis-François Pinagot[49]. Le cas d'Éléonore Pagé est emblématique à plusieurs égards, reflétant la complexité de l'existence de ces femmes qui font face à l'absence dans la société bas-canadienne. Sa trajectoire permet d'observer les négociations entourant le patrimoine familial, de circonscrire le rôle précis des réseaux de sociabilité et de parenté, et de jauger les possibilités d'emploi dans un contexte d'évolution accéléré. À travers elle, on peut apprécier les frontières de l'absence, ses modalités, et les stratégies pour la contrer. Toutes ces facettes de l'existence d'Éléonore commandent chacune, individuellement, des initiatives nouvelles en recherche.

48 Voir par exemple Noel J., « N'être plus la déléguée de personne : une réévaluation du rôle des femmes dans le commerce en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n°2-3 p. 209-241 ; Grenier B, *Marie-Catherine Peuvret. Veuve et seigneuresse en Nouvelle-France, 1667-1739*, Québec, Septentrion, 2005 ; McKenna, K M. J., art. cit.

49 Corbin A., *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Paris, Flammarion, 1998, p. 72-73.

Bibliographie

Baillargeon D., *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2012.

Bradbury B. *et al.*, « Property and Marriage. The Law and the Practice in Early Nineteenth-Century Montreal », *Histoire sociale / Social History*, vol. 26, n° 51, 1993, p. 9-39.

Bradbury B., *Wife to Widow. Lives, Laws, and Politics in Nineteenth-Century Montreal*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2011.

Castelli M. D., « Le douaire en droit coutumier ou la déviation d'une institution », *Les Cahiers de droit*, vol. 20, n° 1-2, 1979, p. 315-330.

Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence, Bretagne et Québec (XVII^e^-XVIII^e^ siècles)*, Québec, CIEQ, 2015 [en ligne] https://images.cieq.ca/CIEQ_WEB/multimedia/978-2-921926-54-6.pdf.

Christie N. et Gauvreau M. (dir.), *Mapping the Margins. The Family and Social Discipline in Canada, 1700-1975*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2004.

Corbin A., *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Paris, Flammarion, 1998.

Cugnet F.-J., *Traité abrégé des ancienes loix, coutumes et usages de la colonie du Canada*, Québec, William Brown, 1775.

Derome F.-M., « Les cloches de Saint-Germain », *L'Album des familles*, édition du 1^er^ juillet 1880.

Dufour A. et Dumont M., *Brève histoire des institutrices au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2004.

Dufour A., « Les institutrices du Bas-Canada : incompétentes et inexpérimentées ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 4, 1998, p. 521-548.

Errington E. J., « "Ladies" Academies and "Seminaries of Respectability": Training "Good" Women of Upper Canada », dans Errington E. J., *Wives and Mothers, Scholl Mistresses and Scullery Maids: Working Women in Upper Canada, 1790-1840*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1995, p. 209-232.

Errington E. J., *Wives and Mothers, Scholl Mistresses and Scullery Maids: Working Women in Upper Canada, 1790-1840*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1995.

Ferland C. et Grenier B. (dir.), *Femmes, culture et pouvoir. Relectures de l'histoire au féminin, XV^e^-XX^e^ siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010.

Grenier B, *Marie-Catherine Peuvret. Veuve et seigneuresse en Nouvelle-France, 1667-1739*, Québec, Septentrion, 2005.

Hubert O., « Petites écoles et collèges sulpiciens », dans Deslandres D., Dickinson J. A. et Hubert O., *Les Sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*, Montréal, Fides, 2007.

Keough W., « The "Old Hag" Revisits St Brigid: Irish-Newfoundland Women and Spirituality on the Avalon », dans Gleason M., Myers T. et Perry A., *Rethinking Canada. The Promise of Women's History* (6^e^ édition), Don Mills, Oxford University Press, 2011, p. 59-67.

McKenna K.M.J., « The Role of Women in the Establishment of Social Status in Early Upper Canada », *Ontario History*, vol. 83, n° 3, septembre 1990, p. 179-206.

Noël F., *Family Life and Sociability in Upper and Lower Canada, 1780-1870*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003.

Noel J., « N'être plus la déléguée de personne : une réévaluation du rôle des femmes dans le commerce en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n° 2-3, 2009/2010, p. 209-241.

Noel J., *Along a River. The First French-Canadian Women*, Toronto, University of Toronto Press, 2014.

Ouellet M.-E., « Un pouvoir de remplacement : les enjeux féminins de la migration de retour au Canada sous le régime français », dans Ferland C. et Grenier B. (dir.), *Femmes, culture et pouvoir. Relectures de l'histoire au féminin, XV^e^-XX^e^ siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 145-168.

Robert J.-C., « Viger, Jacques », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval/University of Toronto, 2003.

Young B., « Getting Around Legal Incapacity: The Legal Status of Married Women in Trade in Mid-Nineteenth Century Lower Canada », dans Baskerville P., *Canadian Papers in Business History*, vol. I, Victoria, Public History Group / University of Victoria, 1989.

Jean-René Thuot
Professeur d'histoire du Québec préindustriel,
Université du Québec à Rimouski, Québec, Canada

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels

CC BY SA

Partie 3

S'affirmer ?

MAIS COMMENT PEUT-ON ÊTRE LA FEMME DE PROUDHON ? EUPHRASIE PIÉGARD (1822-1900) FACE À L'EMPRISONNEMENT, L'EXIL ET LES OPINIONS POLITIQUES DE SON MARI

Olivier Chaïbi

> Je vous ai laissée hier soir triste et pleurante [...] Pour la première fois, vous avez vu ce que c'est qu'attendre, seule, un mari qui ne rentre pas. Allons, soyez forte : sachez à l'occasion vous passer de ma présence ; il le faut, il le faudra toujours[1].

Ces quelques lignes de Proudhon adressées à sa femme Euphrasie Piégard depuis la prison de la Conciergerie laisseraient supposer que l'absence maritale à laquelle la jeune femme et mère a dû faire face est liée à l'emprisonnement de son époux. En réalité, le délaissement de la veille auquel il est fait allusion dans cette lettre n'est pas en rapport avec l'incarcération. Bien au contraire, Proudhon bénéficiait d'une permission pour quitter la prison et rejoindre ainsi sa famille. Mais le besoin de se mobiliser pour une cause politique a prévalu chez le chantre des devoirs conjugaux dont la pensée politique sur la propriété, le travail ou la famille a scandalisé grand nombre de ses contemporains et continue encore de susciter des incompréhensions de nos jours.

L'objet de cette publication n'est pas de revenir sur les positions économiques, politiques et sociales de Proudhon qui n'ont jamais cessé d'être étudiées et discutées ardemment[2], mais de faire la place à une femme, qui comme de nombreuses autres femmes de militants politiques, y compris dans les milieux les plus progressistes, ont été reléguées dans la sphère ménagère quand le domaine public devenait celui des hommes. Plusieurs saint-simoniennes ou fouriéristes en ont témoigné au XIX^{e} siècle[3].

1 Lettre du 26 mai 1851, dans Proudhon, *Lettres à sa femme*, préface de S. Henneguy, Paris, Grasset, 1950. Les citations de Proudhon sont en italique afin de les distinguer des autres citations.

2 Pour les travaux les plus récents, on pourra se reporter à la *Revue des études proudhoniennes*, dont les numéros sont disponibles sur le site de la société P.J. Proudhon. Une entrée thématique dans l'œuvre peut se faire à travers le *Dictionnaire Proudhon*, publié sous la direction de Navet G. et Gaillard C. chez Aden en 2011. Une biographie récente est proposée par Cambost A.-S., *Proudhon, l'enfant terrible du socialisme*, A. Colin, 2009. La référence la plus complète reste néanmoins l'œuvre magistrale de Haubtmann P., *Pierre-Joseph Proudhon, sa vie et sa pensée*, Beauchesne, 1982. Ce dernier développe toutefois peu la question des femmes qui fait l'objet d'une annexe dans *Proudhon, 1855-1865*, Desclée de Brouwer, 1988, p. 58-74. Depuis, le nombre de rééditions ou de citations de *La Pornocratie, ou les femmes dans les temps modernes*, une œuvre pourtant posthume de Proudhon publiée en 1875, montre à quel point le sujet est délicat et polémique. L'ouvrage est tantôt utilisé pour décrédibiliser la pensée de l'auteur en faisant ressortir son mysogénisme phallocrate effectivement bien apparent ; tantôt mobilisé, notamment dans les courants réactionnaires et conservateurs, pour justifier des positions rétrogrades à l'égard du mariage et des rapports de sexe.

3 Riot-Sarcey M., *La démocratie à l'épreuve des femmes, trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*, Paris, Albin Michel, 1994.

"Mais comment peut-on être la femme de Proudhon ?", in : *Le temps suspendu*, 237-245

À travers le tableau de son ami Proudhon et de ses filles[4], Gustave Courbet a prétendu incarner le progrès de l'humanité dans une toile, conformément à leurs idées communes sur le réalisme social[5]. Si quelques esquisses ont été réalisées avec Euphrasie Piégard, Mme Proudhon finit par être effacée de la toile, l'arrière-plan du foyer suffisant peut-être pour la suggérer. Après tout, le peintre ne cherchait-il pas à mettre avant tout en valeur l'importance des savoirs au XIXe siècle, et sur ce plan, c'est bien Proudhon qui instruisait ses filles, puisque la pauvre Mme Proudhon en eût été bien incapable. Cette dernière a fait néanmoins peu de temps après la mort de son époux l'objet d'un portrait, que Courbet refusa de signer. Euphrasie jugea que trois pauses étaient déjà bien suffisantes quand le peintre voulait le mener davantage à la perfection[6]… exemple troublant de l'incapacité de ces apôtres du peuple à comprendre les goûts et les impératifs d'une femme qui en est issue.

Euphrasie Piégard était en effet la sixième enfant d'une famille de passementiers parisiens dont les affaires n'étaient pas des plus prospères, l'obligeant ainsi à rester encore à près de 25 ans à travailler chez ses parents qui ne pouvaient lui garantir une dot honorable. Sa vie nous est essentiellement connue par Proudhon, et plus spécifiquement par les absences de ce dernier, puisque celles-ci ont conduit à des relations épistolaires qui cessent lorsque les époux vivaient l'un auprès de l'autre[7].

Qui était Euphrasie Piégard, devenue Madame Proudhon ? Comment fit-elle face aux absences de son mari ? À travers elle, nous pouvons esquisser le portrait d'une femme ouvrière d'un militant socialiste peu enclin à la cause des femmes. Toutefois, de la rencontre au mariage en prison, à travers l'emprisonnement ou l'exil de son mari, l'on peut constater combien Euphrasie Piégard a joué un rôle non négligeable dans la trajectoire de Proudhon au milieu du XIXe siècle[8].

De la rencontre au mariage : Euphrasie face aux absences liées à la carrière de son mari (1847-1849)

Le 6 février 1847, au cours d'une de ses sorties dans Paris qu'elle semblait régulièrement s'accorder au détriment de sa mère, Euphrasie Piégard est abordée par un homme de la quarantaine dont les avances sont sans équivoque[9]. Ce dernier éprouve le besoin de s'en justifier le lendemain par un courrier qui nous révèle le projet bien explicite mais moins sentimental de Proudhon. Après lui avoir annoncé qu'il compte s'établir avec une femme jeune et même jolie,

4 Courbet G., *Pierre-Joseph Proudhon et ses enfants*, huile sur toile, Paris, 1865, Petit-Palais, Paris [en ligne] https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/petit-palais/oeuvres/pierre-joseph-proudhon-et-ses-enfants-en-1853.

5 Haddad M., « Le portrait de P.-J. Proudhon en 1853 par Gustave Courbet » dans Archives proudhoniennes, 2001.

6 Courbet G. (attribué mais non signé), *Madame Proudhon*, 1865, huile sur toile, Paris, Musée d'Orsay. Sur le portrait d'Euphrasie Piégard par Courbet, voir la préface de S. Henneguy dans *Proudhon*, *lettres à sa femme*, Paris, B. Grasset, 1950.

7 Les lettres de Proudhon à sa femme ont été conservées par leurs filles et ont fait l'objet en 1950 de la publication citée ci-dessus.

8 Voir *Madame Proudhon*, huile sur toile, Gustave Courbet, 1865, Musée d'Orsay, Paris [en ligne] https://www.musee-orsay.fr/fr/oeuvres/madame-proudhon-933.

9 L'anecdote est racontée par Suzanne Henneguy, la petite-fille de Proudhon. Avant la publication des lettres de Proudhon à sa femme, Pierre Haubtmann, le principal biographe de Proudhon, a pu s'entretenir longuement avec Catherine Henneguy, la fille aînée de Proudhon, et avoir accès aux archives familiales. Voir Haubtmann P., *Proudhon*, *1849-1855*, Paris, Desclée de Brouwer, 1988, notamment « P.-J. Proudhon, époux et père », p. 235-320.

et qu'il espère que sa physionomie reflète son caractère, son cœur et sa raison ; Proudhon ajoute qu'il se moque de sa condition :

> Je sais ce que valent la plupart des dots ; et quelles charges elles imposent à un mari : or, je suis bien décidé à ne rien changer à mes habitudes modestes [...] la femme qui m'épousera devra, comme moi, se résigner à la modestie[10].

Proudhon signale également qu'il ne voudrait pas d'une femme artiste ou écrivain. Daniel Halévy précise à ce sujet que le socialiste rejette à la même période les avances inattendues de la comtesse d'Agoult[11]. Mais il faut surtout admettre que Proudhon se méfie encore plus que Molière des « femmes savantes ». Proudhon précise en effet son modèle féminin : « l'ouvrière, simple, gracieuse, naïve, dévouée au travail et à ses devoirs... » dont il semble avoir cru en apercevoir le type en Euphrasie Piégard.

La brave fille Piégard ne sait alors pas encore qu'elle a affaire à l'auteur de « la propriété c'est le vol ». Peut-être conscient de sa petite notoriété dans Paris, le prétendant a préféré donner l'adresse de Gauthier son employeur lorsqu'il remet sa première missive à la jeune fille courtisée. Un frère d'Euphrasie, peut-être celui qui sert dans les troupes africaines, se charge de l'entrevue à venir. Proudhon se révèle alors impatient[12] et montre à quel point un homme ne saurait consentir à l'attente d'une femme quand cette dernière doit tôt s'habituer à son absence.

En effet, la relation est à peine entamée, que Proudhon, enfin identifié et admis avec réserve et méfiance par la famille Piégard, doit partir travailler en province pour son employeur, envisageant un moment d'installer le futur ménage à Lyon. Mais à la fin de l'année 1847, il annonce son retour à Paris, retour retardé par un dernier séjour bisontin au chevet de Catherine, la pieuse, austère et dévouée paysanne mère de Proudhon, qui lui voue une admiration peut-être excessive. Proudhon donnera d'ailleurs le prénom de Catherine, pourtant démodé, à sa fille aînée. L'anarchiste, pourtant capable de critiquer la moindre pensée et réticent à un grand nombre de prescriptions politiques ou morales, semble avoir presque fait un credo sacré du malheureux conseil de sa mère : « Ne parle jamais d'amour à une jeune fille, même quand tu te proposerais de l'épouser[13] ». Sur ce plan, la prescription a été plus que respectée. Jamais les lettres de Proudhon à sa femme ne laisseront la place au moindre sentiment. Elles ne traiteront que d'affaires domestiques. Il faudra alors se pencher dans les carnets ou les autres correspondances de Proudhon pour le voir confier ses sentiments familiaux au milieu d'un flot de pensées politiques et papiers relatifs à ses activités publiques, qui nous montrent cependant que ces dernières ont été plusieurs fois infléchies par son amour pour Euphrasie... et qu'au final, les absences qu'il lui fait subir l'affectent considérablement.

Alors que les écrits de Proudhon ont fait dès sa mort l'objet d'une conservation minutieuse, on ignore ce que sont devenus ceux d'Euphrasie Piégard, qui n'était pas capable d'écrire elle-même, et se fit d'abord aider par ses frères, puis des amis de Proudhon et enfin sa fille aînée pour gérer ses correspondances tout au long de sa vie. Euphrasie Piégard nous est ainsi connue par une de ses petites filles, Suzanne Hennéguy, qui a choisi en 1951 de faire publier les lettres de Proudhon à sa femme avec l'aide de Daniel Halévy.

Cette correspondance fait d'emblée apparaître une absence de lettres du 12 décembre 1847 au mois d'avril 1849. Elle pourrait s'expliquer par le fait que Proudhon soit revenu à Paris et qu'il n'ait plus besoin d'envoyer des lettres à sa promise, qu'il aurait pu alors épouser... La famille

10 Lettre du 7 février 1847, dans Proudhon, *Lettres à sa femme*, *op. cit*.
11 Halévy D., *Le Mariage de Proudhon*, Paris, Stock, 1955, p. 50.
12 Lettre du 26 février 1847, dans Proudhon, *Lettres à sa femme*, *op. cit*.
13 Henneguy S., préface dans Proudhon, *Lettres à sa femme*, *op. cit*.

Piégard éprouvait-elle encore des réticences ? Il est vrai que la mère d'Euphrasie n'appréciait guère celui qu'elle nommait devant sa fille « ta trouvaille des rues[14] ». Mais la Révolution de février 1848 changea la donne. Proudhon devint l'éminent socialiste, autant admiré que redouté, élu représentant du peuple le 4 juin 1848. L'intense activité qu'il mena à travers ses journaux et ses projets bancaires ne pouvait pas lui laisser beaucoup de temps et sans doute Euphrasie dut elle supporter des absences qui purent sembler plus longues par leurs caractères aléatoires.

Du mariage au ménage en prison : Euphrasie femme de prisonnier politique (1849-1852)

En avril 1849, Proudhon est poursuivi pour ses critiques incessantes à l'égard du président. Il s'exila alors en Belgique. Mais au bout d'à peine une semaine il revint à Paris. On peut supposer qu'il ne put supporter de quitter la lutte politique et gérer ses affaires à distance. Mais l'hypothèse du besoin de se marier n'est pas négligeable. En effet, à peine revenu à Paris, il s'est entretenu avec Euphrasie et sa mère[15]. Faute de dot, le contrat tacite de mariage fut peut-être l'espérance de trouver un moyen d'adoucir par un statut matrimonial la peine de prison qui menaçait Proudhon. Mais ce fut peut-être aussi un moyen pour Proudhon d'adoucir son sort de prisonnier : « Je veux me marier. La présence d'une femme à mon foyer m'est devenue nécessaire. Sans cela je tournerai à l'anthropophagie », aurait-il avoué à son ami Darimon informé du projet[16]. Condamné à 3 ans de prison, il est écroué le 5 juin 1849 à Sainte-Pélagie puis envoyé quelques jours après à la Conciergerie. Proudhon ne cessa alors de demander à être installé de nouveau à Sainte-Pélagie près de là où logeait Euphrasie Piégard. Le mariage n'eut lieu que le 31 décembre 1849.

L'édition des œuvres de Proudhon et ses nombreux pamphlets permettaient à ce ménage particulier de s'installer convenablement pour des ouvriers parisiens. Euphrasie Piégard emménagea dans un appartement modeste, mais dans lequel Proudhon tint à ce qu'elle ne lésina pas sur les dépenses nécessaires pour avoir un mobilier confortable, c'est-à-dire répondant à la satisfaction des besoins vitaux : un lit pour dormir, une table pour déjeuner, une cuisine pour faire les repas… C'est d'ailleurs un des points qui revient le plus souvent dans la correspondance entre Proudhon et sa femme. Ce dernier l'informait régulièrement des sommes dont elle pouvait disposer et des dépenses qu'elle pouvait effectuer. Une grande partie par ailleurs des lettres depuis la prison sont relatives à des questions d'intendance, Euphrasie se chargeant d'apporter à son mari en prison du linge et des repas pour ce prisonnier particulier. Hasard ou condition négociée, le foyer de Madame fut provisoirement situé juste en face de la fenêtre de la cellule de Monsieur. Cette anecdote valut un siècle plus tard cette magnifique envolée lyrique de Daniel Halévy :

> Quant à l'installation matérielle des futurs époux, là encore tout va au mieux, la chance se montre aussi bonne que l'Administration. Dans cette rue Lafontaine sur laquelle ouvrent les fenêtres du pavillon des princes, une chambre était vacante dans la maison d'en face, si heureusement disposée qu'Euphrasie Piégard pourra de sa fenêtre échanger regards et signes avec l'époux prisonnier. Sommes-nous à Sainte-Pélagie ou à la Chartreuse de Parme ? Est-ce Euphrasie le nom de la bien-aimée, ou Clélia ? Est-ce Pierre-Joseph le nom de l'amant ou Fabrice ? Il semble que quelque plaisant démon confonde ici les situations et les êtres. Mais ce n'est pas la plume de Stendhal qui convient, c'est le crayon gras de Daumier sur la pierre[17].

14 *Ibid*.
15 *Ibid*.
16 *Ibid*.
17 Halévy D., *op. cit.*, p. 280.

Le mariage, civil bien évidemment dans le contexte de la Seconde République, fut rapidement consommé, ce qui aurait dû couper court aux accusations portées sur la sexualité de Proudhon, tant d'incontinence, que d'immoralité[18]. La première fille Proudhon naquit en effet en octobre 1850. Dans son carnet, Proudhon note d'ailleurs :

> 31 décembre 1849 - Célébration de mon mariage avec Euphrasie Piégard, passementière, née à la rue St Denys, âgée de 27 ans. Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas fait ce mariage 4 ans plus tôt. Quand la femme est bonne, mieux vaut plus tôt que plus tard : ce n'est pas rien non plus que de jouir des belles années et de la jeunesse d'une femme.
>
> Le Préfet de Police, M. Carlier, m'autorise à sortir une fois la semaine ; j'en profite pour mon mariage, et deux autres fois encore. Somme toute après six semaines de mariage, j'ai couché trois fois avec ma femme : chose dont je suis loin de me plaindre. Il n'est pas bon, selon moi, d'être toujours ensemble[19].

Mais les idylles entre Proudhon et Euphrasie Piégard furent de courte durée. Dès le début de l'an 1850, Proudhon est incarcéré de nouveau à la Conciergerie. Le fait que Proudhon ait continué son activité de polémiste n'a guère arrangé la situation.

Les lettres de Proudhon à Pierre Carlier, le préfet de police de Paris, montrent comment Pierre-Joseph négociait sans cesse avec les autorités ; notamment pour obtenir des visites ou la possibilité de correspondre. Ce dernier a été jusqu'à promettre de ne plus se préoccuper de politique mais de ne se consacrer qu'à la littérature scientifique, promesse dont il n'était guère difficile pour l'autorité de comprendre qu'elle n'engageait pas Proudhon au silence[20]. Toutefois, on constate que redoutant l'isolement, Proudhon tenta de modérer ses rédacteurs et journalistes de la *Voix du Peuple* pour ne pas empirer ses conditions de détention. Cette influence fut visible, la presse constatant à une période une modération du style du journal proudhonien. Cet affadissement eut un retentissement sur les ventes du journal qui diminuèrent alors[21].

Mais qui connaît Proudhon sait qu'il ne peut se retenir longtemps d'affirmer ses opinions. En avril 1850, il prend parti dans l'élection partielle d'un représentant du peuple à Paris tout en dénonçant la politique militaire du gouvernement. Cela lui valut immédiatement son transfert à la forteresse de Doullens dans la Somme.

Cette fois Proudhon sembla prendre conscience des conséquences de ses actes politiques. Il écrivit dans ses *Carnets*, le mardi 7 mai 1850, au secret à Doullens :

> Il y a aujourd'hui dix jours que je n'ai pas vu Euphrasie. Je l'attends demain. Pauvre enfant ! Elle était si heureuse à Sainte-Pélagie ! Et la voilà à Doullens ! Quel mal je lui ai fait ! Quels remords elle me donne ! Combien je suis coupable devant cette incomparable créature[22].

En arrivant à Doullens, Euphrasie Piégard donna à Proudhon des nouvelles de ses amis, il faut comprendre les rédacteurs de la *Voix du Peuple*. À la suite d'une visite avec le frère de

18 On a pu voir dans les propos de Proudhon une ode à la chasteté. Mgr Haubtmann va dans ce sens dans *Proudhon*, 1849-1855, p. 290. D. Guérin considère Proudhon comme un homosexuel refoulé dans *Proudhon, un refoulé sexuel*, 1969. En revanche, les caricatures conservatrices des socialistes au XIX^e^ siècle les dépeignent souvent comme des pervers. Même si Proudhon était très prude sur la sexualité, il pouvait être associé parfois aux autres socialistes. Sur Proudhon et la caricature, voir Menuelle T., *Le Charivari contre Proudhon*, Paris, Publications de la Société P.-J. Proudhon, 2006. Sur le socialisme et la sexualité, voir Bouchet T., *Les fruits défendus, socialismes et sensualité du XIX^e^ siècle à nos jours*, Paris, Stock, 2014.

19 Proudhon, *Carnets*, Dijon, Les Presses du réel, 2005.

20 Proudhon, lettre du 1^er^ mai 1850 aux rédacteurs de la *Voix du peuple*, dans *Proudhon, prisonnier politique*, Archives proudhoniennes, 2011.

21 Voir les commentaires des lettres publiées dans les archives proudhoniennes de 2011 par C. Gaillard sous le titre « Proudhon prisonnier politique ».

22 Proudhon, *Carnets*, *op. cit.*, 7 mai 1850.

Proudhon, ce dernier perdit le droit de le visiter, car il fut fouillé à la sortie et surpris avec des lettres à destination de la *Voix du Peuple*[23]. Il semblerait néanmoins que Proudhon évita d'exposer Euphrasie sur ce plan, bien que le ménage dépendait en partie des recettes du journal. Le père d'Euphrasie lui-même voulut par ailleurs proposer un avocat pour venir en aide à Proudhon, mais le choix d'un royaliste sembla peu pertinent.

Après quelques mois à l'écart de Paris, Proudhon parvint à être transféré de nouveau à la Conciergerie où Euphrasie put venir le rejoindre et lui amener régulièrement vaisselle et repas. Le ralentissement des lettres dans les correspondances connues laisse supposer alors une banalisation des relations entre le prisonnier et sa femme. Les absences deviennent moins nombreuses et les occasions de visite plus courantes, puisqu'un nouvel enfant naquit durant la période. Sa mort très précoce, comme une des suivantes, nous rappelle à quel point les conditions de vie et la maternité des femmes étaient encore particulièrement dures en ce siècle dit de progrès pour les hommes. À la mort d'une seconde fille, Proudhon fit part de cette scène de désespoir :

> Je suis frappé dans mon moi, dans mon orgueil, dans ma vie, dans tout mon être. La pauvre mère est là à mes côtés qui pleure ; moi, je voudrais rugir, j'étouffe. Ce n'est rien pour un homme de cœur de souffrir ; mais voir souffrir et mourir les siens, c'est là le supplice[24].

Euphrasie, Pierre-Joseph Proudhon et leurs enfants face à l'exil (1858-1862)

Libéré le 4 juin 1852, Proudhon put reprendre une vie normale qui éclipse du coup totalement les activités d'Euphrasie Piégard. Cette dernière devait néanmoins recevoir les relations de son mari, puisque plusieurs lettres à Proudhon demandent des nouvelles de son épouse et de ses filles, souvent jugées fort belles et bien aimables[25].

Mais les écrits politiques de Proudhon menacèrent évidemment la quiétude du ménage. En 1858, la publication de *La Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* valut à nouveau trois ans d'incarcération à son auteur. Proudhon ne put se résoudre à retourner vivre en prison où sa santé s'était déjà dégradée. Il fuit cette fois-ci en exil, laissant Euphrasie et ses filles seules à Paris. Il se réfugia en Belgique d'où il donna des consignes bien précises à sa femme concernant les relations qu'elle devait avoir. Ne pouvant plus publier, les conditions financières s'annonçaient difficiles. Proudhon transmit alors des consignes intraitables à sa femme :

> Souvenez-vous, chère femme, que vous devez me représenter auprès des personnes qui sont avec moi en relation d'amitiés ou d'affaires ; et que vous me feriez un déplaisir sensible en négligeant sur ce point mes recommandations[26].

Proudhon se plaignait d'ailleurs que sa femme peinait à écrire. Le 21 août 1858, il apprit par ses amis que sa femme était bien triste. Il était déjà question que celle-ci vienne le rejoindre à Bruxelles. Proudhon décrivait dans ses lettres le foyer auquel ils pouvaient prétendre en Belgique dans les moindres détails. Toutefois, c'est peut-être lui qui souffrait le plus de l'absence de sa femme :

23 Proudhon, lettre du 27 avril 1850 au Ministre dans *Proudhon*, *prisonnier politique*, Archives proudhoniennes, 2011.
24 Henneguy S., préface dans Proudhon, *Lettres à sa femme*, *op. cit*.
25 Ce fut le cas notamment de Sainte-Beuve ou de Jules Michelet.
26 Lettre du 18 août 1858, dans Proudhon, *Lettres à sa femme*, *op. cit*.

> Je vous vois d'ici, chère amie, bien triste de votre veuvage : mais votre chagrin n'est pas plus grand que le mien. [...] Puisque vous avez maintenant une chambre et un lit de moins à faire ; et moins de cuisine, donnez-moi un peu de ce loisir et écrivez-moi ce que vous voulez [...] vous ferez bien de me préparer à vous rejoindre ; car je sens bien que je ne pourrai vivre longtemps sans famille [...] Avouez aux enfants que je suis condamné pour avoir fait un livre et que je suis en exil pour éviter la prison. Il est bon que les petites filles apprennent de bonne heure ce que c'est que la douleur[27].

Une fois de plus, Euphrasie fut soumise à l'attente des ordres de son mari. Et c'est finalement elle qui dut le rejoindre. Le 31 octobre 1858, tout était prêt pour son départ en Belgique, mais elle devait se soumettre aux aléas administratifs et financiers liés à la condition de son mari qui lui précisait bien : « Encore une fois, attendez mes ordres ; ne partez pas sans que je le dise ».

À Bruxelles, la famille Proudhon sembla reprendre une vie normale. Mais Euphrasie souffrit rapidement de maladie, et surtout de l'absence de ses proches parisiens. Dans une lettre à Jules Michelet, Proudhon montra combien souffrait sa femme :

> Cher Maître, L'intérêt que vous daignez prendre à nos santés nous rend bien heureux et bien fiers. Ma femme surtout vous en remercie du fond du cœur. Hélas ! La pauvre créature, il se peut bien qu'elle soit bonne, je n'ai pas le droit de dire le contraire ; mais charmante, elle vous prie de rayer, quant à elle, ce mot de votre dictionnaire. Ainsi que vous l'avez entendu dire peut-être, elle n'a pas eu le temps de faire une convalescence, et la moitié de la maladie lui est restée. Cela se traduit par des douleurs articulaires intolérables, des rages de dents, des migraines folles. Je vous fais grâce du reste. Les journées douloureuses, les nuits sans sommeil, et l'impitoyable ménage par dessus le marché ! Parfois elle crie : c'est trop souffrir, elle pleure, et insensiblement le moral s'affecte : « Vous avez vos idées, me dit-elle encore ; et moi, quand vous êtes à votre travail, quand ma fille est en classe, je n'ai plus rien[28] ».

La suite de la lettre montre combien les ambitions politiques de ces hommes sacrifiaient bien des femmes aux XIX^e^ siècle : « Il faut avouer, cher Maître, que l'époque est mauvaise pour les malheureuses femmes. Nos luttes les assassinent, les brûlent à petit feu, les désorganisent[29] ».

En septembre 1862, la famille Proudhon put enfin revenir vivre à Paris. Pierre-Joseph décéda en 1865. Débutaient alors trente-cinq années de veuvage pour Euphrasie. Sa fille Catherine assura à présent sa correspondance. Les proches de Proudhon (Darimon, Sainte-Beuve, Crétin, notamment) restèrent auprès d'elle jusqu'à leur mort. Le mariage de Catherine et les publications posthumes de Proudhon permirent à la famille de vivre honorablement au quotidien. Toutefois, la mort de Proudhon éclipsa encore Euphrasie que l'on ne connaît au final que par Proudhon et ses absences.

Euphrasie décéda le 8 juillet 1900. Sur sa tombe, Jules Troubat, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale prononça cet éloge funèbre, qui tout en se voulant honorable pour Euphrasie, rappelle quelle était la place des femmes chez les hommes de progrès au XIX^e^ siècle :

> Cette mère des sept douleurs, comme elle mériterait aussi d'être appelée, si cruellement éprouvée, perdait tour à tour son mari et ses enfants. J'eus le plus calme et le plus consolant tableau de famille sous les yeux, quand je pénétrai pour la première fois dans ce modeste intérieur de Passy, où s'éteignit Proudhon et où continua de vivre sa veuve avec ses deux charmantes filles, encore enfants l'une et l'autre. Sainte-Beuve m'y envoyait souvent pour demander des nouvelles de l'illustre malade, et plus tard pour prendre des notes. Je devins ainsi l'ami de la famille et je le suis resté. On se livrait à des travaux de ménage, la mère et les filles mettaient la main à la pâte, sans préjudice pour l'éducation et l'instruction des enfants,

27 Lettre du 20 juillet 1858, dans Proudhon, *Lettres à sa femme*, *op. cit*.
28 Michelet J., *Correspondance*, textes réunis par Le Guillou L., Librairie H. Champion, Paris, 1996, lettre de Proudhon du 25 mars 1860 (t. IX, 8357, p. 394).
29 *Ibid*.

> que Proudhon voulait complètes, mais simples et appropriées au futur rôle de mères de famille, qu'il assignait à ses filles[30].

Constatant la faible proportion de femmes dans les notices du « Maitron », des contributeurs et contributrices du dictionnaire du mouvement ouvrier et du mouvement social se sont demandés s'il ne fallait pas intégrer systématiquement les femmes des militants dans les biographies ou leur accorder une notice[31]. Le cas d'Euphrasie Piégard illustre les difficultés d'une telle entreprise… Comme en témoigne la correspondance entre Michelet et Proudhon, la femme est maintenue chez la majorité des lettrés, des progressistes ou des socialistes de l'époque dans un rang mineur. Mais en même temps, la vie intime d'Euphrasie Piégard et de ses filles nous montre à quel point elles agissent en coulisse pour la réussite de leurs hommes, et surtout de leurs idées. Paradoxalement, dans le cas de Proudhon, c'est notamment leur travail d'archive de tous ses écrits qui font que des textes des plus polémiques ont été publiés alors qu'ils n'étaient pas destinés à cela. Les carnets ou correspondances intimes de Proudhon nous livrent ainsi un regard privé sur un homme qui est sans doute un de ceux qui incarne le plus ce qu'était le militantisme socialiste et populaire au XIX^{e} siècle dans une grande partie de la société. Souvent sexiste et misogyne, ses aspirations idéalistes et universelles à la justice, la liberté et l'égalité sont reprises plus tard par les femmes. Mais il montre peut-être également que les hommes eux-mêmes, en cherchant à justifier leur domination politique, percevaient bien leurs limites en l'absence des femmes.

30 *Madame P.-J. Proudhon, née Louise-Euphrasie Piégard (26 octobre 1822-8 juillet 1900)*, discours prononcé aux obsèques de Mme Proudhon, cimetière de Montparnasse, par Jules Troubat, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, le 11 juillet 1900.

31 *Le Maitron, dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social* contient un dictionnaire spécifique pour les femmes [en ligne] http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?mot18.

Bibliographie

Bouchet T., *Les fruits défendus, socialismes et sensualité du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Stock, 2014.

Cambost A.-S., *Proudhon, l'enfant terrible du socialisme*, Paris, A. Colin, 2009.

Guérin D., « Proudhon, un refoulé sexuel », dans *Essai sur la révolution sexuelle, après Reich et Kinsey*, Paris, Pierre Belfond, 1969.

Haddad M., « Le portrait de P.-J. Proudhon en 1853 par Gustave Courbet », dans *Archives proudhoniennes*, Courgenard, Société P.-J. Proudhon, 2001.

Halévy D., *Le Mariage de Proudhon*, Paris, Stock, 1955.

Haubtmann P., *Pierre-Joseph Proudhon, sa vie et sa pensée*, Paris, Beauchesne, 1982.

Haubtmann P., *Proudhon, 1855-1865*, Paris, Desclée de Brouwer, 1988.

Le Maitron, dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier-Les Éditions ouvrières [en ligne] http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?mot18.

Menuelle T., *Le Charivari contre Proudhon*, Paris, Publications de la Société P.-J. Proudhon, 2006.

Michelet J., *Correspondance*, textes réunis par Le Guillou L., Paris, Librairie H. Champion, 1996.

Navet G. et Gaillard C. (dir.), *Dictionnaire Proudhon*, Bruxelles, Aden, 2011.

Proudhon P.-J., *La Pornocratie, ou les femmes dans les temps modernes*, Paris, A. Lacroix et Cie, éditeurs, 1875.

Proudhon P.-J., *Lettres à sa femme*, préface de S. Henneguy, Paris, Grasset, 1950.

Proudhon P.-J., *Carnets*, Dijon, Les Presses du réel, 2005.

Riot-Sarcey M., *La démocratie à l'épreuve des femmes, trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*, Paris, Albin Michel, 1994.

Société P.-J. Proudhon, *Proudhon, prisonnier politique, Archives proudhoniennes*, Courgenard, Société P.-J. Proudhon, 2011.

Olivier Chaïbi

Docteur en histoire contemporaine, INSPE de Créteil, IDHES, France

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels

CC BY SA

LA RESPONSABILITÉ ÉDUCATIVE *AD INTERIM* AU MIROIR DE LA CORRESPONDANCE DE LA FAMILLE GLAYRE (1798-1804)

Sylvie Moret Petrini

Les études menées sur les implications pour les femmes de l'absence des époux ont placé la responsabilité éducative parmi les pouvoirs féminins de l'absence[1]. Les écrits personnels constituent des sources privilégiées pour interroger la nature de cette responsabilité éducative et en déterminer les contours. La correspondance échangée au sein d'une importante famille lausannoise, la famille Glayre, permet une étude de cas éloquente sur la répartition pragmatique des tâches induite par la séparation et la perception par chacun de ses prérogatives. La régularité de cette correspondance et son exercice durant différentes situations d'absence offrent en effet un matériau d'une grande richesse pour tenter de pénétrer l'organisation interne de la famille.

Le renouveau éducatif qui marque le XVIII[e] siècle voit les pédagogues et philosophes s'attacher à définir le rôle respectif des pères et des mères dans l'éducation des enfants. Bien qu'ils ne soient pas unanimes sur les attributions de chacun, il y a plusieurs points de convergences entre eux. Les pères se voient ainsi attribuer la responsabilité de l'éducation de leurs fils. Quant à la place de la mère, elle peut être centrale à l'instar de ce que suggèrent Félicité de Genlis[2] ou Johann Heinrich Pestalozzi[3] ou strictement limitée à la prime enfance comme Rousseau cherche à l'imposer[4]. Pour le philosophe genevois, la bonne mère est à la fois sensible à l'importance de sa tâche mais également pleinement consciente des limites de celle-ci. Ainsi l'héroïne de son roman épistolaire à succès *Julie ou la nouvelle Héloïse* (1761) prône-t-elle un modèle éducatif dans lequel elle-même se borne à donner les premiers principes à ses fils, jusqu'à l'âge de 7 ans, âge auquel elle se départ volontairement de cette tâche au profit de son mari chargé désormais de conduire leur formation pour en faire des hommes[5]. Rousseau lui fait affirmer : « Je suis femme et mère, je sais me tenir à mon rang. Encore une fois, la fonction dont je suis chargée n'est pas d'élever mes fils, mais de les préparer pour être élevés[6] ». Dans l'*Émile ou de l'éducation* (1762), il se montre encore plus restrictif en stigmatisant une prétendue faiblesse maternelle qui les rendrait inaptes à la conduite d'une tâche aux conséquences aussi

1 Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence, Bretagne et Québec (XVII[e]-XVIII[e] siècles)*, Québec, CIEQ, 2015.

2 Brouard-Arends I., « Adèle et Théodore ou Lettres sur l'éducation de Mme de Genlis, une proposition au féminin pour le modèle éducation des Lumières », dans Bessire F. et Ried M., *Madame de Genlis : littérature et éducation*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 299-306.

3 Tosato-Rigo D., « En attendant Gertrude. Mères et utopie sociale chez Pestalozzi », dans Pestalozzi J. H., *Écrits sur la Méthode. Volume V. Comme Gertrude instruit ses enfants. Un essai pour introduire les mères à l'art d'enseigner elles-mêmes leurs enfants, introduction et traduction de Michel Soëtard*, Le Mont-sur-Lausanne, Éditions Loisirs et Pédagogie, 2013, p. 187-199.

4 Popiel J. J., *Rousseau's Daughters: Domesticity, Education, and Autonomy in Modern France*, Durham, University of New Hampshire Press, 2008.

5 Rousseau J.-J., *Julie ou La nouvelle Héloïse : lettres de deux amants habitants d'une petite ville au pied des Alpes recueillies et publiées par J.-J. Rousseau*, édité par Goulemot J.-M., Paris, Librairie générale française, 2002, p. 641.

6 *Ibid*.

sensibles[7]. Caractère jugé propre à chaque mère, cette faiblesse est perçue par de nombreux pédagogues comme peu compatible avec un jugement objectif lié au bien de l'enfant pour son avenir et celui de sa famille.

La nature des informations que livre la correspondance échangée par les époux Glayre met en évidence l'utilité des écrits personnels pour nuancer les exemples d'éducation sexuée que l'on tire classiquement de la littérature pédagogique ; une littérature pédagogique dont la famille est du reste lectrice assidue.

Cette contribution, divisée en deux parties, vise à déterminer la réorganisation des prérogatives éducatives en situation d'absence. Dans la première partie, ce sont les conseils épistolaires que Pierre-Maurice adresse à son épouse durant leurs séparations qui sont examinés. La deuxième partie analyse le rôle éducatif maternel tel qu'il apparaît sous la plume de Marie-Bartholomée et questionne l'indépendance féminine en la matière.

Pallier l'absence par la correspondance : les conseils épistolaires de Pierre-Maurice

En préambule, il convient de présenter brièvement cette famille. Originaire de Romainmôtier, une commune du Pays de Vaud située hors des chemins de passage, fils de pasteur, Pierre-Maurice Glayre (1743-1819) fait ses études à l'académie de Lausanne. À l'âge de 21 ans, il est engagé pour servir de secrétaire particulier au dernier roi de Pologne, Stanislas Auguste Poniatowski, auprès duquel il demeure de 1764 à 1788. De retour en Suisse, il fait une carrière politique et participe à la Révolution vaudoise au côté des patriotes. Le poste le plus en vue qu'il occupe est sa fonction de membre du Directoire – soit l'organe exécutif suprême de la République helvétique qui a supplanté le système d'alliances entre villes et cantons qui prévalait avant 1798 – dont il devient président en janvier 1799. Il démissionne après 4 mois seulement, miné par les tensions internes et les attaques envers ce nouveau régime dont la durée de vie se limitera à 5 ans. Demeurant au service de sa patrie, il effectue diverses missions diplomatiques. Il participe notamment à la Consulta en 1802[8].

Sur le plan personnel, en 1787, il épouse Marie-Bartholomée, fille du colonel Jean-Louis de Crousaz. Un an après leur mariage naît Suzanne (1788-1876), leur fille aînée qu'ils surnomment affectueusement Mimi. Deux ans plus tard Marie-Bartholomée donne naissance à leur second enfant, un garçon prénommé Stanislas (1791-1804). La vie de la famille Glayre est marquée par les engagements politiques et diplomatiques de Pierre-Maurice qui l'obligent à vivre séparé de son épouse durant de longues périodes pendant lesquelles le couple maintient le contact par le biais d'une abondante correspondance. Les absences étudiées ici sont réparties entre trois périodes principales ; du début de l'année 1798 au mois d'août 1801, du mois de mars au mois de mai 1803 et du mois février au mois de mai 1804. Mais alors que plus de 100 lettres rédigées par Pierre-Maurice sont conservées pour cette période dans le fonds familial, seules une trentaine de lettres de Marie-Bartholomée nous sont parvenues. Cette correspondance a l'intérêt de croiser les points de vue car les lettres datant de 1803-1804 présentent la particularité d'être

7 Rousseau J.-J., *Émile ou De l'éducation*, édité par Wirz C., présenté et annoté par P. Burgelin, Paris, Gallimard, 1969, p. 202.

8 Hofmann A., « Pierre-Maurice Glayre (1743-1819) : des Lumières polonaises à l'engagement en faveur de la République », dans Böhler M. et Droz L., *Republikanische Tugend: Aussbildung [sic] eines Schweizer Nationalbewusstseins und Erziehung eines neuen Bürgers. Contribution à une nouvelle approche des Lumières helvétiques : actes du 16e colloque de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (Ascona, Monte Verità, Centro Stefano Franscini), 7-11 septembre 1998*, Genève et Paris, Slatkine, diff. H. Champion, 2000, p. 529-546.

co-rédigées par les enfants et les parents (Pierre-Maurice et son fils et Marie-Bartholomée et sa fille) donnant ainsi une vision très intimiste des relations qui lient les différents membres de la famille (époux, parents-enfants, frère-sœur). Elle offre également un point de vue inédit sur la formation des enfants, la correspondance servant de support à la fois aux nouvelles quotidiennes mais aussi aux extraits de lecture et journaux personnels rédigés par Suzanne et Stanislas et destinés à être corrigés par les parents.

Entre 1799 et 1801, Pierre-Maurice se trouve à Paris où il s'attache à défendre la neutralité suisse. Ses deux enfants sont alors âgés respectivement de 9 et 7 ans et leur éducation est devenu, pour lui, une véritable source de préoccupation. Ce faisant, il se conforme à sa propre perception de ses compatriotes dont il faisait l'éloge quelques mois plus tôt dans le discours prononcé à l'occasion de sa nomination comme membre du directoire helvétique. À côté du « doux penchants pour l'amitié », de l'« union des familles » et du « bonheur des époux », il plaçait au crédit des Vaudois les « tendres soins donnés à l'éducation des enfants[9] ». Lui-même consacre à ce sujet une part non négligeable de ses lettres – toutes contiennent quelques lignes dédiées à ses enfants et à leur formation[10] – accordant à ce moyen de maintenir le contact une importance capitale. Il décide ainsi de numéroter ses lettres et demande à son épouse de faire de même afin que tous deux puissent constater d'éventuelles défaillances dans la livraison du courrier. Extrêmement pointilleux sur la régularité de la correspondance, il engage souvent Marie-Bartholomée à ne pas omettre d'écrire comme le 20 mai 1798 où il commence sa lettre par un vif reproche :

> « Tu me néglige Ma chère femme ; j'attendois hier de tes nouvelles et c'est Auberjonois qui m'en a donné ; cela n'est pas bien. Il m'a dit que tu avois des migraines, que la bise t'avoit dérangé &c, &c, tu devois charger Mimi de me l'écrire. N'est-ce pas une grande fille qui peut déjà prendre dans bien des cas la place de sa mama[11]. »

Il perçoit leur correspondance comme un palliatif à son absence ainsi qu'il l'exprime dans sa lettre du 24 mars 1801 dans laquelle, constatant avec dépit la perte d'une missive, il rappelle leur rôle essentiel dans l'accomplissement à distance de son rôle paternel : « Je ne sais en effet pourquoi on auroit intercepté mon n° 18. Ceux qui l'ont fait ignore sans doute combien les lettres d'un père de famille sont un objet sacré[12] ».

Pour former leurs deux enfants, le couple opte pour un modèle d'éducation domestique. Suzanne et Stanislas sont ainsi placés sous la surveillance de leur mère qui supervise les leçons dont certaines, à l'instar de l'histoire, de la géographie et des mathématiques sont dispensées par des professeurs particuliers. Dans la correspondance, différents sujets en lien avec l'éducation sont abordés. Pierre-Maurice donne les directions générales sur les leçons et s'inquiète des arrangements pratiques liés aux choix des enseignants et des matières étudiées. Il adresse également ses directives sur les méthodes à appliquer et le matériel éducatif à utiliser. Enfin, il commente les progrès des enfants dont il est informé par le biais des comptes-rendus de Marie-Bartholomée et des lettres que lui font parvenir Suzanne et Stanislas eux-mêmes.

Comme le montre cette correspondance, la collaboration éducative entre Pierre-Maurice et son épouse est repensée à cette occasion. Pierre-Maurice se place dans la position du responsable éducatif que les circonstances du temps contraignent à se départir pour un temps de ses obligations. Il reconnaît toutefois à son épouse de nombreuses compétences même si le langage ouvertement pessimiste avec lequel il évoque leur situation et par rebondissement celle

9 Discours prononcés à l'installation des nouveaux magistrats du peuple, le 30 mars 1798, s.l., s.d., p. 41.
10 Cette correspondance est conservée aux Archives cantonales vaudoises (désormais ACV), PP 106/26, env. 3 et PP 106/28.
11 ACV, PP 106/28/1, lettre de P.-M. à M.-B Glayre, 30 mai 1798.
12 ACV, PP 106/28/2, lettre de P.-M. à M.-B Glayre, 24 mars 1801.

de ses enfants rend compte qu'il considère son éloignement comme un frein à leur éducation. Dans la lettre du 19 janvier 1800, il lui écrit : « J'embrasse mes pauvres petit enfans. Ayes bien soin qu'ils ne perdent pas leur tems et qu'ils continuent leurs lectures et leur leçon d'écriture - Ne pouvant penser à eux et à toi pendant le jour, j'y employe mes heures d'insomnies qui sont assez fréquentes[13]. »

Si l'exercice de la lecture et l'écriture sont à ce moment-là dévolus à son épouse, il en conserve la supervision et contrôle les livres que propose Marie-Bartholomée à ses enfants en son absence. Plusieurs lectures reçoivent ainsi des critiques quant à leur bienfondé, à l'instar de *Don Quichotte* ou des ouvrages de Boileau que Pierre-Maurice juge inadapté pour des enfants. Il engage alors sa femme à se faire conseiller sur les livres qu'elle leur propose et lui signale les hommes de son entourage aptes à la guider dans ses choix[14].

Il se réserve également certains domaines. Ainsi il lui rappelle qu'il souhaite se charger lui-même de leur éducation religieuse. Cela sera effectivement le cas puisque les extraits quotidiens rédigés par Suzanne et Stanislas, présents dans la correspondance échangée entre 1803 et 1804, portent sur des sujets religieux. Ils sont réalisés suivant les strictes consignes paternelles qui exigent que ceux-ci soient rédigés de tête sans le secours de l'ouvrage et qu'ils en mettent en évidence le sens moral du texte. Ils lui sont ensuite soumis pour approbation[15].

Un autre aspect qu'il se réserve est le choix du précepteur. En 1801, il renonce ainsi à l'engagement d'un précepteur car il n'est pas présent pour le choisir et que son éloignement ne lui permettrait pas de surveiller les premières leçons dispensées sous sa responsabilité et de juger celui dont le rôle apparaît si déterminant[16]. Ce faisant, Pierre-Maurice suit les instructions de pédagogues tels Locke[17], de Cousaz[18] et Rousseau[19] qui voyaient dans le choix consciencieux du précepteur la tâche première que tout père digne de ce nom se devait d'accomplir.

Pierre-Maurice accorde une grande importance à ses responsabilités éducatives ainsi que le met en évidence le tutorat auquel il se livre avec son épouse. Lui-même s'est formé à cette tâche par le biais de lectures mais n'entend pas suivre aveuglément une méthode élaborée par d'autres. Il dote les pères de famille de compétences bien spécifiques qui leur permettent d'élaborer leurs propres méthodes adaptées à leurs enfants. Adressés à son épouse, ces quelques mots expriment clairement que le statut même de père lui donne une prééminence sur les choix éducatifs : « Tout ce qu'on nous dit sur l'éducation, je le sais ; Mais ma conduite est reglée sur des principes modifiés par les circonstances. Avec des lieux communs et des maximes générales les étrangers font aisément les Docteurs ; mais un père qui les connoit aussi doit s'en réserver l'application[20]. »

Pierre-Maurice se montre très intéressé par les traités d'éducation et sensible aux nouveautés. Ainsi la méthode que le pédagogue zurichois Johann Heinrich Pestalozzi expérimente au même moment à Berthoud – et pour laquelle l'Europe entière se passionne – reçoit l'attention qu'elle mérite. Pestalozzi lui-même lui rend hommage dans son ouvrage *Comment Gertrude instruit ses enfants*, qui paraît en 1801, lui reconnaissant le mérite d'avoir trouvé le mot définissant

13 ACV, PP 106/28/2, lettre de P.-M. à M.-B. Glayre, 19 janvier 1800.
14 ACV, PP 106/28/2, lettre de P.-M. à M.-B. Glayre , 20 janvier 1801.
15 ACV, PP 106/26/3, lettre de Suzanne et M.-B., à P.-M. et Stanislas Glayre, 23 mars 1804.
16 ACV, PP 106/28/2, lettre de P.-M. à M.-B Glayre, Paris, 10 avril 1801.
17 Locke J., *Quelques pensées sur l'éducation*, Paris, J. Vrin, 2007, coll. Bibliothèque des textes philosophiques, p. 164.
18 Crousaz J.-P. de, *Traité de l'éducation des enfans*, A. La Haye, chez les fr. Vaillant et Prevost, 1722, 1er vol., p. 112.
19 Rousseau J.-J., *Émile*, *op. cit.*, p. 99.
20 ACV, PP 106/28/2, lettre de P.-M. à M.-B. Glayre, 1er juin 1800.

avec précision la méthode qu'il est en train d'élaborer[21]. Dans sa pratique quotidienne avec ses enfants, Pierre-Maurice développe lui-aussi une méthode d'apprentissage à laquelle il ne cesse de faire référence sans sa correspondance. Il la rappelle brièvement à son épouse :

> en attendant fais l'impossible pour que nos pauvres enfants perdent le moins de tems possible. J'ay donné les ordres pour qu'on vous envoye de Lausanne Plutarque. C'est une excellente lecture. Suis ma méthode ; après chaque période demande aux enfants, l'analyse légère de ce qu'ils ont lu. S'il y a des choses difficiles et que tu ne puisses pas expliquer dit leur quand vous lirés ce livre avec Papa, vous saurés ce que c'est. Peu d'idées mais bien claires voila l'essentiel[22].

Il compte sur elle pour qu'elle suive scrupuleusement cette démarche dans les leçons dont elle se charge mais également pour qu'elle l'explique aux professeurs particuliers qui entourent leurs enfants durant la période hivernale. Comme le montrent ses directives, Pierre-Maurice a soin de baliser l'acquisition des connaissances de ses enfants par le biais des programmes qu'il dicte et de la méthode qu'il impose.

Le rôle éducatif au féminin sous la plume de Marie-Bartholomée

L'épouse de Pierre-Maurice est née en 1759. Sa jeunesse et sa formation nous sont connues par un document d'un grand intérêt, le journal personnel que Marie-Bartholomée a tenu entre 1768 et 1788, un journal dont elle commence la rédaction à l'âge de 9 ans déjà[23]. Fille unique d'un père et d'une mère qui la chérissent, elle bénéficie d'une formation domestique ambitieuse. Son journal témoigne d'une grande vivacité d'esprit. Elle se meut avec aisance dans l'univers social qui est le sien, partageant son temps entre sa vie lausannoise, les séjours au château de Coppet en compagnie de ses parents et les traditionnels voyages – pour la jeune demoiselle, davantage mondains que thérapeutiques – à Spa. L'arrêt du journal peu avant son mariage nous prive de cette voix féminine – que l'écriture diaristique rend à la fois spontanée et caustique – que l'on ne retrouve dès lors plus que par le biais de la correspondance.

Conformément à nombre de correspondances féminines, celle de Marie-Bartholomée est marquée par la modestie[24] et une certaine position d'infériorité assumée face à son époux. Les recherches ont bien montré que cette attitude constitue un leitmotiv à l'instar des craintes exprimées par les femmes quant à leurs pauvres qualités d'écriture[25]. Marie-Bartholomée ne déroge pas à la règle et son époux se doit de la rassurer sur cette dimension comme il le fait au printemps 1800 : « Je t'assure que tu dois être pleine de confiance dans ton style et dans ton orthographe ; l'un et l'autre est très bon et je t'assure que sur cent femmes dans le Leman, il

21 Après une visite de l'Institut, Pierre-Maurice Glayre aurait évoqué le désir de Pestalozzi de « méchaniser » l'éducation, Pestalozzi J. H., *Écrits sur la Méthode. Volume V. Comme Gertrude instruit ses enfants. Un essai pour introduire les mères à l'art d'enseigner elles-mêmes leurs enfants, introduction et traduction de Michel Soëtard*, Le Mont-sur-Lausanne, Éditions Loisirs et Pédagogie, 2013, Collection Pestalozzi, p. 36.

22 ACV, PP 106/28/2, lettre de P.-M. à M.-B. Glayre, 26 janvier 1800.

23 ACV, PP. 106/33, Crousaz Marie-Bartholomée de, *Journal*, *1768-1776*, ACV, PP 106/33, 12 p. et ACV, PP 106/33, Crousaz Marie-Bartholomée de, *Journal*, *1778-1788*, 88 f.

24 Haase-Dubosc D., « Intellectuelles, femmes d'esprit et femmes savantes au XVII^{e} siècle », *Clio. Femmes*, *Genre et Histoire*, n°13, 2001, p. 43-67 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/133.

25 Mouysset S., « Quand "Je" est une femme : les spécificités d'une écriture ordinaire ? », dans Mouysset S., Bardet J-P. et Ruggiu F.-J. (dir.), *Car c'est moy que je peins. Écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XV^{e}-XX^{e} siècle)*, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, 2010, p. 185-201 et p. 198-199.

n'y en a pas cinq qui écrivent mieux que toi ; ainsi sois sans scrupule et crois que je ne te flatte pas[26]. »

Ce besoin d'approbation – qui tient davantage de l'usage – ne manque pas de surprendre mis en parallèle avec les nombreuses pages de son journal personnel dans lesquelles elle n'émet jamais le moindre doute sur ses capacités scripturaires. Il doit également, comme pour les autres aspects, être analysé à l'aune de la grande différence d'âge qu'il y a entre les deux époux. En effet plus de 16 ans séparent Marie-Bartholomée et Pierre-Maurice, un écart générationnel qui fait dire parfois à ce dernier qu'il considère sa femme comme sa fille aînée.

L'éducation dispensée à Stanislas et Suzanne, durant les années où Pierre-Maurice vit éloigné d'eux, incombe à Marie-Bartholomée, une fonction qu'elle exerce, comme cela a été montré, sous son contrôle. Au quotidien, elle se doit de surveiller leur progrès, de s'occuper des arrangements pratiques et de transmettre aux maîtres les programmes d'enseignement. Elle-même se charge de les faire lire, chiffrer et mémoriser leurs leçons. Une tâche qu'elle endosse avec conviction et peut-être, du point de vue de son époux, un dosage pas toujours de bon aloi qui la conduit parfois à oublier les conseils des pédagogues lesquels ont progressivement encouragé les éducateurs à prendre en compte la nature enfantine et à ne pas placer l'acquisition des connaissances au-dessus d'une certaine idée de la formation et du perfectionnement de l'homme. Les attentes de Marie-Bartholomée quant aux progrès de ses enfants sont révélatrices de la place centrale qu'elle occupe dans leur formation et des standards qu'elle cherche à atteindre. Une remarque qu'elle fait au sujet de sa fille en mars 1804 dévoile ses hautes aspirations qui ne renient pas une certaine inspiration rousseauiste quant à l'influence néfaste de la société. Elle déclare à son époux :

> Je suis bien aise que tu le sois aussi [extrêmement content] des extraits de Mimi. Elle les fait bien facilement ; elle réussira a tout ce qu'elle voudra, mais rien n'est plus dangereux pour elle que de mauvais modelle, soit pour les manières soit pour le ton ; Mimi aurait été parfaitte élevé dans un autre Pays et avec d'autres alentour, soit au dedans, soit au dehors[27].

Pierre-Maurice – qui n'a durant ses périodes d'absence que le rôle de censeur, au détriment du rôle plus subtile de praticien – souhaite que soit pris en compte le stade de développement de ses enfants et leur caractère propre ainsi que le montre la remarque qu'il prend soin de faire à son épouse au sujet des leçons de lecture :

> Il ne faut point se rebuter avec Stanis pour la lecture ; on grave difficilement sur le diamant, mais aussi les traits ne s'effacent point ; c'est le cas de cet enfant. D'ailleurs quand même il auroit peu de talens pour les sciences de mémoire j'en suis peu inquiet il n'en sera que moins présomptueux et moins incommode ; il saura pour lui et non pour les autres. Rien ne fait moins d'ami que la science et l'erudition ; sois la dessus comme moi sans inquiétude. J'en veux faire un homme heureux et un homme de sens et sois sure que la nature la fait pour être l'un et l'autre. Quant à Mimi il faut aussi cultiver ce que la nature a fait pour elle et elle a beaucoup fait[28].

Moins qu'un savant, c'est un « honnête » homme qu'il veut former et il rappelle à Marie-Bartholomée l'importance de respecter la nature. Il lui rappelle également régulièrement qu'il ne veut pas des enfants « savants et ambitieux » mais « bons et heureux[29] ».

Cette autorité déléguée que Marie-Bartholomée reçoit en situation d'absence, elle la restitue à son époux lorsque celui-ci réintègre le domicile familial. Cela est perceptible dans la correspondance des années 1803-1804. Lorsque Pierre-Maurice revient de Paris en 1803, il

26 ACV, PP 106/28/2, lettre de P.-M. à M.-B. Glayre, 20 mars 1800.
27 ACV, PP 106/ 26/3, lettre de M.-B. à P.-M. Glayre, 27 mars 1804.
28 ACV, PP 106/28/2, lettre de P.-M. à M.-B. Glayre, 26 janvier 1801.
29 ACV, PP 106/28/2, lettre de P.-M. à M.-B. Glayre, 4 avril 1801.

s'installe dans leur maison de Romainmôtier. Ce choix est guidé par les circonstances. Ses engagements politiques ont été mal perçus par les Lausannois et il juge préférable de ne pas habiter en ville en attendant que les esprits s'apaisent. Il y vit en compagnie de son fils Stanislas. Marie-Bartholomée quant à elle conserve l'habitude de vivre à Lausanne durant la saison hivernale, une décision dictée par l'importance de maintenir un certain réseau de relations mais aussi de permettre à sa fille de s'intégrer – mais aussi de s'exercer – à la vie sociale lausannoise. Placé sous la surveillance maternelle, cet apprentissage au monde implique la fréquentation assidue des bals, des spectacles et des dîners et la participation active à une valse continuelle de visites données et reçues. Ces obligations sociales permettent à la jeune demoiselle de 16 ans d'acquérir cet esprit du monde si nécessaire aux femmes dans le cadre de pratiques de sociabilité indissociables du mode de vie bourgeois. Dans ses lettres, Marie-Bartholomée affirme ses positions et ses choix quant à cet apprentissage, comme dans l'extrait qui suit. L'explication qu'elle livre à son mari pour justifier la présence de sa fille auprès d'elle dans une maison amie touchée par un deuil rend compte des principes de transmission par l'observation qui dictent sa conduite mais aussi sa conscience que cet apprentissage est placé entièrement sous sa responsabilité :

> J'y ai mené a dessein Mimi 1ermement parce que cela convenait, et puis pour lui donner une idée des convenances et de la manières dont on doit être chez des personnes affligées. Le controleur me disoit, et cela est vrai, Mimi n'a aucune idée de ce que les autres éprouvent en pareil cas. Cela est bon ; et mauvais ; Je crains que quelque fois cette ignorance ne fasse mal juger d'elle ; j'ai vu quelque fois le controleur étonnée a son sujet et cela ma peiné[30].

Les prérogatives de Marie-Bartholomée dans ce domaine ne semblent pas réellement contestées par son époux, qui toutefois ne se prive pas de lui dispenser de nombreux conseils, notamment sur la retenue que doit adopter sa fille en société, comme dans sa lettre du 5 février 1801 dans laquelle il lui rappelait : « Ta fille touche à l'age ou on exige plus de retenue et quelques chose de plus posée[31] ». La gestion du budget et la tenue des livres de compte, des activités dont la correspondance montre qu'elles occupent Suzanne durant ses journées, semble également être un domaine exclusivement féminin, qui repose sur une transmission mère-fille dans laquelle Pierre-Maurice ne s'immisce pas. En octobre 1798, il assurait du reste son épouse de sa confiance : « Tu es toute étonnée de tes talens pour les affaires. Je t'assure qu'il ne te manquoit que l'expérience et la persuasion que tu étois faite comme toutes les autres femmes et ne valoit pas moins qu'elles pour être capable de faire tout ce qu'une femme peut et doit faire[32] ».

En revanche, le contrôle de Pierre-Maurice demeure primordial sur les apprentissages intellectuels. Ainsi Suzanne fait-elle en 1803 et 1804 parvenir à son père par chaque poste, à côté de ses extraits d'écriture sainte, le compte-rendu de ses journées. Cet exercice pratique d'écriture diaristique exigé ici par les parents – dont il est extrêmement rare de retrouver des traces tangibles – est destiné à inculquer à Suzanne cet usage et à lui en apprendre les codes dans un espace suisse romand où cette forme d'écriture est devenue une pratique éducative courante[33]. Un échange entre les deux époux au sujet de la forme du journal adoptée par Suzanne témoigne de la surveillance paternelle exercée sur cet aspect. Alors que ce qu'elle rédige demeure extrêmement factuel, présentant méthodiquement la succession des activités de sa journée, Marie-Bartholomée approuve par un commentaire positif l'exercice auquel s'est livrée sa fille. Elle écrit à son mari : « Mimi t'a tout dit, mon cher Ami et son journal me paroit

30 ACV, PP 106/26/3, lettre de M.-B. à P.-M. Glayre, 7 avril 1804.
31 ACV, PP 106/28/2, lettre de P.-M. à M.-B. Glayre, 5 février 1801.
32 ACV, PP 106/28/2, lettre de M.-B. Glayre à P.-M., 12 octobre 1798.
33 Moret Petrini S., *L'enfance sous la plume. La diffusion de l'écriture éducative en Suisse romande, 1750-1820*, Rennes, Presses universitaire de Rennes, 2022, p. 175-215.

bien détaillé, elle ne s'est trompé par ci par la que sur quelques heures plus ou moins ; et en particulier sur notre retour de chés les dames Matthieu nous y restames tout seuls jusqu'à 10 heures parce qu'on ne venoit pas nous chercher[34]. »

Pierre-Maurice en revanche ne se satisfait pas de cette énumération qu'il juge un peu stérile et défend l'usage d'une autre forme de journal. Selon lui, pour qu'il soit utile, cet objet devrait se faire support de l'esprit et du raisonnement. La lettre qu'il adresse à sa fille en retour met en lumière des attentes différentes entre père et mère face à l'écriture diaristique :

> J'ay reçu ta lettre, ma chere Mimi. Je vois avec grand plaisir que tous les jours tu te leves, tu dejeunes, tu dines, tu goutes, tu souppes et tu te couches. Pour rendre le journal plus complet, il faudroit ajouter que tu dors, tu reves, tu craches, tu te mouches tu fais P. et C. au moyen de cela je serois parfaitement instruit de l'état de ta santé. Ce qui est sans doute pour moi un point très essentiel. Tu pourrois cependant y ajouter quelques détails sur ta vie morale ; n'as tu pas fait quelques observations dans le courrant de la journée – quelques reflexions sur tes lectures – sur les choses qui se sont passées – sur les conversations ou tu as eu quelques part &c &c. Tout cela m'apprendroit que ma chere fille est une jolie fleur qui végéte tres bien – mais encore qui refflechit et qui germe[35].

La dissension entre les époux sur ce sujet rappelle que Pierre-Maurice conserve toujours la prééminence sur la dimension intellectuelle de la formation même à distance.

Durant la période 1803-1804, les lettres de Marie-Bartholomée ne font que peu de références à l'éducation de son fils qui est dès lors placé sous la houlette paternelle. Tout au plus souligne-t-elle ses progrès dont elle peut juger par les lettres qu'il lui adresse. Ce qui motive alors cette correspondance est le désir de Marie-Bartholomée non d'endosser une posture éducative mais bien d'accomplir son rôle de maîtresse de maison. Elle donne en effet à son fils des indications très précises sur l'organisation domestique, la gestion du linge et les plantations ou les aménagements extérieurs à faire, des points sur lesquels elle exerce un contrôle à distance : « Je suis très charmé de voir que vos coutumes et usages soient si utilles au bien de notre linge ; j'aimerois assé qu'il y eut la même amande pour toutes les taches au planché provenan de pied crottées ; tache d'établir cette reigle allors en arrivans, je trouverai la maison bien propre et je promets de payer mon amande comme les autres quand je serai en faute[36]. »

Dans le domaine des repas, Marie-Bartholomée se montre particulièrement sensible à ce que son fils et son époux soient bien nourris. Elle leur fait ainsi parvenir très régulièrement des mets préparés à leur intention à Lausanne. Elle charge également son fils de transmettre des conseils précis à la cuisinière quant aux repas qu'elle doit leur préparer. S'assurer que son fils et son époux aient à disposition une nourriture saine et variée détermine ses instructions qui se veulent claires et empreintes d'un véritable souci sanitaire :

> Cependant, je te charge de faire mettre à la broche [de belles bécasses] quand tu pourra en avoir pour changés la monotonie de vos repas. Dis aussi à Lisette qu'elle se procure dès poulles et qu'elle vous les mette le soir ; fais attention qu'elle les cuise assé parce que la viande blanche est mauvaise et malsaine si elle n'est pas cuitte, il faut qu'elle vous en fasse en sauce blanche et d'autre fois cuit à la casserolle ; je suis ennuié de vous voir toujours avoir la même chose ![37]

Enfin un domaine qui est manifestement une source de profonde inquiétude pour Marie-Bartholomée est la passion de Stanislas pour la chasse. Ayant eu le malheur de perdre son frère blessé mortellement lors d'un accident de chasse, elle ne cesse de l'exhorter à la prudence et lui dispense des conseils pratiques destinés à prévenir une telle éventualité à l'instar de sa lettre du

34 ACV, PP 106/26/3, lettre de M.-B. à P.-M. Glayre, 7 mai 1804.
35 ACV, PP 106/26/3, lettre de P.-M. Glayre à sa fille Suzanne, 20 mai 1804.
36 ACV, PP 106/26/3, lettre de M.-B. Glayre à Stanislas, 31 mars 1804.
37 ACV, PP 106/26/3, *ibid.*, non datée, printemps 1804.

12 février 1804 dans laquelle elle écrit : « N'oublie pas que tu m'a promis de bien faire attention comment tu charge ton fusil et surtout de ne pas tenir ton manton dessus[38] ».

Dans la correspondance des années 1803-1804, Marie-Bartholomée, libérée de l'impératif éducatif qui a été le sien durant les absences de son époux se recentre sur les espaces traditionnellement dévolus à l'épouse à savoir la gestion du ménage, la surveillance et planification des repas et le souci du bien-être et la santé de son mari et de son fils.

Conclusion

> Il n'y a encore que quelques heures que vous êtes partis, je n'ai point de nouvelles à vous donner encore. Je vous promet mon bon papa que nous serons bien sages et qu'a votre retour vous embrasserez des disciples qui auront de la foi et qui auront profité de vos leçons. Nous serions des petites bêtes si après vous avoir donné tant de peines et de coliques en vous faisant enrager dans nos leçons nous ne nous rendions pas dignes de vous ainsi comme nous sommes remplies de bonnes intention il faut espérer que vous direz un jour avec orgueil voila mes enfants et c'est à moi qu'il appartient toute la gloire de leur éducation[39].

Ces mots adressés à son père par Suzanne en 1804 témoignent que dans la famille Glayre le domaine éducatif, dans sa dimension intellectuelle, morale et religieuse a été investi par le père, tant pour son fils que pour sa fille. Le journal que tient Suzanne à partir de 16 ans en témoigne également[40]. Pierre-Maurice lui dispense quotidiennement des leçons d'astronomie, de mathématiques et de physique qui rendent compte de son ambition éducative à l'égard de celle qui est devenue, après la mort accidentelle de son fils en 1804, sa fille unique. Toutefois ces mots, adressés par une fille aimante à son père, font l'impasse sur le rôle assumé par Marie-Bartholomée durant les absences répétées de son époux. Par sa présence constante auprès de ses enfants, c'est elle qui a assuré la continuité de leur éducation comme le montre bien du reste la correspondance. La marge de liberté accordée à Marie-Bartholomée dans la formation intellectuelle de ses enfants paraît toutefois mince tant il semble évident que Pierre-Maurice perçoit ses absences comme des situations provisoires. Pour lui, durant ces périodes, leur formation est en quelque sorte mise entre parenthèse. Nonobstant ce sentiment, et cela constitue une marque de confiance indiscutable à l'égard de son épouse, il ne cherche pas à placer son fils dans un institut d'éducation pas plus qu'il n'accepte de le confier à l'une de ses connaissances qui s'est offerte, en 1800, de le prendre sous son aile et de l'élever avec son propre fils[41]. Ce faisant, il reconnaît implicitement que le système familial placé sous la direction de Marie-Bartholomée – qu'il contrôle à distance par la correspondance – donne satisfaction. Quant à Marie-Bartholomée, il ne fait aucun doute que sa propre formation lui permet de mener à bien cette tâche. Toutefois, lorsqu'elle peut s'en départir, elle se recentre naturellement sur celles liées à la gestion de la maisonnée. La transmission des savoirs et la formation du

38 ACV, PP 106/26/3, *ibid.*, 12 février 1804. Malgré les nombreuses mises en garde maternelles, c'est bien lors d'une partie de chasse que décède le jeune Stanislas en automne 1804. Dans le livre de raison familial que Marie-Bartholomée poursuit après le décès de son père, elle consigne ces quelques mots qui témoignent de sa profonde tristesse : « Mon bîen chèr Enfant Stanislas Glayre, né le 6 juillet 1791 mort le 12 septembre 1804 et agé de 13 ans, deux mois et 6 jours, enlevé à ses parents inconsolables par le plus affreux malheur ; - il est enterré dans le cimetière de Romainmotier, a 26 pieds et ½ [...] en contant depuis la pierre de Marbre que nous y avons placé en mémoire de ce chér Fils », ACV, PP 106/15, *Courant commencé en 1787 par Grand Papa de Crousaz continué de tems en tems par Maman et par moi après elle*.

39 Lettre de Suzanne à P.-M. Glayre, 5 mai 1804.

40 ACV, PP 106/65, Suzanne Glayre, *Journal*, *1805-1819*, 19 cahiers.

41 C'est le sénateur Meyer qui lui fait cette proposition comme il le rapporte à son épouse dans une lettre : ACV, PP 106/28/2, lettre de P.-M. à M.-B. Glayre, 23 janvier 1800.

jugement qu'elle assume durant plusieurs années sont retranchées implicitement – mais en bonne intelligence entre elle-même et son époux – de son champ de compétence. L'exemple de la famille Glayre est symptomatique des pratiques qui ont cours dans leur milieu et espace géographique. En effet, les archives romandes sont riches d'autres correspondances révélatrices de l'investissement maternel dans le domaine éducatif mais également de l'instauration de véritables collaborations éducatives au sein du couple. Ainsi la Lausannoise Catherine de Charrière de Sévery (1741-1796) entretient-elle une abondante correspondance avec son fils Wilhelm (1767-1838) placé à l'institut de Colmar entre 1781 et 1783[42]. Bien que les lettres soient essentiellement rédigées de sa main, son époux, Salomon qui fut sous-gouverneur des fils du prince héréditaire Frédéric II de Hesse-Cassel, plane au-dessus des échanges dont Catherine se sert pour relayer ses attentes et encourager leur jeune garçon, qui n'a pas de mots assez émouvants pour les supplier de le retirer de l'institut, à faire son devoir, tout en le réconfortant dans le même temps. D'autres sources, à l'instar des journaux d'observations de leurs enfants rédigés par les mères[43] montrent que dans l'espace bourgeois et aristocratique de Suisse romande, ces dernières ont bien reçu le message des pédagogues les encourageant à donner à leur rôle éducatif une plus grande importance. Les espaces du pouvoir éducatif féminin se dessinent toutefois dans un cadre plus ou moins étroit délimité par leur perception du rôle maternel, leur volonté propre et la place que leurs époux leur accordent : des espaces loin d'être figés, qui se modifient au gré des circonstances et notamment des situations d'absence.

42 Cette correspondance a été éditée. Moret Petrini S. et Lanz A.-M. (éd.), *« Il faut que vous deveniez un homme ». Correspondance échangée entre Catherine de Charrière de Sévery et son fils Wilhelm, pensionnaire à Colmar (1780-1783)*, Lausanne, Antipodes, 2021.

43 Moret Petrini S., « La plume, objet d'affirmation de la mère-éducatrice », dans Tosato-Rigo D., *Études de lettres. Appel à témoins : écrits personnels et pratiques socioculturelles* (XVI^{e}-XX^{e} s.), Lausanne, Université de Lausanne, 2016, p. 87-112.

Bibliographie

Brouard-Arends I., « Adèle et Théodore ou Lettres sur l'éducation de Mme de Genlis, une proposition au féminin pour le modèle éducation des Lumières », dans Bessire F. et Ried M., *Madame de Genlis : littérature et éducation*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 299-306.

Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence, Bretagne et Québec (XVII^e^-XVIII^e^ siècles)*, Québec, CIEQ, 2015.

Crousaz J.-P. de, *Traité de l'éducation des enfans*, vol. 1, A. La Haye, chez les fr. Vaillant et Prevost, 1722.

Haase-Dubosc D., « Intellectuelles, femmes d'esprit et femmes savantes au XVII^e^ siècle », *Clio. Femmes, Genre et Histoire*, 13, 2001, p. 43-67 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/133.

Hofmann A., « Pierre-Maurice Glayre (1743-1819) : des Lumières polonaises à l'engagement en faveur de la République », dans Böhler M. et Droz L., *Republikanische Tugend: Aussbildung [sic] eines Schweizer Nationalbewusstseins und Erziehung eines neuen Bürgers. Contribution à une nouvelle approche des Lumières helvétiques : actes du 16^e^ colloque de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (Ascona, Monte Verità, Centro Stefano Franscini), 7-11 septembre 1998*, Genève et Paris, Slatkine, 2000, p. 529-546.

Locke J., *Quelques pensées sur l'éducation*, Paris, J. Vrin, 2007.

Moret Petrini S. et Lanz A.-M. (éd.), *« Il faut que vous deveniez un homme ». Correspondance échangée entre Catherine de Charrière de Sévery et son fils Wilhelm, pensionnaire à Colmar (1780-1783)*, Lausanne, Antipodes, 2021.

Moret Petrini S., « La plume, objet d'affirmation de la mère-éducatrice », dans Tosato-Rigo D., *Études de lettres. Appel à témoins : écrits personnels et pratiques socioculturelles* (XVI^e^-XX^e^ s.), Lausanne, Université de Lausanne, 2016, p. 87-112.

Moret Petrini S., *L'enfance sous la plume. La diffusion de l'écriture éducative en Suisse romande, 1750-1820*, Rennes, Presses universitaire de Rennes, 2022.

Mouysset S., « Quand "Je" est une femme : les spécificités d'une écriture ordinaire ? », dans Mouysset S., Bardet J-P. et Ruggiu F.-J. (dir.), *Car c'est moy que je peins. Écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XV^e^-XX^e^ siècle)*, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, 2010.

Pestalozzi J. H., *Écrits sur la Méthode. Volume V. Comme Gertrude instruit ses enfants. Un essai pour introduire les mères à l'art d'enseigner elles-mêmes leurs enfants, introduction et traduction de Michel Soëtard*, Le Mont-sur-Lausanne, Éditions Loisirs et Pédagogie, 2013.

Popiel J. J., *Rousseau's Daughters: Domesticity, Education, and Autonomy in Modern France*, Durham, University of New Hampshire Press, 2008.

Rousseau J.-J., *Émile ou De l'éducation*, édité par Wirz C., présenté et annoté par P. Burgelin, Paris, Gallimard, 1969.

Rousseau J.-J., *Julie ou La nouvelle Héloïse : lettres de deux amants habitants d'une petite ville au pied des Alpes recueillies et publiées par J.-J. Rousseau*, édité par Goulemot J.-M., Paris, Librairie générale française, 2002.

Tosato-Rigo D., « En attendant Gertrude. Mères et utopie sociale chez Pestalozzi », dans Pestalozzi J. H., *Écrits sur la Méthode. Volume V. Comme Gertrude instruit ses enfants. Un essai pour introduire les mères à l'art d'enseigner elles-mêmes leurs enfants, introduction et traduction de Michel Soëtard*, Le Mont-sur-Lausanne, Éditions Loisirs et Pédagogie, 2013, p. 187-199.

Sylvie Moret Petrini

Première assistante, Université de Lausanne, Suisse

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels

CC BY SA

LE TRAVAIL DES FEMMES ET LA FAMILLE : LES PROCURATRICES À MONTRÉAL AU XVIII[e] SIÈCLE

Jonathan Fortin

Au XVIII[e] siècle, dans la ville de Montréal qui compte tout au plus 4 000 âmes[1], le rythme des ménages est bien souvent dicté par l'absence de l'époux. Que ce soit pour la saison de la traite des fourrures – du printemps à la fin de l'été[2] –, pour le commerce avec la France ou pour les nombreuses expéditions militaires qui jalonnent le XVIII[e] siècle, les hommes sont souvent à l'extérieur de la ville, laissant les femmes dans l'attente d'un retour incertain, mais aussi avec de nombreuses tâches à remplir. En effet, Montréal, en tant que ville militaire et comme carrefour économique important, est un lieu tout indiqué pour étudier les femmes en absence d'homme en milieu colonial.

Cette absence, qu'elle soit temporaire ou définitive, nous permet de contourner partiellement l'« invisibilité » des femmes mariées dans cette période. Alors que les maris partent pour la guerre ou le commerce, les femmes restent, s'occupant du ménage et des activités économiques. Leur situation est donc différente des veuves, célibataires et femmes séparées de biens ou de corps, car leur indépendance est bien souvent temporaire[3]. L'historiographie n'a d'ailleurs longtemps abordé que les veuves, car visibles dans les sources après le décès du mari. Ces travaux supposaient que ces femmes en état de viduité devaient être actives au sein du couple du vivant de l'époux, sans toutefois le démontrer concrètement, car les femmes mariées sont particulièrement silencieuses dans les archives. Comme le mentionne Christine Dousset, la « capacité d'une veuve à assumer la direction d'une affaire suppose qu'elle s'est familiarisée au fil des ans avec la réalité du métier et qu'elle a acquis des compétences dans ce domaine[4] ». Depuis quelques années, plusieurs historiennes se sont penchées sur les femmes mariées pour démontrer l'étendue de leur capacité d'action, mais aussi les contraintes d'une société patriarcale[5]. À cet égard, les procurations permettent de lever en partie le silence des sources et de prouver que les femmes étaient actives pendant l'absence du mari, mais surtout qu'elles avaient des compétences qui n'apparaissent pas spontanément avec le veuvage.

C'est sur les femmes qui se voient octroyer une procuration, les procuratrices, que notre étude se penchera. Peu de travaux, hormis ceux de Benoît Grenier et Catherine Ferland, s'emploient à les étudier[6]. En réalisant une analyse prosopographique des procuratrices à

1 Dechêne L., « La croissance de Montréal au XVIII[e] siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, n° 2, 1973, p. 164.

2 Dechêne L., *Habitants et marchands de Montréal au XVII[e] siècle*, Montréal, Boréal, 1988 [1974], p. 217-228.

3 Charpentier E. et Grenier B., « Introduction », dans Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence, Bretagne et Québec (XVII[e]-XVIII[e] siècles)*, Québec, CIEQ, 2015, p. 1-2 [en ligne] https://images.cieq.ca/CIEQ_WEB/multimedia/978-2-921926-54-6.pdf.

4 Dousset C., « Commerce et travail des femmes à l'époque moderne en France », *Les Cahiers de Framespa*, n° 2, 2006 [en ligne] https://journals.openedition.org/framespa/57 ; Brun J., « Les femmes d'affaires en Nouvelle-France au 18[e] siècle : le cas de l'Île Royale », *Acadiensis*, vol. 27, n° 1, 1997.

5 C'est d'ailleurs dans cette optique que le recueil *Femmes face à l'absence* a été écrit. Charpentier E. et Grenier B., *op. cit.*

6 Grenier B. et Ferland C., « "Quelque longue que soit l'absence" : procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIII[e] siècle. », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, vol. 1, n° 37, 2013, p. 197-225 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/11053.

Québec au XVIII[e] siècle, ceux-ci démontrent que plusieurs femmes sont bien au fait des affaires de leur mari, prenant ainsi part aux activités économiques du ménage, étant bien plus que de simples « auxiliaires de leurs maris[7] ». Ils insistent surtout sur le fait que les affaires familiales doivent continuer, quelles que soient les circonstances, en l'absence des hommes, et que les femmes sont des partenaires de confiance de leur mari, confiance fondée entre autres sur la compétence des épouses. Cette analyse rejoint celles de Nancy Locklin[8] et de Bernard Michon et Nicole Dufournaud[9], pour qui les procurations témoignent des liens de confiance entre le mari et son épouse. Ces études permettent ainsi de pallier l'effacement des femmes lorsqu'elles sont en présence d'un mari. Il reste cependant plusieurs pistes à explorer. En effet, les femmes utilisent-elles réellement le pouvoir octroyé par leurs maris ? Que révèlent les procurations sur le travail des femmes dans les sociétés préindustrielles ? À cet égard, les procurations représentent un chantier fort prometteur, mais aussi une des rares sources, en absence d'écrits du for privé, pour observer le pouvoir féminin en milieu colonial.

Cette étude se veut une réflexion sur plusieurs éléments entourant les procurations. Nous nous pencherons sur ce que révèlent cet acte notarié au sujet du travail des épouses en l'absence de leur mari, puis sur ce qu'elles révèlent sur leur travail en présence de leur époux. Cette analyse est intégrée à une réflexion sur les étapes des cycles de vie et la culture familiale, car la procuration amène à ne pas seulement étudier le travail des femmes de manière isolée, mais à le réintégrer dans une analyse du couple et de la famille. En effet, l'étude des procuratrices permet de mieux cerner le travail des femmes et de pallier aux silences des sources en présence du mari ; éclairant le rôle qu'elles jouent au quotidien. De ce point de vue, nous tentons plutôt de comprendre ce que l'absence nous dit sur les moments où le mari est présent, plutôt que de voir en quoi le départ du mari représente un moment d'autonomie, comme si les femmes étaient condamnées à jouer des rôles secondaires lorsqu'il y a un homme dans l'entourage.

Cette étude se divise en trois parties : la première est une analyse de notre corpus, la seconde un regard sur l'utilisation des procurations par les épouses et nous terminerons par une étude de cas sur Madeleine Pépin dit Laforce, femme du marchand Charles Tessier.

Un regard sur l'acte de procuration

La procuration est un acte « par lequel celui qui ne peut vacquer lui-même à ses affaires, donne pouvoir à un autre pour lui, comme s'il était lui-même présent, soit qu'il faille lui-même gérer et prendre soin de quelque bien ou de quelque affaire, ou que ce soit pour traiter avec d'autres[10] ». Les personnes qui reçoivent une procuration sont appelées procureurs ou procuratrices, terme que l'on retrouve plutôt rarement, comme celui formel et juridique de « mandant ». On retrouve plutôt des termes comme « fondé de pouvoir », « au nom et comme fondé de procuration », « stipulant au nom de » et « se portant fort » pour décrire ceux et celles qui ont reçu une procuration.

7 *Ibid.*, p. 223.
8 Locklin N., « Legal accommodations for married women on their own in Eighteenth-Century France », dans Charpentier E. et Grenier B., *op. cit.*, p. 40-41.
9 Dufournaud N. et Michon B., « Les femmes et le commerce maritime à Nantes (1660-1740) : un rôle largement méconnu », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, 2006, p. 311-330 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/1926.
10 De Ferrière C.-J., *La science parfaite des notaires ou moyen de faire un parfait notaire, contenant les ordonnances, les arrest et reglemens rendus touchant la fonction des notaires*, Paris, 1692, p. 423.

Notons aussi que la majorité des procurations n'ont pas été conservées. Il est donc difficile de savoir si une femme est procuratrice ou non, car il est peu souvent mention de l'acte de procuration lors des procès et dans les greffes de notaire. Les procurations qui ont survécu à l'épreuve du temps ne représentent probablement que la pointe de l'iceberg[11]. De plus, la procuration n'est pas forcément enregistrée devant notaire, elle peut être faite sous seing privé ou de façon orale[12]. À cet égard, on peut voir la différence entre certaines procurations très détaillées et s'étalant sur plusieurs pages, et d'autres, qui n'ont pas été rédigées devant notaire, faites sur un petit bout de papier par celui qui veut déléguer son pouvoir. La procuration est un acte moins important que d'autres, donc moins conservé et plus propice à avoir été supprimé par le notaire au moment de son expiration[13].

Cet acte nous permet d'observer la confiance envers le mandant. Les habitants du XVIII[e] siècle avaient bien conscience de la nécessité d'octroyer une procuration à une personne de confiance. Par exemple, dans une lettre écrite de La Rochelle, la veuve Boismory demande d'ici « lanné prochaine votre procuration a quelque personne de confiance » pour recevoir ces biens de la succession de madame Charly qui est décédée[14]. Cette confiance se voit particulièrement chez les couples où l'homme s'absente. Malgré tout, il faut se garder, à notre avis, de voir en la délégation des pouvoirs du mari à sa femme un *empowerment*. Il est tentant pour l'historien de considérer la procuration comme un moyen pour les femmes de contourner leur incapacité juridique et d'administrer le patrimoine familial, à l'instar du mythe de la veuve « joyeuse » qui récupère l'administration de ses biens après le décès de son mari[15]. Voilà un anachronisme qui s'explique par les sources disponibles pour l'historien du XVIII[e] siècle québécois, surtout des documents notariés froids et formels, mais aussi par notre vision contemporaine en ce qui a trait aux droits des femmes. Il n'y a pas, dans cette délégation de pouvoir, de symbolique quelconque, la procuration est un acte « banal » employé à grande échelle dans les sociétés préindustrielles. L'épouse qui la reçoit s'inscrit dans cette nécessité de déléguer le pouvoir dans une colonie où l'absence des hommes n'est pas rare.

On peut même se demander si la procuration ne représente pas plutôt un fardeau pour l'épouse, qui perd son partenaire de vie temporairement pour vaquer aux affaires du ménage. De plus, cette procuration conférée par le mari disparait avec son retour, mais il peut aussi l'annuler, exemple par excellence de la suprématie du mari sur son épouse[16]. Cette incapacité des femmes n'est toutefois pas synonyme d'incompétence : celle-ci sont très impliquées dans le commerce familial, qu'il soit avec les parents ou l'époux. D'ailleurs, il importe d'examiner l'octroi des actes de procuration à grande échelle pour en comprendre les motifs. Cela permet de comprendre les dynamiques familiales, mais aussi la dimension économique des procurations.

11 Notre étude ne fait qu'un léger survol de tous les éléments à prendre en considération en ce qui a trait à la procuration. Pour plus de détails, voir Grenier B. et Ferland C., art. cit., p. 201-202.

12 Grenier B., « "Sans exceptions ni réserve quelconques". Absence des hommes et pouvoir des femmes à Québec au XVIII[e] siècle », dans Charpentier E. et Grenier B., *op. cit.*, p. 35.

13 Poisson J.-C., « Introduction à une sociologie statistique des actes de procuration : les actes de confiance », dans Poisson J.-C., *Notaires et société. Travaux d'histoire et de sociologie notariales*, Paris, Economica, 1985, p. 589-592.

14 Bibliothèques et Archives Canada, Fonds de la famille de Ramezay, lettre de la veuve Boismory à madame de Bellot, à Québec, 28 février 1759.

15 C. Dolan souligne cet anachronisme alors que le décès du mari représente bien plus une épreuve pénible qu'une quelconque émancipation. Dolan C., « L'An de deuil et le remariage des veuves. Loi et tradition au XVI[e] siècle à Aix-en-Provence », dans Pellegrin N. et Winn C.H. (dir.), *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, Paris, H. Champion, 2003, p. 68.

16 Palmer J. L., « Women and Contracts in the Age of Transatlantic Commerce », dans Hafter D. M. et Kushner N., *Women and Work in Eighteenth-Century France*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2015, p. 136.

Les procurations à Montréal et le commerce des fourrures

Nous avons choisi d'étudier les procurations de 1740 à 1770 afin d'observer une période de paix et de guerres, mais aussi pour restreindre la taille de notre échantillon. Cette périodisation influence nos résultats, puisque la guerre de Sept Ans (1756-1763) et le changement de régime ralentissent le milieu marchand. Il est probable que cela ait des conséquences sur l'octroi de procurations. Une étude qui porterait uniquement sur cette période trouble serait toutefois nécessaire pour mieux comprendre le rôle des femmes pendant ce conflit.

Ce sont 337 actes que nous avons retracés. Pour une ville d'une taille modeste comme Montréal, il s'agit d'un échantillon considérable qui nous révèle plusieurs éléments sur les procurations. Sur le total des procurations retracées, 76 sont faites du mari à l'épouse, soit environ 20 %, ce qui est similaire au pourcentage observé par Grenier et Ferland à Québec[17]. Cette donnée, bien qu'éloquente, nous donne cependant un portrait incomplet. En effet, ce pourcentage doit être replacé dans l'ensemble des actes de procuration accordés à Montréal pour la période étudiée.

De ce corpus, il est d'ailleurs possible de tirer plusieurs constats. Par exemple, le fait que si l'épouse est la procuratrice naturelle de la majorité des époux, beaucoup d'hommes mariés choisissent plutôt de confier l'administration de leurs affaires à d'autres hommes au moment de leur départ. De plus, certains hommes donnent plusieurs procurations simultanément, à leur femme et à d'autres hommes. Il convient donc de replacer les procuratrices dans un ensemble plus vaste qui pourrait d'ailleurs nous éclairer plus en détail sur leurs rôles. C'est le cas de Louis de Clignancourt qui accorde la même journée une procuration à son épouse et une à son associé[18].

Il faut aussi mentionner l'importance de la famille et intégrer l'étude des procurations au sein de celle-ci. En effet, les relations entre les parents et les enfants, mais aussi les relations adelphiques et avunculaires, sont présentes dans notre corpus, comme le soulignaient Michon et Dufournaud en abordant l'importance de la fratrie dans les procurations[19]. Cependant, il est plutôt difficile de bien mesurer l'ampleur de ces liens, qu'on ne peut que minorer. Ces procurations, envoyées dans d'autres villes, colonies ou dans la métropole, sont moins propices à être conservées. De plus, les liens familiaux ne sont pas toujours indiqués dans l'acte.

Prenons l'exemple de la famille Legardeur de Repentigny. Le patriarche, Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny, a longtemps confié des procurations à sa femme – célèbre femme d'affaires de Nouvelle-France –, Agathe de Saint-Père[20]. Après le décès de Jean-Baptiste, Agathe va confier des procurations à ses filles, Agathe et Marie-Catherine[21]. Cette dernière sera aussi la procuratrice de ses neveux alors qu'ils seront absents de la colonie et encore

17 Les procuratrices représentaient environs 20 % de leur corpus, Grenier B. et Ferland C., art. cit., p. 203.

18 BAnQ-Q, greffe du notaire Louis-Christophe Danré de Blanzy, procuration de Louis-Mathieu Damour de Clignancourt, écuyer, de la ville de Montréal, rue St Paul, à Pierre Leneveu dit Lanorey, 13 juin 1743 et procuration de Louis-Mathieu Damour de Clignancourt, écuyer, à Madeleine Desprez, son épouse, de la ville de Montréal, 13 juin 1743.

19 Dufournaud N. et Michon B., *loc. cit.*

20 Doyon-Ferland M., « SAINT-PÈRE, AGATHE DE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec et Toronto, Université Laval et University of Toronto, vol. 3, 2003, [en ligne] http://www.biographi.ca/fr/bio/saint_pere_agathe_de_3F.html.

21 Nous n'avons cependant aucune procuration avant 1745, malgré que Marie-Catherine soit mentionnée comme procuratrice à plusieurs reprises. BAnQ-Q, greffe du notaire Danré de Blanzy, procuration de Agathe St-Père à Marie-Catherine Legardeur de Repentigny, 21 octobre 1745.

célibataires[22] (certains sont aussi mariés, mais leur épouse se trouve alors hors de la colonie). Après leur mariage, les neveux de Marie-Catherine Legardeur confient l'administration de leurs biens à l'auxiliaire naturelle, leur épouse[23]. Ces dernières, au moment de la cession du Canada, alors qu'elles sont sur le point de quitter la colonie, vont confier une procuration à des membres de leur famille[24].

Il ne s'agit ici que d'un exemple qui se base sur une famille et qui mériterait d'être élargi et fait à plus grande échelle. Il n'en demeure pas moins qu'on peut voir l'utilité d'étudier les procurations d'un point de vue vertical (les générations) et horizontal (la fratrie), pour mieux comprendre les périodes de vie, mais aussi les attitudes que génère l'absence en fonction du statut marital ou tout simplement des modalités de celle-ci (objectif de la procuration, lieu où le mandant se trouve, durée du départ, etc.).

De ce corpus, on peut donc tirer plusieurs constats, comme l'importance et la notoriété de certains marchands dans le commerce, la diversité des situations en ce qui concerne l'octroi de procuration, mais aussi l'importance de la famille. Il n'en demeure pas moins que l'épouse reste la procuratrice privilégiée par son mari : elle a la compétence, la confiance et aussi le plus grand intérêt dans la gestion des biens. Il reste maintenant à déterminer si ces femmes utilisent cet acte de procuration. Après tout, pourquoi consentir un tel acte, et ainsi débourser des frais pour le notaire, si la procuration n'est même pas utilisée ?

L'administration des biens en absence d'homme

À bien des égards, on peut considérer l'acte de procuration comme une preuve que les épouses sont impliquées dans le commerce de leur mari et qu'elles administrent les affaires familiales pendant que ceux-ci sont absents. Malgré tout, les procuratrices sont plutôt discrètes, du moins en apparence, en ce qui concerne la signature d'actes devant notaire. Comme le mentionne Benoît Grenier, la majorité des procuratrices sont « inactives » et n'emploient pas le pouvoir délégué par leur mari[25].

Dans le contexte montréalais du XVIII^e^ siècle, de nombreuses femmes jouent un rôle très important dans le commerce des fourrures[26], qu'elles soient artisanes ou femmes de marchands, ce qui laisse toutefois peu de traces dans les minutiers des notaires. Ce rôle dans l'économie « informelle » a été souligné par de nombreux historiens et il importe de le garder à l'esprit pour bien comprendre toute l'étendue des actions de l'épouse[27]. La richesse des procurations est d'ailleurs de faire apparaitre les femmes dans les archives – nous n'aurions aucune trace de

22 BAnQ-Q, greffe du notaire J-H Bouron, procuration de Daniel Legardeur de Repentigny à Marie-Catherine Legardeur de Repentigny, 14 mai 1749 ; greffe du notaire J.-H. Bouron, procuration de Pierre Legardeur de Repentigny à Marie-Catherine Legardeur de Repentigny, 30 juin 1750 ; greffe du notaire Danré de Blanzy, procuration de Louis Legardeur de Repentigny à Marie-Catherine Legardeur de Repentigny, 9 août 1749.

23 BAnQ-Q, greffe du notaire Jean-Antoine Saillant de Collégien, procuration de Louis Legardeur de Repentigny à Marie-Madeleine-Régis Chaussegros de Lery, 30 avril 1750.

24 BAnQ-Q, greffe du notaire Simon Sanguinet, procuration de Marie-Madeleine-Régisse Chaussegros de Lery, épouse actuelle de Louis Legardeur de Repentigny, à Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery, son frère, 9 juin 1766.

25 Grenier B., « Sans exceptions ni réserve quelconques… », art. cit., p. 35.

26 Voir les travaux de J. Noel, dont *Along a River. The First French-Canadian Women*, Toronto, University of Toronto Press, 2013. Plus précisément le chapitre 3.

27 Maitte C., « Le travail invisible dans les familles artisanales (XVII^e^-XVIII^e^ siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, vol. 128, n° 1, 2016 [en ligne] http://mefrim.revues.org/2436 ; DOI : 10.4000/mefrim.2436.

nombreuses femmes pour la période préindustrielle québécoise sans elles – mais aussi de nous donner des indications sur les gestes qu'elles vont être appelées à faire. En effet, si on sait que dans les procurations « générales et spéciales », on peut retrouver un nombre phénoménal de clauses, certaines variations d'une procuration à l'autre laissent penser qu'il y a une application des éléments spécifiés dans les actes, du moins en partie. Comme le souligne Josette Brun, la « liberté d'action que ces hommes accordent à leur épouse dans leurs procurations, la formulation de certains actes qui laissent deviner un véritable partenariat entre époux, la présence des femmes devant notaire, seules ou avec leur mari, pour ratifier des actes liés à l'entreprise familiale, suggèrent que la participation de ces femmes mariées est nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise[28] ». Par exemple, le marchand voyageur Paul Leduc, dans une procuration à sa femme Marie-Anne Lemoine, lui donne de nombreuses prérogatives, comme percevoir l'argent des différents baux, aller devant les tribunaux si nécessaire et pouvoir contracter des dettes en son nom, des mentions que l'on retrouve dans de nombreuses procurations. Dans une ratification de celle-ci, nous ne savons pas combien de temps après son émission, Leduc mentionne qu'il lui donne les mêmes pouvoirs que la précédente procuration, mais il ajoute qu'il donne aussi le pouvoir à « lad. damlle. procuratrice de faire aud. S. constituant leurs envoys [ou ?] marchandises qui luy serois nécessaire » en lui demandant aussi de s'occuper des castors et pelleteries ou de nommer quelqu'un pour le faire[29].

Le fait que Leduc spécifie qu'il accorde ces pouvoirs supplémentaires à sa femme laisse penser qu'elle s'occupe des affaires familiales pendant que son époux est dans les Pays-d'en-Haut, mais aussi que les éléments mentionnés dans les actes de procurations ne sont pas anodins et qu'ils sont vraiment mis en œuvre par les épouses, même si cela n'est pas visible dans les actes notariés. Ainsi, Marie-Anne Lemoine a besoin de l'autorité que procure le document notarié pour ne pas être contestée. Dans ce cas-ci, il s'agit de s'occuper des marchandises à envoyer et recevoir à Montréal, rôle dont on peut supposer qu'elle s'occupa ou qu'elle délégua. On peut aussi penser à la mention dans la procuration concernant la collecte pour les différents baux octroyés par Leduc. En absence d'un autre procureur, il semble logique de supposer que sa femme administre ses biens.

Ces clauses varient d'une procuration à l'autre, même si l'on retrouve toujours de nombreuses formules d'usages. Ainsi, pour la femme de Charles Nolan Lamarque, Marie-Anne Legardeur de Saint-Pierre, il est fait mention de la perception des loyers pour l'administration des terres agricoles et des bestiaux, probablement dans le but qu'on ne puisse remettre en question son autorité sur les fermiers engagés par son mari[30]. Il s'agit donc ici de considérations surtout méthodologiques pour l'analyse des procurations, qui restent cependant très intéressantes pour tenter de comprendre les actions invisibles des femmes. Il n'en demeure pas moins que plusieurs femmes vont passer devant notaire en l'absence de leur époux.

Des femmes peu présentes devant notaire ? Les procuratrices et la traite des fourrures

Le commerce des fourrures rend propice – sinon nécessaire – la délégation des pouvoirs du mari envers son épouse, parfois pour des périodes très longues. On peut d'ailleurs observer certaines tendances : au mois de juin on voit une multiplication des engagements de voyageurs,

28 Brun J., art. cit.
29 BAnQ-Q, greffe du notaire Jean-Baptiste Adhémar dit Saint-Martin, ratification de procuration par Paul Leduc à Marie-Anne Lemoine, 23 juin 1742.
30 BAnQ-Q, greffe du notaire François Lepailleur de Laferté, procuration de Charles Nolan dit Lamarque, marchand bourgeois, à Marianne Legardeur de St Pierre, son épouse, 14 mai 1737.

des actes d'associations et un grand nombre de procurations signées avant le départ pour la saison de la traite. Pensons aux trois frères Lefebvre, négociants, qui accordent chacun une procuration à leur épouse, le 7 juin 1753, avant de partir pour les Pays-d'en-Haut. La plupart des marchands prennent cette précaution. Seulement pour le mois de juin 1743, les marchands Charles Tessier[31], François Augé[32], Jean-Baptiste Jolliet[33] et Dominique Gaugé[34] accordent des procurations avant leur départ, ainsi que les voyageurs Louis Ducharme[35] et Jean Lefebvre[36]. Il n'est pas anodin que ces hommes aient confié une procuration à leur épouse, sachant que celles-ci sont aussi issues de familles qui ont pratiqué la traite et qu'elles ont donc les compétences pour s'impliquer dans leur commerce. On touche ici à un aspect primordial soulevé par Grenier et Ferland : l'homogamie[37]. En se mariant avec des femmes issues du même milieu, les commerçants trouvent donc plus qu'une simple épouse, elles sont des partenaires en affaires.

Comme le souligne Gratien Allaire, ce sont les femmes qui tiennent boutique et s'occupent des affaires pendant l'absence de l'époux dans la majorité des cas[38]. Cependant, peu d'études se sont employées à étudier le rôle de ces femmes, préférant se concentrer sur les hommes qui partent faire la traite des fourrures. Pourtant, ces femmes jouent un rôle tout aussi important que celui des hommes et elles représentent un angle très prometteur pour comprendre le commerce et le travail des femmes. On peut penser aux familles Lemire, Marsolet, Leduc, Pépin, Giasson, Trottier, Hubert Lacroix, Catin, Cuillerier, Lemoine, etc[39]. Les femmes de ces familles sont probablement au fait, dès leur jeunesse, des rouages du commerce des fourrures, et elles ont sûrement déjà vu leur mère faire face à l'absence de leur père. Comme le mentionne Louise Dechêne, les « femmes apprennent à tenir les livres, à gérer le commerce en l'absence de leur mari[40] ». Les mariages des filles se font – pour la majorité – avec des hommes d'autres familles actives dans la traite ou des milieux marchands. Il est difficile ici de ne pas penser qu'il y a une certaine culture familiale dans plusieurs familles marchandes de Montréal, c'est-à-dire :

> une culture spécifique, nourrie des expériences partagées par un ensemble restreint d'individus et qui est reproduite, voire radicalisée, au fil des générations. La culture familiale, transmise par l'observation des comportements de la génération précédente ou des collatéraux ainsi que par l'éducation domestique, médiatise les normes et les modèles et rend de ce fait acceptables ou inacceptables pour l'entité familiale, plus ou moins élargie, une gamme différenciée d'attitudes[41].

31 BAnQ-Q, greffe du notaire Louis-Christophe Danré de Blanzy, procuration de Charles Texier, marchand bourgeois, à Madeleine Pepin dit Laforce, son épouse, de la ville de Montréal, 25 juin 1743.
32 BAnQ-Q, greffe du notaire Adhémar de Saint-Martin, procuration de François Augé, marchand voyageur et négociant, à Charlotte Lemire dit Marsollet, son épouse, de la ville de Montréal, 25 juin 1743.
33 BAnQ-Q, greffe du notaire Adhémar de Saint-Martin, procuration de Jean-Baptiste Joliette, marchand voyageur, à Josèphe Watsin, son épouse, 25 juin 1743.
34 BAnQ-Q, greffe du notaire Louis-Christophe Danré de Blanzy, procuration de Dominique Gaudé, marchand, à Marie-Anne Cullerier, son épouse, de Lachine, 9 juin 1743.
35 *Ibid.*, procuration de Louis Ducharme, voyageur dans les Pays d'en Haut, à Jeanne Piont, son épouse, de la ville de Montréal, rue St Paul, 25 juin 1743.
36 *Ibid.*, procuration de Jean Lefebvre, voyageur dans les Pays d'en Haut, à Marie-Anne Paran, son épouse, 3 juin 1743.
37 Grenier B. et Ferland C., art. cit., p. 221.
38 Allaire G., « Officiers et marchands : les sociétés de commerce des fourrures, 1715-1760 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n° 3, 1987, p. 427.
39 Il est plutôt difficile de baliser le groupe des personnes qui prennent part au commerce des fourrures. Nous utilisons l'étude de Suzanne Gousse sur les couturières de Montréal au XVIII[e] siècle, l'outil de recherche *Parchemin* et le *Dictionnaire biographique du Canada* pour juger si les familles sont actives dans la traite.
40 Dechêne L., *Habitants et marchands…*, *op.cit.*, p. 391.
41 Ruggiu F.-J., « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de *Kinship in Europe* », *Annales de démographie historique*, n° 119, 2010, p. 223-256.

D'ailleurs, lorsqu'on observe les femmes qui restent célibataires, celles-ci apparaissent dans les sources au moment du décès de leur père, ce qui indique que la famille a été le principal vecteur d'apprentissage pour ces femmes. On peut ainsi trouver à l'aide des banques de données une dizaine de procuratrices ayant visité l'étude d'un notaire pour signer des engagements de voyageurs au nom de leur mari et parfois de ses associés[42]. Plusieurs femmes signent de tels actes, sans que nous ayons retrouvé une procuration les concernant, ce qui montre qu'on ne peut que minorer le nombre de procuratrices. Par exemple, Anne de Robutel Lanoue apparaît dans plus de 29 actes pour des engagements, obligations, ventes, etc. Elle s'occupe du commerce à Montréal pendant que son mari, Constant le Marchand de Lignery, est en poste à Michillimakinac[43]. Le fils de Constant, François-Marie, pourra aussi compter sur sa femme, Marie-Thérèse Migeon de la Gauchetière, pour gérer les affaires familiales en son absence. Cette dernière, qui n'est jamais mentionnée comme procuratrice – ce qui est fréquent comme nous pouvons le voir –, signe une dizaine de documents en l'absence de son époux, en plus d'être active dans le commerce des fourrures[44]. On voit ici la reproduction d'un modèle familial où les femmes s'occupent de l'administration des affaires pendant l'absence de l'époux, ce qu'on peut voir chez de plusieurs familles montréalaises.

Il y a d'autres exemples, comme les sœurs Charlotte et Marie-Josèphe Lemire, qui signent plusieurs engagements et obligations en tant que procuratrices de leur mari. Charlotte sera procuratrice de ses fils une fois veuve et fera de nombreux engagements de voyageur en leur nom, ce qui témoigne de son expertise, mais aussi de l'implication des mères dans le commerce de leurs enfants, à l'instar de Marie-Anne Lemoine, la veuve Giasson[45]. Il ne s'agit ici que du commerce visible, sachant que certaines femmes s'occupent même de la vente et de l'achat de fournitures avec les marchands de la métropole, comme le souligne Kathryn Young[46]. Sans ces moments d'absence de l'époux, l'historien saurait bien peu de choses sur ces femmes de marchands. En observant les activités devant le notaire, on voit des femmes qui ont un rôle très important en l'absence du mari, ce qui témoigne de leurs compétences.

Ainsi, il est possible en observant les actes de procurations et les documents notariés subséquents – ceux où l'épouse est mentionnée – d'observer que plusieurs femmes utilisent la procuration accordée par leur époux. Il s'agit surtout de familles liées au commerce des fourrures. Néanmoins, beaucoup de femmes restent silencieuses après la rédaction de la procuration. Malgré tout, pour ces procuratrices inactives, l'acte notarié nous permet de supposer davantage et d'émettre des hypothèses.

Cette question de l'administration des biens laisse toutefois plusieurs interrogations en suspens. Par exemple, la féminité représente-t-elle un handicap dans les négociations et dans l'application du pouvoir délégué par les hommes ? Les travaux de l'historienne Jennifer L. Palmer tendent à démontrer que oui. En abordant le cas de la procuratrice Marie-Magdeleine Regnaud de Beaumont, l'historienne démontre que certaines barrières culturelles devaient limiter l'influence des femmes, mais aussi leur capacité à faire respecter les engagements pris envers elles et leurs époux. Marie-Magdeleine dut user de l'influence d'hommes de son entourage pour avoir une crédibilité afin de mener des affaires, mais aussi « *to represent her in situations where her femininity made it difficult to represent herself*[47] ». On peut penser que c'est aussi le cas pour

42 Les actes ont été retracés à l'aide de la banque de données Archiv-Histo, *Parchemin : banque de données notariales du Québec (1635-1789)*.
43 *Ibid*.
44 *Ibid*.
45 Fortin J., *Le célibat féminin à Québec et Montréal au XVIII^e siècle : travail, famille et sociabilité*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2016, p. 61.
46 Young K., « "Sauf les périls et fortunes de la mer": Merchant Women in New France and the French Transatlantic Trade », *Canadian Historical Review*, vol. 77, n° 3, 1996, p. 388-407.
47 Palmer J. L., art. cit., p. 137.

les femmes de Nouvelle-France. Rares sont les femmes, en situation d'absence, qui soient aussi actives que leurs époux. Elles semblent plutôt « garder le fort », continuer les affaires, sans toutefois avoir une grande initiative en ce qui a trait à la gestion des biens. Malgré tout, on peut voir que ces femmes sont des éléments indispensables au commerce familial, comme en témoigne l'exemple de Madeleine Pépin Laforce.

Le cas de Madeleine Pépin Laforce, épouse du marchand Charles Tessier

La procuratrice Madeleine Pépin Laforce est un cas très intéressant pour observer l'autonomie féminine, mais aussi pour comprendre le rôle des femmes au sein du couple. Comme le mentionne Grenier à propos des procuratrices, il « y a lieu de pousser davantage l'analyse à l'échelle individuelle puisque la perspective biographique demeure, à notre avis, essentielle pour révéler plus adéquatement ces enjeux de pouvoir et, peut-être, arriver enfin à comprendre comment est vécue cette autonomie féminine[48] ».

Une telle perspective permet de donner un éclairage nouveau sur le rôle des femmes dans le ménage, mais surtout de combler les lacunes d'une analyse quantitative et prosopographique qui peine à prendre en compte toute la subtilité des actes notariés et le silence des sources (comme la non-mention des procuratrices). Le cas de Madeleine Pépin dit Laforce est éloquent, puisqu'il nous éclaire sur les rôles des femmes seules, mais aussi sur des éléments méthodologiques à prendre en considération pour l'ensemble des procuratrices.

Madeleine Pépin dit Laforce se marie en 1719 avec Jean-Baptiste Gobelin Cinq-Mars, un orfèvre, et occupe un emplacement dans leur maison où elle tient boutique[49]. Après le décès de son mari – à une date inconnue –, elle convole en secondes noces en 1727 avec Charles Tessier, un marchand voyageur. Ce dernier voyage constamment entre les Pays-d'en-Haut et Montréal. Dans les années 1730 et 1740, elle reçoit cinq procurations de son mari, mais il est probable que plusieurs autres ne nous soient pas parvenues. Elle se voit déléguer l'administration des biens à Montréal à chaque fois au mois de mai ou juin avant le départ de son mari pour la traite des fourrures[50]. C'est donc dire que chaque printemps marquait le début d'une période de solitude pour Madeleine, mais pour l'historien il s'agit d'une fenêtre d'opportunité qui nous permet de voir le rôle des femmes dans le ménage et leurs compétences.

On peut en effet observer que, dès le départ Charles Tessier pour la traite, Madeleine apparait devant notaire, mais aussi devant les tribunaux. Parfois, c'est quelques jours seulement après le départ de son mari, ce qui laisse penser qu'il ne s'agit pas d'actions spontanées, mais plutôt d'éléments planifiés avant le départ de son époux[51]. Cela nous amène à nous questionner sur la part d'action ou « d'improvisation » des femmes pendant que leur époux est absent. Malgré tout, cela témoigne de la participation constante, en présence de Charles, de Madeleine aux affaires familiales. Elle sait qui a des dettes envers son mari et elle n'hésitera pas en entamer

48 Grenier B., « Sans exceptions ni réserve quelconques… », art. cit., p. 37.

49 Gousse S., *Les couturières en Nouvelle-France. Leur contribution socioéconomique à une société coloniale d'Ancien Régime*, mémoire de maîtrise (histoire), université de Montréal, 2009, p. 82.

50 BAnQ-Q, greffe du notaire Jean-Christophe Raimbault de Piedmond, procuration de Charles Tessier à Madeleine Pépin dit Laforce, 10 mai 1732 ; greffe du notaire C-R. Gaudron de Chevremont, 27 mai 1733 ; greffe du notaire François Lepailleur de Laferté, 29 mai 1738 ; greffe du notaire Louis-Christophe Danré de Blanzy, 25 mai 1743 ; *ibid.*, 14 mai 1745.

51 Elle représente son mari pour une affaire de dette, en 1738, alors que celui-ci n'est parti que depuis quelques jours. BAnQ-Q, Fonds juridiction royale de Montréal, procès entre Dominique Janson dit Lapalme, à titre de cessionnaire de son père Pierre Janson, demandeur, et Charles Tessier, représenté par son épouse Madeleine Pépin dit Laforce, défendeur, pour dettes, 23 juin 1738-26 juin 1738.

des procédures judiciaires pour percevoir l'argent, alors que son époux est dans l'impossibilité de le faire[52]. En ce qui a trait aux actes notariés, il n'est que rarement mention d'elle comme étant procuratrice. On le devine en observant la chronologie, ce qui témoigne encore une fois des difficultés d'étudier l'action des procuratrices, et de l'importance des études de cas[53].

Son cas est intéressant, car elle est présente à de nombreuses reprises devant les tribunaux et devant notaire pour représenter son mari. À l'instar de plusieurs, elle signera des engagements de voyageurs – quatre en 1739 et trois en 1744 – et recevra des obligations. L'acte le plus intéressant est celui où elle forme une société, en juin 1744, avec Charlotte Lemire et Marie-Anne Miré de l'Argenterie tant en leur nom qu'au nom de leurs époux[54]. Elles apportent chacune pour 12 000 livres de marchandises. Cette association témoigne de l'activité de ces femmes qui étaient loin d'être de simples figurantes dans le commerce de leur mari[55].

Veuvage et remariage : une autonomie disparue ?

Après la mort de son second mari, Madeleine Pépin et Henri Catin, époux de Suzanne Tessier, la belle-fille de Madeleine, s'occupent de clore la succession en nommant un procureur, pour s'assurer que tout se fasse dans l'harmonie. Elle achète aussi des marchandises à sa belle-fille, avec qui elle va habiter à partir de 1748 jusqu'à son troisième mariage. En effet, après trois ans de viduité, elle se remariera avec le célibataire Philippe Leduc, 56 ans, ancien associé de Charles Tessier. On voit ici l'homogamie sociale : Madeleine, bien qu'âgée de 52 ans, représente une union avantageuse pour un commerçant, car elle a les connaissances et le capital pour aider Leduc dans son commerce.

Ainsi, à l'âge de 52 ans, Madeleine se retrouve mariée avec un autre marchand. Par contre, de son mariage jusqu'à son décès en 1768, on ne voit plus Madeleine apparaitre dans les sources. Il n'est mention d'elle qu'à quelques reprises, pour une procuration à un notable et un testament commun, qu'elle signe avec son troisième époux. Est-ce dire qu'elle ne prend plus part à aucun commerce ou qu'elle est devenue trop âgée, comme Suzanne Gousse en émet l'hypothèse[56] ? Probablement ni l'un ni l'autre. En fait, Philippe Leduc, contrairement à Charles Tessier, ne s'absentera pas pendant son mariage avec Madeleine. Au cours de cette période, il se présentera devant notaire plus d'une trentaine de fois pour des obligations, actes de vente, engagements de voyageur et différents baux. Il y a un effacement de l'épouse en présence de son mari, et ce, de manière générale, peu importe le statut ou la richesse de la femme en question. Pourtant, il est logique de penser qu'elle soit demeurée activement impliquée dans le commerce de son mari, comme elle l'était dans celui de son précédent époux. Cet exemple montre l'utilité d'étudier les procuratrices pour comprendre le rôle économique et les compétences des femmes pendant la période préindustrielle.

L'absence est donc une des clés pour comprendre le travail des femmes. Suzanne Gousse soulignait avec justesse le fait que de nombreuses femmes semblent très actives à Montréal, contrairement aux femmes observées à Québec par Josette Brun[57]. On peut penser que c'est l'absence des hommes pour la traite des fourrures qui nous donne cette impression. Cela permet de dévoiler ce que les femmes font en présence de leur époux. L'étude des procuratrices

52 Cette question est d'ailleurs soulevée par Michon et Dufournaud, art. cit.
53 Grenier B., « Sans exceptions ni réserve quelconques… », art. cit., p. 37.
54 Gousse S., *op.cit.*, p. 103.
55 *Ibid.*
56 *Ibid.*
57 *Ibid.*, p. 104.

est donc probablement plus riche pour comprendre les activités et compétences quotidiennes des femmes qu'une autonomie ou agentivité qui seraient uniquement temporaire, le temps d'une saison ou de quelques années.

Conclusion

De cette étude, nous avons tenté de démontrer comment l'absence des hommes – abordé à l'aide des procuratrices – permet d'observer le rôle des femmes dans le commerce familial. Cela permet aussi d'aborder le travail autrement qu'avec les catégories sexuées habituelles en recentrant l'analyse sur le couple. L'absence du mari ne représente donc probablement pas un moment d'autonomie pour les femmes, comme tentent de le démontrer plusieurs études, mais plutôt un moment propice pour observer les diverses tâches qu'elles accomplissent au sein du ménage, en présence ou en absence de l'époux. On peut ainsi supposer quelles sont les tâches de celles-ci en présence de leur époux. C'est donc dire que les femmes sont actives et travaillent en présence d'homme, même si les sources laissent penser le contraire. Le contexte économique montréalais et la forte présence de femmes de la bourgeoisie et de la noblesse viennent-ils biaiser notre analyse? Peut-être, néanmoins, une telle approche permet d'accorder une plus grande importance aux femmes au sein du couple et d'éviter de restreindre l'étude du travail des femmes aux veuves et célibataires. Il faut cependant porter une attention minutieuse aux documents et reconstruire des parcours de vie. Celui de Madeleine Pépin dit Laforce nous permet de voir toute l'implication qu'une femme pouvait avoir dans le commerce familial.

L'approche biographique des procuratrices donne une vision linéaire de la vie des femmes, alors que, bien souvent, seule la période de viduité était étudiée, faute de sources produite durant le mariage. On voit ainsi que pour Madeleine l'absence d'homme marquait le début d'une période d'activités devant notaires et en justice. Elle jouait un rôle crucial dans les affaires de son mari Charles Tessier. Elle permettait de s'assurer que les engagements pris à l'égard de celui-ci soient respectés, que les engagés soient embauchés au cours de certaines années, sans compter toutes les actions qui ne sont pas visibles dans les archives. C'est grâce à l'absence que nous pouvons observer ces éléments. Lors de son troisième mariage, elle s'efface des archives, non parce qu'elle est devenue oisive, mais bien parce que son troisième mari est plus présent. D'autres études sur les procuratrices, croisées à une plus grande variété de sources, comme les livres de compte, nous permettraient probablement de comprendre encore plus finement les multiples tâches dont s'occupaient les femmes pendant la période préindustrielle.

Bibliographie

Allaire G., « Officiers et marchands : les sociétés de commerce des fourrures, 1715-1760 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n° 3, 1987, p. 427.

Brun J., « Les femmes d'affaires en Nouvelle-France au 18e siècle : le cas de l'Île Royale », *Acadiensis*, vol. 27, n° 1, 1997.

Charpentier E. et Grenier B., « Introduction », dans Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence, Bretagne et Québec (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Québec, CIEQ, 2015, p. 1-2 [en ligne] https://images.cieq.ca/CIEQ_WEB/multimedia/978-2-921926-54-6.pdf.

Dechêne L., « La croissance de Montréal au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, n° 2, 1973, p. 164.

Dechêne L., *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Montréal, Boréal, 1988 [1974], p. 217-228.

Dolan C., « L'An de deuil et le remariage des veuves. Loi et tradition au XVIe siècle à Aix-en-Provence », dans Pellegrin N. et Winn C.H. (dir.), *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, Paris, H. Champion, 2003.

Dousset C., « Commerce et travail des femmes à l'époque moderne en France », *Les Cahiers de Framespa*, n° 2, 2006, [en ligne] https://journals.openedition.org/framespa/57.

Doyon-Ferland M., « SAINT-PÈRE, AGATHE DE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec et Toronto, Université Laval et University of Toronto, vol. 3, 2003, [en ligne] http://www.biographi.ca/fr/bio/saint_pere_agathe_de_3F.html.

Dufournaud N. et Michon B., « Les femmes et le commerce maritime à Nantes (1660-1740) : un rôle largement méconnu », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 23, 2006, p. 311-330 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/1926.

Ferrière C.-J. de, *La science parfaite des notaires ou moyen de faire un parfait notaire, contenant les ordonnances, les arrest et reglemens rendus touchant la fonction des notaires*, Paris, 1692.

Fortin J., *Le célibat féminin à Québec et Montréal au XVIIIe siècle : travail, famille et sociabilité*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2016.

Gousse S., *Les couturières en Nouvelle-France. Leur contribution socioéconomique à une société coloniale d'Ancien Régime*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2009.

Grenier B., « "Sans exceptions ni réserve quelconques". Absence des hommes et pouvoir des femmes à Québec au XVIIIe siècle », dans Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence, Bretagne et Québec (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Québec, CIEQ, 2015.

Grenier B. et Ferland C., « "Quelque longue que soit l'absence" : procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIIIe siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, vol. 1, n° 37, 2013, p. 197-225 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/11053.

Locklin N., « Legal accommodations for married women on their own in Eighteenth-Century France », dans Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence, Bretagne et Québec (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Québec, CIEQ, 2015, p. 40-41.

Maitte C., « Le travail invisible dans les familles artisanales (XVIIe-XVIIIe siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, vol. 128, n° 1, 2016 [en ligne] http://mefrim.revues.org/2436 ; DOI : 10.4000/mefrim.2436.

Noel J., *Along a River. The First French-Canadian Women*, Toronto, University of Toronto Press, 2013.

Palmer J. L., « Women and Contracts in the Age of Transatlantic Commerce », dans Hafter D. M. et Kushner N., *Women and Work in Eighteenth-Century France*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2015.

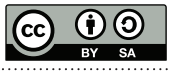
Poisson J.-C., « Introduction à une sociologie statistique des actes de procuration : les actes de confiance », dans Poisson J.-C., *Notaires et société. Travaux d'histoire et de sociologie notariales*, Paris, Economica, 1985, p. 589-592.

Ruggiu F.-J., « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de Kinship in Europe », *Annales de démographie historique*, n° 119, 2010, p. 223-256.

Young K., « "Sauf les périls et fortunes de la mer": Merchant Women in New France and the French Transatlantic Trade », *Canadian Historical Review*, vol. 77, no 3, 1996, p. 388-407.

Jonathan Fortin
Doctorant en histoire, Université du Québec
à Montréal, Québec, Canada

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels





POUVOIR AU FÉMININ : ITINÉRAIRE ÉPISTOLAIRE D'UNE NOBLE PROVENÇALE AU XVIII^e SIÈCLE

Camille Caparos

La lettre est un genre hybride, difficile à définir et à appréhender. Tout en étant un objet de sociabilité, elle permet également à l'historien, comme le souligne Brigitte Diaz, de « pénétrer, comme par effraction, dans les coulisses du privé[1] ». Les épistoliers eux-mêmes, à travers toutes les époques, ont tenté de définir ce genre littéraire. Ainsi, Juste Lipse définissait la lettre comme « l'instrument par excellence de l'autoportrait d'une grande âme », une peinture « à facettes, en relief, qui reflète les divers niveaux de la conscience de soi[2] ». Madame de Sévigné écrit à sa fille, la comtesse de Grignan : « C'est qu'on aime à dire ce qu'on pense, c'est pour se soulager qu'on écrit ; et si cela contribue au repos de l'âme, je le conseille[3] ». De même, au croisement de l'approche historique, sociologique et anthropologique, Philippes Artières et François Laé ont mis en lumière les mécanismes instituant la lettre comme lieu de la construction de l'individu. En s'adonnant à la narration de la vie quotidienne, de ses faits et gestes, mais aussi d'une vie parfois fantasmée, l'épistolier est amené à se découvrir, à se secourir, mais également à s'affirmer comme un individu libre[4].

L'écriture épistolaire peut être analysée à la lumière des problématiques inhérentes à l'historiographie des écrits du for privé, qui s'attache à interroger « les textes produits hors institution et [qui] témoignent d'une prise de parole personnelle d'un individu sur lui-même, les siens, sa communauté » afin de faire ressortir « le monde tel [que le scripteur] le vit, l'imagine et le perçoit, à travers son regard et sa plume singulière[5] ». Ce type de sources offre un important panel de scripteurs et de scriptrices. Par là, il est possible d'utiliser certaines analyses émanant de l'histoire du genre pour interroger ces écrits. Grâce au concept d'agentivité les lettres se transforment en autant de moyen de résister, de donner son avis ou de s'approprier un pouvoir.

De plus, il s'agit d'envisager la façon dont des épistolières ont pu mener la conquête de l'univers de l'écrit, pratique considérée comme l'apanage des hommes, tout en menant celle de leur indépendance en tant qu'individu à part entière. Se pencher sur l'étude de correspondances féminines permet finalement de parcourir une écriture restée dans l'ombre. Le travail de l'historien peut alors consister en la recherche des mécanismes qui, propres à l'épistolarité, permettent, dans l'écriture, l'édification de l'individu[6]. En se créant un « double de papier »

1 Dauphin C., « Les correspondances comme objet historique. Un travail sur les limites », *Sociétés et Représentations*, n°13, 1, 2002, p. 47.
2 Propos cités par Grassi M.-C., *Lire l'épistolaire*, Paris, Dunod, 1998.
3 Lettre du 10 septembre 1680, dans Madame de Sévigné, *Lettres*, Paris, La Pléiade, 1955.
4 Artières P. et Laé J.-F., *Lettres perdues. Écritures, amour et solitude*, Paris, Hachette, 2003, p. 57.
5 Lacoue-Labarthe I. et Mouysset S., « De "l'ombre légère" à la "machine à écrire familiale" », « Écrire au quotidien », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°35, 2012, p. 8 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10489.
6 Rohou J., *Le XVII^e siècle, une révolution de la condition humaine*, Paris, Le Seuil, 2002 ; Rosenwein B. H., « Y avait-il un "moi" au haut Moyen Âge ? », *Revue historique*, n°633, 1, 2005, p. 31-52 ; Vernant J.-P., « L'individu dans la cité », dans *L'individu, la mort, l'amour*, Paris, Gallimard, 1989 ; Lemaitre N. et Mouysset S., *Entre mémoire et histoire : écriture ordinaire et émergence de l'individu*, 134^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Bordeaux, 2009 [en ligne] https://cths.fr/ed/edition.php?id=5327.

au cœur de la correspondance, l'épistolier s'adonne à un portrait de soi tout en réflexivité et potentialité d'action.

Telle est le cas Françoise de Blacas, « fille de feu messire joseph de Blacas et de demoiselle marie funel du villard de la ville de Grasse[7] », épouse d'Alexandre-Joseph de Robert d'Escragnolle[8], capitaine de cavalerie. En 1748, ce dernier confie par procuration à sa jeune épouse le domaine dont il est l'héritier[9]. Leur commerce épistolaire, qui prend place sur une période de plus de vingt ans, permet de souligner les conséquences de cette absence sur le quotidien, sur les actions mais aussi sur le propre ressenti de cette femme esseulée qui prend peu à peu conscience de sa capacité d'action.

S'affirmer en tant qu'épouse et procuratrice par la plume

Alexandre-Joseph, jeune membre de la cavalerie royale et héritier de la seigneurie et du village d'Escragnolle dans l'arrière-pays grassois, est celui qui, selon le modèle patriarcal, règne sur sa famille et son domaine. En 1748, il épouse Françoise de Blacas, fille du procureur du roi, évoluant au sein de la noblesse urbaine de Grasse, la capitale du parfum depuis le XVII^e^ siècle. Quelques mois après leur union, alors que Françoise s'est installée au château d'Escragnolle, Alexandre-Joseph décide de repartir au régiment, préférant la vie de militaire à celle de seigneur d'un domaine peu étendu, pris entre plusieurs paroisses et dont les revenus reposent sur l'exploitation de champs de blé et de parcelles d'arbres fruitiers[10]. Sa jeune épouse, qui dispose des biens légués par son défunt père, devient sa procuratrice.

L'acte de procuration est un document notarial courant à l'époque moderne, surtout dans les régions de grandes mobilités, comme les espaces côtiers ou montagnards, dans lesquels les habitants, en particulier les hommes, sont sujets aux déplacements[11]. Les marins, les pêcheurs, les colporteurs ou les métayers qui migrent lors des moissons, constituent autant de chefs de famille qui partent, pour une durée plus ou moins longue, et qui ne peuvent donc plus assurer leur rôle au sein du cercle familial ou social[12]. Il en est de même lorsqu'un artisan ou un commerçant fait un voyage pour ses affaires, la place vacante doit être prise en charge par un tiers. L'épouse, qui, aux côtés de son mari doit s'occuper du foyer, est la candidate toute désignée pour devenir le mandataire du pouvoir marital. L'acte de procuration accomplit un transfert des droits du chef de famille dans les mains de l'épouse normalement soumise à ce dernier : par là, la femme quitte son statut d'individu non-majeur juridiquement, c'est-à-dire incapable d'agir

7 Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM), Famille Robert d'Escragnolle, 1^E^ 3/1, contrat de mariage entre Alexandre-Joseph de Robert d'Escragnolle et Françoise de Blacas, daté du 20 février 1748 et célébré dans l'église paroissiale d'Escragnolles.

8 Escragnolle étant le nom de famille tandis qu'Escragnolles désigne encore aujourd'hui la commune où a vécu cette famille.

9 ADAM, Famille de Robert d'Escragnolle, 1^E^ 3/1, papier écrit et signé de la main d'Alexandre-Joseph de Robert d'Escragnolles.

10 Fine A., Klapisch-Zuber C. et Lett D., « Liens et affects familiaux », *Clio. Femmes*, *Genre*, *Histoire*, n° 34, p. 14 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10215 et Drévillon H., *L'individu et la guerre : du chevalier Bayard au Soldat inconnu*, Paris, Belin, 2013. En effet, l'historien parle d'un « goût de la guerre » (p. 94), chez les mémorialistes du XVII^e^ siècle engagés dans l'armée de Louis XIV : leur envie de devenir soldat reposait, selon lui, sur l'ambition de faire carrière.

11 Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence. Bretagne et Québec (XVII^e^-XVIII^e^ siècles)*, Québec, CIEQ, 2015.

12 Charpentier E., « Incertitude et stratégies de (sur)vie. Le quotidien des femmes de "partis en voyage sur mer" des côtes nord de la Bretagne au XVIII^e^ siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 117, 3, 2010, p. 39-54.

en dehors des décisions de son conjoint. Une procuration peut donc être analysée comme une forme particulière de prise de pouvoir, d'*empowerment*[13] par la femme, puisqu'elle constitue, d'après Claude-Joseph de Ferrière, à la fin du XVIII[e] siècle :

> [un acte] par lequel celui qui ne peut vacquer lui-même à ses affaires, donne pouvoir à un autre pour lui, comme s'il était lui-même présent, soit qu'il faille lui-même gérer et prendre soin de quelque bien ou de quelque affaire, ou que ce soit pour traiter avec d'autres[14].

En lui accordant une place centrale, celle de chef de famille, cette procuration fait également de Françoise l'intermédiaire entre son époux, la famille et le domaine dont il est le véritable seigneur. Pour ce faire, Françoise s'adonne à une « prise d'écriture » aussi maladroite qu'essentielle et commence à entretenir une correspondance, dont 280 lettres sont conservées aux Archives départementales des Alpes-Maritimes, sur une période de plus de vingt ans. De son époux qui ne lui répond que très peu, il n'a été sauvegardé qu'une dizaine de lettres consultables au sein du fonds familial de la famille de Robert d'Escragnolles.

Dès les premières années de mariage, la correspondance entre les époux constitue le seul instrument par lequel le couple, mais également la famille, connaissent une existence. Françoise, restée seule en Provence, enceinte de son premier enfant, Antoine de Robert d'Escragnolle, surnommé affectueusement Antonin, est obligée d'entretenir une correspondance pour faire vivre l'union familiale. Jeune épouse, elle s'adonne de bonne grâce à son « devoir d'écriture[15] », en narrant avec minutie la vie quotidienne. Il s'agit pour elle de se sentir exister dans son rôle de compagne aimante et de mère affectueuse. Par son écriture elle tente d'agir sur le réel et d'intégrer son époux. Pour cela, régulièrement, elle décrit les faits et gestes de leur petit garçon :

> quant au petit [...] il et si aimable que vous puissies vous limagine ce ne pas prevantion de ma part tous ceux qul le voit en sont enchantés cet meme au dessus de son age il ne dit que quelque mots mais il comprend et entant tout toujour grasieux saluant tous le monde connoissant chaqun il dans il chante cet un petit singe[16].

Ou encore,

> vous donner de nouvelles de votre fils car ce à cela que je previs qui vous seroit le plus semsible [...] votre fils ce porte tout au mieux il et vrai que le mauvois tems et le diverticement du carnaval ont etoit tous les jours jent et de nouvelles lon masure qui et toujour plus aimable et un grand air de santé cet un gaillard il à une force terible il à une grande vivacité ce qui fait plaisir, mais ce qui me fait de la paine ce qui na point encor de dents[17].

Les premières lettres renvoient l'image d'une femme dévouée à sa tâche d'épouse et de mère ; néanmoins, l'acte d'écriture porte les prémisses de sa prise de conscience quant à sa triste situation. En effet, poussée par son statut d' « épouse par correspondance[18] » à s'adonner à la peinture de son existence, Françoise adopte une démarche de lucidité face à un époux qui tient à avoir des nouvelles. Ce dialogue avec un destinataire lointain permet à la Grassoise de se définir elle-même, tout en demandant à l'autre de poser un regard sur sa personne. S'établit

13 Grenier B. et Ferland C., « "Quelque longue que soit l'absence" : procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIII[e] siècle », *Clio. Femmes*, *Genre*, *Histoire*, n°37, 2013, p. 197 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/11053.

14 Ferrière C.-J. de, *La science parfaite des notaires ou moyen de faire un parfait notaire*, *contenant les ordonnances*, *les arrest et reglemens rendus touchant la fonction de notaires*, Paris, 1692, p. 423.

15 Artières P. et Laé J.-F., *op. cit.*, p. 51.

16 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1[E] 3/2, lettre sans date. Par souci d'exactitude et de véracité, les citations issues des lettres de Françoise de Blacas n'ont pas été modernisées.

17 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1[E] 3/2, lettre du 21 février 1751.

18 Bérubé G., « Madame de Graffiny à Cirey : écrire pour exister "par procuration" », dans Silver M.-F. et Girou-Swidersk M.-L., *Femmes en toutes lettres. Les épistolières du XVIII[e] siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

alors une sorte de réflexivité qui participe à la constitution d'une « identité narrative[19] » et finalement d'une identité tout court : celle d'une femme esseulée, non reconnue dans son statut d'épouse et de procuratrice du domaine de son mari. Voilà l'enjeu de la première phase de l'itinéraire épistolaire de Françoise de Blacas.

Antoine de Robert, père d'Alexandre-Joseph, écrit dans ses missives son désir de voir son fils reprendre le domaine, et de revenir vivre à Escragnolles. C'est pour cette raison qu'il lui lègue son titre et ses dépendances à condition qu'il accepte de se marier avec la jeune demoiselle Françoise de Blacas dont la dot s'élève à 60 000 livres. Finalement, c'est cette dernière qui obtient la gestion de la seigneurie d'Escragnolles. Voyant leur domaine aux mains d'une jeune femme de la ville, les Robert semblent fustiger le rôle de leur nouvelle brue, contraire à une vision patriarcale de la famille même si parfois, en Provence, le droit peut-être très favorable aux femmes dès lors que le conjoint décide de passer devant notaire[20].

L'exemple d'un échange de lettres entre Françoise et Antoine est une bonne illustration du rapport de force. Il s'agit pour elle de se faire respecter : c'est elle la procuratrice d'Escragnolles, nul autre. Ainsi, lorsqu'Antoine lui demande de l'argent, elle ne cache pas son indignation et adopte une attitude loin de la soumission que l'on pourrait attendre d'une belle-fille. Elle écrit :

> à grasse ce 4 juin 1751
>
> Monsieur mon tres cher pere
>
> je etoit fort surprise de voir par votre lettre que vous me demandes encor les quatre cent livres mon sort et bien à plaindre il faut que jentretiene un mary et [...] anfan sans avoir aucun secour [...] ordinairement ce le mary qui entretien femme et enfan et can lun donne à soupé lautre donne à diner il ni à personne qui se reduite comme je la suis [...] cet hivert dans le tems que chez vous il y à bien de depances inutilles si cetoit pout votre necaissere
>
> je va ecrire à votre fils de continuer son service car assurement il en vera la necesite et dailleur il ne veu pas me rendre malheureuse et vous vous chargeres de son enfan [...] mojennant quoi je vivres avec ma chere mere tout comme auparavant la mere né jamais chargée des enfans vela le seul party quil y à aprandre[21].

L'écriture devient l'instrument de dénonciation d'un joug qui l'opprime. En tant qu'individu, Françoise revendique la liberté de pouvoir agir comme elle le souhaite, en l'occurence ici le droit d'abandonner la bataille et de retourner vivre auprès de sa mère. L'écriture épistolaire, dans la perspective développée par Simon-Martin Meritxell, est un « espace d'apprentissage, [...] un forum de la formation de soi et, éventuellement, [de] déclencheurs d'action[22] ». Ici, la capacité d'action de l'épistolière réside dans la formulation des choix de vie qui s'offrent à elle et qu'elle peut décemment choisir. L'individu revendique donc la liberté de pouvoir agir comme il le souhaite. Françoise ne cherche pas à renverser les choses, juste à leur échapper.

19 Descombes V., *Le parler de soi*, Paris, Gallimard, 2014 et Michel J., « Narrativité, narration, narratologie : du concept ricœurien d'identité narrative aux sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, 41, 125, 2003.

20 Collomp A., *La maison du père : famille et village en Haute-Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1983. Afin de nuancer à l'aide d'exemples qui relèvent de certaines particularités soulignées par le mari et rendus possibles par le droit provençal, voir Luciani I., « Au miroir des comptes : la réalité autre des écrits féminins (Provence, XVI^e-XVIII^e siècle) », dans Berthiaud E., *Paroles de femmes. Rôles et images de soi dans les écrits privés (Europe, XVI^e-XX^e siècles)*, Paris, Le Manuscrit, 2017.

21 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1^E 3/1, lettre du 4/06/1751.

22 Meritxell S.-M., « La correspondance de Barbara Leigh Smith Bodichon (1827-1891) », dans « Agency : un concept opératoire dans les études de genre ? », *Rives méditerranéennes*, n° 41, 2012, p. 81.

Si elle tient à défendre ce statut, il semblerait que le rôle de procuratrice pèse fortement sur les épaules de Françoise, jeune femme qui se sent inapte, au vue de son éducation, à prendre en charge une telle responsabilité[23]. En ce sens, sa prise de position dénonce une union qui ne prend pas en compte son droit au bonheur. Cette thématique parcourt la correspondance, l'écriture devient pour elle un moyen d'expression, de revendication et d'affirmation. Vraisemblablement, c'est par la correspondance que Françoise éprouve sa propre légitimité en tant que chef de famille. L'agentivité, murmurée au début de la correspondance, atteint son paroxysme par la suite.

En effet, au fur et à mesure de sa pratique épistolaire, Françoise endosse progressivement son rôle de procuratrice jusqu'à l'assumer totalement : elle est la gardienne, dans l'espace domestique, d'un « royaume féminin[24] », qu'elle décrit dans ses lettres et qu'elle défend au fil de sa plume.

La correspondance, « acte de création » de la Dame d'Escragnolles

Françoise a tout de la « femme seule » décrite par Scarlett Beauvalet-Boutouyrie : « l'entrée en solitude par célibat prolongé ou par veuvage est la plupart du temps synonyme d'un changement de statut[25] ».

La procuration que lui accorde Alexandre-Joseph, en mars 1748, déclare Françoise de Blacas, « procuratrice generalle et specialle » de tous ses biens[26]. Comme l'a montré Philippe Agresti à propos des situations de procuration en Provence à l'époque moderne, cette pratique est courante lorsque la nécessité de la situation, notamment professionnelle de l'époux, l'oblige à faire de sa femme sa procuratrice[27]. Cet acte procure à la jeune Françoise un statut similaire, dans certains cas, à celui d'une veuve française sous l'Ancien Régime[28]. Ainsi, en tant qu'individu autonome elle a accès à une nouvelle capacité d'action. Les nombreux actes de notaires présents dans le fond d'archive, stipulant les ventes, les locations ou la prise en charge des « affaires », confirment le pouvoir qu'elle a acquis.

Françoise a sous sa responsabilité le château des Robert d'Escragnolle, construit au XVI^{e} siècle, ainsi que de nombreuses terres cultivées, forêts, granges et maisons dont elle a hérité dans les bourgs voisins de Grasse[29]. Néanmoins, le domaine du seigneur d'Escragnolles est une seigneurie de montagne fortement endettée.

23 Grenier B. (avec la collaboration de Ferland C.), « "Sans exceptions ni réserve quelconques" : absence des hommes et pouvoir des femmes à Québec au XVIII^{e} siècle », dans Charpentier E. et Grenier B., *op. cit.* et Charpentier E., art. cit.

24 Luciani I., « De l'espace domestique au récit de soi ? Écrits féminins du for privé », « Écrire au quotidien », *Clio. Femmes*, *Genre*, *Histoire*, n°35, 2012, p. 26 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10499.

25 Beauvalet-Boutouyrie S., *La solitude XVII^{e}-XVIII^{e} siècle*, Paris, Belin, 2008, p. 5.

26 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1^{E} 3/4, procuration.

27 Agresti J.-P., *Les régimes matrimoniaux en Provence à la fin de l'Ancien Régime : contribution à l'étude du droit et de la pratique notariale en pays de droit écrit*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2009, p. 110.

28 Tout dépend du régime de droit inhérent à chaque province.

29 Artefeuil, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, Réédition, Marseille, Éditions Laffitte, 1996. Par la suite, ce furent ses enfants, Melchior et Honoré de Robert, par leur propre service et celui de leur père, qui obtinrent les « Lettres de noblesse, données au mois d'Août 1612 » ; le château, dont il est rarement question dans les lettres de Françoise, est nommé dès 1546 dans une ordonnance de l'évêque de Fréjus, spécifiant la présence d'un moulin et d'un four à pain ; ADAM, E 077/DD 002, transaction sur le transfert de l'église paroissiale. Une copie de cette transaction est également conservée dans les archives de la famille Robert d'Escragnolle, ADAM, 1^{E} 3/7, liasse n°73.

La correspondance donne à voir la gestion d'un domaine au XVIII[e] siècle : si elle s'adonne à la correspondance par inclination, pour garder contact avec l'homme aimé, Françoise le fait également par devoir. Elle pratique ce qu'on appelle une « correspondance d'affaires ». Ordinairement, ce genre de correspondance traite de la gestion de la propriété, des travaux agricoles ou de la politique, *a contrario*, une correspondance dite « féminine » se contente des affaires familiales, naissances, décès et nouvelles du village natal[30]. Par sa pratique double, la dame d'Escragnolles s'est détachée des prérogatives réservées aux femmes à la fois dans la pratique épistolaire et dans les tâches quotidiennes, ce qui sera constitutif de sa prise de pouvoir et de sa capacité d'action.

Investie dans son rôle de procuratrice, Françoise décrit les rentrées d'argent, le déroulement des procès, les travaux sur le domaine etc. Par exemple lors de travaux menés sur une grange, l'écriture de Françoise fait état de plusieurs réparations et expose les avancées, du recueillement d'avis auprès d'un architecte, à la venue des ouvriers sur le terrain[31] :

> quant à la grange il ni à moien de rien faire avec monsieur de robert, il ne seroit pas davis que je la pris, me disant quil vaudré mieux en faire batir une, mais tout le monde, me conseille de ne pas la lesser echaper que nous faisons un grand coup que si nous en faisons battir une il nous couteré environ mille ecus, au lieu que tout au plus celle la nous laurons avec 400 tt, et que avec peu nous la fairons reparer, nous avons de la chaud tout auprè il faut les portes, et que le plancher de [...] planches que nous fairons sier dans la foré enfin avec peu nous aurons une grande [...][32].

Les lettres donnent à voir la réalité de la vie quotidienne comparable de l'épistolière et les rôles d'épouse, de mère et de procuratrice apparaissent[33].

Finalement, si elle n'est pas une femme de pouvoir au départ, la correspondance est un moyen pour elle de s'approprier sa place, d'affirmer ses capacités et la construction de son statut. L'écriture épistolaire laisse entrevoir la façon dont Françoise gère le domaine toute seule, autrement dit la façon dont elle assume son rôle de procuratrice.

Pour cela, le livre de raison de la famille de Robert d'Escragnolle, registre dans lequel le chef de famille fait ses comptes et rapporte les grands événements de la vie familiale, est censé être au centre de la gestion du ménage[34]. Précisément, il aurait dû être au cœur de la vie quotidienne de Françoise, notamment pour gérer au mieux les comptes de la seigneurie pourtant, il semblerait qu'elle ne l'ait jamais utilisé. En effet, grâce à la comparaison entre l'écriture d'Alexandre, issue de ses missives, et celle sur le livre, il apparaît qu'il tenait les comptes lui-même.

Il n'y a aucune trace de l'écriture de Françoise au sein des pages du livre de raison pendant sa procuration. Françoise se contente d'écrire les comptes dans ses lettres afin que ces derniers soient retranscrits par la suite par le capitaine de cavalerie. La correspondance de Françoise est organisée comme un livre de comptes et témoigne de sa capacité à élaborer des repères et à tenir les comptes à la manière de son époux : elle dresse la liste les entrées et les dépenses avec les sommes exactes dans ses missives sous la même forme qu'elle aurait pu le faire dans un livre de comptes.

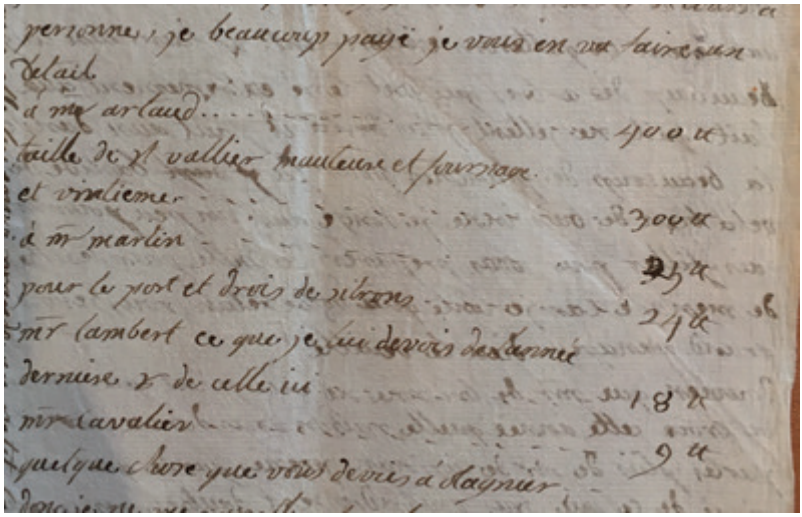
30 Galibert C.-E, « Lettres d'une femme corse à son frère (années 1900) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°20, 2004, p. 211-230 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/1382.

31 Klapisch Zuber C., « Épistolières florentines des XIV[e]-XV[e] siècles », *Clio. Femmes*, *Genre*, *Histoire*, n°35, 2012, p. 136 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10540.

32 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1[E] 3/2, lettre du 7 février 1770.

33 Hébrard J., « La lettre représentée. Les pratiques épistolaires populaires dans les récits de vie ouvriers et paysans », dans Chartier R., *La correspondance. Usages de la lettre au XIX[e] siècle*, Paris, Fayard, 1991.

34 Mouysset S., *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison : France*, *XV[e]-XIX[e] siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.



Extrait d'une lettre écrite par Françoise, datée du 5 mai 1751, ADAM, 1E 3/2, Famille Robert d'Escragnolle.

Néanmoins, afin de tenir les comptes pour son époux, il était évident qu'elle avait mis en place sa propre gestion. Lorsque l'on examine attentivement les missives qu'elle a pu recevoir de membres de son entourage ou de rentiers, on comprend que la procuratrice a mis en place un système de classement par lequel elle parvient à répertorier les sommes demandées ou payées au sein de ces mêmes lettres.

Ces dernières, accompagnées des nombreuses quittances retrouvées en archives, gardées comme autant de preuves des sommes qui lui sont versées, tiennent lieu de livre de comptes. Il y a donc un livre de raison « à distance », mais surtout une véritable quotidienneté de la gestion du domaine. Encore une fois, on peut constater la confrontation entre la pratique « traditionnelle », celle du livre de raison tenu par le mari, et la méthode élaborée par une femme qui n'a pas la possibilité de jouir du privilège d'y écrire[35]. C'est l'absence du mari qui, parce qu'elle exige la transmission des comptes par la poste, rend visible l'activité de Françoise : en prenant le statut de seigneur à la place d'Alexandre Françoise se rend visible aux yeux de ses contemporains comme à ceux des historiens[36].

Françoise élabore sa propre manière de faire et démontre sa capacité à faire fi des difficultés et des règles d'usage. L'appropriation féminine qu'elle fait des comptes participe donc à la notion d'agentivité féminine définie comme la « capacité des femmes à agir en faveur de leurs intérêts, en dépit de leur position désavantagée au sein de la société en raison de leur sexe[37] », et de tous les « subterfuges » que les femmes ont mis en place pour contrer les pratiques d'assujetissement modelées par les hommes.

De plus, l'épistolière est confrontée à toutes sortes d'affaires. Ses réactions, sa prise de position et sa pratique d'écriture, la font apparaître comme la véritable « seigneuresse » d'Escragnolles. Une affaire particulière accapare le récit épistolaire pendant les années 1768 à

35 Néanmoins, il est important de souligner que certaines femmes tiennent des livres de raison à l'époque moderne. Voir Luciani I., « De l'espace domestique… », *op. cit.*

36 Dermenjian G., Guilhaumou J. et Lapied M. (dir.), *Femmes entre ombre et lumière : recherches sur la visibilité sociale, XVIe-XXe siècles*, Paris, Groupe de recherches femmes - Méditerranée, Publisud, 2000.

37 Meritxell S.-M., *op. cit.*, p. 81.

1770 : le droit de pâturage dont bénéficient les troupeaux escragnollois sur les herbages de la paroisse de Mons. En effet, cette « affaire du siècle » comme la nomment les habitants de Mons, s'étend de 1704 à 1789, à partir du moment où Jacques de Robert obtient, grâce au droit féodal, la possibilité que les bêtes de son cheptel aillent pâturer sur les terres voisines, ravageant les cultures et privant les troupeaux de Mons d'herbage. La lutte judiciaire qui s'engage entre la communauté de Mons et le seigneur d'Escragnolles dure en réalité jusqu'à la Révolution française, moment où les droits féodaux sont abolis[38].

Françoise, en tant que procuratrice et représentante du seigneur, est investie de la mission de mener à bien la procédure. Sa correspondance offre une image d'une lutte pour les droits du domaine, bataille juridique qui l'a profondément affectée. Elle écrit en 1761 :

> apres vous avoir ecrit mon cher epoux le 15 décembre courant je eu aucasion en voiant mon [...] cousin muraire de lui parler de la lettre que vous mavies ecrit et il ma dit quil seroit de meme avix que vous et que nous devons nous maitre sous la sauvegarde du parlement et qua tous cas que notre requette ne feu pas ressuë à la venir lors que nous serions sous la sauvegarde du roy ce seroit à eux à en faire la poursuite que nous ne devons pas negliger de dire dans notre reguette quil et inposible qun berger et un petit enfant qui sort de mendie sans armes puissent tenir contre tout un vilage tres pluplé et que meme il et inposible de pouvoir jamais connoitre les coupables etant tous interessés à le cacher et que le seul moien pour les contenir ce de rendre la communauté responsable par ce moien les particuliers seront contenus faisoient partie eux meme de la communauté[39].

Cet extrait nous informe sur les recours auxquels avait accès une femme seule, chargée du respect des droits nobiliaires de son époux. Elle fait appel au parlement d'Aix-en-Provence et même à la justice royale. Ce qu'elle fera afin de mettre fin à une procédure judiciaire engagée par les villageois de Mons et qui aura duré trois ans. L'autorité royale décide de reconduire l'arrêt du 15 mai 1725. La sanction est dure pour le village de Mons qui, après de terribles récoltes, se retrouve obligé de payer « 1300 livres au Sieur Chiry, Avocat du Seigneur d'Escragnolles ; 150 livres au Sieur d'Escragnolles pour la "portion de l'amende", et encore 300 livres pour "l'amende du Roy"[40] ». Le pouvoir de Françoise apparaît dans les documents d'archives : c'est à elle que les habitants doivent verser la somme décidée par le Conseil. En effet, l'avocat de la communauté, dans une de ses lettres, indique « d'écrire à Madame d'Escragnolles pour savoir si elle veut bien consentir à faire "amiablement" régler les dépens ci-dessus...[41] ». Françoise est reconnue, dans son pouvoir de procuratrice, par l'autorité royale[42]. En effet, c'est à elle que le village de Mons doit verser une somme conséquente : la Dame d'Escragnolles est le véritable seigneur du domaine, elle le dirige et le représente.

L'épistolière affirme également ses décisions dans la sphère privée. C'est le cas au sujet de l'éducation d'Antonin. En effet, suite à la mort de sa fille, Marie-Angélique en 1764, Françoise annonce à son époux : « voions de donner au seul enfan qui nous reste une education convenable à son etat vela notre consolation et notre espoir dans ce monde[43] ». Ces paroles sonnent comme un glas : elle ne peut plus aider l'enfant qui vient de mourir, il ne lui reste plus qu'à apporter à celui qui reste tout son amour, toute sa dévotion afin de lui garantir le meilleur avenir possible. L'éducation dont elle parle n'est pas celle qu'il peut recevoir auprès d'une mère et d'une grand-

38 Solakian D., « Un exemple de lutte villageoise unitaire au XVIII[e] siècle : la défense des herbages du terroir de Mons-en-Provence (Haut-Var) », dans *Le Village en Provence, Actes des journées d'histoire régionale Mouans-Sartoux, 16, 17 mars 1984*, Mouans-Sartoux, publication du Centre Régional de Documentation Occitane, 1985.

39 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1[E] 3/2, lettre du 18 décembre 1761.

40 Solakian D., *op. cit.*, p. 198.

41 *Ibid*.

42 *Ibid*. L'avocat de la communauté, dans une lettre propose « d'écrire à Madame d'Escragnolles pour savoir si elle veut bien consentir à faire "amiablement" régler les dépens ci-dessus... ».

43 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1[E] 3/3, lettre du 13 octobre 1764.

mère, ni dans le petit village d'Escragnolles : il doit connaître de nouveaux horizons et surtout s'ouvrir au monde des hommes. Par conséquent, Françoise se fait « mère par correspondance », non pas parce qu'elle écrit des lettres à son fils, mais parce qu'elle utilise ce moyen pour inciter son mari à exercer son rôle de père. L'épistolière arrive au bout de ses capacités d'éducation et c'est au tour de la figure paternelle de prendre le relais :

> et plut à dieu [...] quil eut etoit posible que jeu eu votre poste il y auré long tems que je laures eu sous mes yeux, pour nos enfans il faut tout sacrifier et nous gener, cet une obligation tres etroite pour les peres et meres si cetoit une fille lobligation seroit pour moy mais un jeune homme tout le monde dit que cet à un pere lors quils ont attaint lage ou il ce trouve, une mere ne peu plus rien et ce dans une age ou ils peuvent prendre de bien mauvoise inpressions et ce tourner en mal je vous previens sur tout et ne vous dis autre, vela tout ce que je puis faire[44].

L'historiographie, à la lumière de nombreux témoignages équivalents à celui que délivre Françoise dans cette citation, a longtemps envisagé l'éducation à l'époque moderne au prisme d'une séparation stricte des sexes : l'éducation d'un jeune homme revenant dans ce cas au père, tandis que celui d'une jeune fille incombe à la mère. Si l'épistolière résume assez laconiquement ce système de répartition des tâches au sein d'une famille noble au sujet des enfants, l'historiographie récente a renouvelé cette approche des pratiques éducatives. En effet, le rôle des mères comme figure éducatrice auprès des fils n'est pas exceptionnel et de nombreux cas, notamment grâce à une relecture de correspondances ou de livres d'éducation, ont pu être relevés[45]. Plus précisément ce sont généralement les femmes seules, veuves ou en absence d'époux, qui prennent en charge l'éducation de leur fils, de cette manière, Françoise entre tout à fait dans cette catégorie. De nombreuses épouses, dont le mari est présent, prennent part aux décisions concernant le choix du précepteur ou du pensionnat, de la même façon l'épistolière encadre la « première éducation » d'Antonin en l'envoyant à Magagnosc[46]. Quand bien même Françoise appelle son époux à exercer « son devoir de père », tout en refusant de s'investir davantage dans l'éducation de leur fils, elle a su prendre en charge l'avenir d'Antonin. Néanmoins, les études de Belles-Lettres commencées par ce dernier ne sont pas suffisantes pour un fils qui a souhait de devenir un jeune noble capable de suivre son père au régiment. De la même façon, Françoise ne peut donc plus offrir une éducation convenable à son unique enfant, elle utilise une nouvelle fois la lettre pour affirmer l'importance de l'avenir de ce dernier. C'est son « ambission[47] » de mère qui la conduit à écrire :

> jay vous ecrivis à la acte mon cher epoux afin que vous tachiez de prendre des arrangements pour profiter de votre semestre, votre fils sil savet que vous ne venies pas cela seroit capable de le tuer la melancolie le seziré, nous faisons tout pour lui, et nous manquons au plus exensiel dabort son education tout le monde sent recrië et chaqun souffre de le voir dans un mauvoix vilage je vous assure que cela et bien humiliant, que faire je ne eu guere que de choses humiliantes dieu la permis insi javois trop dambission pour ma famille[48].

Finalement, on ne sait pas réellement pourquoi Alexandre décide de rentrer, ni la raison pour laquelle il accorde à son fils de l'accompagner au régiment : est-ce grâce à l'argumentation de Françoise qui se répète pendant près d'une année ? Est-ce à cause de l'attitude de son fils, du profond malaise qu'il semble ressentir ? En tout cas, ce qui est certain, c'est que sa mère, seule mais toujours décidée à tout faire pour agir, a utilisé la lettre pour parvenir à ses fins dans l'espoir de lui garantir l'avenir dont il rêvait. En ce sens, Françoise est ce que l'on peut nommer

44 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1E 3/3, lettre du 16 juillet 1765.
45 Marchand P., « La part maternelle dans l'éducation des garçons au XVIIIe siècle », dans Brouard-Arends I. et Plagnol-Dieval M.-E., *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.
46 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1E 2/3, voir les lettres d'Antonin dans les années 1760.
47 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1E/2, lettre du 2 juin 1765.
48 *Ibid*.

une « mère par correspondance » qui n'hésite pas à se rompre avec l'homme qu'elle aime si ce dernier n'est pas capable de se rendre compte du malheur de leur dernier enfant[49].

Si, au départ, Françoise recourt presque systématiquement à l'avis de son mari, et se prive du pouvoir décisionnel, peu à peu, devant l'indifférence de ce dernier, elle prend ses propres décisions. Le renversement de la situation est constitutif de sa libération. La lettre est un moyen pour elle d'affirmer son opinion. La présentation et l'énonciation des arguments sont constitutives d'une bonne argumentation et se doivent être maitrisées, surtout au sein d'une lettre.

Ainsi, au fur et à mesure que Françoise gagne en assurance, elle façonne son écriture, soigne le trait et la présentation. L'argumentation s'en trouve mise en valeur dès le premier regard grâce à un retour à la ligne entre chaque démonstration.

Finalement, grâce à une analyse de l'écriture de Françoise, il est possible de constater qu'elle fait des progrès dans l'art épistolaire. De lettres décousues, où les informations se mêlaient aux plaintes, elle parvient à écrire par la suite des missives plus claires, agencées, qui mobilisent davantage le destinataire. L'arme épistolaire est utilisée par une femme qui a pris l'habitude de devoir s'exprimer par ce biais.

L'écriture comme acte de libération de l'individu

La lettre est également le lieu d'une réflexivité, non totalement consciente, mais souvent voulue par le scripteur qui se présente dans ses lettres à un destinataire. L'écriture épistolaire peut dans ce cas servir de lieu d'édification de l'individu tout en étant un outil de conscience de soi[50]. La prise d'écriture, sorte de mise en scène au sein d'un journal intime ou d'une autobiographie, l'est tout autant dans une correspondance[51]. La narration des émotions permettrait d'éprouver son identité. Plus spécialement, si l'écriture est intersubjective, comme c'est le cas dans une correspondance, les lettres sont tout particulièrement le socle d'une édification du moi : « réagir au regard de l'autre, c'est aussi réagir au jugement de valeur qu'il met sur moi, m'y conformer, m'y opposer, définir qui je suis[52] ». Dans la citation suivante, la détresse est sensible. L'épistolière narre le naufrage qui l'a ensevelie pendant vingt ans :

> jetois plus jeune quelle lors que le fardeau me tombé sur le crops javois des enfans et des mauvoises grossesses beau plus de [...] des proces, je fait comme je peu que lon le fa [...] pendant vint ans comme moi, il faut que chaqun porte un peu du fardeau, si vous ne prenies un parti, [...] ma santé ne me le permet plus, [...] il ne pas la justice de vouloir lesser accabler les gents, si vous ne le faites ni par amitie ni par reconnoissance faite le par religion ou meme par humanite, si un domestique vous disé que vous lacables vous le soulageries, insi mon cher

49 Le stéréotype de la figure maternelle douce et bienveillante, presque « faible », par rapport à la figure paternelle dure mais droite est bien visible dans les lettres étudiées par Marchand P., *op. cit.*, p. 54-55.

50 Mouysset S., « Souffrir, panser, aimer. Écriture et conscience de soi au féminin (Europe, XV^e^-XX^e^ siècle) », *Rives Méditerranéennes*, n°44, 2013, p. 17-38 ; Pascal E., *Liens de famille, pratiques de pouvoir, conscience de soi. Princesses épistolières au tournant du XVII^e^ siècle*, thèse de littérature française, Université Paris III, Sorbonne Nouvelle, 2004.

51 Dauphin C., « La "mise en scène" épistolaire. Cas d'une correspondance familiale (France, 19^e^ siècle) », dans Servais P. et Van Ypersel L., *La lettre et l'intime. L'émergence d'une expression du for intérieur dans les correspondances privées (XVII-XIX^e^)*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2007.

52 Luciani I., « "Car les ungs et les aultres m'accablent de peyne...". Des épreuves de la vie à l'expérience de soi dans quelques livres de raison provençaux », dans Mouysset S., Bardet J.-P. et Ruggiu F.-J., *« Car c'est moi que je peins », écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XV^e^-XX^e^ siècle)*, Toulouse, CNRS Université Toulouse-Le Mirail, 2010, p. 44.

> epoux je vous en conjeure au non de dieu de ment delivrer, et me lesser un peu dintervalle entre la vie et la mort [...] je vous enbrasse de tout mon coeur[53].

Dans le cas de Françoise de Blacas, c'est l'aveu de souffrance qui la place en position de réflexion sur sa propre personne. Le fait de pouvoir dire par écrit « je souffre » mais aussi « je me sens opprimée », la conduit en effet à émettre un jugement sur la réalité. L'écriture de la douleur, qu'elle soit physique ou psychique, devient un moyen de parler de soi, de se donner à soi-même et d'enfin se soulager. Cette aptitude n'est pas si éloignée d'une capacité d'action. Dans l'extrait ci-après l'épistolière fait un bilan de sa vie :

> je veü que vous voulies que joublia que javes un mary, et quil fallé que je pris mon parti et que je me regarda etat toute seule et abandonnée, je taché de me faire une raison la dessus, et quoi que vous detesties les [...] sermons je me les suis faites à moi meme je mis toute ma confience en dieu, et jespere quil ne madandonnera pas je matants à tout de la part des hommes [...] je etoit trop bonne et ce comme cela quon et dupe je ruine ma santé, et voies quelle et ma recompense ce mauvoises manieres et lon mabandonne ce tout ce que je gagné en ruinant ma santé, et je serois tres mal dans mes vieux ans si je vis la vie dune personne enfin je matants à tout[54].

Cette lettre est une confession. L'écriture des « troubles de soi[55] » devient l'opportunité pour Françoise de réfléchir sur elle-même et de parvenir à une « mise en ordre de soi[56] ». Elle devient un individu « agissant » puisque la parole de souffrance n'est pas seulement l'expression d'un besoin de se plaindre, mais d'une capacité, par le récit, de s'approprier sa vie en pleine conscience. Se définir comme une femme abandonnée, c'est bien réfléchir sur soi. Au sein de ce processus, Françoise s'approprie sa propre vie et sa libération. Cette dernière se retrouve dans une situation psychologique née de la tension qui existe entre le *vouloir-faire* et *l'impuissance à faire*[57]. C'est en se donnant virtuellement la mort, qu'elle se libère du joug de l'autre : « faites comme si jetois morte, allors vous prendries des arrangements, prene-les afin que moins vous naiez le regret de mavoir lessé mourir sous le fardeau sans vouloir me donner aucun secours, je vous en conjeure je vous le demande en grace[58] ».

Demander la libération par une sorte de « mort virtuelle » semble être une extrémité par laquelle Françoise, en tant qu'individu, se réapproprie son propre soi. Françoise a fait de la correspondance une arme de défense.

En effet, l'épistolière, malgré certaines lettres alarmantes[59], ne se laisse pas mourir à petit feu. En s'adonnant à la pratique de l'écriture, elle se réapproprie sa vie et construit son propre destin[60]. L'épistolière, dans un dernier monologue, affirme sa détermination à sortir de son état subordonné afin de prendre ses propres décisions et d'agir en fonction de celles-ci. Elle écrit :

53 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1E 3/2, feuillet sans date, 1772-1773.
54 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1E 3/2, lettre du 3 novembre 1773.
55 Luciani I. et Piétri V. (dir.), *Écriture, récit, trouble(s) de soi. Perspectives historiques (France XVIe-XXe siècles)*, Presses universitaires de Provence, Aix-en-Provence, 2012.
56 Luciani I., « De l'écriture de soi comme pratique sociale. Des histoires, objet d'histoire », dans Luciani I. et Piétri V., *op. cit.*, p. 4-20.
57 Gilbert M., « L'homme souffrant en quête de sens : du récit de soi à l'identité narrative. Une réflexion à partir de Ricoeur », *Anthropologie clinique et Sciences Humaines/Clinical Anthropology and Human Sciences*, 2007, vol. 5, Suppl. 1, p. 76.
58 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1E 3/2, lettre sans date, sûrement 1773-1774.
59 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1E 3/2, lettre du 1er février 1774 : « enfin cet une triste vie que celle isi, ils sont heureux ceux qui murent dune ste mort, ils sont debarasses de tant de soins et dinquietudes de ce bas monde. adieu je mon coeur serré de douleur et rien ne me rejouit plus je ne desire plus rien dans ce monde à dieu adieu ».
60 Lacoue-Labarthe I. et Mouysset S., *op. cit.*, p. 15.

> je ment va au couvent à lille en avignon allors vous serois forcé de prendre des arrangements, tout cesi vous deplait et vous choque mais que voulé-vous que je vous dise je nent puis plus voulevous linposible vela toutes les plaintes que vous avois contre moi je ne puis changer et je vois que je me tuë et que vous trouves encor mauvoise pour les autres[61].

Françoise a donc pris la décision de se retirer dans un couvent, à l'Île-sur-la-Sorgue. Par cette action, et par sa pratique de l'écriture, elle agit pour elle-même, fait de la lettre « un forum pour la conceptualisation d'un projet de vie qui mène vers une ligne de conduite individualisée[62] ». Si la vie au couvent n'est pas synonyme d'indépendance, c'est tout de même un choix pris en toute liberté. En décidant de se retirer de la vie sociale, elle fait le choix de partir loin d'Escragnolles. Finalement, la quête d'apaisement est sa façon personnelle de se réhabiliter dans son statut d'individu. En cela, la pratique de l'écriture permet à l'individu de rendre possible ce qu'il, jusqu'alors, n'avait pas pensé réalisable.

En fait, l'écriture épistolaire est un « laboratoire identitaire[63] », dans lequel le sujet dévoile le personnage qu'il veut être. Françoise n'est plus une épouse à la fin de la correspondance, se voyant libérer de ce statut par une « mort fictive », ni une mère, puisqu'Antonin a repris le flambeau du domaine, mais seulement une femme qui veut recouvrer sa liberté. Cependant, la « délivrance », comme elle le dit elle-même, incombe donc à Alexandre. Elle perd sa capacité d'action en se présentant comme une bonne domestique. Par exemple dans cet extrait, elle affirme avoir le droit de se retirer avant de mourir :

> il ne pas la justice de vouloir lesser accabler les gents, [...] si un domestique vous disé que vous lacables vous le soulageries, insi mon cher epoux je vous en conjeure au non de dieu de ment delivrer, et me lesser un peu dintervalle entre la vie et la mort, si je moures il faudré bien que vous prissies un parti, faites comme si je letois et natendes pas que je nexiste plus, brules mes lettres, je vous en prie et marqué moi que vous lavois fait, adieu je vous enbrasse de tout mon coeur[64].

La correspondance lui permet de défier la normativité et de résister aux dictats[65]. Tout en dépassant son statut de subalterne, elle parvient à affirmer sa capacité à prendre du recul sur la situation afin d'affirmer son nouveau présent, celui d'être une veuve, libérée des contraintes maritales. Elle déclare en 1774 :

> je fais a present comme vous vous vies en garcon et moi en fille qui na point de soucis, tout me plait et rien ne minquiete je va du jour à la journee et à chaque jour suffit sa paine peu à peu je me dechargeré de tout et vivres en [...] pensionnaire si jamais vous vous retires peu etre que je serois morte allors[66].

> je me regarde comme veuvë puis que vous m'abandonnes, et lesse tout à la provindence[67].

Conclusion

La Révolution française, qui entraîne le démembrement du domaine des Robert vendu comme bien national en 1794, met un terme à ce rêve de « liberté ». Françoise se réinstalle, avec sa petite-fille, Marie-Louise, dans une petite maison à Grasse tandis qu'Alexandre-Joseph, qui a

61 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1E 3/2, lettre du 3 novembre 1773.
62 Meritxell S.-M., *op. cit.*, p. 84.
63 Diaz B., « Avant-propos », dans Diaz B. et Siess J. (dir.), *op. cit.*, p. 9.
64 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1E 3/2, lettre sans date.
65 Meritxell S.-M., *op. cit.*, p. 91.
66 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1E 3/2, lettre du 29 juin 1774.
67 ADAM, Famille Robert d'Escragnolle, 1E 3/2, lettre du 15 juillet 1774.

déposé sa lettre de démission en 1792, semble être mort quelques années plus tard. Finalement, Antoine de Robert d'Escragnolle, ainsi que ses enfants et sa femme, Catherine de Suffret de Villeneuve, quittent la France pour se réfugier en Italie, puis au Portugal où ils embarquent pour le Brésil. Les Robert d'Escragnolle y feront une brillante carrière militaire.

S'il ne fait aucun doute que cette Provençale fut la malheureuse victime d'un mariage de convention, rien ne permet de savoir si, oui ou non, elle fut pleinement conscience de l'opportunité qui lui était offerte en devenant, à vingt-quatre ans, la procuratrice d'un époux absent et peu regardant sur les agissements de sa femme.

In fine, les lettres de Françoise de Blacas pleines d'affliction mais aussi de prises de position, sont autant de preuves de la capacité d'action d'une femme en absence. Que ce soit en tant qu'épouse, mère ou procuratrice, elle a su faire de la lettre un moyen d'agir contre l'injustice et comme un outil pour s'affirmer en tant que véritable seigneuresse d'Escragnolles. Plus encore, sa pratique épistolaire s'est transformée pour devenir une écriture de soi, de sa propre personne et de sa quête du bonheur.

Bibliographie

Agresti J.-P., *Les régimes matrimoniaux en Provence à la fin de l'Ancien Régime : contribution à l'étude du droit et de la pratique notariale en pays de droit écrit*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2009.

Artefeuil, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, réédition, Marseille, Éditions Laffitte, 1996.

Artières P. et Laé J.-F., *Lettres perdues. Écritures, amour et solitude*, Paris, Hachette, 2003.

Bérubé G., « Madame de Graffiny à Cirey : écrire pour exister "par procuration" », dans Silver M.-F. et Girou-Swiderski M.-L., *Femmes en toutes lettres. Les épistolières du XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

Beauvalet-Boutouyrie S., *La solitude XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 2008.

Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence. Bretagne et Québec (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Québec, CIEQ, 2015.

Charpentier E., « Incertitude et stratégies de (sur)vie. Le quotidien des femmes de "partis en voyage sur mer" des côtes nord de la Bretagne au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 117, 3, 2010, p. 39-54.

Collomp A., *La maison du père : famille et village en Haute-Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1983.

Dauphin C., « La "mise en scène" épistolaire. Cas d'une correspondance familiale (France, 19^e siècle) », dans Servais P. et Van Ypersel L., *La lettre et l'intime. L'émergence d'une expression du for intérieur dans les correspondances privées (XVII-XIX^e)*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2007.

Dauphin C., « Les correspondances comme objet historique. Un travail sur les limites », *Sociétés et Représentations*, n°13, 1, 2002.

Dermenjian G., Guilhaumou J. et Lapied M. (dir.), *Femmes entre ombre et lumière : recherches sur la visibilité sociale, XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Groupe de recherches femmes - Méditerranée, Publisud, 2000.

Descombes V., *Le parler de soi*, Paris, Gallimard, 2014.

Diaz B. et Siess J. (dir.), *L'épistolaire au féminin. Correspondances de femmes (XVIII^e-XX^e siècle)*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2006.

Drévillon H., *L'individu et la guerre : du chevalier Bayard au Soldat inconnu*, Paris, Belin, 2013.

Ferrière C.-J. de, *La science parfaite des notaires ou moyen de faire un parfait notaire, contenant les ordonnances, les arrest et reglemens rendus touchant la fonction de notaires*, Paris, 1692.

Fine A., Klapisch-Zuber C. et Lett D., « Liens et affects familiaux », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°34, p. 14 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10215.

Galibert C.-E, « Lettres d'une femme corse à son frère (années 1900) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°20, 2004, p. 211-230 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/1382.

Gilbert M., « L'homme souffrant en quête de sens : du récit de soi à l'identité narrative. Une réflexion à partir de Ricoeur », *Anthropologie clinique et Sciences Humaines/Clinical Anthropology and Human Sciences*, 2007, vol. 5, Suppl. 1, p. 76.

Grassi M.-C., *Lire l'épistolaire*, Paris, Dunod, 1998.

Grenier B. et Ferland C., « "Quelque longue que soit l'absence" : procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIII^e siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°37, 2013, p. 197 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/11053.

Grenier B., « "Sans exceptions ni réserve quelconques". Absence des hommes et pouvoir des femmes à Québec au XVIII^e siècle », dans Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence, Bretagne et Québec (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Québec, CIEQ, 2015.

Hébrard J., « La lettre représentée. Les pratiques épistolaires populaires dans les récits de vie ouvriers et paysans », dans Chartier R., *La correspondance. Usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991.

Klapisch Zuber C., « Épistolières florentines des XIV^e-XV^e siècles », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°35, 2012, p. 136 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10540.

Lacoue-Labarthe I. et Mouysset S., « De "l'ombre légère" à la "machine à écrire familiale" », « Écrire au quotidien », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°35, 2012, p. 8 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10489.

Lemaitre N. et Mouysset S., *Entre mémoire et histoire : écriture ordinaire et émergence de l'individu*, 134e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Bordeaux, 2009 [en ligne] https://cths.fr/ed/edition.php?id=5327.

Luciani I. et Piétri V. (dir.), *Écriture, récit, trouble(s) de soi. Perspectives historiques (France XVIe-XXe siècles)*, Presses universitaires de Provence, Aix-en-Provence, 2012.

Luciani I., « Au miroir des comptes : la réalité autre des écrits féminins (Provence, XVIe-XVIIIe siècle) », dans Berthiaud E., *Paroles de femmes. Rôles et images de soi dans les écrits privés (Europe, XVIe-XXe siècles)*, Paris, Le Manuscrit, 2017.

Luciani I., « "Car les ungs et les aultres m'accablent de peyne…". Des épreuves de la vie à l'expérience de soi dans quelques livres de raison provençaux », dans Mouysset S., Bardet J.-P. et Ruggiu F.-J., *« Car c'est moi que je peins », écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XVe-XXe siècle)*, Toulouse, CNRS Université Toulouse-Le Mirail, 2010.

Luciani I., « De l'écriture de soi comme pratique sociale. Des histoires, objet d'histoire », dans Luciani I. et Piétri V. (dir.), *Écriture, récit, trouble(s) de soi. Perspectives historiques (France XVIe-XXe siècles)*, Presses universitaires de Provence, Aix-en-Provence, 2012, p. 4-20.

Luciani I., « De l'espace domestique au récit de soi ? Écrits féminins du for privé », « Écrire au quotidien », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°35, 2012 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/10499.

Madame de Sévigné, *Lettres*, Paris, La Pléiade, 1955.

Marchand P., « La part maternelle dans l'éducation des garçons au XVIIIe siècle », dans Brouard-Arends I. et Plagnol-Dieval M.-E., *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

Meritxell S.-M., « La correspondance de Barbara Leigh Smith Bodichon (1827-1891) », dans « Agency : un concept opératoire dans les études de genre ? », *Rives méditerranéennes*, n°41, 2012.

Michel J., « Narrativité, narration, narratologie : du concept ricœurien d'identité narrative aux sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, 41, 125, 2003.

Mouysset S., *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison : France, XVe-XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

Mouysset S., « Souffrir, panser, aimer. Écriture et conscience de soi au féminin (Europe, XVe-XXe siècle) », *Rives Méditerranéennes*, n°44, 2013, p. 17-38.

Pascal E., *Liens de famille, pratiques de pouvoir, conscience de soi. Princesses épistolières au tournant du XVIIe siècle*, thèse de littérature française, Université Paris III, Sorbonne Nouvelle, 2004.

Rohou J., *Le XVIIe siècle, une révolution de la condition humaine*, Paris, Le Seuil, 2002.

Rosenwein B. H., « Y avait-il un "moi" au haut Moyen Âge ? », *Revue historique*, n°633, 1, 2005, p. 31-52.

Solakian D., « Un exemple de lutte villageoise unitaire au XVIIIe siècle : la défense des herbages du terroir de Mons-en-Provence (Haut-Var) », dans *Le Village en Provence, Actes des journées d'histoire régionale Mouans-Sartoux, 16, 17 mars 1984*, Mouans-Sartoux, publication du Centre Régional de Documentation Occitane, 1985.

Vernant J.-P., « L'individu dans la cité », dans *L'individu, la mort, l'amour*, Paris, Gallimard, 1989.

Camille Caparos
Doctorante en histoire moderne, Aix-Marseille Université, CNRS, TELEMMe, France

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels

CC BY SA

REPRÉSENTER LA MAJESTÉ ROYALE, VEILLER SUR LES SUJETS ET GOUVERNER EN L'ABSENCE DU ROI À LA FIN DU XIII^e SIÈCLE

LA LIEUTENANCE DE BLANCHE D'ANJOU, REINE D'ARAGON

Alexandra Beauchamp

Les archives bas médiévales attestent de nombreux cas de séparation géographique de couples et de la situation des femmes en l'absence de leur mari. Les lettres et archives comptables des femmes de la bourgeoisie et de la petite aristocratie catalane de la fin du Moyen Âge, étudiées par Teresa Vinyoles, témoignent par exemple de leur implication accrue dans la gestion des affaires familiales lorsque leur époux venait à s'absenter ou même à mourir[1]. Elles montrent aussi la solitude et l'inquiétude de ces femmes, voire l'attente dans laquelle elles sont de leurs retrouvailles. Les archives des princesses et reines d'Aragon des XIV^e et XV^e siècles, massivement conservées à partir des années 1350, livrent quant à elles de nombreux exemples de reines qui s'enquièrent de la santé de leur mari absent et de la marche des affaires royales. Elles disent aussi leur participation d'autant plus active aux destinées de la Couronne que leur époux doit s'en éloigner.

Malgré les discours médiévaux misogynes récurrents sur les (in)capacités et l'éternelle minorité des femmes, les historiens, nourris par les travaux de la *gender history* puis de la nouvelle histoire politique, considèrent désormais que les reines consorts étaient « partie intégrante de la monarchie[2] ». Les reines d'Aragon, plus que nombre de leurs homologues européennes des XIV^e et XV^e siècles, contribuaient en outre aux destinées du gouvernement royal, en présence, et surtout en l'absence de leur royal époux[3]. Theresa Earenfight a ainsi étudié l'un des plus beaux exemples de reine d'Aragon privée de la présence de son mari et « propulsée » pendant vingt-cinq ans à la tête du gouvernement royal : celui de Marie de

1 Vinyoles T., « Cartas de mujeres medievales, mirillas para ver la vida », dans Segura C., *La voz del silencio II*, Madrid, Laya, 1993, p. 97-133 ; *Id.*, « L'amor i la mort al segle XIV. Cartes de dones », *Miscel·lània de textos medievals*, 8, 1996, p. 111-119 ; *Id.*, « Cartas de mujeres en el paso de la Edad Media al Renacimiento », dans Zavala I. M., *Breve historia feminista de la literatura española (en lengua catalana, gallega y vasca)*, Barcelone, Anthropos, 2000, vol. 6, p. 51-61 et *Id.*, « Unes cartes de dones del segle XV. Notes sobre la crisi feudal », *Acta historica et archaeologica mediaevalia*, 25, 2003, p. 445-460.

2 Sur ces discours, voir par exemple Ruiz Domingo L., « La incorporación de las perspectivas de genéro en los estudios sobre la monarquía medieval », dans Casado Mejía R., Flecha García C., Guil Bozal A. *et al.*, *Aportaciones a la investigación sobre mujeres y género. V° Congreso Universitario Internacional « Investigación y Género » (Séville, 2014)*, Séville, SIEMUS, 2015, p. 186 (citation p. 184) et *ead.*, *El Tresor de la Reina: recursos i gestió econòmica de les reines consorts a la Corona d'Aragó (segles XIV-XV)*, Madrid, CSIC, 2022, p. 27-34. Sur le statut de reine consort en général, ses implications et le cas castillan en particulier, voir Pelaz Flores D., *Reinas consortes. Las reinas de Castilla entre los siglos XI-XV*, Madrid, Sílex Ediciones, 2018.

3 Sur les inégales contributions des reines européennes au gouvernement, voir Gaude-Ferragu M., *La reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin (XIV^e-XV^e siècle)*, Paris, Tallandier, 2014, p. 143-169.

« Représenter la majesté royale », in : *Le temps suspendu*, 289-299

Castille (reine de 1416 à 1456)[4]. Pendant que le roi Alphonse le Magnanime conquiert et s'installe dans le royaume de Naples, la reine dirige en son nom, en tant que lieutenante, les royaumes d'Aragon, de Valence, de Majorque et la Principauté de Catalogne et s'investit pleinement dans cette lourde tâche. Malgré la véritable collaboration qui s'instaure à distance entre les deux époux et leur partenariat efficace, l'absence du roi n'est pas sans susciter de souffrance pour Marie de Castille, comme le montre le ton souvent dramatique des lettres envoyées par la souveraine, récemment examinées par María Narbona Cárceles[5].

Cet exemple de gouvernement d'une reine d'Aragon en l'absence du roi ne constitue pas un cas isolé. Les travaux respectivement menés par Sebastian Roebert et Nuria Silleras Fernández, sur Éléonore de Sicile (reine d'Aragon de 1349 à 1376) et Marie de Luna (reine de 1396 à 1406) ont aussi mis en avant l'énergie et le talent avec lesquels ces souveraines participaient au gouvernement de la Couronne[6]. Ils ont ainsi révélé comment elles endossent régulièrement de lourdes responsabilités. Elles étaient de véritables collaboratrices, des partenaires politiques de leur époux ainsi que des points d'appuis pour la royauté. De surcroît, ces derniers n'hésitaient pas à en faire leur lieutenante et à leur confier les rênes de leurs territoires hispaniques, lorsqu'ils quittaient momentanément la péninsule Ibérique ou ne pouvaient plus la gouverner personnellement[7]. Les charges gouvernementales qui leurs sont confiées dans ces circonstances et qu'elles exercent consciencieusement vont donc bien au-delà du rôle fondamental de l'engendrement du successeur royal et d'une nombreuse descendance, mais aussi de l'image de « dame de cœur » à laquelle sont cantonnées bien des souveraines médiévales, dont l'action politique passait plus par le mécénat artistique et religieux, la piété, l'incarnation du luxe et de la grandeur royale que par le gouvernement[8].

Je souhaiterais, dans les pages qui suivent, m'intéresser à un exemple plus précoce de reine d'Aragon sur qui son royal époux entend *a priori* s'appuyer pour présider aux destinées de la Couronne d'Aragon lorsqu'il s'en absente à l'automne 1296. Il s'agit de Blanche d'Anjou, épouse du charismatique roi Jacques II d'Aragon, de 1295 à 1310. Étudier le rôle qui lui est assigné au moment où le roi quitte ses royaumes et se trouve dans l'incapacité de satisfaire personnellement à ses obligations de gouvernement permet de mesurer l'importance accordée à la souveraine dans le jeu politique, dès l'aube du XIVe siècle.

4 Earenfight T., *The King's Other Body. María de Castile and the Crown of Aragon*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2010.

5 Narbona Cárceles M., « *Que de vostres lletres nos visitets*. La casa de María de Castilla (1416-1458) y la documentación epistolar como fuente para su estudio », *Mélanges de la Casa de Velázquez. Nouvelle série*, 44/2, 2014, p. 183-201. Ces lettres expriment la douleur ressentie par l'épouse délaissée et abandonnée à son sort dans la péninsule Ibérique, qui en quarante années de mariage, malgré ses nombreux efforts, ne parvient pas à donner d'héritier au trône ; elle ne se voit de toute façon offrir que peu d'occasions pour obtenir le contraire, dès lors que le roi s'installe dans son nouveau royaume, où il mène au vu et au su de tous une riche vie amoureuse et fonde une famille (illégitime).

6 Roebert S., *Die Königin im Zentrum der Macht. Reginale Herrschaft in der Krone Aragón am Beispiel Eleonores von Sizilien (1349-1375)*, Berlin, De Gruyter, 2020 ; Silleras Fernández N., *Power, Piety and Patronage in Late Medieval Queenship: Maria de Luna*, New York, Palgrave Macmillan, 2008 ; Ruiz Domingo, L., « "Del qual tenim loch". Leonor de Sicilia y el origen de la lugartenencia femenina en la Corona de Aragón », *Medievalismo*, 27, 2017, p. 303-326, traite de délégations de pouvoir à la reine d'Aragon mais attribue de façon erronée, comme le présent article le montrera, la première lieutenance réginale à Éléonore de Sicile.

7 Outre les études précédemment citées, voir Earenfight T., « Absent Kings: Queens as Political Partners in the Medieval Crown of Aragon », dans Earenfight T., *Queenship and political power in Medieval and Early Modern Spain*, Aldershot, Ashgate, 2005, p. 32-52 qui théorise la délégation générale de pouvoir en faveur des reines, à partir de l'exemple des lieutenances de Marie de Castille.

8 Gaude-Ferragu M. et Vincent-Cassy C., *La dame de cœur. Patronage et mécénat religieux des femmes de pouvoir dans l'Europe des XIVe-XVIIe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

Le cas Blanche d'Anjou

Blanche (*c.* 1283-1310) est issue d'une brillante dynastie : la première Maison d'Anjou. Fille de Charles II d'Anjou et de Marie de Hongrie, respectivement roi et reine de Sicile et de Jérusalem, comte et comtesse de Provence et Forcalquier, elle est aussi la petite-fille de Charles I[er] d'Anjou et de Béatrice de Provence, et donc l'arrière-petite fille du roi de France Louis VIII[9]. Parmi ses frères on compte par exemple le roi Charles I[er] de Hongrie (1287-1295) et le roi sage, Robert I[er] de Naples (1309-1343). Le mariage de Blanche d'Anjou avec Jacques II d'Aragon le 29 octobre 1295, alors qu'elle n'a que douze ans, résulte des négociations du traité d'Anagni (24 juin 1295), sous l'égide du pape Boniface VIII[10]. Il scelle la paix entre les Aragonais et les Angevins, permise par la renonciation de Jacques II à la royauté sicilienne et sa reconnaissance des Angevins sur le trône napolitain. En contrepartie, le pape, maître dans cette affaire, inféode le trône de Sardaigne et de Corse en faveur du roi d'Aragon[11].

Contrairement à d'autres influentes princesses angevines de la fin du Moyen Âge, qui viennent de faire l'objet d'une publication collective, Blanche n'a guère suscité de travaux récents[12]. Les études anciennes qui l'évoquent sont souvent consacrées à son époux et ont exploité l'essentiel de la documentation disponible[13]. Elle y est présentée comme une épouse dévouée, proche collaboratrice de Jacques II, avec qui elle aurait constitué un couple soudé et aimant[14]. Elle est aussi louée pour sa piété et est surtout reconnue pour son apport majeur à la dynastie aragonaise : sa prolifique descendance, cinq garçons et cinq filles qui, fait exceptionnel, lui survivent tous et atteignent l'âge adulte voire la vieillesse[15].

9 Kiesewetter A., *Die Anfänge der Regierung König Karls II. von Anjou (1278-1295). Das Königreich Neapel, die Grafschaft Provence und der Mittelmeeraum zu Ausgang des 13. Jahrhunderts*, Husum, Matthiesen Verlag, 1999.

10 Salavert Roca V., « El tratado de Anagni y la expansión mediterránea de la Corona de Aragón », *Estudios de la Edad Media en la Corona de Aragón*, 5, 1952, p. 209-360.

11 Kiesewetter A., *op. cit.*, p. 273-297.

12 Cevins M.-M. de, Kiss G. et Matz J.-M., *Les princesses angevines. Femmes, identité et patrimoine dynastiques (Anjou, Hongrie, Italie méridionale, Provence, XIII[e]-XV[e] siècle)*, Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge, 129, 2, 2017.

13 Heinrich Fincke, grand spécialiste du règne de Jacques II, lui accorde peu d'attention : *Acta Aragonensia, Quellen zur deutschen, italienischen, französischen, spanischen, zur Kirchen- und Kulturgeschichte aus der diplomatischen Korrespondenz Jaymes II (1291-1327)*, Berlin, Rothschild, 1908, vol. 1, p. CLXXX ; Martínez Ferrando J. E. l'évoque fréquemment dans les premières pages de sa grande étude : *Jaime II. Su vida familiar*, *op. cit.*, p. 3-20 ; il souligne néanmoins (p. 11) les limites qualitatives de la documentation disponible. Il ajoute quelques éléments sur cette reine dans : *Jaume II o el seny Català*, *op. cit.*, p. 123-130. Miquel F. A., « La reina Blanca d'Anjou », *Episodis de la Historia*, 197, 1975, lui consacre une brève biographie (59 p.), qui synthétise ces apports. Profitant de ces éléments, Roger Sablonier, dans « Die Aragonesische Königsfamilie um 1300 », dans Medick H. et Sabean D. W., *Emotionen und materielle Interessen. Sozialanthropologische und historische Beiträge zur Familienforschung*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1984, p. 282-317, se livre à une analyse anthropologique des relations au sein de la famille royale aragonaise sous Jacques II et accorde une grande place à Blanche. Mc Vaugh M., « The births of the children of Jaime II », *Medievalia*, 6, 1986, p. 7-16, doit être considéré avec prudence. Hinojosa Montalvo J., *Jaime II y el esplendor de la Corona de Aragón*, Madrid, Nerea, 2006, remet en perspective la bibliographie antérieure. L'ouvrage de vulgarisation d'Elisenda Albertí, *Dames, reines, abadesses. Divuit personalitats femenines a la Catalunya medieval*, Barcelone, Albertí, 2007, chap. « Blanca d'Anjou, fontana de gràcia », p. 72-80 n'apporte en huit pages aucun élément nouveau sur Blanche d'Anjou.

14 Finke H., *op. cit.* dit que Jacques II « *lebte mit ihr [Blanche d'Anjou] in glücklicher, kinderreicher Ehe* ». Dans la même lignée, Martínez Ferrando J. E., *Jaime II. Su vida familiar*, *op. cit.*, p. 4-7 la qualifie de « colaboradora eficaz », affirme que « el matrimonio había sido feliz y fecundo [...]. Entre los esposos habíase mantenido una relación conyugal de acusado matiz burgués » ; il perçoit dans les lettres du roi à son épouse les « íntimos sentimientos conyugales » exprimés par le souverain.

15 *Ibid*, p. 81-189.

Malgré ces travaux, Blanche d'Anjou pâtit d'une relative méconnaissance. Elle résulte principalement des sources : bien que les archives de la chancellerie royale aragonaise soient plus fournies et surtout mieux conservées à partir de la fin du XIII[e] siècle, rares sont les actes et lettres originaux émanant de la reine, comme d'ailleurs les lettres du roi à son attention. Parmi les 5 000 premiers actes et lettres originaux en papier contemporains du règne de Jacques II (sur 19 000) conservés dans les archives royales, Hélène Thieulin-Pardo et Patricia Rochwert-Zuili n'ont ainsi recensé que quatorze lettres de Blanche produites entre 1297 et 1309[16]. Parmi les 343 registres de la chancellerie conservés pour cette période, seuls deux gardent copie de documents émis en son nom[17]. Ces deux exemplaires ne sont qu'une mince relique d'une production qui devait être massive, puisqu'ils ne concernent que des actes de la reine rédigés entre 1307 et 1310, qui traitent surtout de la gestion de ses droits et de ses ressources[18]. On n'y trouve guère de lettre évoquant sa situation lorsqu'elle est séparée du roi, ni d'informations concernant sa participation éventuelle au gouvernement de la Couronne.

Sans recenser ici tous les exemples de séparation de Blanche et de son époux, on peut néanmoins s'arrêter sur quelques cas. Il semble qu'on ne s'embarrassait pas à la fin du Moyen Âge de faire voyager les princesses et reines enceintes sur de mauvaises routes jusqu'à un stade très avancé de leur grossesse. Au terme de celles-ci ou en cas d'inquiétude pour leur santé, elles étaient tout de même amenées à se sédentariser quelques semaines voire quelques mois, puis reprenaient souvent leur itinérance, aux côtés ou sans leur époux, après leur accouchement et leurs relevailles. Manifestement les grossesses répétitives de Blanche d'Anjou – 10 en 15 ans – la contraignent à ralentir le rythme de ses voyages voire à s'installer dans un lieu quelques semaines ou mois[19]. Jacques II demeure parfois à ses côtés en ces circonstances et semble d'ailleurs prévenant. Le 26 mars 1298, il écrit à son frère le roi Frédéric de Sicile : « du fait du prochain accouchement de madame notre très chère reine consort, nous ne pourrons partir d'ici de sitôt » ; demeurant alors aux côtés de son épouse à Xàtiva, dans le royaume de Valence, il justifie ainsi de ne pouvoir se porter à la rencontre d'ambassadeurs venant à lui par le Nord de la Catalogne[20]. Cependant, malgré ses grossesses, la reine voyage parfois avec son mari[21] : elle le suit par exemple outre-mer, entre juillet 1298 et août 1299, lorsque le roi d'Aragon et ses armées rejoignent les Angevins pour consolider leurs droits sur Naples et lutter contre les prétentions dudit roi Frédéric de Sicile, privé de ce royaume par le traité d'Anagni. Pourtant, au cours de ce voyage « commun », le couple royal est longuement séparé. À la mi-août 1298,

16 Archivo de la Corona de Aragón [désormais ACA], Cartes Reales, Jaime II, 284, 1027, 1269, 1272, 1295, 1296, 1397, 1398, 1919, 2094bis, 2477, 2492, 3425, 3773, auxquelles il faut ajouter une lettre de la reine publiée par Finke H., *Acta Aragonensia*, *op. cit.*, vol. 1, doc. 172, p. 255-256, conservée – alors sans côte – dans la série « Apéndice » des *Cartas reales* de Jaime II. Je les remercie de m'avoir donné le détail de leurs dépouillements. Je n'ai pu, dans le temps de préparation de cette recherche, consulter les 14 000 autres actes et lettres originaux en papier de ce fonds, ni les 5 200 parchemins de cette période ; Martínez Ferrando J. E., *Jaime II. Su vida familiar*, *op. cit.*, p. 6 n. 14, évoque la conservation de quelques actes de la reine sur des thèmes matrimoniaux dans la série de parchemins « *extra inventarium* ».

17 ACA, Cancillería [désormais C], reg. 289 (registre de 145 folios, contenant des documents datés de mars 1307 à mai 1310, auxquels ont été ajoutés à la reliure 30 autres folios de documents produits entre mai et octobre 1310) ; ACA, C, reg. 290 (registre de 112 folios, datés de mars 1307 à mai 1310).

18 Sur la conservation des archives de Blanche d'Anjou et des reines d'Aragon qui lui ont succédé, je me permets de renvoyer à mon étude : Beauchamp A., « La conservación de las cartas de las reinas de Aragón del siglo XIV », dans Jardin J.-P. *et al.*, *Cartas de mujeres en la Europa medieval: España*, *Francia*, *Italia*, *Portugal (siglos XI-XV)*, Madrid, La Ergástula ed., 2018, p. 69-87.

19 En outre, selon Martínez Ferrando J. E., *Jaime II. Su vida familiar*, *op. cit.*, p. 8 « en los últimos años de su vida, dado su precario estado de salud, fue intento de la soberana fijar su residencia en Valencia, ciudad de clima más benigno, y por esta razón D. Jaime le cedió el palacio del Real ».

20 « *propter propinquitatem partus domine Regine consortis nostre carissime non ita cito comode recedere poteramus* » (ACA, C, reg. 252, f° 189v°-191r°) cité par Mc Vaugh M., « The births of the children », art. cit., p. 9.

21 Martínez Ferrando J. E., *Jaime II. Su vida familiar*, *op. cit.*, p. 9.

Jacques II quitte Naples pour la Sicile, sans Blanche, qui demeure auprès de ses parents. Il n'y revient que dans la deuxième quinzaine de mars 1299[22]. En son absence à Naples, en janvier 1299, la reine accouche de l'infant Alphonse, leur troisième enfant[23]. Contrairement à ce long périple napolitain, Jacques II était en revanche parti sans son épouse à Rome à la fin de l'année 1296. Un certain nombre d'actes relatifs à l'organisation de ce voyage auprès du pape et de la Curie, entre janvier et avril 1397, permettent d'approcher les missions confiées à Blanche d'Anjou en l'absence du roi[24].

La reine Blanche, lieutenante de son époux en son absence (16 novembre 1296-25 avril 1297)

À la suite de la paix d'Anagni, le pape Boniface VIII promet à Jacques II d'Aragon l'investiture de la Corse et de la Sardaigne, en compensation de la perte de la Sicile (où régnait alors son frère déjà évoqué), des zones occupées d'Italie (qui doivent revenir aux Angevins) et du royaume de Majorque (qui doit être rendu à Jacques II de Majorque)[25].

Sur les instances du pape, et après de longues négociations, le roi d'Aragon accepte donc de se rendre à Rome[26]. À la fin de l'été 1296, préparant son départ, il demande et obtient que Boniface VIII place ses royaumes sous sa protection (*protectio et securitas*)[27]. Puis en novembre 1296, le roi organise le gouvernement de ses terres en son absence.

Le dispositif retenu bénéficie pour la première fois à son épouse. En témoigne l'acte du 18 novembre 1296[28]. Jacques II y proclame que pendant son voyage, Blanche le substituera[29]. Désormais considérée comme un autre lui-même, elle tiendra lieu de roi et tiendra le lieu du roi. C'est la double acception du titre « lieutenante » que l'on peut de ce fait lui assigner, bien que ce substantif n'apparaisse pas dans les sources. Elle représentera donc sa personne et, par sa présence et son action, elle incarnera la royauté dans le quotidien du pouvoir royal. Elle devra la rendre vivante, visible et même audible, malgré l'absence du roi. Les pouvoirs conférés à la reine l'habilitent à recevoir tous types de plaintes ou d'appels de sujets portés à l'encontre des officiers ou procureurs royaux ; en lieu et place du roi, elle peut nommer des juges pour les

22 Del Estal J. M., *Itinerario de Jaime II de Aragón*, Saragosse, Institución Fernando el Católico-CSIC, 2009, p. 175-185.

23 Ce voyage et cette naissance sont évoqués par Martínez Ferrando J. E., *Jaime II. Su vida familiar*, *op. cit.*, p. 17. Mc Vaugh M., « The births of the children », art. cit., p. 9.

24 Sur ce voyage, voir Péquignot S., « Le "premier voyage à Rome" de Jacques II d'Aragon (1296-1297) », dans Moeglin J.-M., *Relations*, *échanges*, *transferts en Europe dans les derniers siècles du Moyen Âge. Hommages en l'honneur de Werner Paravicini*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2010, p. 135-164.

25 Sur le contexte et les conséquences de la paix d'Anagni pour la politique aragonaise : Salavert Roca V., « El tratado de Anagni », art. cit. De façon plus générale, voir Riera Melis A., « El Mediterrani occidental al darrer quart del segle XIII: concurrència comercial i conflictivitat política », *Anuario de Estudios Medievales*, 26, 2, 1996, p. 728-782.

26 Péquignot S., art. cit., p. 138-141 ; il souligne que le pape aurait suggéré au roi, qui ne suit guère ses recommandations, de voyager avec une suite réduite. C'est sûrement moins cet élément que la naissance récente de leur premier fils, l'infant Jacques, le 29 septembre, qui explique que la reine ne parte pas aux côtés de son époux.

27 *Ibid.*, p. 143-144.

28 ACA, C, reg. 321, f° 6v°-7r° ; il est étudié en détail dans Beauchamp A., *Gouverner la couronne d'Aragon en l'absence du roi : la lieutenance générale de l'infant Pierre d'Aragon (1354-1355)*, thèse de doctorat, université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 2005, vol. 1, p. 105.

29 ACA, C, reg. 321, f° 6v°-7r° : « *Idcirco*, *volentes providere subditis omnium regnorum nostrorum cum nos proficisti cupiamus ad sanctam Romanam ecclesiam*, *duximus ordinandum quod dum nos abesse contingerit racione dicte peregrinacionis usque ad adventum nostrum*, *dompna Blancha*, *Regina Aragonum karissima consors nostra gerat vices nostras et teneat locum nostrum* ». Je souligne.

examiner et/ou les juger. Grâce à une formule très générale (« Nous lui confions le pouvoir de nous substituer dans les affaires susdites et en toutes autres choses utiles au bon état de nos terres, tant en ce qui concerne la garde des officiers, si nécessaire, que pour tout autre aspect »), le roi prévoit aussi qu'elle puisse le remplacer en toute chose si la nécessité s'en faisait sentir[30]. Il limite néanmoins sa juridiction par une clause de sauvegarde royale : le traitement des affaires opposant le roi à ses sujets ou ses vassaux entre eux, en raison de châteaux ou terres royaux et les appels de sentences rendues dans ce type d'affaires échappent à la jeune souveraine. Jacques II prévoit de les traiter lui-même à son retour[31].

L'ampleur du pouvoir délégué à Blanche montre bien que le souverain conçoit sa lieutenance comme une substitution destinée à faire vivre la majesté royale dans ses territoires péninsulaires et à réguler les relations entre sujets et officiers royaux. Mais cette clause indique aussi que le lien de vassalité qui fonde une partie de l'alliance des sujets avec la royauté ne peut reposer que sur la personne du souverain. Cela ne tempère *a priori* pas le fait que le roi considère que son épouse est digne de le remplacer, d'incarner la royauté et d'exercer en particulier cet éminent pouvoir qu'est la justice retenue du souverain.

Si on peut voir une preuve de confiance dans la capacité légale d'une reine d'Aragon de la fin du XIII^e^ siècle d'exercer le pouvoir souverain, cette délégation de pouvoirs témoigne aussi de l'idée que la continuité de l'autorité royale impose la présence souveraine dans ses terres, au plus près des sujets.

Cette nécessité, ainsi que des enjeux de succession, avaient conduit Jacques II, comme ses prédécesseurs, lorsqu'il n'avait encore ni épouse, ni fils, à s'appuyer pour gouverner sur son plus jeune frère, l'infant Pierre, benjamin des fils de Pierre III. Celui-ci exerçait la procuration générale des différents royaumes depuis la fin des années 1280 et y relayait de ce fait l'action du roi[32]. La naissance du premier enfant du couple royal, le 29 septembre 1296, et le départ imminent du roi vers Rome justifient sûrement la destitution du procureur général des royaumes, le 8 octobre, ainsi que la réorganisation de la délégation régionale comme on le verra. Mais on aurait pu s'attendre à ce que, dans ce contexte, la jeune reine Blanche se voit d'abord confier la « baillie, garde et défense » de leur fils et héritier en l'absence du roi et l'éventuelle régence si ce dernier venait à mourir prématurément au cours de son voyage[33]. Aucun document, testament

30 « *Nos eam in predictis commitimus ea vices nostras et etiam in aliis qui ad bonum statum terre nostre tam in custodiendis officiales si necessitate fuerit, quam in aliis fuerit expediens* ».

31 « *Salvo quod si de aliquibus castris seu terris de quibus inter nos et aliquem de subjectis seu vassalis nostris questio verteretur et in ipsis questionibus sentencia seu sentenciae definitivum essent promulgate et ab ipsa sentencia seu sentenciis essent appellatam tam ad partem nostram quam ad partem adversam in ipsa appellacione seu appellacionibus supersedeatur usque ad adventum nostrum* ».

32 Il est procureur général d'Alphonse III leur frère, dans le royaume d'Aragon à partir de 1286, puis étend son autorité à la Catalogne à partir de 1289, au royaume de Majorque en 1290 et à celui de Valence en mars 1291 ; sur le lien entre héritier désigné et procuration générale, voir Cabezuelo Pliego J. V., *Poder público y administración territorial en el reino de Valencia 1239-1348. El oficio de la procuración*, Valence, Generalitat valenciana, 1998 ; sur ce cas précis, cf. p. 87-90 ; Beauchamp A., *op. cit.*, p. 93-94.

33 L'expression latine généralement employée est « *baiulia*, *tuitio et defensio* ». Sur l'organisation ou non de ce type de dispositif par les souverains aragonais, voir Beauchamp A., « Régence et continuité de l'œuvre royale : un testament et des codicilles inédits (1354) de Pierre IV d'Aragon », dans *Mélanges de la Casa de Velázquez. Nouvelle série*, 38, 1, 2008, p. 207-209.

ou codicille connu de Jacques II ne l'atteste néanmoins et le pouvoir concédé à Blanche à l'automne 1296 est théoriquement bien plus vaste[34].

Or on ne sait si et comment elle en fait usage. Les traces de l'activité gouvernementale de la jeune souveraine durant les cinq mois de sa lieutenance sont très minces : on ne conserve aucun document émis en son nom en l'absence du roi, du 24 novembre 1296 au 25 avril suivant[35]. Les registres du souverain commencés avant son départ s'interrompent jusqu'à son retour, à l'exception du registre 321 déjà évoqué, dont l'analyse détaillée permet à Stéphane Péquignot de montrer que Jacques II continue à distance « à exercer en personne son pouvoir sur ses hommes, ses royaumes et ses comtés[36] ». En son sein, deux mandats du roi à la reine et un ordre à un commissaire de s'en remettre à l'autorité réginale laissent tout de même penser qu'elle était placée à la tête du gouvernement[37]. Il reste néanmoins difficile en l'état de la documentation d'envisager comment la jeune souveraine a pu gouverner personnellement et pallier, par son action, l'absence du roi, même si on ne saurait l'exclure.

Que Blanche d'Anjou ait ou non agi pour remplacer son époux à la tête de ses territoires, on constate cependant qu'à l'automne 1296, après la remise en cause de la procuration générale alors aux mains de son frère, Jacques II avait veillé à pourvoir la procuration de chacun de ses royaumes et comtés péninsulaires, en nommant de très proches et fidèles conseillers. Dotés de véritables pouvoirs de gestion quotidienne des affaires royales, notamment de celui de recevoir les appels des sentences émises en première instance par les officiers royaux de juridiction, les nouveaux procureurs nommés ont pu, dans une certaine mesure, assister la reine dans sa tâche ou pallier l'absence du roi.

Le 10 octobre 1296, Jacques II fait ainsi du fidèle comte Jaspert de Castellnou, son procureur dans le royaume de Valence[38]. Selon José Vicente Cabezuelo Pliego, sa lettre de nomination, « brève et concise », définit essentiellement un pouvoir de recevoir les appels du second degré et d'user des attributions de ses prédécesseurs[39]. Le 3 novembre, c'est à Lope Ferrench de Luna qu'échoit la procuration du royaume d'Aragon, au titre de laquelle il devra agir conformément aux attributions de ses prédécesseurs et devra en particulier prélever l'imposition de la *cena*[40]. Pendant le voyage du roi, on constate aussi que Jaume Pere, seigneur de Segorbe, fils naturel de Pierre III, et donc demi-frère de Jacques II, détient la procuration du royaume de Murcie[41]. Rien n'indique néanmoins que ces procureurs sont dotés de pouvoirs spécifiques du fait de

34 Le plus vieux testament conservé de Jacques II est antérieur (15 juillet 1291) à la naissance de l'infant Jacques (Udina Abelló A., *Els testaments dels comtes de Barcelona i dels reis de la corona d'Aragó, de Guifre Borell a Joan II*, Barcelone, Fundació Noguera, 2001, doc. 30, p. 177-178) ; son codicille du 30 juillet 1298 (*ibid.*, doc. 31, p. 178-180) évoque un testament aujourd'hui perdu, rédigé par le notaire Jacques Amalvi, dans lequel l'infant est désigné héritier du trône ; Sesma Muñoz J. Á., « Disposiciones testamentarias inéditas de Jaime II de Aragón », *Boletín de la Real Academia de la Historia*, 173, 1, 1976, p. 119-136 y fait référence mais ne l'a pas non plus localisé. Je remercie Stefano Cingolani de m'avoir communiqué cette dernière information.

35 La durée de l'absence du roi est établie à partir de Del Estal J. M., *Itinerario de Jaime II de Aragón*, *op. cit*.

36 Péquignot S., art. cit.

37 Mandats adressés à la reine de faire respecter des perceptions de sommes et des concessions de terres et droits ordonnées par le roi (ACA, C, reg. 321, f° 22v°, 47r° respectivement datés du 1er janvier et du 5 mars 1297) ; ordre à Domenech de Roda chargé de percevoir une grosse somme d'argent auprès des prud'hommes de Lérida de se soumettre à l'autorité de la reine (ACA, C, reg. 321, f° 19v, 23 novembre 1296).

38 ACA, C, reg. 194, f° 284r° ; Cabezuelo Pliego J. V., *Poder público y administración*, *op. cit.*, p. 100-102 ; Beauchamp A., *op. cit.*, p. 107.

39 Cabezuelo Pliego J. V., *Poder público y administración*, *op. cit.*, doc. 35, p. 307.

40 ACA, C, reg. 194, f° 290v° ; sur ce fidèle du roi, voir Moxó y Montoliu F. de, *La casa de Luna (1276-1348). Factor político y lazos de sangre en la ascensión de un linaje aragonés*, Münster, Aschendorffsche Verlag, 1990, p. 224 et Péquignot S., art. cit., n. 54.

41 ACA, C, reg. 321, f° 21r° ; voir la notice biographique de ce dernier dans la *Gran enciclopèdia catalana* [en ligne] www.enciclopedia.cat/EC-GEC-0050090.xml.

l'absence du roi. En revanche, le 21 novembre 1296, trois jours après sa lieutenante, Jacques II nomme Ramon Folc, sixième vicomte de Cardona, procureur en Catalogne, pour la durée de son voyage[42]. Ce très puissant seigneur, fidèle conseiller du souverain détient dès lors un très ample pouvoir de substitution. Son acte de nomination précise en effet qu'il peut traiter ou déléguer le traitement de toute cause civile ou criminelle et recevoir les appels des sentences des officiers territoriaux de Catalogne. Il peut mener des enquêtes, punir les crimes ou remettre les punitions. Il dispose de toute la juridiction et des droits du roi, peut recevoir le pouvoir des châteaux tenus en fief ou les inféoder, et enfin démettre et nommer les officiers royaux. Signe de l'ampleur de ses compétences et de la confiance du roi, celui-ci s'engage à lui rembourser les frais et sommes dépensés au-delà des gages extrêmement importants (100 sous par jour) qui lui sont assignés pour défendre les intérêts royaux et faire régner la justice. Autant dire que grâce à ces pouvoirs, le procureur en Catalogne est largement en mesure d'agir à la place du souverain en son absence, bien que ce dernier prévoie de recevoir lui-même les appels de ses sentences de premier ou second degré[43]. Si jamais Blanche ne gouverne pas personnellement en l'absence du roi, Ramon Folc de Cardona peut donc garantir et faire régner l'autorité royale dans la Principauté catalane.

Avant de conclure, je voudrais souligner que quelques mois après son retour de Rome, Jacques II s'apprête déjà à repartir, vers le royaume de Sicile[44]. Il prévoit cette fois de confier ses royaumes, son épouse et ses enfants à la garde de son beau-père Charles II d'Anjou[45]. Mais, comme on l'a vu, la reine Blanche l'accompagne cette fois à Naples. Les archives de la chancellerie royale ne livrent pas d'informations sur les dispositions éventuelles prises pour gouverner la Couronne en l'absence du roi et de la reine. Pendant les seize mois de son expédition, Jacques II s'adresse certes régulièrement à ses officiers demeurés dans ses terres continentales, parmi lesquels ses procureurs actifs dans ses différents royaumes et en Catalogne[46], mais sa correspondance ne permet pas de distinguer s'il leur a conférés des compétences spécifiques en vue de son absence, ni s'il a procédé à la nomination d'un lieutenant général[47]. Je suppose donc que Jacques II s'en remet cette fois simplement à ses officiers ordinaires dans l'attente de son retour et ne délègue personne à la tête de tous ses territoires péninsulaires de la Couronne d'Aragon durant son séjour outre-mer. La documentation atteste enfin sans équivoque que Blanche d'Anjou n'a pas exercé de lieutenance pour son époux au printemps 1310, pendant

42 Ses provisions de pouvoir, qui ne font aucune allusion à la lieutenante, précisent que « *Predictam autem comissionem seu comandam durare volumus usque quod de presenti viagio quod facimus apud Romanam curiam reversi fuerimus ad has partes vel dum de nostro fuerit beneplacito voluntatis* » ; ACA, C, reg. 321, f° 16r°-v°. Sa fonction est confirmée après le retour du souverain (Barcelone, 5 mai 1297, ACA, C, reg. 195, f° 5r°-v°). Voir la notice biographique de Ramon Folc de Cardona dans la *Gran enciclopèdia catalana* [en ligne] www.enciclopedia.cat/EC-GEC-0014934.xml.

43 Jacques II, depuis Rome, ne se prive pas non plus d'intervenir dans ses affaires péninsulaires et de donner des directives à ses différents procureurs, comme le montre Péquignot S., « Le "Premier voyage à Rome" », art. cit., § *Si loin si proche*, *le pouvoir en chemin* ; lettres du roi à ses procureurs : ACA, C, reg. 321, f° 6r°, 10r°, 18r°, 21r°.

44 Conformément aux dispositions du traité d'Anagni déjà évoqué, il devait libérer la Sicile de toute présence aragonaise et la rendre au pape afin qu'il cède le royaume à son beau-père Charles II d'Anjou.

45 ACA, C, reg. 235, f° 6r°-7v°, lettre du roi à Boniface VIII, Valence, 8 décembre 1297 : « *ipso tamen rege Sicilie [Charles II d'Anjou] pro securitate et tuicione terre nostre ad recipiendum et tenendum dominam reginam filiam suam consortem nostram carissimam, filios et terram nostram in defensionem custodia et comanda ad preces nostri domini accentente ibique donec Nos de dicto viagio duce Deo redierimus personaliter residente. Cui usque ad nostrum reditum mandabimus et faciemus per barones milites, cives et ceteros terre nostre obedire ut nobis in omnibus et pariter* ».

46 Jaime de Jérica nouveau procureur du roi dans les royaumes de Valence et Murcie (ACA, C, reg. 196, f° 183r° ; Cabezuelo Pliego J. V., *Poder público y administración*, *op. cit.*, p. 103-105), ainsi que Lope Ferrench de Luna et Ramon Folc de Cardona, déjà actifs en Aragon et en Catalogne.

47 ACA, C, reg. 112, 113, 265.

l'expédition et le siège d'Almeria, contrairement à l'affirmation de Theresa Earenfight[48]. Lledó Ruiz Domingo a récemment démontré que le roi ne s'absente pas de ses royaumes à cette période, que la reine l'accompagne dans ses déplacements et que la confusion provient d'une lecture erronée de la documentation[49].

Conclusion

Malgré ses carences documentaires, ce dossier illustre bien la position occupée par la reine à la fin du XIII[e] siècle dans la Couronne d'Aragon. La délégation de pouvoir qui semble avoir été confiée à Blanche d'Anjou à l'automne 1296 résulte bien de l'absence du roi son époux durant l'hiver 1296-1297. La lieutenance lui confère en théorie la tâche majeure d'assurer la représentation de la majesté royale, si ce n'est de gouverner à la place du roi. Malgré l'absence d'éléments permettant de juger de son implication et de son action effectives, il ne faut peut-être pas trop vite conclure que la jeune reine ne devait faire que de la figuration. Si le gouvernement ne reposait pas sur ses seules épaules, sa nomination n'en demeurait pas moins le signe de la confiance du roi et de la capacité, au moins symbolique, de la souveraine à incarner la continuité royale. Quoi qu'il en soit, il ne faut peut-être pas surévaluer l'opportunité offerte à la reine d'Aragon par l'éloignement provisoire de son mari. Dans le contexte archivistique et documentaire de la Couronne d'Aragon de la fin du XIII[e] siècle, l'absence du roi nous offre surtout un révélateur documentaire d'une participation peut-être plus active et précoce de la reine au gouvernement, que les sources ne nous permettent pas d'évaluer en temps normal. Les quelques exemples, certes postérieurs, de reines d'Aragon déjà évoquées (Éléonore de Sicile, Marie de Luna, Marie de Castille), dont le règne et l'action politique sont beaucoup plus documentés, laissent à penser qu'elles étaient très impliquées au long cours dans les affaires du gouvernement royal, étaient informées, voire souvent sollicitées pour régler de grands dossiers, avant même d'être nommées lieutenantes de leur royal époux absent[50]. Leur nomination comme représentantes générales, lieutenantes du roi lorsqu'il s'absentait de ses royaumes n'était donc pas qu'un choix de représentation ; elle est le signe de la confiance dont elles bénéficiaient, de leur capacité à maîtriser le jeu politique, à faire valoir et conserver la fidélité des sujets envers la royauté. Elle témoigne aussi sûrement d'une forme de complémentarité de ces couples, de duo politiques, qui dépendaient néanmoins de la personnalité et des talents de chacune.

48 Earenfight T., « Absent Kings », art. cit., p. 34, 38, n. 4 et 21, affirme que Blanche a été lieutenante de son époux à partir d'avril 1310, pendant deux mois. Elle cite à l'appui de cette affirmation Sablonier R., « The Aragonese Royal Family around 1300 », dans H. Medick et Sabean D. W., *Interest and Emotion. Essays on the Study of Family and Kinship*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 210-239 ; il n'en dit mot dans la traduction allemande de son article que j'ai pu consulter, grâce à Sebastian Roebert, que je remercie vivement (Sablonier R., « Die aragonesische Königsfamilie », art. cit.).

49 Ruiz Domingo, Ll., « "Del qual tenim loch" », art. cit., p. 318-322.

50 Sur ces différentes reines et leurs lieutenances, voir Roebert S., *Die Königin im Zentrum der Macht*, *op. cit.* ; Silleras Fernández N., *Power, Piety and Patronage*, *op. cit.* ; Earenfight T., *The King's Other Body*, *op. cit*.

Bibliographie

Albertí E., *Dames, reines, abadesses. Divuit personalitats femenines a la Catalunya medieval*, Barcelone, Albertí, 2007.

Beauchamp A., *Gouverner la couronne d'Aragon en l'absence du roi : la lieutenance générale de l'infant Pierre d'Aragon (1354-1355)*, thèse de doctorat, université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 2005.

Beauchamp A., « La conservación de las cartas de las reinas de Aragón del siglo XIV », dans Jardin J.-P. *et al.*, *Cartas de mujeres en la Europa medieval: España, Francia, Italia, Portugal (siglos XI-XV)*, Madrid, La Ergástula, 2018, p. 69-87.

Beauchamp A., « Régence et continuité de l'œuvre royale : un testament et des codicilles inédits (1354) de Pierre IV d'Aragon », dans *Mélanges de la Casa de Velázquez. Nouvelle série*, 38, 1, 2008, p. 207-209.

Cabezuelo Pliego J. V., *Poder público y administración territorial en el reino de Valencia 1239-1348. El oficio de la procuración*, Valence, Generalitat valenciana, 1998.

Cevins M.-M. de, Kiss G. et Matz J.-M., *Les princesses angevines. Femmes, identité et patrimoine dynastiques (Anjou, Hongrie, Italie méridionale, Provence, XIII^e-XV^e siècle)*, Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge, 129, 2, 2017.

Del Estal J. M., *Itinerario de Jaime II de Aragón*, Saragosse, Institución Fernando el Católico-CSIC, 2009.

Earenfight T., « Absent Kings: Queens as Political Partners in the Medieval Crown of Aragon », dans Earenfight T., *Queenship and political power in Medieval and Early Modern Spain*, Aldershot, Ashgate, 2005, p. 32-52.

Earenfight T., *The King's Other Body. María de Castile and the Crown of Aragon*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2010.

Fincke H., *Acta Aragonensia, Quellen zur deutschen, italienischen, französischen, spanischen, zur Kirchen- und Kulturgeschichte aus der diplomatischen Korrespondenz Jaymes II (1291-1327)*, Berlin, Rothschild, 1908.

Gaude-Ferragu M. et Vincent-Cassy C., *La dame de cœur. Patronage et mécénat religieux des femmes de pouvoir dans l'Europe des XIV^e-XVII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

Gaude-Ferragu M., *La reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin (XIV^e-XV^e siècle)*, Paris, Tallandier, 2014.

Gran enciclopèdia catalana [en ligne] www.enciclopedia.cat/EC-GEC-0014934.xml.

Hinojosa Montalvo J., *Jaime II y el esplendor de la Corona de Aragón*, Madrid, Nerea, 2006.

Kelly S., *The New Solomon. Robert of Naples (1309-1343) and Fourteenth-Century Kingship*, Leyde-Boston, Brill, 2003.

Kiesewetter A., *Die Anfänge der Regierung König Karls II. von Anjou (1278-1295). Das Königreich Neapel, die Grafschaft Provence und der Mittelmeeraum zu Ausgang des 13. Jahrhunderts*, Husum, Matthiesen Verlag, 1999.

Mc Vaugh M., « The births of the children of Jaime II », *Medievalia*, 6, 1986, p. 7-16.

Miquel F. A., « La reina Blanca d'Anjou », *Episodis de la Historia*, 197, 1975.

Moxó y Montoliu F. de, *La casa de Luna (1276-1348). Factor político y lazos de sangre en la ascensión de un linaje aragonés*, Münster, Aschendorffsche Verlag, 1990.

Narbona Cárceles M., « *Que de vostres lletres nos visitets*. La casa de María de Castilla (1416-1458) y la documentación epistolar como fuente para su estudio », *Mélanges de la Casa de Velázquez. Nouvelle série*, 44/2, 2014, p. 183-201.

Pelaz Flores D., *Reinas consortes. Las reinas de Castilla entre los siglos XI-XV*, Madrid, Sílex Ediciones, 2018.

Péquignot S., « Le "premier voyage à Rome" de Jacques II d'Aragon (1296-1297) », dans Moeglin J.-M., *Relations, échanges, transferts en Europe dans les derniers siècles du Moyen Âge. Hommages en l'honneur de Werner Paravicini*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2010, p. 135-164.

Riera Melis A., « El Mediterrani occidental al darrer quart del segle XIII: concurrència comercial i conflictivitat política », *Anuario de Estudios Medievales*, 26, 2, 1996, p. 728-782.

Roebert S., *Die Königin im Zentrum der Macht. Reginale Herrschaft in der Krone Aragón am Beispiel Eleonores von Sizilien (1349-1375)*, Berlin, De Gruyter, 2020.

Ruiz Domingo, L., « "Del qual tenim loch". Leonor de Sicilia y el origen de la lugartenencia femenina en la Corona de Aragón », *Medievalismo*, 27, 2017, p. 303-326.

Ruiz Domingo L., « La incorporación de las perspectivas de genéro en los estudios sobre la monarquía medieval », dans Casado Mejía R., Flecha García C., Guil Bozal A. *et al.*, *Aportaciones a la investigación sobre mujeres y género. V° Congreso Universitario Internacional « Investigación y Género » (Séville, 2014)*, Séville, SIEMUS, 2015.

Ruiz Domingo L., *El Tresor de la Reina: recursos i gestió econòmica de les reines consorts a la Corona d'Aragó (segles XIV-XV)*, Madrid, CSIC, 2022.

Sablonier R., « Die Aragonesische Königsfamilie um 1300 », dans Medick H. et Sabean D. W., *Emotionen und materielle Interessen. Sozialanthropologische und historische Beiträge zur Familienforschung*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1984, p. 282-317.

Sablonier R., « The Aragonese Royal Family around 1300 », dans H. Medick et Sabean D. W., *Interest and Emotion. Essays on the Study of Family and Kinship*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 210-239.

Salavert Roca V., « El tratado de Anagni y la expansión mediterránea de la Corona de Aragón », *Estudios de la Edad Media en la Corona de Aragón*, 5, 1952, p. 209-360.

Sesma Muñoz J. Á., « Disposiciones testamentarias inéditas de Jaime II de Aragón », *Boletín de la Real Academia de la Historia*, 173, 1, 1976, p. 119-136.

Silleras Fernández N., *Power, Piety and Patronage in Late Medieval Queenship: Maria de Luna*, New York, Palgrave Macmillan, 2008.

Udina Abelló A., *Els testaments dels comtes de Barcelona i dels reis de la corona d'Aragó, de Guifre Borell a Joan II*, Barcelone, Fundació Noguera, 2001.

Vinyoles T., « Cartas de mujeres en el paso de la Edad Media al Renacimiento », dans Zavala I. M., *Breve historia feminista de la literatura española (en lengua catalana, gallega y vasca),* Barcelone, Anthropos, 2000, vol. 6, p. 51-61

Vinyoles T., **«** Cartas de mujeres medievales, mirillas para ver la vida », dans Segura C., *La voz del silencio II,* Madrid, Laya, 1993, p. 97-133.

Vinyoles T., « L'amor i la mort al segle XIV. Cartes de dones », *Miscel·lània de textos medievals,* 8, 1996, p. 111-119.

Vinyoles T., « Unes cartes de dones del segle XV. Notes sobre la crisi feudal », *Acta historica et archaeologica mediaevalia*, 25, 2003, p. 445-460.

Alexandra Beauchamp
Maîtresse de conférences en histoire médiévale,
Université de Limoges, Criham, France

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels

CC BY SA

LES CHEVALERESSES DANS LA VALLÉE DU PÔ À LA RENAISSANCE (XIVe-XVIe SIÈCLES)

David Salomoni

Comme l'a bien souligné Sophie Cassagnes-Brouquet dans l'introduction de son livre *Chevaleresses. Une chevalerie au féminin*, les mots « chevaleresse » ou « chevalière » « existent au Moyen Âge, en latin comme dans les langues d'oïl et d'oc, non seulement pour désigner la femme d'un chevalier, mais aussi la cavalière, celle qui combat à cheval, ou encore la dame qui appartient à un ordre de chevalerie[1] ».

Et d'ailleurs, ce même terme existe également en langue vernaculaire italienne[2]. Pourtant, la recherche historique a toujours eu du mal à considérer les femmes comme de vrais chevaliers ou du moins, à aller au-delà d'occurrences juste occasionnelles. Même dans l'historiographie anglo-saxonne, bien plus ouverte à ce type d'analyse, on rencontre parfois des difficultés à prendre sereinement en compte le rôle des femmes comme de vraies guerrières[3]. Par exemple, le livre de Patricia Skinner *Women in Medieval Italian Society*, consacre peu de place à Mathilde de Toscane (1046-1115) en tant que femme guerrière, alors qu'elle a tenu un véritable rôle de « chef de guerre[4] » dans la lutte menée contre son cousin, l'empereur Henri IV, et qu'elle est sortie victorieuse du siège de la ville de Mantoue, révoltée contre elle, siège qu'elle mena à l'âge avancé de 60 ans, peu de temps avant sa mort[5].

Les historiennes et historiens des femmes au Moyen Âge ont mis en exergue leur pouvoir politique plus que leur pouvoir militaire. En Italie, de récents colloques ont pris en considération le rôle des régentes et le pouvoir des comtesses devenues veuves dans les petits États féodaux de la vallée du Pô et dans l'Italie méridionale[6]. Cependant, la part active que prirent ces femmes aux événements militaires qui affectèrent cette aire géographique entre le bas Moyen Âge et l'époque moderne n'a pas été sérieusement étudiée. Dans le présent essai, j'examinerai par

1 Cassagnes-Brouquet S., *Chevaleresses. Une chevalerie au féminin*, Paris, Perrin, 2013, p. 9.

2 Garavaglia A., *Il mito delle amazzoni nell'opera barocca italiana*, Milano, LED, 2015, p. 47-51 ; Verrier F., *Le miroir des Amazones. Amazones, viragos et guerrières dans la littérature italienne des XVe et XVIe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2003.

3 Cependant, des exemples récents qui développent ce thème dans l'historiographie anglo-saxonne et française ne manquent pas : Garrigues V., « Les "femmes viriles" : un genre de transgression pendant les guerres de Religion ? », dans Édouard S., Douzou L. et Gal S., *Guerre, transgressions et société*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2018 ; Vergnes S., *Les Frondeuses. Une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013 ; Dufournaud N., « Femmes en armes au XVIe siècle », dans Cardi C. et Pruvost G., *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012 ; Nivet P. et Trevisi M., *Les Femmes et la guerre de l'Antiquité à 1918*, Paris, Economica, 2010 ; Echinard H., « Les dames du siège de Marseille (1524) », dans Denjermian G., Guilhaumou J. et Lapied M., *Le panthéon des femmes. Figures et représentations des héroïnes*, Aix-en-Provence, Publisud, 2004 ; Goldstein J., *War and Gender. How gender shapes the war system and vice versa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001 ; Meintel D., « Victimes ou protagonistes. Les femmes et la guerre », *Anthropologie et sociétés*, 1983, vol. 7, n°1, p. 179-186.

4 Cassagnes-Broquet S., *op. cit.*, p. 26.

5 Skinner P., *Women in Medieval Italian Society*, Chicago-London, The University of Chicago Press, 1984, p.163 et *Id.*, *Le donne nell'Italia medievale. Secoli VI-XIII*, Roma, Viella, 2005, p. 272.

6 Mainoni P., *« Con animo virile ». Donne e potere nel Mezzogiorno medievale (secoli XI-XV)*, Roma, Viella, 2010, p. 576 ; Arcangeli L. et Peyronel S. (dir.), *Donne di potere nel Rinascimento*, Roma, Viella, 2008, p. 831.

conséquent plusieurs cas de femmes armées pour tenter de donner un premier aperçu de ce phénomène. De prime abord, dans la nature éminemment narrative des exemples illustrés ci-dessous, on peut néanmoins trouver des détails et des éléments à même de clarifier une phénoménologie historique très complexe. En effet, les sources, de provenance majoritairement masculine, n'ont pas suffisamment considéré les figures féminines, en particulier les figures féminines armées. Un peu comme dans l'historiographie, les biographies des femmes en armes paraissent des exemples isolés, indignes d'une attention et d'une étude systématique.

Les sources sur lesquelles s'appuie mon étude sont essentiellement des chroniques et des histoires de villes, du XIVe au XVIIIe siècle mais je ne manquerai pas de citer également des traités sur les vertus féminines, tels que *De Claris Mulieribus*, écrit par Jacopo Filippo Foresti en 1497, *Il merito delle donne*, écrit par Moderata Dal Pozzo, publié à titre posthume en 1600, et *La nobiltà e l'eccellenza delle donne, co' difetti et mancamenti de gli huomini*, par Lucrezia Marinelli, publié en 1601[7]. Pour les cas les plus anciens, l'on retrouve la *Cronica* de Matteo Villani (1283-1363), une suite de la *Nova Cronica* de son frère Giovanni (1280-1348), publiée dans le *Rerum Italicarum Scriptores* de Ludovico Antonio Muratori du XVIIIe siècle. Pour les XVe et XVIe siècles, je me suis appuyé sur les *Cronache Forlivesi* de Leone Cobelli (1425-1500)[8] qui rapportent l'histoire de la ville de Romagne jusqu'en 1498 ; les *Commentarii comitis Jacobi Piccinini*, de l'humaniste napolitain Porcellio Pandoni (1409-1485) qui traitent des faits d'armes de l'un des plus importants condottiers de l'époque, toujours présent dans le *Rerum Italicarum Scriptores*. En sources secondaires, j'ai fait appel à des chroniques plus récentes, telles que le *Istoria della città e ducato di Guastalla*, d'Ireneo Affò (1741-1797) et le *Dizionario biografico-cronologico degli uomini illustri*, d'Ambrogio Levorati. Ces derniers ouvrages constituent un outil de recherche important, dans la mesure où ils nous présentent un paysage documentaire parfois disparu. En effet, les savants et historiens des XVIIIe et XIXe siècles purent avoir accès à des documents malheureusement aujourd'hui dispersés ou détruits.

Nous nous sommes donc efforcés de rassembler dans ce travail, à partir de ces différentes sources, les cas qui, sans être exhaustifs, nous ont semblé les plus représentatifs et les plus à même de fournir des clés d'interprétation de ce phénomène des femmes armées. Une autre difficulté importante que l'on rencontre dans l'étude de ce problème historique est la forte idéalisation de la mémoire historique de ces femmes. La grande difficulté, pour les contemporains, de maintenir ensemble l'archétype de la Madone chrétienne, prototype de la féminité maternelle, avec l'image de la guerrière amazone, impliquait le recours à des idéaux bibliques ou mythologiques tels que Judith, les reines Tomiri ou Zenobia[9], ou des figures paralysantes comme Circée ou Méduse. Pour cette raison, comme nous le verrons, les très rares témoignages de femmes armées non idéalisées, mais représentées sous des traits réalistes, sont extrêmement précieux pour comprendre la vie et les conditions matérielles qui étaient les leurs.

Entre le XIVe et le XVIe siècle, nous trouvons un certain nombre des cas de femmes – surtout issues de la noblesse mais aussi d'origines modestes qui, pour défendre leur château, leur lignage ou leur mari, prennent les armes et conduisent les hommes à la bataille. Et il ne s'agit pas de cas isolés, bien au contraire : c'est assez courant. Le point commun de la situation de ces femmes est l'absence du mari : mort, emprisonné ou parti pour la guerre. Il est permis d'entrevoir une

7 Foresti J. F., *De claris mulieribus*, Ferraria, presso Lorenzo De Rubeis, 1497 ; Dal Pozzo M., *Il merito delle donne, scritto da Moderata Fonte in due giornate. Oue chiaramente si scuopre quanto siano elle degne, e piu perfette de gli huomini*, Venetia, Presso Domenico Imberti, 1600 ; Marinelli L., *La nobiltà e l'eccellenza delle donne, co' difetti et mancamenti de gli huomini*, Venetia, Presso Giovanni Battista Ciotti, 1601.

8 Cobelli L., *Cronache forlivesi*, Bologna, Regia Tipografia, 1874.

9 Marinelli L., *op. cit.*, p. 76-77.

situation codée, sinon du point de vue juridique tout au moins culturellement, qui permettait à ces femmes de devenir de véritables chevaliers.

Des femmes guerrières pour défendre leur château

On retrouve un certain nombre de cas de femmes chevaliers notamment dans la vallée du Pô, à la Renaissance. Pour la plupart, il s'agit de défendre la ville ou le château ancestral du siège d'un usurpateur, tandis que leur mari est parti à la guerre ou est décédé.

Un premier exemple est celui de Marzia degli Ubaldini da Susinana, également connue sous le nom de Cia degli Ordelaffi[10]. Née en 1317 de l'union entre le noble gibelin Vanni degli Ubaldini et la florentine Andreina di Maghinardo Pagani, elle passa son enfance dans les montagnes des Apennins. Dans la première moitié des années 1330, Marzia épousa François II Ordelaffi, le plus farouche ennemi du pouvoir papal en Romagne. Entre 1330 et 1340, la seigneurie de Francesco Ordelaffi s'étendit sur toute la Romagne centrale, y compris Forlì, Cesena, Forlimpopoli, Bertinoro, ainsi que divers centres mineurs. La force de l'Ordelaffi était telle que le pape Innocent VI, en 1356, proclama une croisade contre lui, renouvelée en 1357 et en 1359, pour ramener les villes de Romagne sous contrôle papal.

Pour mieux défendre ses villes, Francesco resta à Forlì, envoya sa femme, Marzia, à Cesena, et ordonna aux habitants et magistrats de la ville de lui obéir comme à lui-même. Mais Marzia affirma son pouvoir en prenant de l'indépendance par rapport à la volonté de son mari. Dans un échange épistolaire avec son mari, en effet, à la recommandation de Francesco de prendre soin de la cité, Marzia répondit : « Monseigneur, prenez bien soin de Forlì, je m'occuperai de Cesena[11] ». Elle arriva à Cesena à cheval, en armure, et prit possession de la ville en 1356. Dès le 29 avril 1357 la faction guelfe s'insurgea et força Marzia et son armée à se retirer dans la citadelle fortifiée. Matteo Villani, dans sa *Nova Cronica*, écrit d'elle que « Avec un esprit audacieux et franc, plus que viril, elle prit la défense du petit cercle et de la forteresse [...] montrant peu de crainte de ce qui lui était arrivé[12] ». Quelques jours plus tard, une armée importante dirigée par le légat du pape, le cardinal d'Albornoz, approcha des murs de la ville.

Nous savons avec certitude que Marzia prit part activement à la bataille pour la défense de la forteresse de Cesena. C'est encore Matteo Villani qui nous informe : « Elle resta seule conductrice de la guerre et capitaine des soldats, et le jour et la nuit elle défendit la forteresse des assauts des gens si vertueusement et avec l'esprit si audacieux et fier que les amis et les ennemis en avaient peur et respect pas moins que si la personne du capitaine eut été présente[13] ».

Cependant, la position de Marzia était indéfendable sans l'envoi des renforts de Forlì, qui n'arrivèrent jamais. Et c'est alors que le cardinal Albornoz, pour éviter un bain de sang inutile, permit au père de Marzia, l'ancien chef de guerre Vanni da Susinana, de tenter de convaincre sa fille de se rendre. Il dit : « Vous pouvez faire foi à mon expérience militaire. J'ai vu les travaux des assiégeants, j'ai vu l'abîme sur lequel tu es suspendue. Tout est perdu. L'instant de se rendre

10 Viroli M., *Signore di Romagna. Dame, amanti e guerriere nelle corti romagnole*, Cesena, Il Ponte Vecchio, 2010, p. 51-71.

11 « Signor mio, piacciavi di aver buona cura di Forlì, che io averò buona cura di Cesena » ; *ibid*., p. 58.

12 « con animo ardito e franco, più che virile, prese la difesa del minor cerchio e della rocca [...] mostrando di poco temere cosa che avvenuta le fosse » ; *Cronica di Matteo e Filippo Villani*, *in Biblioteca enciclopedica italiana*, vol. 30, Milano, Per Nicolò Bettoni, 1834, p. 223.

13 « Ella sola rimase guidatrice della guerra e capitana dei soldati, e il dì e la notte difendea la murata dagli assalti della gente sì virtuosamente e con così ardito e fiero animo che amici e i nemici la ridottavano non meno che se la persona del capitano fosse presente » ; *ibid*., p. 225.

est arrivé, et d'accepter les conditions que le Légat me demande de te donner[14] ». Le fait que le père de Marzia ne s'adresse pas à sa fille en termes sentimentaux, mais avec des considérations militaires, nous dit quelque chose sur le genre d'éducation qu'elle avait reçu, et sur le type de compétences qu'elle devait posséder en matière de guerre. Le siège prit fin avec la prise de la forteresse de Cesena par les troupes du pape grâce à un effondrement de la structure suite à l'excavation de tunnels sous ses fondations. Avant que le château ne s'effondre, Marzia capitula. Elle obtint la liberté pour ses hommes, mais se rendit prisonnière avec ses enfants.

Un autre cas similaire, toujours en Romagne, mais plus d'un siècle plus tard, fut celui de Caterina Sforza. Comme l'a dit Nadia Covini, empruntant une expression de Joan Kelly, l'histoire de Caterina Sforza pourrait représenter un point culminant du potentiel des femmes en Italie entre le XV[e] et le XVI[e] siècle[15]. Fille illégitime de Galeazzo Maria Sforza et Lucrezia Landriani, Caterina naquit en 1463, grandit à la cour de Milan et, au cours de sa vie, se maria plusieurs fois ; elle épousa à 14 ans Girolamo Riario, neveu du pape Sixte IV et devint Signora de Imola et Forli. En 1488, Jérôme trouva la mort dans une conspiration des nobles de Forlì, mais Caterina réussit à garder le gouvernement au nom de son fils Ottaviano. La comtesse épousa en secret le châtelain de la Cité, Giacomo Feo, pour éviter de perdre la garde des enfants et le gouvernement de son état, mais il fut assassiné en 1495. En 1497, Caterina épousa en troisièmes noces Giovanni de Médicis, surnommé le « *Popolano* », qui mourut en 1498 ; de ce mariage naquit Giovanni, chef et capitaine de fortune passé à l'histoire avec l'appellation de « *delle Bande Nere* ».

Cependant, elle s'avéra l'exemple le plus exceptionnel de virago dans l'Italie de la Renaissance. Comme l'a souligné Katherine Walsh, Caterina Sforza savait conjuguer les traits masculins et féminins[16]. Ses attitudes guerrières se sont très vite manifestées. En 1484, à 21 ans, se trouvant à Rome pendant la vacance du siège pontifical, Caterina occupa le Château Saint-Ange à la tête d'un corps d'hommes armés, alors que son mari se tenait avec l'armée à Ponte Milvio. Caterina, en cette circonstance, déclara qu'elle avait l'intention de rester dans la forteresse jusqu'à l'élection du nouveau pape : « son animosité – expliquait l'orateur de Florence Vespucci à Laurent de Médicis – est basée sur l'armée [...] et sur l'avoir le château dans sa dévotion[17] ».

Un événement déterminant de 1486 marqua la mémoire de Caterina Sforza. Dans la ville de Forlì, une politique fiscale particulièrement lourde provoqua la révolte des familles Orsi et Ordelaffi. Caterina dût alors se réfugier dans le château de Ravaldino en attendant l'aide militaire de Milan tandis que ses enfants étaient restés en otages aux mains des conspirateurs. Machiavel nous rapporte l'anecdote suivante : en réponse à la menace, Caterina montra ses parties génitales aux assaillants du château, déclarant qu'elle avait encore les moyens d'avoir d'autres enfants. Si, d'une part, le fait n'est pas avéré en ces termes, dans une perspective

14 « Tu puoi prestar fede alla mia esperienza militare; ho vedute le opere degli assedianti, ho veduto l'abisso su cui pendi sospesa; tutto è perduto. Giunto è l'istante di arrenderti, e di accettare le onorate condizioni che il legato mi incarica di offrirti », dans Levorati A., *Dizionario biografico-cronologico degli uomini illustri*, Milano, Per Nicolò Bettoni, 1821, p. 140.

15 Covini N., « Tra patronage e ruolo politico: Bianca Maria Visconti (1450-1468) », dans Arcangeli L. et Peyronel S. (dir.), *op. cit.*, p. 248-280 ; Kelly J., « Did women have a Renaissance? » dans Kelly J., *Women, History and Theory. The Essays of Joan Kelly*, Chicago-London, University of Chicago Press, 1984, p. 19-50. Sur la vie de Caterina Sforza les œuvres les plus récentes sont Salomoni D., « Sforza, Caterina », dans *Dizionario di eretici, dissidenti e inquisitori nel mondo mediterraneo*, 2017 [en ligne] http://www.ereticopedia.org/caterina-sforza et Lev E., *Tigress of Forlì. The life of Caterina Sforza*, London, Head of Zeus, 2015.

16 Walsh K., « La principessa in età premoderna: il suo ruolo e il suo campo d'azione », dans Dipper C. et Rosa M., *La società dei principi nell'Europa moderna (secoli XVI-XVII)*, Bologna, Il Mulino, 2005, p. 263-294.

17 « la sua animosità si funda nell'exercito [...] et nell'havere il Castello a sua devozione », dans Feci S., « Signore di curia », dans *Donne di potere nel Rinascimento*, *op. cit.*, p. 195-222 ; Pasolini P. D., *Caterina Sforza*, Firenze, Barbera Editore, 1913, p. 99.

anthropologique, il a une forte signification symbolique. Si on le relie aux images de Circée et de Méduse, figures de femmes paralysantes par l'utilisation consciente d'une sexualité agressive, l'histoire montre l'impact que l'acte de Caterina eut sur l'imaginaire collectif de son temps[18]. La transposition symbolique de l'affichage ostentatoire des parties génitales, transcrite par Machiavel, est née du refus de Caterina de se rendre, face aux menaces de mort pesant sur ses enfants, et de la déclaration réitérée d'être enceinte à ce moment-là, comme en témoignent les rapports des ambassadeurs de Mantou et Florence de l'époque[19]. De tels propos étaient en forte opposition avec l'archétype de la mère chrétienne de la fin du Moyen Âge et plaçaient Caterina dans une zone d'ambiguïté (mère-guerrière) difficile à résoudre pour ses contemporains[20].

Après la mort de son troisième mari, Giovanni, en 1498, Caterina retourna à Forli pour défendre ses États de la menace de Venise. Elle dirigeait personnellement les manœuvres militaires, l'approvisionnement des soldats, des armes et des chevaux et elle était responsable de la formation de la milice. Pour amasser des fonds et des renforts, elle ne manqua pas d'écrire à son oncle Ludovico il Moro, à la République de Florence et aux alliés voisins, mais seuls les ducs de Milan et de Mantoue lui envoyèrent un petit contingent de soldats. Une première attaque de l'armée vénitienne fit de sérieux dommages dans les territoires appartenant à Caterina, mais son armée réussit à résister. Parmi les Vénitiens se trouvaient Antonio Ordelaffi et Taddeo Manfredi, les descendants des familles qui avaient gouverné respectivement Forli et Imola avant Riario. C'est à partir de ce moment que les documents historiques relatifs aux terres de Romagne commencent à donner à Caterina Sforza le surnom de « *Tygre* ».

Entre la fin 1499 et le début de l'année 1500, Imola et Forli furent assiégés de nouveau et prises d'assaut par Cesare Borgia, fils du pape Alexandre VI, qui entendait prendre possession de la Romagne. Caterina demanda alors au peuple de Forli s'il voulait se rendre au Borgia. Voyant que le peuple hésitait à répondre, elle prit la décision de porter tous ses efforts à la défense du château de Ravaldino, la forteresse de Forlì, laissant la ville à son sort. Borgia prit alors possession de Forlì et assiégea la forteresse. Les adversaires de Caterina tentèrent de la convaincre de céder à la diplomatie. Mais elle, en réponse, mit une taille sur Cesare Borgia : 10 000 ducats, mort ou vivant[21]. Les forces pontificales entreprirent un bombardement qui dura plusieurs jours mais la résistance solitaire de Caterina fut bientôt connue dans toute l'Italie. Machiavel rapporte les chansons et épigrammes composés en son honneur[22]. Cependant, lorsque Borgia changea de tactique et commença à bombarder les murs de nuit, il s'assura de la victoire, le 12 janvier 1500. Capturée par Borgia, Caterina Sforza passa plusieurs mois en prison en 1501 au Château Saint-Ange, avant d'être libérée et transférée à Florence où elle trouva la mort le 28 mai 1509.

Marzia et Caterina ne furent pas des cas isolés : entre la fin du XIV^{e} et le début du XVI^{e} siècle, nous avons d'autres exemples de femmes guerrières défendant leur château en l'absence de leur mari.

En 1426, lors des guerres qui opposaient Milan et Venise, le fief de Guastalla, stratégiquement situé sur la rive droite du fleuve Po, à la frontière sud du duché des Visconti, fut attaqué par les troupes vénitiennes. Le seigneur féodal de Guastalla, Guido Torelli, était absent, engagé dans d'autres campagnes militaires en Italie du Sud. La défense de la communauté incomba alors à la femme du Torelli, Orsina Visconti, laquelle ne se montra pas surprise par les circonstances

18 Freud S., *Opere*, vol. 9, Musatti C., Torino, Boringhieri, 1977, p. 77 ; Jung C. G., *L'uomo e i suoi simboli*, Milano, Tascabili editori associati, 1991, p. 97.
19 Bausi F., « Machiavelli e Caterina Sforza », *Archivio Storico Italiano*, n° 149, 4, 1991, p. 887-892.
20 Duby G., *Dames du XII^{e} siècle. I. Heloïse*, *Aliénor*, *Iseut et quelques autres*, Paris, Gallimard, 1995.
21 Cobelli L., *op. cit*., p. 464.
22 Hairston J., « Skirting the Issue: Machiavelli's Caterina Sforza », *Renaissance Quarterly*, 53, 3, 2000, p. 687-712 ; Verrier F., *Caterina Sforza et Machiavel ou l'origine d'un monde*, Roma, Vecchiarelli, 2010.

militaires mais, au contraire, semblait s'en charger avec une certaine aisance. Elle fut décrite comme « très courageuse, et dans la profession des armes considérablement formée[23] ». Orsina, armée et à cheval, mena personnellement les hommes dans la bataille pour briser le siège vénitien. L'histoire nous rapporte aussi qu'avant la bataille, elle se rendit sur les murs de la ville pour insulter les soldats adversaires et en tua plusieurs pendant le combat[24].

Un autre cas similaire nous est offert quelques années plus tard par une petite-fille d'Orsina : Donella Rossi-Sanvitale, née en 1435, fille de Pietro Maria Rossi, comte de Berceto et d'Antonia Torelli, à son tour fille de Guido Torelli et Orsina Visconti. En 1448, Antonia avait elle aussi fait preuve de prouesses militaires en aidant son mari à réprimer un soulèvement populaire à Parme, à la tête d'un groupe d'hommes armés, suivant ainsi l'exemple de sa mère[25]. Quant à Donella, elle épousa en 1454 le comte Giberto Sanvitale, rival de son père au sein de l'aristocratie locale de Parme. Ce mariage ne parvint pas à réconcilier les deux factions et en 1482, Donella se trouva seule à défendre le château de Sala Baganza, l'un des principaux bastions du Sanvitale, de l'attaque de son cousin Amuratte Torelli. Le siège fut difficile, mais Donella sut résister, prenant part aux combats, portant les armes et exhortant ses soldats par des incitations et des encouragements[26]. Non seulement Donella sortit victorieuse de ce siège, mais elle réussit également à tuer le chef des assiégeants, Amuratte, d'un coup de fusil tiré des murs du château, qui atteignit son cousin au fémur.

En 1527, nous trouvons d'autres exemples de femmes victorieuses dans la défense de leur château en l'absence de leur mari. Cette année-là, au cours des guerres d'Italie, dans la petite communauté de Novellara, Costanza da Correggio, épouse d'Alexandre Ier de Gonzague, sut résister au siège des armées vénitiennes et impériales, avec « l'âme de l'homme et non de la femme[27] ».

23 « Era costei molto coraggiosa, e nel mestiero delle armi grandemente addestrata, e potuto avrebbe di leggieri far fronte al nemico », dans Affò I., *Istoria della città e ducato di Guastalla*, vol. 2, Guastalla, Stamperia di Salvatore Costa, 1786, p. 27.

24 *Ibid*., p. 28-30 : « La donna forte di quanto succedeva, e veduta l'occasione di far prova del suo valore, chiamò tosto da Parma assai fanti, e balestrati, de' quali fattasi condottiera ella stessa, venne ad insultar quelle schiere che alla sua Guastalla strage minacciavano e ruina. Fu bello il vederla di lucid'armi coperta frenar generoso destriero, disporre i suoi seguaci a battaglia, ed esortarli con acconcie parole alla pugna; ma fu terribile ancora il rimirarla scagliarsi addosso alle ostili squadre, sbaragliarle, e fugarle. Lasciò ella morti più di cinquecento Schiavoni sul campo, varj de' quali caddero dal braccio di lei stessa trafitti: onde spaventato il rimanente dell'esercito diedesi precipitosamente alla fuga. [...] La sua corazza poi colle altre armi da lei usate fu conservata come il più nobil trofeo che adornar potesse l'Armeria delle Rocca ». « Quo dubi Ursina accepit, quae tunc a Guastalla per decem passuum milia aberat, confestim tamquam Martis filia, omnes copias suas quascumque habere potuit instruxit, thoracemque cum omni equitis armatura sibi induit, et equum animosissime conscendens suis commilitonibus ait », dans Foresti J. F., *De Claris Mulieribus*, Ferraria, Lorenzo de Rubeis, 1497, fol. 143.

25 « Antonia Torelli [...] nota per guerresco ardimento, leggendosi che intorno al 1448 guidò coraggiosamente in Parma uno stuolo di armati per ridurre a devozione di Francesco Sforza la citta », dans Ronchini A., « Notizie biografiche intorno a Donella Rossi-Sanvitale », *Poligrafo. Giornale di scienze, lettere, arti*, I (1844), p. 128-134.

26 *Ibid*., p. 132 : « Tale oppugnazioni sostenevasi da Donella con fortezza superiore ed animo di femmina, dando ella a dividere coraggio grande in quell'arduo cimento. Assisteva armata ai difensori; e con virile costanza esortandoli, ammonendoli, amichevolmente chiamandoli, e scorrendo pei baloardi ne cresceva il fervore ».

27 « animo d'homo, et non di donna », dans Ariosi V., *Memorie Istoriche dei Gonzaga di Novellara scritte dal Canonico Vincenzo Davolio*, Roma, Aliberti, 2009, p. 100.

Des femmes à cheval, au combat ou se portant au secours de leur mari

Bien que la plupart des cas mentionnés soient des femmes guerrières impliquées principalement dans des batailles défensives de leurs châteaux ou forteresses, nous trouvons aussi des exemples de femmes engagées dans de vraies batailles. Une personnalité particulièrement intéressante, en ce sens, fut celle de Bianca Maria Visconti, épouse de Francesco Sforza et grand-mère de Caterina Sforza, déjà citée.

Elle naquit en 1425, fille illégitime (puis légitimée) de Filippo Maria Visconti, et épousa en 1441 Francesco Sforza. Bianca Maria passa son enfance dans le château d'Abbiategrasso avec sa mère, dans un climat d'ouverture culturelle. Ici, elle reçut, selon les souhaits de son père, une éducation d'empreinte humaniste. La bibliothèque ducale, inventoriée en 1426, était caractérisée par une grande variété d'œuvres : à côté des classiques latins, on y trouvait des textes en français et en provençal, mais aussi des œuvres scientifiques et pédagogiques ainsi que des textes en langue vernaculaire italienne. Bianca Maria, cependant, reçut également une éducation « sportive » par la pratique active de la chasse et la formation complète au métier des armes. Les chroniques nous disent qu'elle aimait passer son temps libre parmi les soldats et les capitaines d'armes, parmi lesquels elle demeurait aussi lorsqu'ils se réunissaient en conseil pour prendre des décisions importantes[28]. Les contemporains la décrivaient comme une « femme courageuse à cheval parmi les hommes armés[29] » et insistaient sur la force de ses « mots virils plein d'affection[30] ». Au cours de la décennie qui s'écoula entre 1441 et la prise du duché de Milan, Bianca Maria suivit son mari dans toutes ses expéditions militaires, à cheval, et prit part personnellement aux combats. Elle fut déterminée à suivre son mari dans sa vie aventureuse, même si son jeune âge ne l'aurait pas laissé supposer (en 1441, elle n'avait que 17 ans). Elle prouva aussi qu'elle était prête à sacrifier les liens familiaux, notamment lorsqu'elle soutint Francesco Sforza dans le combat pour la défense de ses possessions en Italie centrale contre la coalition formée par le roi de Naples, Alphonse d'Aragon, Filippo Maria Visconti et le pape Eugène IV[31].

Mais il faut noter que, dans ce panorama des femmes guerrières, nous ne trouvons pas seulement des nobles, il y a aussi des femmes d'origine modeste, comme par exemple, Bona Lombardi. Elle naquit dans un village de Valtellina, dans les Alpes de Lombardie, à Sacco Inferiore sur le territoire communal de Campione, en 1415. Au-delà de la transfiguration hagiographique opérée par certains chercheurs locaux, qui dépeignent Bona Lombardi, adolescente, sous les traits d'une douce bergère, il est possible d'identifier dans ses origines, bien que non nobles, des éléments pédagogiques qui expliquent son aptitude aux armes. Son père, Gabrio Lombardi, était en effet un soldat de fortune. Il devint capitaine d'une compagnie armée au service du roi de Bohème, Sigismond de Luxembourg, avec lequel il prit part à la croisade contre les Hussites. Passé en Westphalie, Gabrio tomba amoureux de Pellegrina, la fille d'un marchand, avec laquelle il s'enfuit dans son pays natal, en Valtellina[32]. Ce n'est pas sans fondement, donc, malgré l'absence de preuves directes, que nous pouvons imaginer Bona recevant de son père une éducation où avait sa place une certaine familiarité au métier des armes, comme dans les châteaux où grandirent Marzia Ordelaffi, Bianca Maria Visconti et, plus

28 Pasolini P. D., *op. cit.*, p. 11.
29 « valorosa donna a cavallo in fra li armati » ; Ricci C., *Gynevera da le clare donne di Johanni Sabadino degli Arienti*, Bologna, Romagnoli, 1888, p. 268.
30 « virili parole d'affectione piene » ; *ibid*.
31 Catalano F., « Visconti Bianca Maria », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 10, 1968.
32 Pezzana A., *Storia della città di Parma*, t. II, Parma, Ducale tipografia, 1842, p. 335 ; Abrantès L., *Vita e ritratti delle donne celebri d'ogni paese continuata per cura di letterati italiani*, Milano, Presso Andrea Ubicini, 1839, p. 192.

tard, Caterina Sforza. En 1432, elle rencontra son futur mari, Pietro Brunoro Sanvitale, chef de guerre au service des Visconti dans les conflits qui opposaient alors Milan à Venise. Il se trouvait en Valtellina pour une campagne militaire. Ils s'éprirent l'un de l'autre et, comme l'avait fait sa mère, Bona quitta la maison familiale pour suivre Pietro Brunoro, même s'ils ne se marièrent pas en raison de leur disparité sociale.

Au cours des années 1430, Bona suivit son mari dans toutes les campagnes militaires en Italie centrale et septentrionale au service de Francesco Sforza, prenant une part active aux combats, épée à la main[33], mais ce fut entre 1443 et 1453 qu'elle dut exprimer tout son tempérament de guerrière en l'absence de son mari. En 1443, en effet, en raison d'un complot, Pietro Brunoro fut capturé par le roi de Naples, Alphonse d'Aragon, et tenu en captivité pendant dix ans en Espagne, près de la forteresse de Xàtiva. Pour obtenir sa libération, Bona parcourut toute l'Italie et l'Europe demandant l'intercession des différents seigneurs que le Sanvitale avait servi, entre autres Filippo Maria Visconti[34]. Enfin, en 1453, Alphonse d'Aragon, touché par cet engagement inébranlable de Bona, libéra Pietro Brunoro, qui l'épousa peu de temps après en remerciement de sa loyauté.

Un aspect très intéressant à propos de Bona Lombardi est que nous possédons un portrait d'elle, contemporain, non pas marqué par l'idéal-type de la guerrière mythologique ou courtoise que nous trouvons dans de nombreux ouvrages de la Renaissance. L'humaniste napolitain Porcellio Pandoni, qui a vu Bona à Venise avec Pietro Brunoro à l'occasion d'un tournoi tenu en 1458, la décrit « vieille à l'apparence, même si elle ne dépassait pas la trente-sixième année, et elle était d'une couleur sombre et extrêmement maigre[35] ». Le portrait offert par l'humaniste est loin d'être idéalisé, mais bien réaliste : il nous montre une femme ravagée par la fatigue d'une vie guerrière à cheval.

Bona mourut quelques années plus tard, en Grèce, en 1468, où elle avait suivi son mari, Pietro Brunoro, envoyé par Venise à la défense de l'Eubée contre les Turcs, après la chute de Constantinople. Brunoro mourut en défendant Negroponte et Bona expira quelques mois plus tard, dans le port de Modon, en Péloponnèse. Nous avons encore là un exemple de femme qui prit part en guerrière aux exploits militaires de son temps et trouva la mort en l'absence de l'homme qu'elle aima toute sa vie.

Conclusion

Comme Sophie Cassagnes-Brouquet l'explique bien, les représentations de ces femmes guerrières se basaient sur les modèles culturels des grandes reines de l'Antiquité, les modèles bibliques et mythologiques[36]. Ireneo Affò compare Orsina Visconti à Sémiramis, reine mythique

33 « Bona si fa loro incontro [...] e imbrandita la spada, ponsi alla loro testa, impone di seguirla, e con tanto d'impeto piomba sul nemico che il manda a fuga precipitosa; lo insegue, prima di tutti corre all'assalto della già perduta fortezza, la riprende, e tra il plauso universale, radiante di gioja, recupera il marito », dans Pezzana A., *op. cit.*, p. 338.

34 Un exemple célèbre précedent celui de Bona est représenté par Antonia da Correggio, femme d'un ancêtre de Pietro Brunoro, Gianquirico Sanvitale. En 1323, à la tête de cent cavaliers, Antonia chevaucha enceinte pour l'Emilie-Romagne en essayant de forcer le cardinal légat Bertrand du Pouget à libérer son mari qui avait emprisonné par la faction adversaire. Voir Affò I., *Storia della città di Parma*, IV, Parma, Stamperia Carmignani, 1795, p. 235.

35 « con elmo sul capo, turcasso alle spalle, saette nella destra, corno sulla sinistra, e brevi calzari alle gambe, [...] aspetto di vecchiezza, quantunque non superasse il trentesimo sesto anno, e fosse di color fosco ed estremamente magra » , dans Pandoni P., « Commentarii comitis Jacobi Piccinini », dans Muratori L. A. (dir.), *Rerum Italicarum Scriptores*, vol. 25, Milano, 1751, p. 1-66.

36 Cassagnes-Brouquet S., *op. cit.*, p. 136-153.

de Babylone, tandis que Pezzana rapproche Bona Lombardi de Sémiramis, mais aussi de Tomyris, reine semi-légendaire de Perse, considérée comme la dernière reine des Amazones, et de Zénobie, reine historique de Palmyre[37].

Malgré cela, nous notons que le fil rouge qui relie les profils de toutes ces guerrières est bien l'éducation qu'elles reçurent dans leur enfance ; une pédagogie dans laquelle la formation aux armes n'était pas systématiquement refusée aux filles. L'expression « éducation aux armes » ne signifie pas seulement un apprentissage « sportif » des techniques de combat ou du maniement d'une épée, mais aussi une formation psychologique et formation du caractère, une codification guerrière du rôle et du genre féminin, qui permit à ces femmes, comme nous l'avons vu, de faire face à des situations très difficiles.

Dans certains cas, nous trouvons des pères qui éduquent leurs filles à la profession des armes. L'exemple de Bona Lombardi prouve que cette éducation n'était pas donnée uniquement dans les familles nobles. Pour la jeune Bona, grandir avec un père ancien soldat de fortune, représenta probablement l'initiation à ce type d'activité et, surtout, de mentalité. L'exemple de Marzia Ordelaffi nous montre une fille et petite-fille de chefs de guerre. Son père, Vanni Ubaldini, servit Bernabò Visconti, et sa mère, Andreina Pagani, était la fille de Maghinardo Pagani, un important condottier de la Romagne, ayant vécu entre le XIII^{e} et le XIV^{e} siècle.

Dans le cas de Marzia Ordelaffi, il est également fort probable que sa mère, elle-même fille d'un soldat, joua un rôle décisif dans son éducation guerrière. Nous avons vu, en effet, plusieurs exemples de vocation aux armes transmise de mère en fille ou, du moins, d'une femme à une autre. Ce fut en effet Bianca Maria Visconti qui transmit à sa petite-fille, Caterina Sforza, la fille illégitime de Galeazzo Maria, son tempérament énergique et belliqueux dans une formation militaire complète, tout comme elle le fit avec ses frères[38]. On peut penser que, dans cette éducation guerrière pour les femmes, Bianca Maria retrouva, avec une note nostalgique, les temps de sa jeunesse, quand elle chevauchait dans la bataille aux côtés de son mari, Francesco Sforza.

On trouve une situation similaire chez une autre Visconti, Orsina, qui défendit avec succès son fief, Guastalla, lors de l'attaque de Venise en 1426. La fille d'Orsina, Antonia Torelli, en 1448 aida son mari à réprimer militairement une révolte populaire à Parme, en conduisant personnellement les hommes dans la bataille à l'intérieur de la ville, alors que la fille d'Antonia, Donella Rossi, défendit à son tour avec succès son château du siège dirigé par son cousin, Amuratte Torelli, en le tuant.

Il est difficile de ne pas noter dans les exemples ci-dessus que le phénomène va bien au-delà de circonstances conjoncturelles ; il est en effet possible d'identifier une pédagogie militaire spécifique, bien que mal documentée. Entre la fin du XV^{e} et le milieu du XVI^{e} siècle, les cas des femmes guerrières en Italie diminuent jusqu'à disparaître définitivement après le Concile de Trente, démonstration de la fin d'un Moyen Âge ouvert à certains rôles sociaux pour les femmes. Un siècle après les exploits d'Orsina Visconti, en 1539, sa dernière descendante à la tête de Guastalla, Ludovica Torelli, après la mort de son second mari, vendit son fief au noble Ferrante Gonzaga et fonda un monastère à Milan, où elle se retira. Ce geste reflète symboliquement la transition d'une époque où, pour les femmes n'était pas exclue une vie conjuguant rôle politique et usage des armes, vers une nouvelle ère dans laquelle la vie religieuse est devenue le canal privilégié pour légitimer le pouvoir d'une femme face à l'absence.

37 Affò I., *op. cit.*, p. 26 ; Pezzana A., *op. cit.*, p. 340.
38 Santoro C., *Gli Sforza*, Milano, Tea, 1992, p. 192-195.

Bibliographie

Abrantès L., *Vita e ritratti delle donne celebri d'ogni paese continuata per cura di letterati italiani*, Milan, Presso Andrea Ubicini, 1839.

Affò I., *Istoria della città e ducato di Guastalla*, vol. 2, Guastalla, Stamperia di Salvatore Costa, 1786.

Affò I., *Storia della città di Parma*, IV, Parme, Stamperia Carmignani, 1795.

Arcangeli L. et Peyronel S. (dir.), *Donne di potere nel Rinascimento*, Rome, Viella, 2008.

Ariosi V., *Memorie Istoriche dei Gonzaga di Novellara scritte dal Canonico Vincenzo Davolio*, Rome, Aliberti, 2009.

Bausi F., « Machiavelli e Caterina Sforza », *Archivio Storico Italiano*, n° 149, 4, 1991, p. 887-892.

Cassagnes-Brouquet S., *Chevaleresses. Une chevalerie au féminin*, Paris, Perrin, 2013.

Catalano F., « Visconti Bianca Maria », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 10, 1968.

Cobelli L., *Cronache forlivesi*, Bologne, Regia Tipografia, 1874.

Covini N., « Tra patronage e ruolo politico: Bianca Maria Visconti (1450-1468) », dans Arcangeli L. et Peyronel S. (dir.), *Donne di potere nel Rinascimento*, Rome, Viella, 2008, p. 248-280.

Cronica di Matteo e Filippo Villani, *in Biblioteca enciclopedica italiana*, vol. 30, Milan, Per Nicolò Bettoni, 1834.

Dal Pozzo M., *Il merito delle donne*, *scritto da Moderata Fonte in due giornate. Oue chiaramente si scuopre quanto siano elle degne*, *e piu perfette de gli huomini*, Venise, Presso Domenico Imberti, 1600.

Duby G., *Dames du XII^e siècle. I. Heloïse*, *Aliénor*, *Iseut et quelques autres*, Paris, Gallimard, 1995.

Dufournaud N., « Femmes en armes au XVI^e siècle », dans Cardi C. et Pruvost G., *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012.

Echinard H., « Les dames du siège de Marseille (1524) », dans Denjermian G., Guilhaumou J. et Lapied M., *Le panthéon des femmes. Figures et représentations des héroïnes*, Aix-en-Provence, Publisud, 2004.

Feci S., « Signore di curia », dans Arcangeli L. et Peyronel S. (dir.), *Donne di potere nel Rinascimento*, Rome, Viella, 2008, p. 195-222.

Foresti J. F., *De claris mulieribus*, Ferraria, presso Lorenzo De Rubeis, 1497.

Freud S., *Opere*, vol. 9, Musatti C., Torino, Boringhieri, 1977

Garavaglia A., *Il mito delle amazzoni nell'opera barocca italiana*, Milan, LED, 2015.

Garrigues V., « Les "femmes viriles" : un genre de transgression pendant les guerres de Religion ? », dans Édouard S., Douzou L. et Gal S., *Guerre*, *transgressions et société*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2018.

Goldstein J., *War and Gender. How gender shapes the war system and vice versa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

Hairston J., « Skirting the Issue: Machiavelli's Caterina Sforza », *Renaissance Quarterly*, 53, 3, 2000, p. 687-712.

Jung C. G., *L'uomo e i suoi simboli*, Milan, Tascabili editori associati, 1991.

Kelly J., « Did women have a Renaissance? » dans Kelly J., *Women*, *History and Theory. The Essays of Joan Kelly*, Chicago-Londres, University of Chicago Press, 1984, p. 19-50.

Lev E., *Tigress of Forlì. The life of Caterina Sforza*, Londres, Head of Zeus, 2015.

Levorati A., *Dizionario biografico-cronologico degli uomini illustri*, Milan, Per Nicolò Bettoni, 1821.

Mainoni P., *« Con animo virile ». Donne e potere nel Mezzogiorno medievale (secoli XI-XV)*, Rome, Viella, 2010.
Meintel D., « Victimes ou protagonistes. Les femmes et la guerre », *Anthropologie et sociétés*, 1983, vol. 7, n°1, p. 179-186.

Marinelli L., *La nobiltà e l'eccellenza delle donne*, *co' difetti et mancamenti de gli huomini*, Venise, Presso Giovanni Battista Ciotti, 1601.

Nivet P. et Trevisi M., *Les Femmes et la guerre de l'Antiquité à 1918*, Paris, Economica, 2010.

Pandoni P., « Commentarii comitis Jacobi Piccinini », dans Muratori L. A. (dir.), *Rerum Italicarum Scriptores*, vol. 25, Milan, 1751, p. 1-66.

Pasolini P. D., *Caterina Sforza*, Florence, Barbera Editore, 1913.

Pezzana A., *Storia della città di Parma*, t. II, Parme, Ducale tipografia, 1842.

Ricci C., *Gynevera da le clare donne di Johanni Sabadino degli Arienti*, Bologne, Romagnoli, 1888.

Ronchini A., « Notizie biografiche intorno a Donella Rossi-Sanvitale », *Poligrafo. Giornale di scienze*, *lettere*, *arti*, I (1844), p. 128-134.

Santoro C., *Gli Sforza*, Milan, Tea, 1992.

Skinner P., *Le donne nell'Italia medievale. Secoli VI-XIII*, Rome, Viella, 2005.

Skinner P., *Women in Medieval Italian Society*, Chicago-London, The University of Chicago Press, 1984.

Salomoni D., « Sforza, Caterina », dans *Dizionario di eretici, dissidenti e inquisitori nel mondo mediterraneo*, 2017 [en ligne] http://www.ereticopedia.org/caterina-sforza.

Vergnes S., *Les Frondeuses. Une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

Verrier F., *Caterina Sforza et Machiavel ou l'origine d'un monde*, Rome, Vecchiarelli, 2010.

Verrier F., *Le miroir des Amazones. Amazones, viragos et guerrières dans la littérature italienne des XV^e^ et XVI^e^ siècle*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Viroli M., *Signore di Romagna. Dame, amanti e guerriere nelle corti romagnole*, Cesena, Il Ponte Vecchio, 2010.

Walsh K., « La principessa in età premoderna: il suo ruolo e il suo campo d'azione », dans Dipper C. et Rosa M., *La società dei principi nell'Europa moderna (secoli XVI-XVII)*, Bologne, Il Mulino, 2005, p. 263-294.

David Salomoni
Chercheur postdoctoral, Université de Lisbonne, Portugal

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels

CC BY SA

SUBIR L'ABSENCE, RÉAGIR FACE À L'ABSENCE : MARIE-MADELEINE DE CASTILLE ÉPOUSE FOUQUET, UNE « VEUVE CIVILE » ?

Pauline Ferrier-Viaud

Le procès de Nicolas Fouquet est l'une des affaires qui a eu le plus fort retentissement sous le règne de Louis XIV. Il est le symbole de la chute d'un homme parvenu aux plus hautes charges du gouvernement du royaume, ayant amassé une fortune immense, disposant de réseaux de clientèle aux ramifications vastes. L'arrestation du surintendant des Finances le 5 septembre 1661 sonne le glas d'une carrière brillante qui avait couronné un investissement envisagé sur le long terme. Daniel Dessert, dans la biographie analytique qu'il a consacrée au ministre, souligne les appuis grâce auxquels Fouquet a pu se hisser à la surintendance des Finances et au conseil d'En-Haut pour atteindre la fonction et le titre de ministre d'État[1]. Accusé de péculat et de lèse-majesté, Fouquet perd alors sa liberté et sa fortune, tandis que sa réputation est entachée des crimes qui lui sont reprochés ; il entraîne dans cette déchéance son épouse et sa famille[2]. L'histoire de cette affaire a été maintes fois relatée et commentée[3] : l'objet de notre étude n'est pas de revenir sur les accusations, le procès ou son déroulement, mais de comprendre quels en furent les effets sur la famille de Nicolas Fouquet, en premier lieu sur la personne de son épouse. Il nous importe d'observer la façon dont la disgrâce toucha, par ricochet, Marie-Madeleine de Castille. Daniel Dessert affirme que « Nicolas Fouquet est mort deux fois : juridiquement en 1664 et biologiquement en 1680[4] ». Par conséquent, la dame aurait connu parallèlement une forme de « veuvage civil » puisque son époux disparaît aux yeux de la société.

Le statut juridique de la femme mariée est, de prime abord, peu favorable à cette dernière : elle est considérée comme mineure, passant de l'autorité paternelle à celle de son époux[5]. Selon cette incapacité, la femme n'a pas d'existence juridique propre[6] : elle ne peut pas signer de contrat seule ou ester en justice. De cet état de fait découle toute une série de contraintes et interdits imposés aux femmes, considérées comme inférieures, ou pour mieux dire, « subordonnées ». Cependant, certaines circonstances peuvent engager les femmes mariées à dépasser leur condition et à agir dans les domaines économiques et juridiques, afin de préserver les intérêts matériels et l'inscription sociale de la famille. La subordination au masculin n'est pas synonyme de passivité féminine. L'absence de l'époux semble être l'une de ces circonstances favorables. En effet, l'épouse adopte une position de relais lisible dans l'usage des procurations, la signature d'actes notariés ou sous la plume des contemporains.

1 Dessert D., *Fouquet*, Paris, Fayard, 2010, p. 17-85.
2 Bertière S., *Le procès Fouquet*, Paris, Éditions de Fallois, 2013. Voir aussi Ferrier-Viaud P., *Épouses de ministres. Une histoire sociale du pouvoir féminin au temps de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champvallon, 2022.
3 Outre les titres déjà cités de Simone Bertière et Daniel Dessert, voir Lair J., *Nicolas Fouquet, procureur général, surintendant des Finances, ministre d'État de Louis XIV*, Paris, Plon, Nourrit et compagnie, 1890. Plus récemment est paru Petitfils J.-C., *Fouquet*, Paris, Perrin, 2006.
4 Dessert D., *op. cit.*, 2010, p. 303.
5 Beauvalet-Boutouyrie S., *Les femmes à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2003, p. 32.
6 Hurtig M.-C., Kail M. et Rouch H., *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS Éditions, 2002, p. 11-20.

« Subir l'absence, réagir face à l'absence », in : *Le temps suspendu*, 313-325

Notre réflexion porte spécifiquement sur le fonctionnement conjugal et les conséquences de celui-ci sur l'identité et les actions entreprises par chacun des époux. L'indissolubilité du lien marital confère certaines caractéristiques au couple : il est une véritable « cellule de base sur laquelle était fondée toute la société[7] ». Nous souhaitons observer la façon dont les maris et femmes œuvrent ensemble pour la défense de leur capital financier, matériel ou social et représentent chacun les deux facettes d'une même réalité, témoignant de la fusion des individus dans le couple, devenu la véritable cellule sociale de réflexion et de fonctionnement. Dans cette association conjugale, nous nous interrogerons sur la place que la femme peut occuper en cas d'absence de son mari : rôles spécifiques ou perméabilité entre sphères masculines et féminines[8] ? En nous intéressant au couple Fouquet, nous rencontrons une situation singulière : celle d'un renversement de conditions juridiques, défini par l'enfermement et l'absence de l'époux. Alors que ce dernier perd sa capacité juridique, l'épouse bénéficie de libertés nouvelles grâce à des dispositions prévues par le droit : séparation de biens et procuration. Il nous importe de comprendre comment les deux époux utilisent ces possibilités offertes par le droit pour établir la capacité juridique de l'épouse, la continuité de l'action conjugale et la défense de la fortune et de la réputation de la famille.

Subir l'absence et le déshonneur : l'épouse emportée par la disgrâce masculine

Le couple Fouquet : de l'ascension à l'abrupte chute

Stratégies familiales et ascension sociale et du clan Fouquet

La lignée Fouquet a connu une ascension sociale rapide. En effet, l'arrière-grand-père de Nicolas, François I, est marchand drapier à Angers. Mais il permet à ses enfants d'acquérir « une solide formation en droit civil et en droit canon, éducation qui oriente pour un siècle la famille vers la magistrature[9] ». Son fils, François II, achète une charge d'avocat en parlement avant de devenir conseiller au Parlement de Paris en 1578[10]. Le basculement dans la robe de la famille Fouquet est relativement tardif, mais conforté dès la génération suivante par le mariage de François III, père de Nicolas, avec Marie de Maupeou, dont le grand-père, Pierre, a été trésorier de la maison du duc de Joyeuse, commissaire au Châtelet et auditeur des comptes. Plus

7 Hufton O., « Le travail et la famille », dans Duby G. et Perrot M., *Histoire des femmes en Occident : XVI^e^-XVIII^e^ siècles*, vol. 3 dirigé par Farge A. et Zemon-Davis N., Paris, Plon, 1991, p. 43.

8 La notion de complémentarité conjugale a été présentée et définie dans plusieurs travaux en histoire et en sociologie, particulièrement par l'observation de couples de travailleurs (paysans, artisans, marins). À ce sujet, voir les études de Segalen M., *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980 ; Tassin G., *Mariages, ménages au XVIII^e^ siècle. Alliances et parentés à Haveluy*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; Charpentier E., *Le peuple du rivage : le littoral nord de la Bretagne au XVIII^e^ siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013. Pour une définition plus générale de la notion de « co-dépendance » des époux : Bailey J., *Unquiet lives: marriage and marriage breakdown in England, 1660-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003. Nous souhaitons montrer que ce fonctionnement conjugal est valable également dans les couples dits « oisifs » de la noblesse. Cependant, plus qu'une simple complémentarité, nous lisons dans les comportements des couples étudiés, notamment dans le cas du couple Fouquet, une véritable association par la fusion des intérêts individuels dans une perspective lignagère.

9 Dessert D., *Fouquet*, p. 19.

10 *Ibid*., p. 25.

intéressant encore, il a été anobli par lettres en 1586[11]. L'achat de la seigneurie de Vaux, près de Paris, achève d'intégrer Nicolas à la noblesse : à la robe est associée la terre. La disgrâce subie en 1661 est d'autant plus abrupte qu'elle touche un homme parvenu au sommet de l'État grâce au travail de plusieurs générations et à l'élaboration patiente de stratégies familiales ; la chute de Fouquet fut aussi brutale que son ascension paraît vertigineuse.

Le contrat de mariage est signé à Paris le 4 février 1651 ; Marie-Madeleine est une très jeune femme de quinze ans[12]. L'épouse dispose de propres d'une importante valeur[13]. Ceux-ci seront l'enjeu de multiples démarches entreprises par la jeune femme à la suite de l'arrestation de son époux afin de les préserver des créanciers et des scellés apposés par ordre du roi sur tous les biens de Fouquet. Les appuis de la parentèle de l'épouse dans la haute robe s'avèrent très utiles à son mari : « il s'agit d'une famille influente, dont les alliances ne peuvent que favoriser l'ascension de Nicolas[14] », analyse Daniel Dessert. Signent au contrat de mariage Henri de Castille, oncle de la fiancée, Nicolas de Neufville, Jacques Bailly et Charles Bernard ses cousins maternels, Jean de Castille et Nicolas Jeannin de Castille cousins paternels. Chacun de ces parents exerce de hautes charges dans les cours souveraines ou dans le service domestique des princes[15]. Mais l'étendue et la puissance de ce tissu familial ne peuvent empêcher la chute de Nicolas Fouquet et de sa seconde épouse.

Marie-Madeleine de Castille : épouse fière et incapable ?

Jean-Christian Petitfils, appuyant ses propos sur la thèse de Betty T. Uzman consacrée au fonctionnement des réseaux de clientèles bâtis par Fouquet[16], affirme que « Marie-Madeleine de Castille est absente des actions à mener et placée sous tutelle[17] » durant les dix premières années de son mariage. Les *Mémoires de M. d'Artagnan*, rédigés *a posteriori* par Gatien Courtilz de Sandras, mousquetaire sous le commandement du dit d'Artagnan, font état de l'incapacité et des ambitions de la jeune femme. Selon Courtilz de Sandras, Mme Fouquet était à l'origine des passions et démesures de son époux.

> Sa femme était encore bien moins que lui, mais cela ne l'empêchait pas qu'elle ne le surpassât encore en vanité. Elle était insupportable là-dessus [...] ; l'on dit même qu'elle avait mis en tête à son mari d'acheter une souveraineté quelque part et de s'y en aller achever ses jours avec elle[18].

S'il est nécessaire de prendre avec toute la mesure nécessaire ce témoignage apocryphe, il est intéressant de noter quelle était l'image accordée à Mme Fouquet par ses contemporains, transmise aux archivistes, chercheurs et historiens. Elle aurait donc été pendant les dix premières années de son mariage une épouse fière mais incapable, laissée dans la minorité

11 *Ibid*., p. 32.
12 La cérémonie de mariage proprement dite eut certainement lieu quelques jours après la rédaction de ce contrat.
13 Archives nationales (AN), MC/ET/XIX/443, 4 février 1641, contrat de mariage de Nicolas Fouquet et Marie-Madeleine de Castille ; rentes, argent et don immobilier entre vifs constituent les propres de la jeune mariée.
14 Dessert D., *op. cit.*, p. 77.
15 Henri de Castille fut intendant des maisons et domaines du duc d'Orléans tandis que Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, fut gouverneur de la personne du roi.
16 Uzman B. T., *Kinship*, *Frienship and Gratitude: Nicolas Fouquet's patronage network*, 1650-1661, Thèse dactylographiée, The John Hopkins University, UMI, 1989.
17 Petitfils J.-C., *op. cit.*, p. 208.
18 Courtilz de Sandras G. de, *Mémoires de Monsieur d'Artagnan*, t. III, Cologne, Pierre Marteau, 1700, p. 433.

supposée par sa condition de femme mariée. L'arrestation de Nicolas Fouquet représente en ce sens un bouleversement dans le fonctionnement conjugal.

L'épouse confrontée à l'absence : les rigueurs de l'exil

Marie-Madeleine de Castille fut contrainte à un exil long à Limoges, Saintes puis Montluçon, entre 1661 et 1664, soit toute la durée du procès de son mari. Les conditions du séjour de Mme Fouquet à Limoges ont été décrites par Émile Fage en 1879[19] ; il n'est pas question ici de revenir sur les mêmes questions, mais de nous interroger sur le cadre contraignant que constitue cet éloignement forcé.

Les premières difficultés supportées par la dame sont inhérentes à sa position d'exilée : elle est surveillée par l'intendant du Limousin, Claude Pellot, qui rend compte à Colbert de son attitude. Par exemple, alors qu'elle n'a pas encore rejoint Limoges, le 12 septembre 1661, Pellot écrit à Colbert l'avoir rencontrée en chemin dans la ville de Fontenay[20]. L'intendant rapporte à Colbert quel est l'état d'esprit de Mme Fouquet et quel est son parcours.

> J'ai trouvé en cette ville, en chemin faisant, Madame la Surintendante, qui prend la route de Limoges [...]. Elle séjourna hier ici, elle en est partie ce matin, elle fait fort petites journées et va lentement dans quelque espérance où elle est que l'on pourra changer son ordre pour aller à Limoges[21].

L'épisode limousin de 1661 constitue une réelle assignation à résidence qui prouve combien l'épouse est heurtée de plein fouet par les accusations qui pèsent sur son mari et est emportée avec lui dans la disgrâce[22]. Ainsi, la privation de liberté concerne autant l'époux, accusé, que sa femme. En effet, le mari transmet son rang par le mariage et le statut marital implique pour l'épouse d'adopter, voire, d'assumer, la situation sociale et matérielle de son mari[23]. Par conséquent, nous pouvons repérer dans l'exil de Marie-Madeleine de Castille une caractéristique fondamentale du fonctionnement conjugal qui agit sur l'identité sociale de l'épouse : celle-ci, du fait de sa minorité juridique, est toujours considérée à l'aune du couple et non pas selon son individualité. Mme Fouquet est confrontée à l'absence durable d'un époux emprisonné, tout en étant frappée de plein fouet par le déshonneur de la disgrâce et ses corollaires. L'absence de l'époux ne signifie donc pas dans un premier l'effacement de la minorité féminine ou l'octroi d'une part de liberté, mais bien la perte d'une protection économique et le désagrégement de l'estime sociale.

Marie-Madeleine de Castille subit l'absence d'un mari qu'elle ne peut voir durant de longues années. Dès le mois de novembre 1661 elle est libérée de son exil limousin ; elle reçoit cependant

19 Fage É., « Une page sur la famille Fouquet, à propos de l'exil de Mme Fouquet à Limoges et de l'abbé Fouquet à Tulle », *Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, octobre 1879, p. 7.

20 François Ravaisson publia, sous le titre *Archives de la Bastille*, les documents inédits qui concernaient le procès Fouquet ; s'y trouvent mêlées les lettres qui ont été adressées à Marie-Madeleine de Castille et d'autres qui évoquent la façon dont elle est traitée. Ravaisson F., *Les Archives de la Bastille*, t. II, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866, p. 360-361.

21 *Ibid*.

22 Dessert D., *op. cit.*, p. 242.

23 Cosandey F., *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005, p. 29 et *Id.*, « Honneur aux dames. Préséances au féminin et prééminence sociale dans la monarchie d'Ancien Régime (XVI^{e}-XVII^{e} siècle) », dans *Moving Elites: Women and Cultural Transfers in the European Court System. Proceedings of an international workshop*, Florence, EUI Working papers HEC, 2008, p. 65-76.

à deux reprises un refus catégorique pour rejoindre son mari et vivre à ses côtés[24]. Toujours mariée, l'épouse se trouve dans une situation précaire : elle ne peut envisager un remariage, mais ne dispose d'aucun soutien matériel de la part de son mari. Cela justifie l'idée de « mort juridique » utilisée par Daniel Dessert évoquée plus tôt, ainsi que celle de « veuvage civil » appliquée à Marie-Madeleine de Castille. En effet, Fouquet, dès son arrestation et davantage encore après sa condamnation, n'a plus d'existence juridique ; par conséquent le couple qu'il forme avec Marie-Madeleine est comme suspendu, à l'agonie, et les possibilités pour les deux époux de maintenir leur lien conjugal leur sont interdites année après année. Au mois de mai 1679 l'épouse reçoit enfin l'autorisation de voir son mari dans sa cellule de Pignerol et de vivre avec lui[25]. Nicolas Fouquet meurt moins d'un an après ces retrouvailles[26].

Les contraintes épistolaires et le double éloignement des époux

Les conjoints doivent en réalité accepter un double éloignement : une séparation physique et une séparation symbolique et mentale, puisqu'il leur est formellement interdit de s'écrire et communiquer entre 1661 et 1672. Les contacts entre les époux, qui bâtissent la relation conjugale, sont au cœur des préoccupations[27].

L'intendant Claude Pellot explique le 5 octobre 1661 que Marie-Madeleine de Castille a pris des dispositions pour tenter de réduire la distance qui la sépare de son mari. Il renseigne Colbert sur la mise en place d'un système de coursiers qui permettent aux deux époux de communiquer de façon régulière et continue[28]. La liberté de parole et de communication laissée au prisonnier va à l'encontre des effets voulus par le roi lors de son emprisonnement. Selon l'intendant, la dame a eu l'initiative de ce système : cela prouve sa détermination à ne pas subir passivement la disgrâce de son mari et à endosser pleinement son rôle d'épouse et de compagne. Deux jours seulement après le renseignement donné par l'intendant du Limousin[29], la sentence tombe : les époux sont de façon égale frappés par l'interdiction d'échanger quelque courrier que soit. La dame est perçue comme un être dangereux qui pourrait organiser la défense de son mari, peut-être avec l'aide de ses anciens commis et amis. Par conséquent, l'épouse est ici loin d'être considérée comme un être faible et incapable. Au contraire, elle se révèle en filigrane de ces lettres un agent potentiel au service de son mari et de son couple, agissant pour leur défense.

Ce n'est qu'en 1672 que les époux Fouquet obtiennent le moyen de renouer les fils de leur mariage, si maltraités et distendus. En effet, à cette date, le souverain autorise le couple à échanger des courriers, mais seulement deux fois par an et sous une étroite surveillance. En effet, une lettre de Louvois, secrétaire d'État de la Guerre, à Saint-Mars, geôlier de Fouquet à Pignerol, datée du 10 avril 1674, explique ces nouvelles dispositions : « Le roi a eu la bonté d'accorder à Madame Fouquet la liberté de pouvoir écrire deux fois l'année à Monsieur son mari et d'en recevoir autant de lettres [...][30] ». Par conséquent, Marie-Madeleine de Castille

24 Ravaisson F., *op. cit.*, p. 392.
25 AN, K/120/A, document 273, 29 mai 1679.
26 Nicolas Fouquet est mort le 23 mars 1680.
27 L'importance d'une correspondance entretenue entre des époux éloignés pour bâtir la relation conjugale a été démontrée par Grassi M.-C., *Correspondances intimes (1700-1860). Étude littéraire, stylistique et historique*, Doctorat d'État, Université de Nice, 1985 autant que par Vidal-Naquet C., *Couples dans la Grande Guerre : le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.
28 Ravaisson F., *op. cit.*, p. 379.
29 La lettre de Claude Pellot à Jean-Baptiste Colbert est datée du 5 octobre 1661 ; celle que Michel Le Tellier adresse à d'Artagnan a été rédigée le 7.
30 AN, K/120/A, document 154, 10 avril 1674.

voit à de multiples reprises sa relation conjugale niée ou tronquée. Cependant, nous devons noter la ténacité avec laquelle cette femme a assumé son rôle d'épouse, ne renonçant jamais à accompagner son mari.

L'ÉPOUSE AVOCATE : QUAND L'ABSENCE PERMET LA TRANSFIGURATION

Endosser de nouvelles responsabilités : les requêtes de Mme Fouquet

Lors du procès, Mme Fouquet a organisé la diffusion de documents imprimés récapitulant les arguments en faveur de l'innocence du Surintendant déchu : Marie-Madeleine fait installer une imprimerie dans le domaine familial de Montreuil pour y faire publier ces *Défenses* et demande l'autorisation de les produire[31]. Ces feuillets avaient pour vocation de distiller parmi les officiers et parlementaires français un argumentaire favorable à l'accusé ; afin de compléter cette stratégie, la dame choisit également de s'adresser directement au souverain pour demander sa clémence. Dix requêtes ont été adressées à Louis XIV entre l'automne 1661 et l'été 1664. Leur régularité est frappante : nous pouvons estimer que Mme Fouquet adresse au moins trois requêtes par an au souverain. L'épouse a assumé un rôle défensif de premier ordre, adressant directement au roi ses réclamations. Il est important de s'interroger sur la forme de ces requêtes : les arguments qu'elles contiennent, autant que les conditions de leur rédaction.

Les demandes formulées par l'épouse auprès du roi se transforment au gré de la construction du procès : les requêtes envoyées sont donc parfaitement intégrées à la stratégie de défense. À la fin de l'année 1661, il s'agit pour Mme Fouquet de voir les contraintes de l'emprisonnement de son époux adoucies. En 1662, aux premiers instants de la procédure, elle plaide pour un exercice honnête de la justice. Les requêtes du 13 juin[32] et du 30 juillet[33] constituent le cœur de l'argumentation juridique du clan Fouquet portée ici par l'épouse. La Chambre de justice composée et convoquée pour le procès a été officiellement appelée le 15 novembre 1661[34]. La composition de cette Chambre est favorable à Jean-Baptiste Colbert, alors intendant des Finances et conseiller du roi : le président de Nesmond est l'un de ses alliés, tandis que le conseiller de la Chambre des comptes Pussort est son oncle ; enfin, le procureur général, Denis Talon, est choisi sur les conseils de Colbert[35]. Il s'agit de récuser la Chambre de justice, de dénoncer son incompétence, sa partialité et d'obtenir sa dissolution, comme l'exprime la requête du 13 juin 1662.

> Mais Sire, puisque VM veut tout savoir, que toute la terre l'en loue et l'en admire, il lui faut dire hardiment les choses. J'avais demandé créance à VM, je ne demande plus qu'audience et qu'un examen sévère et rigoureux de ce que je lui dirai. [...] Que VM se fasse informer par elle, non pas

31 Bibliothèque nationale de France (BNF), Français 18423, fol. 67 : « Placet pour obtenir permission de faire imprimer les défenses de son mari ».

32 « Requête donnée par Madame Fouquet le 13 juin 1662 à Paris, au roi, deux heures avant son départ pour Saint-Germain-en-Laye », *Revue rétrospective ou Bibliothèque historique*, section 1, 1834-1838, t. III, p. 112.

33 BNF, Clairambault 44, fol. 141 : « Requête de Madame Fouquet présentée au roi le 30 juillet 1662 ».

34 Sur la pratique judiciaire consistant à réunir un tribunal spécifique pour le jugement d'une affaire, appelé Chambre de justice, voir Bayard F., « Les Chambres de justice de la première moitié du XVII[e] siècle », *Cahiers d'Histoire*, t. XIX, n°2, 1974, p. 121-140.

35 Colbert, *op. cit.*, 1861, t. VII, p. 174.

> du devoir d'un grand roi, VM le peut enseigner à tous les rois, non de ce qu'il faut ou ne faut pas faire, mais de ce qui est, de ce qui a passé, de ce qui a été [...][36].

Les tournures rhétoriques utilisées par la dame visent à rappeler le respect dû à la personne royale et confèrent une force supplémentaire aux demandes formulées : en indiquant nettement ce que ne sont pas ses ambitions, Marie-Madeleine met en valeur ses réclamations. En tant que roi de France, Louis XIV a le droit et le devoir de rendre la justice, il s'agit d'une prérogative régalienne qui fonde sa souveraineté. Ainsi, Marie-Madeleine n'ignore pas cette responsabilité royale : elle en use comme d'un argument d'autorité afin de faire valoir le bien-fondé de son action. Peut-être est-elle suffisamment bien conseillée pour user de tels arguments. Les textes des requêtes en eux-mêmes ne permettent pas de savoir si Marie-Madeleine de Castille en est l'unique auteure, ou bien si elle a reçu les indications juridiques nécessaires à leur rédaction. Cependant, la proximité du couple Fouquet avec d'anciens commis restés fidèles après l'arrestation, à l'image de Bruant des Carrières[37], et l'amitié qui les liait avec des membres éminents de la cour, comme Hugues de Lionne, permettent d'envisager que Marie-Madeleine a peut-être été encouragée voire soutenue par des hommes suffisamment savants en rhétorique et en droit pour la conseiller dans l'argumentation à mobiliser. L'adéquation des sujets des requêtes au déroulement de l'enquête puis du procès est un indice précieux pour envisager que Marie-Madeleine de Castille, certainement peu amatrice jusqu'ici de détails juridiques et judiciaires, ait été entourée pour mener à bien cette action de défense. Cela n'amenuise en rien le rôle de l'épouse dans cette entreprise ; au contraire, le fait qu'elle signe seule ces documents témoigne du poids symbolique du couple dans les mentalités d'Ancien Régime. Ainsi, le rejet de la Chambre est également présent dans les requêtes rédigées par Nicolas Fouquet à la même période : mari et femme abreuvent le souverain des mêmes demandes et mêmes arguments[38]. Viennent ensuite les suppliques des années 1663 et 1664 qui envisagent davantage l'issue du procès : Marie-Madeleine de Castille s'efforce alors d'obtenir pour son mari la peine la moins lourde possible pour lui épargner la peine de mort.

Entre leçon et prière : les stratégies discursives de Mme Fouquet

Les fêtes du calendrier civil et religieux sont autant de prétextes pour la rédaction des placets. Mme Fouquet prend la plume le 25 août 1662, jour de la saint Louis ; le 5 septembre de la même année, pour l'anniversaire de du roi ; le 2 février 1663, correspondant à la fête de la Chandeleur.

Les deux placets du 25 août[39] et du 5 septembre[40] sont à nouveau l'occasion pour Marie-Madeleine de Castille de rappeler au roi ses responsabilités : il est un roi de justice et doit se comporter comme tel. Pour ce faire, la dame use habilement d'images et de modèles historiques à valeur d'*exempla*. Ainsi, la fête de la saint Louis permet de tracer un parallèle aisé entre Louis IX, évoqué par l'expression « grand seigneur et très grand roi, qui compta la clémence et la bonté entre les vertus[41] », et Louis XIV. Saint Louis est proposé comme modèle de roi justicier, exerçant

36 « Requête donnée par Madame Fouquet le 13 juin 1662 à Paris, au roi, deux heures avant son départ pour Saint-Germain-en-Laye », *Revue rétrospective ou Bibliothèque historique*, section 1, 1834-1838, t. III, p. 112.
37 Daniel Dessert précise à ce sujet que Bruant des Carrières est parvenu à prendre la fuite et n'a pas été emprisonné, Dessert D., *op. cit.*, p. 303.
38 BNF, Français 18423, fol. 41.
39 BNF, Clairambault 444, fol. 143.
40 BNF, Français 10958, fol. 239.
41 BNF, Clairambault 444, fol. 143.

ses responsabilités avec ténacité et patience[42]. Puis, le 5 septembre, la dame use de modèles antiques comme source d'inspiration : « Ces héros de Rome [...] solennisaient magnifiquement tous les ans le jour qu'ils étaient venus au monde. Mais pour le solenniser ils ne faisaient en ce jour que donner, que pardonner, qu'abolir des crimes, que rompre des chaînes, qu'affranchir des esclaves[43] ».

Le sens de cet extrait est clair : le roi doit agir en suivant l'exemple des empereurs romains faisant de leur anniversaire un jour de grâce. Marie-Madeleine de Castille ne réclame pas que soit reconnue l'innocence de son époux : elle tente seulement d'attirer la clémence du roi. Ce dernier placet constitue donc une véritable supplique : Mme Fouquet use de la rhétorique de la prière afin d'amener Louis XIV à considérer ses arguments.

Le placet daté de la Chandeleur 1663 participe de cette argumentation singulière. La Chandeleur célèbre les relevailles de la Vierge Marie si bien que la requête est rédigée sous la forme d'une prière adressée à la fois au roi et à la Vierge. L'épouse use d'une rhétorique très personnelle, évoquant le désespoir de sa famille. Elle prie pour que la vie de son époux soit épargnée au profit d'un exil, « une grâce indigne de lui et un bienfait extrême pour [elle][44] ». Cette demande est à nouveau formulée dans une requête également rédigée lors d'une autre fête religieuse : l'année n'est pas précisée, mais se trouve sur le document un indice chronologique : « requête donnée le vendredi saint[45] ». Ce jour singulier correspond à la crucifixion du Christ. Marie-Madeleine y voit une occasion nouvelle d'en appeler à la bonté du roi pour la grâce de son époux. La Chambre de justice condamne finalement Fouquet au bannissement perpétuel hors du royaume, le 22 décembre 1664, peine commuée par le souverain en emprisonnement à vie.

Quand le couple use de dispositions juridiques à son profit : absence, agentivité féminine et stratégies conjugales

La séparation des biens : une stratégie nobiliaire

L'un des crimes dont est accusé Nicolas Fouquet, le péculat, fait douter de l'honnêteté de l'acquisition des biens par le surintendant : ceux-ci sont saisis dès son arrestation. Cette privation des biens met en péril la famille conjugale : elle fait peser la menace de la ruine matérielle et avec elle, de la dérogeance. Le 1er octobre 1661, Marie-Madeleine de Castille choisit de protéger ses biens propres et présente donc au Châtelet de Paris une demande en séparation de biens[46]. Les époux Fouquet avaient en effet formé par leur mariage une communauté, leur contrat de mariage définissant le type et la valeur des biens entrant dans la dite communauté et lesquels restaient la propriété de chacun des époux[47], ainsi que le définit la Coutume de Paris[48]. Comme

42 Le Goff J., *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996.
43 BNF, Français 10958, fol. 239.
44 *Ibid*.
45 BNF, Clairambault 444, fol. 145.
46 « Demanderesse en séparation de biens suivant la requête par elle à nous présentée le premier jour d'octobre 1661 » ; Arsenal, Ms-7168/190, p. 116.
47 AN, MC/ET/XIX/443, 4 février 1651, contrat de mariage de Nicolas Fouquet et Marie-Madeleine de Castille.
48 Olivier-Martin F., *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, Paris, Éditions Cujas, 1972.

le propose traditionnellement la démarche de séparation de biens[49], l'épouse revendique la restitution de ses conventions matrimoniales. Les demandes et renonciations effectuées, l'épouse est déclarée séparée de biens le 23 décembre 1661. Cette stratégie économique vise à pouvoir vivre décemment des revenus de ses propres mais également d'en rester la propriétaire. L'enjeu est de taille, puisque cela signifie qu'elle peut à l'avenir transmettre à ses héritiers les biens récupérés et protégés. Or, la noblesse au XVII[e] siècle cherche à concentrer son patrimoine et à éviter sa dispersion entre les héritiers. La dot apportée par l'épouse sert essentiellement trois buts : nouer des alliances prestigieuses, apporter un revenu au nouveau couple (pour la part qui entre dans la communauté des biens) et assurer la transmission des biens ou de leur valeur aux héritiers afin de permettre leur établissement. Ainsi, la matrilinéarité vient renforcer les fondations du lignage[50]. C'est pourquoi la dot est entourée de protections juridiques importantes et « doit rester intacte même si l'ensemble des biens a été dilapidé[51] » ; elle est à la fois la garantie apportée à l'épouse de poursuivre une vie convenable en cas de séparation ou de veuvage et la possibilité de transmettre des biens en ligne matrilinéaire.

La question du train de vie en l'absence de l'époux est particulièrement vive à l'époque moderne, car la femme et ses enfants peuvent se trouver dans une position difficile. En cas de veuvage, une clause appelée « gain de survie » peut s'appliquer afin de permettre au survivant de « continuer à vivre dans les meilleures conditions possibles[52] » : le douaire. En effet, la femme seule, veuve ou séparée de biens, ne peut compter sur les revenus de son époux pour assurer son train de vie. Le douaire représente une rente versée à l'épouse sur les biens de son défunt mari. Marie-Madeleine de Castille se trouve désormais dans une situation singulière. En effet, comme une veuve, elle peut gérer elle-même ses biens et acquiert une capacité juridique. Mais à l'inverse de la veuve, elle est toujours mariée : le douaire ne peut avoir lieu et lui être versé. Afin de compenser cette situation défavorable, le Châtelet accorde « la somme de 6 000 livres tournois de pension alimentaire, en attendant que le douaire ait lieu[53] ». Le nom donné à cette provision, « pension alimentaire », rappelle le but qu'elle poursuit : l'épouse séparée de biens doit pourvoir vivre correctement et noblement, tout en prenant soin des enfants nés du couple.

Un basculement est opéré dans le couple Fouquet au moment de l'arrestation de Nicolas : dans cette situation singulière, le mari est placé en position de minorité et d'incapacité, tandis que l'épouse peut dépasser les contraintes qui lui sont imposées pour agir au service de son couple et de ses enfants. Privée du soutien matériel de son époux, Marie-Madeleine de Castille connaît à partir de 1661 une situation paradoxale, qui s'exprime en réalité doublement. Tout d'abord, la dame est confrontée aux effets bien trop présents des fautes d'un époux absent. Ensuite, le couple séparé trouve dans l'absence une expérience de coopération et de transmission à l'épouse de capacités masculines.

49 Sur la question spécifique des séparations de biens, plusieurs travaux insistent sur le rôle moteur des épouses dans la formulation des demandes, moyen pour ces dernières de s'extirper quelque peu d'un statut juridique peu favorable en ce qui concerne la gestion patrimoniale. À ce sujet, voir pour la France Lottin A., *La Désunion du couple sous l'Ancien Régime. L'exemple du Nord*, Lille, Éditions universitaires de Lille III, 1975 ; Plessix-Buisset C., *Ordre et désordres dans les familles : études d'histoire du droit*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

50 Haddad É., « Rôles et place des femmes dans les maisons nobles XVI[e]-XVIII[e] siècles », *Séminaire Société et pouvoir de l'EHESS*, 2014.

51 Beauvalet-Boutouyrie S., *op. cit.*, p. 194.

52 *Ibid.*, p. 198.

53 Arsenal, Ms-7168/19O, p. 116, sentence du 23 décembre 1661.

Une gestion pragmatique : de l'absence naît la procuratrice

L'action gestionnaire de Marie-Madeleine de Castille ne fut cependant pas limitée à ses biens propres. En effet, le 19 octobre 1662, Fouquet signe une procuration en faveur de son épouse. L'acte n'est pas original ou rare à l'époque moderne : Benoît Grenier et Catherine Ferland ont pu formuler une étude systématique du recours à la procuration en faveur de femmes en Nouvelle-France grâce à l'analyse de plus de mille actes répertoriés. La procuration est une délégation d'autorité juridique ; cette autorité est entière et la totalité des biens sans réserve est concernée : meubles, immeubles et argent comptant. L'époux détaille les missions habituelles du gestionnaire : veiller au paiement des rentes déjà constituées, racheter des rentes lorsque cela est intéressant, bailler ou vendre des biens immobiliers, emprunter de l'argent sous forme de constitutions de rente. Ce document est la preuve de l'union des époux qui perdure malgré leur éloignement et leur nécessité d'obtenir une séparation de biens, puisque la procuration sous-tend la confiance entre le mandant et son procureur[54]. La sentence de séparation et cette procuration doivent être comprises ensemble comme les deux fondations de la stratégie économique du couple Fouquet afin de préserver les reliquats de leur fortune.

Cette procuration ne reste pas lettre morte : Marie-Madeleine de Castille en use par exemple pour assurer la vente, en avril 1677, de la châtellenie de la Guerche, située dans l'évêché de Nantes et achetée par le couple Fouquet en 1658. Cette vente représente un moyen de se délester d'un domaine à entretenir et de devoirs seigneuriaux à réaliser. Elle est aussi la solution trouvée par l'épouse afin d'honorer une dette vieille de presque vingt années, puisqu'il est indiqué dans le document qu'une partie du prix de la vente sera versée à Marie Lyonne, laquelle a racheté une rente possédée par le couple Fouquet.

Les ambitions nobiliaires de Marie-Madeleine de Castille : défendre son rang et sa fortune pour affirmer sa noblesse

La volonté de Marie-Madeleine de Castille, face aux difficultés financières et à la déchéance de l'estime sociale familiale, rappelle ses responsabilités de mère. Le couple Fouquet a donné naissance à cinq enfants, dont l'un est mort en 1658 ; la dame a donc la responsabilité de quatre enfants vivants, âgés de onze, huit, sept et trois ans. Selon Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet, les missions essentielles de la mère sont au nombre de trois : nourrir, élever et établir[55]. Il est intéressant de se rendre compte des conséquences de la disgrâce de leur père sur leur propre situation : la dame cherche à préserver les quatre enfants de cette disgrâce. En effet, les alliances maritales conclues montrent que les graves difficultés rencontrées par le couple Fouquet ont peu ou prou épargné leurs enfants au moment de les établir. Le fils aîné, Louis Nicolas épouse le 25 août 1689 Jeanne Marie Guyon, fille de Jacques Guyon et de Jeanne Bouvier de la Motte, mieux connue sous son nom d'épouse, Mme Guyon. Ce mariage permet au jeune Louis Nicolas d'atteindre une certaine aisance financière. Sa mère lui fait donation de 100 000 livres, dont 30 000 entrent dans la communauté[56]. Sa jeune épouse est orpheline de père depuis 1676 et héritière de ce dernier. La fille cadette, Marie-Madeleine est mariée en 1683 à Emmanuel de Crussol d'Uzès, marquis de Montsalès. La famille de Crussol

54 Grenier B., « "Sans exceptions ni réserve quelconques". Absence des hommes et pouvoir des femmes à Québec au XVIII[e] siècle », dans Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence*, *Bretagne et Québec (XVII[e]-XVIII[e] siècles)*, Québec, CIEQ, 2015, p. 33.

55 Kniebiehler Y. et Marand-Fouquet C., *L'Histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montalba, 1980, p. 83.

56 Dessert D., *op. cit.*, p. 325.

appartient aux plus anciens lignages de la noblesse ; « les Crussol remontent aux croisades. Le titre de duc d'Uzès leur a été octroyé en 1573. Leur statut de premiers pairs laïcs de France en fait les premiers d'entre les ducs à n'être ni d'Église ni de sang royal[57] » rappelle Luc-Normand Tellier. Emmanuel de Crussol de Montsalès appartient à une branche cadette des ducs d'Uzès mais le prestige de son nom est une victoire pour le clan Fouquet. Le dernier enfant du couple Fouquet, Louis, épouse en 1686 Catherine Agnès de Lévis, fille de Charles Antoine comte de Charlus. Les origines de la famille de Lévis sont très anciennes puisque le fondateur de la branche, Philippe Ier de Lévis, meurt vers 1204. Mais cette union répugne à la famille de la jeune mariée et n'apporte aucun bienfait au clan Fouquet : « la belle-famille, devant ce mariage forcé, a rejeté le jeune couple, qui va endurer avec patience pendant de longues années un pénible ostracisme[58] » indique Daniel Dessert.

Les prétentions matérielles et financières de Marie-Madeleine de Castille sont également motivées par la nécessité de préserver son rang. Une requête en contredits envoyée par le Parlement afin de répondre à certaines de des prétentions financières de Marie-Madeleine en 1664 évoque « les nourritures et gages des domestiques du dit Fouquet[59] ». Or le Procureur général rappelle dans ce document que « tous les domestiques ont été colloqués de leurs gages jusqu'à la fin de l'année 1661 seulement, en quoi il a été jugé que depuis le temps ils n'étaient plus et de devaient plus être à son service[60] ». Par conséquent, le service de la dame Fouquet n'est pas envisagé ; or sa demande montre qu'elle y est attachée. En effet, nous l'avons évoqué plus tôt, les motivations matérielles de Marie-Madeleine de Castille ne peuvent masquer des ambitions nobiliaires évidentes. Entretenir des serviteurs fait partie du mode de vie noble que la dame s'évertue à poursuivre[61]. La dame cherche à rendre immédiatement lisible son rang par des marqueurs sociaux tels que l'habitat et l'entourage domestique. La défense de la fortune est donc également une défense du rang, tandis que l'estime sociale de la famille est entachée[62].

Conclusion

Marie-Madeleine de Castille aurait été pendant les dix premières années de son mariage une épouse fière mais incapable[63], laissée dans la minorité supposée par sa condition de femme mariée. L'arrestation de Nicolas Fouquet représente un bouleversement dans le fonctionnement conjugal : l'absence de l'époux peut représenter une condition favorable à l'expression et à l'action féminine. Un renversement est alors opéré : dans cette situation singulière, le mari est placé en position de faiblesse et d'incapacité, tandis que l'épouse dépasse les contraintes qui lui sont imposées pour agir au service de son couple et de sa famille. La situation juridique entre les époux est renversée et demande à Marie-Madeleine de Castille de se saisir de ces possibilités d'action nouvelles. Elle les endosse avec force et ténacité pour devenir l'avocate de son époux et le pilier de sa famille.

57 Tellier L.-N., *Face aux Colbert*, Québec, Presses de l'université du Québec, 1987, p. 443.
58 Dessert D., *op. cit.*, p. 324-325.
59 BNF, Français 18423, fol. 74.
60 BNF, Français 18423, fol. 74.
61 Figeac M., *Les noblesses en France : du XVIe au milieu du XIXe siècle*, Paris, A. Colin, 2013, p. 265.
62 La notion d'estime sociale constitutive de l'identité noble a été utilisée et mise en valeur par Roland Mousnier, notamment dans Mousnier R., *Problèmes de stratification sociale*, Paris, Presses universitaires de France, 1965, p. 14. ; des études plus récentes ont défini que la société d'Ancien Régime était ordonnée plus que classée, en insistant également sur la pluralité des critères de distinction parmi lesquels la réputation tient une place essentielle : Cosandey F., *op. cit*.
63 Petitfils J.-C., *op. cit.*, p. 208.

Bibliographie

Bailey J., *Unquiet lives: marriage and marriage breakdown in England*, *1660-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

Bayard F., « Les Chambres de justice de la première moitié du XVII^e siècle », *Cahiers d'Histoire*, t. XIX, n°2, 1974, p. 121-140.

Beauvalet-Boutouyrie S., *Les femmes à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2003.

Bertière S., *Le procès Fouquet*, Paris, Éditions de Fallois, 2013.

Charpentier E., *Le peuple du rivage : le littoral nord de la Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Cosandey F., *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.

Cosandey F., « Honneur aux dames. Préséances au féminin et prééminence sociale dans la monarchie d'Ancien Régime (XVI^e-XVII^e siècle) », dans *Moving Elites: Women and Cultural Transfers in the European Court System. Proceedings of an international workshop*, Florence, EUI Working papers HEC, 2008, p. 65-76.

Courtilz de Sandras G. de, *Mémoires de Monsieur d'Artagnan*, t. III, Cologne, Pierre Marteau, 1700.

Dessert D., *Fouquet*, Paris, Fayard, 2010.

Fage É., « Une page sur la famille Fouquet, à propos de l'exil de Mme Fouquet à Limoges et de l'abbé Fouquet à Tulle », *Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, octobre 1879.

Ferrier-Viaud P., *Épouses de ministres. Une histoire sociale du pouvoir féminin au temps de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champvallon, 2022.

Figeac M., *Les noblesses en France : du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, A. Colin, 2013.

Grassi M.-C., *Correspondances intimes (1700-1860). Étude littéraire, stylistique et historique*, Doctorat d'État, Université de Nice, 1985.

Grenier B., « "Sans exceptions ni réserve quelconques". Absence des hommes et pouvoir des femmes à Québec au XVIII^e siècle », dans Charpentier E. et Grenier B., *Femmes face à l'absence, Bretagne et Québec (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Québec, CIEQ, 2015.

Haddad É., « Rôles et place des femmes dans les maisons nobles XVI^e-XVIII^e siècles », *Séminaire Société et pouvoir de l'EHESS*, 2014.

Hufton O., « Le travail et la famille », dans Duby G. et Perrot M., *Histoire des femmes en Occident : XVI^e-XVIII^e siècles*, vol. 3 dirigé par Farge A. et Zemon-Davis N., Paris, Plon, 1991.

Hurtig M.-C., Kail M. et Rouch H., *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS Éditions, 2002.

Kniebiehler Y. et Marand-Fouquet C., *L'Histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montalba, 1980.

Lair J., *Nicolas Fouquet, procureur général, surintendant des Finances, ministre d'État de Louis XIV*, Paris, Plon, Nourrit et compagnie, 1890.

Le Goff J., *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996.

Lottin A., *La Désunion du couple sous l'Ancien Régime. L'exemple du Nord*, Lille, Éditions universitaires de Lille III, 1975.

Mousnier R., *Problèmes de stratification sociale*, Paris, Presses universitaires de France, 1965.

Olivier-Martin F., *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, Paris, Éditions Cujas, 1972.

Petitfils J.-C., *Fouquet*, Paris, Perrin, 2006.

Plessix-Buisset C., *Ordre et désordres dans les familles : études d'histoire du droit*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

Ravaisson F., *Les Archives de la Bastille*, t. II, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866.

Revue rétrospective ou Bibliothèque historique, section 1, 1834-1838.

Segalen M., *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980.

Tassin G., *Mariages, ménages au XVIII^e siècle. Alliances et parentés à Haveluy*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Tellier L.-N., *Face aux Colbert*, Québec, Presses de l'université du Québec, 1987.

Uzman B. T., *Kinship, Frienship and Gratitude: Nicolas Fouquet's patronage network*, 1650-1661, Thèse dactylographiée, The John Hopkins University, UMI, 1989.

Vidal-Naquet C., *Couples dans la Grande Guerre : le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

Pauline Ferrier-Viaud
Maîtresse de conférences en histoire moderne,
Université d'Artois, Crehs, France

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels

ÉPOUSES D'AMIS OU D'ENNEMIS DE LA NATION FACE À L'ABSENCE DANS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (BRETAGNE, 1792-1799)

Solenn Mabo

« Nous sommes à plaindre d'être venus au monde pendant ce choc [...] quand nous serons ensemble, prépare-toi à être adorée continuellement[1] » écrit Joseph Pierre de Gouvello à Émilie Picot de Dampierre en février 1793. Jeune noble breton de la région d'Auray, il est alors émigré à Londres et correspond avec son épouse demeurée avec leurs deux enfants dans le château familial. Comme elle, de nombreuses femmes vivent sous la Révolution l'absence de leurs maris, émigrés ou partis combattre dans les rangs des républicains ou des royalistes. Envisager l'absence des époux dans le contexte de la Révolution française invite à s'emparer d'un temps court : une décennie marquée par d'intenses bouleversements sociaux, culturels et politiques et par la guerre lancée en avril 1792 contre les monarchies européennes. Ce contexte crée de nombreux facteurs d'absence des hommes et produit des conditions spécifiques pour leurs femmes confrontées à un jeu politique en pleine recomposition.

La question des femmes face à l'absence sous la Révolution française constitue un chantier à peine entamé. La bibliographie est rare sur le sujet et envisage séparément l'expérience des épouses de soldats et celle des femmes d'émigrés[2]. Le choix d'une approche croisée à l'échelle régionale doit permettre de défricher un sujet neuf. L'étude est centrée sur quatre départements bretons – les Côtes d'Armor, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan – un territoire marqué à partir de 1794 par une situation de guerre civile larvée nommée Chouannerie. Cette dernière complexifie les facteurs d'absence des hommes et place leurs épouses dans un environnement politique particulièrement instable.

Dans ce contexte, l'objectif est d'appréhender deux groupes d'épouses que tout *a priori* oppose. Le premier est composé des femmes des défenseurs de la patrie qui servent dans les armées de la France révolutionnaire. Ces derniers forment un groupe large comprenant les soldats

1 Archives départementales du Morbihan (ADM), fonds de Kérantré, 106J35, lettre de Joseph Pierre de Gouvello à son épouse Émilie Picot de Dampierre, Londres, 1er février 1793.

2 La situation des épouses des défenseurs de la patrie est soulevée dans les travaux de Jean-Paul Bertaud dans le cadre d'un questionnement plus large sur l'assistance aux familles des soldats. Voir *La Révolution armée. Les soldats citoyens et la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, 1979 et *Id.*, « La crise sociale », dans Imbert J., *La protection sociale sous la Révolution française*, Association pour l'Étude de la Sécurité Sociale, Paris, 1990, p. 205-280. Les épouses d'émigrés ont surtout été étudiées en émigration, notamment par Karine Rance ou Jennifer Heuer. La question des femmes d'émigrés demeurées en France est essentiellement abordée sous l'angle du divorce. Voir Dessertine D., *Divorcer à Lyon sous la Révolution et l'Empire*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1981, p. 177-187 ; Laperche-Fournel M.-J., « Terreur, émigration et divorce à Nancy en l'an II », *Les Cahiers lorrains*, n°4, 1993, p. 253-266 ; Lhote J., « Le divorce et les femmes d'émigrés à Metz sous la Terreur », *Les Cahiers lorrains*, n°2, 1972, p. 42-48 ainsi que deux études anciennes inscrites dans le contexte limousin (Maurat-Ballange A., 1911 et Boulaud J., 1913). Elle apparaît aussi en filigrane dans les travaux sur la vente des biens nationaux et les trajectoires de certaines femmes d'émigrés sont ponctuellement éclairées : voir De Bellevüe, *Mémoires de la Comtesse de la Villirouët née de Lambilly (1767-1813). Une femme avocat. Épisodes de la Révolution à Lamballe et à Paris*, Paris, Just Poisson, 1902 et Masse P., « Les soucis d'une femme d'émigré », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers*, t. II, 4e série, 1954-2e semestre, p. 693-715.

« Épouses d'amis ou d'ennemis de la Nation », in : *Le temps suspendu*, 327-339

des anciennes armées de ligne, des volontaires engagés à partir de 1792, des marins embarqués sur les vaisseaux de la République et des ouvriers requis à l'échelle du grand Ouest français pour travailler dans les arsenaux de Lorient et de Brest. Le deuxième groupe est formé des épouses d'émigrés, partis rejoindre l'Armée des Princes aux frontières ou exilés en Europe – essentiellement en Angleterre pour les émigrés bretons. À l'échelle nationale, l'émigration est majoritairement masculine[3] et concerne plus d'une centaine de milliers d'individus[4]. La Bretagne fait partie des régions les plus touchées par une émigration composée de nombreux nobles qui partent seuls[5]. En Ille-et-Vilaine, en 1789-1792, seules 25 femmes sont ainsi comptabilisées parmi une liste de 180 nobles émigrés[6]. Les épouses d'émigrés demeurées seules en France ne sont pas quelques cas isolés et représentent bien un aspect de la réalité révolutionnaire.

Pour l'ensemble des femmes étudiées – à l'exception des épouses de soldats et marins de métier – la rupture révolutionnaire est à l'origine de l'absence des hommes. Qu'elles soient femmes d'émigrés ou de défenseurs de la patrie, elles sont confrontées brutalement à l'absence de leurs époux et n'y sont pas préparées. Elles apparaissent dans les archives administratives de la période révolutionnaire, au gré de leurs démarches pour améliorer leur situation. Les femmes d'émigrés sont aussi visibles dans les sources de la répression et dans les documents concernant la vente des biens nationaux. Les archives privées consultables sont rares sur le sujet, à l'exception de l'intéressante correspondance adressée par Joseph Pierre de Gouvello à son épouse Émilie Picot de Dampierre[7]. Le corpus de sources oriente donc le regard sur les relations entre les épouses et la sphère publique et politique et cette orientation est accentuée par les spécificités d'un contexte révolutionnaire saturé d'enjeux idéologiques.

Sur cette base, il s'agit d'observer dans quelle mesure les conditions du départ des hommes exposent les épouses dans le jeu politique et déterminent leurs expériences de l'absence. Cette nouvelle donne les conduit-elles à agir de façon spécifique ? L'articulation entre absence des hommes et agentivité des épouses invite à réfléchir aux ressorts de la visibilité des actions féminines[8]. Il importe d'observer dans quelle mesure l'absence produit des modes d'interventions féminins particuliers ou met en lumière des pratiques partagées par d'autres femmes.

Des expériences différentes de l'absence ?

Face aux départs des hommes – partis défendre la patrie, fuir la Révolution ou la combattre – leurs femmes vivent une même situation d'absence. Au regard des autorités,

3 À l'échelle nationale, les femmes sont toujours minoritaires, représentant entre 13 % et 24 % des émigrés selon les régions de départ. Voir Rance K., « La Contre-Révolution à l'œuvre en Europe », dans Martin J.-C., *La Révolution à l'œuvre : perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 188.

4 Dunne J., « Quantifier l'émigration des nobles pendant la Révolution française : problèmes et perspectives », dans Martin J.-C., *La Contre-Révolution en Europe, XVIII^e^-XIX^e^ siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 133-141.

5 Godechot J., *La Contre-Révolution, 1789-1804*, Paris, Presses universitaires de France, 1961, p. 157-158.

6 Dupuy R., *La noblesse entre l'exil ou la mort*, Rennes, Ouest-France, 1988, p. 46-47.

7 La correspondance de Joseph Pierre de Gouvello à sa femme est conservée aux Archives départementales du Morbihan dans le fonds privé du château de Kérantré (100J35). Elle se compose de quarante lettres : dix-huit écrites avant son exil, de 1788 à 1791 et vingt-deux lettres écrites de Londres, Liège puis Fribourg de décembre 1792 à 1796.

8 La question de l'agentivité ou de la capacité à agir dans un contexte contraint s'inscrit dans les réflexions récentes menées sur le concept d'*agency*. Voir *Rives méditerranéenne*, numéro spécial « *Agency* : un concept opératoire dans les études de genre ? », n°41, 2012. Sur la question de la visibilité au prisme du genre, voir Dermenjian G., Guilhaumou J. et Lapied M., *Femmes entre ombre et lumière. Recherches sur la visibilité sociale (XVI^e^-XX^e^ siècles)*, Paris, Publisud, 2000.

elles appartiennent cependant aux deux camps irréconciliables des amis ou des ennemis de la Nation. L'enjeu est de dégager les écarts et les éventuels points de convergence entre leurs expériences de l'absence.

Des femmes situées dans le jeu politique par le départ de leurs époux

Les épouses des défenseurs de la patrie bénéficient rapidement du soutien de l'État révolutionnaire qui met en œuvre une législation ambitieuse en faveur des familles de soldats dans le besoin. Des lois protectrices d'une ampleur inédite sont votées sous la Convention pour soutenir financièrement les familles des combattants. Les pères et mères sont concernés mais aussi les épouses, car un certain nombre de soldats et de marins de la république sont mariés et chargés de famille[9]. La loi du 26 novembre 1792 accorde un secours annuel aux parents, femmes et enfants des soldats volontaires dans le besoin[10]. Les décrets du 4 mai 1793 puis du 21 pluviôse et du 13 prairial an II (printemps 1794) élargissent le groupe des bénéficiaires à l'ensemble des catégories de combattants et augmentent le montant des secours qui atteignent 100 livres annuelles par épouse et la même somme pour chaque enfant de moins de douze ans. Ces secours concernent toujours exclusivement les proches qui sont dans le besoin. Ils s'inscrivent dans un programme plus vaste de bienfaisance nationale destiné aux indigents et participent à la définition d'une politique sociale égalitaire, où s'affirment le droit à l'existence et une conception ouverte de la famille[11]. Dans ce contexte, la loi du 13 prairial an II accorde aux concubines chargées d'enfants les mêmes droits qu'aux épouses en cas de mort du soldat[12]. Sur le terrain, les autorités peuvent prendre des mesures supplémentaires. À Brest, par exemple, le représentant du peuple Prieur-de-la-Marne interdit aux propriétaires d'expulser de leurs logements les femmes de défenseurs de la patrie incapables de payer leurs loyers[13]. Inédit et ambitieux, le système mis sur pied par la Convention assure aux épouses un cadre protecteur, quoique les secours soient inégalement versés en fonction des fonds disponibles et de l'efficacité des municipalités chargées de les distribuer[14]. Sous le Directoire, la rupture avec la politique sociale de la Convention et la crise financière entament largement l'accès aux secours des épouses de soldats, dont les droits finissent par être supprimés par la loi du 14 fructidor an VI (31 août 1798)[15]. Elles ne bénéficient plus alors que d'une reconnaissance symbolique qui s'exprime ponctuellement dans les discours officiels et lors des fêtes civiques. Ce maigre soutien contribue malgré tout à les situer dans le camp des républicains[16].

Les épouses d'émigrés sont à l'inverse associées aux ennemis la nation et pâtissent de la législation contre les émigrés et les suspects. À partir de 1792, les biens des émigrés sont mis sous séquestre avant d'être confisqués pour être vendus au profit de la nation[17]. Il est néanmoins

9 Bertaud, *op. cit.*, p. 118 et *Id.*, art. cit., p. 260-261.
10 Baudouin (dir.), *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale*, vol. 33, p. 242-244. Les lois et décrets cités au cours de cet article peuvent être de même retrouvés dans les volumes de la Collection Baudouin.
11 Bertaud, art. cit., p. 205-280.
12 Décret du 13 prairial an II, Titre1, art. 13.
13 Archives départementales du Finistère (ADF), 8L49, pétitions aux représentants du peuple.
14 Bloch C., « Les secours aux civils pendant la Révolution », *Revue de Paris*, vol. 3, mai-juin 1915, p. 62-82 ; Bertaud, art. cit., p. 269-278.
15 Bertaud, *op. cit.*, p. 309-310 ; Dubois J., « Les secours aux parents des défenseurs de la patrie dans le district de Bar-Sur-Ornain (1792-an V), *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 9, 1921, p. 50-66 ; Imbert J., « Vers le redressement, le Directoire », dans Imbert J., *op. cit.*, p. 487-491.
16 Archives municipales de Fougères (AMF), délibérations municipales, séances du 8 et du 12 prairial an IV, Fête de la Victoire ou de la Reconnaissance.
17 Décrets du 30 mars (loi du 8 avril), du 27 juillet 1792 et du 8 mars 1793.

stipulé que les épouses et parents d'émigrés peuvent continuer à occuper leur logement principal et que la subsistance des familles d'émigrés dans le besoin est pourvue sur les biens confisqués[18]. Dans le contexte extrêmement tendu de la guerre extérieure et des insurrections contre-révolutionnaires intérieures, les femmes d'émigrés deviennent suspectes – surtout quand elles sont d'origine nobles. La loi des suspects du 17 septembre 1793 ordonne l'arrestation des parents d'émigrés « qui n'ont pas manifesté leur attachement à la Révolution[19] ». À Rennes, par exemple, une trentaine d'épouses d'émigrés sont à ce titre emprisonnées en l'an II. Elles représentent 10 % de l'ensemble des femmes alors détenues comme suspectes dans cette ville[20].

Épouses de soldats de la nation ou d'émigrés, les femmes sont donc soutenues ou au contraire suspectées par les autorités, ce qui pèse lourdement sur leur situation. Les conditions de l'absence, néanmoins, ne se réduisent pas au rapport à l'État et les deux groupes sont chacun confrontés à d'importantes difficultés matérielles.

Des difficultés matérielles inégalement partagées

L'absence de l'époux entraîne bien souvent pour chacune une dégradation des conditions matérielles. Les causes et l'intensité des difficultés varient cependant selon les groupes et les situations individuelles. Les épouses d'émigrés rencontrées dans la documentation sont issues de milieux sociaux majoritairement privilégiés. Elles ne sont pas toutes d'origine noble et les nobles ne sont pas toutes fortunées, mais elles appartiennent aux catégories supérieures de la société – ancienne noblesse, bourgeoisie urbaine, élite rurale. À l'échelle du petit groupe d'épouses incarcérées comme suspectes à Rennes en l'an II, la moitié est d'origine noble, l'autre moitié se compose de commerçantes ou de cultivatrices aisées. Parmi elles, une seule femme ne sait pas signer son nom[21]. Les difficultés matérielles des femmes d'émigrés sont d'abord liées aux sanctions de l'État face à l'émigration de leur mari. Les biens de leurs époux sont mis sous séquestre et les démarches pour faire reconnaître leurs droits sur leurs propres biens sont longues et onéreuses. Les conditions de détention et de surveillance sont elles aussi coûteuses puisque les suspectes financent leur subsistance en prison ou payent un garde quand elles sont surveillées à domicile. Néanmoins, les lois sur le séquestre et la vente des biens des émigrés garantissent des conditions d'existence à leurs familles et toutes ne tombent pas dans la misère, sauf quand leurs situations étaient déjà précaires. C'est le cas par exemple de Julie de Farcy, une des sœurs de François-René de Châteaubriand, laissée sans fortune par son époux émigré. Elle obtient des secours du district de Fougères qui constate : « cette femme n'a rien non plus que sa fille : elles vivent de charité et d'emprunts[22] ». À Pont-L'Abbé, la femme d'émigré Marie Penfentenyo reçoit de même du district un secours journalier pour faire vivre sa famille[23]. D'autres exemples témoignent à l'inverse du maintien dans une certaine aisance et de la capacité des épouses à recomposer leur fortune sous le Directoire, quand les mesures contre les émigrés s'assouplissent. La Comtesse de la Villirouët, à Lamballe, parvient ainsi à racheter pour une somme de 35 000 livres la part du château familial qui avait été séquestrée et finance différents voyages à Paris et en Bretagne dans l'intérêt de la fortune familiale[24]. Émilie Picot de

18 Décret du 30 mars 1792, art. 17 et 18.
19 Décret du 17 septembre 1793, art.II.
20 Faijean S., *Les suspectes en Ille-et-Vilaine, entre passivité et activisme, histoires de femmes : la contre-révolution au féminin ? (septembre 1793-mars 1795)*, Maîtrise en histoire, Université Rennes 2, 1996.
21 Observations menées à partir des données de Sophie Faijean.
22 Collas G., « Les Jours douloureux de la femme et des sœurs de Chateaubriand (1792-1794) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 56, n°1, 1949, p. 50.
23 Archives municipales de Pont-L'Abbé (AMPL), 2 J 16.
24 De Bellevüe, *op. cit.*, p. 6 et p. 60.

Dampierre, après une courte période de détention, parvient à demeurer dans son château de Kérantré – les revenus de la famille étant néanmoins fort écornés au début du Consulat[25].

Les difficultés matérielles des femmes des défenseurs de la patrie sont de nature sensiblement différente. Un corpus d'une trentaine de pétitions adressées entre 1793 et 1795 aux représentants du peuple en mission auprès des Côtes de Brest permet de cerner certains aspects de leur vie quotidienne[26]. Elles vivent majoritairement dans la région de Brest ou dans le reste de la Bretagne, mais certaines viennent d'autres départements de la France de l'Ouest, leurs maris étant en réquisition dans des ports bretons. Les femmes de simples soldats et marins ou d'ouvriers requis appartenant aux milieux populaires sont particulièrement fragilisées. Celles qui vivent en ville font état de leurs difficultés à payer leurs loyers comme la femme Colombin, épouse d'un maître canonnier de Brest, qui expose que son logeur « prétan que par se que mon maris est parti, me fair vandre mest meuble et me faire couché sur les pierres ». Dans les milieux de la pêche et de l'agriculture, c'est le manque de bras qui pose problème. Françoise Morin explique qu'elle ne peut plus assumer l'activité de son mari, pêcheur de maquereaux et de hareng à Étretat requis sur un vaisseau de la République dans les Côtes-du-Nord. « Depuis son absence, lesdits filets sont en morceaux dans la maison de l'exposante sans qu'elle puisse en faire usage » expose-t-elle pour obtenir son retour. Marie Bouénard – dont l'époux, laboureur et meunier, a été requis comme charpentier dans les arsenaux de Lorient – décrit le moulin à l'abandon et la récolte en péril. Marguerite Paigerie, de même, expose « qu'elle se voit elle et ses pères et mères dans l'impossibilité de mettre en valeur tout le terrain, faute de cultivateur et forcée d'abandonner la culture si vous ne venez à son secours et ne lui renvoyé ledit Boiramé son mari, volontaire au 111e régiment ». La situation est moins alarmante pour les épouses d'officiers de la marine qui ont l'habitude de vivre sans leur mari et ont davantage de moyens. Elle se complique néanmoins quand ces derniers sont prisonniers à l'étranger, leur traitement n'étant alors plus versés.

L'absence des hommes fragilise ainsi la vie quotidienne de leurs épouses, qu'elles soient privées de leurs moyens habituels de subsistance ou confrontées aux mesures répressives de l'État. Les causes et l'intensité de ces difficultés varient cependant, entre chaque groupe et au sein de chacun d'eux, en fonction des capacités matérielles de chacune, de la nature de leurs revenus ou de leur travail, de leur environnement urbain ou rural. La diversité des situations individuelles et la nature éparse de la documentation rendent toute tentative de modélisation difficile. Sur le terrain de l'expérience intime de l'absence, les informations sont encore plus parcellaires mais permettent d'observer certains points de convergence.

L'expérience intime de l'absence : des éléments convergents ?

Pour chacun des deux groupes, les solidarités familiales jouent un rôle clé pour pallier l'absence. Parents, voisins, amis apparaissent aux détours des archives comme des soutiens précieux qui agissent en prêtant de l'argent, hébergeant, prenant en charge les enfants. « Ma malheureuse fille [...] sans moi eut manqué du nécessaire » expose le père de la citoyenne Ségaux, épouse d'un engagé volontaire[27]. Magdelaine Kail, femme d'un gendarme détaché dans le Sud de la France, rappelle la générosité de son oncle sans qui « elle se seroit trouvée elle et ses

25 ADM, 106J35 ; Château de Kérantré, fonds privé de la famille d'Aboville, cahier de brouillon d'Émilie Picot de Dampierre.
26 ADF, 8L47-49. Les exemples développés ci-dessous sont issus de ce fonds.
27 ADF, 8L47.

cinq enfants dans la plus affreuse misère, ne pouvant plus recevoir aucun secours de son mari[28] ». La même solidarité familiale s'observe pour les femmes d'émigrés qui ont l'avantage de pouvoir mobiliser une parentèle élargie et plus fortunée. Les deux sœurs ainées de Châteaubriand, dont les époux n'ont pas émigré, soutiennent ainsi leurs sœurs détenues comme suspectes[29]. À Lamballe, Mme de la Villirouët s'appuie de même sur sa tante et sa sœur qui s'occupent de ses deux enfants pendant sa détention. Certaines épouses d'émigrés obtiennent le soutien de leurs voisins qui attestent de leur civisme auprès des autorités.

Un autre point de convergence, palpable quoique difficile à observer, relève d'une expérience commune de la séparation, du manque et de l'inquiétude. La documentation ne laisse filtrer que peu de choses des sentiments et émotions liés à l'absence. Ces derniers ne transparaissent que fugacement, entre les lignes de certaines pétitions et correspondances. L'épouse du matelot volontaire Marchand expose ainsi : « voilà un an que je suis privée du bonheur d'être avec mon mari [...] sa présence est mon unique bonheur[30] ». Marie-Anne Calvez, épouse d'un enseigne de vaisseau prisonnier en Espagne mentionne « la douleur de son absence, que rien ne peut calmer ». L'inquiétude est palpable sous la plume hésitante de Louise Meunier, épouse d'un volontaire qui prévient que « sa santé n'est pas forte pour soutenir la mer ». « Sa me serez un grand plaisir » dit-elle, s'il pouvait être débarqué car « la mer lui est très contraire[31] ».

Du côté des femmes d'émigrés, la dimension intime de l'absence n'a pu être appréhendée qu'à partir d'une vingtaine de lettres adressées par l'émigré Joseph Pierre de Gouvello à son épouse Émilie Picot de Dampierre. Elles expriment avec ardeur l'amour de Joseph pour Émilie et la souffrance de la séparation. « Tes lettres me sont plus nécessaires que la nourriture » écrit-il et les siennes témoignent de son avidité à connaitre les détails du quotidien de sa famille[32]. Lui-même ouvert aux idées nouvelles, il lui procure régulièrement des conseils pour l'éducation de leurs enfants[33] : « Je te recommande au nom de notre tendresse de les laisser le moins que tu pourras à la main des domestiques, que l'*Émile* soit toujours dans ta poche ou sous tes yeux. Plus nous serons pauvres plus nous devrons les dédommager par une bonne éducation[34] ». Sa correspondance révèle en creux ce qu'ont pu contenir les lettres d'Émilie : le récit des enfants qui grandissent, les démarches entreprises pour assurer leur subsistance, l'expression de l'inquiétude et de l'attente du retour[35].

Mais les expériences intimes de l'absence sont par nature extrêmement variables, selon la durée de la séparation et le degré d'union du couple. Certaines femmes ne vivaient déjà plus avec leurs époux avant leur départ, comme Julie de Farcy, sœur ainée de Châteaubriand. Pour d'autres, épouses d'émigrés comme de soldats volontaires, la colère ou le dépit semblent l'emporter. Marie-Jeanne Bury, jeune femme de la région de Morlaix, expose ainsi que « non content de l'avoir rendue malheureuse pendant son mariage [son époux] mit le comble de l'infamie en s'émigrant le 16 août 1791 (v.s.) emporta[nt] avec lui la majeure partie de ses effets les plus précieux[36] ». À Lannion, Marie-Anne de Lanloup se désolidarise nettement de l'émigration de son mari : « je me suis opposée de toutes mes forces à cette malheureuse

28 *Ibid*.
29 ADIV, L1555 (Commission philanthropique statuant sur les suspects en détention) ; Collas, art. cit.
30 ADF, 8L49.
31 ADF, 8L47.
32 ADM, 106J35, fonds de Kérantré, lettre du 12 mars 1794.
33 La trajectoire complexe de ce noble aux idées libérales et peu à l'aise dans le groupe des émigrés fait écho à d'autres trajectoires mises en lumières par des correspondances. Voir de Lévis G., *Écrire la Révolution : 1784-1795. Lettres à Pauline*, correspondance présentée et annotée par Claudine Pailhès, Cahors, La Louve Éditions, 2011.
34 *Ibid.*, lettre de Londres, 26 février 1793.
35 Cette brève correspondance ne permet pas de cerner comment son épouse perçoit les changements politiques, à la différence de celle de Gaston de Lévis qui réagit parfois aux idées de sa femme ; *ibid*.
36 ADF, 8L48.

démarche[37] » affirme-t-elle. Marguerite Paigerie, femme d'un défenseur de la patrie, manifeste aussi son amertume. Tout juste mariée, elle comptait sur son mari pour soutenir ses parents dans l'exploitation de la ferme familiale, « elle ne croyoit point qu'il fut sujet à la levée de la première réquisition, ayant plus de vingt-cinq ans lorsqu'elle s'est mariée[38] ». Mais ce dernier s'est engagé comme volontaire, la laissant seule face à la charge de la ferme. Ces mots, certes, sont saisis dans des pétitions, où l'on peut avoir intérêt à grossir le trait de l'abandon. Nul doute cependant que les départs aient été plus ou moins concertés. Certains prennent par exemple le soin avant d'émigrer d'établir des procurations devant notaires déléguant à leurs épouses la gestion de leurs affaires[39], tandis que d'autres femmes semblent davantage prises au dépourvu. Le départ des époux engendre dans tous les cas une rupture du quotidien et des difficultés nouvelles auxquelles les femmes doivent répondre.

Agir pour (sur)vivre : l'absence des époux, un vecteur de mobilisation ?

Si les femmes mettent régulièrement en avant leur dénuement et leur faiblesse quand elles s'adressent aux autorités, le fait même de les saisir révèle leur capacité à agir face à l'adversité. Est-ce l'absence des époux qui crée les conditions de leur mobilisation ? Ou l'absence des hommes rend-elle seulement plus visibles des actions partagées par d'autres catégories de femmes, qu'elles soient célibataires, veuves ou accompagnées d'un mari ?

Une démarche commune : saisir les autorités locales

Les femmes de soldats s'adressent aux autorités pour recevoir des secours et réclamer des congés ou le retour définitif de leurs maris. Les épouses d'émigrés les sollicitent pour obtenir leur libération ou la levée des séquestres apposés sur leurs biens. Les motivations sont différentes mais elles empruntent sensiblement les mêmes voies. Elles rédigent avant tout des pétitions, écrites par elles-mêmes ou par une tierce personne[40]. Toutes usent du nouveau vocabulaire politique et du calendrier révolutionnaire. Certaines femmes de soldats manifestent plus avant leur patriotisme, comme Louise Meunier, femme d'un volontaire en mer, qui signe sa pétition

37 Archives départementales des Côtes-d'Armor (ADCA), 1Q191, dossier Bellingant. Cité dans Vilsalmon M., *La noblesse bretonne dans l'arrondissement de Saint-Brieuc, entre « douceur de vivre » et émigration*, Master en histoire, Université Rennes 2, 2007, vol. 1, p. 32.

38 ADF, 8L47.

39 C'est le cas par exemple de Mme de la Villirouët à Lamballe ou de Mme de Kerhouantenan épouse de l'émigré Kermadec à Crozon ; Daniel H. et Dizerbo A.-H., *La Révolution dans la presqu'île de Crozon*, Quimper, Édition de l'imprimerie Cornouaillaise, 1947, p. 142.

40 Les travaux de Dominique Godineau, Christine Fauré et Susan Desan ont dégagé l'ampleur du phénomène pétitionnaire et la capacité des femmes à se saisir de ce levier d'expression, collectivement ou individuellement, pour participer au jeu politique, revendiquer leurs droits ou défendre des intérêts personnels. Voir Desan S., *The family on Trial in Revolutionnary France*, Berkeley, University of California Press, 2004 et *Id.*, « Pétitions de femmes en faveur d'une réforme révolutionnaire de la famille », *Annales Historiques de la Révolution Française*, n°344, 2006, p. 27-46 ; Fauré C., « La prise de parole publique des femmes sous la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n°344, 2006, p. 3-4 ; Godineau D., *Citoyennes Tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1988 et *Id.*, « Le vote des femmes pendant la Révolution française » , dans Viennot E., *La Démocratie "à la française" ou les femmes indésirables*, Paris, Publications de l'Université Paris 7, 1996, p. 199-211 (version actualisée [en ligne] http://revolution-francaise.net/2008/03/12/215-privees-notre-sexe-droit-honorable-donner-suffrage).

« sitoienne pour la vie[41] ». Quand les femmes d'émigrés expriment à leur tour leur civisme, il est probable qu'il s'agisse d'abord d'une stratégie pour obtenir la bienveillance des autorités, surtout quand elles sont en détention. La jeune Marie-Anne de Lanloup ne cesse ainsi de clamer son amour pour la République, proposant de participer à l'effort de guerre ou de chanter lors des fêtes publiques[42]. Si l'initiative est intéressée et l'exemple peu commun, la démarche de la jeune femme témoigne de sa capacité à s'approprier les changements à l'œuvre, quitte à s'exposer au mépris de son milieu.

Certaines obtiennent le soutien de leurs élus locaux qui écrivent en leur faveur aux administrations supérieures. Les cultivatrices sont particulièrement épaulées par des municipalités attentives à la bonne marche des récoltes. Cela n'est pas réservé aux épouses de défenseurs de la patrie et certaines femmes d'émigrés obtiennent le même appui[43]. Plus rarement, des femmes s'organisent en délégations pour plaider directement leur cause auprès des autorités. C'est plus souvent le cas des épouses de défenseurs de la patrie qui se rendent auprès de leurs municipalités pour réclamer le versement des secours qui leur sont dus[44]. Mais on observe aussi des mobilisations collectives de parentes d'émigrés détenues qui réclament une meilleure alimentation ou des droits de visite pour leurs enfants[45]. À Lamballe, la comtesse de la Villirouët, épouse d'émigrée incarcérée comme suspecte, rédige ainsi plusieurs pétitions – individuelles et collectives – et se rend dès sa libération auprès des différentes autorités locales pour plaider directement la cause de ses codétenues[46].

Revendiquer ses droits : les discours des pétitionnaires

« Je ne demandais que les secours que la loi m'accorde » expose Mathurine La Forêt, filandière et épouse de marin à Pléneuf, dans les Côtes-du-Nord. Au printemps 1797, à la tête d'un groupe d'épouses, elle plaide leur cause auprès de la municipalité, demandant vivement d'obtenir les rôles d'attribution des secours. Face aux réticences des élus, l'entrevue s'envenime et Mathurine se retrouve inculpée pour insultes aux autorités[47]. Elle accuse elle-même les administrateurs de l'avoir injuriée et violentée. Interrogée, elle se défend d'avoir outrepassé ses droits : « Je m'en tins toujours à dire à l'agent national que s'il ne vouloit pas signer le rôle il ne pourroit se dispenser de me signer son refus [...] qu'elle ne lui a point tenu de propos injurieux, qu'elle s'est bornée à lui demander les secours accordés aux défenseurs de la patrie[48] ». Son raisonnement manifeste sa résolution à pousser les élus dans leurs retranchements. À défaut du document nécessaire au versement des secours, elle veut une preuve de leur mauvaise volonté afin, peut-être, de poursuivre sa requête auprès des autorités supérieures. La capacité des femmes des milieux populaires à saisir leurs représentants pour revendiquer leurs droits n'est pas spécifique aux femmes sans époux. Elle s'inscrit dans la nouvelle culture politique révolutionnaire, où les lois sont largement diffusées et les administrés légitimes à s'assurer de leur application. Tous

41 ADF, 8L47.
42 ADCA, 1Q191, dossier Bellingant. Cité dans Vilsalmon, *op. cit.*, vol. 2, p.75-76.
43 Archives départemantales d'Ille-et-Vilaine (ADIV), Comité de surveillance de Rennes.
44 Archives municipales de Rennes (AMR), 1D16, délibérations municipales, séance du 9 mars 1793 ; Archives municipales de Saint-Malo (AMSM), LL27, délibérations municipales, séance du 4 frimaire an II ; ADCA, 118L164, tribunal correctionnel de St-Brieuc, affaire Mathurine La Forêt, germinal an V.
45 ADCA, 100L51 (comité de surveillance de Lamballe) ; ADIV, L1475 et L1480 (comité de surveillance de Rennes).
46 ADCA, 100L51 et 100L53 ; De Bellevüe, *op. cit.*
47 ADCA, 118L164 (tribunal correctionnel de Saint-Brieuc).
48 *Ibid*.

n'ont pas cependant le même pouvoir d'action et Mathurine La Forêt pâtit d'un climat social moins favorable qu'en l'an II, de l'absence de soutien militant et probablement de son statut de femme seule et indigente.

L'invocation des lois est aussi largement présente dans les pétitions des épouses d'émigrés. Dans la région de Morlaix, madame Bullion de Parceveaux alors incarcérée expose : « il existe une loy qui ordonne que les procédures de toute personne détenue seront instruites sans délais, c'est l'exécution de cette loi que j'invoque auprès de vous Messieurs[49] ». Elles invoquent aussi régulièrement la Déclaration des droits pour défendre leurs libertés individuelles et contester le statut de suspecte. Certaines épouses d'émigrés, enfin, s'emparent d'un droit nouveau pour s'en sortir : le divorce. Le phénomène est notable quoique minoritaire dans la région, comme dans les autres territoires étudiés sous cet angle[50]. Sous la Convention, à l'échelle des principales villes du département d'Ille-et-Vilaine, 16 divorces d'épouses d'émigrés ont été recensés sur un total de 146[51]. Minoritaire à l'échelle de l'ensemble des divorces prononcés, le phénomène l'est aussi à l'échelle des épouses d'émigrés, quoique les données chiffrées manquent pour étayer ce constat empirique. Sur le groupe de vingt-sept épouses d'émigrés détenues à Rennes comme suspectes en l'an II, quatre divorcent et la proportion est certainement plus faible à l'échelle de l'ensemble des épouses d'émigrés qui n'ont pas toutes été incarcérées[52]. Le phénomène se concentre largement sur la période de l'an II, quand les femmes d'émigrés sont davantage inquiétées par les autorités. Le divorce apparaît d'abord comme un moyen d'action pour échapper à la répression. Plusieurs femmes divorcent alors qu'elles sont déjà placées sous surveillance ou détenues et en font une arme juridique pour obtenir leur libération. Suzanne Charrette, divorcée depuis quelques mois, en détention à Rennes, expose ainsi que « comme épouse d'émigré [...] elle étoit sous le coup de la loi, mais la loi également lui présentoit le moyen de perdre le titre qui la rendoit suspecte et lui donnait la faculté de réclamer et d'obtenir le divorce[53] ». Divorcer est aussi un moyen de conserver ses biens ou de reconstituer le patrimoine familial. Des femmes d'émigrés divorcées apparaissent parmi les acquéreurs de biens nationaux, rachetant en leur nom les biens confisqués de leurs époux[54]. Solution transitoire, stratégie de survie, les épouses d'émigrés divorcées reprennent le plus souvent une vie maritale au retour du mari[55]. Néanmoins, les motivations peuvent être complexes et les conditions du retour et de la reprise d'une vie commune nécessiteraient une étude systématique. Marie-Jeanne Bury, déjà évoquée, divorce par exemple de son mari émigré qu'elle accuse de tous les maux et se remarie peu après avec un gendarme national[56]. Le départ de l'époux et le droit au divorce apparaissent dans son cas comme le point de départ d'une vie nouvelle.

Face à l'absence, les épouses de défenseurs de la patrie comme d'émigrés se trouvent en première ligne des démarches à accomplir. Elles s'approprient ou investissent les nouveaux cadres politiques pour élaborer des stratégies de survie et revendiquer leurs droits. Dans un climat

49 ADF, 10L125, pétition au district de Morlaix, 20 octobre 1792.

50 Il varie cependant selon l'importance de l'émigration masculine et l'intensité de la répression. Les divorces pour émigration représentent moins de 2 % des divorces prononcés sous la Révolution à Lyon, Paris ou Rouen mais plus de 7 % à Metz et plus de 10 % dans la Meuse (voir Laperche-Fournel, art. cit., p. 256).

51 Costard M., *Le divorce en Ille-et-Vilaine sous la Révolution et l'Empire, 1793-1816*, Mémoire de maitrise (histoire), Université Rennes 2, 2000.

52 ADIV, archives du Comité de surveillance de Rennes et de la Commission philanthropique.

53 ADIV, L1475, pétition au représentant du peuple François, 19 thermidor an II.

54 Guillou A. et Rébeillon A. (dir.), *Département d'Ille-et-Vilaine. Documents relatifs à la vente des biens nationaux, districts de Rennes et de Bain*, Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française publiés par le ministère de l'Instruction Publique, 1911.

55 C'est le cas de 6 épouses sur 12 à Nancy et de la majorité d'entre elles à Metz ; voir Laperche-Fournel, art. cit., p. 259 et Lhote J., art. cit., p. 44 et 47.

56 ADF, 8L48.

d'intenses luttes partisanes on peut se demander si elles ne sont pas aussi particulièrement exposées dans le champ de l'engagement politique.

L'absence de l'époux comme ressort d'un engagement militant ?

Les épouses des défenseurs de la patrie sont visibles dans les cercles patriotes locaux. Elles fréquentent les clubs politiques ou bénéficient de leur soutien. Ces clubs – actifs jusqu'en 1795 – sont des espaces de débats et d'action politique à l'échelle locale et leurs époux ont pu en être membres avant leur départ pour la guerre. Ce n'est pas forcément parce que leurs maris sont absents qu'elles s'impliquent dans la vie du club – d'autres femmes s'y investissent avec leurs maris – mais elles ont pu y trouver un soutien qui les motive à le fréquenter. Effectivement, les clubs mènent de nombreuses actions en faveur des femmes des défenseurs de la patrie : ils leurs procurent des secours, des conseils, une place de choix dans les fêtes qu'ils organisent[57]. À Saint-Malo, en 1792, les clubistes rendent visite à l'épouse d'un volontaire qui est prête d'accoucher et se chargent d'organiser le baptême du nouveau-né[58]. Les épouses s'adressent aussi elles-mêmes aux clubs pour un certain nombre de démarches difficiles : obtenir des documents pour être admises aux secours, mener des recherches au sujet d'un mari qui ne donne plus de nouvelles[59]. Les membres des clubs prennent leurs demandes en considération et les relaient auprès des services administratifs compétents. Pour ces femmes seules, les clubs peuvent ainsi apparaitre comme des interlocuteurs de proximité, des relais attentifs offrant un soutien matériel et moral. Elles ne sont pas à proprement parler des militantes, mais elles évoluent dans l'orbite du club, assistent à certaines séances, portent des motions et des pétitions : elles sont intégrées à cet espace neuf de politisation[60].

Les épouses d'émigrés, quant à elles, sont fortement soupçonnées par les autorités d'activités contre-révolutionnaires. Un administrateur de Quimperlé, dans le Finistère, expose ainsi que « la résidence en campagne des femmes, pères et mères d'émigrés a été la première source de la multiplication des chouans[61] ». Quand des émigrés rentrent au pays pour combattre dans les rangs des insurgés, leurs femmes sont de fait impliquées pour soutenir leur vie clandestine. Parmi celles dont les époux sont toujours en exil, certaines soutiennent l'insurrection et jouent un rôle dans la transmission d'informations. Elles sont souvent intégrées dans des solidarités familiales et nobiliaires qui les placent au cœur des réseaux royalistes. Mais les épouses d'émigrés ne sont pas toutes dans cette configuration et elles ne sont pas surreprésentées à l'échelle de l'ensemble des femmes inculpées devant les tribunaux pour activités contre-révolutionnaires[62]. Comme pour les femmes de défenseurs de la patrie, l'absence de l'époux est loin d'être le seul moteur de l'implication dans des activités militantes. De nombreux couples

57 ADM, L1755, club de Guémené-sur-Scorff, séance du 20 prairial an II et L1476, club d'Auray, 22 février 1793.
58 AMSM, LL153, club de Saint-Malo, séances du 28 septembre, 12 octobre, 15 octobre, 29 octobre, 5 novembre 1792.
59 ADM, L2001, club de Lorient, 22 février 1791 et 19 thermidor an II ; AMSM, 1S1, club de Saint-Servan, 10 janvier 1793.
60 Sur la place des femmes dans les clubs en Bretagne, voir Mabo S., « L'autre Bretonne : l'habituée des clubs et des fêtes révolutionnaires (1789-2015) », *Mémoires de la SHAB. Actes du congrès de Quimperlé*, t. 95, 2017, p. 263-288.
61 ADF, 10L108, lettre du procureur syndic de Quimperlé au département, 2 prairial an III.
62 Étude menée à partir des procédures des tribunaux criminels des départements étudiés.

s'engagent ensemble dans la Contre-Révolution, souvent dans un partage des rôles, l'homme étant du côté des combats et la femme investie dans leur soutien logistique[63].

Si l'engagement contre la Révolution n'est pas propre aux femmes d'émigrés, l'absence de l'époux impacte-t-elle leurs capacités d'action, la nature ou l'intensité de leur engagement ? Cela demeure difficile à déterminer. Cette absence, cependant, les place en première ligne des initiatives à prendre et des risques encourus. Émilie Picot de Dampierre, épouse de l'émigré De Gouvello, engage seule sa responsabilité quand elle héberge des royalistes en fuite après le débarquement de Quiberon[64]. Marie Gabrielle Thibault, femme de l'émigré Le Frotter de Kerilis, est impliquée dans la chouannerie de la région de Pontivy. Deux de ses fils y sont aussi engagés. Inculpée et condamnée à plusieurs reprises pour embauchage et soutien aux chouans, elle est condamnée à mort en juillet 1799. Face à la justice, elle ne peut invoquer – comme le font tant d'autres femmes inculpées pour chouannerie – qu'elle n'est pas maitresse chez elle et agit sous les consignes de son mari. Dans les Côtes-du-Nord, Ursule Tierrier, épouse de l'émigré Taupin, est condamnée à mort en l'an II pour avoir caché des prêtres réfractaires[65]. Dix-sept autres femmes sont condamnées à mort pour le même motif à l'échelle des quatre départements étudiés[66]. Ces dix-huit condamnées comptent seulement quatre femmes mariées, dont trois sont éloignées de leurs époux : Ursule Tierrier, femme d'émigré ; Anne Lemaitre épouse d'un domestique employé dans la ville voisine[67] ; Jeanne Trégarot, dont le mari est employé au ravitaillement des armées[68]. Ce dernier cas révèle la complexité des mobilisations individuelles, l'épouse d'un serviteur de l'armée républicaine protégeant un prêtre jugé ennemi de la nation. L'absence de l'époux, dans cette configuration, a pu dégager pour sa femme un espace propice à son engagement religieux. Pour les épouses d'émigrés, ce n'est probablement pas parce qu'elles sont seules qu'elles s'engagent auprès des insurgés ou des proscrits. Elles sont souvent insérées dans les réseaux de la contre-révolution par les actions mêmes de leurs époux émigrés. Mais leur statut de femme seule les place en première ligne de l'engagement comme de la répression et accroît leur visibilité dans la documentation.

Conclusion

À l'issue de cette étude, une question complexe demeure : celle de celle de la spécificité de l'agentivité des femmes confrontées à l'absence de leurs maris. L'entreprise de synthèse achoppe sur la pluralité des groupes et des expériences individuelles. Les épouses étudiées ne font pas face aux mêmes problèmes selon qu'elles sont soutenues ou suspectées par l'État révolutionnaire. Pour chaque groupe, l'expérience de l'absence diverge selon les capacités matérielles et la nature des revenus du foyer, l'habitude ou non de vivre sans époux, l'intensité des sentiments qui rend la séparation plus ou moins pénible. De nombreuses femmes des milieux populaires urbains exercent leur propre métier et disposent de marges d'action élargies dans la vie économique et sociale. Pour ces dernières, s'activer dans la sphère publique s'impose comme une nécessité de survie et l'absence de l'époux ne fait qu'amplifier ce besoin d'agir. Dans les milieux les plus aisés, nobiliaires notamment, nombre de femmes ont aussi l'habitude de

63 Sur l'engagement des femmes dans la chouannerie, voir Mabo S., « Femmes engagées dans la chouannerie : motivations, modalités d'actions et processus de reconnaissance (1794-1830) », *Genre et Histoire*, n°19, 2017 [en ligne] https://journals.openedition.org/genrehistoire/2687.

64 Cette action est rapportée dans leurs souvenirs par différents émigrés évadés après Quiberon (L.G. de Villeneuve-Laroche-Barnaud, 1819 ; Vicomte de La Villegourio, 1815 et 1826 ; Chasle de la Touche, 1838).

65 ADCA, tribunal criminel, 102L142.

66 Mabo S., « Cacher les prêtres réfractaires sous la Révolution française : un engagement prioritairement féminin ? », *En Envor, revue d'histoire contemporaine en Bretagne*, n°8, été 2016.

67 ADM, tribunal criminel, Lz502, A 46.

68 *Ibid.*, Lz501, A 13.

gérer leurs affaires et de vivre éloignées de leurs maris engagés dans des carrières militaires. Pour d'autres, davantage centrées sur la sphère domestique ou placées sous une tutelle plus étroite de l'époux, l'absence de ce dernier crée véritablement une configuration neuve. Par ailleurs, la documentation, issue des institutions publiques, met nécessairement en avant les femmes les plus entreprenantes. Elle met aussi en lumière l'ensemble des femmes sans époux – veuves et célibataires comprises. Nombre de femmes mariées s'activent dans la sphère publique pour démêler leurs affaires personnelles sans acquérir la même visibilité. Ces nuances et réserves posées, l'absence des hommes partis servir ou combattre la Nation apparaît indéniablement comme un vecteur d'agentivité dans la vie quotidienne. Leurs femmes sont de fait situées dans le jeu politique et y participent par leurs démarches et prises de paroles sur le terrain des droits – les pétitions apparaissant comme un levier clé.

L'articulation entre absence des hommes et agentivité est beaucoup moins évidente dans le domaine de l'activisme politique. Des épouses de défenseurs de la patrie sont intégrées aux sociabilités politiques révolutionnaires sans devenir nécessairement des militantes. Dans le domaine des résistances à la Révolution, les épouses d'émigrés sont doublement visibles dans les archives de la répression par leur position de femme seule et de suspecte. Certaines interviennent effectivement comme des agents actifs des émigrés royalistes ou de la Chouannerie mais ce n'est pas tant l'absence de leurs époux que leur ancrage social et familial qui les guide dans cette voie. Seules, elles se trouvent néanmoins exposées comme personnellement responsables de leurs actes.

Il est ainsi particulièrement délicat d'évaluer dans quelle proportion l'absence de l'époux est un vecteur d'agentivité ou de mise en visibilité dans les luttes politiques. Observer comment s'engagent les autres catégories de femmes seules et les femmes mariées en présence d'époux est un contrepoint nécessaire pour ne pas surévaluer les spécificités du groupe étudié. Les diverses voies empruntées par les femmes éloignées de leurs maris pour intervenir dans l'espace public et défendre leurs droits sont aussi indissociables de la dynamique révolutionnaire. La dimension innovatrice et conflictuelle de la période multiplie les occasions d'agir dans la sphère publique et politique. La reconfiguration des pouvoirs locaux, la diffusion des lois, la définition d'un nouvel horizon juridique et de nouveaux droits comme celui de pétition, offrent aux habitants des possibilités renouvelées d'expression à l'échelle locale. Les luttes partisanes et les conflits religieux propres au contexte révolutionnaire créent par ailleurs des terrains de mobilisation ouverts aux femmes. De l'expérience collective aux trajectoires individuelles, des bouleversements socio-politiques aux fractures intimes, il importe de réinscrire les femmes éloignées de leurs maris dans un tissu social complexe où d'autres femmes expérimentent ruptures et solitudes. Dans l'attente d'éclairages inscrits dans d'autres territoires marqués par la dynamique révolutionnaire, ce vaste chantier est prometteur pour aborder la question des femmes face à l'absence en contexte de guerre et de crise politique.

Bibliographie

Baudouin (dir.), *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale*, vol. 33.

Bertaud J.-P., « La crise sociale », dans Imbert J., *La protection sociale sous la Révolution française*, Association pour l'Étude de la Sécurité Sociale, Paris, 1990, p. 205-280.

Bertaud J.-P., *La Révolution armée. Les soldats citoyens et la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, 1979.

Bloch C., « Les secours aux civils pendant la Révolution », *Revue de Paris*, vol. 3, mai-juin 1915, p. 62-82.

Collas G., « Les Jours douloureux de la femme et des sœurs de Chateaubriand (1792-1794) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 56, n°1, 1949, p. 50.

Costard M., *Le divorce en Ille-et-Vilaine sous la Révolution et l'Empire*, *1793-1816*, Mémoire de maitrise (histoire), Université Rennes 2, 2000.

Daniel H. et Dizerbo A.-H., *La Révolution dans la presqu'île de Crozon*, Quimper, Édition de l'imprimerie Cornouaillaise, 1947.

De Bellevüe, *Mémoires de la Comtesse de la Villirouët née de Lambilly (1767-1813). Une femme avocat. Épisodes de la Révolution à Lamballe et à Paris*, Paris, Just Poisson, 1902.

Dermenjian G., Guilhaumou J. et Lapied M., *Femmes entre ombre et lumière. Recherches sur la visibilité sociale (XVI^e^-XX^e^ siècles)*, Paris, Publisud, 2000.

Desan S., *The family on Trial in Revolutionnary France*, Berkeley, University of California Press, 2004.

Desan S., « Pétitions de femmes en faveur d'une réforme révolutionnaire de la famille », *Annales Historiques de la Révolution Française*, n°344, 2006, p. 27-46.

Dessertine D., *Divorcer à Lyon sous la Révolution et l'Empire*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1981.

Dubois J., « Les secours aux parents des défenseurs de la patrie dans le district de Bar-Sur-Ornain (1792-an V), *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 9, 1921, p. 50-66.

Dunne J., « Quantifier l'émigration des nobles pendant la Révolution française : problèmes et perspectives », dans Martin J.-C., *La Contre-Révolution en Europe*, *XVIII^e^-XIX^e^ siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 133-141.

Dupuy R., *La noblesse entre l'exil ou la mort*, Rennes, Ouest-France, 1988.

Faijean S., *Les suspectes en Ille-et-Vilaine*, *entre passivité et activisme*, *histoires de femmes : la contre-révolution au féminin ? (septembre 1793-mars 1795)*, Maîtrise en histoire, Université Rennes 2, 1996.

Fauré C., « La prise de parole publique des femmes sous la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n°344, 2006, p. 3-4.

Godechot J., *La Contre-Révolution*, *1789-1804*, Paris, Presses universitaires de France, 1961.

Godineau D., *Citoyennes Tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1988

Godineau D., « Le vote des femmes pendant la Révolution française » , dans Viennot E., *La Démocratie "à la française" ou les femmes indésirables*, Paris, Publications de l'Université Paris 7, 1996, p. 199-211 (version actualisée [en ligne] http://revolution-francaise.net/2008/03/12/215-privees-notre-sexe-droit-honorable-donner-suffrage).

Guillou A. et Rébeillon A. (dir.), *Département d'Ille-et-Vilaine. Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, *districts de Rennes et de Bain*, Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française publiés par le ministère de l'Instruction Publique, 1911.

Imbert J., « Vers le redressement, le Directoire », dans Imbert J., *La protection sociale sous la Révolution française*, Association pour l'Étude de la Sécurité Sociale, Paris, 1990, p. 487-491.

Laperche-Fournel M.-J., « Terreur, émigration et divorce à Nancy en l'an II », *Les Cahiers lorrains*, n°4, 1993, p. 253-266.

Lévis G., *Écrire la Révolution : 1784-1795. Lettres à Pauline*, correspondance présentée et annotée par Claudine Pailhès, Cahors, La Louve Éditions, 2011.

Lhote J., « Le divorce et les femmes d'émigrés à Metz sous la Terreur », *Les Cahiers lorrains*, n°2, 1972, p. 42-48.

Mabo S., « Cacher les prêtres réfractaires sous la Révolution française : un engagement prioritairement féminin ? », *En Envor*, *revue d'histoire contemporaine en Bretagne*, n°8, été 2016.

Mabo S., « Femmes engagées dans la chouannerie : motivations, modalités d'actions et processus de reconnaissance (1794-1830) », *Genre et Histoire*, n°19, 2017 [en ligne] https://journals.openedition.org/genrehistoire/2687.

Mabo S., « L'autre Bretonne : l'habituée des clubs et des fêtes révolutionnaires (1789-2015) », *Mémoires de la SHAB. Actes du congrès de Quimperlé*, t. 95, 2017, p. 263-288.

Masse P., « Les soucis d'une femme d'émigré », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers*, t. II, 4e série, 1954-2e semestre, p. 693-715.

Rance K., « La Contre-Révolution à l'œuvre en Europe », dans Martin J.-C., *La Révolution à l'œuvre : perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

Rives méditerranéenne, numéro spécial « *Agency* : un concept opératoire dans les études de genre ? », n°41, 2012.

Vilsalmon M., *La noblesse bretonne dans l'arrondissement de Saint-Brieuc, entre « douceur de vivre » et émigration*, Master en histoire, Université Rennes 2, 2007.

Solenn Mabo
Maîtresse de conférences en histoire moderne,
Université Rennes 2, Tempora, France

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels

CC BY SA

ABSENCE DES HOMMES ET *EMPOWERMENT* DES FEMMES DE MARINS (FINISTÈRE, VENDÉE)

Corinne Fortier

Ô pauvres femmes de pêcheurs ! C'est affreux de se dire :
– Mes âmes, père, amant, frère, fils, tout ce que j'ai de cher,
C'est là, dans ce chaos ! Mon cœur, mon sang, ma chair !
– Ciel ! être en proie aux flots, c'est être en proie aux bêtes.
Oh ! songer que l'eau joue avec toutes ces têtes,
Depuis le mousse enfant jusqu'au mari patron,
Et que le vent hagard, soufflant dans son clairon,
Dénoue au-dessus d'eux sa longue et folle tresse,
Et que peut-être ils sont à cette heure en détresse,
Et qu'on ne sait jamais au juste ce qu'ils font,
Et que, pour tenir tête à cette mer sans fond,
À tous ces gouffres d'ombre où ne luit nulle étoile,
Et n'ont qu'un bout de planche avec un bout de toile !

Victor Hugo, *Les pauvres gens*, 1859.

En tant qu'anthropologue, j'ai mené depuis plusieurs années des recherches de terrain en Bretagne dans le Finistère sud, notamment à Concarneau, à Tregunc, à Audierne, au Guilvinec, à Douarnenez, à Camaret-sur-Mer, à Telgruc-sur-Mer, ainsi qu'au Conquet dans le Finistère Nord, auprès de pêcheurs côtiers et hauturiers[1], et de leurs épouses. À l'occasion de la table ronde organisée à Rochefort par Emmanuelle Charpentier (Université Toulouse Jean Jaurès-Framespa)[2], j'ai fait la connaissance de femmes de marins de la Rochelle avec lesquelles j'ai conduit des entretiens approfondis[3]. À partir de cette étude anthropologique, je montrerai que la question de l'absence, cruciale dans le milieu maritime, remanie de façon inédite la hiérarchie entre les genres.

1 Les pêcheurs hauturiers partent plus de quatre jours en mer.

2 Je remercie Emmanuelle Charpentier et l'Université Toulouse Jean Jaurès-Framespa pour le prêt de la caméra ainsi que pour l'organisation de cette table ronde qui a eu lieu en parallèle du colloque coorganisé avec Benoît Grenier (Université de Sherbrooke, Québec) dont ce livre constitue les actes.

3 Je remercie Michèle Michaud, première présidente de l'Association charentaise des femmes de marins (voir Moulinier H., D*e la solitude à l'action collective – 30 ans d'histoire – L'Association charentaise des femmes et familles de marins*, La Rochelle, 2017, polycopié, 27 p.) originaire de Brest qui est la protagoniste du film *Ben oui c'est encore les femmes ! Michèle, femme de marin*, réalisé par C. Fortier en 2018 [en ligne] https://www.canal-u.tv/chaines/ehess/portraits-de-mer-en-finistere/ben-oui-c-est-encore-les-femmes, et Marie-Claude Braché, présidente actuelle de cette même association. Notons qu'il n'existe, à ma connaissance, aucune association de ce type dans le Finistère.



Matelot au ciré jaune de retour de la pêche à la sardine la nuit sur un bolincheur de Concarneau, (Photographie : Corinne Fortier).

Une femme ethnologue dans un milieu masculin

Il existe une division des rôles très tranchée entre hommes et femmes dans le monde maritime[4] qui correspond à la séparation géographique entre mer et terre, la mer étant le domaine des hommes et la terre celui des femmes. Dans ce contexte, être une femme et s'intéresser au monde de la mer constitue une première gageure.

Alors qu'on pourrait croire qu'il est plus difficile pour une femme ethnologue d'accéder au monde des pêcheurs qu'au monde des femmes de marins et bien c'est le contraire qui se produisit. Car quoique mon statut de femme anthropologue me permette de côtoyer autant les espaces masculins que féminins d'une société, je n'en reste pas moins femme, suscitant une véritable méfiance des femmes de marin qui sont implicitement convaincues que je ne devrais pas m'aventurer seule dans des milieux masculins.

Compte tenu de cette jalousie féminine, il m'était moins difficile de partir en mer pour la journée avec des hommes sur un bateau de pêche, que d'être reçue par leurs épouses à leur domicile pour réaliser un entretien. Plusieurs pêcheurs côtiers, notamment de Concarneau, m'ont admise à bord sans me poser aucune question, ce qui est le propre de l'hospitalité, selon Jacques Derrida[5]. Le bateau est en effet le domaine des hommes et ils n'ont pas à demander l'autorisation à leur épouse pour y accueillir qui ils le souhaitent.

4 Guichard-Claudic Y., *Éloignement conjugal et construction identitaire. Le cas des femmes de marin*, Paris, L'Harmattan, 1999.

5 Derrida J., *De l'hospitalité. Annie Dufourmantelle invite J. Derrida à répondre*, Paris, Calmann-Lévy, 1997.

Similairement à mon expérience de femme dans le milieu maritime, Scarlette Le Corre[6] du Guilvinec, connue pour être une des rares femmes pêcheurs du Finistère et plus largement de France, souligne qu'elle n'a jamais subi de remarque sexiste de la part des marins dont elle est même devenue la porte-parole[7], mais qu'elle a souffert de la « méchanceté » et de la « jalousie[8] » des femmes qui n'admettaient pas qu'elle transgresse le rôle de « femme au foyer[9] » qui lui avait été assigné en pratiquant la pêche, activité masculine qui l'amenait à fréquenter des hommes, et donc éventuellement leur mari.

Contrôle des femmes sur les hommes

Il m'a donc été plus facile, en tant que femme, d'approcher des pêcheurs que leurs épouses, et lorsque je rencontrais ces dernières par l'intermédiaire de leur mari, elles avaient tendance à affirmer qu'elles n'avaient rien à dire. Même si j'essayais de les convaincre que leur expérience était importante et méritait d'être rendue visible, elles avaient intégré le fait que seule la vie « héroïque » de leur époux était digne d'intérêt et non leur vie de femme.

Les femmes de marin étaient très méfiantes par rapport au fait que j'interroge des hommes sans être moi-même accompagnée par un homme. Je représentais à leurs yeux un danger comme si je pouvais leur voler leur époux, et il était absolument impossible de s'entretenir avec lui en dehors de leur présence. L'épouse gérait les contacts de son mari, répondant au téléphone à sa place et décidant de ses rendez-vous. En outre, la plupart des marins rencontrés ne possédaient pas de mail personnel mais partageaient un mail commun avec leur conjointe.

L'attitude de ces femmes à l'égard de leur époux en ce contexte est plus généralement caractéristique de la surveillance qu'elles exercent à son égard. Les pêcheurs avaient intégré cette contrainte puisque lorsque je les sollicitais pour un entretien, la plupart me répondaient qu'ils devaient demander l'accord de leur épouse. Lorsqu'elles acceptaient que je rencontre leur mari à leur domicile, elles contrôlaient son temps de parole et l'interrompaient si celui-ci avait tendance à déborder. Elles pouvaient aussi censurer ses dires lorsqu'il se laissait aller à des confidences ou citait des événements dont elles considéraient qu'il n'aurait pas dû me parler. La représentation sous-jacente des rapports de genre en ce contexte renvoie au fait que l'homme n'est pas véritablement adulte dans la mesure où il est incapable de maîtriser sa parole, par conséquent c'est à l'épouse de mettre des gardes fous et de veiller à juguler ses débordements.

L'analyse des attitudes des femmes de marins lors de la grève de 1994 confirme cette hypothèse. Certaines femmes de Vendée que j'ai rencontrées ont accompagné leur mari dans leur déplacement protestataire au parlement de Rennes « pour que cela ne déborde pas », « qu'il n'aille pas trop loin », « qu'il ne fasse pas de casse ». Les femmes décrivent leurs époux comme des hommes impulsifs qu'elles essayent tant bien que mal de canaliser. On retrouve l'idée implicite d'hommes inaptes à dominer leurs élans que les femmes doivent refreiner. Dans cette représentation des rapports de genre, les hommes sont perçus par les femmes comme des enfants incontrôlables et les femmes par les hommes comme des mères fouettardes.

6 Je remercie Scarlette pour sa disponibilité.
7 Elle a été élue représentante du comité des pêches du Guilvinec en 1988.
8 Voir l'article de presse : « Vous attendez votre mari ? : Je suis une femme marin pêcheur, une bête curieuse », *L'obs*, *Le Plus*, 31 octobre 2014 et « Scarlette Le Corre, femme marin pêcheur sur le pont, réfractaire à la retraite », *Ladepeche.fr*, 24 septembre 2010.
9 Précisons par ailleurs que Scarlette est mariée à un marin pêcheur qui n'est plus en activité et a de grands enfants.

Inactivité des femmes de marins

Parmi les femmes rencontrées, certaines étaient filles de marins tandis que d'autres n'étaient pas issues du milieu maritime mais agricole. La division entre ces deux milieux n'est pas aussi grande qu'on peut le supposer[10]. Comme l'affirmera un pêcheur de Concarneau aujourd'hui à la retraite, l'hiver, quand ils n'étaient pas en mer, les marins finistériens « faisaient un peu le paysan » : ils possédaient jusqu'à récemment un petit lopin de terre pour cultiver des légumes, notamment des pommes de terre, ainsi que quelques animaux (des poules, des lapins, un cochon) dont l'épouse s'occupait en leur absence.

La plupart des femmes ont connu leur mari au bal ou à l'occasion d'une cérémonie (mariage, communion…). À peine se sont-ils rencontrés, qu'ils ont très vite été séparés, l'homme devant « prendre la mer ». Comme dans un scénario cinématographique, il leur a dit « tu m'attends ! », elles n'ont pas répondu mais l'ont « attendu ».

On connaît la chanson de Marianne Oswald écrite et composée en 1934 par Jean Cocteau et intitulée « Mes sœurs n'aimaient pas les marins », qui décourage les femmes de s'enticher d'un marin :

> Mes sœurs n'aimaient pas les marins
> À peine ils sont venus qu'ils partent.
> Mes sœurs n'aimaient pas les marins
> Ils font vivre dans le chagrin
> Et les suivre sur une carte.
> Mes sœurs n'aimaient pas les marins
> Nous n'avons pas vu ce qu'ils vivent.
> Mes sœurs n'aimaient pas les marins
> Je les aimais et je les crains car ils n'aiment que leur navire.
> Mes sœurs n'aimaient pas les marins.

Les femmes qui ne sont pas issues du milieu maritime, pensaient qu'elles n'épouseraient jamais un marin, jusqu'à ce qu'elles rencontrent leur mari. La formule de dénégation qu'elles emploient : « Jamais je ne me marierai avec un pêcheur mais … », témoigne au niveau inconscient de l'image fantasmée que représente le marin, image de l'homme héroïque qui brave la tempête et de l'homme archaïque qui, comme le chasseur, ramène de quoi subsister au foyer.

Le marin véhicule l'image d'un homme courageux, bien que de nombreuses femmes découvrent qu'il l'est beaucoup moins à terre où ce sont elles qui incarnent la force et l'autonomie. Les marins, qui ont intériorisé cette représentation dévalorisante d'eux-mêmes, le reconnaissent ; plusieurs d'entre eux me confieront explicitement : « On leur laisse tous les problèmes à terre. Sans elles, on est rien à terre ».

Beaucoup de femmes avaient déjà un métier (secrétariat, comptabilité…) lorsqu'elles ont rencontré leur époux, formation qui leur permet une fois mariée de s'occuper des comptes de leur mari et de tout ce qui concerne l'administratif à sa place, car beaucoup de marins avouent que « les papiers » ne sont pas leur fort et que si leur épouse les quittait, « ils seraient perdus ».

Celles qui ont fait le sacrifice de leur occupation professionnelle suite à leur mariage, souffrent généralement de cette inactivité et aspirent à une vie sociale qui leur permette de « ne pas tourner en rond », de « rencontrer du monde », de « sortir de chez soi », de « vivre quoi ! ».

10 Cabantous A., *Les citoyens du large. Les identités maritimes en France (XVII^e^-XIX^e^ siècles)*, Paris, Aubier, 1995.

Dans le milieu maritime et au-delà, le rôle de la femme est avant tout de se marier, d'être fidèle à son mari, d'avoir des enfants, et de bien s'occuper de son foyer.

Lors d'un entretien en présence de sa conjointe, un pêcheur à la retraite dira que les femmes de marins avaient « la belle vie » puisque tandis que leurs maris trimaient et rapportaient de l'argent, celles-ci restaient à la maison à ne rien faire. Son épouse qui demeurait jusqu'alors silencieuse, l'a immédiatement contredit lui rappelant le travail invisibilisé des femmes : « Frotte par-ci, frotte par-là ! ».

La maison d'une femme de marin se doit d'être impeccable puisqu'elle est censée n'avoir aucune autre activité que de s'occuper de son foyer. Un intérieur désordonné témoignerait d'un laisser-aller douteux : à quoi emploie-t-elle son temps en l'absence de son mari dans la mesure où l'épouse n'a rien à faire d'autre qu'astiquer encore et encore ?

L'homme à la maison ne partage aucun des travaux domestiques dévolus aux femmes, surtout qu'il doit lui-même vaquer à des tâches similaires sur le bateau comme faire la cuisine, vider le poisson, laver et ranger le pont… Aussi, à terre, cela lui semble normal « qu'il soit en vacances » comme disent ironiquement les femmes. Elles se chargent donc de tout préparer (courses, ménage…) afin qu'il puisse trouver à son retour le « repos du guerrier ».

Mais le « repos du marin » ne coïncide pas avec celui de son épouse qui doit s'occuper, à son arrivée, de nettoyer ses vêtements qui, selon l'expression d'un pêcheur, « puent le bateau », soit un mélange d'odeur de gas-oil, de poisson et de sueur ; certes aujourd'hui la machine à laver facilite le lavage, mais autrefois il fallait faire bouillir le linge, le rincer, et souvent le réparer.

Une fois ces tâches accomplies, l'épouse prépare le « sac du marin » pour la prochaine marée. Un pêcheur de Concarneau me confiera que son épouse cachait des petits mots d'amour dans le linge qu'il emportait à bord afin qu'il pense à elle et tienne bon. Certaines ajoutent dans le portefeuille de leur mari un porte-bonheur comme un brin de muguet ou un porte clé de Saint Joseph afin qu'il ne lui arrive rien. Le folkloriste Paul Sébillot relate qu'au Cap Sizun les femmes faisaient porter à leur époux un sachet magique, nommé *louzou* en breton, qui les préservait du mauvais œil et leur portait chance à la pêche[11]. Et il n'était pas rare qu'une petite statuette de Saint-Anne[12] soit embarquée à bord par le patron ou par l'équipage dans leur couchette.

Certaines femmes vendent le poisson à l'arrivée du bateau[13] – c'est le cas encore aujourd'hui au Conquet et à Concarneau notamment – activité qui leur permet de socialiser tout en aidant leur conjoint. De nos jours, celui-ci peut même tenir son épouse informée de ce qu'il a pêché grâce à son téléphone portable afin qu'elle anticipe et répartisse les commandes à son retour.

11 Sébillot P., *Le Folklore des pêcheurs*, Paris, L'ancre de marine, 1900 réed. 1997, p. 220-221.

12 Au sujet de la dévotion pour la Vierge en Bretagne, voir les films *Les marins sont de grands secrets*. *André, fils de pêcheur de Douarnenez* [en ligne] https://www.canal-u.tv/chaines/ehess/portraits-de-mer-en-finistere/les-marins-sont-de-grands-secrets et *Marjatta l'éblouie*, C. Fortier, respectivement en 2018 et 2017.

13 Beaucoup de femmes de marins travaillaient en ville dans les conserveries de sardine en tant que « friturières » notamment à Douarnenez, à Camaret, à Concarneau et à la Rochelle avant le déclin de ces usines. À Douarnenez celles qu'on nomme les *Penn sardin* furent le moteur d'une grève de 1924 pour l'amélioration de leur salaire, grève qui fut suivie par leurs maris, la plupart du temps marins pêcheurs (Martin A.-D., « Les femmes et l'argent dans la société douarneniste de la première moitié du XX^{e} siècle », dans *Le pays de Douarnenez de la fin du Moyen-Âge à nos jours*, *Mémoire de la ville*, n° 25, 1995, p. 63-69).

Cette activité des femmes de marin est ancienne, une veuve du Conquet[14] me parlera fièrement du poisson pêché par son mari qu'elle décrira comme un homme « fort ». Elle écarquillera les yeux lorsqu'elle évoque le fait qu'elle allait le proposer à Brest ou dans les fermes avoisinantes aux paysans réunis pour des travaux collectifs, et qu'elle partait également vendre, lorsque c'était la saison, des homards et des araignées de mer, à des particuliers ou à des restaurants pour des cérémonies (baptêmes, communions, mariages).

Elle s'exclamera : « C'est moi qui dirigeais ! ». Vendre le poisson c'est en effet contrôler l'argent de la pêche et détenir un pouvoir sur celui qui en est à l'origine, soit le mari. Les rôles de genre sont clairement établis, l'homme pourvoit à la subsistance de la famille et la femme la gère. Si la mer est le domaine des hommes, tout ce qui concerne le domaine du social et de l'économique est celui des femmes.

L'arrivée du marin et de la paye

Avant que l'armement n'établisse au début des années 1970 des fiches de paie au marin pêcheur, beaucoup de femmes attendaient impatiemment le retour de leur mari apportant la paye qui leur permettait de survivre, et elles redoutaient en même temps ce moment, de peur que celui-ci ne boive rapidement l'argent gagné une fois arrivé au port.

En effet, sitôt débarqués les marins allaient partager le montant de la pêche dans un bar. Dans certains ports comme Camaret, les débits de boissons étaient si nombreux qu'on disait, de façon exagérée, qu'il y avait autant de bars que de bateaux. Chaque bateau avait son bar attitré et une fois sa part reçue, chacun offrait sa tournée, le patron tout d'abord puis ensuite les membres de l'équipage.

Sur le bateau, l'alcool était rationné et ils n'avaient généralement droit à « l'apéro » qu'après avoir fait « un bonne levée ». Arrivés au port après une marée exténuante, les marins allaient se détendre au comptoir, l'alcool participant de la sociabilité masculine. Surtout, le bar constituait pour ces hommes un espace transitionnel entre le bateau et la maison : ils étaient désormais à terre mais toujours dans un espace masculin où ils pouvaient blaguer et parler de pêche avant de retrouver l'espace féminin du foyer où une toute autre réalité les attendait.

Bien que le « troquet », lieu masculin par excellence, ne soit pas un endroit fréquentable pour une femme, certaines allaient « récupérer le mari » lorsque celui-ci tardait à revenir de peur qu'il ne dépense « en tournées » l'argent gagné, l'interpellant de cette manière : « Il est temps de rentrer ! Qu'est-ce que tu restes à faire là ? ». Les femmes accaparaient alors la paye, qui était jusqu'à la fin des années 1960 en liquide, et il n'était pas rare qu'une fois rempli leur sac à main de cette manne, elles partent illico faire des courses, en profitant pour rembourser d'éventuels crédits ou « ardoises » contractés avec des commerçants.

Une femme me confiera qu'elle avait la chance à chaque marée de récupérer la totalité de la paye de son mari, sauf la godaille, soit une partie de la pêche qui n'est pas mise en vente par le patron mais donnée aux membres de l'équipage, dont une portion est le plus souvent ramenée à la maison pour la consommation familiale et une autre vendue pour se constituer un petit pécule. Cette femme dira que la godaille constituait l'« argent de poche » de son époux, expression qui témoigne d'une certaine infantilisation de ce dernier alors même qu'il jouait son

14 Elle est la protagoniste du film *C'est moi qui dirigeais ! Femme de marin du Conquet*, C. Fortier, 2018 [en ligne] https://www.canal-u.tv/chaines/ehess/portraits-de-mer-en-finistere/c-est-moi-qui-dirigeais-femme-de-marin-du-conquet.

rôle viril et archaïquement valorisé de pourvoyeur d'argent. Hormis cet « argent de poche » qui lui était concédé, il n'avait aucun droit de regard sur l'argent qu'il avait gagné.

Fruit du dur labeur du marin, la paye est totalement gérée par l'épouse qui tient les cordons de la bourse[15]. Et c'est à sa femme que le mari doit demander de l'argent lorsqu'il en a besoin comme un enfant le ferait avec sa mère. La femme, épouse ou mère est à cet égard toute puissante : de même que, jeune, le mousse donne l'argent qu'il a gagné à sa mère, une fois marié, qu'il soit matelot ou patron, il le confie à son épouse ; comme le dira un pêcheur[16] : « On travaillait pour elles ».

Un témoignage d'une fille de marin de Douarnenez montre comment certains marins rusaient pour conserver une petite partie de la paye et ne pas tout confier à leur épouse :

> « C'est ma mère qui tenait la bourse, c'est pas mon père. Quand mon père ramenait l'argent à la maison, il le donnait à ma mère. Ma mère le mettait dans l'armoire. Quand il avait besoin de quelque chose, il demandait. Quand il touchait sa part, il trichait ! Il gardait un peu… Quelquefois il disait qu'il avait besoin d'acheter des hameçons s'il voulait payer un coup à un copain. Mais ma mère chipait toujours un peu quand il avait bu un coup. Une fois que mon père était dans son lit, elle fouillait dans ses poches[17] ».

L'époux est réduit au rôle de pourvoyeur d'argent sans pouvoir en disposer. Là encore c'est la représentation selon laquelle l'homme est irresponsable, et en l'occurrence incapable de gérer l'argent de la pêche, qui fonde la mainmise de l'épouse sur ce capital. Les marins ont généralement intériorisé cette représentation et considèrent que « les femmes s'occupent de l'argent à bon escient ». Certaines disposent d'une très grande autonomie dans l'administration de ce capital, pouvant le placer dans des biens immobiliers sans même demander l'avis de leur époux.

Il est vrai que la gestion du budget est cruciale dans la mesure où les revenus sont aléatoires, les marins, à l'exception de la pêche industrielle, ne recevant pas de salaire fixe mais « une part » de la vente du poisson pêché, part qui varie selon la réussite de la pêche. Aussi faut-il savoir être économe pour compenser les moments où la pêche est moins bonne ainsi que les périodes de mauvais temps où les marins ne sortent pas en mer.

En ce domaine, certaines femmes de marin ne sont pas totalement exemplaires aux yeux des autres femmes, ayant tendance, selon l'expression employée, à « allonger les pieds plus loin que leurs draps », soit à dilapider l'argent gagné suite à une très bonne marée dans des dépenses jugées somptuaires, comme refaire leur salon en merisier ou s'acheter un piano à queue dont elle ne savent pas jouer mais qui sont autant de signes extérieurs de richesse, se retrouvant, le mois suivant, après une marée exécrable, à « avoir du mal à payer leur facture d'électricité » faute d'avoir été prévoyante.

Il n'existe pas de véritable solidarité entre femmes de pêcheurs, puisque c'est à chacune de s'occuper de son foyer et de ses enfants en demandant le moins possible d'aide autour d'elle, sauf éventuellement à leur mère ou à leur sœur. En cas de difficulté financière, certaines épouses se retrouvent seules à porter le poids des problèmes sur leurs épaules. La dépendance économique pour celles qui ne travaillent pas est souvent totale, comme le montre le témoignage tragique

15 C'est le cas également dans d'autres catégories sociales comme les ouvriers et les artisans ; Clair I., *Sociologie du genre*, Paris, A. Colin, 2015.

16 Il est le protagoniste du film *Le danger y a toujours ! Thomas, pêcheur de Penmarc'h*, C. Fortier, 2018 [en ligne] https://www.canal-u.tv/chaines/ehess/portraits-de-mer-en-finistere/le-danger-y-a-toujours-thomas-pecheur-de-penmar-ch.

17 Martin A.-D., *op. cit*.

d'une femme qui a vécu quatre semaines sans argent avant que son époux ne revienne de pêche : « Mon mari il mange à bord du bateau, mes enfants à la cantine, mais moi ? »[18].

Des pères absents

Du fait de leur absence, les hommes partis en mer ont tendance à se désintéresser des décisions familiales, y compris de celles liées à leur progéniture. Souvent absents dès la naissance de leur enfant, les femmes accouchent toutes seules. Il est suggestif qu'on appelle les femmes de pêcheurs en breton *drouzivi*, soit des « filles-mères[19] », comme si leur enfant n'avait pas de père.

Un fils de pêcheur de Camaret dont le père était un « mauritanien » qui, de la fin des années 1970 à la fin des années 1980, pêchait la langouste durant cinq mois sur le banc d'Arguin, me racontera qu'il avait appelé son père « tonton » la première fois qu'il l'avait vu. L'amour de son père lui a manqué, et il me confiera avoir reproduit avec ses enfants la relation qu'il a connue avec son père. Il me montrera les cadeaux merveilleux (carapace de tortue[20], peau de crocodile…) que son père ramenait des destinations lointaines où il allait pêcher (Mauritanie, Tenerife), autant de preuves d'amour s'il en est. Donner à son bateau le prénom de son épouse, comme la *Janine*, ou de ses enfants, tel le *Roger-Madeleine* qui couple le prénom du fils et de la fille dans l'ordre de naissance, constitue également une marque d'affection dans le milieu maritime.

J'ai interrogé des fils ou filles de marins pêcheurs qui m'ont confié, devenus adultes, que s'ils étaient heureux de voir leur père arriver à la maison, ils étaient tout autant satisfaits de le voir repartir. Ce sentiment est typique de la jalousie œdipienne des enfants à l'égard de leur père qui ont envie de garder leur mère pour eux tout seuls. C'est notamment le cas lorsque l'enfant occupe en son absence la place du père dans le lit conjugal, sans que la mère ne perçoive le caractère potentiellement incestueux d'une telle situation.

Généralement, quand les épouses de marin convoquent la présence du père dans leur discours c'est surtout pour se faire obéir de leur enfant : « Qu'est-ce que papa dirait s'il vous voyait… » ou « quand votre père va venir, je vais lui dire ce que vous avez fait comme bêtise… ». Une telle menace peut en outre avoir un effet négatif sur les enfants, développant une image punitive de leur père alors que celui-ci une fois à terre ne fait généralement pas montre d'autorité sur ses enfants le peu de temps qu'il passe avec eux. Cette représentation entretenue par la mère les empêche de connaître réellement leur géniteur d'autant plus que celui-ci exprime rarement ses sentiments à leur égard, et ce n'est dans l'après-coup, notamment lorsque celui-ci devient grand-père qu'ils se rendent compte, en l'observant avec ses petits-enfants, qu'ils ont vécu une bonne partie de leur vie avec une idée fausse de leur père.

Les enfants ont parfois du mal à nouer une relation intime avec leur père, certes parce qu'il est souvent absent, mais aussi parce que leur mère fait parfois écran à leur relation. Ce qui est réellement en cause est moins l'absence du mari que le fait que son épouse maintienne sa place de père, notamment en parlant de lui positivement, en n'autorisant pas les enfants à dormir dans le lit conjugal, et en le laissant s'occuper d'eux quand il est présent.

18 L'histoire de cette femme est rapportée par Michèle Michaud dans le film *Ben oui c'est encore les femmes ! Michèle, femme de marin*, *op. cit*.

19 Voir le témoignage de Liliane Gloaguen de Saint-Guénolé près de Penmarc'h, diffusé en 1982 sur FR3, *Une femme de marin* (2,24 mn) mis en ligne par l'INA, « L'ouest en mémoire » http://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/fiche-media/Region00424/une-femme-de-marin.html.

20 Ce type de carapace de tortue ramené par les pêcheurs de Douarnenez et de Camaret qui allaient pêcher en Mauritanie est visible dans le film *Les marins sont de grands secrets*. *André, fils de pêcheur de Douarnenez*, *op. cit*.

Tandis que certaines femmes valorisent leur époux dans ce qu'il sait faire quand il est à la maison (réparer un vélo, bricoler un jouet…), d'autres désavouent ses compétences ; ainsi, à un homme qui revendiquait son autorité vis-à-vis de son enfant qui ne l'écoutait pas : « Mais je suis son père quand même ! », sa conjointe rétorqua : « Mais tu n'as jamais été là ! », l'argument de l'absence servant à certaines épouses à asseoir leur mainmise affective sur leur enfant.

Aujourd'hui, la situation évolue puisque de manière générale les hommes sont davantage prêts que les générations précédentes à investir leur paternité et les femmes à leur laisser cette place. Cette tendance se retrouve chez certains jeunes pêcheurs que j'ai rencontrés, qui, dès lors qu'ils deviennent père, arrêtent la pêche hauturière qui les contraint à de longues absences pour s'adonner à la pêche côtière journalière, celle-ci leur permettant de rentrer quotidiennement à la maison pour se consacrer à leur enfant. Ainsi l'épouse d'un pêcheur de Concarneau témoigne de la relation différente entre son mari et ses deux enfants, plus distante avec l'aîné qui a grandi alors qu'il pratiquait la pêche hauturière, plus proche avec le cadet qu'il voit quotidiennement depuis qu'il exerce la pêche côtière.

À l'inverse, quoiqu'absents pendant des mois, certains marins hauturiers considèrent qu'ils bénéficient de longues périodes à terre pendant lesquelles ils n'ont pas, à la différence des côtiers, à se préoccuper de leur bateau, amarré à l'étranger, ce qui leur permet de partir en vacances en famille et de s'occuper de leur enfant, notamment les conduire à l'école ou leur préparer à manger à la place de leur mère.

Autocontrôle des femmes

Du fait de leur absence, les marins entretiennent avec leur femme une relation fondée sur la confiance qu'ils ne remettent généralement pas en question pour ne pas vaciller. En revanche, la relation des femmes à l'égard de leur mari n'est pas basée sur cette même relation de confiance puisqu'il est admis que l'homme est plus sensible aux charmes du sexe opposé que l'épouse, qui elle est censée savoir contrôler sa libido sinon n'en avoir aucune. Les représentations de genre sont inverses de celles qui existent dans la société maure de Mauritanie que j'ai étudiée[21] ainsi que dans d'autres sociétés, où savoir dominer ses désirs est le propre de l'homme et non de la femme[22].

La liberté des femmes de marins ne rime pas avec la liberté sexuelle, puisque si l'homme ne peut surveiller son épouse en étant en mer, le voisinage se charge de ce contrôle social. Mais celui-ci n'est guère nécessaire puisque les femmes qui ont intériorisé les normes de fidélité exercent un autocontrôle sur elles-mêmes. Une femme de marin de Concarneau de plus de 60 ans me dira déplorer la conduite de sa belle-fille qui a trompé son fils parti en mer : « Aujourd'hui la femme de marin c'est pas comme avant, elle sort, va en boîte… ».

Parmi les critiques qu'elle adressera à sa belle-fille figure le fait qu'elle « portait des minijupes », transgressant ainsi les normes de pudeur assignées. Pudeur qui se perçoit chez les femmes de marins par l'acte de se vêtir de manière plus masculine que féminine, préférant les pantalons aux robes, et évitant les vêtements jugés aguicheurs susceptibles d'attirer les regards masculins.

La pudeur apparaît également dans leur conduite : elles ne doivent pas se montrer trop gentilles ce qui serait perçu comme une invite sexuelle, mais sérieuses et même austères. De façon similaire, avoir l'air gaie et se laisser aller à rire ou même à sourire, serait le signe d'une

21 Fortier C., « Séduction, jalousie et défi entre hommes. Chorégraphie des affects et des corps dans la société maure », dans Héritier F. et Xanthakou M. (dir.), *Corps et affects*, Paris, O. Jacob, 2004, p. 237-254.

22 Corbin A., Courtine J.-J. et Vigarello J., *Histoire de la virilité*, 3 vols. Paris, Le Seuil, 2011.

femme qui n'a pas la réserve de rigueur. À la place de la jovialité valorisée chez les femmes dans d'autres sociétés, il est de bon ton que les femmes de marins manifestent une certaine dureté, ne devant jamais montrer leurs émotions. Cette exigence d'autocontrôle n'est pas la même du côté masculin puisque les hommes sont supposés être incapables de maîtriser leurs affects, croyance qui sert à légitimer le contrôle exercé sur eux par les femmes.

La radio de l'angoisse

Les femmes accompagnent généralement leur mari au quai lorsqu'il part pour plusieurs jours et attendent de ne plus le voir à l'horizon pour s'en retourner – au sens de lui tourner le dos et de retourner chez soi – comme si elles lui signifiaient : « Je penserai à toi quand tu ne seras plus là, quand tu seras perdu de vue » au sens étymologique de ne plus voir et donc de ne plus être objet d'attention.

Quand leurs époux sont en mer, les femmes sont suspendues dès le matin à la radio[23] afin d'écouter les nouvelles maritimes, craignant l'annonce que le bateau où navigue leur mari soit « en cap » (à l'arrêt) suite à la tempête, ou même « démâté », ce qui augure d'une triste nouvelle. Les femmes qui sont elles-mêmes filles de marins connaissent les risques d'accident et « vivent avec », comme elles disent pudiquement, tandis que celles qui ne sont pas originaires du milieu maritime sont plus angoissées. C'est le cas d'une femme de Concarneau dont l'angoisse était si grande qu'elle a cru entendre le prénom de son mari alors que la radio signalait un accident de mer, avant de s'évanouir de soulagement en apprenant auprès des affaires maritimes qu'elle s'était trompée.

Le dicton « femme de marin, femme de chagrin » signale l'horizon d'attente de ces femmes et le risque de veuvage. La radio représente pour elles un moyen d'être rassurées quand l'information n'est pas censurée pour ne pas les alarmer. Ainsi une femme de la Rochelle[24] racontera avoir entendu un jour à la radio un patron dire : « J'ai vu tel bateau – elle cite le nom – partir les mâts en avant », ce qui signifie qu'il l'a vu couler, avant que la retransmission ne soit brutalement interrompue.

Devant embarquer sur ce bateau en tant que mécanicien avant d'en être empêché, son mari échappa à ce naufrage qui coûta la vie à quatre marins. Traumatisé par ce coût du sort qui n'épargna pas ses amis, il tomba dans une profonde dépression. Son épouse voulut lui faire arrêter le métier mais il refusait catégoriquement, répétant : « Si tu fais ça, je suis fini ! ». Il est de nouveau reparti, la mer, malgré le danger, représentant toute sa vie.

Avant l'apparition du téléphone portable ou d'internet, les femmes, en se rendant à l'armement, pouvaient faire passer un message au moyen de la radio VHF qui servait à communiquer entre bateaux. Beaucoup de marins expriment leur regret de ne pas avoir assisté à la naissance, au baptême ou à la communion de leur enfant, s'arrangeant en revanche pour ne pas manquer leur mariage, mais leur plus grand regret réside dans le fait de n'avoir pu être présents au décès d'un de leur proche, parent ou ami, tout en ajoutant avec résignation : « C'est triste à dire, mais c'est le métier ! ».

L'hospitalisation urgente d'un enfant peut exceptionnellement retenir un marin à terre ; ainsi, une femme de Camaret dont l'époux, mécanicien sur un thonier, partait quatre mois en mer et restait deux mois à terre, insista pour qu'il demande à l'armement d'assister à l'opération à cœur ouvert de sa fille, ce qui lui fut accordé.

23 Il s'agit des ondes maritimes telle *Radio Conquet*.
24 Il s'agit de Michèle Michaud dans le film *Ben oui c'est encore les femmes ! Michèle, femme de marin*, *op. cit*.

Aujourd'hui, grâce au téléphone portable pour les côtiers ou le téléphone satellite pour les hauturiers, la communication à bord est plus aisée, même s'il est difficile d'avoir une conversation intime sur un bateau. Sur les grands navires de pêche qui partent durant des mois, les marins utilisent le mail et même Skype pour communiquer par ordinateur interposé avec leur épouse et leurs enfants, ce qui les propulse au moins virtuellement dans l'intimité de leur foyer.

Les pêcheurs hauturiers qui naviguent au long cours, partagent la problématique de l'enfermement et de l'absence que connaissent les prisonniers, aussi la question de la communication avec leur conjointe est cruciale afin de « savoir ce qui se passe à la maison et ne pas gamberger ». Souvent le rituel de l'appel téléphonique est fixé une fois par semaine, par exemple le dimanche. Ne pas avoir des nouvelles de son épouse peut conduire certains marins à l'anxiété sinon à la dépression, ayant peur que celle-ci ne les trompe ou ne divorce, ce qui arrive aujourd'hui davantage qu'hier.

Un pêcheur de Camaret qui part pêcher le thon aux Seychelles pendant trois mois me disait que chaque matin il attendait avec impatience le mail de sa femme qui lui décrivait ce qui se passait à la maison. Il était par ailleurs content de recevoir des mails de ses enfants qu'il lui arrivait de relire quand il avait leur nostalgie. Bien que le rythme de travail sur le bateau soit très intense, il écrivait tous les trois jours à son épouse, « trouvant toujours quelque chose à lui dire même s'il ne se passe pas grand-chose à bord ». Il a par ailleurs accroché dans sa cabine une photo de Camaret ainsi que certains objets-souvenirs offerts par ses enfants, un cadre fabriqué par sa fille et un calendrier de l'équipe de foot de son fils, qui les rendent présents.

Veuves et infortunes de mer

Lorsque le mari revient de mer, il se confie peu à son épouse. À la question de cette dernière : comment ça s'est passé ? Il lui répond : « On a pêché, tout va bien ! ». Les marins ne parlent guère de leurs infortunes de mer et de leurs difficultés à bord, sans doute par pudeur mais aussi parce que ne pas se plaindre participe de la construction de leur virilité. En outre, un des principes du marin est le suivant : « Ce qui est à bord reste à bord », donc même s'il existe des conflits avec le reste de l'équipage et notamment son patron, ou qu'il ait été témoin ou victime d'un accident ou d'humiliations, il est censé ne pas en rendre compte.

Une femme me racontera qu'en allant chercher son époux de retour de mer, elle remarquera qu'il était accidenté. S'inquiétant de son état, il lui répondit : « J'ai des côtes cassées, ne cherche pas pour l'instant ». Elle n'insistera pas et se contentera de prendre rendez-vous chez le médecin. Et, ce n'est que bien longtemps après, dans l'après-coup, qu'elle apprendra ce qui s'est passé par les épouses des autres membres de l'équipage. Un marin me confiera : « Il faut vraiment tomber physiquement pour dire à sa femme qu'on est malade, on a ce qu'on a, on se plaint pas, il faut savoir souffrir en silence ».

La plupart des pêcheurs que j'ai rencontrés avaient connu un accident de mer mais ils n'en faisaient pas état ou de façon très laconique : « Je suis tombé deux fois à l'eau en ciré et en botte en mars, donc il fait froid[25]... Ils ont réussi à me récupérer, je n'ai plus été me baigner depuis ». Une femme m'avouera que son mari avait assisté à un accident où un matelot, après être passé par-dessus bord, était mort d'hypothermie, mais il ne lui en avait jamais parlé et elle savait qu'elle ne pouvait évoquer ce souvenir douloureux avec lui. Une autre femme me dira qu'elle

25 Le ciré et les bottes qui protègent les marins des intempéries peuvent aussi les faire couler s'ils tombent à l'eau, ainsi existe-t-il aujourd'hui des vêtements à flottabilité intégrée. La référence au froid tient au fait que, même repêchés, beaucoup de marins meurent d'hypothermie compte tenu de la température de l'eau.

a plusieurs fois entendu son défunt époux raconter que, lors de son premier embarquement à 14 ans, il avait eu peur en voyant un homme « tomber à l'eau », mais cela ne l'avait pas empêché d'en faire son métier.

Les marins ne révèlent pas les traumatismes qu'il ont subis à bord du bateau, de même que les femmes de marins ne parlent jamais du fait d'avoir perdu un époux ou un fils en mer, c'est une question de retenue dans un milieu où l'on ne montre pas ses sentiments y compris sa douleur. Or, on sait la difficulté pour les épouses ou les mères à faire le deuil d'un « péri en mer[26] » dont le corps n'a jamais été retrouvé[27], et dont l'âme est censée errer au-dessus de l'océan avec les goélands comme l'évoque la chanson de Damia[28] :

> Ne tuez pas le goéland
> Qui plane sur le flot hurlant
> Ou qui l'effleure,
> Car c'est l'âme d'un matelot
> Qui plane au-dessus d'un tombeau
> Et pleure... pleure !

En raison de cette croyance ainsi que par fidélité envers leur époux, jusqu'à récemment les femmes dont les maris ont péri en mer ne se remariaient pas. Par solidarité, avant que la « caisse de secours aux familles de péris en mers » ne soit créée en 1947, dans certains ports bigouden ou à Douarnenez, les veuves avaient droit à une demi part de la pêche sur le bateau où leur mari avait navigué. Le bateau embarquait les filets que la veuve avait séchés, tannés et ramendés elle-même. Les bateaux identifiaient les filets à bord par le fait qu'ils portaient un flotteur en liège sur lequel figurait le nom du propriétaire.



Flotteur en liège avec inscription du nom du propriétaire, Guilvinec, 1942 (Photographie : Corinne Fortier).

26 Son nom figure sur la stèle des péris en mer du port auquel un hommage est rendu chaque année.

27 À ce sujet voir Fortier C., « À corps perdus. Migrants, marins et bateaux naufragés : entre conscientisation et esthétisation », dans Fortier C. (dir.), *Les migrants, ces nouveaux héros. Quête de l'ailleurs, quête de soi, et créations filmiques*, *Science and Video. Des écritures multimédia en sciences humaines*, n° 9, 2019 [en ligne] https://scienceandvideo.mmsh.fr/9-4/.

28 Cette chanson a été écrite par Lucien Boyer en 1905.

À Camaret, on proposait aux veuves une licence de bar afin qu'elles puissent faire vivre leurs enfants. Il peut paraître paradoxal que des veuves tiennent des bars de marins, mais elles savaient refreiner ceux qui buvaient trop, leur donnant un coup de torchon mouillé si nécessaire. En même temps, le fait d'évoluer dans un milieu masculin n'épargnait pas la réputation de ces femmes qui faisaient l'objet d'allusion sexuelle quel que soit leur âge.

Absence de dialogue

Le temps des femmes de marins est rythmé par les « marées » de leur mari, celui-ci pouvant rentrer de mer n'importe quel jour[29] et n'importe quelle heure, même de nuit. Certaines femmes parlent avec nostalgie de ce moment de retrouvailles[30] et du goût inoubliable du « baiser salé » de leur mari revenu de mer[31].

À leur retour, les femmes racontent à leur conjoint ce qui s'est passé, mais ceux-ci sont tellement épuisés que ces nouvelles ne les intéressent guère. Même à terre, l'esprit des marins demeure en mer[32] ; une femme me dira qu'une fois arrivé, son époux ne « débarquait pas dans sa tête », pensant toujours à ce qu'il avait à faire sur le bateau : laver le pont, repeindre le bateau, régler des problèmes mécaniques, préparer les vivres et le gas-oil, ramender les filets ou réparer les casiers… Certaines sont excédées par le fait de ne pas avoir de vie de famille quand leur mari est à terre, comme le montre le cas d'une femme vendéenne qui interpella ainsi son époux : « Tu devrais acheter une toile de tente, tu dormirais sur le quai ! ».

Lorsque les pêcheurs débarquent trois jours après quinze jours de mer, il reste peu de temps pour la vie de couple, puisque le premier, ils dorment ou « piquent leur bonite », et à peine ont-ils eu le temps le deuxième jour de se retrouver en famille, que le troisième, ils se préparent à partir. Pour ceux qui partent trois mois en mer et restent huit semaines à terre, il leur faut une semaine pour récupérer du décalage horaire et de la fatigue.

Une femme racontera que son conjoint quand il revenait de mer était à l'état de « loque » et dormait « 48 heures non-stop ». Elle se souvient qu'au retour de sa première marée, elle lui avait pris les mains et avait été surprise de constater qu'elles étaient abimées et avaient doublé de volume. Elle emploie le pronom impersonnel « ça » pour témoigner de la déshumanisation de son conjoint conséquemment aux rythmes de travail éprouvants et au manque de sommeil sur le bateau : « Quand ça rentre, ce n'est pas une personne mais c'est une chose, un zombie, un animal : ça mange et ça file direct au lit ».

Un marin me racontera qu'il lui arrivait de ne pas dormir 72 heures de suite en mer tellement les cadences étaient soutenues : « On voyait la couchette mais on avait pas le droit de dormir, combien de fois je la regardais en me disant, pourvu que je puisse me reposer au moins une demi-heure ! » ; aujourd'hui à la retraite, un de ses plus grands plaisirs consiste à faire la sieste quotidiennement, rattrapant ainsi les heures de sommeil perdues.

29 Leur « week-end » n'est pas celui des « terriens » comme le soulignera Marie-Claude Braché.

30 C'est par exemple le cas dans le documentaire de Frédéric Odye, *Les veilleuses de chagrin* (2015).

31 C'est le cas dans le documentaire audio *Souvenirs de femmes de marins* de Daniel Mermet sur France Inter (22 octobre 1993), mis en ligne par l'INA dans lequel témoignent trois femmes de marins âgées de plus de 80 ans à Tréboul près de Douarnenez http://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/fiche-media/Region00866/souvenirs-de-femmes-de-marins.html.

32 Un pêcheur, dans le documentaire de Séverine Vermersch, *Dans leurs yeux* (2016), relate aussi ce décalage avec son épouse lorsqu'il revient de marée : « On était toujours décalés tous les deux, moi j'avais toujours à l'esprit mes histoires de pêche, et elle, était dans le concret et le familial et j'avais du mal à être en parallèle avec elle à ce niveau-là ».

La question du partage du lit[33] est par ailleurs symptomatique, beaucoup de femmes n'arrivant pas à dormir avec leur conjoint de retour à la maison tellement il « sue et transpire le poisson », tandis que d'autres ne supportent pas qu'il prenne toute la place, dormant les jambes de travers de la même manière qu'il le faisait dans sa bannette de peur de tomber, et qu'il se lève plusieurs fois durant la nuit, ayant pris l'habitude sur le bateau de « faire le quart », soit de se réveiller toutes les deux ou trois heures afin de surveiller la navigation.

De même que les marins de retour de mer ne racontent pas les avaries subies, les épouses confient peu leurs problèmes à terre. L'une expliquera : « On dit ce qui se passe dans la famille, mais le moins possible et comme on peut ». Les femmes se plaignent souvent d'être aux petits soins envers leur époux mais de ne pas recevoir la même attention de leur part. Elles ressentent une grande solitude notamment le dimanche, jour de sortie familiale où leur mari est généralement absent, à noël où il arrive qu'elles se retrouvent seules avec les enfants, ou encore à l'occasion de cérémonies familiales où la plupart des invités sont en couple sauf elles.

Mais elles éprouvent aussi cette solitude quand il est présent, ne se considérant pas suffisamment épaulées dans les décisions importantes et dans la gestion des problèmes du quotidien. Aussi beaucoup de femmes m'ont confié être soulagées lorsque leur mari repartait en mer, comme si sa présence constituait pour elles une charge supplémentaire plutôt qu'un réel soutien ; un petit garçon, qui avait sans doute perçu le sentiment de lassitude de sa mère, lancera cette phrase cinglante à son père alors que celui-ci évoquait son départ imminent en mer : « Il est temps, on est fatigué de te voir là ! ».

L'étape critique de la retraite

L'étape de la retraite pour le marin est souvent un moment critique qui induit un réaménagement des rythmes du quotidien au sein du couple. Si le bateau est son domaine, la maison est celui de son épouse où il demeure un étranger. Ne pouvant y inviter qui il veut, il retrouve ses amis à l'extérieur, au bar ou sur le port, comme si les deux mondes que représentent l'intérieur féminin et l'extérieur masculin étaient étanches et ne se rencontraient pas.

Les hommes se plaignent d'avoir peu de temps à eux. Les femmes tolèrent qu'ils aillent chercher leur journal le matin, excuse qui leur permet de passer boire l'apéritif au bar avec leurs copains juste avant de revenir à l'heure du déjeuner à la maison de peur que « la patronne » – terme qui souligne le pouvoir de leurs épouses – ne les « enguirlande ». Ces hommes indépendants en mer se retrouvent à terre avec une épouse qui leur dicte leur comportement comme une mère le ferait avec ses enfants.

Ainsi une femme vendéenne me raconta que son mari, content de pouvoir enfin souffler, lui avait dit le premier jour de la retraite « on va sortir ! », mais elle l'avait tout de suite « recadré » et mis face à ses responsabilités en lui rétorquant : « On va d'abord passer à la banque et faire ce qu'on a à faire », afin qu'il n'envisage pas la retraite comme « un long fleuve tranquille » mais qu'il partage avec elle les réalités quotidiennes et les soucis éventuels de trésorerie, et qu'il apprenne désormais à « faire des chèques ».

Les marins à la retraite se retrouvent le plus souvent perdus à terre, loin de leur univers de référence que représente la mer. La transition est parfois très difficile, et il arrive qu'elle n'advienne jamais et aboutisse au divorce. Ne connaissant d'autre activité que la pêche, de nombreux marins

33 Kaufman J.-C., *Un lit pour deux*, Paris, J.-C. Lattés, 2015.

se sentent du jour au lendemain désœuvrés. Les femmes affirment qu'elles doivent motiver leur mari pour qu'il ait une « vie à terre », ne s'intéressant généralement « à rien[34] ».

À la retraite, certains marins achètent un petit canot avec lequel ils vont pêcher afin de garder le contact avec la mer et ramener une « godaille », d'autres, doués de leurs mains, construisent des maquettes de bateaux qui leur rappellent ceux sur lesquels ils ont navigué. Quelques-uns se rendent utiles en aidant des jeunes pêcheurs à décharger leur bateau, ayant ainsi l'occasion de transmettre leur savoir d'ancien loup de mer et de se tenir informés des dernières nouvelles de la pêche.

La retraite est le moment où mari et femme vivent « collés comme des berniques » selon l'expression d'usage, surtout que les enfants devenus grands ont quitté la maison. Leur vie de couple commence dès lors véritablement, n'ayant jamais vraiment auparavant partagé leur vie quotidienne. Cette situation de cohabitation prolongée est nouvelle tant pour l'époux qui découvre une vie à deux que pour l'épouse. Celle-ci se retrouve soudainement avec un homme à plein temps à la maison alors qu'elle avait jusqu'ici l'habitude d'être seule et de gérer son quotidien à sa manière…

Conclusion

Les hommes étant partis en mer, les femmes ont dû faire face aux activités sociales quotidiennes. Mais ce faisant, elles ont pu s'approprier un pouvoir dont ont été dépossédés les hommes, celui de gérer l'argent et de prendre des décisions importantes pour la famille. L'idée selon laquelle les marins ne sauraient administrer leur paye – qu'ils ont pourtant gagné durement, souvent au péril de leur vie – légitime son accaparement par les femmes.

Alors que la domination masculine est fondée dans la plupart des sociétés sur la représentation selon laquelle on ne peut confier aux femmes le pouvoir économique dans la mesure où elles seraient incapables de l'exercer en tant qu'êtres supposées irrationnels[35], dans le milieu maritime c'est la croyance contraire selon laquelle les hommes sont irresponsables et les femmes raisonnables qui légitime leur pouvoir.

Pour cette raison, j'utilise à propos des femmes de marins le terme anglais employé en sciences sociales d'*empowerment*, qui renvoie à la notion de prise de pouvoir du point de vue des rapports de genre. Pouvoir que les femmes exercent non seulement en l'absence du mari mais aussi en sa présence, décidant de son emploi du temps, de ses relations (y compris avec ses enfants) et de ses activités. Paradoxalement, ces hommes admirés pour leur liberté et leur indépendance – « homme libre, toujours tu chériras la mer[36] » – se retrouvent à terre avec une femme dont ils sont entièrement dépendants, dépendance régressive qui rappelle la relation de l'enfant à sa mère.

34 Les pêcheurs peuvent toutefois avoir des hobbies, par exemple les arrière-cours des bars de Camaret possédaient des boulodromes où ils jouaient, et les arrières-jardins des maisons, des volières dont les marins s'occupaient quand ils étaient à terre.

35 Godelier M., *La production des grands hommes : pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle Guinée*, Paris, Fayard, 1982.

36 Premier vers du poème *L'homme et la mer* de Baudelaire.

Bibliographie

Cabantous A., *Les citoyens du large. Les identités maritimes en France (XVII^e^-XIX^e^ siècles)*, Paris, Aubier, 1995.

Clair I., *Sociologie du genre*, Paris, A. Colin, 2015.

Corbin A., Courtine J.-J. et Vigarello J. (dir.), *Histoire de la virilité*, 3 vols. Paris, Le Seuil, 2011.

Derrida J., *De l'hospitalité. Annie Dufourmantelle invite J. Derrida à répondre*, Paris, Calmann-Lévy, 1997.

Fortier C., « À corps perdus. Migrants, marins et bateaux naufragés : entre conscientisation et esthétisation », dans Fortier C. (dir.), *Les migrants, ces nouveaux héros. Quête de l'ailleurs, quête de soi, et créations filmiques*, *Science and Video. Des écritures multimédia en sciences humaines*, n° 9, 2019 [en ligne] https://scienceandvideo.mmsh.fr/9-4/.

Fortier C., « Séduction, jalousie et défi entre hommes. Chorégraphie des affects et des corps dans la société maure », dans Héritier F. et Xanthakou M. (dir.), *Corps et affects*, Paris, O. Jacob, 2004, p. 237-254.

Godelier M., *La production des grands hommes : pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle Guinée*, Paris, Fayard, 1982.

Guichard-Claudic Y., *Éloignement conjugal et construction identitaire. Le cas des femmes de marin*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Kaufman J.-C., *Un lit pour deux*, Paris, J.-C. Lattés, 2015.

Martin A.-D., « Les femmes et l'argent dans la société douarneniste de la première moitié du XX^e^ siècle », dans *Le pays de Douarnenez de la fin du Moyen-Âge à nos jours*, *Mémoire de la ville*, n° 25, 1995, p. 63-69.

Moulinier H., D*e la solitude à l'action collective – 30 ans d'histoire – L'Association charentaise des femmes et familles de marins*, La Rochelle, 2017, polycopié.

Sébillot P., *Le Folklore des pêcheurs*, Paris, L'ancre de marine, 1900 réed. 1997.

Corinne Fortier

Anthropologue, psychologue et réalisatrice, chargée de recherche au CNRS, Laboratoire d'Anthropologie Sociale, Collège de France, EHESS

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels

CC BY SA

CONCLUSION

Emmanuelle Charpentier, Benoît Grenier

En définitive, le « temps suspendu » désigne avant tout, dans cet ouvrage, celui de la relation conjugale, que l'absence d'un des deux partenaires met entre parenthèses, en attendant un retour hypothétique. Les vingt-quatre contributions réunies autour de ce thème ont adopté le point de vue de celles qui restent : l'absence, de l'Antiquité à l'époque contemporaine, en Europe et en Amérique du Nord, demeure un fait essentiellement masculin.

À bien des égards, ces périodes de séparation s'avèrent douloureuses. Les couples, dont les partenaires témoignent d'un réel attachement à l'autre, se heurtent à un écueil : comment préserver le lien conjugal, à long terme, sans se voir, se toucher ou se parler ? Écrire constitue l'un des moyens utilisés pour le maintenir, aussi ténu soit-il. Écrire pour l'absent, tout d'abord, dans un dialogue à distance, marqué par de longues pauses causées par l'acheminement, parfois semé d'embûches, du courrier. Écrire pour soi également, dans un journal intime, en engageant un monologue, adressé à l'absent mais sans espoir de réponse. Encore faut-il en maîtriser le geste et savoir lire, ce qui reste l'apanage des élites, qui plus est masculines, au moins jusqu'à la fin du XIX[e] siècle[1]. Loin d'être un « acte social banal[2] », l'écriture suppose d'avoir du temps pour soi et de pouvoir s'isoler tout en disposant de moyens financiers afin de se fournir en papier et en encre, sans compter les frais d'envoi ou de réception en cas de correspondance. Aussi, les égo-documents utilisés par de nombreux contributeurs de cet ouvrage concernent pour la plupart des épouses issues d'un milieu aisé : au-delà du geste et des conditions matérielles requises, il faut éprouver le besoin de mettre des mots sur ses émotions et de les porter à l'écrit. Toutes époques confondues, ce n'est pas une évidence pour ces femmes. Certes, quelques-unes ont recours à des tiers, alphabétisés, pour lire et écrire à leur place, sacrifiant le caractère privé de la correspondance. Mais comment les autres font-elles ? Les sources judiciaires et notariées laissent entrevoir ces « fantômes d'archives » pour reprendre les termes de Jean-René Thuot. Les historiens doivent bien souvent se contenter de traces fugitives, parfois difficiles à interpréter. Même les écrits personnels posent des problèmes d'interprétation : dans le meilleur des cas, la correspondance intègre les lettres échangées par les deux conjoints mais le fait est rare. Il faut donc interpréter les dires de l'un à la lumière des écrits de l'autre et au-delà, décoder les allusions à l'intime et au passé partagé, savoir déceler la part d'auto-censure, le poids de la retenue, cerner l'image de soi que chacun veut bien donner.

Lettres et journaux intimes montrent que l'absence génère des émotions. De la souffrance pour beaucoup en lien avec l'incertitude sur la durée de la séparation, l'endroit où se trouve le conjoint et les évènements auxquels il est confronté. L'angoisse atteint son paroxysme dans un contexte de guerre (J. Cantier). Blanche Lacoste-Landry devient littéralement « malade d'absence » (S. Doucet) après le départ de son époux en 1914. Lorsque le couple est fondé sur un lien conjugal solide, la souffrance se fait ressentir quel que soit l'âge des protagonistes, leur milieu social, leur époque et même leur habitude de l'absence ; une partie ne s'y fait jamais (J. de Préneuf et T. Vaisset). *A contrario*, elle n'est pas toujours synonyme de tristesse ou de

1 Viennot E., *L'Age d'or de l'ordre masculin. La France, les femmes et le pouvoir, 1804-1860*, Paris, CNRS Éditions, 2020.

2 Vidal-Naquet C., « Écrire ses émotions. Le lien conjugal dans la Grande Guerre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 47, 2018, p. 120 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/14095.

nostalgie : en cas de mésentente conjugale, ce temps suspendu peut être heureux et devenir le symbole d'une liberté retrouvée, hors de la tutelle et de la vue du conjoint (C. Regina). Pour tous les autres, l'absence fait figure à chaque fois de mise à l'épreuve du couple. Elle participe à son évolution et retarde même sa construction pour Jeanne et Jacques dont l'union, récente, est perturbée par la guerre d'Algérie (R. Branche). Le fait n'est pas anodin à des époques où le mariage d'amour n'est pas toujours un idéal social. Aussi l'absence contribue-t-elle à la consolidation du couple ou à sa fragilisation, jusqu'à la rupture consommée. Chacun.e en est conscient.e et agit en conséquence. Lorsque les conjoints sont attachés l'un à l'autre, ils déploient des stratégies pour maintenir le lien conjugal en s'appuyant sans doute sur des « supports de mémoire » (N. Pellegrin) et sur des rituels, malheureusement peu perceptibles dans les écrits intimes. Telle Pénélope évoquée par Pauline Schmitt Pantel, les femmes qui écrivent tentent d'entretenir le souvenir de l'absent, rejettent l'éventualité du pire et au contraire envisagent les retrouvailles. La peur de l'infidélité et *in fine*, de l'abandon est sous-jacente. Il faut donc retenir le conjoint en lui rappelant ses parenthèses de vie sédentaire et en l'ancrant dans le quotidien : les enfants, les proches, le couple, en faisant référence à des épisodes connus de l'un et de l'autre. Ces écrits expriment également les sentiments, l'attachement voire l'amour et pour quelques-uns, le désir. La sexualité demeure un sujet délicat chez les femmes, évoquée avec pudeur (J. Cornut) tandis que les hommes expriment plus crûment leur frustration (R. Branche). Cette disparité en suggère d'autres : les hommes et les femmes soumis à de longues périodes de séparation les subissent-ils de la même manière ? Déploient-ils des stratégies similaires pour y faire face ? Ou faut-il simplement se placer à l'échelle de l'individu, sans prendre en compte les effets de genre ?

L'expérience de l'absence est à prendre en considération lorsqu'elle est inhérente à un métier, soldat ou marin par exemple, et/ou à une zone géographique caractérisée par des migrations saisonnières, la Galice (O. Rey Castelao), les Alpes (A. Montenach) ou la région de Charlevoix au Québec (M.-P. Bouchard) évoquées ici. Quelle est la part de l'homogamie sociale dans le mariage ? Le futur mari choisit-il son épouse parce qu'elle est une « fille de », habituée depuis son enfance aux absences du père et plus largement aux départs récurrents des hommes ? À l'inverse, ces femmes s'attendent-elles et sont-elles préparées, tel l'apprentissage d'un métier – celui de « femme de marin » par exemple (J. de Préneuf et T. Vaisset) – à celui de leur conjoint ? Intervient ici la question de la transmission entre mère et fille : est-elle verbalisée ou le mimétisme prévaut-il ? Dans ces « terres de femmes » (A. Montenach), les « femmes fortes » sont données en modèle pour les petites filles, autant de futures Pénélope, érigée en « gardienne du foyer » (C. Fortier) par les traducteurs du XIX^{e} siècle (P. Schmitt Pantel). Ce mythe trouve un écho dans la littérature d'alors. Il se dédouble chez Alexandre Dumas qui oppose une Pénélope déchue, Mercédès, à une Pénélope exemplaire, Haydée (T. Martin) et inspire la figure de la « femme de marin, femme de chagrin, et pour espoir le voile noir » dans la littérature maritime[3]. Cette connaissance de l'absence et de ses effets sur la cellule familiale est-elle un facteur déterminant dans le refus d'épouser un homme susceptible de partir, lui aussi ? Sans doute. Des femmes de bûcherons, dans le Charlevoix, enjoignent leur conjoint à changer de métier, ne supportant plus les séparations, quand elles ne demandent pas le divorce (M.-P. Bouchard). Quelle est la part de la mère dans le refus de reproduire le même schéma d'une génération à l'autre ? Dans les Alpes suisses, les femmes des ouvriers participant à la construction des barrages poussent plutôt leur(s) fille(s) à poursuivre leurs études, vecteur d'ascension sociale et prélude à une nouvelle vie (M.-F. Vouilloz-Burnier).

La configuration du quotidien qui découle de l'absence oblige chacun à redéfinir son rôle au sein du couple et de la cellule familiale. Pour les femmes, cela se traduit par un surcroît de

3 Bruneau J.-B., « Femmes de marins, femmes de chagrin ? Les femmes de marins dans la littérature du XIX^{e} siècle », dans Charpentier E. et Hrodej P., *Les femmes et la mer à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 229-246.

responsabilités et de travail puisque leur reviennent des tâches *a priori* dévolues aux hommes selon la répartition sexuée en vigueur et sa mise en œuvre, parfois plus souple, à l'intérieur du couple. Dans les exploitations agricoles, les travaux s'avèrent durs, en témoignent les belles photographies présentées par Marie-France Vouilloz-Burnier. La question du genre importe moins que l'absence d'une personne, dans la ferme, qui faisait sa part de travail en tant que membre de la famille. L'exercice du pouvoir, attribut masculin par excellence, est plus valorisant, qu'il s'agisse du pouvoir militaire et de la défense de leurs gens par les chevaleresses de la vallée du Pô (D. Salomoni), du pouvoir politique accordé à Blanche d'Anjou, reine d'Aragon nommée « lieutenante » par son époux (A. Beauchamp) ou du pouvoir économique engendré par la gestion d'une seigneurie, celle d'Escragnolle, pour Françoise de Blacas (C. Caparos). L'absence fait de celle qui reste le pivot de la famille, exerçant une autorité de substitution, temporaire, légitimée au besoin par une procuration, renouvelable. Ainsi, toutes les décisions leur échoient en dépit de la surveillance exercée parfois à distance par leur conjoint (S. Moret-Petrini) ou d'une anticipation via des discussions préalables. Elles ont désormais en charge l'entière responsabilité de leurs enfants ainsi que la gestion des biens et des affaires du ménage. Faute de moyens suffisants, de nombreuses épouses se voient dans l'obligation de se débrouiller afin de gagner leur vie, en exerçant une activité si ce n'était pas déjà le cas (A. Montenach et O. Rey Castelao). Ce rôle prépondérant dans la sphère familiale, malgré leur statut de mineure juridique, engendre des adaptations dans l'application du droit et des coutumes. Ainsi, dans le Dauphiné, au XVIII[e] siècle, les modalités de succession pallient l'absence des hommes en désignant de plus en plus de femmes comme héritières de maison[4]. Les épouses abandonnées par leur conjoint, sans procuration, réussissent à obtenir des tribunaux des autorisations tant au Québec (J.-P. Garneau) qu'en Galice (O. Rey Castelao) ; elles les instaurent comme chef de famille provisoire. Quant au Parlement d'Aix, il reconnaît Françoise de Blacas en tant que détentrice de l'autorité seigneuriale, en lieu et place de son mari, face à la communauté de Mons, qui la lui contestait (C. Caparos).

Contre toute attente, ces femmes n'affrontent pas toujours l'absence seules. De jeunes mariées restent souvent chez leurs parents durant les premières séparations à l'image de Jeanne (R. Branche). Blanche Lacoste-Landry, à cause de sa maladie, est recueillie par les siens ; sa dépression mobilise une « armée de femmes » autour d'elle (S. Doucet). D'autres s'installent chez leur belle-famille. Si ces périodes transitoires atténuent la solitude en offrant un cadre rassurant, elles ne favorisent cependant pas de prise d'autonomie chez ces femmes. Quelle est d'ailleurs la part de l'entourage dans les décisions qu'elles sont amenées à prendre ? La plupart mettent aussi à contribution leur réseau social, amis ou simples relations, afin d'y trouver des appuis (J. Cantier, S. Mabo). Néanmoins, l'aide des proches n'est pas toujours acquise : la légitimité de Françoise de Blacas à gérer la seigneurie d'Escragnolle est contestée par son beau-père (C. Caparos). L'histoire d'Éléonore Pagé révèle une grande solitude (J.-R. Thuot). De nombreux travaux ont mis en lumière les solidarités établies parmi les migrants dans leurs déplacements effectués en groupe et une fois arrivés à destination, dans l'exercice de leur activité ou leur installation dans un même quartier[5]. Ces réflexes se retrouvent chez les

4 Fontaine L., « Droit et stratégies : la reproduction des systèmes familiaux dans le Haut-Dauphiné (XVII[e]-XVIII[e] siècles), *Annales ESC*, n°6, 1992, p. 1259-1277.

5 Voir pour l'époque moderne, Fontaine L., *Histoire du colportage en Europe (XV[e]-XIX[e] siècle)*, Paris, Albin Michel, 1993 ; Poitrineau A., « Aspects de l'émigration temporaire et saisonnière en Auvergne à la fin du XVIII[e] et au début du XIX[e] siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n°1-9, 1962, p. 5-50 et *Id.*, *Remues d'hommes : essai sur les migrations montagnardes en France au XVII[e] et XVIII[e] siècles*, Paris, Aubier Montaigne, 1983 ; Moulin A., *Les Maçons de la Haute-Marche au XVII[e] siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1986 ; Mathieu J. *et al.*, « Mobilité et sédentarité : stratégies familiales en Nouvelle-France », *Recherches sociographiques*, vol. 28, n°2-3, 1987, p. 211-227. Voir aussi l'exemple éclairant des migrations canadiennes-françaises vers la Nouvelle-Angleterre : Roby Y., *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre 1776-1930*, Québec, Septentrion, 1990.

marins qui privilégient « l'embarquer-ensemble », tout au moins dans la marine de commerce[6]. Des solidarités similaires se dessinent-elles chez les femmes qui partagent l'expérience de l'absence ? L'affronter crée des liens, avérés dans le cas des femmes de marins, officiers de marine (J. de Préneuf et T. Vaisset) ou pêcheurs (C. Fortier). Ils se traduisent par l'échange des dernières nouvelles, par la transmission de messages à l'occasion de l'envoi ou de la réception d'un courrier, par des discussions pour se rassurer, un tant soit peu. Ces liens gagnent en ampleur dans les zones de migration, tout au moins dans la région de Charlevoix ou dans les Alpes suisses (M.-P. Bouchard et M.-F. Vouilloz-Burnier). La prépondérance démographique des femmes dans ces espaces ruraux, faute d'hommes à temps complet, favorise sans doute ces solidarités. La prise de conscience d'un vécu partagé rompt l'isolement ; il en découle un soutien moral, source de réconfort, en particulier durant les moments importants de la vie familiale tels qu'un accouchement ou un décès. D'autres formes d'entraide féminine sont perceptibles à travers des tâches réalisées en commun, peut-être aussi des prêts d'argent ou des propositions de travail. Ces solidarités débouchent parfois sur une institutionnalisation : c'est ainsi qu'est née l'Association charentaise des Femmes de marins, créée en 1985 à La Rochelle par une dizaine de femmes. Ses statuts établissent l'entraide comme principe et au-delà, la défense des intérêts des familles de gens de mer. Elle s'est orientée depuis vers l'amélioration des conditions de sécurité à bord des navires de pêche, en transgressant une frontière, celle du bateau, univers masculin par excellence[7]. Néanmoins, ces solidarités s'accompagnent bien souvent d'un contrôle social accru, notamment dans les zones rurales, loin du relatif anonymat offert par les villes. Les femmes restées seules, le temps de l'absence, sont en effet susceptibles de commettre un adultère et de donner naissance à un enfant illégitime, autant d'atteintes à l'honneur et à la réputation du mari et de la famille entière, tout en étant source de scandale dans le village. La communauté se substitue au conjoint pour surveiller ces épouses qui se doivent de rester vertueuses, selon les modèles de comportement en vigueur. Cette surveillance revient traditionnellement aux autres femmes (C. Fortier) ainsi qu'aux quelques hommes restés sur place, incarnation de l'autorité et de la morale masculines, dans une société patriarcale. Dans les Alpes suisses, il s'agit du curé et des élus municipaux (M.-F. Vouilloz-Burnier).

Certes, le retour met fin à l'incertitude et à l'angoisse générées par l'absence, dans le cas de conjoints attachés l'un à l'autre. Une fois passés les premiers jours de liesse, des difficultés peuvent survenir rapidement. Revenir ne fait pas disparaître les tensions antérieures au départ qui resurgissent immanquablement : l'absence exacerbe l'intensité des sentiments et occulte les dissensions. Celles qui sont apparues pendant la séparation se prolongent parfois. Ainsi, Blanche Lacoste-Landry demeure dépressive après le retour de son mari, pourtant sain et sauf (S. Doucet). Par ailleurs, se pose la question du prochain départ, pour les activités impliquant une séparation ; le retour est alors considéré comme une parenthèse, plus ou moins courte, ou longue, selon les points de vue. D'autre part, le conjoint doit retrouver sa place dans son couple et au sein de la cellule familiale, habituée à faire sans lui[8]. Dans la famille Glayre, cela relève de l'évidence pour Pierre-Maurice qui récupère le peu d'autorité qu'il avait déléguée, contraint et forcé, à Marie-Bartholomée, avec l'assentiment de cette dernière (S. Moret-Petrini). Les bûcherons de Charlevoix ou les constructeurs de barrage dans les Alpes suisses ne paraissent pas se battre outre-mesure pour récupérer le pouvoir dans la famille : ils s'accommodent plus ou moins de la situation, avec peut-être quelques négociations à la clé (M.-P. Bouchard et M.-F. Vouilloz-Burnier). Il reste à savoir à qui reviennent les principales décisions avant et après la séparation, dans un cadre juridique qui longtemps privilégie l'autorité masculine. Pour les

6 Hess A. et Hrodej P., « Les marins du Plessis Bertrand : les opportunités d'une base de données », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 126, n°1, 2019, p. 53-73.

7 Communication présentée par Henri Moulinier, docteur en histoire contemporaine, dans le cadre du colloque à l'origine de cet ouvrage.

8 Guichard-Claudic Y., *Éloignement conjugal et construction Identitaire. Le cas des femmes de marins*, Paris, L'Harmattan, 1998.

marins pêcheurs bretons d'aujourd'hui, la question ne se pose plus : le pouvoir a basculé du côté des femmes, renversement qu'ont permis les absences récurrentes des hommes dans une période d'émancipation féminine, peut-être même avant (C. Fortier). Dès le retour à terre, leur temps, leur parole, leur salaire, leurs relations sociales semblent contrôlés par leur épouse. L'inversion du rapport du genre aboutit ici à une infantilisation des hommes. Dans ces conditions, le retour définitif chez soi, à l'occasion d'un arrêt de l'activité ou de la retraite, ne peut que s'annoncer difficile. Le couple doit modifier son fonctionnement en profondeur en passant d'une vie conjugale intermittente à une vie conjugale en continu. Soit la mésentente s'accroît, soit l'un et l'autre apprennent à mieux se connaître, condition nécessaire pour une vie de couple caractérisée par la sédentarité (C. Fortier).

Les vingt-quatre contributions réunies dans ce volume démontrent la multiplicité des expériences féminines de l'absence, à travers des trajectoires individuelles dont on mesure tout l'intérêt dès qu'elles sont replacées dans des perspectives plus larges. Cet ouvrage est traversé par la notion d'agentivité dont il a contribué, nous l'espérons, à préciser les contours. Pour être un outil d'analyse opérant, cette dernière doit prendre en compte le contexte dans ses aspects juridiques (le statut réservé aux femmes, les régimes matrimoniaux et successoraux), politique, économique et social. Cette agentivité est ici activée par un évènement déclencheur : le départ, ordinaire dans le cadre d'une activité impliquant des absences répétées (marin, soldat, bûcheron, colporteur…) ou imprévu, voire contraint suite à un emprisonnement (P. Ferrier-Viaud et J. Cantier) ou à la guerre (R. Branche, D. Salomoni, A. Beauchamp, S. Mabo) qui interdisent toute anticipation du départ. Elle est favorisée par des facteurs propres à l'individu, ici, la conjointe. En premier lieu, son milieu social qui conditionne sa formation et sa culture mais aussi ses ressources personnelles (dot, héritage) ; à défaut, l'exercice d'une activité rémunératrice s'avère essentiel et parfois indispensable en cas de charge de famille, enfants en bas âge ou parent(s) âgé(s) dont il faut s'occuper. Le lien conjugal est tout aussi essentiel, du rapport de confiance établi entre des partenaires qui se considèrent égaux au déséquilibre le plus complet, en faveur de l'époux. D'où la nécessité d'étudier la vie conjugale dans toute sa durée, en tenant compte des périodes précédant et succédant aux temps d'absence. Au mieux, les relations entre époux alimentent l'estime de soi, au pire, elles maintiennent l'épouse dans une situation d'infériorité, en rapport avec le cadre juridique en vigueur, peu propice à une prise d'autonomie. Celle-ci est favorisée en outre par l'expérience familiale de l'absence, acquise durant l'enfance dans un cadre quotidien déserté par le chef de famille, voire par la plupart des hommes dans les terres soumises à une forte émigration masculine. Interviennent également les qualités intrinsèques à chaque individu : la débrouillardise, la capacité à saisir les opportunités (J.-R. Thuot, A. Montenach, O. Rey Castelao, A. Bessière) quitte à devenir mobile géographiquement, en s'appuyant sur un réseau de relations plus ou moins étoffé, antérieur ou non au mariage. Cette réactivité, face à l'adversité, peut se transformer en combativité voire en activisme, visible chez Mme Fouquet, devenue « veuve civile » après la disgrâce de son mari (P. Ferrier-Viaud), chez les femmes engagées dans les évènements révolutionnaires (S. Mabo) ou luttant contre l'occupant nazi (J. Cantier). L'ensemble de ces éléments, combinés les uns aux autres, pose des conditions favorables pour l'exercice d'une agentivité féminine dans le temps suspendu qu'est l'absence du conjoint. Néanmoins, toutes les femmes ne font pas preuve d'agentivité, en dépit de circonstances pourtant propices : bien qu'elles bénéficient d'une procuration, certaines ne l'utilisent pas (J. Fortin), d'autres acceptent le contrôle de leur conjoint à distance (S. Moret-Petrini). Elles restent « femme de ». À cet égard, l'exemple le plus édifiant est celui d'Euphrasie Piégard qui demeure sa vie durant la femme de Proudhon (O. Chaïbi). S'agit-il d'une peur de la transgression, d'une acceptation des normes imposées par la société, condamnant les épouses à vivre leur identité par délégation, en restant à leur place, modestes et pleines de retenue ? Faut-il y voir une forme d'autocensure ? Même dans cette configuration, des femmes déploient une forme d'agentivité, non dans leur propre intérêt mais dans celui de leur mari : en témoigne le « lobbying conjugal » mené par les femmes d'officiers de marine pour faire progresser la carrière de leur époux tout en se conformant à leur rôle

d'épouse (J. de Préneuf et T. Vaisset) ou encore par les épouses des ministres de Louis XIV[9]. Exercer son agentivité, quelle qu'en soit la forme, va de pair avec la conscience des normes sociales, des possibilités offertes – des brèches – et des limites à ne pas franchir sous peine de marginalisation. Cette prise de conscience peut prendre du temps, selon les individus et les circonstances. La mise en œuvre de l'agentivité est graduelle à l'image de Françoise de Blacas qui en prend peu à peu la mesure (C. Caparos) ou brutale dans le cas d'un départ soudain ou suite à un choc (P. Ferrier-Viaud). Elle passe par l'affirmation de soi et par le refus de s'enfermer dans une position passive ou une posture de victime. Elle relève donc d'un choix, imposé par les circonstances – le départ du mari – et souvent par la nécessité, autant de bases posées pour une prise d'autonomie, prélude éventuel à un *empowerment*. Le temps suspendu, par-delà les silences et l'absence du conjoint, offre ainsi la possibilité de prendre sa vie en main et d'être « actrice de son destin », comme l'écrit si bien Pauline Schmitt Pantel.

9 Ferrier-Viaud P., *Épouses de ministres. Une histoire sociale du pouvoir féminin au temps de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champvallon, 2022.

Bibliographie

Bruneau J.-B., « Femmes de marins, femmes de chagrin ? Les femmes de marins dans la littérature du XIX^e siècle », dans Charpentier E. et Hrodej P., *Les femmes et la mer à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 229-246.

Ferrier-Viaud P., *Épouses de ministres. Une histoire sociale du pouvoir féminin au temps de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champvallon, 2022.

Fontaine L., « Droit et stratégies : la reproduction des systèmes familiaux dans le Haut-Dauphiné (XVII^e-XVIII^e siècles), *Annales ESC*, n° 6, 1992, p. 1259-1277.

Fontaine L., *Histoire du colportage en Europe (XV^e-XIX^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1993.

Guichard-Claudic Y., *Éloignement conjugal et construction Identitaire. Le cas des femmes de marins*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Hess A. et Hrodej P., « Les marins du Plessis Bertrand : les opportunités d'une base de données », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 126, n°1, 2019, p. 53-73.

Mathieu J. *et al.*, « Mobilité et sédentarité : stratégies familiales en Nouvelle-France », *Recherches sociographiques*, vol. 28, n° 2-3, 1987, p. 211-227.

Moulin A., *Les Maçons de la Haute-Marche au XVII^e siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1986.

Poitrineau A., « Aspects de l'émigration temporaire et saisonnière en Auvergne à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n°1-9, 1962, p. 5-50.

Poitrineau A., *Remues d'hommes : essai sur les migrations montagnardes en France au XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Aubier Montaigne, 1983.

Roby Y., *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre 1776-1930*, Québec, Septentrion, 1990.

Vidal-Naquet C., « Écrire ses émotions. Le lien conjugal dans la Grande Guerre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 47, 2018, p. 120 [en ligne] https://journals.openedition.org/clio/14095.

Viennot E., *L'Âge d'or de l'ordre masculin. La France, les femmes et le pouvoir, 1804-1860*, Paris, CNRS Éditions, 2020.

Emmanuelle Charpentier
Maîtresse de conférences en histoire moderne,
Université Toulouse-Jean Jaurès, Framespa, France

Benoît Grenier
Professeur d'histoire du Québec préindustriel,
Université de Sherbrooke, CIÉQ, Québec, Canada

Retrouvez la version en ligne gratuite
et ses contenus additionnels

CC BY SA

Le temps suspendu. Une histoire des femmes mariées par-delà les silences et l'absence

est un livre numérique en libre accès contenant des annexes et des bibliographies Zotero.

MSHA Éditions, Collection PrimaLun@ 12.

ISSN 2741-1818 ; Pessac (Université Bordeaux Montaigne)

Ce livre est imprimé en 50 exemplaires et ne peut pas être vendu.

Version html et pdf sur https://una-editions.fr

CC BY SA

De Pénélope attendant Ulysse durant vingt années, à Marthe, femme de soldat qui succombe à l'infidélité dans le Diable au Corps de Raymond Radiguet, les femmes confrontées à l'absence de leur conjoint constituent une figure littéraire récurrente. Entre l'épouse vertueuse érigée en modèle et la femme adultère source de scandale, il existe bien des nuances qui incitent à dépasser cette approche réductrice. Le « temps suspendu », c'est justement une fenêtre sur l'histoire des femmes mariées confrontées à l'absence durable d'un mari, en les considérant dans leur pleine agentivité et non pas comme des victimes subissant les affres de la séparation.

La question de l'autonomie et de l'indépendance des épouses dans des sociétés occidentales, longtemps patriarcales, est donc au cœur de cet ouvrage. En effet, le départ des hommes, qu'ils soient à la guerre, en mer ou ailleurs, offre la possibilité de contourner partiellement les « silences de l'histoire » à l'égard des femmes et de les observer, au quotidien, dans leur confrontation avec l'absence de l'autre. Résolument inscrit en histoire de la famille et en histoire du genre, ce collectif propose vingt-quatre contributions, dont les approches alternent entre trajectoires individuelles – autant d'expériences féminines de l'absence – et perspectives plus générales, de l'Antiquité grecque en passant par l'Italie de la Renaissance et la France révolutionnaire jusqu'au Québec contemporain.

From Penelope waiting for Ulysses for twenty years to Marthe, a soldier's wife who succumbs to infidelity in Raymond Radiguet's Le Diable au Corps, women confronted with the absence of their spouse are a recurrent literary figure. Between the virtuous wife set up as a model and the adulterous woman who is a source of scandal, there are many nuances that encourage us to go beyond this reductive approach. Suspended time' is precisely a window on the history of married women confronted with the long-term absence of a husband, considering them in their full agentivity and not as victims undergoing the throes of separation.

The question of the autonomy and independence of wives in Western societies, which have long been patriarchal, is therefore at the heart of this book. Indeed, the departure of men, whether they are at war, at sea or elsewhere, offers the possibility of partially bypassing the "silences of history" with regard to women and of observing them, on a daily basis, in their confrontation with the absence of the other. This collection of essays is firmly rooted in the history of the family and the history of gender, and offers twenty-four contributions whose approaches alternate between individual trajectories – so many female experiences of absence – and more general perspectives, from Greek antiquity, through Renaissance Italy and revolutionary France, to contemporary Quebec.

MSHA, Collection PrimaLun@ 12 ; ISSN 2741-1818 ; Pessac

Cet ouvrage a obtenu le soutien financier de l'université de Sherbrooke (Québec) et de l'université Toulouse-Jean Jaurès, Framespa (UMR 5136).

Le temps suspendu
est un livre numérique en libre accès
contenant des liens et une bibliographie Zotero.

À retrouver sur https://una-editions.fr

EAN 9782858926391

Ne peut être vendu